This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e. 21

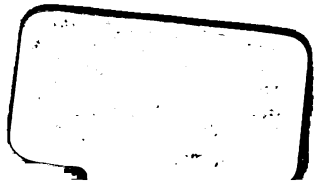

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX Père et Fils.

A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place. | CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Impériale.

38me ANNÉE. — 1866.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Le soleil entre au signe du Verseau. **JANVIER.** Les jours croissent d'une heure 8 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Lundi	CIRCONCIS. P L.	7 56	4 12	5 4 soir	7 28 matin	11 53	0 0
2 Mardi	s Macaire.	7 56	4 13	6 11 soir	8 13 matin	0 15	0 37
3 Mercr.	ste Geneviève.	7 56	4 14	7 19	8 51	0 58	1 20
4 Jeudi	s Rigobert.	7 56	4 15	8 26	9 24	1 40	2 1
5 Vendr.	s Siméon S.	7 55	4 16	9 31	9 53	2 20	2 40
6 Samedi	L'EPIPHANIE.	7 55	4 17	10 34	10 20	3 0	3 20
7 DIM.	s Lucien, év.	7 55	4 18	11 36	10 45	3 41	4 3
8 Lundi	ste Adèle. D. Q.	7 55	4 20		11 9	4 25	4 49
9 Mardi	s Julien, m.	7 54	4 21	0 37 matin	11 35	5 15	5 45
10 Mercr.	s Paul.	7 54	4 22	1 38 matin	0 3 soir	6 16	6 52
11 Jeudi	ste Palmyre.	7 53	4 24	2 38	0 34 soir	7 27	8 4
12 Vendr.	ste Césaire.	7 53	4 25	3 37	1 10	8 39	9 12
13 Samedi	Bapt. de N. S.	7 52	4 26	4 34	1 52	9 44	10 7
14 DIM.	s Hilaire, év.	7 51	4 8	5 28	2 40	10 29	10 51
15 Lundi	s Nom de J.	7 51	4 9	6 18	3 35	11 11	11 30
16 Mardi	s Marcel, p. N. L.	7 50	4 31	7 3	4 36	11 49	0 0
17 Mercr.	s Antoine, év.	7 49	4 32	7 43	5 42	0 07	0 25
18 Jeudi	Ch s Pierre à Rom	7 48	4 33	8 19	6 52	0 44	1 2
19 Vendr.	s Canut.	7 47	4 35	8 51	8 4	1 21	1 39
20 Samedi	s Sébastien.	7 47	4 36	9 21	9 17	1 59	2 18
21 DIM.	ste Agnès, v.	7 46	4 38	9 50	10 31	2 39	2 59
22 Lundi	s Vincent.	7 45	4 40	10 20	11 45	3 21	3 45
23 Mardi	s Alphonse. P. Q.	7 44	4 41	10 52		4 10	4 37
24 Mercr.	ste Céline.	7 43	4 43	11 28	0 58	5 6	5 39
25 Jeudi	Conv. de s. P.	7 41	4 44	0 9 soir	2 9 matin	6 13	6 53
26 Vendr.	s Polycarpe.	7 40	4 46	0 56 soir	3 17 matin	7 33	8 16
27 Samedi	s Jean Chrysos.	7 39	4 47	1 49	4 20	8 55	9 32
28 DIM.	SEPTUAGÉSIME	7 38	4 49	2 48	5 17	10 4	10 33
29 Lundi	s Franç. de S.	7 37	4 51	3 52	6 6	10 59	11 23
30 Mardi	ste Martine. P. L.	7 35	4 53	4 59	6 47	11 45	0 0
31 Mercr.	s Pierre Nolasq.	7 34	4 54	6 6	7 21	0 6	0 26

Le soleil entre au signe des Poissons. **FÉVRIER.** Les jours croissent d'une heure 30 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Jeudi	s Ignace.	7 33	4 56	7 12 soir	7 53 matin	0 47	1 5
2 Vendr.	PURIFICATION.	7 31	4 57	8 17 soir	8 21 matin	1 24	1 41
3 Samedi	s Blaise.	7 30	4 59	9 21	8 47	1 59	2 15
4 DIM.	SEXAGÉSIME.	7 28	5 1	10 23	9 13	2 33	2 50
5 Lundi	ste Agathe.	7 27	5 2	11 24	9 39	3 6	3 24
6 Mardi	ste Dorothée.	7 25	5 4		10 6	3 43	4 2
7 Mercr.	s Chryseuil D. Q	7 24	5 6	0 24 matin	10 35	4 22	4 45
8 Jeudi	s Jean de M.	7 22	5 7	1 23 matin	11 8	5 11	5 41
9 Vendr.	ste Appoline.	7 21	5 9	2 21 matin	11 46	6 14	6 54
10 Samedi	ste Scholast	7 19	5 11	3 16	0 30 soir	7 35	8 13
11 DIM.	QUINQUAGÉSIME.	7 17	5 12	4 7	1 21 soir	8 57	9 32
12 Lundi	s Séverin, ab.	7 16	5 14	4 54	2 20	10 0	10 26
13 Mardi	s Martinien.	7 14	5 15	5 37	3 23	10 48	11 9
14 Mercr.	LES CENDRES.	7 12	5 17	6 15	4 34	11 29	11 48
15 Jeudi	s. Faustin. N. L.	7 11	5 19	6 19	5 46	0 0	0 6
16 Vendr.	ste Reinelde.	7 9	5 20	7 21	7 0	0 25	0 44
17 Samedi	s Germain	7 7	5 22	7 52	8 16	1 2	1 22
18 DIM.	QUADRAGÉSIME.	7 5	5 24	8 23	9 32	1 41	2 1
19 Lundi	s Siméon.	7 4	5 25	8 53	10 47	2 20	2 41
20 Mardi	s Eleuthère	7 2	5 27	9 30		3 01	3 24
21 Mercr.	s Pépin, duc. & T.	7 0	5 29	10 10	0 0 matin	3 48	4 13
22 Jeudi	Ch s. P à A. P. Q	6 58	5 30	10 55	1 10 matin	4 41	5 12
23 Vendr.	Ste Isabelle. & T.	6 56	5 32	11 45	2 15	5 48	6 28
24 Samedi	s Mathias. & T.	6 54	5 33	0 40 soir	3 13	7 12	7 59
25 DIM.	REMINISCERE	6 52	5 35	1 41 soir	4 2	8 43	9 23
26 Lundi	s Adeltrude.	6 50	5 37	2 46	4 44	9 57	10 26
27 Mardi	s Léandre.	6 48	5 38	3 52	5 21	10 51	11 13
28 Mercr.	s Romain.	6 46	5 40	4 58	5 53	11 34	11 53

Lettre dominicale. . . G. Epacte . . . . . XIV.

Le soleil entre au signe du Bélier. **MARS.** Les jours croissent d'une heure 48 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Jeudi	ste Eudoxie P.M.	6 44	5 41	6 3 soir	6 22 matin	0 0	0 12
2 Vendr.	S. Simplice.	6 42	5 43	7 6	6 49	0 29	0 46
3 Samedi	ste Cunégonde.	6 40	5 45	8 9	7 15 matin	1 2	1 18
4 DIM.	OCULI.	6 38	5 46	9 11	7 40	1 33	1 49
5 Lundi	s. Casimir	6 36	5 48	10 12	8 6	2 4	2 19
6 Mardi	ste Colette	6 34	5 49	11 12	8 35	2 35	2 50
7 Mercr.	s Thomas d'A.	6 32	5 51		9 7	3 6	3 23
8 Jeudi	s Jean de D.	6 30	5 52	0 matin 10	9 43	3 42	4 1
9 Vendr	ste Franç. D. Q.	6 28	5 54	1 5	10 24	4 23	4 48
10 Samedi	Les 40 Mart.	6 26	5 56	1 57	11 11	5 18	5 54
11 DIM.	LOETARE.	6 24	5 57	2 45	0 soir 5	6 36	7 23
12 Lundi	s Constantin	6 22	5 59	3 29	1 5	8 8	8 50
13 Mardi	ste Kennoque.	6 20	6 0	4 9	2 10	9 26	9 54
14 Mercr.	ste Mathilde.	6 18	6 2	4 45	3 22	10 20	10 42
15 Jeudi	s Longin.	6 16	6 3	5 18	4 36	11 3	11 22
16 Vendr.	s Alexandre N.L.	6 14	6 5	5 49	5 52	11 43	0 0
17 Samedi	s Patrice, év.	6 12	6 6	6 21	7 9	0 1	0 21
18 DIM.	LA PASSION.	6 10	6 8	6 54	8 26	0 40	0 59
19 Lundi	s Cyrille.	6 8	6 9	7 29	9 43	1 19	1 39
20 Mardi	s Joachim.	6 6	6 11	8 8	10 57	2 0	2 20
21 Mercr.	s Benoît.	6 3	6 12	8 52		2 42	3 5
22 Jeudi	s Basile, mart.	6 1	6 14	9 41	0 matin 6	3 28	3 55
23 Vendr.	s Othon. P. Q.	5 59	6 15	10 36	1 7	4 22	4 55
24 Samedi	s Cyrille, év.	5 57	6 18	11 36	1 59	5 30	6 11
25 DIM.	LES RAMEAUX.	5 55	6 19	0 soir 39	2 44	6 57	7 44
26 Lundi	s Ludger.	5 53	6 20	1 43	3 23	8 23	9 8
27 Mardi	s Rupert.	5 51	6 21	2 48	3 56	9 42	10 10
28 Mercr.	s Sixte, pape.	5 48	6 23	3 52	4 25	10 33	10 55
29 Jeudi	LA SAINTE CÈNE.	5 46	6 24	4 56	4 52	11 15	11 33
30 Vendr	Mort de N.-S.	5 44	6 26	5 59	5 18	11 50	0 0
31 Samedi	s Guy, ab. P.L.	5 42	6 27	7 1	5 44	0 6	0 22

Le soleil entre au signe du Taureau. **AVRIL.** Les jours croissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 DIM.	PAQUES.	5 40	6 29	8 soir 2	6 matin 10	0 37	0 52
2 Lundi	PAQUES.	5 38	6 30	9 2	6 37	1 7	1 22
3 Mardi	s Richard.	5 36	6 32	10 0	7 7	1 36	1 51
4 Mercr.	s Isidore, év.	5 34	6 33	10 56	7 41	2 6	2 21
5 Jeudi	s Vincent F.	5 32	6 35	11 49	8 20	2 37	2 54
6 Vendr.	s Célestin.	5 30	6 36		9 5	3 10	3 29
7 Samedi	s Aphraate	5 28	6 38	0 matin 38	9 55	3 51	4 15
8 DIM.	QUASIMODO. D. Q	5 26	6 39	1 matin 23	10 51	4 42	5 15
9 Lundi	s Marie, égypt.	5 24	6 41	2 3	11 52	5 53	6 38
10 Mardi	s Macaire.	5 22	6 42	2 39	0 58	7 23	8 5
11 Mercr.	s Léon, p.	5 20	6 44	3 13	2 soir 9	8 43	9 16
12 Jeudi	s Jules, pape.	5 18	6 45	3 45	3 23	9 45	10 10
13 Vendr.	ste Herménegilde	5 16	6 47	4 16	4 39	10 32	10 53
14 Samedi	s Tiburce, m.	5 14	6 48	4 48	5 57	10 14	11 35
15 DIM.	ste Anastas. N.L	5 12	6 49	5 22	7 17	11 54	0 0
16 Lundi	s Druon, couf.	5 10	6 51	5 59	8 35	0 15	0 36
17 Mardi	s Anicet, pape.	5 8	6 52	6 41	9 48	0 57	1 19
18 Mercr.	s. Parfait.	5 6	6 54	7 30	10 55	1 40	2 3
19 Jeudi	s Théodore, év.	5 4	6 55	8 26	11 54	2 25	2 49
20 Vendr.	s Sulpice.	5 2	6 57	9 27		3 13	3 41
21 Samedi	s Anselme. P. Q.	5 0	6 58	10 31	0 matin 43	4 9	4 40
22 DIM.	s Soter, pape	4 58	7 0	11 37	1 matin 24	5 14	5 53
23 Lundi	s Georges.	4 56	7 1	0 soir 42	1 59	6 33	7 18
24 Mardi	s Fidèle, mart.	4 54	7 3	1 soir 46	2 30	8 0	8 38
25 Mercr.	s Marc, év.	4 52	7 4	2 49	2 58	9 12	9 41
26 Jeudi	ss Clet et M.	4 50	7 6	3 52	3 21	10 5	10 27
27 Vendr.	s Anthime.	4 49	7 7	4 54	3 49	10 47	11 6
28 Samedi	s Vital, mart.	4 47	7 9	5 55	4 14	11 23	11 39
29 DIM.	s Pierre, m. P.L	4 45	7 10	6 53	4 40	11 54	0 0
30 Lundi	ste Cath. de S.	4 44	7 11	7 54	5 9	0 10	0 25

Le soleil entre au signe des Gémeaux. **MAI.** Les jours croissent d'une heure 17 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Mardi	ss Phil. et Jacq.	4 42	7 13	8 soir. 51	5 42	0 41	0 55
2 Mercr.	s Athanase.	4 40	7 14	9 45	6 matin. 19	1 11	1 27
3 Jeudi	Inv.ste Croix.	4 39	7 16	10 35	7 1	1 42	1 58
4 Vendr.	ste Monique.	4 37	7 17	11 21	7 49	2 14	2 31
5 Samedi	s Pie V, pape.	4 35	7 19		8 43	2 50	3 8
6 DIM.	s Jean la P.L.	4 34	7 20	0 matin. 2	9 42	3 29	3 54
7 Lundi	ROGATIONS D.Q.	4 32	7 21	0 39	10 45	4 20	4 50
8 Mardi	s Désiré.	4 31	7 23	1 13	11 51	5 25	6 1
9 Mercr.	Tr. s Nicolas.	4 29	7 24	1 44	1 soir. 1	6 42	7 22
10 Jeudi	ASCENSION.	4 28	7 25	2 14	2 14	7 59	8 34
11 Vendr.	s Mamert.	4 26	7 27	2 44	3 30	9 6	9 34
12 Samedi	s Nérée.	4 25	7 28	3 16	4 47	9 59	10 24
13 DIM.	s Gervais.	4 23	7 30	3 51	6 5	10 47	11 9
14 Lundi	s Boniface. N.L.	4 22	7 31	4 31	7 22	11 31	11 53
15 Mardi	s Pacôme.	4 21	7 32	5 17	8 35	0 0	0 16
16 Mercr.	s Honoré.	4 19	7 34	6 11	9 40	0 38	1 1
17 Jeudi	ste Restitude.	4 18	7 35	7 11	10 36	1 25	1 48
18 Vendr.	s Venant.	4 17	7 36	8 15	11 21	2 11	2 36
19 Samedi	s Pierre Cél.	4 15	7 38	9 22	11 59	3 0	3 26
20 DIM.	PENTECOTE.	4 14	7 39	10 30		3 54	4 23
21 Lundi	PENTECOTE P.Q	4 13	7 40	11 37	0 matin. 32	4 55	5 28
22 Mardi	ste Julie.	4 12	7 41	0 soir. 42	1 matin. 1	6 3	6 41
23 Mercr.	s Guilbert. & T.	4 11	7 43	1 45	1 27	7 17	7 54
24 Jeudi	ste Jeanne.	4 10	7 44	2 47	1 52	8 28	8 59
25 Vendr.	ste Marie P.& T.	4 9	7 45	3 47	2 17	9 26	9 51
26 Samedi	s. Quadrat. & T.	4 8	7 46	4 47	2 43	10 12	10 33
27 DIM.	LA TRINITÉ.	4 7	7 47	5 47	3 12	10 52	11 10
28 Lundi	s Germain.	4 6	7 48	6 45	3 44	11 27	11 45
29 Mardi	s Maximin P.L.	4 5	7 49	7 40	4 20	0 0	0 0
30 Mercr.	s Félix.	4 5	7 50	8 32	5 0	0 17	0 32
31 Jeudi	FÊTE-DIEU.	4 4	7 51	9 20	5 46	0 50	1 5

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse. **JUIN.** Les jours cr. de 18 m, j.21 et déc. de 3 m. jusqu'au 30.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Vendr.	s Pamphile.	4 3	7 52	10 soir. 3	6 matin. 38	1 22	1 39
2 Samedi	s Erasme.	4 2	7 53	10 41	7 35	1 57	2 14
3 DIM.	ste Clotilde.	4 2	7 54	11 15	8 36	2 33	2 53
4 Lundi	s François C.	4 1	7 55	11 46	9 40	3 14	3 36
5 Mardi	s Boniface.	4 1	7 56		10 47	4 2	4 28
6 Mercr.	s Norbert. D.Q.	4 0	7 57	0 matin. 16	11 57	4 59	5 31
7 Jeudi	Ocr. FÊTE-DIEU.	4 0	7 58	0 45	1 soir. 9	6 6	6 42
8 Vendr.	s Médard, év.	3 59	7 59	1 15	2 28	7 18	7 54
9 Samedi	s Prime	3 59	7 59	1 47	3 39	8 28	9 0
10 DIM.	ste Marguerite	3 59	8 0	2 23	4 56	9 30	9 57
11 Lundi	s Barnabé.	3 58	8 1	3 4	6 11	10 24	10 49
12 Mardi	s Basilide. N.L.	3 58	8 2	3 53	7 20	11 13	11 38
13 Mercr.	s Antoine.	3 58	8 2	4 50	8 21	0 0	0 1
14 Jeudi	s Basile le G.	3 58	8 3	5 53	9 12	0 25	0 49
15 Vendr.	s. Robert.	3 58	8 3	7 1	9 55	1 12	1 35
16 Samedi	ste Lutgarde	3 58	8 3	8 11	10 32	1 59	2 22
17 DIM.	s Alfred.	3 58	8 4	9 20	11 4	2 46	3 9
18 Lundi	ste Marine.	3 58	8 4	10 28	11 32	3 33	3 59
19 Mardi	s Gervais. P.Q.	3 58	8 4	11 33	11 58	4 25	4 53
20 Mercr.	s Adalbert.	3 58	8 5	0 36		5 21	5 53
21 Jeudi	ste Pétronille.	3 58	8 5	1 soir. 38	0 matin. 23	6 25	6 59
22 Vendr.	s Louis de Gonz.	3 58	8 5	2 39	0 49	7 32	8 6
23 Samedi	s. Liébert.	3 58	8 5	3 39	1 47	8 37	9 8
24 DIM.	Nat. s Jean-Bap.	3 59	8 5	4 38	1 47	9 35	9 59
25 Lundi	Transl. s. Éloi.	3 59	8 5	5 34	2 20	10 21	10 42
26 Mardi	ss Jean et P.	3 59	8 5	6 27	2 58	11 2	11 20
27 Mercr.	s Ladislas.	4 0	8 5	7 17	3 42	11 39	11 55
28 Jeudi	s Léon II, p. P.L.	4 0	8 5	8 3	4 32	0 0	0 13
29 Vendr.	ss Pierre et Paul.	4 1	8 5	8 43	5 28	0 30	0 48
30 Samedi	s Martial.	4 2	8 5	9 19	6 28	1 5	1 23

Le soleil entre au signe du Lion. **JUILLET.** Les jours décroissent de 57 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 DIM.	s Rombaut.	4 2	8 5	9 soir 51	7 matin 32	1 40	1 59
2 Lundi	Visitat. N.-D.	4 3	8 4	10 soir 21	8 matin 39	2 20	2 37
3 Mardi	ste Hyacinthe.	4 3	8 4	10 50	9 48	2 58	3 19
4 Mercr.	T. s. Martin.	4 4	8 4	11 19	10 58	3 43	4 7
5 Jeudi	s Agathon. D.Q.	4 5	8 3	11 49	0 soir 10	4 34	5 3
6 Vendr.	ste Godelive.	4 5	8 3		1 soir 23	5 34	6 7
7 Samedi	s Willebaud.	4 6	8 2	0 matin 22	2 36	6 43	7 20
8 DIM.	s Procope.	4 7	8 2	1 matin 0	3 49	7 56	8 32
9 Lundi	Martyrs de G.	4 8	8 1	1 44	5 0	9 7	9 30
10 Mardi	ste Félicité.	4 9	8 1	2 35	6 5	10 9	10 36
11 Mercr.	Tran.s Benoît.	4 10	8 0	3 34	7 1	11 3	11 28
12 Jeudi	s J. Gualb. N.L.	4 11	7 59	4 39	7 48	11 52	0 0
13 Vendr.	s Anaclet.	4 12	7 58	5 48	8 28	0 16	0 38
14 Samedi	s Bonaventure	4 13	7 58	6 58	9 2	1 1	1 23
15 DIM.	s Henri II.	4 14	7 57	8 8	9 32	1 44	2 6
16 Lundi.	N.-D. du M.-C.	4 15	7 56	9 16	10 0	2 26	2 47
17 Mardi	s Alexis, conf.	4 16	7 55	10 22	10 26	3 7	3 23
18 Mercr.	s Arnould.	4 17	7 54	11 26	10 52	3 50	4 12
19 Jeudi	s Vincent P. P.Q	4 18	7 53	0 soir 23	11 19	4 36	5 2
20 Vendr.	ste Marguerite	4 19	7 52	1 soir 28	11 48	5 29	5 58
21 Samedi	s Victor.	4 20	7 51	2 27		6 31	7 5
22 DIM.	ste Marie-M.	4 21	7 50	3 25	0 matin 20	7 42	8 17
23 Lundi	s Apollinaire.	4 23	7 49	4 20	0 matin 56	8 52	9 22
24 Mardi	ste Christine.	4 24	7 48	5 12	1 37	9 50	10 14
25 Mercr.	s Jacques.	4 25	7 46	6 0	2 25	10 37	10 57
26 Jeudi	ste Anne.	4 26	7 45	6 43	3 19	11 17	11 36
27 Vendr.	ste Nathalie P.L	4 28	7 44	7 21	4 18	11 53	0 0
28 Samedi	s Frédéric.	4 29	7 43	7 55	5 22	0 12	0 29
29 DIM.	ste Marthe.	4 30	7 41	8 26	6 29	0 47	1 5
30 Lundi	s Abdon.	4 32	7 40	8 55	7 38	1 23	1 41
31 Mardi	s Ignace de L.	4 33	7 38	9 24	8 48	2 0	2 19

Le soleil entre au signe de la Vierge. **AOUT.** Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Merc.	s Pierre-ès-l.	4 34	7 37	9 soir 54	9 mat. 59	2 39	2 59
2 Jeudi	N.-D. des Ang.	4 35	7 36	10 soir 26	11 mat. 11	3 20	3 44
3 Vendr.	ste Alfrède. D.Q	4 37	7 34	11 1	0 soir 24	4 8	4 36
4 Samedi	s Dominique.	4 38	7 33	11 41	1 soir 37	5 5	5 38
5 DIM.	ste Mar. aux N	4 40	7 31		2 47	6 13	6 53
6 Lundi	Transf. N.-S.	4 41	7 29	0 matin 27	3 52	7 33	8 14
7 Mardi	s Gaëtan.	4 42	7 28	1 matin 21	4 50	8 54	9 30
8 Merc.	s Cyriaque.	4 44	7 26	2 22	5 40	10 2	10 30
9 Jeudi	s Romain.	4 45	7 24	2 29	6 23	10 56	11 20
10 Vendr.	s Laurent. N. L.	4 46	7 23	4 39	7 0	11 44	0 0
11 Samedi	ste Suzanne.	4 48	7 21	5 49	7 32	0 5	0 26
12 DIM.	ste Claire, abb	4 49	7 19	6 57	8 1	0 46	1 5
13 Lundi	s Hippolyte.	4 51	7 18	8 4	8 28	1 25	1 43
14 Mardi	s Eusèbe.	4 52	7 16	9 9	8 54	2 1	2 19
15 Merc.	ASSOMPTION.	4 53	7 14	10 12	9 21	2 37	2 55
16 Jeudi	s Roch.	4 55	7 12	11 14	9 49	3 12	3 31
17 Vend.	s Carloman.	4 56	7 11	0 soir 14	10 19	3 52	4 12
18 Samedi	ste Hélène. P.Q.	4 58	7 9	1 soir 13	10 53	4 35	5 1
19 DIM.	ste Thècle.	4 59	7 7	2 9	11 33	5 30	6 2
20 Lundi	s Bernard.	5 0	7 5	3 2		6 41	7 22
21 Mardi	s Albéric.	5 2	7 3	3 51	0 matin 18	8 3	8 41
22 Merc.	s. Gustave.	5 3	7 1	4 36	1 matin 9	9 16	9 46
23 Jeudi	s Philippe.	5 5	6 59	5 16	2 matin 5	10 10	10 33
24 Vendr.	s Barthélemy.	5 6	6 57	5 52	3 7	10 54	11 13
25 Samedi	s Louis, roi.	5 8	6 55	6 25	4 13	11 32	11 50
26 DIM.	s Zéphirin. P.L.	5 9	6 53	6 56	5 22	0 0	0 8
27 Lundi	s Césaire.	5 10	6 51	7 27	6 34	0 25	0 44
28 Mardi	s Augustin.	5 11	6 49	7 58	7 48	1 1	1 20
29 Merc.	Décoll.s J-B.	5 13	6 47	8 30	9 2	1 38	1 58
30 Jeudi	ste Rose	5 15	6 45	9 4	10 16	2 17	2 38
31 Vendr.	s Raymond.	5 16	6 43	9 42	11 28	2 59	3 21

Le soleil entre au signe de la Balance. **SEPTEMBRE.** Les jours décroissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Sam.	s Gilles.	5 17	6 41	10 soir 26	0 soir 38	3 46	4 12
2 Dim.	s Lazare, roi D.Q	5 19	6 39	11 soir 17	1 soir 44	4 41	5 14
3 Lundi	ste Euphémie.	5 20	6 37		2 43	5 52	6 34
4 Mardi	ste Rosalie.	5 22	6 35	0 matin 14	3 35	7 20	8 4
5 Merc.	s Bertin.	5 23	6 33	1 matin 17	4 19	8 46	9 24
6 Jeudi	s Eugène.	5 25	6 31	2 24	4 57	9 56	10 24
7 Vendr.	ste Reine.	5 26	6 29	3 32	5 30	10 49	11 10
8 Samedi	NATIVITÉ N.-D	5 27	6 27	4 40	6 0	11 31	11 50
9 Dim.	s Omer, év. N.L.	5 29	6 25	5 47	6 28	0 0	0 9
10 Lundi	s Nicolas de T.	5 30	6 23	6 53	6 55	0 26	0 44
11 Mardi	ste Vindiciane	5 32	6 21	7 58	7 22	1 1	1 17
12 Merc.	s Silvin.	5 33	6 18	9 1	7 50	1 33	1 49
13 Jeudi.	s Aimé, évêq.	5 34	6 16	10 2	8 20	2 6	2 21
14 Vendr.	Exalt. ste Croix.	5 36	6 14	11 1	8 53	2 37	2 54
15 Samedi	s Roger.	5 37	6 12	11 58	9 30	3 11	3 29
16 Dim.	s Cornil, p.	5 39	6 10	0 soir 52	10 12	3 50	4 12
17 Lundi	s Lambert. P.Q.	5 40	6 8	1 soir 42	10 59	4 38	5 8
18 Mardi	ste Sophie.	5 42	6 6	2 28	11 52	5 44	6 26
19 Merc.	s Janvier. 4 T.	5 43	6 4	3 10		7 11	7 57
20 Jeudi	s Eustache.	5 44	6 2	3 48	0 50	8 37	9 11
21 Vendr.	s Mathieu. 4 T.	5 46	5 59	4 23	1 matin 53	9 40	10 5
22 Samedi	s Maurice. 4 T.	5 47	5 57	4 55	3 matin 1	10 27	10 47
23 Dim.	s Lin, p.	5 49	5 55	5 25	4 13	11 6	11 24
24 Lundi	N-D. de la M. P.L.	5 50	5 53	5 56	5 27	11 43	0 0
25 Mardi	s Firmin. év.	5 52	5 51	6 28	6 42	0 0	0 19
26 Mercr.	ste Justine.	5 53	5 49	7 3	7 58	0 38	0 56
27 Jeudi	ste Delphine.	5 55	5 47	7 41	9 13	1 16	1 35
28 Vendr.	s Privat.	5 56	5 44	8 24	10 27	1 56	2 17
29 Samedi	Déd. s Michel.	5 57	5 42	9 13	11 37	2 39	3 2
30 Dim.	s Jérôme	5 59	5 40	10 9	0 soir 40	3 27	3 55

Le soleil entre au signe du Scorpion. **OCTOBRE.** Les jours décroissent de une heure 44 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Lundi	ss Remi et P D.Q	6 0	5 38	11 soir 11	1 soir 34	4 24	4 59
2 Mardi	Anges gardiens	6 2	5 36		2 soir 20	5 39	6 22
3 Mercr.	s Gérard.	6 3	5 34	0 matin 16	2 59	7 9	7 55
4 Jeudi	s François.	6 5	5 32	1 matin 23	3 33	8 36	9 13
5 Vendr.	s Placide.	6 6	5 30	2 30	4 3	9 44	10 10
6 Samedi	s Bruno, conf.	6 8	5 28	3 36	4 31	10 32	10 53
7 Dim.	s Marc, pape.	6 9	5 26	4 42	4 58	11 12	11 30
8 Lundi	ste Brigitte. N.L.	6 11	5 24	5 46	5 24	11 47	0 0
9 Mardi	s Ghislain.	6 12	5 22	6 49	5 51	0 3	0 20
10 Mercr.	s Franç. de B.	6 14	5 20	7 51	6 20	0 35	0 51
11 Jeudi.	s Séraphin.	6 15	5 18	8 51	6 52	1 6	1 21
12 Vendr.	s Evagre.	6 17	5 15	9 49	7 27	1 36	1 51
13 Samedi	s Edouard, roi	6 18	5 13	10 44	8 6	2 7	2 22
14 Dim.	s Calixte, pape	6 20	5 11	11 35	8 50	2 39	2 57
15 Lundi	ste Thérèse.	6 21	5 9	0 soir 22	9 40	3 15	3 36
16 Mardi.	s Donatien. P Q	6 23	5 7	1 soir 5	10 36	4 0	4 26
17 Mercr.	ste Hedwige.	6 25	5 5	1 44	11 37	5 0	5 38
18 Jeudi	s Luc, évang.	6 26	5 4	2 19		6 21	7 6
19 Vendr.	s Pierre.	6 28	5 2	2 51	0 matin 41	7 49	8 27
20 Samedi	s. Caprais.	6 29	5 0	3 22	1 matin 49	9 0	9 23
21 Dim.	ste Ursule.	6 31	4 58	3 53	3 0	9 52	10 14
22 Lundi	s Sévère.	6 32	4 56	4 27	4 14	10 35	10 55
23 Mardi	s Séverin.	6 34	4 54	4 57	5 31	11 15	11 34
24 Mercr.	s Magloire. P.L	6 35	4 52	5 34	6 50	11 53	0 0
25 Jeudi	ss Crépin et C.	6 37	4 51	6 16	8 7	0 14	0 34
26 Vendr.	s Évariste.	6 39	4 49	7 5	9 20	0 54	1 16
27 Samedi	s Florentin.	6 40	4 47	8 0	10 28	1 38	2 1
28 Dim.	ss Simon et J.	6 42	4 45	9 1	11 28	2 23	2 48
29 Lundi	s Narcisse de J	6 43	4 44	10 7	0 soir 18	3 13	3 42
30 Mardi	s Lucain. D. Q.	6 45	4 42	11 15	1 soir 0	4 12	4 46
31 Mercr.	s Quentin.	6 47	4 40		1 36	5 23	6 5

Le soleil entre au signe du Sagittaire. **NOVEMBRE.** Les jours décroissent de une heure 19 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Jeudi	TOUSSAINT.	6 48	4 39	0 matin 22	2 soir 7	6 50	7 32
2 Vendr.	LES TRÉPASSÉS	6 50	4 37	1 matin 28	2 35	8 12	8 47
3 Samedi	s Hubert.	6 51	4 35	2 33	3 2	9 19	9 46
4 DIM.	s Charles Borr	6 53	4 34	2 37	3 28	10 9	10 29
5 Lundi	ste Berthilde.	6 55	4 32	4 40	3 55	10 49	11 7
6 Mardi	s Léonard.	6 56	4 31	5 42	4 23	11 23	11 40
7 Mercr.	s Ernest. m. N. L.	6 58	4 29	6 43	4 53	11 53	0 0
8 Jeudi	Les 4 Couron.	7 0	4 28	7 42	5 26	0 11	0 26
9 Vendr.	s Denis.	7 1	4 26	8 38	6 3	0 42	0 57
10 Samedi	s Juste.	7 3	4 25	9 31	6 45	1 12	1 28
11 DIM.	s Martin, év.	7 4	4 23	10 20	7 33	1 43	2 0
12 Lundi	s Liévin. m.	7 6	4 22	11 5	8 26	2 16	2 33
13 Mardi	s Homobon.	7 7	4 21	11 44	9 24	2 52	3 12
14 Mercr.	s Clémentin.	7 9	4 20	0 soir 19	10 26	3 34	3 59
15 Jeudi	s Eugène. P. Q.	7 11	4 18	0 51	11 31	4 27	5 0
16 Vendr.	s Edmond.	7 12	4 17	1 21		5 37	6 15
17 Samedi	s Agnan.	7 14	4 16	1 50	0 matin 38	6 57	7 35
18 DIM.	s Odon.	7 15	4 15	2 20	1 matin 48	8 11	8 43
19 Lundi	ste Élisabeth.	7 17	4 14	2 51	3 2	9 12	9 30
20 Mardi	s Félix de V.	7 18	4 13	3 25	4 19	10 3	10 26
21 Mercr.	Prés. N.-D.	7 20	4 12	4 4	5 37	11 48	11 9
22 Jeudi	ste Cécile. P. L.	7 21	4 11	4 50	6 53	11 31	11 53
23 Vendr.	s Clément.	7 23	4 10	5 44	8 6	0 0	0 15
24 Samedi	s Florimond.	7 24	4 9	6 44	9 12	0 38	1 0
25 DIM.	ste Catherine.	7 26	4 8	7 50	10 9	1 24	1 48
26 Lundi	s Pierre.	7 27	4 7	8 59	10 57	2 11	2 36
27 Mardi	s Maxime.	7 29	4 7	10 0	11 37	3 1	3 28
28 Mercr.	s Mansuet.	7 30	4 6	11 18	0 soir 11	3 57	4 27
29 Jeudi	s Saturnin. D. Q.	7 31	4 5		0 soir 40	5 1	5 36
30 Vendr.	s André.	7 33	4 5	0 m. 25	1 7	6 12	6 52

Le soleil entre au signe du Capricorne. **DÉCEMBRE.** Les jours déc. de 20m. jusqu'au 20 et cr. de 2 m. j. 31

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Samedi	s Éloi, év.	7 34	4 4	1 matin 30	1 soir 33	7 29	8 5
2 DIM.	AVENT.	7 35	4 4	2 matin 33	1 soir 59	8 38	9 9
3 Lundi	s François X.	7 37	4 3	3 matin 35	2 26	9 36	9 59
4 Mardi	ste Barbe. v.	7 38	4 3	4 35	2 55	10 21	10 41
5 Mercr.	s Sabas.	7 39	4 2	5 34	3 27	10 59	11 17
6 Jeudi	s Nicolas év.	7 40	4 2	6 32	4 3	11 34	11 50
7 Vendr.	s Ambroise. N. L	7 41	4 2	7 27	4 47	0 0	0 6
8 Samedi	IMM. CONCEPT.	7 42	4 2	8 18	5 30	0 23	0 38
9 DIM.	ste Léocadie.	7 43	4 1	9 4	6 24	0 54	1 10
10 Lundi	s Melchiade	7 44	4 1	9 45	7 17	1 27	1 43
11 Mardi.	s Damase, p.	7 45	4 1	10 22	8 17	2 0	2 17
12 Mercr.	ste Constance.	7 46	4 1	10 55	9 20	2 35	2 55
13 Jeudi	ste Luce.	7 47	4 1	11 25	10 25	3 15	3 37
14 Vendr.	s Nicaise.	7 48	4 1	11 53	11 31	4 2	4 28
15 Samedi	s. Eusèbe. P. Q.	7 48	4 2	0 soir 21		4 58	5 31
16 DIM.	ste Adélaïde.	7 49	4 2	0 soir 50	0 40	6 6	6 43
17 Lundi	ste Olymp.	7 50	4 2	1 21	1 soir 53	7 20	7 55
18 Mardi	s Paul le s.	7 51	4 2	1 56	3 8	8 29	9 2
19 Mercr.	s. Cyriaque.	7 51	4 3	2 36	4 24	9 31	9 59
20 Jeudi	s Philogone. 4 T.	7 52	4 3	3 24	5 38	10 25	10 50
21 Vendr.	s Thomas. P. L.	7 53	4 4	4 21	6 48	11 14	11 39
22 Samedi	s Flavien. 4 T.	7 53	4 4	5 25	7 52	0 0	0 2
23 DIM.	ste Victoire, 4 T.	7 54	4 5	6 35	8 47	0 26	0 50
24 Lundi.	s Tharsile	7 55	4 5	7 48	9 31	1 13	1 37
25 Mardi	NOEL.	7 55	4 6	9 0	10 9	2 1	2 24
26 Mercr.	s Etienne, m.	7 55	4 7	10 10	10 42	2 48	3 11
27 Jeudi	s Jean, évan.	7 55	4 7	11 17	11 11	3 35	4 1
28 Vendr.	ss Innocents DQ	7 56	4 8		11 38	4 27	4 56
29 Samedi	s Thomas de C	7 56	4 9	0 matin 22	0 soir 4	5 26	5 57
30 DIM.	s Sabin, mart.	7 56	4 10	1 matin 25	0 soir 31	6 31	7 7
31 Lundi	s Sylvestre.	7 56	4 11	2 m. 26	0 59	7 43	8 18

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

MATHILDE-LŒTITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 29 septembre 1822; marié le 30 janvier 1859, à

LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne, née le 2 mars 1843. De ce mariage :

NAPOLÉON-VICTOR-JÉROME-FRÉDÉRIC, né le 18 juillet 1862

NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-JÉROME, né le 16 juillet 1864.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Exc. M le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais*, *ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts*.

M. Gauthier (C. ✲), conseiller d'État, *secrétaire-général*.

GRANDE AUMÔNERIE.

Mgr Darboy (O. ✲), archevêque de Paris, sénateur, *grand aumônier*.

Mgr. Tirmarche, ✲, évêque d'Adras, *aumônier*.

M. l'abbé Laine, ✲, *vicaire-général*.

M. l'abbé Mullois, ✲, *premier chapelain*.

MM. l'abbé Versini, ✲, l'abbé Liabeuf, ✲, *chapelains ordinaires;* MM. l'abbé Ouin-la-Croix, ✲, *secrétaire-général*; l'abbé de Cuttoli, *maître des cérémonies de la chapelle;* l'abbé Allain, *prêtre sacristain de la chapelle*.

PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais*.

M. le général de division Rolin (G. ✲), *adjudant-général du palais.*

MM. le baron de Montbrun (O. ✲); — le baron de Varaigne (O. ✲); — de Valabrégue de Lawœstine, ✲; — le baron Morio de l'Isle, ✲; *préfets du palais.*

M. le général comte Lepic (C. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier maréchal-des-logis, surintendant des palais impériaux.*

MM. le baron Émile Tascher de la Pagerie (O. ✲);—Oppermann (O. ✲), chef d'escadron en retraite, *maréchaux-des-logis.*

GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, M. le général Lechesne (G. O. ✲); — *du palais de Saint-Cloud*, M. le colonel Thiérion (C. ✲), député. *Commandants militaires : des Tuileries*, M. Houdaille (O. ✲), — *du Louvre*, M. Niepce de St-Victor, ✲;—*de l'Élysée*, M. le colonel Griffon (C. ✲); — *du Palais-Royal*, M. le général de brigade Deshorties de Beaulieu (G. O. ✲); — *de Saint-Cloud*, M. Dupont (C. ✲), capitaine de vaisseau, — *de Meudon*, M. le colonel Gaudo-Paquet (O. ✲); — *de Versailles*, M. le général de division Paté (G. O. ✲); — *de Trianon*, M. le colonel Quilico (C. ✲); — *de Rambouillet*, M. le général de brigade Besançon (C. ✲); — *de Fontainebleau*, M. le général de brigade de Polignac (C. ✲); — *de Strasbourg*, M. le colonel D'Hauteville (C. ✲); — *de Compiègne*, M. le colonel Becquey-Beaupré (O. ✲); — *de Pau*, M. le colonel Ibert (O. ✲).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. ✲), sénateur, *grand chambellan.*

M. le comte Baciocchi (C. ✲), surintendant des spectacles de la Cour, des théâtres impériaux, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*

MM. le duc de Tarente (O. ✲), député; le vicomte Olivier de Walsh, ✲; le marquis de Chaumont-Quitry, ✲; le marquis de Conégliano, ✲, député; le baron de Bulach, ✲; le vicomte de Laferrière (O. ✲); le vicomte G. d'Arjuzon; le marquis d'Havrincourt (O. ✲), député; le marquis de Trévise, ✲; le comte d'Ayguesvives, ✲, député; le vicomte du Manoir, *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Conti (O. ✲), conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*

M. Sacaley, (O. ✲), *sous-chef du cabinet.*

M. Pietri (Franceschini), ✲, *secrétaire particulier de l'Empereur.*

SERVICES DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (C. ✲), *directeur.*

ÉCUYERS.

M. le général Fleury (G. O. ✲), sénateur, aide-de camp de l'Empereur, directeur-général des haras, *grand-écuyer*.
MM. Davillier (O. ✲), *premier écuyer*; le baron de Bourgoing (O. ✲), de Grammont, ✲, le baron Lejeune, ✲, le comte de Castelbajac, ✲, le marquis de Caux, ✲, le prince Poniatowski, le comte du Bourg, Rainbeaux, de Burgh, *écuyers*.

VÉNERIE.

M. le général de division prince de la Moskowa (C. ✲), sénateur, aide-de-camp de l'Empereur, *grand veneur*.
M. le général marquis de Toulongeon (C. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier veneur*.
N...., *commandant des chasses à tir*.
MM. le baron Lambert, ✲; le marquis de Latour-Maubourg (O. ✲), député, *lieutenants de vénerie*.
M. le baron de Lage (C. ✲), *lieutenant des chasses à tir*.

CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✲), sénateur, *grand maître des cérémonies*.
N..., *premier maître des cérémonies*.
MM. Feuillet de Conches (C. ✲), le baron de Lajus (O. ✲), *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies*.
MM. Jules Lecocq, ✲, le baron Sibuet, ✲, député, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs*.

TRÉSORERIE.

M. Bure (O. ✲), *trésorier de la Couronne*.
M. Thélin, Charles, ✲, *trésorier de la Cassette*.

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. Auber (G. O. ✲), membre de l'Institut, *directeur*.

SERVICE DE SANTÉ.

M. le docteur Conneau (C. ✲), *premier médecin de l'Empereur*.

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *commandant la Maison militaire*.
M. Rolin (G. ✲), général de division, *adjudant-général du palais*.

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le comte de Goyon (G. ✲), sénateur, général de division ; de Failly (G. O. ✲), général de division ; le comte de Montebello (G. ✲), général de division ; Lebœuf, (G. O. ✲), général de division ; Frossard (G. O. ✲). général de division ; Mollard (G. O. ✲), général de division ; le baron de Béville (C. ✲), général de division ; Jurien de La Gravière, (C. ✲), vice-amiral ; le prince de la Moskowa, (C. ✲), général de division, sénateur ; Fleury (G. O. ✲). idem, idem ; de Waubert de Genlis (C. ✲), général de brigade ; Castelnau (C. ✲), idem ; le marquis de Toulongeon (C. ✲), idem ; le comte Lepic (C. ✲), idem ; le comte Reille (C. ✲), colonel d'état-major ; Favé (O. ✲), colonel d'artillerie.

Cabinet topographique de l'Empereur : M. le baron de Béville (C. ✲), général de division, aide-de-camp de l'Empereur, *chef du cabinet*.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. Stoffel, (O. ✲), chef d'escadron d'artillerie ; Lamey, ✲, capitaine du génie ; Jumel de Noireterre, ✲, capitaine d'état-major ; Lescot, ✲, idem de cavalerie ; Rolin, ✲, idem d'état-major ; Verchère de Reffye, ✲, idem d'artillerie ; d'Escayrac de Lauture, ✲, capitaine d'infanterie ; de Vieil d'Espeuilles idem de lanciers de la Garde ; Duperré, ✲, lieutenant de vaisseau ; D'Aubigny, ✲, capitaine d'infanterie ; de Ligniville, ✲, idem ; Castaigne, idem ; de Chérizey, idem de cavalerie ; Caffarel, idem d'état-major.

ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL.

Colonel, commandant : M. Verly, (O. ✲).

GARDE IMPÉRIALE.

Commandant en chef, S. Exc. M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (G. ✲), sénateur.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Madame la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano.

Dames du palais : Mmes la comtesse Gustave de Montebello ; la vicomtesse Aguado ; la baronne de Pierres ; la marquise de Latour-Maubourg ; la comtesse de Labédoyère ; la comtesse de Lourmel ; la comtesse de la Poëze ; la comtesse de Rayneval ; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes) ; de Saulcy ; la baronne de Viry-Cohendier.

Dame lectrice, Mme la comtesse de Pons de Wagner.

Premier chambellan, M. le duc Charles de Tascher de la Pagerie, (O. ✲), sénateur.

Chambellans, MM. le comte de Lézay-Marnézia, ✲, le marquis de Piennes, ✲, le comte de Cossé-Brissac.
Premier écuyer, M. le baron de Pierres (O. ✲), député.
Ecuyer, M. le marquis de Lagrange, ✲.
Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. ✲).

MAISON DU PRINCE IMPÉRIAL.

M. Bachon (O. ✲), *écuyer*.
M. Barthez (O. ✲), *médecin*.
M. Monnier, *précepteur*.
Mme l'amirale Bruat, *gouvernante des enfants de France*.

Sénat.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus-consulte : 1° la constitution des Colonies et de l'Algérie; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche; 3° le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le Sénat vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur. Pendant la durée de la session, le Ministre d'État, le Ministre présidant le Conseil d'État et les membres de ce Corps, sont chargés de défendre devant le Sénat les projets de

loi et les actes du Gouvernement. (Décret du 23 juin 1863.) Les débats des séances sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. En outre, les comptes-rendus de ces séances, rédigés sous l'autorité du président du Sénat, sont mis chaque soir à la disposition des journaux. (Sénatus-consulte du 2 et décret du 3 février 1861.)

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation, membre du Conseil privé.
Premier vice-président, M. Boudet (G. O. ✲)
Vice-présidents, LL. EExc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✲); le maréchal Régnault de Saint-Jean d'Angely (G. ✲); M. Delangle (G. O. ✲).
Grand référendaire, M. Thouvenel, ancien ministre (G. ✲).
Secrétaire du Sénat, M. Ferd. Barrot.

PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✲).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. ✲).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✲).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✲), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. ✲), archevêque de Besançon, le cardinal Gousset (C. ✲), archevêque de Reims; le cardinal Donnet (C. ✲), archevêque de Bordeaux; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry (C. ✲); le cardinal de Bonnechose, (O. ✲), archevêque de Rouen.

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. ✲), maréchal de l'Empire, ministre de la maison de l'Empereur.
Le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✲).
Le maréchal comte Randon (G. ✲), ministre de la guerre.

Le maréchal Canrobert, François (G. ✲).
Le maréchal comte Regnault de St.-Jean d'Angely (G. ✲).
Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✲).
Le maréchal Niel (G. ✲).
Le maréchal Forey (G. ✲).
Le maréchal Bazaine (G. ✲).
L'amiral Charner (G. ✲).

MEMBRES.

MM.

Le général de division d'Allonville.
Le marquis d'Audiffret (G. O. ✲), président à la Cour des comptes.
Barbaroux (C. ✲).
Baroche (G. ✲), ministre de la Justice et des Cultes.
Le vicomte de Barral (C. ✲).
Barrot, Ferdinand (G. O. ✲), ancien ministre.
Barrot, Adolphe (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
Le duc de Bassano (G. O. ✲).
Le comte Hector de Béarn (G. O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le comte de Beaumont (de la Somme) (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Belbeuf (C. ✲), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.
Berthier, Charles, prince de Wagram, ✲.
Le marquis de Boissy (O. ✲).
Bonjean (G. O. ✲).
Boinvilliers (C. ✲), ancien président de section au Conseil d'État.
Boudet (G. O. ✲), ancien ministre.
Le comte J. Boulay (de la Meurthe) (G. O. ✲).
Le comte de Bourqueney (G. ✲), ministre plénipotentiaire.
Le baron Brénier (G. O. ✲).
Le duc de Cambacérès (G. O. ✲), ancien pair de France.
Le général Camou (G. ✲).
Carrelet (G. ✲), général de division, ancien commandant de la 1re division militaire.
Le comte de Casabianca (G. O. ✲), ancien ministre d'État.
Le vice-amiral Cécille (G. O. ✲).
De Chabrier (C. ✲), ancien conseiller à la cour des Comptes
Le baron Chapuys de Montlaville (C. ✲), ancien préfet.
Le général de division Charron (G. ✲).
Le marquis de Chasseloup-Laubat (G. ✲), ministre de la marine et des colonies.
Le baron de Chassiron (C. ✲), ancien député.
Chevalier, Michel (G. O. ✲), membre de l'Institut.
H. Chevreau (G. O. ✲), préfet du Rhône.
Le comte François Clary (O. ✲).
Corta (C. ✲), ancien député.

Le général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao (G. ✲).
Le marquis de Croix (O. ✲).
Darboy (O. ✲), archevêque de Paris.
Dariste (C. ✲).
Daumas (G. O.), général de division.
Comte de Lamarre (O. ✲).
Delangle (G. ✲), ancien premier président de la Cour impériale de Paris, ancien ministre de la justice.
Le 1er président Devienne (G. O. ✲).
Doret (C. ✲), capitaine de vaisseau.
Drouyn de Lhuys (G. ✲), ministre des affaires étrangères.
Dumas (G. ✲), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Élie de Beaumont (G. O. ✲), membre de l'Institut.
Le marquis d'Espeuilles, ✲.
Favre, Ferdinand (C. ✲).
Le duc Fialin de Persigny (G. ✲), ancien ministre de l'Intérieur.
Le général de division, comte de Flahault (G. ✲), grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.
Le général Fleury (G. O. ✲), grand écuyer.
Achille Fould (G. ✲), ministre des Finances.
Le baron de Fourment, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gabriac (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le général de division Gémeau (G. O. ✲).
Le comte Ch. de Germiny (G. O. ✲).
Le marquis Ernest de Girardin, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Godelle (O. ✲), ancien président de section au conseil d'État.
Goulhot de Saint-Germain (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte de Goyon (G. ✲).
Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gricourt (O. ✲), chambellan de l'Empereur.
Le baron Grivel (G. ✲), vice-amiral.
Le baron Gros (G. ✲), ministre plénipotentiaire de France, à Londres.
Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. ✲).
Le général de division Guesvillers (G. ✲).
Le général de division marquis de Grouchy (G. ✲).
Le baron Haussmann (G. ✲), préfet de la Seine.
Le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✲), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.

Le baron de Heeckeren (O. ✲).
Le général Herbillon (G. ✲).
Herman (O. ✲), ancien conseiller d'État.
His de Butenval (G. O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Hubert-Delisle (O. ✲), ancien gouverneur de la Réunion
Le général Husson (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Ingres (G. O. ✲).
Le comte de Labédoyère, ✲, ancien député.
De Ladoucette (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative
Le duc de la Force (O. ✲).
Le général de division comte Gudin (G. O. ✲).
Le vicomte de la Guéronnière (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le général de division vicomte de la Hitte (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
A. Laity (G. O. ✲), ancien préfet.
Le général de division marquis de Laplace (G. ✲).
Larabit (G. O. ✲), ancien député.
Le comte de Lariboisière (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général comte de la Ruë (G. ✲).
Le marquis de Lavallette (G. ✲), ancien ambassadeur, ministre de l'Intérieur.
Le général de division marquis de Lavœstine (G ✲), commandant des Invalides.
Lebrun (C. ✲), ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé (G. O. ✲), ancien ministre des travaux publics.
Le comte Le Marois (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le vice-amiral Le Prédour (G. O. ✲).
Le baron Le Roy de Boisaumarie (G. O. ✲), préfet de la Seine-Inférieure.
Leroy de Saint-Arnaud (C. ✲), ancien conseiller d'État
Le comte de Lesseps (C. ✲), directeur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.
Le général de division Le Vasseur (G. O. ✲).
Leverrier (G. O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Lyautey (G. O. ✲), membre du comité d'artillerie.
Magne (G. ✲), ancien ministre.
Mallet (G. O. ✲).
Le comte de Saint-Marsault, ancien préfet.
Vicomte de Martimprey (G ✲), général de division.
De Maupas (G. O. ✲), ancien ministre, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône.

Le général Mellinet (G. ✲).
De Mentque (G. O. ✲), ancien préfet.
Mérimée (C. ✲), membre de l'Institut
De Mésonan (C. ✲).
Mimerel (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative
Monier de la Sizeranne (O. ✲).
Le duc de Montebello (G. ✲), ancien ambassadeur.
Le général de division de Montréal (G. O. ✲).
Le duc de Mortemart (G. ✲), général de division.
Le général prince de la Moskowa (C. ✲).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✲).
Le comte de Nieuwerckerke (G. O. ✲), surintendant des Beaux-Arts.
Le duc de Padoue (G. ✲), ancien conseiller d'État, anc. ministre.
Le général de division Le Pays de Bourjolly (G. ✲).
Persil (G. O. ✲), ancien ministre
Le pr. Poniatowski, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G. O. ✲).
Le général de division baron Renault (G. ✲).
Reveil (C. ✲),
Le baron Paul de Richemont, ancien député (C. ✲).
Le vice-amiral Rigault de Genouilly (G. O. ✲).
Le marquis de La Rochejacquelein (O. ✲).
Le général de division comte Roguet (G. O. ✲).
Rouher (G. ✲), ministre d'État.
Rouland (G. ✲), ancien ministre
De Royer (G. O. ✲), ancien ministre.
S. de Sacy (G. O. ✲), membre de l'Académie française.
Sainte-Beuve (C. ✲).
Le comte de Salignac Fénelon, anc. ministre plénipot. (G. O. ✲).
De Saulcy (C. ✲), membre de l'Institut.
Le général de division comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le cte Siméon (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Stourm (C. ✲), ancien directeur-général des postes.
Suin (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien préfet.
Le duc Tascher de la Pagerie (O. ✲).
Amédée Thayer (O. ✲), membre de la Comm munic de la Seine.
Amédée Thierry (C. ✲).
Le général de division Thiry (G. O. ✲).
De Thorigny (C. ✲), ancien ministre.
Thouvenel (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.
Tourangin (G. O. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vice-amiral Tréhouart (G. ✲).
Le duc de Trévise (C. ✲).

Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation.
Le marquis de Turgot (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.
Le baron de Varenne (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le duc de Vicence, ✲.
Villemain (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le baron de Vincent (C. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Le général de division Vinoy (G. ✲).
De Vuillefroy (C. ✲).
Le général comte Waldener de Freundstein (G. O. ✲).

Corps législatif

Elu les 30 *mai et* 1er *juin* 1863, *en vertu du décret organique du* 7 *mai.*

L'élection a pour base la population. Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs; néanmoins, un député de plus est attribué à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500 (Sénatus-consulte du 27 mai 1857). Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur.—L'adresse est discutée en présence des Commissaires du Gouvernement, qui donnent toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Europe. (Décret du 24 novembre 1860). — Pendant la durée des sessions le Ministre d'État, le Ministre présidant le Conseil d'État et les membres de ce Corps, sont chargés de défendre devant la Chambre, les projets de loi et les actes du Gouvernement. (Décret du 23 juin 1863).

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est renvoyé, sans discussion, au Conseil-d'Etat, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil-d'Etat, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les comptes-rendus des séances du Corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du Président de l'assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. (Sénatus-consulte du 2 et décret des 2 et 3 février 1861.) — Le procès-verbal des séances est lu à l'assemblée; il constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses séances sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut

être adressée au Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

Au jour de l'ouverture de la session, le Président, assisté des quatre plus jeunes membres présents qui remplissent les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection des six secrétaires définitifs, procède, par la voie du sort, à la division de l'assemblée en neuf bureaux. Les bureaux, ainsi formés, se renouvellent chaque mois par la voie du tirage au sort. Ils élisent leur président et leur secrétaire.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. le comte Walewski (G. ✲), membre du conseil privé.

Vice-présidents, MM. Schneider (G. O. ✲); Alfred Leroux (O ✲)

Secrétaires, MM. le comte Le Peletier d'Aunay (O. ✲); Busson-Billault (O. ✲); S. Abbatucci, ✲; Darimon, ✲; Lafond de St.-Maur, ✲; de St.-Germain (O. ✲).

Questeurs, MM. Hébert (O. ✲); de Romeuf (C. ✲).

MEMBRES.

AIN. MM. le cte. Le Hon (O. ✲); N..; Bodin, ✲.

AISNE. MM. Hébert (O. ✲); Malézieux; Vilcocq; Geoffroy de Villeneuve (O. ✲).

ALLIER. MM. le baron de Veauce, ✲; Desmaroux de Gaulmin (O. ✲); Edouard Fould.

ALPES (Basses). M. le colonel Reguis (C. ✲).

ALPES (Hautes). M. Garnier.

ALPES-MARITIMES. MM. Lubonis (C ✲); Masséna, duc de Rivoli.

ARDÈCHE. MM. le général d'Autheville (C. ✲); le comte de Rochemure, ✲; le marquis de la Tourrette, ✲.

ARDENNES. MM. de Montagnac, ✲; baron Eug. de Ladoucette, ✲, de Sibuet.

ARIÈGE. MM. Didier, ✲; Busson-Billault (O. ✲).

AUBE. MM. le vicomte de Rambourgt, le baron de Plancy, ✲.

AUDE. MM. Roques-Salvaza (O ✲) Peyrusse, ✲.

AVEYRON. MM. Girou de Buzareingues, ✲; Calvet-Rogniat, ✲; Chevalier, Aug. (O. ✲).

BOUCHES-DU RHÔNE. MM. Berryer; Bournat, ✲; le baron Laugier de Chartrouze, ✲; Marie.

CALVADOS. MM. Bertrand (O. ✲); Douesnel, ✲; le marquis de Colbert-Chabannais, ✲; N..,

CANTAL. MM. de Parieu (O. ✲); Creuzet, ✲.

CHARENTE. MM. Gellibert des Séguins, ✲; Planat; André (O. ✲).

CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. le baron Vast-Vimeux, ✲; Bethmont; le baron Essachériaux, ✲; Roy de Loulay.

CHER. MM. le comte de Nesle, ✲; Guillaumin, ✲.

CORRÈZE. MM. Lafont de Saint-Mür, ✲; Mathieu, ✲.

CORSE. MM. S. Abbattucci, ✲; Gavini, ✲.

CÔTE-D'OR. MM. Magnin; Marey-Monge, ✲; Rolle.

CÔTES-DU-NORD. MM. Glais-Bizoin; le comte de Champagny (Jérôme-Paul), ✲; Le Gorrec,

✲ ; le comte de la Tour, ✲ ; le baron de Janzé.

CREUZE. MM. Delamarre (C. ✲); Sallandrouze de La Mornaix (O. ✲).

DORDOGNE. MM. Dupont Paul. ✲; comte Boudet; Welles de La Valette, ✲ ; Taillefer, ✲.

DOUBS. MM. le marquis de Conégliano, ✲, Latour du Moulin, (O. ✲).

DRÔME. MM. Lacroix St.-Pierre, ✲; le marquis Luzy de Pélissac, (G.-O. ✲); Morin, ✲.

EURE. MM. le duc d'Albufera (O. ✲); Fouquet; le comte d'Arjuzon (O. ✲); Petit (O. ✲).

EURE-ET-LOIRE. MM. le vicomte Reille (O. ✲); le général Lebreton (G.-O. ✲).

FINISTÈRE. MM. le comte du Couedic (O. ✲); Conseil; Dein; Bois-Viel.

GARD. MM. Talabot (C. ✲); Bravay ; Fabre ; André.

GARONNE (Haute). MM. le comte d'Ayguesvives, ✲; le comte de Campaigno (O. ✲); Piccioni, ✲ ; Duplan (C. ✲).

GERS. MM. Belliard, ✲; le comte Fred. de Lagrange, ✲; Granier de Cassagnac (O. ✲).

GIRONDE. MM. Curé, ✲; baron Travot, ✲; Em. Pereire (C. ✲); baron David (C. ✲) ; Arman (C. ✲).

HÉRAULT. MM. Pagézy (O ✲); Roulleaux-Dugage (C. ✲); Cazelles (O. ✲).

ILLE-ET-VILAINE. MM. le marquis de Piré, ✲; le comte Caffarelli, ✲; de Dalmas (O. ✲); de la Guistière.

INDRE. MM. Charlemagne (Raoul), ✲; Delavau, ✲

INDRE-ET-LOIRE. MM. Gouin (O ✲) le marquis de Quinemont, ✲, Mame (O. ✲).

ISÈRE. MM. Royer (O ✲); de Voize (O. ✲); Flocard de Mépieu, ✲; Faugier (O. ✲).

JURA. MM. E. Dalloz (O. ✲); le comte de Toulongeon, (O. ✲).

LANDES. MM. de Guilloutet; N...

LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary (C. ✲); Crosnier (C. ✲).

LOIRE. MM. F. Balay, ✲; Dorian; Bouchetal-Laroche, ✲; De chastelus, ✲.

LOIRE (Haute). MM. le marquis de Fay de Latour-Maubourg (O. ✲); de Romeuf (C. ✲).

LOIRE-INFÉRIEURE. MM. Thoinnet de la Turmélière, ✲; Lanjuinais (O. ✲); Simon, ✲; A. Fleury (O. ✲).

LOIRET. MM. Nogent-Saint-Laurent (O. ✲); le duc de Tarente (O. ✲); le vicomte de Grouchy (O. ✲).

LOT. MM le comte J. Murat (O ✲); Deltheil (O. ✲).

LOT-ET-GARONNE. MM. Noubel, ✲; vicomte de Richemont (O ✲); Dolfus (O. ✲).

LOZÈRE. MM. le comte de Chambrun, ✲.

MAINE-ET-LOIRE. MM. Ségris (O. ✲); Bucher de Chauvigné, ✲; Louvet (O. ✲) le comte de Las Cases, ✲.

MANCHE. MM. Havin; de Saint-Germain (O. ✲); Brohyer de Littinière, ✲; le général Meslin (G -O. ✲).

MARNE. MM. N....; le général Parchappe (G. O. ✲); Werlé (O. ✲).

MARNE (Haute). MM. le baron Lespérut, ✲; Chauchard, ✲.

MAYENNE. MM. Leclerc d'Osmon-

ville (O. ✲); le baron Mercier (C. ✲); le baron de Pierres (O. ✲).

MEURTHE. MM. le vicomte Drouot, ✲; le baron Buquet (O. ✲); Chevandier de Valdrôme (O. ✲)

MEUSE. MM. Millon, ✲; le baron de Benoist, ✲; Chadenet (O ✲).

MORBIHAN. MM. Kercado, Le Mélorel de la Haichois, ✲; comte N. de Champagny, ✲.

MOSELLE. MM. le colonel Hennocque (O. ✲); de Wendel, ✲; le baron de Geiger (O. ✲).

NIÈVRE. MM. Boucaumont (O ✲); de Montjoyaux, ✲; le comte Le Peletier d'Aunay (O, ✲).

NORD. MM. Plichon, ✲; Kolb-Bernard, ✲; Des Rotours, ✲; Brame; Lambrecht; le marquis d'Havrincourt (O. ✲); Stiévenart-Béthune; Seydoux (O. ✲); Godard-Desmarets, ✲.

OISE. MM. le baron de Corberon, ✲; le vicomte de Plancy, ✲; N...

ORNE. MM. de Chasot, ✲; N..., le marquis de Torcy, ✲.

PAS-DE-CALAIS. MM. Piéron-Leroy; Delebecque (O. ✲); Pinart; Jourdain, Martel; baron d'Herlincourt.

PUY-DE DÔME. MM. Mége, ✲; N...; Christophle, ✲; du Miral (O. ✲); Andrieu, ✲.

PYRÉNÉES (Basses). MM. O'Quin, ✲; N..., Etcheverry, ✲.

PYRÉNÉES (Hautes). MM. A. Fould; Ach. Jubinal (O. ✲).

PYRÉNÉES-ORIENTALES. MM. Is. Pereire (O. ✲).

RHIN (Bas). MM. le baron de Bussières (O. ✲); Coulaux, ✲; le comte Hallez-Claparède, ✲; baron de Cœhorn, ✲.

RHIN (Haut). MM. Lefébure, ✲, Gros; le baron de Reinach, ✲; West (O ✲)

RHÔNE. MM. Hénon; J. Favre; Perras, ✲; Descours, (O. ✲); Terme, ✲.

SAÔNE (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✲; le marquis de Grammont; le duc de Marmier, ✲.

SAÔNE-ET-LOIRE. MM. Schneider (G.O. ✲); J. Chagot, ✲; le baron de Chiseuil, ✲; de Chapuys de Montlaville, ✲; comte de Barbantane, ✲.

SARTHE. MM. Haëntjens, ✲; Leret d'Aubigny, ✲; le marquis de Talhouet, ✲; le prince M. de Beauveau, ✲.

SAVOIE. MM. le comte de Boigne, ✲; Palluel, ✲.

SAVOIE (Haute) MM. Pissart, ✲; Bartholoni, ✲.

SEINE. MM. Carnot; Thiers (G.-O. ✲); Emile Ollivier; Ernest Picard: Garnier-Pagès; Guéroult; Darimon, ✲; J. Simon, ✲, Pelletan.

SEINE-INFÉRIEURE. MM. Pouyer-Quertier fils, ✲; Quesné, ✲; Corneille, ✲; Lédier, ✲, H. Barbet (C. ✲); Ancel, ✲.

SEINE-ET-MARNE MM. le baron de Beauverger (O. ✲); le comte de Jaucourt (O. ✲); Josseau, (O. ✲).

SEINE-ET-OISE. MM. le baron Caruel de St-Martin, ✲; Darblay junior (O. ✲); Dambry, ✲, Richard (Maurice).

SÈVRES (Deux). MM. F. David, ✲; Lasnonier (O. ✲); Ch. Le Roux, ✲.

SOMME. MM. Cosserat, ✲; Se-

néca (O. ✲); Conneau (C. ✲); de Morgan, ✲; Gressier, ✲.

TARN. MM. le général baron Gorsse (C. ✲); E. Pereire; Daguilhon, ✲.

TARN-ET-GARONNE. MM. le comte J. de la Motte, ✲; Belmontet (O. ✲).

VAR. MM. Lescuyer d'Attainville (O. ✲); le vicomte de Kerveguen.

VAUCLUSE. MM. Pamard (O. ✲); Millet, ✲.

VENDÉE. MM. le marquis de Ste-Hermine, ✲; Alf. Le Roux (C. ✲); le comte de la Poëze.

VIENNE. MM. de Beauchamp (O. ✲); de Soubeyran (O. ✲), Bourlon (O. ✲).

VIENNE. (Haute). MM. Arm. Noualhier, ✲; de St.-Paul (O. ✲).

VOSGES. MM. Buffet, ✲; Aymé (O. ✲); le baron de Ravinel, ✲.

YONNE. MM. N..., Javal (O. ✲); Le Comte, Eugène (O. ✲).

Conseil d'Etat.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'État rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires; 2° sur le contentieux administratif; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

FORME DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire; elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'État délibérant au contentieux. Cette

assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

S. M. L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Napoléon (G. ✲).

Président, S. Exc. M. Vuitry (G. ✲), ministre présidant le Conseil d'État.

Vice-Présidents, MM. de Parieu (G. O. ✲); de Forcade de la Roquette (G. O. ✲); Chaix d'Est Ange (G. O. ✲).

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (G. O. ✲), ancien ministre.

Président de la section des finances, de l'agriculture et du commerce, M. de Forcade de la Roquette (C. ✲), chargé de la présidence.

Président de la section des travaux publics et des beaux-arts, M. Chaix d'Est Ange (C. ✲), chargé de la présidence.

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (G.-O. ✲).

Président de la section du contentieux, M. Bauchart (O. ✲).

Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, M. Duvergier.

Commissaire du Gouvernement près le Conseil d'État au contentieux, M. le comte de Belbeuf, maître des requêtes.

Secrétaire-Général du Conseil d'Etat, M. de la Noue-Billault (O. ✲), ayant titre et rang de conseiller d'État.

MM. *Conseillers d'État.*

Abattucci (O. ✲), ancien chef du cabinet du ministre de la Justice,
Bataille (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Bavoux (O. ✲).
Bayle-Mouillard (O. ✲).
Besson (G. O. ✲), ancien préfet.
Blondel (C. ✲), ancien directeur général des forêts.
Boilay (O. ✲), ancien secrétaire-général du conseil d'État.
Bréhier (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.

MM.
Boulatignier (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Baron de Bussière (O. ✲).
Chamblain (C. ✲), ancien Préfet.
Le comte de Chantériac (O. ✲), ancien député.
Chassaigne-Goyon (O. ✲).
Chassériau (O. ✲), ancien maître des requêtes.
De Cormenin (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative
Cornudet (O. ✲), ancien conseiller d'État.
Cuvier (C. ✲), idem.
Le comte Dubois (O. ✲).
Flandin (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gasc (O. ✲).
Gaslonde, ✲, ancien maître des requêtes.
Gaudin (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Genteur (C. ✲), ancien Préfet.
Gomel, ✲, ancien maître des requêtes.
Heurtier (O. ✲).
Jahan (O. ✲).
Lacaze (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
De Lavenay (O. ✲).
Le Play (C. ✲).
Lestiboudois (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Loyer, ✲.
Manceaux (O. ✲), anc. secrétaire-général du ministère de l'Intér.
Marchand (C. ✲).
E. Marchand (O. ✲).
Vicomte du Martroy, ✲, ancien maître des requêtes.
Merruau (O. ✲).
Migneret (C. ✲), ancien Préfet.
Pagès, ✲, ancien maître des requêtes.
Pascalis, ✲, ancien auditeur.
Baron Quinette (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire
Riché (O. ✲).
Le vicomte de Rougé (O. ✲), membre de l'Institut.
Le comte Treilhard (O. ✲), ancien directeur de la presse.
Vernier (O. ✲), ancien député.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.
Comte d'Argout, Gaston, ✲, ancien maître des requêtes.
Aubernon, ✲.
Berger, Léon, ✲.
Du Berthier, ✲.
Bertier, ✲.
Baron de Bernon, ✲,

MM.
Le baron Cardon de Sandrans, ✲, ancien auditeur.
De Casabianca, ✲.
De Chassiron (O. ✲), ancien attaché d'ambassade.
Crignon de Montigny, ✲.
François, ✲, ancien maître des requêtes de deuxième classe
Goupil, ✲.
Lhopital, ✲.
Ern-Leblanc, ✲, ancien lieutenant de vaisseau.
Louyer-Villermay, ✲, ancien maître des requêtes.
De Maupas, Paul, ✲, ancien procureur de la République.
Mesnard, ✲.
De Missiessy.
Vicomte Portalis, Ernest, ✲, ancien auditeur.
Redon de Beaupréau, ✲.
Comte de Ségur, Anatole, ✲, ancien préfet.

Maîtres des requêtes de deuxième classe

MM.
Aucoc, ✲, ancien auditeur
Bartholony, ✲.
Bauchard, ✲.
Bayard, ✲.
Le comte de Belbœuf, ✲, ancien auditeur.
Boinvilliers, ✲.
Bordet, ✲, ancien auditeur.
De Bosredon, ✲.
Braun.
Brincard, ✲.
David.
Cottin, ✲, ancien auditeur.
Ch. Fortoul, ✲, ancien chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique.
Fouquier, ✲, ancien conseiller de préfecture.
Hudault, ✲.
Le Roy, ✲, ancien auditeur.
Marbeau, ✲.
Moreau, ✲.
Perret.
De Ravignan.
G. Rouher, ✲.
Taigny.

Auditeurs de première classe.

Par décret du 24 octobre 1860, leur nombre a été porté à 40.

MM. de Barthélémy; de Baulny; Bouard, ✲; Chauchat; Cohen; le comte de Crèvecœur; Danyau; vicomte Dubois; Duchossoy;

Flandin; Ginoux de Fermon; Godard de Rivocet; Grandidier, ✲; de Guigné; Hély d'Oissel, ✲; Jacquet; Jonglez de Ligne; Kratz, ✲; Lecomte; A. Legrand, ✲; Lombard de Buffières; le vicomte de Luçay; le baron de Mackau; de Meynard, ✲; Monnier; Pétiet; Plantier; comte de Reverseaux; Roussigné, Sauvage de Brantes; Savoye; de Vaufreland; Vieyra-Molina, ✲; Henry de Villeneuve; vicomte des Roys; Cordier; de Voyer d'Argenson; Joly de Bammeville; Raynal; de Franqueville; vicomte de l'Aigle; Pastoureau; Thureau; Goupy; Leloup de Sancy; Genteur; Darcy.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. de l'Aigle; Artaud-Haussemann; de Benoist; de Bellissen; Bérard de Chazelles; Boselli; de Crouzac; Darrignan; Dutilleul; de Fredy; Flourens; Fould; Cornudet; comte de Saint-Gilles; Grandidier, ✲; de Joinville; Legrand; Lefébure; Lacheual; Le Marchand; Mage; Pélissier de Féligonde; Ramont; Regnault de Savigny; de Romeuf; de Rougé; Thierry; Vaïsse; Louis Vicaire; de Vuillefroy; Thirria; Compaignon de Marcheville; Le Provost de Launay; Sanial du Fay; Gomel; Courte de la Goupillière; Burin des Roziers; Mayniel; Lestiboudois; Gastambide; Rogniat; de Laizer; Noël Desvergers.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G.O.✲), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. La Caze; Persil; Langlais; Eug. Marchand; Bavoux; Gasc; Chassaigne-Goyon; Bayle-Mouillard.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. François; du Berthier; vicomte Portalis. — Deuxième classe, M. Mesnard.

Auditeurs, première classe, MM. Alcoock; Sauvage de Brantes; de Barthélémy; vicomte Lombard de Buffières de Rambuteau. — Deuxième classe, MM. le comte de Saint-Gilles; Cordier; de Vuillefroy, Le Marchant; Artaud-Haussemann.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Bauchart (C. ✲), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Marchand; Boulatignier; vicomte de Martroy; A. Blanche; Gaslonde.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, justice et affaires étrangères. — MM. Gasc; Chassaigne-Goyon.

Section de l'intérieur — MM. Gomel; Besson. — *Section des travaux publics, agriculture et commerce*, MM. le comte Dubois, (O. ✲); Gaudin (C. ✲) — *Section de la guerre et de la marine*, MM. Chassériau; Loyer. — *Section des finances*, MM. le baron Quinette; de Lavenay.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Pascalis, ✲; Aubernon; de Cardon de Sandrans. — Deuxième classe, MM. de Belbœuf; Cottin; Bayard; Perret. — *Maîtres des requêtes faisant fonctions*

de commissaires du gouvernement au contentieux administratif, MM. L'Hôpital, *de première classe*; Faré, Aucoc, *de deuxième classe.*

Auditeurs, première classe, MM. David; Flandin; Braün; de Guigné; de Baulny; comte de Reverseaux; Roussigné. — Deuxième classe, MM. Joly de Bammeville; de Raynal; Thureau-Tangin; Leloup de Sancy; Genteur; Darcy; Duchaussoy, Bérard de Chézelles, Pélissier de Féligonde, Flourens; Cornudet; Fould; Lefébure; Boselli.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Duvergier, *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Cuvier; vicomte de Cormenin; de Chantérac; de Bussière, Bréhier; Gomel; Besson; Merruau; Genteur; comte Treilhard.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger; vicomte de Beaupréau; de Ségur; de Bernon; Bertier. — Deuxième classe, MM. de Casabianca; Fouquier; Marbeau; Bauchart; de Ravignan.

Auditeurs, première classe, MM. Bouard; Chadenet; de Mackau; Hély d'Oissel; G. de Fermon, Henri de Villeneuve; Savoye. — Deuxième classe, MM. de Voyer d'Argenson; Pastoureau; Goupy; A. Legrand; de Prédy; de Rougé, Vaïsse; de Romeuf.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BEAUX ARTS.

M. Chaix d'Est-Ange, *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Heurtier; comte Dubois; de Rougé; Le Play; Boilay; Gaudin; Vernier; Jahan.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Leblanc. — Deuxième classe, MM. Leroy, Moreau; Taigny.

Auditeurs, première classe, MM. de La Coste du Vivier; Godard de Rivocet; de Meynard; vicomte Dubois; Legrand; Cohen; de Vaufreland; Monnier. — Deuxième classe, MM. Grandidier; de Franqueville; Ramond; de Benoist, Dutilleul.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Flandin; Manceaux; Chassériaux; Abbattucci; Battaille; Loyer.

Maîtres des requêtes, première classe, M. de Chassiron; d'Argout. — Deuxième classe, M. de Mississy.

Auditeurs, première classe, MM. Kratz; Danyau; Plantier. — Deuxième classe, MM. vicomte des Roys; Mage; Lachenal; de Crousaz.

SECTION DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. de Forcade de la Roquette, *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Cornudet: de Butenval; Quinette; Blondel; Lestiboudois; de Lavenay; Riché.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Goupil; Louyer-Villermay; Crignon de Montigny; de Maupas.

Auditeurs, première classe, MM. d'Hauteserve; Brincard; vicomte de Lucay; le comte de Crèvecœur; Petiet; Jacquet; Lecomte; Chauchat, Jonglez de Ligne. — Deuxième classe, MM. de l'Aigle; de Joinville; Regnault de Savigny; de Bellissen; Thierry.

Conseillers d'État en service ordinaire hors sections, MM. Barbier (C. ✲), directeur général des douanes et des contributions indirectes. — Alfred Blanche (O. ✲), secrétaire général de la préfecture de la Seine. — Le général Blondel (C. ✲), directeur au ministère de la guerre. — De Bosredon, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. — De Boureuille (C. ✲), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics — Darricau (G O. ✲), intendant général inspecteur, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre. — Dupuy de Lome (G. O. ✲), directeur des constructions navales au ministère de la marine — De Franqueville (C. ✲), directeur général des ponts-et-chaussées et des chemins de fer. — Gautier (C. ✲), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts. — Guillemot (O. ✲), directeur général de la caisse d'amortissement et des dépôts et consignations. — Herbet (G. O. ✲), ministre plénipotentiaire, directeur des consulats au ministère des affaires étrangères. — De Janvry (C. ✲), secrétaire général du ministère des finances. — Le Normant (O. ✲), secrétaire général du ministère de la justice et des cultes. — De Marnas (O. ✲), procureur général près la cour impériale de Paris. — Ozenne (O. ✲), directeur du commerce extérieur au ministère du commerce. — Petetin (O. ✲), directeur de l'imprimerie impériale. — Ch. Robert, ✲, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique. — Baron de Roujoux (C. ✲), chargé du contrôle central au ministère de la marine. — De Saint-Paul (C. ✲), directeur-général du personnel et du cabinet au ministère de l'Intérieur. — Vandal (C. ✲), directeur général des postes.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'État, MM. de Jouvencel, ✲, *président*; Dareste; Delvincourt; Foller, ✲; Lebon; Levavasseur, ✲; Rigaud; Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

S. Exc. M. Rouher (G. ✲), sénateur, *ministre*.

Cabinet du ministre, M. Gustave Rouher, ✲, maître des requêtes au conseil d'État; chargé de la direction du cabinet, *chef*. — Bureau du cabinet. — *Affaires réservées*. — *Insertions au Moniteur*. — *Personnel*. — *Bureau du service législatif et de la comptabilité*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Baroche (G. ✲), sénateur, membre du Conseil privé, *garde des sceaux, ministre.* — Cabinet du ministre, M. Goupy, auditeur au Conseil d'État, *chef.*

M. Lenormand (O. ✲), conseiller d'État, *secrétaire général.*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — *Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéciale du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Honneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL. — 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* — 2e bureau. *Personnel de la magistrature, etc., de l'Algérie et des Colonies.* — Bureau de la comptabilité et des pensions. — Bureau des archives et du service intérieur.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU. — Bureau des matières civiles. — Bureau des naturalisations. — Changements et additions de noms, — Bureau du sceau. — Bureau du notariat. — Bureau des officiers ministériels.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — Bureau des affaires criminelles. — Bureau de la statistique. — Bureau des frais de justice. — Division des grâces.

Administration des cultes. — M. Hamille (O. ✲), *directeur.* — Bureau du secrétariat et des archives. — Bureau de la comptabilité des cultes.

1re DIVISION. — 1er bureau : *personnel du clergé*; *police ecclésiastique; régime et contentieux des fabriques.* — 2e bureau : *congrégations religieuses*; *biens des fabriques*; *dons et legs.*

2e DIVISION. — 1er bureau : *administration temporelle.* — 2e bureau : *travaux diocésains*; *subventions.*

SOUS-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES.

COMMISSION DES ARTS ET ÉDIFICES RELIGIEUX.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE. — M. A. Petetin (O. ✲), conseiller d'État, *directeur.* — Secrétariat général. *Correspondance générale*; *affaires réservées*; *archives*; *distributions d'ouvrages.*

SERVICE DES TRAVAUX. — Service du *Bulletin des Lois*, du *Moniteur des Communes* et du *Bulletin de la Cour de Cassation.* — Service de la comptabilité administrative. — Service de la comptabilité en matières et deniers. — Service du contrôle. — Service intérieur.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. Drouyn de Lhuys (G. ✲), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre, M. le baron d'André (G. O. ✲), *chef.*

CABINET ET SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — Bureau du protocole : *exequatur, décorations, etc.* — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — Sous-direction des archives. — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. le marquis de La Valette (G. ✲), sénateur, *ministre*.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL ET DU CABINET. — M. de Saint-Paul (C. ✲), conseiller d'État, *directeur général*. — 1er bureau : *correspondance générale* ; *élections* ; *formation des bureaux des conseils généraux* ; *maires et adjoints* ; *suspension des conseils municipaux* ; *rapports périodiques des préfets et sous-préfets* ; *orphelinat du Prince Impérial*.

2e bureau : *personnel des préfets*, *sous-préfets et congés* ; *conférences administratives* ; *légion-d'honneur* ; *ordres étrangers* ; *médailles pour belles actions*.

3e bureau : *journaux* ; *annonces judiciaires* ; *autorisations* ; *cautionnements* ; *statistique* ; *abonnements*, *Moniteur des Communes*.

4e bureau : *Examen des journaux des départements et de l'étranger* ; *application des lois sur la presse*.

M. de Bosrédon, ✲, maître des requêtes au conseil d'État, *secrétaire-général*.

DIVISION DU SECRÉTARIAT. — 1er bureau : *secrétariat*. — 2e bureau : *archives départementales, communales et hospitalières*. — 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance*. — 4e bureau : *sociétés de secours mutuels*.

DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — 1er bureau : *administration générale des prisons*. — 2e bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus*. — 3e bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction*. — 4e bureau : *transférements*. — 5e bureau : *contrôle central des dépenses*.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — 1er bureau : *administration générale*, *élections*, *gardes nationales*, *pensions*. — 2e bureau : *dépenses départementales*. — 3e bureau : *aliénés, enfants assistés, mendicité*.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — 1er bureau : *administration et comptabilité des communes*. — 2e bureau : *contentieux des communes*. — 3e bureau : *voirie urbaine et vicinale*. — 4e bureau : *hospices communaux*, *bureaux de bienfaisance*, *monts-de-piété*.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *opérations et écritures centrales*. — 2e bureau : *ordonnancements*. — 3e bureau : *comptabilité départementale*.

CAISSE CENTRALE.

Direction générale de la sûreté publique. — M. Boittelle (G.-O. ✲), préfet de police, *chargé de la direction générale.*

DIVISION DE LA SURETÉ. 1er bureau : *correspondance politique.* — 2e bureau : *police spéciale ; réunions et associations, police des lieux publics, des étrangers et réfugiés, surveillance des libérés, extraditions, naturalisations, transports de corps, inhumations, transit d'armes et vente de poudres, événements divers.* — 3e bureau : *police administrative, émigration, loteries, passeports, secours de route, livrets, police de la chasse, recherches dans l'intérêt des familles, mendicité, vagabondage.*

DIVISION DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE, — 1er bureau : *imprimerie et librairie.* — 2e bureau : *propriété littéraire.*

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. le vicomte Vougy (G. O. ✲), *directeur général.* — Cabinet du directeur général. — Cabinet des dépêches. — Bureau du personnel. — Service du matériel et des dépêches.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Achille Fould (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *ministre.*

Cabinet du ministre, N..., *chef.*

Administration centrale du ministère. — DIRECTION DU PERSONNEL, M. Harmand (O. ✲), *directeur.*

Secrétariat général. — M. de Janvry (C. ✲), conseiller-d'État, *secrétaire-général.*

DIVISION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES. — Bureau de l'inspection générale.

DIVISION DU CONTRÔLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES. — 1er bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* — 2e bureau : *douanes, contributions indirectes et tabacs.* — 3e bureau : *postes, contributions directes et monnaies.* — 4e bureau : *dépêches et contre-seing.*

DIVISION DE L'ORDONNANCEMENT, DE LA COMPTABILITÉ, DES ARCHIVES ET DU MATÉRIEL. — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.* — 2e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3e bureau : *archives et bibliothèques.* — 4e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.* — 5e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

DIVISION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — Bureau central : *surveillance des comptoirs d'escompte.* Section des ordonnances. — Bureau du service intérieur. — Bureau des écritures. — Bureau de statistique.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE — Bureau central. — Bureau du

grand livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des receveurs des finances. — Bureau de la comptabilité des payeurs et trésoriers coloniaux. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. — Caisse centrale. — Bureau central et de comptabilité. — Bureaux de paiement de la dette publique.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — 1er. bureau : contrôle de la gestion du caissier central. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal comte Randon (G. ✲), sénateur, *ministre*. — Cabinet du ministre : M. le colonel Colson (C. ✲), *chef*.

1re. DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er. bureau : *correspondance générale , opérations militaires*. — 2e bureau : *états-majors; écoles militaires*. — 3e bureau : *recrutement*. — 4e bureau : *dotation de l'armée*. — 5e bureau : *justice militaire*. — 6e bureau : *infanterie*.

2e DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — 1er bureau : *cavalerie, remontes*. — 2e bureau : *gendarmerie*.

3e DIRECTION. — ARTILLERIE. — 1er. bureau : *personnel*. — 2e bureau : *matériel, comptabilité*.

4e DIRECTION. — GÉNIE. — 1er bureau : *personnel*. — 2e bureau : *matériel, comptabilité*.

5e DIRECTION. — ADMINISTRATION. — 1er bureau : *intendance, service de marche, transports, équipages militaires* — 2e bureau : *subsistances , chauffage*. — 3e bureau : *personnel des officiers de santé, hôpitaux militaires, hospices civils, infirmeries régimentaires , invalides*. — 4e bureau : *habillements , lits militaires , campements*. — 5e bureau : *solde , revues de comptabilité , administration intérieure des corps de toutes armes*.

6e DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — 1er bureau : *géodésie , topographie, dessin et gravure*. — 2e bureau : *travaux historiques, statistiques, bibliothèques, etc.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux*. — 2e bureau : *fonds ; ordonnances, comptes*. — 3e bureau : *comptes-matières*. — 4e bureau : *pensions, secours*. — 5e bureau : *service intérieur*. — 6e bureau : *lois, archives, décorations*.

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Tassin, *chef de service*.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. le marquis de Chasseloup Laubat (G. ✲), sénateur, *ministre*. — Cabinet du ministre, M. le baron Duperré (O. ✲), capitaine de vaisseau, *chef*. — *Affaires de cabinet*, *aumôniers*, *légalisations*, *etc.*

1re DIRECTION. — 1er bureau : *état-major de la flotte*. — 2e bureau : *mouvements*.

2e DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er bureau : *corps entretenus et agents divers*. — 2e bureau : *inscription maritime*, *équipages de la flotte et justice maritime*. — 3e bureau : *pêche et domanialité maritimes*. — 4e bureau : *troupes de la marine*. — 5e bureau : *solde*, *habillements et revues*. — 6e bureau : *subsistances*, *hôpitaux et chiourmes*.

3e DIRECTION. — MATÉRIEL. — 1er bureau : *constructions navales et travaux hydrauliques*. — 2e bureau : *approvisionnements*.

4e DIRECTION. — ARTILLERIE. — Bureau administratif : *personnel*, *administration*, *matériel*, *comptabilité*. — Bureau technique : *projets et travaux*.

5e DIRECTION. — ADMINISTRATION COLONIALE. — 1er bureau ; *administration générale des colonies*. — 2e bureau : *administration intérieure des colonies*. — 3e bureau : *justice*, *régime pénitentiaire*. — 4e bureau : *finances*, *hôpitaux*, *vivres*.

6e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — 1er bureau : *fonds et ordonnances*. — 2e bureau : *dépenses d'outre-mer*. — 3e bureau : *comptabilité centrale des fonds*. — 4e bureau : *comptabilité des matières*. — 5e bureau : *service intérieur et bibliothèques*. — 6e bureau : *conservation des archives*, *agences-comptables du ministère et des traites de la marine*.

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer*.

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

S. Exc. M. V. Duruy (C. ✲), *ministre*

CABINET DU MINISTRE : M. A. Duruy, *chargé des fonctions de chef du cabinet* ; *correspondance confidentielle*, *bourses impériales*, *etc.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL : M. Ch. Robert, ✲, maître des requêtes au conseil d'Etat, *secrétaire-général*.

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES, ARCHIVES. — 1er bureau *souscriptions*, *missions*, *école française d'Athènes*, *travaux historiques*, *établissements scientifiques et littéraires*. — 2e bureau : *procès-verbaux du Conseil impérial de l'instruction publique*, *archives*, *enregistrement des dépêches*.

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Glachant, ✲, *directeur*. — DIVISION DU PERSONNEL ; *Personnel du Conseil impérial de l'instruction*

publique, des inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs d'académie; personnel des facultés, des écoles supérieures et préparatoires, des lycées et collèges; secours aux veuves; légion d'honneur; distinctions honorifiques.

1re DIVISION.— 1er bureau : *administration académique, instruction supérieure.*— 2e bureau : *matériel de l'instruction supérieure.*

2e DIVISION. — 1er bureau : *instruction secondaire, bourses, discipline.* 2e bureau : *matériel de l'instruction secondaire.*

3e DIVISION. — 1er bureau : *instruction primaire, personnel.* — 2e bureau : *matériel de l'instruction primaire.*

4e DIVISION. — 1er bureau : *sciences et lettres, écoles de l'État, bibliothèques impériales, journal des savants, voyages et missions scientifiques et littéraires.* — 2e bureau : *dépôt des livres, achat et répartition des ouvrages pour les bibliothèques scolaires.*

5e DIVISION. — 1er bureau : *comptabilité.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. Béhic (G. O. ✲), *ministre* — Cabinet particulier du ministre : M. Regnault de Savigny, auditeur au Conseil d'État, *chef.*

M. de Boureuille (C. ✲), conseiller d'État, inspecteur-général des mines, *secrétaire-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — *Affaires qui ne ressortissent à aucun bureau.* — 2e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies.*

DIVISION DU PERSONNEL. — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements.*— 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* — 2e bureau : *comptabilité de l'agriculture et du commerce.* — 3e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines, dépôt des cartes et plans, archives, nivellement général de la France.*

AGRICULTURE.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE — *Mouvement de la population, commissions de statistique, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, (calcul des tarifs et table de mortalité), examen des tarifs des compagnies financières autorisées.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours, chambres d'agriculture, associations agricoles, concours d'animaux, desséchements, drainage, secours, etc.* — 3e bureau : *subsistances, mercuriales, importations et exportations des grains, foires et marchés, règlements de la boulangerie, boucherie, abattoirs, vente de comestibles.*

COMMERCE.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — 1er bureau : *commerce, Bourses, chambres de commerce, caisses d'épargne, caisses des retraites pour la vieillesse, assurances, agents de change, courtiers.* — 2e bureau : *industrie, chambres consultatives des arts et manufactures, écoles industrielles, encouragements à l'industrie, conseils de prud'hommes, brevets d'invention, livrets d'ouvriers, travail des enfants, conditions publiques, statistique industrielle.* — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle, vérification des poids et mesures, vaccine, établissements dangereux ou insalubres*, etc.

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — 1er bureau : *législation et tarifs de douanes en France.* — 2e bureau : *législation, commerce et tarifs de douanes à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

TRAVAUX PUBLICS.

Ponts-et Chaussées et Chemins de fer. — M. de Franqueville (C. ✲), conseiller d'État, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, *directeur général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — 1er bureau : *routes impériales.* — 2e bureau : *routes départementales et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — 1er bureau : *ports maritimes, canaux de navigation.* — 2e bureau : *rivières navigables et flottables.*

DIVISION DU SERVICE HYDRAULIQUE. — 1er bureau : *usines et services divers.* — 2e bureau : *desséchements et services divers.*

Chemins de fer. — DIVISION DES CHEMINS DE FER. — 1° Études et travaux, 1er bureau : *études et concessions.* — 2e bureau : *travaux.*

2° Exploitation, 1er bureau : *exploitation commerciale.* — 2e bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — 1er bureau : *mines, eaux minérales, appareils à vapeur.* — 2e bureau : *usines métallurgiques, cartes géologiques et agronomiques.* — Service de la *statistique minérale.*

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre.* — Cabinet du ministre. M. Delacharme, ✲, *chef.*

M. Gauthier (C. ✲), conseiller d'État, *secrétaire général.*

1° **Services de la maison de l'Empereur.** — SECRÉTARIAT. — 1er bureau : *correspondance générale, personnel, secours,*

congés, pensions sur la liste civile, décorations, archives de la couronne. — 2e bureau : *administration du mobilier de la couronne et des manufactures impériales.*

DIVISION DES BATIMENTS DE LA COURONNE. — Bureau des bâtiments. — Inspection et contrôle.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — Bureau de l'ordonnancement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — Bureau central. — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Bureau du contentieux.

Administration des établissements de la couronne. — DIRECTION GÉNÉRALE DES MUSÉES IMPÉRIAUX. — M. le comte de Nieuwerkerke (G. O ✲), de l'Académie des Beaux-Arts, sénateur, *surintendant des Beaux-Arts.*

M. Villot, Frédéric (O. ✲), *secrétaire général.*

Conservation des Musées impériaux de Paris, de Versailles et de St.-Germain. — Mobilier de la couronne. — Manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais. - Bibliothèque du Louvre. — Théâtre de l'Opéra. — Service des palais impériaux, bâtiments et domaines de la couronne.

2° **Services des Beaux-Arts.** — Bureau du personnel.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES HARAS. — M. le général de division Fleury (G. O. ✲), sénateur, grand-écuyer, aide-de-camp de l'Empereur, *directeur général.* - 1er bureau : *personnel des haras et dépôts d'étalons, inspecteurs généraux, directeurs, surveillants, vétérinaires, règlements généraux de services, etc.* — 2e bureau : *remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière, achat et répartition des fonds d'encouragements, courses de chevaux, nomination des commissions de courses, examen des programmes et des procès-verbaux, écoles d'équitation et de dressage, primes, approbation d'étalons particuliers, concours, nomination des jurys, examen des programmes et comptes-rendus, etc., etc.*

DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — M. de Cardaillac (O. ✲), *directeur.* — 1er bureau : *examen et rédaction des projets de construction, préparation des budgets, projets de lois, décrets, expropriations, pourvois devant le conseil d'Etat, conseil général des bâtiments civils, personnel des architectes, etc., etc.* — 2e bureau : *adjudication des travaux, rédaction des marchés et soumissions des entrepreneurs, examen des devis, etc.; examen des réclamations des entrepreneurs, etc., etc.* — 3e bureau : *exécution, révision et comptabilité des travaux extraordinaires.*

SURINTENDANCE DES BEAUX-ARTS. — Bureaux des Beaux-Arts; — des souscriptions; — des monuments historiques.

SURINTENDANCE GÉNÉRALE DES THÉATRES. — M. le comte Baciocchi (C. ✲), premier chambellan de l'Empereur, *surintendant général.* — Bureau des théâtres. — Commission d'examen des ouvrages dramatiques. — Inspection des théâtres.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE. — M. le comte de Laborde (O. ✲), membre de l'Institut, *directeur général.* — Section du secrétariat. — Sections historique, — administrative, — législative et judiciaire.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

S. Exc. M. le général de division comte de Flahault (G. ✲), sénateur, *grand chancelier*, ayant rang de ministre.

M. le général Maizière (G. O. ✲), *secrétaire-général.*

Bureau du secrétariat-général : *personnel de l'Administration centrale, demandes d'admission et de promotion dans l'ordre, présentation de candidats, affaires disciplinaires, etc.*

DIVISION ADMINISTRATIVE. — 1er bureau : *Enregistrement des nominations, délivrance des brevets, constatation des droits aux traitements, décès des légionnaires, demandes d'accepter et porter des ordres étrangers.* — 2e bureau : *maisons impériales Napoléon.*

DIVISION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages.* — 2e bureau : *comptabilité générale, affaires contentieuses.* — 3e bureau : *secours viagers aux anciens militaires de la République et du premier Empire.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Chouri (O. ✲), *directeur-général.*

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Roy (O. ✲), *directeur général.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Barbier (C. ✲), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

TABACS. — M. Rolland (O. ✲), *directeur-général.*

POSTES. — Vandal (C. ✲), conseiller d'État, *directeur-général.*

FORÊTS. — M. Laydeker (O. ✲), *directeur-général.*

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✲), sénateur, *gouverneur-général.*

M. Desvaux (G. O.), général de division, *sous-gouverneur.*

M. Faré, ✲, maître des requêtes au Conseil d'État, *secrétaire-général du gouvernement général de l'Algérie.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
n.	Bourg.	De Saint-Pulgent, ✲.	De Langalerie, ✲.	Belley.
sne.	Laon.	Castaing (O. ✲).	Dours. (O. ✲)	Soissons.
lier.	Moulins.	Lemasson (O. ✲).	De Dreux-Brézé.	Moulins.
pes (B.).	Digne.	Falcon du Cimier, ✲.	Meirieu, ✲.	Digne.
pes (H.)	Gap.	Le Peintre, ✲.	Bernadou, ✲.	Gap.
pes-Marit.	Nice.	Gavini, (C. ✲) m. d. r. ens. ext.	Sola (O. ✲).	Nice.
rdèche.	Privas.	Le baron de Farincourt.	Delcuzy, ✲.	Viviers.
rdennes.	Mézières	Le vicomte Tiburce Foy (C. ✲)	....	Reims (Marne).
riège.	Foix.	De la Rousselière (O. ✲).	Bélaval, ✲.	Pamiers.
ube.	Troyes.	Salles, (O. ✲(.	Ravinet, ✲.	Troyes.
ude.	Carcassonne	Magnien, ✲.	De la Bouillerie, ✲.	Carcassonne.
veyron.	Rhodez.	Isoard (O. ✲).	Delalle (O. ✲).	Rodez.
ouches-du-Rhône.	Marseille.	De Maupas(G.O.✲), sénateur, chargé de l'admin. du départ.	CHALANDON (O.✲) Place.	AIX, Arles et Embrun. Marseille.
alvados.	Caen.	Le Provost de Launay (O. ✲).	Didiot, ✲.	Bayeux.
antal.	Aurillac.	Conrad, ✲.	De Pompignac, ✲.	Saint-Flour.
harente.	Angoulême.	Le comte Michel (O. ✲).	Cousseau, ✲.	Angoulême.
harente-Inf.	La Rochelle.	Le baron Le Pic (O. ✲).	Landriot, ✲.	La Rochelle.
her.	Bourges.	Paulze d'Ivoy (O. ✲).	La Tour-d'Auverg. ✲	BOURGES.
orrèze.	Tulle.	L. de Saint-Pierre, ✲.	Berteaud, ✲.	Tulle.
orse.	Ajaccio.	Géry, ✲.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
ôte-d'Or.	Dijon.	Le baron Jeanin (O. ✲).	Rivet (O. ✲).	Dijon.
ôtes-du-N.	Saint-Brieuc	Demanche, (O. ✲).	David, ✲.	Saint-Brieuc.
reuze.	Guéret.	Le baron de Tharbeau, ✲.	....	Limoges (Vienne-Haute.)
ordogne.	Périgueux.	Girard de Villesaison (O. ✲).	Dabert.	Périgueux.
oubs.	Besançon.	D'Arnoux, ✲	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU (C. ✲)	BESANÇON et Haute-Saone.
rôme.	Valence.	Bar. de Montour, ✲, cons. d'Ét.	Gueullette.	Valence.
ure	Évreux.	Janvier de la Motte (O. ✲).	Devoucoux, ✲.	Évreux.
ure-et-Loir.	Chartres.	Le comte de Charnailles (O. ✲)	Regnault, ✲.	Chartres.
inistère.	Quimper.	Le baron Richard (O. ✲).	Sergent (O. ✲).	Quimper.
ard.	Nîmes.	Boffinton (O. ✲).	Plantier, ✲.	Nîmes.
aronne (H.)	Toulouse.	De La Guéronnière (G. O. ✲).	DESPREZ ✲.	TOULOUSE et Narbonne.
ers.	Auch.	Le vicomte de Gauville, (O ✲)	DELAMARE, ✲.	AUCH.
ironde.	Bordeaux.	Comte de Bouville (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL DONNET (C. ✲).	BORDEAUX.
érault.	Montpellier.	Garnier (O. ✲).	Le Courtier (O. ✲).	Montpellier.
lle-et-Villain.	Rennes.	J. Lefebvre, ✲.	BROSSAYS (O. ✲).	RENNES.
ndre.	Châteauroux	A. de Laire, ✲.	....	Bourges (Cher).
ndre-et-Loir.	Tours.	Le b. Pougeard-Dulimbert (C✲)	GUIBERT, (O. ✲).	TOURS.
sère.	Grenoble.	Pastoureau (C. ✲).	Ginoulhiac, ✲.	Grenoble.
ura.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard (O. ✲).	Nogret, ✲.	Saint Claude.
andes.	Mont-de-Mar	Le baron de Vougy, (O. ✲).	Epivent, ✲.	Aire.
oir-et-Cher.	Blois.	De Soubeyran (C. ✲).	Pallu du Parc, ✲.	Blois.
oire.	St.-Etienne.	Mouzard-Sencier (C.✲)	. ...	Lyon (Rhône).
oire (Haute)	Le Puy.	Démonts, ✲.	Lebreton.	Le Puy.
oire-Infér.	Nantes.	Bourlon de Rouvre (C. ✲).	Jaquemet, ✲.	Nantes.
oiret.	Orléans	Dureau (O. ✲).	Dupanloup (O. ✲).	Orléans.
ot.	Cahors.	De Pebeyre, ✲.	Gimardias.	Cahors.
ot-et-Garon.	Agen.	Féart (C. ✲).	De Vesins, ✲.	Agen
ozère.	Mende.	Menche de Loisnes, ✲	Foulquier, ✲.	Mende.
Maine-et-Loir	Angers.	Poriquet (C. ✲).	Angebault, ✲.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Pron (C. ✲).	Bravard, ✲.	Coutances.
Marne	Châlons.	Amelin, ✲.	S. E LE CARDINAL GOUSSET (C. ✲) Meignan.	REIMS (Arr. de Reims et Arden. Châlons.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Marne (H)	Chaumont.	Gimet (O. ✲).	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	Bergognié, ✲.	Wicart (O. ✲).	Laval:
Meurthe.	Nancy.	Chamblain (C. ✲).	Allemand-Lavigerie, ✲.	Nancy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Bélurgey de Grandville (C.✲)	Rossat, ✲.	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Reneufve, ✲.	Becel.	Vannes.
Moselle.	Metz.	P. Odent, (O. ✲).	Dupont des Loges.	Metz.
Nièvre.	Nevers.	Le comte de Callac, ✲.	Forcade, ✲.	Nevers.
Nord.	Lille.	Piétri, J.-M. (C. ✲).	RÉGNIER (O. ✲).	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Chevreau, Léon (O. ✲).	Gignoux, ✲.	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Lerat de Magnitot (C. ✲).	Rousselet (O. ✲).	Séez.
Pas-de-Calais	Arras.	Levert (O. ✲).	Parisis (O. ✲).	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F.	Paillard (O. ✲).	Féron (O. ✲).	Clermont.
Pyrénées (B)	Pau.	Guillaume d'Auribeau (C. ✲).	Lacroix (O. ✲).	Bayonne.
Pyrénées (H).	Tarbes.	De Vallavielle, ✲.	Laurence, ✲.	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan.	Lapeine (O. ✲).	Ramadié.	Perpignan.
Rhin (Bas).	Strasbourg.	Migneret (G. O. ✲).	Roess, ✲.	Strasbourg.
Rhin (Haut).	Colmar.	Ponsard (C. ✲).		
Rhône.	Lyon.	H. Chevreau, (G O.✲)sénateur	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C.✲)	LYON et VIENN
Saône (H.)	Vesoul.	Dubois de Jancigny, ✲.	.....	Besançon (Doub
Saône-et-Loir	Mâcon.	Marlière, ✲.	De Marguerye(O.✲)	Autun
Sarthe.	Le Mans.	D'Andigné (O. ✲).	Fillion, ✲.	Le Mans.
Savoie	Chambéry.	Jolibois, (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL BILLIET (C. ✲). Vibert (O. ✲). Turinaz (O. ✲).	CHAMBERY. Maurienne. Tarentaise.
Savoie (H).	Annecy.	Ferrand, ✲.	Magnin, ✲.	Annecy.
Seine.	PARIS.	Haussman (G. ✲), sénateur. Boittelle (G.O.✲), préf. de pol.	DARBOY. (O. ✲).	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Le baron Le Roy (G.O.✲), sén.	DE BONNECHOSE (O ✲	ROUEN.
Sein.-et-Marn	Melun.	De Lassus St.-Géniès (O. ✲).	Allou, ✲.	Meaux.
Seine-et-Oise.	Versailles.	Boselli (C. ✲).	Mabile, ✲.	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	Lorette (O. ✲).	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr.)
Somme.	Amiens.	Cornuau, cons. d'État (C. ✲).	Boudinet, ✲	Amiens.
Tarn.	Alby.	Vicomte de Vésins, ✲.	LYONNET (O. ✲)	ALBY.
Tarn-et-Gar.	Montauban.	Levainville, ✲.	Doney.	Montauban.
Var.	Draguignan.	Montois (O. ✲).	Jordany, ✲.	Fréjus et Toulon
Vaucluse.	Avignon.	Bohat, ✲.	Dubreuil, ✲.	AVIGNON.
Vendée.	Napoléon-V.	De Fonbrune.	Colet, ✲.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Tourangin, ✲.	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr).
Vienne (H).	Limoges	Boby de la Chapelle (O. ✲)	Fruchaud, ✲.	Limoges.
Vosges.	Épinal.	Le marquis de Fleury, ✲.	Caverot, ✲.	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	Sohier (O. ✲).	JOLLY, ✲.	SENS et AUXER

Administration départementale de l'Algérie.

Département d'Alger, M. Poignant (O. ✲), préfet; — département d'Oran, M. Brosselart, préfet; — département de Constantine, M. de Tourtain du Manoir, ✲, préfet.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis, Ile de la Réunion, Afrique. — Mgr. Maupoint, ✲.

Basse-Terre, Guadeloupe, Antilles. — Mgr. Boutonnet, ✲.

St-Pierre et Port-de-France, Martinique, Antilles. — J. Mounicq.

Alger, (Afrique). — Mgr. Pavy (C. ✲).

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendemiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron Siméon, grand officier de la Légion-d'Honnenr, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte de Rémusat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller d'Etat, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-

Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M le baron MÉCHIN, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien prefet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'État. officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT-ST.-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849, ensuite ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute Garonne, depuis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller-d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857, auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. VALLON (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonnar), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique, auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857, décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

PRÉFECTURE.

M. Pietri, commandeur de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865, *Préfet*.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement ; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. de la Jonquière, ✲, *secrétaire-général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président ;* Cleenewerck de Crayencour, *vice-président* ; Derbigny ; des Rotours ; Mouton.

MM. Defontaine, ✲ ✠, ancien magistrat, conseiller général ; Chombart, avocat, conseiller général, *membres suppléants*.

Ministère public : M. Jonglez de Ligne, auditeur de 1re classe au conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside ; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure. Le mercredi est généralement consacré aux séances publiques.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées en double expédition et enregistrées au secrétariat, ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

Un décret impérial du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

GREFFE. M. Ove Devaux, chef de bureau, *secrétaire greffier du conseil de préfecture.*

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, les vice-présidents et les secrétaires. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que le Préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Le Conseil est composé comme suit.

Bergues,	MM.	Joos, ✲, négociant et maire à Bergues.
Bourbourg,		De Coussemaker, ✲ ✠ ✲, juge à Lille.
Dunkerque-Est,		De Clebsattel, ✲, avocat à Dunkerque.
Dunkerque-O.,		A. Carlier, ✲, président du tribunal de commerce.

MM.

Gravelines,	Le Camus (O. ✲), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote,	Cuel (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Morael, ✲, docteur en médecine à Wormhondt
Bailleul-Nord-E.,	Béhaghel, Louis, ✠, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✲ ✠ ✠, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, ✲, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, juge à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Cleenewerck, ✲, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, ✲, maire de La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, ✲, manufact. et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Lille.
Cysoing,	Brame, Jules, député à Hem.
Haubourdin,	le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin.
Lannoy,	C. Descat, ✲, apprêteur de tissus et adjoint, à Roubaix.
Lille Centre,	Godefroy, médecin à Lille.
Lille Nord-Est,	Kuhlmann (O. ✲ ✠), président de la chambre de commerce à Lille.
Lille-Ouest,	Victor Saint-Léger, filateur de lin à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Mourmant, ✲, raffin. de sucre et adjoint à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, Ernest, cultivat. à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Desrousseaux, Louis, ✲ ✠ ✠, notaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel (G.-O. ✲ — ✠ ✠), sénateur à Roubaix.
Seclin,	Collette, Louis, ancien notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲ ✠, propriétaire à Marquette lez-Lille.
Tourcoing-Sud,	J. Leurent, docteur en médecine à Tourcoing.
Cambrai-Est.	Stiévenard-Béthune, prepriétaire, député et maire à Étrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	le comte E. Martin (du Nord), propriétaire à Paris.
Le Câteau,	Seydoux, Ch. (O. ✲), propriétaire, député, à Paris.
Marcoing,	Crépin, ✲, cultivateur et maire à Noyelles.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, ✲, banquier, président de la société d'agriculture à Avesnes.
Bavai,	le baron Butron de la Torre, maire à St-Vaast.
Berlaimont,	Paul, Charles, ✲, premier président à Douai.

	MM.
Landrecies,	Doutrelaine (O. ✲), colonel du génie, chef d'état major du génie à l'armée du Mexique.
Maubeuge,	De Carnières (C. ✲), conseiller à la cour de cassation.
Le Quesnoy-Est,	Douay-Macarez, propriétaire au Quesnoy.
Le Quesnoy O.,	le baron de l'Épine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre le-Château,	Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Godart-Desmarest, ✲, maître de verreries, député, à Trélon.
Arleux,	le marquis d'Aoust, ✲ ✠ ✠, maire de Cuincy.
Douai-Nord,	Maurice, ✲, avocat, propriétaire à Douai
Douai-Ouest,	Danel, Paul (O. ✲), président de chambre à la cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, ✲, à Douai.
Marchiennes,	le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing.
Orchies,	des Rotours, ✲, député, à Avelin.
St-Amaud, riv. d.	Lécuyer, ✲, président honoraire du tribunal civil de Valenciennes, maire à Saint-Saulve.
St-Amand, riv. g.	le comte Dubois (O. ✲), conseiller d'Etat à Paris.
Bouchain,	Lebret, ✲, associé, régisseur-gérant des mines d'Anzin, à Denain.
Condé,	Renard, Louis, ✲, maître de verreries à Fresnes
Valenciennes-E.,	Lemaire (O. ✲), membre de l'Institut, à Paris.
Valenciennes-N.,	Lefebvre, ✲, banquier, président de la chambre de commerce, à Valenciennes.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, ✲, juge à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1853, le Conseil général, dans sa session de 1853, a divisé les cantons du département en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

Conseil général. ***Première série*** : Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — ***Deuxième série*** : Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cam-

brai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série* : Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Ces trois séries ont été successivement renouvelées en 1858, 1861 et 1864.

La seconde sortie de la 2e série aura lieu en 1867.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après :

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET, N..., *chef du cabinet*.

M. Lecocq, commis de 4e classe, *attaché*.

Première division. — M. Cornaille, *chef de division*. — BUREAU DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ, MM. Laurent, *chef de bureau*; Defrenne, *commis de 2e classe*; Dubois, *commis de 3e classe*; Verdier, *commis de 4e classe*; Breton, *surnuméraire*.

FINANCES. — ATTRIBUTIONS. — Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nominations des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes : — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; = douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes : — administration et comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — administration

des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine-pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises : — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux

Comptabilité. — Attributions. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Bureau des domaines et hospices. — MM. Lober, *chef de bureau*; Didier, *commis de 3e classe*.

Attributions. — Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

Deuxième division. — M. Druez, *chef de division*. — Bureau du secrétariat-général. MM. Bernard, *chef de bureau ;* Breton, *commis de 1re classe ;* Plumecocq, *idem ;* Plouvier, *commis de 3e classe ;* Decoussemacker, *commis de 4e classe*.

Attributions. — Clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des lois et des Actes administratifs de la Préfecture ;* — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires ; — délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution

des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts. = Monuments historiques ; = archives ; = commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils de prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

Bureau de police. — MM. Vincent, *chef de bureau ;* Lerouge, *commis de 2e classe ;* Torck, *commis de 4e classe.*

Attributions. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté. = Règlements de police. = Crimes, délits, événements, incendies = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; = transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.* — bureau des travaux publics. — MM. Bailleul, *chef de bureau ;* Lefebvre, *chef de bureau ;* Mallebrancq, *commis de 1re classe ;* Landrieu, *commis de 2e classe ;* Decourchelle, *idem ;* Ducro, *commis de 4e classe.*

Attributions. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables ; — ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ;

— personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; droits de navigation ; — péages ; — concessions ; = expropriations pour cause d'utilité pnblique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques, — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables, — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires ; = exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

Bureau de l'instruction primaire. — MM. Prestat, *secrétaire de l'inspection ;* Bouchez et Peltier, *employés.*

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Desplanques, *archiviste ;* Masurel, *chef de bureau ;* Delmotte, Losfeld, *employés.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le Secrétaire-général de la Préfecture, *président ;* Mimerel, (G. O. ✲), sénateur, membre du Conseil général ; Jules Brame, député, membre du Conseil général ; Ed. Defontaine, ✲, ✠, ancien président du tribunal, membre du Conseil général ; Desplanques, archiviste du département, *secrétaire.*

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, à Lille, rue Impériale

Huissier de la Préfecture, le sieur Palliez. — *Huissier du conseil de Préfecture*, le sieur Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, le sieur Godard. — *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par le Préfet; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. le vicomte de Jessaint, ✲ ✠; *secrétaire*, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

*Bergues,	MM.	Hilst, d. méd., et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,		Demeunynck, ✲, doct.-med. à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,		Beck, propriétaire à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,		Verley, ✲, prés. du trib. civil à Dunkerque.
—		Mahieu (Henri), maire de Cappel.
—		Bourdon, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,		Wanwormhoudt, rentier à Gravelines
*Hondschoote,		Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,		Bergerot, propr. et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Siffait de Moncourt, ✲ ✲ ✠ ✠, (O. A.); *secrétaire*, M. Verheyleweyen.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul N.-E.	MM.	Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—		Plouvier, notaire et adjoint à Steenwerck.
*Bailleul-Sud-O.,		H. de Coussemacker, propriétaire à Bailleul.
**Cassel,		Desmyttère, propriétaire et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,		Lespagnol, prés. du trib. civ. à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,		Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
*Merville,		Hennion-Delebecque, notaire et maire à Estaires.
** —		Verhaeghe, ✲, propriétaire à Merville.
*Steenvoorde,		Deschodt, propr. et maire à Terdeghem.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque — La seconde a été renouvelée en 1864, et la première le sera en 1867.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement

*Armentières,	MM.	Castrique, propriétaire à Armentières.
**Cysoing,		Le comte de Brigode de Kemlandt, maire de Camphin-en-Pévèle.
**Haubourdin,		Billon, docteur en médecine, maire de Loos.
**La Bassée,		Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy.		Telliez, substit. du Procureur imp. à Lille.
*Lille-Centre,		Ladureau, avocat à Lille.
*Lille-Nord-Est,		Legrand, Géry, homme de lettres, à Lille.
*Lille-Ouest,		Mercier, courtier de commerce à Lille.
*Lille-Sud-Est,		Lefebvre, cultivateur à Lille (Fives).
*Lille-Sud-O.,		Paul Lepercq, filateur à Lille.
**Pont-à-Marcq,		Vallois (Louis), propr,. cultivateur et maire à Mons-en-Pévèle.
**Quesnoy-sur-D.		Lambin, notaire et maire à Comines.
**Roubaix,		J. Lefebvre, fabricant à Roubaix.
**Seclin,		Van der Straeten-Descat, maire à Vendeville.
*Tourcoing-N.,		Rousselle-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing.
*Tourcoing-S.,		Ducrocq, notaire et maire à Marcq-en-Barœul

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. le comte de Hogendorp, ✲; *secrétaire*, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est,	MM.	Leroy, ✲, ancien notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,		Monier, propr à Aubencheul-au-Bac
*Carnières,		Bricout-Ledieu, adjoint à Carnières.
**Clary,		Vatin, propriétaire à Haucourt.
* —		Beauchard, propriétaire et maire de Ligny.
*Le Câteau,		Seydoux, A., (O. ✲), man. et maire au Câteau.
* —		Carlier, médecin au Câteau.
**Marcoing,		Millet-Bricout, cult. et nég. à Bantouzelle.
**Solesmes,		Decaux, juge-de-paix à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Richebé, *secrétaire*, M. Postiaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-N.;	MM. Devise, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,	Maillard, propriétaire à Sains.
**Bavai,	Coulmon, propriétaire et maire à Bavai.
**Berlaimont,	Emont, notaire à Berlaimont.
*Landrecies,	Dequesnes, maire de Landrecies.
*Le Quesnoy-Est,	Lefebvre-Douay, propr. au Quesnoy
*Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur et propr. à Frasnoy.
**Maubeuge,	Walrand, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Chât.,	Georges, Eugène, propr. à Solre-le-Château.
*Trélon,	Delloue, filateur a Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. le baron de St-Priest, ✲ ; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux,	MM. Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,	Lequien, ✲, docteur en médecine à Douai.
* —	Honoré, ✲, ancien maire à Douai.
*Douai-Ouest,	Luce, maire à Courchelettes.
* —	De Guerne, ✲, cons. à la Cour imp. à Douai
*Douai-Sud.	Fiévet, ✲, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morelle, cultivateur et maire à Somain.
** —	Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur et maire à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. le vicomte Malher, ✲ ; *secrétaire*, M. Gomez.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain,	MM. Deslinsel, ✲, fabricant et maire à Denain.
* —	Bouchez, ancien notaire à Bouchain.
*Condé,	Renard, fils, industriel à Fresnes.
*St-Amand r. d.,	Baligand, propriétaire à Mortagne.
* — rive g.,	Nicolle, ancien maire à St.-Amand.
**Valenciennes-E.,	Bracq, ✲, propr. et maire à Valenciennes.
**Valenciennes-N.,	N...
** —	Blanquet, ✲, fabricant et maire à Famars.
**Valenciennes-S.	Paillard, juge-de-paix à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrondissements d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Féburier (O. ✲)

SERVICE DES ROUTES, DE LA NAVIGATION ET DES IRRIGATIONS ET DESSÈCHEMENTS.

MM. Kolb (O. ✲), *ingénieur en chef du département*, à Lille; Grille, ✲; Menche de Loisne, ✲, *ingénieurs ordinaires*, chargés du service des routes et de la navigation à Lille; Larivière, ✲, *idem*, à Dunkerque; Lermoyez, ✲, *idem*, à Cambrai; Bertin, ✲, *idem*, à Douai; Masquelez, ✲, *idem*, à Valenciennes; Drouets, *idem*, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs principaux*, MM. Dubrulle, à Douai; Dorchies, Éloi, à Lille. — *Conducteurs de 1re classe*, MM. Landremont, à Douai; Flament, Langagne, à Lille, Chaponnière, à Cambrai; Bonneau, à Avesnes; Szmurlo, à Lille; Monchovet, au Quesnoy; Dorchies, Louis, à Lille. — *Conducteurs de 2e classe* : MM. Parsy, aîné, à Valenciennes; Chantraine, à Orchies; Daigremont, à Dunkerque; Daillier, à Lille; Cuvelier, à à Dunkerque; Macaigne, (Valéry), à Merville; Derégnaucourt, à Hazebrouck. — *Conducteurs de 3e classe* : MM. Hacard, à Avesnes; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Pons, à Douai; Catelot, à Avesnes; Roussel, à Lille; Annoot, à Cassel; Parsy (Achille), à Valenciennes; Petit, à Dunkerque; Foucart, à Douai; Wallerand, à Valenciennes; Alavoine, à Lille. — *Conducteurs de 4e classe* : MM. Villette, à Dunkerque; Passage, Drouets, à Avesnes; Verlinde, à Dunkerque; Arduin, à Douai, Lallemand, au Câteau; Heughebart, à Lille; Caroulle, à Dunkerque; Coupey, Vanriscotte, Coyaux, Defernez, à Lille.

Conducteurs auxiliaires. MM. Heunet, à Douai; Tortrad, à Avesnes; Macaigne, J., à Cambrai; Diruit, à Lille; Camberlin, à Avesnes; Gronier, à Dunkerque; Devailly, à Avesnes; Wardavoir, à Lille.

Agents secondaires.—De 1re *classe :* MM. Carette, Robin, Ingelrans, Annebicque, Robin, Déniau, à Lille; N. Cailleau, J. Cailleau, Décisy, à Cambrai; Denis, Vitrant, à Valenciennes, Wallaert, Jean, à Dunkerque. — *De* 2e *classe:* MM. Mallet, Annibert, à Dunkerque; Faure, Poulot, *dit* Desprès, Secq, Vitrant, D. Mallet, Langelé, à Lille; Lesnes, à Valenciennes; Pichart, à Avesnes. — *De* 3e *classe* : M. Muller, à Douai.

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DU CANAL DE ROUBAIX ET DE LA RECTIFICATION DU CANAL DE LA DEULE ET DE LA ROUTE IMPÉRIALE N° 42, DANS LA TRAVERSE DE LILLE.

MM. Kolb (O. ✲), *ingénieur en chef;* Grille, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 4e *classe :* M. Roussel, à Lille.

Conducteurs auxiliaires: MM. Coyaux, Diruit, Bréon, Tripelon, Abadie, à Lille.

Agent secondaire de 1re *classe :* M. Deniau, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Gosselin, ✲, *ingénieur en chef*, à Compiègne; MM. Lardé, *conducteur embrigadé de* 1re *classe;* Boutigny, *idem de deuxième classe;* Godebski, *employé secondaire de* 1re *classe;* Cousin, Belin, Plessier, *idem, de* 2e *classe.*

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : M. Lermoyez, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Huré, *conducteur embrigadé de* 1re *classe*, à Condé; Daudré, *idem de* 2e *classe*, à Riqueval; Hérouard, *idem de* 2e *classe*, à Cambrai; Hurier, *idem de* 3e *classe*, à Valenciennes; Véret, *idem de* 4e *classe*, à Cambrai.—*Employés secondaires de* 1re *classe :* MM. Bertheloot et Dubus, à Cambrai.— *De* 2e *classe:* M. Pétiau, à Valenciennes; Godin, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Lattérade, ✲, *idem*, à St-Quentin; Malézieux père, *conducteur embrigadé de* 1re *classe*, à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de* 3e *classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de* 1re *classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Service général: MM. Gojard (O. ✲), *ingénieur en chef*, à Dunkerque; Haeuw, *conducteur embrigadé*, *chef du bureau*, idem; Gauthier, *employé secondaire*, idem.

Service des ports de Dunkerque et de Gravelines: MM. Plocq, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque; Maréchal, ✲, *conducteur principal*, idem; Brandt, *conducteur embrigadé de 2e classe:* Pauwels, *idem*, idem, Aligard, *idem de 3e classe*, à Dunkerque; Caroulle, *idem*, à Gravelines; Gauthier, *conducteur embrigadé* de *4e classe*, à Dunkerque; Leduc, *idem*, idem; Debacker, Em., *idem*, idem; Bataille, *conducteur auxiliaire*, idem; Truck, *idem*, idem; Debacker, Ed., *idem*, idem.

Employé secondaire de 1re classe : M. Dieuset.

Employés secondaires de 2e classe : MM. Melling, Verva, Liébaert, Haeuw, Féver, à Dunkerque; Lacour, à Gravelines.

Employés secondaires de 3e classe : MM. Decreus, Baelen, à Dunkerque.

Officiers de port: MM. Conseil, ✲, en disponibilité, Petyt, *capitaine de port de 2e classe, chef de service;* D'Eudeville, *lieutenant de 2e classe;* Christiaens, *maître de port de 1re classe*, à Dunkerque; Tresca, *maître de port de 2e classe;* Decreus, *idem de 3e classe*, à Dunkerque; Bommelaer, *maître de port de 1re classe*, à Gravelines.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 22 mai 1843, est composée comme suit :

MM. Gojard (O. ✲), ingénieur en chef des ports maritimes, *président;* Plocq, ✲, ingénieur ordinaire des ports de Dunkerque et de Gravelines, *secrétaire;* Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite; Larivière, ✲, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Conseil, ✲, capitaine de port en disponibilité, à Dunkerque; Fournier (O. ✲), commissaire de l'inscription maritime; Caron, ✲, ancien chef des pilotes à terre, enseigne de vaisseau en retraite; Terquem, professeur d'hydrographie; Petyt, capitaine de port; Pauwels, conducteur des ponts-et-chaussées, *secrétaire-adjoint.*

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'association, peuvent faire partie du syndicat, les gérants ou délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les

constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau, et de traction des bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE SYNDICALE. — *Membres honoraires :* MM. Bonnier, juge-de-paix, et Carlier, maire de Condé.

BUREAU : MM. Defline, constructeur de bateaux à Condé, *président*; Bisseman, François, constructeur de bateaux à Espaine-sur-Escaut (Belgique), *vice-président*; Bonnier, membre honoraire, à Condé, *rapporteur*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE A LILLE.

M. Lemaître, ✲, *ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur du service.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. de Fourcy, ✲, ingénieur en chef des mines, rue de Madame, 48, à Paris; Brame, ✲, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Paris; Cléry, ✲, ingénieur ordinaire des mines, idem; Debray, conducteur embrigadé, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale : MM. le baron de Condé (O. ✲), inspecteur principal, rue Saint-Honoré, 211, à Paris; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mahyer, ✲, ingénieur en chef (102, rue de Grenelle-St.-Germain), à Paris; Masquelez, ✲, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, de Denain à Lourches, du chemin de fer de Valenciennes à Achette, et de l'embranchement de Saint-Amand à Valenciennes; Monchovet et Wallerand, *conducteurs;* — Quaisain, ✲, ingénieur ordinaire, à Saint Omer, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; — Bertin, ✲, ingénieur ordinaire à Douai, chargé de l'embranchement de Lille à Saint-Amand; — Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson; Prosper Drouets, *conducteur;* Fiévet, *em-*

ployé secondaire; — Larivière, ✲, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé du chemin de fer de Dunkerque à Furnes; Daigremont, *conducteur;* — Menche de Loisne, ✲, ingénieur ordinaire à Lille, chargé des chemins de fer de Lille à Tournai et de Lille à La Bassée; Langangne et Alavoine, *conducteurs.*

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. Diday, ✲, ingénieur en chef des mines à Lille; De Clerck, ingénieur ordinaire des mines, à Valenciennes.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Grégoire, commissaire de 1re. classe, à Lille; Gourdin, ✲, idem de 3e classe, idem; Hédouin, idem de 1re. classe, à Valenciennes; Rabany, ✲, idem de 4e classe, à Douai; Marty (O. ✲), idem de 3e classe, à Dunkerque; Gravelle, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 4e classe, à Hazebrouck; Stevenin, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de 3e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Petiet (O. ✲), ingénieur, chef du service d'exploitation et du matériel, rue de Dunkerque, 28, à Paris; Couche, ✲, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris; Boucher, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé de l'entretien de la voie; Alquié, ✲, ingénieur du matériel et de la voie, à Paris.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Beck, Boutté, Thélu, Hovelt Em. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque Sa superficie est de 9,186 hectares

1re section. — *Commission administrative.* — MM. Vandenba-

vière, *président;* Demarle-Catrice, Caron-Couvreur, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section.— Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Belle, Hamerel, Geersen, Mahieu, *secrétaire.* — *Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Demeerzemaker, ✲, *président;* A. Carlier, ✲, Decroocq, Bellenger, Dantu, ✲. *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandewalle, Louis, *président*; Deblock, Dewaele, Le Bleu (Ezéchiel), Goudaert. — *Conducteur*, M. Durand, ✲; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint;* Bonte, propriétaire à Haubourdin; Descamps, filateur à Lille; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Cazier, maire d'Emmerin, Paillart, propriétaire à Loos; Dibos, ✲, propriétaire à Don, *membres suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✲, adjoint au maire de Lille; Baratte, maire de Templeuve; Frémont (O. ✲), lieutenant-colonel du génie en retraite; Coisne, propriétaire à Lomme; Delesalle, propriétaire et maire à Beaucamps; Lallemant, idem, idem, à Erquinghem-le-Sec; Messéan, idem, idem, à Boisgrenier.

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint;* Ramery-Loire, *syndic;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Dumont, à Douai; André, à Nivelle; Lambrecht, député, à Montigny; Caudrelier, à Pecquencourt; Lenclud, à Hasnon, Baligand, à Mortagne. — *Percepteur*, M. Vilain; *conducteur*, M. Lefebvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✲, à Fresnes, *président;* Miroir père, à Condé; Pureur, brasseur, idem; Gilmant, à Thivencelles; Defernez, à Hergnies. — *Conducteur*, M. Brunelat; *percepteur*, M. Mayeur; *secrétaire*, M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.*— MM. Merlin de Beaugrenier, *présideut;* Ruffin, à Anzin; Hamoir, à Valenciennes; Cavrois, à Valenciennes; Miroux, à Bruay. — *Percepteur*, M. Cauvez, à Bruay

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.—*Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président;* Baligand, à Mortagne; Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye; Baligand (A.), à Mortagne; Fourrez, à Château-l'Abbaye. — *Percepteur*, M. Delsart, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Baligand, *directeur;* Lecœuvre, *directeur-adjoint;* Hornez, Devaux, Poutre, *syndics;* Cateau, Bouchez, Watteau, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LEGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat*, MM. Maurice, *directeur;* Cavrois, *directeur-adjoint*; Delecourt-Dubois, Thellier de Poncheville, Douchy (Jules), *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, Bury aîné, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés. — *Commission administrative du syndicat de la rive droite.* MM.

Bachy, maire de Maroilles, *président;* le baron de l'Épine, ✲ Dequesne (Valéry), Largillère-Naveaux, Mary (Alfred), *membres.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, *président*, à Locquignol; Boutteaux, Boulenger, Sury, Becquet, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. Paul, ✲, maire de Berlaimont, *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, maire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Leval, *syndics;* Couplet, propriétaire à Bachant; Grand (Pierre), propriétaire à Pont-sur-Sambre; Bascourt, Th., brasseur à Berlaimont, *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; Deroisin, à Recquignies, *syndics*; Poulet, de Jeumont; Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué le 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Lebret, ✲, associé-régisseur-gérant de la Compagnie des mines d'Anzin, *directeur;* Mathieu, directeur des mines de Douchy; le maire de Neuville-sur-l'Escaut; Coquelle, maire de Mastaing; Risbourg, maire de Rœulx, Leriche, maire de Neuville-sur-l'Escaut, *syndics;* A. Delinsel, propriétaire à Denain; C. Fauville, cultivateur à Neuville, *syndics-suppléants. Receveur*, M. Minne, percepteur à Bouchain; *conducteur*, M. Défernez.

VALLÉE DE LA VERGNE. — *Agence administrative.* MM. Défernez, *directeur;* Capillon, *directeur-adjoint;* Pouille, *syndic;* Dupriez, Lemaire et Haubourdin, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 6 juin 1857. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé; Vitrant, agent voyer principal à

Valenciennes ; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé ; Défernez (J.-B.), cultivateur à Hergnies ; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé ; Milescamps (F.), propriétaire à Hergnies ; Devaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne ; *receveur*, M. le percepteur de Condé.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES

VALLÉE DE LA BASSE-DEULE ET DE LA LYS. — Un arrêté préfectoral du 24 mai 1854, a réuni en association syndicale, les propriétaires intéressés à l'entretien et à l'amélioration des ruisseaux de la Longue-Marque, de la becque du Pont-d'Or, du Chien et de la becque de Comines.

L'association est régie par un syndicat composé comme suit :

MM. le maire de Quesnoy-sur-Deûle, *directeur;* de la Chaussée propriétaire à Lille ; Quecq (Arthur), idem, idem; comte de Melun idem, idem ; de Norguet, idem, idem, *membres;* Lambelin, propriétaire et cultivateur ; Fauvarque, distillateur, *membres suppléants.* — *Receveur,* M. Devemy.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Leroy (Alphonse), *directeur;* Bever, notaire ; Preux, tanneur; Cowez-Meurant, propriétaire ; Bernard (Célestin), rentier; Lamelin, pharmacien. *membres ;* Rouez (Zénon), Portement, *membres suppléants.*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de Calais, M. Diday ✲, à Lille. — *Ingénieurs ordinaires des mines,* M. De Clerck, à Valenciennes ; Le Verrier, à Lille.— *Gardes-mines,* MM. Canelle, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Dubois, à Lille.—*Agent-voyer en chef honoraire,* M. Marquette.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal ; Delarre, Cadet de Beaupré, agents-voyers de 3e classe, à Lille ; Bar, agent-voyer de 3e classe, à Haubourdin ; Ségard, idem de 3e classe, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lebleu, agent-voyer principal à Dunkerque ; Jougleux, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Bergues ; Ternant, idem de 3e classe, à Bourbourg.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Duchâtel, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 2e classe, à Bailleul; Masse, idem de 3e classe, à Cassel.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Lambert, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Cambrai; Vasseur, idem de 3e classe, à Solesmes; Delhaye, idem de 2e classe, au Câteau

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy; Jougleux, idem de 3e classe, à Maubeuge; Ringuet, idem de 3e classe, à Avesnes.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Douai; Degravier, idem de 3e classe, à Marchiennes.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes; Renard, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Denain; Fruleux, idem de 1re classe, à Saint-Amand.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président;* de Melun, membre du conseil municipal, *vice-président;* Marteau, architecte du département, *secrétaire;* Kuhlmann (O. ✲), membre du Conseil général; Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Aernout, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Dewarlez, architecte à Roubaix; Leroy, architecte à Lille; Vandenberghe, idem idem; Mourcou, idem idem; Bernot, directeur de l'école professionnelle, à Lille; Mottez, ✲, directeur de l'école primaire supérieure, à Lille; Devaux, ✲, chef de la division des travaux publics de la préfecture.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Marteau, à Lille.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

Par décret du 28 janvier 1865, le personnel du service des lignes télégraphiques comprend :

Un directeur général de l'administration au Ministère de l'Intérieur,
4 inspecteurs généraux,
12 inspecteurs divisionnaires,
80 inspecteurs départementaux,
40 sous-inspecteurs,
92 directeurs de transmissions,
Des chefs de station,
Commis principaux,
Traducteurs,
Gardes-magasins,
Employés,
Surnuméraires,
Chefs-surveillants,
Surveillants,
Et Facteurs,
} En nombre suffisant aux besoins du service.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, où toutes les lignes aboutissent.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy (O. ✱), rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris. — *Inspecteur du département du Nord*, M. Devémy, ✱, rue de Béthune, 51. — *Directeur des transmissions, à Lille*, M. Spitz, rue de Tournai, 21. — *Chef de station* (hôtel des postes, rue Marais), M. Dupont. — *Commis principaux*, MM. de Brémoy et de Chauveron.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DANS LES AUTRES VILLES DU DÉPARTEMENT.

STATIONS : *de Dunkerque*, M. Tracol, *chef de station; Gravelines*, M. Léon Dégravier, *employé chargé du service; de Roubaix*, M. Crépin, *chef de station; de Tourcoing*, M. Canuel, *idem; d'Hazebrouck*, M. A. Degravier, *employé chargé du service; de Douai*, M. Napie, *chef de station; de Cambrai*, M. Legon, *idem; de Valenciennes*, M. Degond, *chef de station; de Maubeuge*, M. Boudon, *idem; d'Avesnes*, M. Gruson, *employé chargé du service; de Fourmies*, M. Capron, *idem*.

Le bureau de Lille est ouvert tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir (1).

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichés dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1er mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées, en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 28 mai 1853, une loi votée en 1856, la loi du 21 juin 1861 et celle du 3 juillet 1861. Cette dernière a modifié les tarifs ou taxes des dépêches privées et les a soumis à une taxe fixe et uniforme pour tout l'Empire. Nous en donnons le texte ci-après :

ART. 1er — Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe électrique, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

ART. 2. — Les dépêches télégraphiques privées, de un à vingt mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes, perçues au départ, savoir :

Les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de un franc.

Les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire de l'Empire, hors le cas précédent, à une taxe fixe de deux francs.

La même taxe sera appliquée à la Corse lorsque des communications télégraphiques directes entre la France continentale et ce département auront été établies.

Au-dessus de vingt mots ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu de départ est transmise d'office. Sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de sa dépêche sont comptés et taxés.

Les règles à suivre pour la constatation de l'identité, pour le calcul des mots, des chiffres et de tous autres signes dont la dépêche se compose, les règles concernant le mode de réception et de conservation des dépêches, et le mode de perception des taxes sont déterminés par des règlements d'administration publique, concertés, en ce qui touche les matières de comptabilité, avec le Ministre des finances.

La taxe des dépêches transmises entre les bureaux d'une même ville, fixée à 1 franc par la loi du 21 juillet 1856, pourra être réduite par des décrets de l'Empereur.

(1) Un service de nuit existe à la station centrale de Lille, depuis le 20 juin 1857; la succursale ferme à neuf heures du soir.

Des décrets de l'Empereur détermineront également la taxe à percevoir pour les dépêches télégraphiques privées entre la France continentale et l'Algérie, lorsque des communications télégraphiques directes auront été établies.

ART. 3. — Il ne sera admis de dépêches de nuit qu'entre les bureaux ouverts d'une manière permanente pendant la nuit.

Ces dépêches ne sont soumises à aucune surtaxe.

ART. 4. — Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Tout ce qui concerne l'envoi des dépêches au-delà du lieu d'arrivée, soit par la poste, soit par exprès, soit par estafette, lorsque ce service est possible, soit par tout autre moyen de transport ; enfin, les mesures propres à faire concourir au service des dépêches télégraphiques celui de l'Administration des postes, seront déterminés par des règlements d'administration publique concertés, en ce qui concerne le service des postes, avec le Ministre des finances.

ART. 5. — L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou d'accusé de réception par le bureau de destination.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche. Copie de la dépêche collationnée est remise sans frais au domicile de l'expéditeur, selon ce qui est réglé à l'art. 4.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

ART. 6. — Les dispositions des lois antérieures auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi, continueront de recevoir leur exécution.

ART. 7. — La présente loi sera exécutoire à partir du 1er janvier 1862.

TARIF INTÉRIEUR

APPLICABLE A PARTIR DU 1er JANVIER 1862.

1° TAXES GÉNÉRALES.

1° Entre deux bureaux d'une même ville ou d'un même département :

1 à 20 mots, adresse et signature comprise....	1 »
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.....	» 50

2° Entre deux bureaux quelconques du territoire continental de l'Empire, la Corse comprise, hors le cas précédent :

1 à 20 mots.....	2 »
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.....	1 »

N. B. — Provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, les dépêches échangées entre la France continentale et la Corse seront soumises, en outre des taxes précédentes, à une surtaxe de 1 fr. 50 c. pour la dépêche simple, et 0 fr. 75 c. pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

3° Entre un bureau quelconque de France, y compris la Corse, et un bureau quelconque d'Algérie ou de Tunisie :

1 à 20 mots.....	Algérie..	8	»
	Tunisie..	10	»
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.....	Algérie..	4	»
	Tunisie..	5	»

(Décret impérial du 5 octobre et arrêté ministériel du 12 octobre 1861.)

2° TAXES SPÉCIALES.

1° *Collationnement.* La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche.

2° *Accusé de réception.* La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

N. B. — Toute demande de collationnement ou d'accusé de réception qui n'aurait pas été comprise dans la dépêche est considérée comme une nouvelle dépêche et taxée comme telle.

3° *Copie.* 1° L'expéditeur ou le destinataire qui veut obtenir copie d'une dépêche par lui envoyée ou reçue paye un droit de 0 fr. 50 c. par copie ; 2° toute dépêche adressée à plusieurs destinataires dans la même ville est soumise à un droit de copie égal à autant de fois 1 franc, qu'il y a de destinataires, moins un.

(Lois des 28 mai 1858 et 25 juin 1854.)

4° *Port à domicile.*

1° Dans le lieu d'arrivée : Gratuit.

2° Hors du lieu d'arrivée :

Frais de poste.....	»	40
Frais d'exprès..... pour le 1er kilomètre, et pour chacun des suivants.	»	50
Frais d'estafette ... . par myriamètre.	3	75

(Décret impérial du 17 juin 1852.

N. B. — Les dépêches à destination des localités desservies par les gares de chemins de fer, sont soumises, suivant les cas, à des frais fixes d'exprès, conformément aux indications portées dans la colonne *frais fixes*, des anciens tarifs intérieurs.

5° *Dépêches de nuit.* Les dépêches transmises pendant la nuit ne sont plus soumises à une surtaxe.

Il ne peut être échangé de dépêches pendant la nuit qu'entre deux bureaux ayant un service de nuit permanent.

8e COMPTE DES MOTS.

1° Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur sa minute pour être transmis entre dans le compte des mots.

Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les maintienne dans le corps de sa dépêche; dans ce cas, la date et le lieu d'origine doivent être transmis, et dans le préambule comme service, et dans la dépêche, à la place où ils se trouvent sur la minute.

2° Sont comptés, au contraire, dans le nombre des mots taxés : l'adresse, les indications sur le mode de transport au-delà des lignes télégraphiques (poste, exprès, estafette), la signature et, en un mot, tout renseignement transmis par l'expéditeur.

3° Les mots composés formant, à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie française, comme *aujourd'hui*, *après-demain*, *contre-ordre*, ne sont comptés, comme par le passé, que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place, etc., les indications relatives au numéro des habitations, sont comptés désormais pour le nombre de mots employés à les exprimer, qu'ils se trouvent dans le texte ou dans l'adresse de la dépêche.

Même règle pour la signature.

4° Tout caractère isolé, lettre ou chiffre, compte pour un mot.

5° Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant.

Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division, sont comptées pour un chiffre.

6° Les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation et les alinéas ne sont pas comptés.

Les guillemets et les parenthèses ne sont plus comptés.

Les soulignés sont, comme par le passé, comptés pour deux mots.

Tous les signes que l'appareil doit exprimer par des mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes électriques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, toute l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, la Suède et la Norwège, la Russie, les principautés danubiennes, la Turquie, l'Espagne et l'île de Sardaigne.

La ligne télégraphique sous-marine de France en Algérie a été livrée à la correspondance, le 1er novembre 1857.

OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Les dépêches privées sont reçues dans les bureaux de l'État, et en

outre dans la plupart des gares des chemins de fer desservies ou non par les employés de l'Etat. (*Décision du* 20 *juin* 1857).

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui *doit savoir signer*. Les dépêches doivent être *intelligibles*, écrites *lisiblement*, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effacés, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le nombre des mots rayés nuls et signer.

L'article 1er de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination ; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes. Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Calais, Toulouse, Nancy, Lille, Tours, Boulogne, Chambéry, Montpellier, Narbonne, Nice (Rouen reste ouvert tous les jours jusqu'à minuit), et en outre dans tous les bureaux des gares des chemins de fer desservis par les agents de l'État. Sur les chemins de fer du Nord, ces bureaux sont: Amiens, Boulogne, Creil, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes et la gare du nord à Paris.

Sont considérées comme dépêches de nuit celles qui sont déposées de 9 heures du soir à 8 heures du matin, du 1er octobre au 31 mars, et de 9 heures du soir à 7 heures du matin, du 1er avril au 30 septembre.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par diverses voies, que par exemple, une dépêche pour Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse, de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinataire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions : voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'exprès et autres accessoires ; le principal de la taxe demeure acquis au Trésor ; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue sous déduction de 75 centimes, avant que sa transmission ne soit commencée, condition de rigueur.

Le chef du bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Etat n'est soumis à *aucune responsabilité* à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art 6).

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Brigandat, ✲, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✲, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président;* Frémont (O. ✲), colonel du génie en retraite, *vice-président;* Pilat, docteur en médecine, *secrétaire;* Brigandat, ✲, docteur en médecine; Kuhlmann (O. ✲), chimiste; Pommeret, médecin-vétérinaire; Delezenne, ✲, pharmacien; Delezenne, ✲, professeur de physique; Demesmay, ✲, agronome; Kolb (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille; Cazeneuve, ✲, directeur de l'école de médecine; Joire, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, ✲, docteur en médecine, Violette, (O. ✲), directeur de la raffinerie impériale de salpêtre; Chrestien, docteur en médecine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Menneboo, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Faucon, idem, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, pharmacien; Delattre, vétérinaire: Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✲, ingénieur du port; Thurin, docteur en médecine.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien, idem, *secrétaire;* Prévost fils, docteur en médecine, à Hazebrouck; Kien (O. A.), maire d'Hazebrouck, Baelde, vétérinaire, idem; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck; le maire de Bail-

leul; Lobbedez, vétérinaire à Hazebrouck; Vandamme fils, pharmacien, à Bailleul, Decool, docteur en médecine, à Hazebrouck; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; Chantreuil[1], médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Senez, idem; Banse, vétérinaire; Lermoyez, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Bruyelle, agent-voyer principal; Monier, ingénieur civil, Lallier, négociant; Honoré, procureur impérial.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers: Carlier, garde du génie en retraite, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles, Delflache, vétérinaire, à Avesnes; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Fiévet, architecte, à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Bagnéris fils, docteur en médecine; Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; Billet, industriel, à Cantin; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste; Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Pesier, chimiste; Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✲, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Morin, Edmond, ancien pharmacien; Bracq, ✲, maire de Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine, idem; Bachelet, ✲, idem.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Par un arrêté du 6 juillet suivant, M. le Préfet a nommé inspecteurs de la pharmacie les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité.

Arrondissement de Lille. MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille; Garreau, ✲, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Delezenne, ✲, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, pharmacien, idem; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, ✲, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, idem; Lemaire, pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvriez, ✲, idem, idem; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes; le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du Conseil municipal; Meneboo, ✲, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Choquet, membre de la Chambre de commerce *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Duval, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Delemotte, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; Morin, idem, *idem;* Reveillon, idem, *idem;* Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; Aernout, archiprêtre, curé de Sainte-Catherine; Ollier, pasteur protestant; Ed. Defontaine, ✲ ✠, conseiller général; Dorémieux, ✲, vice-président du bureau de bienfaisance; Joire, docteur en médecine; Pucelle, ✲, docteur en médecine; Cazeneuve, ✲, idem; Chrestien, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✲, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Decool, docteur en méde-

cine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Leroy, conseiller d'arrondissement; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Devise, conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Triffet, docteur-médecin, à Avesnelles; Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité,* à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✲, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; Gelez fils, idem; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-prefet, *président;* le maire de Valenciennes; Pique, ✲, archiprêtre, curé-doyen de Notre-Dame de Valenciennes; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes; N...; N...; Manouvriez, ✲, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situe à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources: La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président ;* le Maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président ;* Dujardin, ancien notaire, *secrétaire ;* Aernout, archiprêtre, doyen de Sainte-Catherine ; Ed. Reynard, ✲ ; Durrieux-Forret, propriétaire, Dorémieux, ✲, vice-président du bureau de bienfaisance ; le baron Meunier, ✲, conseiller municipal.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général, Lestoquoy, juge-de-paix ; de Liénard, propriétaire, Wallerand, ✲.

AVESNES. MM. le maire ; Fament ; Mailliet, ✲, Cabaret, ✲, Guillemin, Pasqual, Renotte, Caverne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller à la Cour impériale, *vice-prési-*

dent, Lenglet, conseiller à la Cour impériale; baron Frédéric de Guerne; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire*.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président;* Pesier, *vice-président:* Ern. Boulan, propriétaire; Collet, avocat; Giart, juge-suppléant au Tribunal de Commerce; Guilmart, *secrétaire*.

Médecin des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, Decool; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✲; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Herbecq; Valenciennes, M. Manouvriez, ✲.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser; Dunkerque, M. Loviny; Hazebrouck, M. Dujardin; Lille, M. Sterkeman; Cambrai, M. Wallard; Avesnes, M. Dekerchieter; Valenciennes, M. Delannoy.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. Mimerel (C. ✲), Kuhlmann (O. ✲), membres du Conseil général; Billon, maire de Loos.

Commission de surveillance des jeunes détenus de la colonie agricole, MM. le chanoine Lemahieu, *président;* Ed. Reynart. ✲, *secrétaire;* Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, conseiller général; Lallier, ✲, vice-président du tribunal de Lille; le comte d'Hespel, conseiller général; Derbigny, conseiller de Préfecture.

Administrateurs. MM. Dodun, ✲, *directeur;* Marquet, *sous-directeur;* Guilmot, de Junneman, *inspecteurs;* Agnius, *agent-comptable;* Lyoen, *greffier;* Flament et Simoens, *aumôniers;* le docteur Gramaccini, ✲, *médecin;* Billon, docteur en médecine, *chirurgien;* Turbelin, *pharmacien;* Bailleul fils, *instituteur;* Lambezat, *agent responsable de la colonie agricole;* Contamine, Hervieu, Doirat, Bordier, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin;* Bailleul, *chef des cultures;* Dournel, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Supérieure, Dame Marie des Anges Levoyer.
Aumônier, M. Vendeville.
Médecin, M. Binaut.

Colonie agricole de Guermanez.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les jeunes garçons.

Cette maison, autorisée par M. le Ministre de l'intérieur en 1855, reçoit les enfants condamnés, et a pour but de les former aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale, et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire.

Commission de surveillance. — MM. le chanoine Lemahieu, *président;* le comte Octave d'Hespel, conseiller général; Derbigny, conseiller de préfecture; Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, conseiller général; Lallier, ✲, vice-président du tribunal de Lille; Reynart, ✲, propriétaire.

Directeur. — M. le docteur Faucher.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les *Conseils municipaux* se composent :

De	10	membres dans les communes de :	500	habitants,	
	12	—	501	à	1,500,
	16	—	1,501	à	2,500,
	21	—	2,501	à	3,500,
	23	—	3,501	à	10,000,
	27	—	10,001	à	30,000,
	30	—	30,001	à	40,000,
	32	—	40,001	à	50,000,
	34	—	50,001	à	60,000,
	36	—	60,001	et au-dessus.	

Les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les cinq ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus ; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque séance peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1865, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres,

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Maire,* M. J. Delelis. — *Adjoints*, MM. G. Lemaire, A. Lefebvre. — *Conseil municipal*, MM. G. Malo, A. Petyt, B. Morel, A. Carlier, Hamoir, Bourdon, Choquet, Coquelin, Beck, Willems, Dubuisson, Belle, Lebleu, Cottet, Verleye, Coffyn, Dessurne, Deman, D'Arras, Sapelier, Fichaux, Duriau, Hecquet, Champeaux.

Secrétaire de la mairie, M. Caux.

BERGUES. *Maire*, M. L. Joos, ✲. — *Adjoints*, MM. A. Guilbert, Guilbert-Léonce. — *Conseil municipal*, MM. Delport, Demeunynck, Michiels, de Staplande, J. Claeys, Vendenbroucke, L. Claeys, Vernaelde, Vermullen, Leceuche, Devaecke, Pluvier, Dehaese, Ciéren, Bastaert, Beirnaert, Demol, Pareydt, Deblock. — *Secrétaire de la mairie*, M. Carpentier.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Kien, Alf. (O. A.) — *Adjoints*, MM. Houvenaghel (Louis), Bogaert. — *Conseil municipal*, MM. Deberdt, Deschodt, Claudorez, Donckele, Prévost, Thibaut, Houvenaghel, Massiet du Biest, Bogaert, Morice, Kien, Decapol, Smagghe, Guermonprez, Bernast, Deblock, Delbecq, Vandamme, Schmidt, Plancke, Dausse, Cleenewerck, ✲, Vandewalle. — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin.

BAILLEUL. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Salomé, Venière. — *Conseil municipal*, MM. Cauwelier, Lotthé, Van Merris, D., Van Merris, B., Béhaghel, L., Hopsomer, Ild. Plichon, Declercq, Heusele, Lebleu, Flahault, H., Flahault, Ev., P. Béhaghel, Delcour, Salomé, de Coussemaker, Max., Hennion, Waultre, Venière, H. de Coussemaker, Bieswal, Vanlerberghe, Hié. — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère. — *Adjoints*, MM. Chevalier, Dehandschoewerker. — *Conseil municipal*, MM. Béhaghel, ✲, Vanbever, Leroy, de Smydt (C. ✲), Vantroyen, Wackernie, Windriff, Vernimmen, Paresys, Samsoen, Colpaert, Delahaere, Bosquillon de Senlis, Ryckewaert, Maraut, Losson, Quarez, Wyts, Martin, Malot. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors, Al.

ESTAIRES. *Maire*, M. Hennion. — *Adjoints*, MM. Deroy, Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal*, MM. Loridan, Bonduel, Delbecq, Breuvart, Duflos, Roche, Singer, Fénart, Depecker, Hameau, Rohart, Gruson, Degroote, Taffin-Peuvion, Gamelin, Hernu, Degruson, Ed., Durez, Bernard, Grave. — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

MERVILLE. *Maire*, M. Duhamel. — *Adjoints*, MM. Degruson, Paul, Gombert-Dupont. — *Conseil municipal*, MM. Arnould H. Verhaeghe, Lefebvre, Delassus, Bécu, Lutun, Grillet, Loridan, Clarisse, Delebarre, Cappon, Bridelance, Duhamel, Deroo, Degruson, Mattelin, Vanhove, Pruvost, Gombert, Courty, Senellart, Lesage, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Guy.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*, M. Richebé (C. ✲ — O. ✠). — *Adjoints*, MM. Delattre (✲ ✲), Mourmant, ✲, Flamen, ✲, Descat, ✲, Violette (O. ✲), J. Defontaine, ✠ ✠, Th. Barrois. — *Conseil municipal*, MM. Desbonnets, V. Delgutte, Meurein, A. Bonte, Questroy, Delmar, Werquin, G. Delesalle, Bouchée, Debièvre, Castelein, Godefroy, le baron Meunier, ✲, Catel, Dequoy, Masure, de Melun, ✠, Pajot, G. Testelin, Gentil, Duchange, Soins, Humbert, Dupont, Caulier, Ch. Crespel, Mercier, N... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Grodée.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Dansette-Leblon, ✲. — *Adjoints*, MM. Pouchain-Boutry, Pouchain Victor. — *Conseil municipal*, MM. Pouchain, V., Butin, ✲, Cary, Mahieu, Descamps, Reynaert, Lescornez, Castrique, Rogeau, Pouchain-Boutry, Dansette, ✲, Desmazières, Breuvart, Six, Cardon, Bouchez, Dutilleul, Parent, Duhot, Salmon, Lacherez, Morival, Cotteaux, Vermeulen, Fauquembergue, Loridan, Tahon. — *Secrétaire de la mairie*, M. Augris.

COMINES. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. Desbonnets, Ignace Lambin. — *Conseil municipal*, MM. L. Capelle, Desprez, L. Lambin, Desbonnets, Gaudron, Lesaffre, Cuvelier-Pagès, Delporte, L. Hassebroucq, Lecomte, Goeman, Flament, Ghesquière, Catteau-Béghin, Cardon, Froidure, Delebecque, Lauwick, Caullié, Ig. Lambin, Meurillon, Gondrexon, Salembié — *Secrétaire de la mairie*, M. Paul Desprez

ROUBAIX. *Maire*, M. Ernoult-Bayart, ✲, — *Adjoints*, MM. J. Lagache, ✲, C. Descat, ✲, Renaux-Lemesre. — *Conseil municipal*, MM. P. Parent, Tiers-Bonte, fils, Pollet-Desquiens, G. Lefebvre, P. Catteau, Ach. Wibaux, Ferret-Duthoit, E. Hannart, J.-B. Ducatteau, E. Frasez, L. Watine, L. Eeckman, Dellebecq-Desfontaines, A. Prouvost, L. Voreux, Moteley-Sonville, Ach. Dewarlez, Motte-Bossut, ✲, Létocart-Duvillier, J.-B. Duburcq, Toulemonde-Nollet, Sioen-Pin, A. Delahoutre, Ch. Bourbier, F. Duthoit, Dubar-Ferrier, D. Salembier, H. Ternynck. — *Secrétaire de la mairie*, M. Brun-Lavainne.

SECLIN. *Maire*, M Duriez. — *Adjoints*, MM. Desmazières-Delannoy, Pinte. — *Conseil municipal*, MM. Lagache, Descloquemant, Pinte, Desurmont, Dujardin, Fr., Fournier, Dujardin, Fl., Mollet, Delahaye, Monchy, Cormorant, Méreaux, Dujardin, Louis, Raoust, Desmazières, Henry, Labbe, Prache, Collette,

Flinois, Duriez, Dupire, Delattre. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

Tourcoing. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✲. — *Adjoints*, MM. J. Leblan, D. Debuchy, V. Dervaux. — *Conseil municipal*, MM. A. Delahaye, J. Leblan, Roussel-Defontaine, ✲, A. Delmazure, Desurmont-Desurmont, D. Debuchy, Duvillier-Delattre, Ph. Motte, E. Masurel, Ch. Meurillon, Flipo Van Oost, Six-Lerouge, Ed. Flipo, F. Lepoutre, Caulliez-Cateaux, Herbaux-Tibeauts, Ed. Monnier, Lorthiois-Desplanques, Jourdain-Défontaine, Dervaux-Wetzel, Ch. Wattinne, Taffin, Plouvier, Hassebroucq, Vandebeulque, Darras-Lemaire, Leurent, Leserre, L. Destombes, Pouchain.— *Secrétaire de la mairie*, M. Élie Brun.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Maire*, M. Brabant, ✲.—*Adjoints*, MM. Ed. Boittelle, ✲, Brullcy de la Brunière. — *Conseil municipal*, MM. Brabant, Ed. Boittelle, ✲, Brulley de la Brunière, J.-B. Danquigny, Is. Danquigny, Bricout, de Liénard, Duchange, Wallerand, Mallet, Quinchon, Maréchal, Dutemple, Dron, Moreau, Bricout-Molet, Fontaine, Queulain, Brunelle, Pierson, Roth, Lallier, Cirier, Boone, Crinon, Parsy, Pagniez. — *Secrétaire de la mairie*, M. Houzé.

Le Cateau. *Maire*, M. Seydoux (Auguste), ✲. — *Adjoints*, NN... — *Conseil municipal*, MM. Petit, Carlier, Truffot, Debuyser, de Lafons, Basquin, Cassine, Hallette, Maréchal, Deveau, Ponsin-Bonnaire, Cottiaux, Fiévet, Dumesnil, Regnaudin, Collery, Devouge, Lozé, Degoix, Sautier, Richard, Flayelle. — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. *Maire*, M. Walrand. — *Adjoints*, MM. Deladrière, N... — *Conseil municipal*, MM. Deladrière, de Mauraige, Ouverlaux, Walrand, Sculfort, Lucq, Hamoir, Dubois, Autier-Carion, Rousseau; Meurice, Autier-Desenfans, Halgrin, Deharveng, Ansieau, Jean, Quivy, Bayart, Labbé, Houdart, Trétant, Février, Deharveng-Colson. — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert.

Avesnes. *Maire*, N... — *Adjoints*, NN... — *Conseil municipal*, MM. Caverne, Liezard, Evrard, Flament, Cabaret. ✲, Guillemin, Mariscal, Gossart, George, Renotte, Paul, Gauchet, Aubry, Ducarne, Lecompte, Herbecq, Davoine, Mailliet, ✲, Arnould, Passage. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI. *Maire*, M. Asselin, ✲.— *Adjoints*, MM. Vasse, Béharelle. — *Conseil municipal*, MM. Lebanneur, Hayez, Corne, Vasse, Bagnéris, Locoge, Asselin, ✲, de Bailliencourt, Evrard, Merlin, Lequien, ✲, Honoré, Chappuy, Maurice, ✲, Fleury, Druon, Dupont, Béharelle, Deloffre, Robaut, Scrive, Demesières, Bailey, Bottin, Coppin, Choquet. — *Secrétaire de la mairie*, M. Th. Bilbaut.

ORCHIES. *Maire*, M. Josson-Mullié. — *Adjoints*, MM. Leper, Leroux. — *Conseil municipal*, MM. Caby, Delegrange, Dorchies, Bricquet, Dedeuxville, Lahaussois, Delettrez, Darrambide, Hego-Bulteau, Bocquet, Naveau, Leper, Delemer, Lubrez, Lemaire, Sablon, Bernard, Louvez, Defontaine, Lubrez, Leroux, Regnier, N.... — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire*, M. Bracq Dabencourt, ✲. — *Adjoints*, MM. Verdavainne, Pesier.— *Conseil municipal*, MM. Boulanger, ✲, Verdavainne, Canonne, ✲, Girard, Bultot, Dutemple, Deruesne, Bracq, ✲, Em. Lefebvre, ✲, Warenghien, ✲ ✠, Pesier, A. Lefebvre, Maillart (C. ✲), Rhoné, Giard, Lebacqz, Manesse, Derombies (O. ✲ ✠), Boca, Marbotin, ✲, Noel-Lefebvre, Chavatte, Renotte-Rombaux, Blondeau, Gauthier, Holaind, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy, père.

CONDÉ. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Delzant, Pureur. — *Conseil municipal*, MM. Pureur, Haubourdin, Houzéz, Waternau, Caudron, Carlier, Lefebvre, Mention, Wattiau, Dapsence, Delzant, Maquet, Martel, Tacquet, Demarez, Decrouez, Petit, Charles, Duhot, Glorieux, Miroir, Raverdy, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. de Monchaux. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — *Conseil municipal*, MM. Bouchart-Sterlin, André, Lemer, Plichon, Mottez, Barbieux, Basiez, Davaine, Waché, de Moncheaux, Lecœuvre, Vérez, Monnier, Tournois, Prévost, Wibault, Bruneau, Dufrenne, Robert, Goudemant, Mouy, Lorthioir, Devaux, Julien-Sterlin, Raviart, Huyne, N...— *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Cormont.	Bourdon.
Abscon.	V.	Bouchain.	Bouchain	Coez-Scribe.	Coez.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Désir.	Jonet
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Lhommé.	Apourceaux.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N.	Douai.	Delmer.	Lenglin.	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad ✲	J Leroy; Champenoy	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille	Le Vte de Clercy.	Dutronquoy	Gahide.
Anneux.	C.	Marcoing.	Masnières	Panien.	Goubet.	Cacan.
Annœullin.	L	Seclin:	Carvin	Delannoy.	Debarge; Denoullet.	Laurent.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Hansénius.	Bachelart; Lecoyez.	Leblon.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Cysoing	Havez J. B ✲	Dufay.	Bonduelle.
Anzin.	V.	Valenciennes.-N.	Bureau.	Quillacq.	Boucher; Boisseau.	Delattre
Arleux.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple Louis.	Quiquempoix.
Armbouts-Cappel	Dk	Bergues	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✲	J.-B. Ponchain; L. Ponchain.	Moreau, S.
Arnêke.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Verhille.	Verstraet.
Artres.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	D'haussy.	Leduc.	N..
Ascq.	L.	Lannoy.	Lille.	Renold.	Lamblin.	Dillies.
Assevent	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur. François.	Wastin.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Ochin.	Demarescaux.
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Fontaine.	Banard.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Hendron.	Lefrancq.
Aubers.	L.	La Bassée	Fournes.	Leroy.	Dassonville.	Duburcq.
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Dumont	Pihen.
Aubry.	V.	Valenciennés.-N.	Anzin.	Maillard.	Lemoine.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O	Douai.	Moguez.	Dupuis.	Desix.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Leleu.	Regnier.	Apourceaux.
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Basquin.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai	Hennetd'Audignis	Jonart.	V. Bavai
Aulnoy.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Miroux	Cachera.	Dervaux.
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Barlaimont.	Leclercq.	Courtin.	V. Aymeries.
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq.	Des Rotours, ✲	Jacquart.	Barbieux Broutin
Avesnelles	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillet	Bucquoy, Auguste.	Deloffre.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	George.	Maillilet ✲; Flament	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Glay-Tacq; Lemaire	Joly.
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Dubois.
Bachant.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Couplet.	Portier.
Bachy	L.	Cysoing.	Cysoing	Damide.	Devienne.	Boitiau.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Lotthé	Salomé; Venière	Dehaene-Bacquet; Dament; Revel. Plastevoet.

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints	Ministres du culte
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing	N...	N..	Deberckem
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Eug	Rombouts.	Dehu.
Bambecque.	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Yvoz.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Sorlin.	Tellier.	N...
Bantigny.	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Balique.	Ruchon.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	Demaret.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Mercier.	Bosquet.	V. Avesnes.
Baudegnies.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boez.	Caffiau.	Trannois.
Bauvin	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux, fils.	Libert.
Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Pierens.	Vandenbilke.	Deman.
Bazuel.	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Meresse.	Besse.	Pronier.
Beaucamps	L	Haubourdin	Haubourdin.	Prémesque.	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge	Maubeuge.	Leconte.	Renaux.	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Thieuleux.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsarte.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Contesse.	Mutte.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Denis.
Beauvois.	C	Carnières.	Caudry.	Senez.	Mairesse.	Remy
Bellaing.	V.	Valencienn-N	Valenciennes.	Horin	Dupont.	Crauck.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart	Lerat.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Boise.	Hanze.	Dubois.
Bergues.	Dk	Bergues	Bureau	Joos ✲	Guilleert A;Guilbertt.	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Emond.	Mercier; Moreau	Berteaux.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Poulain.	Crépin.	Griffon.
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfroipret
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Manfroy.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Petitprez.	Chirouter.	Vermesch.
Bertry.	C	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Laforge, Griffart	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry	Longatte	Bracq.	Bourgeois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire, fils.	Adam.	V.Cognie Ch.
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Godin.	Ribeaucourt.	Locquet.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes	Hazard	Deresme	V Sars-Poteries
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin	Guisgand.	Lécailliez.	Manouvrier.
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Roger.	Bosquelle.	Comond
Bévillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Ledieu.	Dupont.	Honoré.
Bierne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker.	Vanacker.	Walbron.
Bissezeele.	Dk	Bergues	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Boddaert.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck -N.	Hazebrouck.	Legrand.	Bouchez.	Champeaux,
Blécourt.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Rousseau	Villette, Louis.	Bineau
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Duverlie.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Demaret.	Delbende.	Becker.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie
Bollezele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Cortyl.	Peenaert.	Leturgie.
Bondues	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Lamblin.	Desbonnet; Leroux.	Delemer.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Borré.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Soots.	Meerssmann.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Risbourg.	Galand.	Grau.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt. L.
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Belle.	Fonteyne.	V Bourbourg. v.
Bourbourg-Ville.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Demeunyuck.	Deschodt	Hooft.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Lequette.	Roget.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon	Catry.	Duez
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies	Collet.	Pruvot	Lemaire
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V Brillon
Boussières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
Boussières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Lengrand.	Detourmignies.
Boussois.	A.	Mabeuge.	Maubeuge.	Durieu.	Moulin.	Wastin.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing	Desmarescaux	Deffontaines	Roget.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Debuisson.	Questroy.
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Deleforge
Brouckerque.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	Vitse.	Wandewalle.	Capèle
Broxeele.	Dk	Wormhoudt	Watten.	Dehaene	Permandt.	Plouvier
Bruay	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy
Bruille les-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lemaire.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Brullle-St-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand	Lemer.	André.	Villiers
Brunémont.	D.	Arleux.	Douai.	Bodvin	Tantart.	Decrouez.
Bry.	A.	Le Quesnoy.-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Clary.	Croisette.	Chalenton, Cattet	Crépin.
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier	Drieux.	Cavry
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Mériaux	Maseaux.
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Brabant.	Ed. Boittelle. ✻ Brulley de la Brun.	Desrousseaux (Piquet.
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin	Grauwin	Hennart.	Dupont.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte de Brig. Keml	Cretin.	Beau.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Bocquet.	Raux.	Ficheux.
Cantin.	D.	Arleux.	Douai.	Brachelet.	Leblond.	Douay.
Cappel.	Dk	Dunkerque-O	Bergues.	Mahieu.	Dewaele	V. Armb. C
Capelle.	C.	Solesmes	Solesmes.	Macarez.	Mériau.	V. Escarmain
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Delepierre.	Delaval.	V. Lomme.
Cappelle.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Druon	Fretin, Gilbert.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Mahieu.	Degardin.	Vanneufville.
Carnières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Lemahieu.	Lancel et [illegible]
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux	Desprez.	Dorchies
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Lambert.	Prissette.	Duhem
Cassel	H.	Cassel	Bureau.	Desmyttère.	Chevalier; Dehandschoewercker	[illegible]
Câtillon	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Druon.	Bricout; [illegible]	[illegible]

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Dumont, Alex.	Crinon.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	N...	N...	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Denimal.
Cerfontaine	A,	Maubeuge	Maubeuge	Mabille.	Hermant.	V. Rousies.
Chappelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Deron.	Six ; Lemesre.	Serleys.
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Deleval	Planque.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. Obrechie
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Millot-Pilloy.	Pruvot ; Deligne	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Decottignies
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier	Grulois.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Renon.	Demanez.	Lécuyer.
Comines.	L	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin, Q.	Desbonnets ; Lambin.	Reniez; Dervau
Condé	V	Condé.	Bureau.	Carlier.	Delzant; Pureur.	Croquez.
Coudekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Passée.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé	Grujon.	V. Dunkerq
Courchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲	Fournier.	V. Lambres.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Martin, Fr	Blanpain	Genain.
Coutiches	D.	Orchies.	Orchies.	Defrance.	Deregnaucourt.	Galtier de la [illegible]
Craywick.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Giraud.	Vairon.	Courtecuisse
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Desmoutiers.	Magniez.	Despretz.
Crochte.	Dk	Bergues	Bergues.	Cooren.	Depoers.	Declerck.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Povot.	Hollande.	Bottiaux.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Beaucarne-Leroux	Lepers; Brulois.	Labey
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✲	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard	Durieux.	Herbet.
Cuvillers	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. Bantigny
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue ; Toussaint.	Herrengt.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Durant.	Dauchy
Dechy.	D	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Ducatillon.	N...
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Trufet.	Huart.	V. Malincou
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau	Crespin.	Gouvion ; Douai	Pouillaude.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D.	Vandermersch, A.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	Buguin.	V. Dimont.
Dimont	A.	Solre-le Chât.	Solre-le Chât.	Gobled.	Farineaux.	Cossart.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger	Caudrillier.	Lecerf.
Dompierre.	A	Avesnes-Nord	Avesnes.	Lecohier.	Lahanier.	Dupont.
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Asselin, ✲.	Vasse; Béharelle	Voir au chapitre des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain	Bouchain	Rigaut.	Béra.	Decottignies.
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge.	Demoulin	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman	Flahaut.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Dunkerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau	Delelis.	Lemaire ; Lefebvre.	Delaeter; Deconinck et Deswarte
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Deman.	Dumont.	Bollingier.
Écaillon.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Brevet.	Masnin.	Muguez
Eccles.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Colson.	Gobled.	V. Solrinnes.
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Cuisset.	François.	Poulet.
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Fiévet.	V. St.-Remi-Ch.
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
Elincourt.	C.	Clary.	Clary.	Duprez.	Sury.	Villette.
Elesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongne.	Michel.
Emerchicourt	V	Bouchain.	Bouchain.	Rémy, Ph.	Rémy, Ad	V. Aniche.
Emmerin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel, fils.	Desplanques.
Englefontaine	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Delangre.	Bailleux.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Descamps.	Mullet.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lecouffe.	Coisne.	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée.	Echevin.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai	Risbourg.	Devred.	Delcambre.
Eringhem	Dk	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Pidou.	Leturgie.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Decherf.	Fauquenoy.	Pionnier.
Erre.	D	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Fosse.	Roland.
Escaudain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez A; Cauliez J.	Tison.
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez.
Escaupont.	V.	Condé.	Condé.	Serret.	Alglave.	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin	Fortrie.	V.Radinghem
Esnes.	C.	Clary.	Clary.	Boniface.	Lefebvre.	Hutin
Esquelbecq.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Wacheux.	Charlet
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, L.	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet. Hutin.
Estourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	
Estrées.	D.	Arleux.	Douai.	Fauveaux.	Delbart	Montaigne
Eth.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravelle.	Cocquelet.	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maton.	Delaroque.	N...
Etrœux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Breucq.	Moncomble.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Dewez.
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Diculot	Delebecque.
Faches.	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Roussel.	Deletête.; Bocquet.	Quenot; Gahide.
Famars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel.	Duvinage.
Faumont.	D.	Orchies.	Orchies.	Bouchez.	Cuisinier	Brienne.
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Hautecœur.	Leclercq.
Féchin.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Fauqueux.	Chalant.
Feignies.	A	Bavai.	Maubeuge.	Moreau.	Charles.	Duriez.

NOMS.			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES	de l'arrondis.	du CANTON.	de poste. duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Felleries	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Wallerand.	Becar.
Fenain	D.	Marchiennes	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé.	Bertrand.	Busin.
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies.	Goutierre.	D'Arcy.	Denès.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Herbecq.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Crouzet.
Flaumont et Waud	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Delahouttre
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Crespel.	Delebecque, Masquelier	Lefebvre.
Flers	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	N...
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Basquin.	Lemay.
Flêtre.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Gantois.	Réant.
Flines-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand	Defernez.	Cateaux.	Remy.
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Coulmont.	Larose; Mouchon.	Jacquart.
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Rencn	V Semousis
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Estoclet.	Marche.	Bottiaux.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Gille, Am.	Gille, Ant.	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte, Franç.	Vitoux.
Fontaine-Not-D.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	Panien.	Delemer.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	VSeranville
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Caby, Louis	Vandebeuque
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies	Boulenger.	Philippe.	Laurent.
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Bousis.	Legrand; Foucomprez	Soufflet.
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution	Desbonnets	Coustenoble	Bauduin.
Frasnoy.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Gérin.	Ployart.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Destombes.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L. ✲	Maréchal; Guyot	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Guilbert.	Rémy.	Dernoncourt
Fressin	D.	Arleux.	Douai.	Lanvin.	Desprès.	Deleplanque.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lemesre.	Chuffart	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Dumetz.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq	Debouvry.	Joffroy.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentin.	Deswarte.	Verhaeghe.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Brihaye.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Tillie, Jean-Franç.	Legrain.
Gœulzin	D.	Arleux.	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Blondel.
Gognies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Darche.	Vignolle.	Bart.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Carpentier.	Payen; Brasseur	Thomas
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Delebecque.	Caulier.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Anselin.	Humblot.	Leveillé.
Gouzeaucourt	C.	Marcoing.	Marcoing.	Dupuich.	Leroy; Tordeux.	Vermont.
Grande.Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Codron.	Cabaret	Deduystche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois	Demarle; Noël.	Landsheere.
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert	Coppenolle.	Delcroix.

NOMS.			BUREAU	NOMS DES.		
des COMMUNES.	de l'arrondis.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Poulet.	Reytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx	Sirjacq.	Desprətz.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque ✲	Choquet Dumez.	Becuwe.
Halluin	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lemaitre.	Dansette; Phalempin	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	Cambray.	Remy.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Mortelecque.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen	Verryser.	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lasne.	Carlier.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Petit-Plez, Potvain.	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Ledieu; Mercier.	Duvilliers.
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Ed. d'Hespel.	Butin; Rose.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	N...	N...	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Mocq, Fr.	Lefebvre.	Bécar.
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Delgrange.	Bisiau; Tondeur	Cudot.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Autier.	V. Avesnes.
Hautmont	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gillet, L.	Gillet, D; Coutnre.	Blanchart.
Haveluy	V	Bouchain	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Bureau.	Delassus.	Blondel.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Liefquint.	Cousin.	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Kien, A.	Honvenaghe; Bogaert	Salomé.
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Lozé.	Bury.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Lecomte.	Delgorge.
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Ghesquières.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme; Braquaval.	Deltour.
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez, C.	Defernez; Lemer	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	Chombart.	Riddez.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencien.-S	Valenciennes.	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin.	Queva.	Durot.	V. Allenn-l.-M.
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre le-Chât	Drugmanne.	Charlet, Cyp.	Bottiaux.
Holque.	Dk	Bourbourg.	Watten	Lardeur.	Canleers.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Serleys.
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert.	Zoëte; Bollengier	Vitse
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lerat.	François.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain, Bataille	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Dieulot.	Leclercq.
Hornaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Bridoux·	Hanne.
Houdain.	A.	Bavai.	Bavai.	Sohier.	Carlot.	Dennetières.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Heddebault.	Rouzé.	Néauport.
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame; Villers	Chocqueel.
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke.	Goussen.	Strobbel.
Hoymille.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Vernaelde.	V. Bergues.
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée	Leroy.	Rigaut.	Lecomte.

NOMS.			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste. duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Felleries	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Wallerand.	Becar.
Fenain	D.	Marchiennes	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé.	Bertrand.	Busin.
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies.	Goutierre.	D'Arcy.	Denès.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Herbecq.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Crouzet.
Flaumont et Waud	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Delahoutt
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Crespel.	Delebecque, Masquelier	Lefebvre.
Flers	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	N...
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Basquin.	Lemay.
Flêtre.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Gantois.	Réant.
Flines-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand	Defernez.	Cateaux.	Remy.
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Coulmont.	Larose; Mouchon.	Jacquart.
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon	V Semou
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Estoclet.	Marche.	Bottiaux.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Gille, Am.	Gille, Ant.	Faidherbe
Fontaine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte, Franç.	Vitoux.
Fontaine-Not-D.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	Panien.	Delemer.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	VSeranvil
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Caby, Louis	Vandebeu
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies	Boulenger.	Philippe.	Laurent.
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Bousis.	Legrand; Foucomprez	Soufflet.
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution	Desbonnets	Coustenoble	Bauduin.
Frasnoy.	A	LeQuesnoy-O	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Gérin.	Ployart.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Destombes.	Daulresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L. ✲	Maréchal; Guyot	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Guilbert.	Rémy.	Dernoncourt.
Fressin	D.	Arleux.	Douai.	Lanvin.	Desprès.	Deleplanque.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lemesre.	Chuffart	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Dumetz.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq	Debouvry.	Joffroy.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	LeQuesnoy-E	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentin.	Deswarte.	Verhaeghe.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Brihaye.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Tillie, Jean-Franç.	Legrain.
Gœulzin	D.	Arleux.	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Blondel.
Gognies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Darche.	Vignolle.	Bart.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Carpentier.	Payen; Brasseur	Thomas
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Delebecque.	Caulier.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Anselin.	Humblot.	Leveillé.
Gouzeaucourt	C.	Marcoing.	Marcoing.	Dupuich.	Leroy; Tordeux.	Vermont.
Grande-Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Codron.	Cabaret	Deduystche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois	Demarle; Noël.	Landsheere.
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	Delcroix.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Poulet.	Keytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx	Sirjacq.	Desprets.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque ✲	Choquet Dumez.	Heruwe.
Halluin	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lemaitre.	Dancette; Phalempin	Illicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	Cambray.	Remy.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Mortelecque.	Pollet, Ignace.	Plonnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen	Verryser.	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lasne.	Carlier.	Pouille
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Petit-Pier, Poivais.	Delcaville.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Ledieu; Mercier.	Duvilliers.
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Ed. d'Hespel.	Butin; Rose.	Havaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	N...	N...	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Mocq, Fr.	Lefebvre.	[illegible]
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Delgrange.	Bisiau; Tondeur	Cuvelot.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Autier.	V. A[illegible]
Hautmont	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gillet, L.	Gillet, fr, Couture.	[illegible]
Haveluy	V	Bouchain	Denain.	Sorreau.	Caron.	[illegible]
Haverskerque	H.	Merville.	Bureau.	Delassus.	Blondel.	[illegible]
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Liefquint.	Cousin.	[illegible]
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Kien, A.	[illegible]	[illegible]
Hecq.	A.	LeQuesnoy-E.	Le Quesnoy.	Guyot.	[illegible]	[illegible]
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy	[illegible]	[illegible]	[illegible]
					[illegible]	
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hérin.	V.	Valencien.-S.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Holque.	Dk	Bourbourg	Watten.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hondeghem.	H.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hondschoote.	Dk	[illegible]	Bureau.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hon-Hergies.	A	Bavai.	Bavai.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Honnechy.	C	Le Cateau.	Le Cateau.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Honnecourt.	C	Marcoing	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hornaing.	D	Marchiennes	Marchiennes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Houdain.	A	Bavai.	Bavai.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Houplin.	L	Seclin.	Seclin.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Houplines.	L	Armentières	Armentières	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hoymille.	Dk	Bergues.	Bergues	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Illies.	L	La Bassée.	La Bassée.	[illegible]	[illegible]	[illegible]

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Preux.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Quelain.	Mascaux; Panien	Garçon.
Jenlain.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravez.	Pétoux.	Crepin.
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Poulet.	Bachelart	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Sénéchal	Dutrieux.	Lanselle.
Killem.	Dk	Hondschoots	Hondschoote.	Debreuw.	Lelieur.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Masure.	Bècle; Dillies.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Clochez.
La Gorgue.	H.	Merville	Estaires.	Duquenne ✲	Joye; Marsy	Masse.
La Groise.	C.	Le Câteau	Le Câteau.	Godfrin.	Denise.	Menet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Lambrecht.	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Lotteau.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Cousin.	Lelongt.	Desplanques.
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Dupont.	Meurice; Leclercq.	Blanquart.
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain.	Rocquet.
Landas	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Duhem.	Debailleul.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Dequesnes.	Bonnaire; N...	Prouvost.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lefever
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Deffrennes.	Decottignies.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Balasse.	Lacomblez.
Lauwin-Planeque	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergent-d'Hendecourt	Cauchy.	Simoulin.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux(O✲)	Ponsin; Lozé.	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Monnier	Legrand.	Lécardez
Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	Branque.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Legrain; Dezeur.
Ledringhem.	Dk	Wormhoudt	Wormhoudt.	Vanhoucke.	Senaeme.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Delannoy; Deltombe.	Drubay.
Leffrinckhouchke	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Wemaere.	Deswarte.	Monsterlet.
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Carlier.	Lutun.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais; Goffart.	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	N...	N...	Dehaisne.
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Collet.	Berlemont.	Dhinaut.
Les Moëres.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Mallengier.	Paris, J. M	Werkein.
Le Petit-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Wargnies.	Gosse.	N...
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Marchand-Lefebv.	Chuffart.	Talfer.
Leval	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Duquesne.	Carion.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Simon.	Mascret.
Lezennes.	I.	Lille-S.-E.	Lille.	Baudoux.	Descamps.	Legrand.
Les Fontaines	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât.	Tagniez.	Delhaye.	Prévost.
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Lhomme, fils	Caniot.	Coppée.
Lieu St.-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Valengin.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary.	Bauchard	N...	Wallez.
Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	De Garsignies	Foucart.	V. Beaucamps

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (C✲)	Delattre, ✲; Mourmant ✲; Flamen ✲; Descat ✲; Violette, (O✲); J. Defontaine; Th. Barrois.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe	Tellier.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse, Destombes.	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Applencourt L	Renard.	Lesnes.
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Becquart.	Delattre; Bailleux.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	Lille.	Lesage.	Destombes.	Meurillon.
Looberghe.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Meezemaecker.	Bogaert.	Leps.
Loon.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Vendenbavière.	Fetel.	Mispelaere.
Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Billon.	Bonte ; Rogier.	Dienne.
Lourches	V.	Bouchain.	Denain.	Mathieu	Cartry ; Blondel	Ducatillon.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau'-Millot.	Dubois.
Louvil.	L.	Cysoing	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Fr.	Duvivier.	Delannoy.
Lynde.	H	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Degroote.	Dufour.	Verstavel.
Lys lez-Lannoy.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Chrétien.
Maing.	V.	Valencien-S.	Valenciennes.	Ledieu-Cacheux.	Plichon	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Manfroy.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	Décaudin	Dessenne.	Hebert.
Marbaix.	A.	Avesnes-S	Avesnes.	Balligand.	Pecqueur.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Dussart.	Villain.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	De Rivière; Leclercq.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Mallet.	Dufrenois.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille.	Ducrocq.	Despature; Delesalle.	Lecocq; Lotten.
Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Clément.	Longueval.	Franchois ; (Debavelaere.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Jacquesmart.	Fremaut.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Clary.	Taisne.	Lefebvre; N....	Mucherie.
Marly.	V.	Valencien-E.	Valenciennes.	Pentin d. Tancrède	Mambré.	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Bachy.	Briatte.	Desruelles
Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hennequart.	Bureau.	Delcourt
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Hennart.	Desreumeaux.	Dethoor.
Marquette.	V	Bouchain.	Bouchain.	Tribou.	Cachera.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart, ✲.	Brunel.	Millescamps.
Masnières	C	Marcoing.	Bureau.	Saussoy.	Gautier.	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet, ✲	Herbage.	Tavaux.
Mastaing.	V	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Foulon.	Coupé.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Walrand.	Deladrière; N...	Babeur.
Maulde.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Hornez-Watteau.	Bont	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine.	Lemaire.	Batteur.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Polliart.	Gosset.	Wyar.
Mecquignies.	A	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.

NOMS des communes.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Bruneau.	Hanne.	Fromentel
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Schallier.	Alloy.	Sapelier
Merris.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq	Debaudt
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Duhamel.	Degruson; Gombert.	Legrand
Meteren.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Deswarte.	Becuwe; Bacrot.	Ruckebussch.
Millam.	Dk	Bourbourg.	Watten	Porteman.	Desmidt.	Baillieu.
Millonfosse.	V.	St.Amand. r. g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Debrabant.	V. Hasnon.
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Lescailliez.	Laurent.
Monchaux.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Dupas.	Blary.	Cattelain.
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq	Douai.	Durieux, père	Lagache.	Damarescaux
Monchecourt.	D.	Arleux	Douai.	Dartenay.	Dupas	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Dewas.	Derode
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Vallois.	Boutry	Deregnaucourt.
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin	Dupont.	Delagarde.
Montigny	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galièque	Lequien.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Legrand.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchand.	Tétar.	Petit.
Morbecque.	H.	HazebrouckS	Hezebrouck.	Claudorez.	Seriez; Mascret.	Marckant; Facon.
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand	Baligand-Cochin.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	Deleporte.
Moustiers.	A	Trélon.	Trélon	Berteaux.	Hancart.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois.	Six; Lefebvre.	Deleruyelle
Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Soyez.	Charlet.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	Leroy.	Cousin.
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Coquelet.	Prevot.	Schacht.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Delannoy.	Trouillet.	Delvigne
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Dewitte; Biscop.	Prince.
Neuville-St.-Remy.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Ledoux.	Petit.	Ducatez.
Neuville-sur-l'Esc.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sapelier
Neuvilly	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Ledieu, Alf.	Ledieu, Aug.	Dapvril.
Nieppe.	H	Bailleul-N-E	Armentières.	De Messange.	Romon; N...	Cornette
Niergnies.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Courbet	Masclet.	Quintin de (Kercadio.
Nivelle.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	André.	Monnier.	Ficheux
Nomain.	D.	Orchies.	Orchies.	Delinselle.	Capelle.	Demarescaux
Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	N...	N...	Devas.
Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas	Lescaillez.	Ramon.
Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Crépin, ✲.	Cureur	Decaudain.
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Debuchy.	Chivoret	Averlant
Noyelles-sur-Selle	V	Bouchain.	Bachant.	Meurisse.	Morelle.	Desilve.
Obies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Delmotte.	Selliez.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Harlet.	Bottiaux.
Ochtezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Outerleys.	Delautre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet. Hip.	Bocquet, A.	Macheraut.
Ohain.	A.	Trélon	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
Oisy.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Mambré.	Pluchart.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Lhotellerie.	Bavay; Anne.	This.
Oost-Cappel.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermesch.	Florisoone.
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	Josson-Mullié	Lepez; Leroux.	Cudot
Ors	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Bouchez.	Ghyselynck.
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Lucas.	Dupire.	Pruvost.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dubois	Lefebvre.	Dorchies.
Oudezeele.	H	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J-B	Decroock.	Spanneut.
Oxelaëre.	H	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Basuyau
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Ladent.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D	Lille	Pollet.	Delfortrie, Louis	Darras.
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Durant.	Delval.	Segon.
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand	Leleu	Pillion.	V. Anbry.
Petite-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Hubert.	Capon.	Delaeter.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dillies	Pipelart.	Duthoit.
Pitgam.	Dk	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Arnouts.	Houvenaghel
Poix.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Dreumont.	Joveniaux	Griffon.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Cloez.	Doby.
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq	Bureau.	Six.	Fl. Bulteau.	Dujardin.
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lucq.	Delhaye.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Villereau.
Pradelles	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette	Gruson.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Lemesre.	Lecat.	Boone.
Préseau.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Dassonville.	Bury.	Brasselet.
Preux-au-Bois	A.	Landrecies.	Landrecies.	Cauchy.	Dépret.	Humez.
Preux-au-Sart	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Tacq.	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies	Burlion.	Largillière.	Cambreleng.
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Hermant.	Haudegon.	Jaclin.
Proville.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Crépin, Ch-P.	Laude.	Delefortrie.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin	Defrance.	Grard.	Wenis.
Quaëdypre.	Dk	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Dousselaere.	Hamez.
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Faidherbe	Lambelin
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huloux.	N ..
Quesnoy-s.-Deûle.	L.	Quesnoy-s-D	Bureau.	Dhalluin.	Fauvarque; Poullier	Decottignies.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Boisse.	Lefrancq.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes	Boulangé.	Lenglet.	N ..
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	Dauwerchain
Raches.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Denisse.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Défives.	Delebarre.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes.	Normand.	V. Sailly.
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest	Douai.	Deregnaucourt.	Guiselin.	Agache.
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Anselot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Raismes.	V	St.-Amand. r. d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier ; Raux.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes.	Rousseau.	Naveau.	Locqueneux.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Bernard.	Lienard.	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	N...	N...	Blas.
Rexpoëde.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Delangre.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelain.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Vilain.	Gambier.	Becquart.
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Doise.	Largillière.	Bresson.
Robersart.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pauplaire.	Legrand.	Baligand.
Rœulx.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Risbourg, Ed	Risbourg, J.-B.	Cornil.
Bombies et March.	V.	Valenc.-Est	Valenciennes.	Delcroix-Mallet.	Debièvre.	Bourlet.
Romeries.	C	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Lesne.	Poretz.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est	Lille.	Cochet.	Lefebvre.	Delsart.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delehaye.
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest	Douai.	Bernard.	Caudrelier.	Gillis.
Rosendaël (Le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Schodduyn	Ponseel.	Decherf.
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand	Duflos.	Petit.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Ernoult-Bayart✲	Lagache, ✲ ; Descat, ✲ ; Renaux.	Maës; Herrengt.
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	Huin.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai	Becquet de Mégille	Debève.	Wilmant.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit.	Cuisset.	Delcambre.
Rouvignies.	V	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Tison.	V, Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Pierens.	Bustreel.	Dewaele.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquain.	Demont.
Rumegies	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Wilmont.	Langrand.
Rumilly.	C.	Marcoing	Cambrai.	Lantiez.	Munniez.	Ségard.
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecomte.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Bouchery.	Delvallée
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Conia-Cousin.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Maillard.	Canonne.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	De Monchaux	Barbieux-Bouchart.	Joffrain.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Hazebrouck.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Mascaux.	Canonne; Leriche	Villain.
St.-Aubin.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Erreaux.	Williot.	Largillière.
St.-Aybert.	V.	Condó.	Condé.	Saintenois.	Thomas	V, Crespin.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau	Millot.	Gosset.	Gosselet.
St.-Georges.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe (Revel.
St.-Hilaire.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Bronchart	Lernould.	Berthier.
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Defaux-Méresse.	Defaux-Brulant.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N-E	Bailleul.	Billiau.	Verbaere.	Plaetevoet.
Ste-Marie-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Dequydt.	Beun.	Bernast.
St. Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay	Boursier.	Lecuppre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
St.-Momelin.	Dk	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.
St.-Pierre-Brouck.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	François.	Louf.	Lefever.
St -Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq	Cardon.	Jeanlebœuf.
..-Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m-bâti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Carnoy.	Brogniet.
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord	Valenciennes.	Lécuyer. ✲	Jacqmarcq.	Carette.
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Monchicourt.	Cloest; Millot.	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Serein.	Debruyne.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Jacquemart.	Loquet.
St.-Waast.	A	Bavai.	Bavai.	De Butron, b. de l T	Cauchies	Delhaye.
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Boulangé.	Lasne.	Engels.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle.	Degruson.
Saméon.	D	Orchies.	Orchies.	Delcroix.	Brohon.	Fleurquin.
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rodriguez.	Delsaux.	V, Blécourt.
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier.
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Imbert.	Dupont	Collet.
Sassegnies.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Baudez.	Dumoulin
Saultain.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hamoir, ✲.	Carlier.	Mariage.
Saulzoir	C	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Macaux.	Plouvier.
Sebourg.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Plouvier.
Seclin.	L	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pinte.	Plaëtevoët.
Selvigny.	C.	Clary.	Clary.	Choain.	Villard.	Dhalluin.
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caullery.	Leclerc,	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, C.	Waniez, fils.	Laurette.
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Wallerand.	Bruyère,	Delebarre.
Sequedin.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Salomé.	Becquart,	Caron.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	Taisne,	Dubus.
Sercus.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Justice.	Cousyn,	Cornette.
Sin.	D.	Douai-N.	Douai	Anache.	Brabant; Dupont	Dumet.
Socx.	Dk	Bergues.	Bergues.	Meesemacker	Poublanc.	Blomme.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Carlier.	Menard; Rappe.	Roussel.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy,	Agache.
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Planard.	Dassonville.	Briolet.
Somain.	D.	Marchiennes.	Douai.	Helbecque	Bataille; Dangremont	Carpentier.
Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dupont.	Haussy.	Dupont.
Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed	Vandewalle.	Deschodt.
Staple.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Fovez.	Declerck.	Polart.
Steenbecque	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Coubronne.	Deschodt.	Delattre.
Steene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Dehaene.	Vangraesscheppe.
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau	Heem.	Klein; Dewitte,	Pauwels; (Vandevelde.
Steenwerck	H.	Bailleul-N-E.	Bailleul.	Charlet.	Plouvier, N...	Lefrançois.
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Bouquet.	Deswarte.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes N.	Avesnes.	Wittrant, Fl.	Witrant, L.	Boutrouille.
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier,	Millot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Dumont, Alex.	Crinon.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	N...	N...	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Denimal.
Cerfontaine	A,	Maubeuge	Maubeuge	Mabille.	Hermant.	V. Rousies
Chappelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Deron.	Six ; Lemesre.	Serleys.
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Deleval	Planque.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. Obrech
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Millot-Pilloy.	Pruvot ; Deligne	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Decottigni
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier	Grulois	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Renon.	Demanez.	Lécuyer.
Comines.	L	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin, Q.	Desbonnets ; Lambin.	Reniez; Derva
Condé	V	Condé.	Bureau.	Carlier.	Delzant; Pureur.	Croquez.
Coudekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Passée.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé	Grujon.	V. Dunker
Courchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲	Fournier.	V. Lambr
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Martin, Fr	Blanpain	Genain.
Coutiches	D.	Orchies.	Orchies.	Defrance.	Deregnaucourt.	Cottier de la mye
Craywick.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Giraud.	Vairon.	Courtecuis
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Desmoutiers	Magniez.	Despretz.
Crochte.	Dk	Bergues	Bergues.	Cooren.	Depoers.	Declerck.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Povot.	Hollande.	Bottiaux.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Beaucarne-Leroux	Lepers; Brulois.	Labey
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✲	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard	Durieux.	Herbet.
Cuvillers	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. Bantig
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue ; Toussaint.	Herrengt.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Durant.	Dauchy
Dechy.	D	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Ducatillon.	N...
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Trufet.	Huart.	V. Malincou
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau	Crespin.	Gouvion ; Douai	Pouillaude.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	Buguin.	V. Dimont.
Dimont	A.	Solre-le Chât.	Solre-le Chât.	Gobled.	Farineaux.	Cossart.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger	Caudrillier.	Lecerf.
Dompierre.	A	Avesnes-Nord	Avesnes.	Lecohier.	Lahanier.	Dupont.
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Asselin, ✲.	Vasse; Béharelle	Voir au chapit des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain	Bouchain	Rigaut.	Béra.	Decottignies
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge.	Demoulin	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman	Flahaut.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.t	du CANTON.	BUREAU ds poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Dunkerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau	Delelis.	Lemaire ; Lefebvre.	Delaeter; Deconinck et Deswarte
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Deman.	Dumont.	Bollingier.
Écaillon.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Brevet.	Masnin.	Muguez
Eccles.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Colson.	Gobled.	V. Solrinnes.
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Cuisset.	François.	Poulet.
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Fiévet.	V. St.-Remi-Ch.
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
Elincourt.	C.	Clary.	Clary.	Duprez.	Sury.	Villette.
Elesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongne.	Michel.
Emerchicourt	V	Bouchain.	Bouchain.	Rémy, Ph.	Rémy, Ad	V. Aniche.
Emmerin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel, fils.	Desplanques.
Englefontaine	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Delangre.	Bailleux.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Descamps.	Mullet.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lecouffe.	Coisne.	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée.	Echevin.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai	Risbourg.	Devred.	Delcambre.
Eringhem	Dk	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Pidou.	Leturgie.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Decherf.	Fauquenoy.	Pionnier.
Erre.	D	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Fosse.	Roland.
Escaudain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez A; Cauliez J.	Tison.
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez.
Escaupont.	V.	Condé.	Condé.	Serret.	Alglave.	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin	Fortrie.	V.Radinghem
Esnes.	C.	Clary.	Clary.	Boniface.	Lefebvre.	Hutin
Esquelbecq.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Wacheux.	Charlet
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, L.	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet. Hutin.
Estourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	
Estrées.	D.	Arleux.	Douai.	Fauveaux.	Delbart	Montaigne
Eth.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Gravelle.	Cocquelet.	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maton.	Delaroque.	N...
Etrœux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Breucq.	Moncomble.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Dewez.
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Diculot	Delebecque.
Feches.	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Roussel.	Deletête.; Bocquet.	Quenot; Gahide.
Famars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel.	Duvinage.
Faumont.	D.	Orchies.	Orchies.	Bouchez.	Cuisinier	Brienne.
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Hautecœur	Leclercq.
Féchin.	D	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Fauqueux.	Chalant.
Feignies.	A	Bavai.	Maubeuge.	Moreau.	Charles.	Duriez.

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, M. A. Nosten; Bergues, M. Deschamps; Gravelines, M. Dhaisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Coulier; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Leclercq; Armentières, M. Dernoncourt; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing; M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Michaux; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge, M. Levecque fils; Douai, M. Parsy; Orchies, M. Delegrange, Condé, M. Douchement; Saint-Amand, M. Duvez; Valenciennes; M. Caffiaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch. — Bourbourg-Ville, M. Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Goffeen, r. c. — Dunkerque, MM. Dalinval, p. ch., Dupays, r. c. — Gravelines, M. Deblaecker, r. c. — Hondschoote, M. Debril, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c. — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamotte, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Boudville, p. ch.; — Carrez, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Camblin, p. ch; Vanoye, r. c. — La Bassée, M. Bailly, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Douet, r. c. — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Fresnoy, r. c. — Seclin, M. Olivier r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Joliet, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c. — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Noyon et Stève, r. c. — Bavai, MM. Lemaire, p. ch., Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Séraut, chargé du contrôle administratif; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perein, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Soire-le-Château, M. Tellier-Corneille, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Nau, r. c. — Orchies, M. Delegrange, r c. — Anzin,

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article: p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

M. Coderlier, r. c. — Saint-Amand, M. Roquet, r. c. — Condé, MM. G. Petit, p. ch., Monmoton, r. c. — Fresnes, M. Touchebœuf, r. c. — Lourches, M. Jonglet, r. c. — Valenciennes, MM. Vanhœstenberghe, p. ch.; Leclerc, r. c. — Vieux-Condé, M. Decout, r. c. — Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. Saint-Léger (O. ✻).

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Jorez (O. ✻).

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons. Bergues, MM. Champeaux; Bourbourg, Dhaisne; Dunkerque (deux cantons), Vallée, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, Venière; Gravelines, Boullay-Bonneville; Hondschoote, Deledicque; Wormhoudt, Palmart.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Joland; Cassel, Van Bambeke; Hazebrouck, Depaux; Horrie, *à Merville;* Honoré, *à Estaires;* Steenvoorde, Deottinis.

Arrondissement de Lille.

Cantons : Armentières, MM. Wernert; La Bassée, Legrand; Cysoing, Six; Haubourdin, Delessue; Lannoy, Regnard; Lille (5 cantons), *commissaire central,* J. Cor, ✻; 1er arrond., Mathon; 2e arrondiss., Taillefer; 3e arrondiss., Ravenez; 4e arrondiss., Besson; 5e arrondiss. (quartier de Wazemmes), Descorps; 6e arrond. (quartier des Moulins), Wéry; 7e arrondiss., Richard; 8e arrond., Hacquin; 9e arrondiss., Montbreignand; Pont-à-Marcq, Dallennes;

Quesnoy-sur-Deûle, Girard, *à Comines;* Roubaix, Wallet, *commissaire central;* Gasser, *à Roubaix;* Ménagé, *idem;* Chrissement, *à Wattrelos;* Seclin, George; Tourcoing (2 cantons), Jean, *commissaire central;* Tourcoing-Sud, Millelot, *à Tourcoing;* Tourcoing-Nord, Bloëme, *à Halluin.*

Arrondissemeut de Cambrai.

Cantons : Cambrai, M. Masson, *commissaire central;* Pillet; Carnières, Desoutter, *à Quiévy;* Clary, Bonnier; Le Câteau, Aigoin; Marcoing, Denis, *à Masnières;* Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons : Avesnes, MM. Guilluy; Bavai, Piart; Berlaimont, Boursier; Landrecies, Detraux; Maubeuge, Mornave; Le Quesnoy, Beaurepaire, Solre-le-Château, Bonescuelles d'Orgères fils; Trélon, Pettre, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai, MM. Thieffry, *commissaire central,* Broyer; Marchiennes, Depuydt, *à Somain;* Orchies, Défossez; Arleux, Bonsan.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand, MM. Blanchard; Bouchain, Correaux, *à Denain;* Condé, Henry; Valenciennes, Delattre, *commissaire central;* Jullemiez, *à Valenciennes;* Petit, *à Anzin.*

Commissaires spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Valenciennes, MM. Callier de Saint-Apollin; Tourcoing, Harivel; Jeumont, Dumarest; Maubange, Meulnaer; Baisieux, Stevenodt; Dunkerque, Baras.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux

BIBLIOTECA·BODLEIANA·

indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices.* MM. Vandewalle, Quillacq, Beck, Féron, Delval. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Papillon, *receveur ;* Vanthielt, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues.—*Hospices.* MM. Joos, ✲, Pluvier, Demazière, Delport, Herwyn. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bastaert, Pluvier, Delautre, Pareydt, Vernaelde.— MM. Cousyn, *receveur ;* Lenglet, *économe-comptable ;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice ;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Blavoet, Deschodt, Legaigneur, Vandenbroucque, Bondu — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur ;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Torris, Jeannin, Lansheere, Caroulle. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legoulon-Denêve, Loosdregt, Legoulon-Butez, Lecointe, N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck.—*Hospices.* MM. Deschodt, Leclerc (Ch.), Donckele, Houvenaghel (Justin), Vandewalle. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vandewalle, Cleenewerck, Loingeville, Scheercousse, Verheylewegen. — MM. Halinck, *receveur ;* Scheercousse, *secrétaire-économe-comptable des hospices ;* Ducatez, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul.— *Hospices.* MM. Béhaghel, L., Béhaghel, H., Cortyl, Vanmerris, de Coussemaker, M. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, de Coussemaker, Freson, Béhaghel, P., N... — MM. Hopsomer, Ch., *receveur ;* Bubbe, *économe-comptable ;* Depup, *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Wyts, Dehandschoewerker, Ch. Martin, Leroy, Wackernie. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Busschart, Louis ; Vanbever ; Leroy ; Chevalier ; Dehandschoewerker. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire ;* Pastoors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Degruson, Ducatez, Vermersch, Hennion, Deroy.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Hennion, Guéquière, Degruson, Taffin. — MM. Bossu, *receveur ;* Beau, *secrétaire*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Joye, Mary, Revel, Claudorez, Cattoir. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Gailly, Bodel, Lerouge, Leroy, A. Duquenne. — MM. Marsy, *secrétaire;* Vermersch, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Arnould, Mattelin, Degruson, Duhamel, Lefebvre, Deroide, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duhamel, Ch., Vanuxem, J.; Mattelin, H. Degruson, Arnould. — MM. Barizel, *receveur;* Mattelin, *secrétaire de l'hospice;* Duhamel, Ch., *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Luchie, Looten, Deram, Beudant, Durand. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deschodt, Facqueur, Devalkenaere, Compagnon, Deroo. — MM. Iserby, *receveur;* Coubronne, *économe-secrétaire.*

Steenvoorde. — *Hospice.* MM. Haeu, Dewitte, Dejonghe, Beck, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanderlynden, Merchier, Legrand, Parmentier, Parent. — MM. Riquez, *receveur;* Baillieul, *économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Touquet, Chieus, Lebleu, Quagebeur. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dutilleul, Penin, Delangre, Decherf, Chieus. — MM. Bonnet, *receveur;* Chieus, *secrétaire-économe.*

Vieux Berquin. — *Hospice.* MM. Taffin, Traisnel, Lagersie, Petitprez, Castrique. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Acquart, Louis, Charles Moreel, Dennequin, Vanwaetermeulen, Roussel. — MM. Lecœuche, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices et Bureau de Bienfaisance.* MM. Dorémieux, ✲, comte de Melun, G. Bernard, Brice, Flamen, ✲, Desmedt, Pajot, Durieux-Forret, Brice, Scrive, A. Lemaire, Cresson.

MM. Rigal, *receveur;* Ducatez, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* Mallet, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Landas, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. — *Hospices.* MM. Castrique, Woussen, Musin-L-espagnol, Hadou, Coisne. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte, *recev., secrétaire et économe-comptable.*

Bondues. — *Hospices.* MM. Dervaux, Delemer, Lebrun, Tiers, Desbonnets. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lebrun, Hassebroucq, Procureur, Desaint, Pollet.

La Bassée. *Hospice.* MM. Tison, Cordier, Larsonneur, Largent, Poissonnier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Graffine, Bavière, Hennebelle, Duchatel, — M. Leroy, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Comines. *Hospices.* MM. Catteau-Béghin, Goeman, Hassebroucq, Froidure, Delbecque. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Flament, Gaudron-Cuvelier, Lesaffre, Desmazières. —MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Lemaître, Ed., Danset, Phalempin, Lemaire. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lemaître, Despret, Levecque, Dhalluin, Drouart.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Testelin, Venot, Rose, Bonte, Schouther. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Dô, H., Wanaverbecq, Buisine, Tonnelle. — M. Lefebvre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Destombes, Guichard, Delannoy, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Chombart, Destombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Delecourt, N.... — M. Fiévet, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Bodé, Lambelin, Ghesquier, Plouy, Benoit. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Benoit, Bodé, Coisne, Pouillier, Lambelin.

Roubaix. *Hospices.* MM. Motte-Duthoit, Renaux-Lemerre, Destombes, Louis, L. Watine, Requillart-Desaint.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, Lepoutre-Parent, J. Lagache, ✻, L. Screpel, Dellebecq-Desfontaines. — MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire de l'hospice;* L. Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Collette, Guillemaud, Clays, Demeestère, Garez, Cayet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupire, Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaux. — M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance et de l'hospice*, M. Mullier, *receveur-économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Ch. Wattine, L. Jonglez-Wattel, Hassebroucq, Desurmont-Desurmont, F. Masurel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Motet, Lorthiois, Duvillier-Duriez, Nollet, G. Desurmont fils. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Vanderputte, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. St.-Léger, Guérin, Desbonnets, Duquesnoy, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Butin, St.-Léger, Desreumaux, Cardon, Mulié. —M. Hochart, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Droulers, Mulliez, D'Halluin, Deleplanque, Dubrulle. — *Bureau de bienfaisance* MM. Jubaru-Duquesnoy, Leuridan, Grimonprez, Delerue, Leclercq. — MM. Lezaire, *économe-secrétaire;* Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. de Liénard, Lallier, Déjardin, de la Brunière, Mallez-Mallez. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Piquet, Piettre, de Liénard, Boittelle, Ed. ✲. — Bruyelle, *receveur;* Manniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* autorisé par décret du 2 décembre 1861. MM. Seydoux, ✲, maire, *président;* de la Fons, Basquin, Godard, Rousseaux, Cottiaux. — Delhay, *receveur.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Seydoux, ✲, Cottiaux, Boudart, Piettre, Flayelle; Ponsin-Bonnaire. — M. Delhay, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. H. George, Cabaret, ✲, Evrard, Beaumont, Pasqual; A. Postiaux, *économe-comptable et secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Arnould, Flament, Renotte, Caverne. N... — MM. Michaux aîné, *receveur;* Dubois, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Gabet, Béthune, Bonnaire, Stiévez, Carton. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boutteaux, Bonnaire, J.-B.; Bonnaire-Pavot, Marsy, Vendois. —MM. Descamps, *receveur;* Merlin, *économe-comptable;* Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Walrand, maire, Halgrin, de Carnières, Deharveng, Colron, Dubois. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Guilain, , Labbé, Deharveng, Demeure, N... — MM. Lucq, *receveur;* Dubut, *secrétaire;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Carion, Piette, Goffart, Mésange, Dupont. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hubert, Rigolet, Bertrand, Legrain, Prélat. — MM. Vallet, *receveur;* Vandamme, *secrétaire;* Hubert, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. P. Michaux, Bernard, Declemy, Hanoteau, Lamelin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Preux, Baligant, Lamelin, Bernard, Barthélemy. — M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Danel (O. ✲), Preux (O. ✲), Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✲, Cuvelle, le comte de Guerne, ✲, Serval (O. ✲), Drouart de Lezey, conseiller à la Cour impériale, Danniaux, idem. —MM. Lacombe, *receveur;* Dubois, *économe-comptable;* Brassart, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice.* MM. Manard, Wacquez-Noël, Vion-Herbaux, F., Parent, Houseaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Is.; Lahaussois; V. Leper, Bernard, Cordonnier, Hego-Bulteau. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Desfontaines de Preux, Deruesne, Delcourt-Dubois, Le Hardy du Marais. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Leflan, *secrétaire des hospices*; Caudron, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Vassart, *économe des hospices.*

St.-Amand. *Hospices.* MM. Davaine, Bouchart, Plichon, Waché, Basiez. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Waché, Plichon, Naveteur, Basiez, Mériaux. — MM. Desailly, *receveur-secrétaire* et *économe.*

Condé. *Hospice.* MM. Haubourdin, Delzant, Pureur, Lefebvre, N... — *Bureau de bienfaisanee.* Les mêmes.— MM. Douchement, *receveur;* Richard, *économe.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✲, membre du Conseil général et maire d'Armentières, Cary, Cerf, Pouchain-Boutry, Jeanson. — *Directeur,* M. Delàir; *aumônier,* M. Bèle; *médecin,* M. Butin, ✲; *médecin-adjoint,* M. le Docteur Tisserand ✲; *receveur,* M. Musin-Lespagnol; *économe,* M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Béhaghel, conseiller général, *président;* Bacquaert, doyen-curé de St-Vaast; Lotthé, maire de Bailleul; Dumez, doct. en médecine; Becue. — *Directeur,* M. Leblond; *médecin en chef,* M. le docteur Broc; *aumônier,* M. Cheroutre; *receveur,* M. Flahault; *économe,* , M. Ricquier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Chombart, conseiller général; le curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; V. Delgutte, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Léonce Roulet; *médecin en chef,* M. le docteur Vanverts; *médecin-adjoint,* M. Soyer.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Bergues, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. % à Lille, 14 à Dunkerque, 8 à Bergues et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Catel-Béghin, Meurein, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Brice, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur*, M. Fockedey ; *contrôleur*, M. Masurel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président;* Dessurne, Vandewalle, Mollet ✲, Delval, Gaspard, *secrétaire*. — *Directeur*, M. Hovelt.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions administratives des hospices.

BERGUES. *Directeur*, M. Guilbert ; *contrôleur*, M. Willeman.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Sapelier ; *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Directeur*, N ..

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Hourdequin ; *contr*, M. Caudron.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Regodt. — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Vandewalle. — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N... — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Mary, Guillemin, Manesse. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-six caisses d'épargne, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires, une à Merville, une à Comines, une à Cassel, une à La Bassée, une à Bourbourg, une à Steenvoorde, une à Solesmes une à Iwuy, une à Landrecies, une à Gravelines, une au Câteau, et une à Clary.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1er no-

vembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835 ; 1er décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852, 8 septembre 1853, 20 et 23 octobre 1858, 10 novembre 1855, 25 mars 1857, 6 juillet 1860, 17 novembre 1862, et 16 juillet 1863.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé, Saint-Amand, Denain et Bouchain. Des succursales de la caisse de Douai sont installées à Orchies et à Marchiennes; des succursales de la caisse de Dunkerque, à Wormhoudt et à Esquelbecq; des succursales de la caisse d'Avesnes, à Landrecies, Fourmies, Trélon et Maroilles; des succursales de la caisse de Lille, à Haubourdin, Quesnoy-sur-Deûle et Seclin.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM Petyt, *président;* Morel Agie ✲, *vice-président;* Dessurne aîné, *secrétaire;* A. Dessurne, *secrétaire-adjoint;* Chaveron, négociant; Cailliez, rentier; H. Féron, ✲; Caron, ✲, capitaine au long cours; Verleye ✲, président du tribunal; Vandewalle, propriétaire; Beck, ancien notaire; d'Arras, idem; Lefebvre, avocat; Hecquet, négociant; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; *trésorier,* M. Gombert.

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Michieils, Meneboo, W. Pluvier, J. Pluvier, Dekester, Guilbert, Vernaelde, Claeys, A. Cousyn, Delport, Descamps, Vanhoucke, Verenocke; *trésorier,* Godbille Honoré.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✲, maire, *président;* Bondu, *vice-président;* Legaigneur, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle, Bourgois, Deschodt, Milliez, Gommers, Blaevoet, F. Vercoustre, Weens-Collin, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed.; Waguet, Geersen, *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. Leroy, maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Poirrion, Demarle, Martin, Decarpentry, Merlen, Lesur, Noël, Hautefeuille, Torris, Vanwormhoudt, Leurette, Jannin, Weens, Waguet.

HAZEBROUCK. MM. Kien, maire, *président;* Schmit, *vice-président;* Vanhoucke, père; Bloeme, notaire; Deschodt, juge; Donckele, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, D., propriétaire; Loingeville; Vandewalle (Edouard); Houvenaghel; Massiet du Biest; Guermonprez; Decool, Verheylewegen; *trésorier,* M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem, de St.-Vaast; Behaghel, L, conseiller général; Behaghel, H.; Flahaut (Hubert), Flahaut (Evar), Bieswal, Behaghel, percepteur; de Coussemaker, propriétaire, Cortyl, propriétaire; Vandewalle, conseiller municipal; Perrier; Liefoughe, Lecœuche.

CASSEL. MM. Desmyttère, maire, *président;* Béhaghel, *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschœwercker, A., Chevalier, Dutroy, ✲, Leroy, Wackernie, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Roussel, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. Hennion, maire, *président;* Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermerch, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Leclercq, Bonduel; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. Duhamel, Ph., maire, *président;* Clarisse-Piat, *vice-président;* Bridelance, ✲, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, Bécu-Loutre, négociant; Grillet-Het, corroyeur; Barizel,, receveur municipal; Delassus, brasseur; Bécu-Dautriche, négociant; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Vanuxem, Justin, Degruson, P., Degruson, Henri, Dambrine, Grillet-Desante; *trésorier,* M. Guy.

STEENVOORDE. MM. Heem, maire, *président;* Beck, juge-de-paix, *vice-président;* Vercamer, notaire, *secrétaire;* Klein, adjoint; Verheke, idem; Haeu, propriétaire; Dewitte, idem; Neuwe, idem; Parmentier, bras., Legrand, greffier de justice de paix; Serlooten, brasseur; Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, propriétaire; *trésorier,* M. Baillieul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Durieux-Forret, *secrétaire;* Remy-Meurice, Defontaine, Desmedt-Wallaert, Brice, Tripier-Durieux, Desrousseaux; A. Quecq. — M. Keguelin de Rozières, *trésorier*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Castrique, *vice-président;* Jeanson, Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauquembergbe, Salmon, A.,L. Baron, Cardon-Peucelle, Lacherez-Dewilde, Dernoncourt, N...; Marcotte-Butruy, *secrét.; trésor.,* M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Goeman, Froidure fils, Gondrexon, Hassebroucq (Liévin), Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau (Ch.), Delbecque, Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Grenier, Cousin, Hennebelle, Leroy, Dilly, Playoust, Macron, Dhennin, Lefebvre, Poissonnier; Leleux, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, *vice-président;* Dujardin, Réquillart-Screpel, Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Lepoutre, Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbière, Ach. Delattre; *trésorier,* M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Nollet, Motte, Leurent, Lemaire-Réquillart, Lorthiois-Peenaert

Desurmont-Motte, Mathon, Nollet, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Cateaux. Debuchy, Desurmont-Desurmont; Flipo-Desurmont, *trésorier*, M. Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Bernard-Guéry, idem; Duvivier, architecte; Brunelle, médecin; Delannoy; Hattu; Flavigny-Vallez, *membres élus par les fondateurs;* six conseillers municipaux à tour de rôle; *trésorier,* M. Delattre.

LE CATEAU MM. Seydoux, ✲, maire, *président;* Deveau, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Fiévet fils, Flayelle-Ternant, Lavandier-Lestoquoy, Pénaert, notaire; Ponsin-Hiolin, Charles Ponsin; *trésorier,* M. Vitasse.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire; Flobert, Henri; Flament; Renotte; Delflache, artiste vétérinaire; Caverne, pharmacien; Ducarne, propriétaire; Guillemin, avocat; Davoine, propriétaire; G. Paul, Cabaret Fréd., ✲, *trésorier,* M. Fosset.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Bayart, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort, de Lagorce, Autier, Jules; Riche; Philippe; Février-Guillemart; Autier, Emmanuel; *trésorier,* M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel (O. ✲), ancien président de chambre à la cour impériale, *président;* Leroy, propriétaire, *secrétaire;* Bois, propriétaire; Landry, idem; Allard, idem; Danniaux, conseiller à la cour; de Bailliencourt, notaire; le comte de Guerne, ✲, conseiller à la cour; de Warenghien, ✲, idem; Delorme, propriétaire; Lagarde, conseiller à la cour; Legentil, propiétaire; Nutly, juge-de-paix; Preux (O. ✲), premier président honoraire à la cour impériale; Bommart, avocat, ancien maire de Douai; Cuvelle, greffier en chef de la cour impériale; de Maingoval, idem; Guille, idem; Bonnaire, idem; Cartier, ✲, garde d'artillerie; Thomassin; Leboucq de Ternas, propriétaire; *trésorier,* M. Vadot.

VALENCIENNES MM Desruesne, *président;* Desfontaines de Preux, *vice-président;* Didiez, avocat, *secrétaire;* Boulan (Ch.), Pesier, Viel, Courtin, Hourdequin, Lusardy, propriétaire, Boulan, Ernest; Devillers; Guillemant, Paillot, Wargny, Prignet; *trésorier,* M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations	NOMS des présidents.
	Arrondissement de Lille.	
		MM.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois.
Annappes. (St-V.-de-P.)	24 décembre 1853	Delemazure.
Annappes (Saint-Roch).	24 septembre 1863.	Pau.
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✲, maire.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855	Ed. Venet.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Baisieux.	16 octobre 1865.	N....
Bois-Grenier (St.J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques(St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Chemy.	14 juillet 1864.	Dufour.
Chéreng.	29 juin 1863.	Piat.
Comines.	30 juillet 1853.	Lambin, fils.
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Montenuis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861.	Le général Pirain.
Ennetières-en-Weppes.	9 mars 1864.	Lelong.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Havez.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Escobecques.	12 septembre 1863.	Fortrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien(le Funquer)	7 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Berle.
Gondecourt (la Probité).	7 février 1863.	Flament
Gruson.	7 mars 1864.	Rouzé.
Halluin (la Prévoyante)	28 octobre 1853.	Demeestère, ✲.
Hantay.	16 août 1854.	Mortelecque.
Haubourdin(St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Testelin.
Hellemmes(St-Ghislain)	30 avril 1855.	Gambier.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Houplin.	6 mars 1863.	Bonnet.
Illies.	4 décembre 1864.	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Grenier.
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Deron.
La Madeleine. (Ste. Marie-Madeleine).	21 juin 1859.	Desmazières.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Bailly.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Béharel.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	Deffrennes-Delcourt.
Le Maisnil.	31 décembre 1863.	Bartier.
Lesquin.	21 mars 1864.	Taffin.
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Baudoux.
Lezennes (St.-Joseph).	23 janvier 1864.	Perus.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard (O. ✲).
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Ollier.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.	Pluymers.
Lille. — Moulins-Lille. Saint-Roch.	24 février 1854.	Guichard.
Lille. — Wazemmes (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✲.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve, ✲.
Lille (Société typogra)	22 août 1861.	Danel.
Lille (Soc. de prévoyance des pharm. du Nord)	4 septembre 1862.	Simon.
Lille (Association des Comptables).	12 mai 1863.	Wallaert.
Lille (Cercle des Voyageurs).	24 novembre 1863.	J. Brame.
Lille (Instituteurs et institutrices du dép. du N.)	8 mars 1864.	N...
Lille (Amis de la Prév.)	25 novembre 1865.	N...
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (Saint-Eloi).	13 mars 1856.	Tripier-Jonglez.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	Ducrocq.
Lomme (Saint-Martin).	10 juillet 1858.	Waymel.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St.-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann.
Lys-lez-Lannoy.	16 décembre 1863	Delannoy.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St.-Louis).	29 avril 1857.	Lemay.
Mons-en-B. (St.-Joseph)	20 juillet 1857.	Bernard.
Neuville-en-Ferrain. (Saint-Quirin.	6 juillet 1857.	Ferret.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Pollet.
Phalemphin.	3 février 1855.	Thérin.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.	Lambain.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.	Sigiez.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Radinghem (St-Joseph).	12 juin 1855.	Galloo.
Roncq (Saint-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Roubaix (Ste.-Famille).	13 août 1864.	Ployette.
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier
Seclin (Anc. militaires)	31 décembre 1861.	Delespaul.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre.
Seclin (St.-Valentin).	2 août 1864.	Raoust.
Seclin (Anc. et j. Milit.)	20 octobre 1864.	Boutry.
Sequedin.	23 février 1865.	Becquart.
Templeuve (Soc. Frat.)	20 février 1861.	Cocheteux.
Toufflers (St-Pierre)	29 février 1859.	Deleplanque.
Tourcoing (S-Napoléon)	25 mai 1856.	Rousselle-Caulliez.
Tourcoing (St-V-de-P.).	15 février 1858.	Cadeau.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Bernard.
Tourcoing (Fidèl.-Amis)	24 mai 1862.	Bouche.
Tourcoing (St-V-de-P.)	22 juillet 1863.	Desurmont.
Tourcoing (l'Un. labor.)	25 juillet 1863.	Poulet.
Tourcoing (St-Jules).	24 octobre 1864	Delerue.
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Marchand.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858.	Buisine.
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (S.-V-de-P.)	6 février 1854.	Vicomte Obert, ✲.
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Willems (St-V.-de-P.).	25 mai 1855.	Truffaut
Arrondissement de Dunkerque.		
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Desplanques.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	Carlier, ✲.
Dunkerque (V. de Dk.).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Dunkerque (St-Eloi).	29 janvier 1864.	Gilbert.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Behaghel.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Bailleul (St-Joseph).	5 novembre 1864.	Thélie.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Breuvart.
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne, ✲.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Cleenewerck, ✲.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Kien.
Merville.	16 avril 1853.	Duhamel.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Danel-Delebecq.
Merville (St-Jean.)	19 décembre 1864.	Guy.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre
Nieppe (anc. militaires)	28 mars 1863.	Tahon.
Noordpeene.	12 mai 1863	Debaecker.
Neuf-Berquin.	11 juillet 1863.	Debarge.
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Steenwerck (anc. mil.).	11 janvier 1865.	Haverland.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Loones-David.
Arrondissement de Douai.		
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✲,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Ladrierre.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Coulmont.
Lécluse.	3 janvier 1855.	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Pecquencourt.	7 février 1865.	Caudrelier.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Dapvril.
Sin	10 janvier 1859.	Wagon.
Arrondissement de Valenciennes.		
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart.
Condé.	26 juin 1854.	Pureur.
Raismes.	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux, Louis-Philippe.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Cellier.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Prignet.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857.	Meurs, François.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lefebvre J.-B.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
Valenciennes (Canonniers bourgeois).	19 décembre 1864.	Maillard.
Arrondissement de Cambrai.		
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	Brabant.
Cambrai. (voyag. et employés de comm. de l'arr.)	9 décembre 1864.	Roth.
Le Câteau.	22 avril 1864.	Seydoux (O. ✲).
Maretz.	1er août 1865.	Taisne Victor.
Trois-Villes.	22 juin 1855.	Rigaut.
Arrondissement d'Avesnes.		
Cousolre (soc. mut).	25 juillet 1860.	Herbecq.
Fourmies.	28 octobre 1865.	N...
Le Quesnoy (secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme Pietri.
Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.
Vice-Présidentes, Mmes de la Serre, H. Scrive, Blondeau-Herlin.
Secrétaire, Mme Gentil-Descamps.
Trésorier, M. Desmottes, ancien Notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle Desjardins.

Dames honoraires.

Pour l'ancien Lille. Mmes Blondeau-Piat, Demesmay, Vve Ch. Crespel, Descamps-Crespel, Huot, Labousse, Droulers-Vernier, Gustave Descat-Leleux, Descat-Leleux, Groulois-Lanvin, Regnault-Flamen, Jonglez-Hovelacque, Bernot-Richebé, Decoster-Droulers, Decroix-Duquenne, Tilloy-Casteleyn, Loncke, Meurisse, Rose, Vandamme-Buisine, Descamps-Groulois, Clainpanain, J. Casteleyn, Mlles Legrand, Mmes de Grimbry, J. de Vicq, Ach. Wallaert, de la Phalecque, Mille-Mimerel, Murville, Lemaire-Raoust, Akermann, Em. Verstraete, Delesalle-Desmedt, Auguste Lemoinier, Blanquart-Evrard, Mlle Théry, Mmes Catoire, Bigo-Danel, Farnèse-Favarque, Desgrigny, Ant. Rousseau, Virnot-Lethierry, Boutry-Van Isselstein, E. Brame, Mlles Delangre, Clara Béghin, Mmes Humbert, Robillon, J.-B. Fauchille, Ch. Crespel-Tilloy, de Germiny, Catel-Béghin, F. Crespel, Godefroy, H. Kolb, Vandamme-Meurisse, Kiener, Fr. Debuchy, Henri Barrois fils, Huet, Scrive-Bigo, Aronio de Romblay, Tilloy-Reaumont, J. Schoutten, Ch. Huet, veuve Moreau, J. Verstraete, E. Delesalle, A, Delesalle, Decoster-Verley, E. Des Rotours, Marchant, Toussin-Delaoutre, Lallier, Rouzé-Huet, veuve J. Desrousseaux, Lefebvre, la générale Maissiat, de Madre de Norguet, Kolb-Bernard, Desrousseaux-Lefebvre, Schotsmans, Ch. Fauchille, Six, Florin, Bergerot, Gonnet, Morisson, Castelain, Bacquet. Renouard, Hovelacque-Mahy, Ate Scrive, Félix Le Roy, Art. Gentil, F. Bernard, Bigo-Vanderhaeghen, Vve Agache, A. Descamps, H. Labbe, Maquet-Verstraeten, Bernard-Rouzé.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Decoster, Comère, Holbecq, Delcourt-Malfait, L. Faure, Marcotte, H. Faure, Paul Lepercq, J. Lefebvre, Ach. Lefebvre, Caron, Lécroart, Merveille, Léonard.

Pour la section des Moulins. Mmes Gilsclon, Ph. Bériot, Denniel-Bériot, Gennevoise-Lefebvre, Lammens, Dequoy, Lefebvre-Coustenoble, A. Wallaert, Garreau, Legavrian, Coevoet, Em. Wallaert.

Pour la section d'Esquermes. Mmes la Prieure du couvent des Bernardines, Crépy-Dubus, Vermersch, Louis Mallet, Wakernie, Mlle. Billet.

Pour la section de Fives. Mmes veuve Barrois-Demesmay, G Barrois, Brabant-Hette, Bériot, J. Cuvelier, Deblon-Bertin, Castel.

Pour la section de St.-Maurice. Mmes veuve Cox, Edm. Cox, Prouvost-Wacrenier, Van Troyen, Cazeneuve, F. Cuvelier.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, Henri Scrive, Viseur-Waymel, Mlle Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Valdelièvre, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Vannière-Smet, de Melun, Fauchille, Charvet-Fokedey, Houzé de l'Aulnoit, Th. Cuvelier, Mlle Huret, Mmes Dépret-Béghin, Emile Scrive, Dubois-Charvet, Théry-Dumon, Desmed-Faucheur, Leroy, Pouillier-Longhaye, Alf. Labbe, Pauris-Defontaine, veuve L. Pauris, Rousselle, C. Mas, Rouzé-Duthoit, Fauchille-Prévost, Lepée, J. Leblan, L. Delannoy, Desmedt-Wallaert, Léonard-Danel, Charvet-Barrois, Blondeau-Herlin, A. de Norguet, Ch. Verley fils, Mennessier, Gamonet, de la Serre, Ed. Crépy, Deblock, Ridez-Delemer, Vanderstraeten.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Sarrazin, Frémeaux, Faucheur-Deledicque, Lenoël, Lepercq-Deledicque, Tesse-Degland, Richter, C. Sarrazin, Waymel, Ch. Lepercq-Mourmant, Dubreucq, Lefort.

Pour la section de Moulins-Lille. Mmes F. Bériot, V. Olivier, Mlles Cliquennois, Brière, Mamet, Coëvoët, Alph. Montagne, C. Bériot.

Pour la section d'Esquermes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Delannoy.

Pour la section de Fives. Mmes Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Rose, Boucherie.

Pour la section de Saint-Maurice. Mmes Langlart-Barrois, Steverlynck-Delecroix.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme de Warenghien; *secrétaire*, Mme Michaux; *conseillères*, Mmes Roquin, Miot; *trésorière*, Mme Dubois.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme la vicomtesse de Jessaint; *vice-présidente*, Mme J. Delelis; *secrétaire*, Mme Zandyck; *vice-secrétaire*, Mme Leleu; *trésorière*, Mme A. Willems.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice*; de Staplande, *trésorière*; Mlle Galloo, *secrétaire*.

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✲, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADEMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury ✲ (O. I.); *inspecteurs*, MM. Vasse (O. I.), à Douai; Calisti, ✲, à Laon; Jarry (O. A.), à Lille; Roger (O. I.), à Amiens; Maucourt (O. A), à Arras; Kremp (O. A), à Mézières; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez (O. I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs

des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier (O. ✲), archevêque de Cambrai; Mgr Parisis (O. ✲), évêque d'Arras; MM. Devismes, pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux; Paul ✲, premier président de la cour impériale de Douai; Pinart (O. ✲), procureur-général près la cour de Douai; Pietri (C. ✲), préfet du Nord; Asselin, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret impérial du 28 avril 1865. La séance d'inauguration de ce nouvel établissement d'enseignement supérieur a eu lieu, à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit, délégué, à cet effet, par Son Ex. M. le Ministre de l'Instruction publique. — Le nombre des étudiants inscrits pour le premier trimestre, était de 170.

M. Blondel, *doyen de la Faculté; professeurs,* MM. Blondel, *code Napoléon* (1re chaire); Talon, *droit commercial;* Bonfils, *code Napoléon* (2e chaire); Accarrias, *droit romain* (1re chaire); Thézard, *procédure civile;* Jouen, *droit administratif;* de Folleville, *code Napoléon* (3e chaire); Mabire, *droit romain* (2e chaire); *secrétaire agent-comptable,* M. Morel.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Girardin (O. ✲), doyen, *professeur de chimie;* Gripon, *professeur de physique;* Guiraudet, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Dareste, *prof. d'hist. naturelle;* Violette, *prof. adjoint de chimie; professeur de minéralogie et de géologie,* M. Gosselet.

Cours publics annexés à la Faculté: = *hygiène,* M. le doct. Houzé de l'Aulnoit; = *droit commercial,* M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat, = *économie politique,* M. Telliez, *substitut du procureur impérial,* à Lille.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, ✲, professeur au lycée; *littérature,* M. Colincamp, ✲, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire de la Faculté, M. Tancrez.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, ✲, doyen (O. I.), *professeur d'histoire;*

Courdaveaux, *professeur de littérature ancienne*; Colincamp, ✲, *professeur de littérature française*; Tissandier, chargé du *cours de philosophie*; Hillebrand, *professeur de littérature étrangère*; Candas (O. I.), *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine, professeur de clinique médicale.

Professeurs titulaires, Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Pathologie médicale, M. Pilat. — Pathologie chirurgicale et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique médicale, M. Cazeneuve, ✲. — Clinique chirurgicale, M. Parise. — Clinique obstétricale, accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut. — Matière médicale, M. Wannebroucq. — Pharmacie, toxicologie, manipulations, M. Garreau, ✲. — Anatomie, M. Joire. — Histoire naturelle médicale, M. Dhuicque. — Clinique chirurgicale, M. Parise.

Professeurs suppléants, MM. Chrestien, Lotar.

Chef des travaux anatomiques, M. Féron.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. Vasse (O. I.), inspecteur d'académie, *président*; Baron de St-Priest, ✲, sous-préfet; Maurice, ✲, conseiller général; Dupont ✲, président de chambre à la cour impériale de Douai; Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre; Asselin, maire de Douai; de Warenghien, ✲, conseiller à la cour impériale; Demasur (O. ✲), lieut.-colonel en retraite, le proviseur du Lycée.

Administration, MM. Duchet, *proviseur*; Rognon-Bronville, *censeur*; Fournet, ✲, (O. I.), *aumônier*; Souriau, *économe*; Pelletier, 1er *commis d'économat*; Jean, *commis aux écritures.*

Professeurs. Philosophie, M. Ollé Laprune; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Painvin, ✲ (O. I.); physique, M. Offret, (O. I.); histoire, M. Simonnot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean, M. Broye et M. Laigle. — *Professeur adjoint de physique*, M. Fiévet; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt. — *Seconde*, M. Nicolas; *troisième*, M. Carré; *quatrième*, M. Lafoscade; *cinquième*, M. Vasticar; *sixième*, M. Lamarre; *septième*, M. Bercq; *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Thumerel; langue allemande, M. Kotzustski. — *Surveillants généraux*, MM. Cantain et Petain.

Maîtres répétiteurs, 1re classe. MM. Coubronne, Boissart, Derez, Delevallée, Dessenou.

Aspirants répétiteurs, MM. Magnien, Rousseau, Meilheurat, Couvelain, Dubois, Delplanque, Dercher, Duprez, Charlier, Marchal, Berquin, Delecheneau, Morel, Meunier.

Maître des travaux graphiques, M. Malet, ✲. — *Maître de chant*,

M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*, M. Flament.— *Médecin*, M. Maugin. — *Chirurgien*, M. Gelez fils. — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Jarry, inspecteur d'académie, *président;* Piétri (C. ✲), Préfet du Nord; Richebé (C. ✲), maire de Lille; Kirch, proviseur du Lycée; Dufresne (O. ✲), prés. du tribunal civil; Delerue, juge-de-paix; Desrousseaux, ✲, ✠, ✠, conseiller général; Cazeneuve, ✲, directeur de l'Ecole de médecine; Violette (O. ✲), directeur de la raffinerie des salpêtres.

Administration. MM. Kirch, *proviseur;* Husson, *censeur;* Gontier, *aumônier;* Sicre, *économe;* Combes, *premier commis d'économat;* Braug, *deuxième commis.*

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguet; philosophie, M. Répelin; rhétorique, M. Mossot; physique, M. Humbert; histoire, M. Chon (✲ O. I.); mathématiques pures, M. Baillart; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave; professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde*, M. Lhomme; *troisième*, M. Carpentier; *quatrième*, M. Magnier; *cinquième*, M. Bouvart; *sixième*, M. Renard; *septième*, M. Potiez; *huitième*, N... *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, M. Basselart; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz; écriture commerciale, M. Ambrosius. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, MM. Planard et Duriez; *maître de langue anglaise*, M. Guesnon; *maître de langue allemande*, M. Meyer; *surveillant général*, M. Rossi; *maîtres répétiteurs*, MM. Frœlich, Beugnon, Brunier, Mercier, Masset, Legrand, Muller, Adam, Willox, Berruet, Villaret, Patin; *maître de travaux graphiques*, M. Vandenberg; *maître de dessin*, M. Rondeau; *maître de chant*, M. Darcq; *maître d'écriture*, M. Ambrosius; *médecin*, M. Houzé de l'Aulnoit; *maître de gymnastique*, M. Madurel.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. Dansette, ✲, maire, *président;* Moreau, curé; Castrique, ancien notaire, Butin, ✲, médecin, Cary, conseiller municipal. — M. A. Bouvart (O. I.), *principal.*

Professeurs: MM. C. Bouvart, *régent de mathématiques;* Paulier, *régent de troisième et quatrième;* Rémant, *régent de cinquième et sixième;* L. Bouvart, *régent de septième et huitième;* Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique.*—*Maîtres de français et d'études:* MM. Helleboid, Sys, Dequeker; *maître d'anglais*, M. Remant.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Ph. Motte, Simon, doyen de N.-D.; Vanlaer, docteur en médecine; Caulliez-Catteau, conseiller municipal, H. Desurmont, idem. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs, MM. Fichaux, *régent de philosophie;* l'abbé Joseph

Deltour, *régent de rhétorique;* Delplanque, *chargé de la seconde;* Playoust, *chargé de la troisième;* Lefebvre, *régent de quatrième;* Delsaut, *régent de cinquième;* l'abbé C. Deltour, *régent de sixième;* l'abbé Ducoulombier, *régent de septième;* l'abbé Jules Deltour, *régent de huitième; physique et chimie,* Jaudeau; Paillard, *régent de mathématiques supérieures;* Tellier, *régent de mathématiques élémentaires;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. les abbés Harbonnier, Lecomte, Bouillet, Capelle, Delfol'e, Dupont. — *Econome,* M. l'abbé Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, M. l'abbé Leplat, *directeur; classe élémentaire,* MM. les abbés Marécaux, Fauverghe, Dupuis, *professeurs.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Conseil d'administration, M. le vicomte de Jessaint, ✲ ✠, sous-préfet, *président;* Delelis, maire; Cuel, (O. ✲), ingénieur en chef en retraite; Carlier, ✲, négociant; Verleye ✲, président du tribunal civil; de Clebsattel, ✲, conseiller-général.— M. Boutoille (O. I.), *principal.*

Professeurs: MM. Barth, *régent de philosophie;* Epinay, *régent de rhétorique;* Studler, *régent de mathématiques supérieures;* Charlier et Deneuche, *régents de mathématiques;* Guthlin, *régent de seconde;* Duwez, *régent de troisième;* Callais, *régent de quatrième;* Burlot, *régent de cinquième;* Devos, *régent de sixième;* N..., *régent de septième;* N..., *régent de huitième;* Short, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Quiquet (O. A.); MM. Pinet, Laurent, *maîtres;* Herpreck, *maître d'écriture,* Dumont, idem.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. Siffait de Moncourt, ✲, ✠, ✠, ✠, (O. A.), sous-préfet, *président;* Kien, Alf. (O. A.), maire; Thibaut, adjoint; Vandewalle, propriétaire, Massiet du Biest, *secrétaire;* C. Thooris, *principal et régent de rhétorique;* l'abbé Desodt, *aumônier.*

Professeurs, MM. Monnier, Souillart, Delannoy, Henneron, Evrard, Bacq, Bersch, Merecher.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Bacquaert, *curé;* Behaghel, Plichon, ✲, député, Dumez, N... — M. l'abbé Pruvost, *principal.*

Professeurs: MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Courcy, *de mathématiques;* Depasse *de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques;* Dorédonville, *de cinquième, de sixième;* Collet, *de septième,* Sion, *de huitième;* Chateliez, *chargé de la classe élémentaire;* Monier, *chargé du cours profes-*

sionnel ; Pladys, *chargé de la classe préparatoire ;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études ;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand ;* Swynghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, maire, *président ;* Dehandschoewercker, Aimé ; Chevalier, Wackernie, Desmidt (C. ✲) — M. Lefebvre, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français ;* Pallier, *régent de sixième et de septième* ; Cavé, *professeur des deuxième et troisième cours de français ;* Decerf, *professeur de huitième et du cours préparatoire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. Hennion, maire, *président ;* Deroy, médecin ; Degruson, propriétaire ; H. Hennion, Taffin-Peuvion. — M. Delplanque, *principal, chargé de la septième et de la huitième.*

Professeurs, MM. *Le principal, chargé de la seconde, de la troisième et de la quatrième ;* Labarre, *régent de cinquième et sixième ;* Giraud, *régent de mathématiques ;* Labbé, *régent du cours de français ;* Dhaleine, *chargé de la classe des commençants.*

MM. Dassonville, N..., *maîtres d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. Le comte de Hogendorp, ✲, sous-préfet, *président ;* Brabant, maire ; Maréchal père, de Liénard, le président du tribunal civil ; A. Leroy. — M. Baisier, (O. I.), *principal ;* M. Bertrand, *aumônier.*

Professeurs, MM. Laforest, *régent de philosophie ;* Vanwtberghe, (O. I.), *régent de mathématiques supérieures ;* Vermeille, *régent de physique ;* Fournaud, *régent de mathématiques élémentaires ;* Cappelle (O. A.), *régent de rhétorique ;* Kieffer, *régent de seconde,* Pruvost, *régent de troisième* ; Ausécache, *régent de quatrième :* Lefebvre, *régent de cinquième ;* Cousin, *régent de sixième* ; Davoine, *régent de septième* ; Pillot, *régent de huitième ;* Jeautrel, *maître de langue française pour l'enseignement communal ;* Ribaut, Bartier, *maîtres élémentaires de français ;* Hombert, *professeur de langues vivantes.*

Surveillant-général, M. Pillot.

Maîtres d'études : MM. Tavernier, Drugbert, Martin.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, maire, ✲, *président ;* Cassine, docteur-médecin ; Pénart, notaire ; Dumesnil, imprimeur ; Flavigny. — M. Louvet, *principal, chargé de la troisième et de la quatrième.*

Professeurs, MM. Bricout, *régent de cinquième et de sixième* ;

Vrau, *régent de septième et de huitième*; Francq, *régent de mathématiques;* Bricout, Francq, Lhomme, *professeurs de l'école primaire supérieure annexée*; Thery et Pruvout, *maîtres de l'école primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. Le maire, *président;* Viroux, Malfait, Gauchet (Octave), Pasqual, A. — M. Clarck (O. A.), *principal.*

Professeurs. MM. Vandepitte (O. A.), *régent de troisième et de quatrième;* Roussel, *régent de cinquième et de sixième;* Davigo, *régent de mathématiques*; Hervotte, *régent de septième et de huitième.*

Maîtres d'études, MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Bassez, *profess.-adj.*; Collombel, *maître d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Février, Autier, Victor; Autier-Carion, Ouverlaux. — M. Bleunard, (O.A.), *principal*; M. l'abbé Mortreux, *aumônier.*

Professeurs, MM. Berriot, *philosophie et histoire;* Morel, *rhétorique et seconde;* Vaillant, *troisième et quatrième;* Lebret, *cinquième, sixième et langues vivantes;* Marrot, *septième et huitième;* Marix, *mathématiques;* Guy, *physique.*

Maîtres d'études, MM. Vaux, Dehorter, Cadet, Line.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, ✲, maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvois, adjoint; Mesange, juge-de-paix; Duchemin (O. ✲), commandant du génie en retraite. — M. Ribeire, *principal*; M. l'abbé Testelin, *aumônier.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Déjardin, *régent de troisième et de quatrième*; Caillole, *régent de cinquième et de sixième;* Gaudefroy, *régent de septième et de huitième*; Lemaire et Boudringhin, *régents de mathématiques et de sciences physiques.* — *Maîtres d'études*, MM. Pisson, Leroy, Genez et Tirlemont.

Ecole professionnelle, M. Boudringhien. — *Ecole primaire*, M. Pisson. — *Ecole élémentaire*, MM. Leroy et Genez.

Professeurs : *de langue anglaise*, M. Gaudefroy; *de dessin*, M. Lefebvre; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, M. Hazard.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Dumont-Pluchart, Beauvois, Dupont (O. A.); Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas. — M. Cromback (O. I.), *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *régent de philosophie;* Nicolet (O. A.), *régent de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle;* Hilaire, Lesage et Marizis, *régents de mathématiques;*

Louise, *professeur de rhétorique;* Boucry, *professeur de seconde;* Thierot, *professeur de troisième;* Magy, *régent d'histoire;* Duburcq, *régent de quatrième*; Lecomte, *régent de cinquième*; Petit, *régent de septième;* Lebeau, *chargé de la huitième, maître de langue anglaise;* Quiquet, *maître élémentaire;* Mohr, *maître de langue allemande.*

Maîtres d'études, NN...

Enseignement spécial, Maîtres, MM. Tricottez, Quiquet, Mélot.

Ecriture, M. Mélot; *chant*, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. de Moncheaux, maire, *président*; Dupont, juge-de-paix; Waché, idem.; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Cosserat, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième;* Toulet, *régent de sixième et de septième*, Cosserat fils, *régent de huitième.*

MM. Bara, *régent de français*; Mériaux, *idem*; *maître de dessin*, M. Alker.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Carlier, maire, *président;* Croquey, curé; Martel, notaire; Caudron, médecin; Petit, secrétaire de la mairie. — M. Richard, *principal.*

Professeurs, MM. Richard, *chargé de la quatrième et de la cinquième*; Guilbert, *chargé de la sixième et de la septième*; Maniez, *régent de huitième et d'un cours de français.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *École professionnelle*, M. Paquier, *directeur.* — *Régent de mathématiques*, M. Legros.

Maître d'études, M. Lallement.

M. Gosset, *directeur de l'école primaire*; *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Kirch, proviseur du lycée de Lille; Chon ✲, professeur, idem; Carpentier, idem, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président*; Jarry, inspecteur d'académie; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Vallée, vicaire-général; Ollier, pasteur protestant; Vente ✲, procureur impérial; Tournier, juge au tribunal civil; Mourmant, ✲, membre du Conseil général; Deschodt, membre du Conseil général; Grimon (✲ O. A.), inspecteur

de l'instruction primaire ; Defontaine, E., ✻, membre du Conseil général, *secrétaire*.

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Jarry, *inspecteur d'académie*. — MM. Prestat, *commis d'inspection ;* Bouchez et Peltier, *employés*.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

ROUBAIX (Institution Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Dayez, *supérieur*. *Professeurs*, Mouton, Dransart, Delannoy, Corbier, Feuillet, Samain, Delgorge, Claisse, Dufour, Carion, Allard, Graveline, Caille.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — MM. Destombes, *supérieur ; Professeurs*, Hautcœur, Dehaisne, Lefer, Lecq, Deraismes, Delahaye, Mortreux, D'Henry, Gombert, Huart, Héroguer, Richard, Chabé, Dubus, Labis, Cloche, Loubert.

SOLESMES (Institution Sainte-Marie). — MM. Destombes, *supérieur*. *Professeurs*, Lemaire, Destombes, Carpentier, Felmy, Canest, Dehen, Deldicque, Désert, Hécart, Vaille.

VALENCIENNES (Institution Notre-Dame). — MM. Lasnes, *supérieur*. *Professeurs*, Dumon, Mangé, Cappliez, Helle, Julien, Lecœuvre, Denimal, Valin, Caudron, Ducamp, Ducatteau, Dupas, Delille, Savary.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges). — MM. Hannoye, *supérieur*. *Professeurs*, Boniface, Wirth, Carlier, Chatelain, Navez, Butin, Dransart

BAVAI (Institution de l'Assomption). — MM. Mortier, *supérieur*. *Professeurs*, Fournier, Duquesne, Veys, Aernout, Cailliez, Leroux, Fosset, Roisin, Parent.

HAZEBROUCK (Institution Saint-François) — MM. Dehaëne, *supérieur ;* Baron, *sous-supérieur*. *Professeurs*, Lacroix, Debusschère, Boute, Héban, Leynaest, Sockeel, Chastelain, Delassus, Devulder, Thibaut.

MARCQ-EN-BARŒUL. — MM. Crèvecœur, *supérieur ;* Lassé, Hollebecque et Cambier, *directeurs ;* Bracquart, *économe*. *Professeurs*, Binaut, Becquet, Pochet, Brousse, Meilleron, Reniez, Hélin, Depotter, Gravelaine, Fillioley, Delaroyère, Druon, Roussel, Drez, Pavie, Vanbever, Flament, Deheurle. Dimiez, Thelliez, De Ligondès.

LILLE (Institution Saint-Joseph). MM. Dennel, *supérieur*. *Professeurs*, Sockeel, Meesemaeker, Serrurier, Mille, Courquin, Lehembre, Lamant, Coulier, Lefebvre, Hennion, Monchy, Pichoux, Vandromme.

AUCHY (Pensionnat). — MM. Sinsoillier, *directeur*. *Professeurs*,

Dufossez, Defontaine, Lenglin, Lacquemant, Dal, Frémault, Poupart, Cornille, Moreaux.

Bergues (Institution Saint-Winoc). — MM. Brande, *supérieur*. Deseille, *directeur*. *Professeurs*, Riquier, Leblond, Hermant, Cleenewerck, Pruvot, Flajeollet, Alexandre.

Dunkerque. (Institution Notre-Dame-des-Dunes). — MM. Durant, *directeur*. *Professeurs*, Bertein, Duquesnoy, Dourleux, Dehenne, Durant (H.), Gourdin, Flahault, Bulteel, Lenoir, Delannoy, Manouvrier, Papegay.

Gravelines (Institution Saint-Joseph). — MM. Debusschère, *directeur*. *Professeurs*, Hénotelle, Denys, Bellette.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Van Hende, id., Mercier, id.; Sellier, id.; Foissey, id.; Vanerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Riquier, à Dunkerque; Lépollart, id.; Selingue, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. MM. Dupont, Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Lesens, à Somain; Leleu, à Auchy.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.; Bébin, id.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* Kirsch, proviseur du lycée impérial de Lille; Chon ✻, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, professeur au petit séminaire de Cambrai., N..., N...

ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES.

Cette École, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Elle prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instruction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice.

L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. De la Jonquière, ✲, secrétaire-général de la Préfecture; Girardin (O. ✲), Leconte, ✲, doyen-curé de St.-Maurice; Kuhlmann (O. ✲), Frémont (O. ✲), Wallaert, Ed. Scrive, Bernot, *secrétaire.*

Directeur, M. Bernot.

Professeurs. — *Instruction religieuse*, M. l'abbé Bourgeois.— *Exploitation des mines*, M. Le Verrier. ingénieur des mines. — *Construction des machines*, M. Boire. — *Filature et tissage*, M. Devouge, ingénieur civil. — *Chimie industrielle et agricole*, M. V. Meurein, chimiste. — *Algèbre et calcul infinitésimal*, M. Cochez. *Technologie et dessin industriel*, M. Poillon. — *Géométrie élémentaire, descriptive, analytique*, M. Grégoire. — *Langues vivantes et Comptabilité*, M. Boileux. — *Cours de français et de langues vivantes*, M. Tilmant. — *Hygiène industrielle*, M. Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine. — *Préparateur*, M. Houriez

COURS DE CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société Impériale des Sciences de Lille, est dirigé par un membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Vasse, inspecteur d'académie à Douai; l'abbé Héroguer, curé-doyen de St.-Pierre; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Douai; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président;* Brigandat, ✲, docteur en médecine; Carpentier; Bernot, directeur de l'école professionnelle; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-Joseph; Humbert, professeur au lycée; Grimon (✲ O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire.* MM. Ollier, pasteur protestant; Danel, ✲, *membres-adjoints.* Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Jarry, inspecteur d'académie, *président;* Bafaleur; Mme Wallaert-Crépy et Mlle Gamonet, Répelin, professeur au lycée, M. Grimon (✲ O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire;*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Bonvoisin (O. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque; Maury, pour l'arrondissement d'Hazebrouck; Grimon (✻,O. A.), pour l'arrondissement de Lille; Choquet (O. I.), pour l'arrondissement de Cambrai; Chevalier (O. I.), pour l'arrondissement d'Avesnes; Descamps (O. A.), pour l'arrondissement de Douai; Tricottet (O. A.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Maurice, ✻, conseiller général, *président;* le comte de Guerne, ✻, conseiller à la cour impériale; Héroguer, grand-doyen, curé de St.-Pierre; Vasse aîné, ancien professeur; Drouart de Lezey, conseiller à la cour impériale.

MM. Hilaire, *directeur;* l'abbé Leclercq, *aumônier;* Dupont, Dubus, Tilmant, *maîtres-adjoints;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée;* Gabriel, *maître de chant;* Vauban, *professeur d'orgue;* Boulanger, *maître d'horticulture;* Faucheux, *médecin;* Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delaeter, curé; Delaroière, propriétaire; Deblocq, propriétaire; Vernaelde, id.; Delport, notaire; Pluvier; Houvenaghel, curé; Dentu, propr.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement; Legaigneur, propr.; Deleflie, officier de santé; Hoost, doyen; Demeunynck, maire; Bellanger, propr.; Decarpentry, juge-de-paix; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, doyen; Lefebvre, avocat; Willems; Duriau, médecin; Decarpentry, propr.; Baillart, juge-de-paix; Zandyck, médecin, Bogaert, avocat.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Deconynck, curé; Choussy, juge-de-paix; Cavrois, propr.; Delacourt, idem; Bonvarlet, négociant; Dussaussoy, propr.; V. Derode, négociant.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen, Fétel, cultivateur; Loosdreght, notaire; Wacquet, négociant; Wanwormhoudt, juge-de-paix; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Salomé, doyen; l'abbé Hemelsdaël; Debil, pharmacien; Duvet, juge-de-paix; Leys, médecin; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Morael, percepteur; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, propr.; Debruyne, notaire; Franchois, propr.; Vernimmen, juge-de-paix.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Béhaghel, conseiller général; Bacquaert, doyen; Hindré, juge-de-paix; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswarte, juge-de-paix; Dehaene, doyen; Béhaghel, percepteur; Plouvier, conseiller d'arrondissement; Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmysttère, maire; Aernout, doyen, Smagghe, juge-de-paix; Dehandschoewerker, notaire; Chevalier, adjoint; Morael, notaire; Debaecker, propriétaire.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Devulder, doyen; Deschodt, conseiller général; Decool, notaire; Leleu, avoué; Kien, idem; de la Serre, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. Markant, doyen; Lespagnol, président du tribunal; Maisset-Pouvillon, propr.; Bieswal, juge-de-paix; de La Grange, propr.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; Duquenne, ✲, maire; Leclercq, id.; Arnould, juge-de-paix.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen; Beck, juge-de-paix; Heem, maire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen; Houzé de l'Aulnoit, avocat; N...

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue (O. A.), juge-de-paix; Dorémieux, ✲, prop.; Van der Straeten-Descat, prop.; Leconte, ✲, doyen; Dehau-Deleruelle, propriétaire; N...

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. Aernout, doyen; de Caulaincourt, propriétaire; le comte de Melun; Vandenbussch, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen; G. Bernard, négociant; N ...

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Broudehoux, propriétaire; de Genevières, propriétaire; Remy-Meurisse, idem; Massenod, avocat; Théry, ancien profess.; Grangirard, propriétaire; N....

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Hoolt, vice-doyen; Cerf, percepteur; Dansette, ✲, maire; Lesage, juge-de-paix; Janson, ancien pharm. Castrique, ancien notaire; Debruyn, notaire.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, conseiller général; Chombart, maire; Gérin, doyen; Rose, notaire; Ybert, ancien maire; Duthildt, juge-de-paix.

CANTON DE CYSOING. MM. Montenuis, juge-de-paix; Cocheteux-Hennesier; Lancelle, doyen; Delerue, adjoint; Herrengt, curé; Delinselle, maire.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; Ravaux, doyen; Billon, maire; de Garsignies, propriétaire; Félix Bernard, maire; Tierce, juge-de-paix; N....

CANTON DE LANNOY. MM. J. Brame, député; Defrennes-Delerue, industriel; Defrenne-Delecourt, maire; Cretien, curé; Gahide, curé; Deberkem, curé; Ch. Delerue, idem; Arthur Gentil, idem; Broutin, juge-de-paix; N...

CANTON DE PONT-A-MARCQ. MM. Ernest Desmoutiers, conseiller général; Delescluse, juge-de-paix; Dujardin, curé; Des Rotours, ✲, député; E. Des Rotours, conseiller de préfecture.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen; Fauvarque, adjoint; Desplanques, juge-de-paix; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Maes, doyen; Grimonprez-Bossut, fabricant; Motte, filateur; Ernoult-Bayart, ✲, maire; Parel, juge-de-paix; Herrengt, doyen.

CANTON DE SECLIN. MM. Collette, conseiller général; Cayet, juge-de-paix; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Van der Straeten, conseiller d'arrondissement; Lefort, fabricant; Van der Straeten-Descat, conseiller d'arrondissement.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen; Labbe, maire; Dathis, juge-de-paix; Lacae, adjoint.

CANTON DE TOURCOING (Sud). Deregnaucourt, doyen; Duchochois, juge-de-paix; Leblan, adjoint.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre; Lestoquoy, juge-de-paix: Belgrand, propr.; A. de Baralle, architecte; Stiévenard, propr., conseiller général.

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen; Lancelle, juge-de-paix; Bonnel, maire; Tribou, officier de santé; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; l'abbé Cailleau; Roth, banquier.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix; Rousseau, curé; Brunet, doyen-curé; Longatte, maire; Villain, propr.; Cattelain, idem; Dauverchain, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix; Vallez, doyen; Flayelle, notaire; Denise, adjoint; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen; Millot, maire; Sau-

court, juge-de-paix; Vatin, conseiller d'arrondissement; Decuupère, notaire; Bauchard, maire; Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé; Leroy, adjoint, Boulanger, propriétaire; Millet, idem; Leriche, curé; Ségard, curé; Savary, juge-de-paix; Crépin, conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, juge-de-paix; Lobry, maire; Plouvier, curé; Ratte-Béra, négociant; Roussel, doyen; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen; George, juge-de-paix; de Colnet, conseiller général, Demoulin, notaire; George, propr.; Wéry, rentier, à St-Hilaire.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Couronne, avoué, Joffrain, propr.; Delforge, doyen-curé; Evrard, juge-de-paix; Emond, propr.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé; Delhaye, ancien notaire; baron de Molambaix, propriétaire; François, idem; Regnier, juge-de-paix; Coulmon, maire; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Tamboise, juge-de-paix, Wallez, curé; Orhesser, directeur de hauts fourneaux; Baudoin, marchand; Bertaux, doyen-curé.

CANTON DE LANDRECIES. MM. Prouvost, doyen-curé; Meurisse, licencié en droit; Gabet, propr.; Azambre, notaire; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé; Lemaire fils, propr.; Legrand, desservant; Ouverlaux, notaire; Lucq, receveur de l'hospice; Renaux, propr.; Renon, adjoint; Meurisse, prop.; Quendt, officier retraité; Delfosse, juge-de-paix.

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé; Fremin-Dusartel fils, propr.; Mésange, juge-de-paix; Rigolet, id.; Piette, juge-de-paix; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Thomas, doyen-curé; de l'Épine, propriétaire et maire; de l'Epine, Ferdinand; Ribeire, principal du collége; Desanfans, notaire.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultivat.; Lomme, maire; Magy-Magy, négociant; Agache, doyen-curé; Declemy, propr.; Braure, juge-de-paix.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé; Delloue, prop.; Hannoteau, ancien maire; Lerouge, notaire; Bourgeois, juge-de-paix; Lebègue, filateur; Clavon, ancien notaire; Delloue, conseiller d'arrondissement.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Luiset, juge-de-paix; Quicampoix, doyen; Baucq, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire.

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Waché, notaire ; Coulmont, proprt.; Lequien, ✲, docteur en médecine ; Asselin, ancien maire.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen; Bernard fils. prop.; Nutly, juge-de-paix.

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen ; de la Phalecque, propr.; Fiévet, ✲, maire; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, propr.; Horrie, juge-de-paix ; Dupont, curé ; baron de Bouteville, conseiller général ; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire ; Lambrecht, député ; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cudot, doyen-curé; Girard de St-Gérand, juge-de-paix ; Cuvelier, propr., Gamonet, notaire ; Warocquiez, idem ; Appourchaux, curé; Caille, docteur en médecine; N...

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (Est). MM. Pique, ✲, doyen ; Verdavaine, maire ; Millet, juge-de-paix ; Florent, propriétaire, Plouvier, curé; Tacquet, raffineur.

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. de Warenghien, président du tribunal ; Dubois, Henri, négociant ; Collet, curé ; Lavechin ; cultivateur ; Hautcœur, Aug., cultivateur ; Boulan, propr.; Charamond, juge-de-paix.

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen ; Boulan fils ; Paillard, juge-de-paix ; Lesens, industriel ; Mariage, maire ; Baillieux, idem.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Joffrain, doyen ; Barbieux, notaire ; Baligand, maire ; Dupont, juge-de-paix; Ewbanck, propriétaire.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Waché, juge-de-paix ; Henocq, cultivateur; Demoncheaux, maire; Gambart; Legardez, doyen.

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen ; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, négociant ; Mathieu, directeur des mines de Douchy; Bouchez, idem ; de Maingoval, propr.; Fauville, cultivat.; Nutly, juge-de-paix ; Courtin, cultivateur; Nelle, meunier.

CANTON DE CONDÉ. MM. Bonnier, juge-de-paix, Croquey, doyen, Defontaine, Victor, rentier ; Waternau ; Taffin, curé ; Carlier, maire.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives ; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Richebé, (C. ✲), maire, *président ;* Verley, ✲, *vice-président ;* Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier ;* Reust, négociant ; Oscar de Brigode ; Théodore Aronio ; F. Dehau, N. ..

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 28,200 fr. pour l'entretien de 9 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 30 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Réné-François RÉGNIER (O. ✲), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph ; Bernard, Charles ; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement ;* Leleu, Jean-Baptiste ; Bonce, Benoît-Félicien ; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis

neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* Marchaisse, *secrétaire particulier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* Leleu, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Leleu, Bury, Caillau, Delefortrie, Desforges.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, ✻; Pique, ✻, Martin, Denis, Aernout, Héroguer, Dehaëne, Reniez, Wicart, Thénard, Deregnaucourt, Maes, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Cappelle, Honoré, Leconte, ✻, Bouillon, Monnier, Dehaene.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre,* N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire; Teissandier, économe du grand séminaire; Rigaux, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Monteil, Wénès, Antier, Guillaume, Planteblat.

Econome, M. Teissandier.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier.

Directeur, M. Rigaux.

Professeurs, MM. Guillemot, Meurisse, Massart, Joleaud, Delnatte, Maniez, Hutin, Courtois, Plez, Lecœuvre, Ghyselynck, Ducarne, Daubresse, Richard, Toupet, Turpin, Baratte.

Econome, M. Rigaux.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	à	Morbecque.
» de Cysoing,		»	Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,		»	Mons-en-Pévèle.
» de Saint-Amand, (rive gauche)		»	Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,		»	Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest,		»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-douze succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Picquet, *archiprêtre*.

Décanats. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*. — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen*. — Carnières, MM. Brunet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*. — Clary, MM. Coulmon, *doyen;* Quiquempoix, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*. — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen*. — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre.*

Décanats. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Lefebvre, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Héroguer, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.*— Arleux, MM. Quiquempoix, *doyen;* Blondel, curé de Gœulzin, *vice-doyen.* — Orchies, MM. Cudot, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.*— Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Aernout, *archiprêtre.*

Décanats. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* N... *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Gérin, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Aernout, *doyen.* — Lille Ouest (Saint-André), M. Vandenbussche, *doyen.* — Lille-Ouest (Saint-Etienne), Decottignies, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

Décanats. — Comines, M. Renier, *doyen.*—Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✲, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Maes, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen* — Tourcoing-Sud (Saint Christophe), M. Deregnaucourt, *doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Dunkerque-Est (Saint Éloi), M. Delaeter, *doyen.*— Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), N... *doyen.* — Dunkerque (Saint-Martin), M. Deswarte, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Vitse *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Wormhoudt, MM. Caillé, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Devulder, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint Jans Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), MM. Dehaene, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Duriez, *doyen;* Vanderbauwede, curé de Wemars-Cappel, *vice-doyen.*— Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, *doyen;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, ✻, Hyacinthe, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bouchain, MM. Grau, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.*— Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Pique ✻, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.*—Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Capelle, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Croquey, *doyen;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Joffrain, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Lécardez, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Etrœungt), MM. N...., *doyen;* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Prouvost, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-

le-Château, MM. Agache, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

Décanats. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Berteaud, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* Chocquet, curé de Villers-Sire-Nicolle, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Cravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille(Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin, inst. des j. filles.
St-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St-Sauveur	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
le-Vicomte			
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens. .	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Amiens..	Boursies.....	Idem.....	Idem
Amiens ..	Boussières	Idem.....	Idem.
Paris....	Briastre	Fille de la Charité .	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Famill.	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Carnières.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Caudry.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur..... .	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem.....	Idem.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Sœurs de la Ste-Famil.	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Dames de la Ste Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz.....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières..... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.....	Idem...	Idem.
Amiens, .	Quiévy.....	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.....	Idem..... ..	Idem.
St-Sauveur	Saint-Hilaire.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saint-Waast.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.. .....
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Vendegies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Viesly.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Villers-Plouich.....	Sœurs de la Ste-Fam	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris,...	Douai....	Idem.....	Secours à domicile.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Aix.....	Religieuses francisc..	Secours à Domicile.
Paris....	Aniche.....	Religieuses francisc. .	Pensionnat, asile, soins des malades.
Douai....	Aniche.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Lille....	Auchy.....	S. N-D. de la Treille.	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Cantin.....	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai....	Cuincy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Ecaillon.....	Idem.....	Idem.
Angers...	Erchin.....	S. de la ch. de Ste-M	Idem.
Amiens..	Erre.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Cambrai..	Fenain.....	Augustines.....	Idem.
Douai...	Flers.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches	Dames de Flines.....	Idem.
Anglet...	Fressain.....	Servantes de Marie...	Idem.
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Poitiers .	Hornaing.....	Sœurs de St-André..	Idem.
Angers...	Lallaing.....	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai...	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux .	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux .	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles.
Douai...	Roost-Warendin.....	Idem.	Idem.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing.....	Filles de la Sagesse..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert) .	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville
Lille....	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem.....	Soin des vieilles femm.
Angers..	Lille.....	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett
S-Laurent	Lille.....	Idem.....	Salles d'asiles.
Paris ...	Lille	Dames de St-Maur ..	Inst. des jeunes filles.
Rennes .	Lille.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Annappes.....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards.
Paris. ..	Armentières.....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Armentières.....	Dames de St-Maur...	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Amiens..	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Baisieux.....	Dames de la Ste Union	Idem.
Lille....	Beaucamps.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai....	Bersée...	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Bondues.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Bondues (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Bousbecques.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Camphin.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Capelle.....	Idem	Idem.
Lille....	Comines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai.	Comines (Hopital).....	Augustines.....	Soin des malades.
Douai...	Croix.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai...	Cysoing.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Deûlémont.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Ennetières.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Erquinghem..	Idem.....	Idem.
Douai...	Faches.....	Idem.....	Idem.
Douai....	Fives.....	Idem.	Idem.
Douai...	Flers.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes.....	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille....	Frelinghien.....	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai...	Fretin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Genech.....	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallum.....	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.....	Filles de la Sagesse..	Idem.
Lille....	Hellemmes.....	Dames franciscaines..	Idem.
Douai...	Hem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Herlies.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Bassée.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers..	La Madeleine	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lambersart..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Lannoy.	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai..	Leers.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Lesquin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille....	Linselles.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens..	Lomme.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Lompret.....	Idem.....	Idem.
Argentan	Loos.....	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos.....	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos..... ..	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille....	Lys	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai...	Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Marquette.....	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Lille....	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Moulins-Lille.....	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain ..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Provin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq.....	Sœurs de la Providence	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille.. .	Roubaix (Hôpital)....	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Douai..	Roubaix....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix.....	Sœurs de Bonsecours.	Soin des malades.
Paris....	Roubaix.....	Filles de la Charité..	Maison de Secours.
Rennes..	Roubaix.....	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des Jeunes filles.
Douai...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Santes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice).....	Augustines..	Soin des malades.
Rouen...	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing.....	Filles de la Charité ..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai. ..	Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Verlinghem.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Wambrechies.....	Idem.....	Idem.
Rouen...	Wambrechies.....	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille.....	Wasquehal.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles.
Lille ...	Wattrelos	Idem.....	Idem.
Douai...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes).....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Lille (Wazemmes).....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lille (Wazemmes) . . .	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille....	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Willems.....	Filles de la Charité..	Instr. des jeunes filles
Lille	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Amiens..	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen..	Dunkerque.....	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Idem.
Douai...	Bergues	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Lille. ..	Gravelines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id. et inst. jeunes filles
Douai...	Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille	Hondschoote.....	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Lederzeele...	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Le Rosendaël.....	Idem..	Idem.
Douai. ..	Looberghe.....	Idem.	Idem.
Douai...	Petite-Synthe	Idem.....	Idem.
Douai...	Téteghem.....	Idem	Idem.
Amiens..	Watten	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. ..	Hazebrouck.....	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards
Douai...	Arnèke	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Inst. des jeunes filles
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille	Cassel (Hospice).....	Idem	Soin des vieill. et enf.
Douai...	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai...	Estaires.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde.....	Filles de l'Enfant-J..	Idem.
Douai...	Houdeghem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Houtkerque.....	Idem.....	Idem.
Douai...	La Gorgue	Idem.....	Idem.
Lille....	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles
Lille....	Morbecque	Filles de l'Enfant-J..	Idem
Amiens..	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Neuf-Berquin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Nieppe.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Oudezeele.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Renescure.....	Idem.....	Idem
Lille....	Steenbecque.....	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Lille....	Steenvoorde (hospice)...	Idem.....	Soin des vieill.et malad.
Lille....	Steenvoorde.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck	Idem.....	Idem.
Lille	Steenwerck.....	Idem.....	Soin des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Vieux-Berquin.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Avesnes..	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris. .e.	Valenciennes.....	Filles de la Charité ..	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille....	Abscon.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes..	Anzin	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Anzin.....	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Bellaing.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Beuvrages	Idem.....	Idem.
Douai...	Bouchain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Bruay.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris	Denain	Filles de la Charité..	Soin des malades.
Douai...	Douchy.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Famars.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flines.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Fresnes.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Herguies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Hérin.....	Idem.....	Idem
Douai...	Lecelles.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Mastaing.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Maing.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes .	Maulde.....	Sœurs de la Providence	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai. ..	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Portieux.	Mortagne.....	Sœurs de laSte-Famille	Idem.
Amiens .	Nivelles..... ...	Idem.....	Idem.
Lille....	N.-D.-au-Bois..	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Onnaing	Filles de l'Enfant.-Jés.	Idem.
Lille....	Quaroube..... .	Idem.....	Idem.
Amiens..	Raismes..... ...	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg..... ..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Thiant.....	Idem.....	Idem.
Douai. ..	Thivencelles	Idem.....	Idem.
Douai. ..	Trith-St.-Léger.....	Idem.	Idem.
Cambrai.	Aymeries	Augustines.....	Idem.
Avesnes..	Anor.	Sœurs de la Providence.	Idem.
Avesnes..	Bavai.....	Idem	Idem.
Douai. .	Baudegnies..... ..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Bousies.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Cartignies	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Cousolre....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Eppe-Sauvage.....	Idem..... ..	Idem.
Avesnes..	Etrœungt.	Sœurs de laProvidence	Idem.
Lille....	Forest.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fourmies..... .	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai....	Frasnoy...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Glageon	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Hargnies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes .	Landrecies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Le Quesnoy.....	Filles de la Charité...	Idem.
Lille....	Le Quesnoy (hospice) ..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soins des vieill. et orph
Avesnes..	Leval.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Marbaix.....	Idem..... ..	Idem.
Lille....	Maresches.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes .	Maubeuge.....	Sœurs de la Providence	Soins des vieill. et instr
St-Sauveur	Moustiers.....	Sœurs des écoles chrét.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes .	Ohain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai....	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf-Jésus.	Idem.
Lille....	Robersart.....	Filles de l'enfant Jés.	Idem.
Douai....	Ruesnes...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux..	Trélon.....	Sœurs de la Providence.	Idem.
Lille....	Vendegies-au-Bois.....	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai...	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Wignehies.....	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : MM. Ollier et Clarke, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à SaintAmand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. Paul, ✲. — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✲). — *Présidents*, MM. Demeyer, ✲, Binet, ✲, Dupont (O. ✲), Cahier, ✲. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✲, Tailliar, ✲.

Conseillers, MM. De Warenghien, ✲; Vanderwallen, ✲; Cahier, ✲; Lenglet; Devinck; De Guerne, ✲; Daman; Courtin, ✲; Bottin ✲; Faucher; Danniaux; Decaudaveine, ✲; Fiévet; Bertauld; Drouart de Lezey; Rossignol; Duhem; Hazard; De La Gorce; Gautier, ✲; Payart; Desmoutiers; Lefrançois, Parmentier, Bottieau. — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, ✲; Le Bihan, ✲, Minart, ✲; Lagarde, ✲.

PARQUET. — *Procureur général impérial*, M. Pinard (O. ✲), — *Premier avocat général*, M. Morcrette, ✲. — MM. Carpentier, Preux, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Mengin de Bionval; Gimelle.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1865.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Paul, ✲; *président*, M. Dupont, (O. ✲); *Conseillers*, MM. de Warenghien, ✲; Vanderwallen, ✲; Daman; Danniaux; De Candaveine, ✲; Fiévet; Rossignol, Parmentier.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Binet, ✲; *Conseillers*, MM. Souquet; Lenglet, de Guerne, ✲; Bottin, ✲; Bertauld, Drouart de Lezy, Duhem, Hazard, Gautier, ✲,

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Danel, (O. ✲), *Conseillers*, MM. Pagart, Desmoutiers, Lefrançois, Parmentier.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Demayer, ✲; *Conseillers*, MM. Cahier, ✲, Devinck, Faucher, de la Gorce, Courtin, ✲, Payart, Desmoutier, Lefrançois.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, ✲, Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Flamant, Clavon, Delebecque, Merlin; Ed. Lemaire, Legrand, Demarquette, De Beaulieu, Lemaire, Emile; Rossignol, Maurice, Dubois, Jules; Honoré, Alfred; Bcharelle, Brassart, Hattu, Lavoix, Bommart, Fliniaux, Tarlier, Dalbersanson, Bommier, Dupont fils, Choque, Mention, Corne, Dubois, Emile, Goffart, Beck, Trinquet, Rousseau, Delemer, Hennion.

Avocats admis au stage, MM. Pagniez, Leclercq, Méhaut, Dennissart, Lequien, Regnault, Champeaux, Watelle, Dubus, Tournier, Ponticourt, Watelle, Savary.

Avoués près de la Cour, MM. Debeaumont, Estabel, Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Remoleux dit d'Artois, Fraglin.

Huissiers-audienciers, MM. Coppin, Pinsart, Delgrange, Delaporte, Manouvrier.

TRIBUNAL DE PREMIÉRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à onze heures.

Président, M. Verleye, ✲. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. – *Juges*, MM. Enlard de Guémy, juge d'instruction; Vaudelet, Lucas; *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur impérial*, M. Doë de Maindreville. — *Substitut*, M. Depoutre.— *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Guitton.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. G. Lemaire; Laurent Lemaire, Willems, de Lesdain, *bâtonnier;* Cousin, Bogaert, Schadet, Lefebvre, Regodt.

Avoués, MM. Hovelt, Quenez, Duchateau, Liem, Lebleu, Dumont, Revel.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Duchatel, Destombes et Barbier, à Dunkerque; Seggers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Vandershuys, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Debryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Baillart, ✲; *Suppléants*, MM. Hovelt et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes. outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel, ✲, et Willems. *Greffier*, M. Cleys. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, Debaëque, Choquet, Delval, Deman.

Commissaires-priseurs, MM. Demelleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Pluvier et Leceuche. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kicken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Descarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschaeve, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Wanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Loosdregt. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Vandersluys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert père et Vanderheyde. *Greffier*; M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Goudaert fils, Vanderheyde, à Hondschoote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de paix*, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Cortyl, à Bollezeele; Dehaëne et Debreyne, à Wormhoudt. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; N..., à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Lespagnol.— *Juges*, MM. Quenson, juge d'instruction, Deschodt. — *Juges suppléants*, MM. Kien, Desmazières. — *Procureur impérial*, M. Hibon. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Alfred Kien, Deblock, Grévin.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne, N...

Huissiers, MM. Tersen, Frison, Debert, Paresys, à Hazebrouck ; Bernoux, Herry, à Bailleul; Lynde, N..., à Cassel; Jourdain, Lassure, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet du Biest. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Bloeme, Carlier, à Hazebrouck ; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel ; Toursel, à Caestre ; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Waryn.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré. *Suppléants*, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Séname. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. Deswarte. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Bernoux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Liem, Lhotté fils, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquenne, ✻, et Verhaeghe, ✻. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville; Menche, à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Beck. *Suppléants*, MM. Hem et Vercamer. *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles: les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. ✲).— *Vice-président*, M. Lallier, ✲. — *Juges*, MM. Bourdon, Tournier, de Coussemaker, ✲ ✠ ✠, Le Roy. — *Juges d'instruction*, MM. Artaud, ✲, Parenty. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✲ ✠ ✠, Brielman, Delannoy, De Valroger.— *Procureur impérial*, M. Vente, ✲.— *Substituts*, MM. Lefebvre, Telliez. — *Juge suppléant attaché au parquet*, M. De Valroger. — *Attaché au parquet*, M. Remy, avocat, docteur en droit. — *Secrétaire du Parquet*, M. Macron.— *Greffier*, M. Cresson. — *Commis-greffiers*, MM. Lutun, Lelièvre, Démarchelier et Lelièvre jeune. — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Delannoy, Théry, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry, Gustave; Werquin, Philippe, Desante, Loingeville, Coquelle.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Pottier, Domarles, Pierart, Gustave Lefebvre, Remy, Vanlaer, Castelain.

Avoués, MM. Samin, Ed. Desrousseaux, Hurtrel, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau, Paquet.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Desante, Huart, Pannier, Broutin, Desante jeune, Vanhove, Lécutiez, Doutreligne jeune, Tiprez, N..., à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lys, à Haubourdin; L'étendart, à Pont-à-Marcq; Leemar, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing,

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, M. Pajot, Dubus. *Greffier*, M. Lequenne, *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, N... *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne jeune.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, Théry. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Vanhove.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléant*, MM. Hurtrel, Loingeville. *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, L. Desrousseaux ✲ ✠ ✠, Pajot, Defontaine ✠ ✠, J. Danel, Courmont, Lebigre, Meunier, ✲, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, Werquin, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Delfosse, Cottignies, Jude, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juges-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin ✲ et Dansette, ✲, *Greffier*, M. Samyn. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Houzé, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Monteuuis. *Suppléants*, MM. Delinselle et Delerue, à Cysoing. *Greffier*, M. Fourment. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing; Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Venot, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Playoust. *Suppléant*, MM. Ybert et Leroy. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Rose, à La Bassée; Deron, à Aubers; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broutin, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenduez, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Josson, à Pont-à-Marcq; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Ghesquier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy, Lambin, Meurillon, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Parel *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Taquet. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Cottigny, Duchange, Duthoit, à Roubaix.
Commissaire-priseur, M. Roussel.

14e CANTON.— SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Cayet. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

15e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis, *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à neuf heures.

16e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvaque. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebroucq, Delahaye, Delepoulle, à Tourcoing ; D'halluin, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.
Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel. *Juges*, MM Quecq, Asselin. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Prioux. *Procureur impérial*, M. Honoré. *Substitut*, M. Lorel. *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✻, Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Delattre, Hattu, Delambre, Christian; Delattre, Léonce ; Lancelle et Nochez.

Avocats stagiaires, MM. Germe, Lavoix fils, Druesnes.

Avoués, MM. Hourie, Rondeau, Glinel, Lavoix, Berna, Doyen, Lecat.

Huissier, MM. Daigremont, Boudry dit Daniau, Doudecame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Leboucq, Muguet,à Cambrai ; Pierrin, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau ; Lesne, Pruvost, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Cirier et N... *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissiers-audienciers*, M. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Bertin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Chemet et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, N..., à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Sartiaux et N... *Greffier*, M. Delevar. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector-Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Saucourt. *Suppléants*, MM. Blanchard et Decuupère. *Greffier*, M. Galiègue. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Pruvost.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Baisier, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et N... *Greffier*, M. Gressier. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Deshayes de Marcèse. — *Juges*, MM. Bourgois, Hannoye et Flamen. *Juge d'instruction*, M. Flamen. *Juge suppléant*, M. Barbier. — *Procureur impérial*, M. Desticker. — *Substitut*, M. De la Gorce. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Hazard. — *Expéditionnaires*, MM. Dubois et Fritebergh.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Mary, Pillion, Is, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand.

Avoués, MM. Pécart, Paul, Caffiery, Couronne, Gauchet, Passage, Dupont.

Huissiers, MM. Cardon, Adam, Lequime, Bernard et Courtin, à Avesnes, Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge ; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Pagniez et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges.

Suppléants, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléant*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Arnoult, Baudry, Pierart, Dupont et Mutiaux, à Avesnes ; Lecompte, à Dourlers, Cottéreaux, à Etrœungt ; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

2e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Régnier. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crappez. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Dupas.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Meurice, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette.

Suppléants, MM. Dupont et Fremin du Sartel. *Greffier*, M. Carion, *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge de-paix*, M. Delefosse. *Suppléants*, MM. Ouverlaux Deharveng. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Braure. *Suppléant*, M. Rouez. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Godfrin, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon ; Clavon, à Fourmies ; Devouge, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Deusy. — *Juges*, MM. Dorlencourt, *juge d'instruction*, Dubrulle, Gentil. — *Juges suppléants*, MM. Lemaire, Maurice, Bommart. — *Procureur impérial*, M. Sauvage. — *Substitut*, M. Francoville. — *Greffier*, M. Dubron. — *Commis greffiers*. MM. Vallée, Dubron fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boniface, Desplanque, Deltombe.

Huissiers, MM. Delgrange, Campion, Copin, Montaigne, Pinsart, Caplain, Payen, Delaporte, Manouvrier, N..., à Douai; Vasseur, à Arleux; Tilmant et Meunier, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Legrand. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Delaporte.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et Proyart. *Greffier*, M. Wautiez. *Huissier-audiencier*, M. Manouvrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, M. Huret, et Lavoix. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Morcau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Grimbert.

Commissaires-priseurs, MM. Taffin, Delcambre, Ducatelle, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes.

Juge-de-paix, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et Favier. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes.

Juge-de-paix. M. Horrie. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Girard de St.-Gérand. *Suppléants*, MM. Josson et Cuvelier. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Dubus, Cuvelier, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. de Warenghien, ✻, ✠. *Juges*, MM. Maniez, juge d'instruction; Boulanger, ✻, Dupont. *Juges suppléants*, MM. Deruesne, N..., N... *Procureur impérial*, M. Armand. *Substitut*, M. Bultot. *Greffier*, M. Malicorne.

Président honoraire, M. Lecuyer, ✻, ✠.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Didiez, *bâtonnier;* Dubus, Girard, Deruesne, Thellier de Poucheville, Foucart, Regnard, Collet, Doutriaux, Henri Thellier, Alfred Girard, J. Guillemart, Thellier de Poncheville, fils; Lejeal.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Libert, Podevin, Wintrebert.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Berquet, Cochinart, Chartier, Bulté, Bruyère, Léchelle, Loth, Bourse, Tétar, Lussigny à Valenciennes; Avis, Tétar, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamont. *Suppléants*, MM. Gamblon et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Millet. *Suppléants*, MM. Paillard et Deromby. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochjnart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Baudrain, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Paillard, Bultot, Delcourt, Mabille, Herbert, Deltombe, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Pillion, Hannoire, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delgrange.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Ghienne, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N....

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Duverger, Daix, à Bouchain ;

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes, *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dupont. *Suppléants*, MM. Lemer, N... *Greffier*, M. Copin. *Huissier-audiencier*, N .

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Hédon et Davainne. *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.
Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✲), premier président honoraire à la Cour impériale, *président;* Petit, ✲, président honoraire à la Cour impériale ; Rey, vérificateur de l'enregistrement ; Leroy, ancien avocat; Dupont, avocat; Honoré, idem; Villette, avoué.

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

M. Dézon, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; de Lesdain, avocat; Hovelt, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme, notaire; Kien, avocat; Vandewalle, ancien magistrat, N...

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Flamen, ✲, ancien avoué, *président;* Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Cleenewerck de Crayencour, conseiller de préfecture; Ovigneur, avocat; Lefrancq, avoué; Cresson, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy, notaire; Dutemple, avocat; Collet, vérificateur de l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Mary, avocat, *président;* Isid.Lebeau, avocat, Paul, avoué; Davoine, ancien notreaire; N..., vérificateur de l'enregistrement; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Lefebvre, Emile, ✲; Boca, ancien magistrat; Thellier de Poncherville, avocat; Delsart, avoué; Mitenne, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. A. Carlier, ✲. — *Juges*, MM. Beck, Fréd.; Dessurne, Govard, Coquelin, Féron.— *Juges suppléants*, MM. Vancauwemberghe, Broquant, Lavergne, Didier. — *Greffier*, M. Gasteau; *commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE

Président, M. Crespel, Ch. — *Juges*, MM. L. Danel, Derode, Bernard, Barrois.— *Juges suppléants*, MM. Labbe, H.Verley,Mas, Bruyère. — *Greffier*, M. Blondeau ; *commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Alp. Lallier. — *Juges*, MM. Parsy, Cornaille-Leroy, Viart-Pinquet, Meurisse, — *Juges-suppléants*, MM. Fontaine, Pagniez-Delloye, E. Soyez, Chappelier.. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Canonne. — *Juges*, MM. Giard, Delame, Manesse, Pesier. — *Juges suppléants*, MM. Em. ; Wargny ; Carlier, Viel, Barbet-Secret. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✲; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Schoutteten, Druez, Leblanc, Descamps-Crespel, Vandenem, Meurisse, Delesalle. — *Ouvriers*, MM.Brunin, Fiévet, Millécamps, Dhellain, Leperre, Meurisse, Em; N...

ROUBAIX. — *Président*, M. Defrenne, ✲ ; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Duthilleul-Lorthiois, Duburcq, L., Wattine, Parent, G., Delattre. — *Ouvriers*, MM. Barot, Martin, Clarisse, Selosse, Lainé, Lerouge.

TOURCOING. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. Duprez, Darras-Lemaire, Dervaux-Couvreur, Didry, Lorthiois-Peenaert. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Corman, Dervaux, Tiberghien, Catteau, Hus, Bodin.

ARMENTIERES. — *Président*, M. Fauquembergue ; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Pouchain, Victor; Bouchez, Descamps, Salmon, Liturgié, Leclercq. — *Ouvriers*, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles, Bourck, Longeville.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Lewille, ✲; *vice-président*, M. Marquis. — *Patrons*, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Cloin, Buisine, Lamorici. — *Ouvriers*, MM. Raux, Prignet, Hecquet, Couvreur, Coutelier, Hocque.

DOUAI. — *Président*, M. Dubrulle-Plet ; *vice-président*, M. Deloffre. — *Patrons*, MM. Moreau, Détrain, Havez, Dubourg, Mail-

liez, Thuin, Vuillemain. — *Ouvriers*, MM. Ruggieri, Dassonville, Lecas-Chrétien, Triou, Henry.

CAMBRAI. — *Président*, M. Hattu; *vice-président*, M. Pierson. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Germe. — *Ouvriers*, MM. Coffiaux, Beaudumont, Descamps, Hermine.

LE CATEAU. — *Président*, M. Rousseau; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM. Ognier, Valeine, Robert, Crépin, Collart. — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Berlement, Dervallée.

HALLUIN. — Un décret du 30 novembre 1862 a établi, dans cette commune, un conseil de prud'hommes composé de huit membres, dont la juridiction s'étendra sur les communes d'Halluin, Roncq et Bousbecques. — Voici la composition de ce nouveau conseil :

Président, M. Danset, Emile; *vice-président*, M. Phalempin. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumont, Desprez. — *Ouvriers*, MM. L. Danset, Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

3e DIVISION. MILITAIRE.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION MILITAIRE.

M. Maissiat (G. O. ✻), *général de division command. la division.*
M. De Briey, capitaine au 7e hussards, *officier d'ordonnance.*
M. Fèvre (O. ✻), lieutenant-colonel, *chef d'état-major de la 3e division.*
MM. Feydeau de Brou, ✻, Munier, ✻, Grandjean, ✻, chefs d'escadrons d'état-major.
MM. Péro, ✻, Wytz, Boisgard, capitaines d'état-major.
M. Huet, ✻, capitaine, *secrétaire-archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Raoult (C. ✻), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille. — MM. Rouff, *capitaine, aide-de-camp ;* Emery, *lieutenant, officier d'ordonnance.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Desmaretz (O. ✲), colonel, *commandant la place.* M. Chabal (O. ✲), capitaine, *commandant la citadelle;* M. Fournier, *major de place.*

MM. Robert ✲, Verrat, ✲, Varros ✲, Rey, ✲, capitaines, *adjudants de place;* Lauer, ✲, lieutenant, *archiviste;* Bussat, ✲, sous-lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE. — M. Porion (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Lallemant, ✲, Cottenest, ✲, *adjudants de place;* Moriceau, lieutenant, *secrétaire-archiviste;* Daiais, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE CAMBRAI. — M. Frémicourt, (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Pecquereau, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, ✲, lieutenant, *idem.*

PLACE DE VALENCIENNES. — M. Quincy (C. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Courtois, ✲, capitaine, Maurel, ✲, idem, Poupart, ✲, lieutenant, *adjudants de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Roudière (O. ✲), colonel, *commandant la place;* MM. Bongard, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Payart, lieutenant, *idem;* Cattier, ✲, lieut., *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE MAUBEUGE. — M. Courbier (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place;* Charousset, ✲, capitaine, *adjudant de place*

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Haignière, capitaine, *commandant la place.*

PLACE DE CONDÉ. — M. Taccusel (O. ✲), chef de bataillon, *commandant la place.*

PLACE DU QUESNOY. — M. Galle ✲, chef d'escadron, *commandant la place.*

PLACE D'AVESNES. — M. Mallia (O. ✲), major, *idem.*

PLACE DE LANDRECIES. — M. Doyen, (O. ✲), chef d'escadr. *idem.*

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS. — M. Péré, ✲, capitaine, *idem.*

PLACE DE GRAVELINES. — M. Gérard, ✲, chef de bat., *idem.*

ARTILLERIE.

M. Michel (O. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3e division militaire;* M. Audoy, ✲, capitaine en 1er, *aide-de-camp*, à Douai.

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.—Hugon, (O. ✠.), lieutenant-colonel, chef d'état-major de l'artillerie de la 3e division, *directeur de l'école;* MM. Merklein (O. ✲), *professeur de scienees appliquées;* Malet (O. ✲), *professeur de dessin et de fortifications;* Ricq, lieutenant,

adjoint aux professeurs ; Duprez, ✲, *garde principal d'artillerie, agent spécial,* Plichon, ✲, garde de 1re classe, *garde du polygone.*

Fonderie de Douai. — M. Bertout, ✲, chef d'escadrun, *directeur,* MM. Louchard, ✲, capitaine de 1re classe, *sous-directeur ;* Rousseau, capitaine en 2e, *adjoint ;* Petelle, idem, *idem ;* Himmelspach, *garde principal d'artillerie ;* Doy, *garde de* 1re *classe ;* Cartier, *contrôleur à la fonderie ;* Desforges, *idem ;* Michel, maréchal-des-logis d'ouvriers d'artillerie, *adjoint aux contrôleurs.*

Direction de l'artillerie de Douai. — M. de Metz, (O. ✲,) colonel, *directeur,* à Douai ; Demarest (O. ✲), lieutenant-colonel, *sous-directeur ;* MM. Liénard, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie,* à Lille ; d'Haranguier de Quincerot, ✲, idem, *idem,* à Valenciennes, Spy, ✲, capitaine en 1er, *adjoint au commandant de l'artillerie,* à Lille ; Dufourq, idem en 2e, *chargé du service de harnachement,* à Douai ; Blet, ✲, idem, *commandant l'artillerie* à Cambrai ; N..., idem, *idem,* à Landrecies ; Rufin, capitaine en 2e ; Rapp, ✲, idem, en résidence fixe, à Douai ; Nicolle, ✲, Malaroix, *gardes-principaux,* à Douai ; Hardy, Cantineau, Savouruin, *gardes de* 1re *classe,* à Douai ; Lebon, *idem,* à Bouchain ; Escallier, ✲, *idem,* à Condé ; Coursin, *garde de* 2e *classe,* à Landrecies ; Bloch, ✲, *idem,* à Lille ; Woirgard, ✲, *idem,* à Maubeuge ; Leblond, *idem,* à Cambrai ; Monbailly, *idem,* au Quesnoy ; Jaquard, *idem,* à Avesnes ; Desséré, *idem,* à Valenciennes ; Lachaume, Dusseault, Ricq, Pennetot, Lyonnet, *idem,* à Douai. — MM. N... *contrôleur de* 1re *classe,* à la douane de Jeumont ; N..., *idem de* 2e *classe,* à la douane de Valenciennes ; Dubessy, N.... à la douane de Lille. — MM. Bailly, Desrameaux, Berthaut, Hurtz, Fontaine, Klein, Aniquot, N... *ouvriers d'État,* à Douai.

Direction de l'artillerie de Saint-Omer. MM. Debray, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie,* à Dunkerque ; N..., capitaine, *idem,* à Bergues ; N..., *idem,* à Gravelines ; Gunther, *garde de* 1re *classe,* à Bergues ; Gard, *gardien de batterie de* 1re *classe,* à Dunkerque ; Mathieu, *idem,* à Gravelines ; Pellé, *garde de* 2e *classe,* à Dunkerque.

Poudres et salpêtres. — *Raffinerie à Lille.* — MM. N..., capitaine, *inspecteur ;* Jouville, ✲, *garde d'artillerie ;* (voir aussi plus loin *Direction de la Raffinerie des Salpêtres.)*

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Prudon, (C. ✲), colonel, *directeur des fortifications ;* M. Boulenger, *garde,* au fort Saint-Sauveur.

Place de Lille. M. Jahan (O. ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef ;* MM. Mangin, Tessier, ✲, Faugeron, ✲, Atteleyn ✲,

Duthilleux, ✲, Allard, Dorp, Capperon, *capitaines;* Abraham, Mériaux, Pironneau, ✲, Chrétien, ✲, Vahé, Mervant, ✲, Rigault, *garde.*

Place de Douai. MM. Merlin, (O ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Drouin, capitaine; MM. Bailly, Malart Flambert, *gardes.*

Places de Valenciennes et de Bouchain. MM. Barillon (O ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Kœhler *capitaine;* MM. Chauvey, Vanoy, Laurent, *gardes*, à Valenciennes; Guerlot, ✲, *garde*, à Bouchain; Normand, *garde*, au Quesnoy.

Place de Condé. — M. Saint-Quentin, ✲, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Nadeau ✲, *garde.*

Place de Cambrai. M. Asse, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Richard, Leclerc, Paquier, *gardes.*

Place d'Avesnes. — M. Ledoux. ✲, capitaine, *ingénieur en chef;* MM. Gaigne, Ferlat, ✲, *gardes.*

Places de Maubeuge et de Landrecies. M. Gauché-Chaumont, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Rhumeau et Houard, *gardes*, à Maubeuge; M. Caron, ✲, *idem*, à Landrecies.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

Place de Dunkerque. MM. Goury, (O, ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Darnault, ✲, *capitaine de* 1re *classe*, Blanchard, *idem, de* 2e *classe;* MM. Girardot, ✲, Salomez, Gougis, Volbondt, Bachmann, *gardes.*

Place de Bergues. M. Requière, ✲, *garde principal.*

Place de Gravelines. M. Noël, ✲, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Chassang, *garde de* 1re *classe.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✲, capitaine en retraite, *commissaire impérial;* Wyts, capitaine, *substitut;* Tarramorell, ✲, capitaine, *rapporteur;* Faure, capitaine, *substitut;* Pietri, *greffier.*

2e *Conseil.* — MM. Malin, ✲, chef de bataillon en retraite, *commissaire impérial;* Rigail, ✲, capitaine, *substitut;* de Tayrac, ✲, capitaine en retraite, *rapporteur;* Cretenier, lieutenant, *substitut;* Pithon, ✲, *greffier.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. de Soye (C. ✲, C. ✠ Saint-Grégoire-le-Grand), *intendant militaire de la* 3e *division*, à Lille; Milson, ✲, *sous-intendant de* 1re *classe*, à Lille; Moyse, ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Lille; N..., *adjoint de* 2e *classe;* Méry, ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Douai; N..., *sous-intendant militaire*, à Cambrai; Saunier, ✲, *sous-intendant militaire de* 2e *classe*, à Valenciennes; Iratsoquy, *adjoint de* 1re *classe*, à Dunkerque; Maisse, *adjoint de* 1re *classe*, à Maubeuge; Borbal-Crombet, *officier d'ad-*

ministration de 1re *classe, chef des bureaux de l'intendance de la* 3e *division militaire,* à Lille ; Peltier, *officier d'administration*, idem ; Bompy, *adjudant d'administration en* 1er, Normain, Faugle, Lannes dit Lennes, Desmoulins, Badoz, Alfonsi *adjudants d'administration en* 2e, à Lille ; Coipel, *adjudant d'administration en* 2e, à Valenciennes ; Boileau, *idem*, à Dunkerque ; Sallard, *adjudant d'administration en* 1er, à Douai ; Gandin, *idem*, à Cambrai ; Emard, *idem en* 1er, à Maubeuge.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Fenin (O. ✲), *médecin principal de* 1re *classe ;* Raoult-Deslongchamps, ✲, *médecin major de* 1re *classe ;* Daga, ✲, *idem ;* Ladoire, *médecin aide-major de* 1re *classe ;* Raimond, *idem, de* 2e *classe*, Dulierre-Boyer ✲, *pharmacien-major ;* D'huicque, *pharmacien aide-major de* 1re *classe ;* Clarisse, *aumônier de* 2e *classe ;* Durford de la Broye, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe ;* Dufay, *adjudant d'administration en* 1er ; Jourdeuil, *idem ;* Portier, *idem en* 2e ; Billotte, *idem*.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Varlet, ✲, *médecin principal de* 2e *classe ;* Kopf, *médecin aide-major de* 1re *classe ;* Bachelet, ✲, *pharmacien-major de* 1re *classe ;* Clarisse, *aumônier de* 4e *classe ;* Malaret, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe ;* Lécard, *adjudant d'administration en second*.

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Ladureau, ✲, *médecin major de* 1re *classe ;* Desmidt, *aumônier de* 4e *classe ;* Laguerre, *officier d'administration comptable de* 1re *classe*.

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Bauchet *médecin major de* 1re *classe ;* Joliclerc, *idem, aide-major de* 2e *classe ;* Danyaud, *pharmacien-major de* 1re *classe ;* Campagnie, *aumônier de* 4e *classe ;* Laput, ✲, *officier d'administration comptable de* 2e *classe*.

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE

MM. Perny, ✲, *médecin-major de* 1re *classe ;* Adam, *pharmacien-major de* 2e *classe ;* Bouchez, *aumônier de* 4e *classe ;* Guérard, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe ;* Nager, *adjudant d'administration en* 2e.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, ✲, *officier d'administration de* 1re *classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille ; Noël, *adjudant d'administration en* 2e, *idem*.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Moindron, ✲, *officier d'administration de* 1re *classe*, comptable des vivres et fourrages, *idem ;* Lataix, *idem*, comptable des vivres, à Valenciennes ; Grégory. *idem. idem*, à Cambrai; Gabu, *idem*, *idem*, à Douai ; Daguerre, *idem de* 2e *classe*, à Maubeuge ; Goy, *idem*, *idem*, à Dunkerque; Bouffard, *adjudant d'administration en* 1er ; St-Trotest, Bachelet, *adjudants en* 2e, à Lille.

Service du chauffage. MM. Leconte-Dnfour *entrepreneur de la* 3e *division*, à Arras ; Bernaert, *préposé*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Caillebotte, *directeur du service pour la* 3e *division*, à Lille; Lamaille, *préposé*, à Lille; de Curt, *idem*, à Dunkerque; Monard, *idem*, à Cambrai ; Delecluse, *idem*, à Valenciennes ; Bréau, *idem*, à Douai ; Pollet, *idem*, à Maubeuge.

Service des tranports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion, dont le chef-lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. Duplex, ✲, *chef d'escadron commandant*, à Lille; MM. Riff, ✲, *capitaine*, à Lille ; Lacrose, *lieutenant-trésorier*, idem; Faure, ✲, *capitaine*, à Douai; Joullié, *capitaine*, à Dunkerque; Duphil, *capitaine*, à Hazebrouck; Gretten, ✲, *capitaine*, à Cambrai; de Montreuil, *lieutenant*, à Avesnes ; Peuchet, ✲, *capitaine*, à Valenciennes; Moucheront, ✲, *lieutenant*, *commandant la* 2e *section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix; Bastien, *maréchal-des-logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille ; Genty, *maréchal-des-logis chef*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 54 brigades, dont 38 à cheval et 16 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une à cheval	à Dunkerque..	MM. Folton, *maréchal-des-logis.*
Une id.	à Bergues.....	Buisson, *idem.*
Une id.	à Gravelines..	Millet, *brigadier.*
Une à pied	à Hondschoote..	Rolo, *idem.*
Une id.	à Wormhoudt...	Lecaille, *idem.*

Une à pied à Watten.....	MM. Dubuche, *brigadier.*
Une id. à Hazebrouck...	Bertein, *maréchal-des-logis,*
Une à cheval à Bailleul....	Delaunay, *brigadier médaillé.*
Une id. à Cassel.....	Deflandre, *maréchal-des-logis*
Une à pied à Merville.....	Deloffre, *idem.*
Une id. à Steenvoode ..	Guilemaud, *brigadier.*
Trois à cheval à Lille.....	Gentil, *maréch.-des-logis-chef.*
	Chotin, *brigadier.*
Une à pied à Lille..... .	Flamant, *maréchal-des-logis,*
	Renaud, *brigadier.*
Une id. à Lannoy.....	Bouché, *idem.*
Une id. à Seclin.....	Tellier, *idem.*
Une à cheval à Roubaix....	Aubert, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Pont-à-Marcq.	Amasse, *idem.*
Une id. à Armentières..	Fauvet, *brigadier.*
Une id. à Fournes....	Bour, *idem.*
Une à pied à Tourcoing....	Ducat, *maréch.-des-logis, mé.*
Une id. à Cysoing.....	Bachelet, *brigadier.*
Une à cheval à Quesnoy-s-D.	Morlet, *idem.*
Deux id. à Cambrai....	Martin, *maréchal-des-logis*
	Debrienne, *brigadier.*
Une id. au Câteau.....	Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.....	Richard, *brigadier.*
Une id. à Solesmes....	Blanquart, *idem.*
Une id. à Masnières...	Boucly, *idem.*
Une id. à Avesnes.....	Pécheux, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Avesnes.....	Dupont, *brigadier.*
Une à cheval à Berlaimont..	Burgan, *idem.*
Une à pied à Maubeuge....	Corroyette, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Trélon.....	Descarpentries, *brigadier.*
Une id. à Landrecies ...	Ancelin, *idem, médaillé.*
Une id. au Quesnoy....	Chapelynck, *idem.*
Une id. à Bavai.....	Damien, *idem.*
Une id. à Solre-le-Chât..	Galopin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Hautmont....	Pennegat, *brigadier.*
Deux à cheval à Douai.....	Semain, *maréchal-des-logis.*
	Boubet, *brigadier.*
Une à pied à Douai..... .	Legrand, *idem.*
Une à cheval à Orchies....	Dureigne, *idem.*
Une à pied à Marchiennes..	Lehmann, *idem.*
Une id à Aniche.....	Ducanael, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.	Kiez, *idem.*
Une id. à Valenciennes.	Godard, ✲, *mar.-d-logis, méd.*
Une à pied à Valenciennes..	Grave, *brigadier.*
Une id. à Denain.....	Demory, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bouchain.....	Houin, *brigadier.*

Une à pied à Condé.	MM. Tourtois, *brigadier.*
Une à cheval à St.-Amand..	Delemer, ✲, *maréchal-de-slogis.*
Une à pied à Anzin.....	Pol, *brigadier.*
Une id. à Cysoing.....	Deloffre, *idem.*

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Fournier, Aug. (O. ✲), commissaire de la marine de première classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque*; Jolly, ✲, sous-commissaire de première classe, *chargé des détails administratifs*; Fournier, P., sous-commissaire de deuxième classe, *chargé de l'inscription maritime*; Wood, commis aux écritures de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*, Quiquet, commis aux écritures de 3e classe; Cattoën, idem de 4e classe; Claeys, Ribreu, idem; Ricot, *trésorier des invalides de la marine*; Terquem, *professeur d'hydrographie*; Meneboo, ✲, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine;* Le Bihan, *syndic des gens de mer de 1re classe.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, *commis aux écriture de 1re classe chargé de l'inscription maritime;* Torris, *préposé du trésorier des invalides*; Debaecker, *inspecteur des pêches*; Delahaye, *syndic des gens de mer*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Receveur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✲), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. de Montaignac, à Dunkerque; Delalleau, à Hazebrouck; Berard, à Cambrai; Monnayeur, à Avesnes; de Chataux, ✲, à Douai; comte Ledochowski, à Valenciennes.

SERVICE DES DÉPENSES.

Payeur du Trésor impérial, M. Dathy, à Lille. — *Fondé de pouvoirs*, M. Delattre.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	Bergues. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Vanhous✲✲✲	4	Bourbourg-Ville Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charles.
			1	Dunkerque	Rouvière, Pierre.
5	Bollezeele Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Dujardin, Louis.	4	Gravelines Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	HONDSCHOOTE, Killem, Moëres (les)	Dabbadie, Jean.
4	LOOBERGHE, Capellebroucq, Dringham, S.-Pierrebroucq	Baude, Emile.
4	PETITE-SYNTHE, Armbouts-Cappel.-Cappel ou seulemnet Cappel., Mardyck, Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.
5	PITGAM, Bissezeele, Crochte, Eringhem, Steene	Wytz.
4	QUAEDYPRE, Socx, West-Cappel, Wylder	Behagle, Aug.-Ars.
4	REXPOEDE, Bambecque, Oost-Cappel, Warhem	Trentesaux, Julien.
7	TETEGHEM, Coudekerque-Br., Coudekerque-Vil., Ghyvelde, Leffrinckoucke, Uxem, Zuydcoote	Dubus, Célestin.
5	WATTEN, Holque, Millam, St.-Momelin, Wulverdinghe	Cumont, Ch.
5	WORMHOUDT, Esquelbecq, Herzeele, Ledringhem, Zeggers-Cappel	Debavay, Alexand.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	ARNÈKE, Buysscheure, Noordpeene, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele	Facon, Emile.
2	BAILLEUL, Saint Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.
7	CASSEL, Bavinchove, Hardifort, Ste.-Marie Cappel, Oxelaëre, Wemaers-Cappel, Zuytpeene	Rolland, Louis.
7	EBBLINGHEM, Blaringhem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, Wallon-Cappel	Deberdt, César.
2	ESTAIRES, La Gorgue	Vermersch, Aug.
5	EECKE, Boeschêpe, Godewaersvelde, St.-Sylvestre-Capp, Terdeghem	Debrock, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
6	HAZEBROUCK Borre Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	Laganié, Louis.	3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	Behaghel, Émile.
5	MÉTEREN Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Lecœuche, Charl.	4	MORBECQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes	Iserby, Louis.
			2	NIEPPE Steenwerck	Bonnet, J.-B.
			4	STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Riquet, Hippolyte.
		ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
4	ANNAPPES Ascq Flers Forest	Tacquet, Henri.	5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Barault dit Roullon
8	ANNŒULLIN Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Panckoucke, Léon.	5	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Messéan, J.-Bap
3	ARMENTIÈRES Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	Cerf, Jules.	3	CROIX Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacques.
6	BAISIEUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Barbare, Henri.	7	CYSOING Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Foutry, (O. ✻)

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Planchenault, Ém.
6	Fournes Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en-Weppes Wicres	André, Louis.
5	Halluin Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
5	Haubourdin Halleanes-lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefevre, Bernard.
4	Houplines Capinghem Frelinghien Prémesque	Bourgeois, Désiré.
6	Lannoy Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Quary, André.
	Lille 1.re division Lille 2e division Lille 3e division Lille 4e division	De St.-Marceau. Rafelis de Broves. Ed. Chevalier. Badin.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms	NOMS des titulaires.
	Lille ext.-muros :	
7	Lille (Fgs de Fives et de St-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Dibos, Armand, *
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Follet, Félix.
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Chardot, L.-E.
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
4	Quesnoy sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Cuvelier, Pierre.
1	Roubaix	Leconte, Vincent.
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	Hochart, Alexandre
5	Santes Beaucamps Emmerin. Ligny Wavrin	Passage, Charles

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	SECLIN, Gondecourt, Houplin	Delannoy.
7	TEMPLEUVE, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Lejariel, Augustin.
1	TOURCOING	Devemy, Théod.
5	WATTIGNIES, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Vasseur Théophile.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
9	ABANCOURT, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt, Sancourt	Béhague, Louis.
6	AVESNES-LEZ-AUB., Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies	Bonnay, Clovis.
5	BEAUVOIS, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire	Mallet de Chauny.
1	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.
5	ESTOURMEL, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix	François.
5	CATEAU (LE), Montay, Saint Benin, Saint-Souplet, Pommereuil	Génédor, Pierre.
5	CATILLON, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors	Liegey, Charles.
6	CAUROIR, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies	Stocquelet, Alph.
5	CLARY, Bertry, Busigny, Marest, Montigny	Thévenot, Simon.
7	GOUZEAUCOURT, Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Honnecourt, Villers-Guislain, Villers-Plouich	Fleurynck, Jean.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
5	Haussy Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Dissard.
7	Iwuy Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Libert, Emile
6	Ligny Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.
7	Masnières Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Th. fils.
6	Mœuvres Annoux Boursies Cantaing Doignies Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
8	Neuville-St.-Remy Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Midy, Émile.
6	Solesmes Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond.*
7	Inchy Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Royaux, Auguste.
6	Walincourt Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Enaux, Sébastien.

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.	
	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Bévenot, Eugène.
7	BAVAI Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Alavoine, Hector.
9	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Dupont, Louis.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	Boyer, M.-Louis.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Bris, Eugène.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Remise.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Druart, Alphonse.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Devise.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Annibert, Martin.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Lebleu, Benoît.
3	ETROEUNGT Floyon Larouillies	Carré.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	FOURMIES, Anor, Féron, Wignehies	Robert, Jean.
7	GOMMEGNIES, Bry, Eth, Frasnoy, Preux-au-Sart, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le Petit	Delpature, Hector.
4	LA LONGUEVILLE, Feignies, Neuf-Mesnil, Taisnières-sur-Hon	Delerue, Auguste.
7	LANDRECIES, Bousies, Croix, Fontaine-au-Bois, Forest, Preux-au-Bois, Robersart	Baltard, Eugène.
7	LE QUESNOY, Baudegnies, Ghissignies, Jolimetz, Louvignies-Quesnoy, Potelle, Villereau	Dupont, Louis.
4	MAROILLES, Favril, Prisches, Taisnières-en-Thierache	Cantel, Victor.
6	MAUBEUGE, Assevent, Boussois, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Louvroil	Latimier-du-Clézieux.
6	PONT-SUR-SAMBRE, Bachant, Boussières, Ecuelin, Hargnies, Vieux-Mesnil	Looten, Charles.
5	SAINS, Felleries, Ramousies, Semeries, Rainsars	Salomé, Mélici.
7	SAINT-WAAST, Amfroipret, Bellignies, Bermeries, Bettrechies, Flamengrie (la), Gussignies	Clochez, Alfred.
10	SOLRE-LE-CHATEAU, Beaurieux, Choisies, Clerfayts, Dimechaux, Dimont, Eccles, Lez-Fontaines, Sars-Poteries, Solrinnes	George, Louis.
3	TRÉLON, Glageon, Ohain	Dehorter, Louis.
6	VILLERS POL, Jenlain, Maresches, Orsinval, Ruesnes, Sepmeries	François, Désiré.
7	VILLERS-SIRE-NIC., Bersillies, Bettignies, Elesmes, Gognies-Chaussée, Mairieux, Vieux-Rèngt	Balicq, Jules.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
		ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
7	Arleux Gœulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	Laplanche, Ant.	5	Marchiennes-ville Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Bommart, Emile.
8	Bugnicourt Erchin Villers-au-Tertre Monchecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Deroubaix, Ed.	4	Orchies Auchy Coutiches Faumont	Guilbert, Jules.
7	Cuincy Auby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes Lambres	N...	5	Pecquencourt Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Rennuit, Ch.
	Douai	Denabrif, Charles.	6	Raches Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Dislère, Augustin.
5	Landas Aix Beuvry Nomain Saméon	Renau, François.	6	Sin Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Ch. Colin
7	Lewarde Aniche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	Roussel, Henri.	5	Somain Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Carton, Célestin.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
7	Anzin Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Rennuit, Carlos.
7	Bouchain Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.
5	Condé Hergnies Saint-Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Famery, Nicolas.
7	Denain Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.
7	Douchy Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Lambert, Henri.
7	Famars Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumulz, Louis.
5	Fresnes Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucke, Victo
6	Lecelles Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Buligand, Martin
5	Marly Curgies Préseau Saultain Sebourg	Filz, Philippe
5	Onnaing Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Thaunbe
7	Raismes Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Lemaire, Steph.
7	Rouvignies Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabri
5	Saint-Amand Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	Derquenne, Alber
1	Valenciennes	Sarrazin, Louis.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. MM. Rennuit, Victor; Mallet de Chauny, Henri; Looten; Cumont, Charles; Béhaghel; Devise; Fromont; Varlet; Delclève.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement plus de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur. M. Dorlan, à Lille. — *Premier commis de la direction.* M. Lefebvre, de 1re classe. — *Inspecteur de 2e classe*, M. Demongeot de Confevron, à Lille. — *Vérificateurs.* MM. Collet, de 3e classe, à Cambrai; Desmarets, de 3e classe, à Lille; Le Camus, de 3e classe, à Lille; Rey, de 1re classe, à Douai; Dézon, de 2e classe, à Dunkerque; Béhaghel, de 2e classe, à Hazebrouck; Mitenne, de 3e classe, à Valenciennes; Gatian de Clérambant, de 3e classe, à Avesnes. — *Contrôleurs :* MM. Béthouart et Basuyau, à Lille. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Tissot. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Sarlat, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, un à Tourcoing, un à Valenciennes.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 72 débitants de tabacs chargés de la vente du timbre.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demol, Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Bernard; domaines et actes judiciaires, M. Brunaud-Desjardins; hypothèques, M. Barrière; Gravelines, M. Louchard; Hondschoote, M. Corbin, Wormhoud, M. Grard.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Bonnière; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Théry; hypothèques, M. Guittet; Merville, M. Taté; Steenvoorde, M. Lenglet.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Duval; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Houillon; successions et timbre, M. Bélime; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Granjond; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Tonneau; Quesnoy-sur-Deûle, M. Delatte; Roubaix, M. Sy; Seclin, M. Estienne-Colleville; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Anne Deschadeps.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Brasseur; hypothèques, M. Delcamp; Carnières, M. Gisbert; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. Dubois; Marcoing, M. Monbrun; Solesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Messin; hypothèques, M. Yves; Bavai, M. Le Moüel; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Carton; Le Quesnoy, M. Gleyze; Maubeuge, M. Pouillaude de Carnières; Solre-le-Château, M. Dufraigne; Trélon, M. Cuvelier.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Jolly de Sailly; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Catusse; Marchiennes, M. Béthune; Orchies, M. Caboche.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fourré; Condé, M. Cornet; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Couturier; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Vial; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Ballard; hypothèques, M. Faure.

Surnuméraires, MM. Delbende, à Avesnes; B. Gleyze, Deregnancourt à Douai; Declercq, à Dunkerque; Jombart à Lille; Arsac, à Cambrai; Gonthier, à Hazebrouck; Lefebvre, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, et se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard (O. ✻), rue du Pont-Neuf, à Lille.
Inspecteurs, MM. Gérodias et Girodet, à Lille.
Commis principal de la direction, M. Charmeil, à Lille
Contrôleur principal, M. Guerre, à Lille.
Contrôleurs hors classe, MM. Bouschet, à Roubaix; Peignian, à Valenciennes; Duchastelet, à Dunkerque; Chonez, à Lille; Buffel, à Douai; Ryembault, à Tourcoing; Moreau, à Maubeuge; Muset, à Cambrai.
Contrôleurs de première classe, MM. Menu, à Valenciennes;

Lelièvre, Béhaghel, Cornée, à Lille; Joly de Sailly, à Douai.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Bertrand, à Valenciennes; Daubigny, à Hazebrouck; Toulet, à Cambrai; Lessens, à Avesnes; Baylet, au Cateau; Vermersch, à Cassel.

Contrôleur de troisième classe, M. Massy, au Quesnoy.

Surnuméraires, MM. Deletombe, Robe, Huot, Lefebvre, Saint-Quentin.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef par intérim*, à Lille.

N..., *géomètre triangulateur*.

MM. Durand, Leblanc (Charles), Desroches, Leblanc (Pierre), Tacquet, Thibaut, Raviard, *géomètres de 1re classe*.

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES, DES SUCRES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc ainsi divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre VI de la loi du 28 avril 1816, à l'exception, toutefois, des produits mentionnés dans les traités de commerce récemment passés avec l'Angleterre et la Belgique.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, ✻, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — *Douanes*, MM. Hugon, 1*er commis*; Duhem, 2e *commis*; Leroy, 3e *commis*; Bouhèlec et Carez, *commis attachés*, Clazer, Tancrez et Guilbert, *surnuméraires*.

Contributions indirectes, MM. Merchez, 1*er commis*; Cormon, 2e *commis*; Delebecque, 3e *commis*; Hampelen, *surnuméraire*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Hébert, *receveur principal*; Sauguet, *vérificateur de* 2e *classe*; *commis principal de* 2e *classe*, M. Deman; *commis de* 1re *classe* : MM. Doste et Lemule; *commis de* 2e *classe*, M. Jannin.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. MM. Platelle, *receveur*; Chartier, *commis*. — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Deydier, *commis*. — Houplines, M. Salomé, *receveur*. — Bizet, M. Laude, *receveur*. — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Recht, *commis*. — Deûlémont, MM. Henrion, *receveur*; Raverdy, *commis*. — Quesnoy, M. Weyer, *receveur*. — Pont-de-Warnêton, M. Gautier, *receveur*. — Comines, MM. Chouffe, *receveur*; Caille, *commis*. — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; Delemotte, *commis*.—Rue de la Lys, M. Henricy, *receveur*. — Steenwerck, M. Doez, *receveur*. — Wez-Macquart, MM. Milani, *receveur*; — Pérenchies, M. Daubige, *receveur*. — L'Armée, M. Mercier, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Cousin, *capitaine*, à Armentières; Caffier, *lieutenant*, à Houplines; Eissendeck *idem*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funquereaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Panier, *capitaine*, à Comines; Lalou, *lieutenant*, à Werwicq; Hibon, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. Degency, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Delarue, *idem*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Lecoutre de Beauvais, *inspecteur divisionnaire* ; Astier, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Boucher-de-Précourt, *receveur principal*; Hinet et Smet-Jamar, *contrôleurs.* — *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Cornille, Langevin et Vandaele. — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Tesmoingt, Millot, Minon, Linglet, de Ste.-Valière, Chellonneix et St-Quentin.—*Commis principaux de 2e classe*, MM. Huet, Lecomte et Leblanc. — *Commis de 1re classe* MM. Lelong, Desmazières et Lecoutre de Beauvais. —*Garde-magasin*, M. Delvas.

Bureaux particuliers de la principialité de Lille. — Halluin, MM. Woirhaye, *receveur*; Grandon, *vérificateur de* 2e *classe*; Charreyron, *commis.* — Riscontout. MM. Blondel, *receveur*; St.-Quentin, *commis.* — La Marlière. M. de Launoy, *receveur.* — Le Touquet. M. Grimoult, *receveur.* — Tourcoing. M. Desmier, *sous-inspecteur*; Vandeville, *receveur*; Delaunoy et Duparcq, *vérificateurs ;* Lefrançois, Chuquet, *commis-principaux.* — Roubaix, MM. Vandeville, *receveur ;* Copin et St.-Amour, *vérificateurs*; Bonnet et Cotin, *commis.*— Wattrelos. MM. Basset, *receveur ;* Boyer, *vérificateur*; Capelier, *commis.* — Leers, MM. Desmidt, *receveur*; Rousse, *commis.* — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur*; Allex, *commis.* — Lannoy. M. Even, *receveur.* — Baisieux (station). MM. Collin, *sous-inspecteur sédentaire ;* Morin de La Pillière, *receveur*; Battistini, *vérificateur de* 1re *classe*; Cousso, *idem, de* 2e *classe*; Gourdin, *commis de* 1re *classe.* — Baisieux (route). MM. Glenisson, *receveur*; Leroux, *commis.* — Saint-André. M. Leleu, *receveur.* — Marcq-en-Barœul. M. Penet, *receveur.* — Mons-en-Barœul. M. Mundtveiller, *receveur.*— Fives, M. Ponty, *receveur.* — *Entrepôt réel de Douai.* MM. Dorigny, *contrôleur-receveur*; Hibon, *vérificateur*; Huguenet et Serouge, *commis* ; Gosselin, *garde magasin.* — Loos (fabrique de soude). MM. André, *commis principal*; Demasur, Ricquier et Rivet, *commis.* — La Madeleine (fabrique de soude). MM. Dugard et Arné, *commis principaux* ; Rousselle et Baudelet, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing; Legris, *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Ogée, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Grandjean, *capitaine*, à Chéreng; Bilouet, *lieutenant*, à Lannoy; Pion, *lieutenant*, à Baisieux (route) et Hugon, *lieutenant à Baisieux*, (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Dubois, *lieutenant*, à Saint-André; Vasseur, *lieutenant*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Warnier de Wailly, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Maupin, *receveur principal;* Guilbert, *vérificateur;* Vendenvaero, *commis de* 1re *classe*,

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Pont-à-Marcq, MM. Magnin, *receveur;*— Cysoing, M. De Rolin, *receveur*. —Wannehain, M. Geneau, *receveur*.— Mouchin, MM. Gautbier, *receveur*; Venencie, *commis*. — Bouvignies. M. Durand, *receveur*. — Coutiches, M. Fornier, *receveur*. — Aniches (fabrique de soude), MM. Deligny, *commis principal*; Flamezelle, Henne et Steffenone, *commis*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE PONT-A-MARCQ. — MM. Pauchet, *capitaine*; à Pont-à-Marcq; Dequeker, *lieutenant* à Peronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN. — MM. Coquille, *capitaine*, à Mouchin, Prévost, *lieutenant*, à Cysoing; Foigne, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Cuirot, *capitaine*, à Orchies; Salmon, *lieutenant*, à Cappelle; Vernez, *lieutenant* à Rouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. de Vauguerin, à Lille.

Receveur principal, M. Du Gard, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Ducourthial, 1er *commis*; Mallet, Boullet, Sasse, *commis*; Brion, *surnuméraire*. — *Entrepo-*

seur des tabacs, M. Boudeville, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M. Ramecourt, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Petit, Passe, Labbe, à Lille. — *Receveurs particuliers*, MM. Dethoor (Lille), Soulier (quartier de Wazemmes) et Germain (quartier des Moulins). — *Receveur de navigation*. M. Ouda (quartier de Wazemmes-La Barre). — *Contrôleur de la garantie*, M. Jullien, à Lille.

RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. *Contrôleur*, M. Enou ; *receveur particulier sédentaire*, M. Vuillermoz. — RÉSIDENCE DE ROUBAIX. *Contrôleur*, M. Maxe ; *receveur particulier sédentaire*, M. Ruyssen. — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. *Receveur particulier sédentaire*, M. Bailly. — RÉSIDENCE DE SECLIN. *Rcceveur particulier sédentaire*, M. Croin. — RÉSIDENCE DE TOURCOING. *Contrôleur*. M. Martinot ; *Receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Kerst, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Spycket, à Douai.

Commis de la recette principale, MM. Barnetche, 1er *commis* ; Boullet, 2e *commis* ; Vauthy, *surnuméraire*. — *Contrôleur*, M. Desjardin. — *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Faguet de Champcourt, à Raches ; Cartier, à Marchiennes ; Villette, à Arleux. — *Receveurs de navigation*, MM. Molliard, à Auby ; Donzel, à Douai.

SERVICE DES SUCRES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Laine, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Dehau, à Lille ; Deny, à Fournes ; Galland, à Pont-à-Marcq ; Létocart, à Seclin.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Le Boucher, à Douai ; *contrôleurs*, MM. Rigollet, à Douai ; Doublat, à Marchiennes ; Hausselle, à Cantin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Boullet ; *Receveur particulier buraliste*, M. Goirand.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Verlingue, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Bouly de Lesdain, *premier commis* ; Guillet, *second idem* ; Caron, *troisième idem* ; Tortel, *commis attaché* ; Bourdon, *idem* ; Muotz et Gombert, *surnuméraires*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — MM. Lefebvre, *premier commis* ; Frédrick, *deuxième idem* ; Cossart, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. l'Hôte, *inspecteur divisionnaire* ; Journel, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux.— PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.— M. Mayan, *receveur principal.*

M. Demanche, *sous-inspecteur sédentaire.*

M. Danican, *idem.*

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Pétiaux et Evrard. — *Vérificateurs*, MM. Bouvy, Delattre, Blanc, Simon, Leclercq, Buhot, Doué, Carion, Cheffre et Courtois. — *Commis principaux*, MM. Espisier, Malingre, Olivier, Poudrel, Angois, Tortel, Cornemont, Thévenet. — *Commis*, MM. Herbart, Salemon, Baes, Beaunier, Faudacq, Pierens et Debaecque. — *Gardes-magasins*, MM. Arduser et Verhaege.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Rincheval, *receveur ;* Martin, *vérificateur ;* Ghyvelde, MM. Marche, *receveur ;* De Bonnechose, *commis.* — Bergues, M. Choquet, *receveur.* — Labrouskstraete, M. Potier, *receveur.* — Oost-Cappel, MM. Cahagnet, *receveur* ; Deuwel, *commis.* — Wormhoudt, M. Eloi, *receveur.* — Hondschoote, MM. Lefèvre, *receveur ;* Collet, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Duval, *capitaine*, à Dunkerque ; Morin, *lieutenant*, à Dunkerque ; Delemotte, *idem*, à Dunkerque ; Réveillon, *idem*, à Dunkerque, Romby, *idem*, à Fort-Philippe ; Tesmoingt, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul et Dunkerque.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Mondelli, *capitaine*, à Hondschoote ; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde ; Lory, *idem*, à Rexpoëde ; Roussé, *idem*, à l'Etoile.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede et Hondschoote.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Foigne, *capitaine*, à Bergues, Mignonet, *lieutenant*, à Teteghem ; Baude, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael, Tente-Verte et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. de Rancourt, *inspecteur.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Deseille, *receveur principal,* Strack et Petit, *commis.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht, *receveur.* — Steenvoorde, MM. Villevieille, *receveur;* Vinchon, *commis.* — Boeschèpe. M. Vanheeger, *receveur.* — Schaexhen. M. Fontaine, *receveur.* — L'Hazewinde, M. Willaye, *receveur.* — Bailleul, MM. Pla, *receveur;* Gorsas, *commis principal:* Olivier et Hotellier, *commis.* — La Cornette, M. Morin, *receveur.* — Outtersteene. M. Carlier, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine,* à Steenvoorde; Page, *lieutenant,* à Houtkerque; Degiganon, *idem,* à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Sauvage, *capitaine,* à Méteren; Douay, *lieutenant,* à Berthen; Dardenne, *idem,* à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Boville, *capitaine,* à Hazebrouck; Pocholle, *lieutenant,* à Strazeele; Hibon, *idem,* à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. le Tribot, à Dunkerque

Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Durant, à Dunkerque; *commis,* MM. Fontaine, Guillaume, à Dunkerque. — *Receveur particulier sédentaire,* à Dunkerque, M. Spillieux.

Contrôleurs de ville, MM. Gislot-Bordemer et Richard. — *Contrôleur de garantie,* M. Bisserie, à Dunkerque. — *Commis principal de* 2e *classe:* M. Monhée. — *Commis de première classe,* MM. Boissonnet, Bergé, Roissard, Geffroy, Bellais, Moles, Demarcy, Marchant, Mélan, Saulnier; *de deuxième classe,* MM. Daullé, Bouchet, Petetin, Chevalier, Murie, Gugelot, Boudry, Barbaste; *de troisième classe,* MM. Chalve et Milleret. — *Préposé sédentaire de première classe,* M. Bouclet. — *Surnuméraires,* MM. Mathorez, Valet et Verrielle. — *Receveur de navigation,* à Dunkerque, M. Sevin; *surveillant de navigation,* M. Meurs. — *Receveur-buraliste du port,* M. Lamarre.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Couppey ; *receveur particulier sédentaire*, M. Hennart; *commis de deuxième classe*, MM. Bouquet, Wiscart ; *de troisième classe*, MM. Bauchamp, *commis principal* ; Coet *chef de service*, M. Appourchaux, à Steene; *commis de première classe*, M. Wallon ; *préposés sédentaires de première classe*, MM. Dollet et Lordez ; *receveur buraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues. — RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Lenevé ; *commis principal chef de service*, M. Chapey; *commis de deuxième classe*, M. Cavry ; *receveur buraliste de navigation*, M. Janssoone. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Jouveneau ; *commis principal, chef de service*, M. Bufquin ; *commis de deuxième classe*, M. Hart.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur*, M. Vanstrazeele ; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne de St.-Antoine, *receveur buraliste*, M. Beaucertain. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. *Receveur*, M. Collin ; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne de St.-Antoine ; *receveur buraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Brulley; *commis principal de deuxième classe*, M. Rooryck ; *receveur buraliste*, M. Deblacker.—POSTE DE CRAYWICK. *Commis principal de deuxième classe, chef de service*, M. Vasseur ; *commis de 2e classe*, M. Claerebout; *préposé sédentaire*, M. Meunier.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Flamant, à Hazebrouck ; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Devos, à Hazebrouck ; *commis*, M. Le Boucher-Duvigny ; *surnuméraire*, M. Flamant, à Hazebrouck ; *contrôleur*, M. Maury, à Hazebrouck ; *commis de deuxième classe*, MM. Hourdé et Vanzini ; *idem de troisième classe*, MM. Verhaeghe et Decoopman; *surnuméraire*, M. Petyt.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Parzy; *contrôleur*, M. Morin ; *commis de deuxième classe*, MM. Olivier et Clayssen ; *idem de troisième classe*, MM. Naudeau et Bauchet.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur*, M. Borde ; *commis principal de deuxième classe*, M. Béquart; *receveur buraliste*, M. Ballet. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur*, M. Lemarchand ; *commis principal de deuxième classe*, M. Mahé; *receveur, buraliste*, M. Cédé.— RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur*, M. Renaud ; *commis principal de deuxième classe*, M. Coppens ; *receveur buraliste*, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BOESEGHEM. *Receveur*, M. Chevresson ; *commis principal de deuxième classe*, M. Bouchez; *receveur buraliste*, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur*, M. Dupont ; *commis principal de deuxième classe*, M. Chorin ; *receveur buraliste*, M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE D'ESTAIRES. *Receveur*, M. Dupont ; *commis principal de 2e classe*, M. Carré ; *Receveur buraliste*, M. Roch.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Grétérin, ✲, ✠, *directeur.*

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Dany, *premier commis*, Duthillœul, *deuxième idem*; Greterin, *troisième idem.* MM. Laigle, Vanderwallen, Mélot, *commis attachés.* MM. Lucas, Cappelaere, Mariage et Sautteau, *surnuméraires.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Génin, *premier commis*; Lajoie, *deuxième idem*; Laporte, *troisième idem*; Devallée, *quatrième idem.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Prévost.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal*, à Condé; Perret, *sous-inspecteur*, idem; Hencart, Sarthe-Sarrivatet, *vérificateurs de première classe*; Jacquet, *idem de deuxième classe*; Penaud, *commis principal de première classe*; Pirolle, Ruffin, *commis de premièee classe.*

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Magnin, *vérificateur de 3e classe*; Dremaux, *commis.* — Hergnies, M. Tricot, *receveur.* — Vieux-Condé, M. Moucheront, *receveur.* — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur;* Poulaine, *commis.*

Saint-Amand. M. Lesage, *receveur* — Rumegies, MM. Gobin, *receveur*; Debertrand, *commis.* — Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Filliat, *commis.* — Hasnon, M. Drapier, *receveur.* — Brillon, M. Buissart, *receveur.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Rogier.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Gonnot, *receveur principal;* Lagarde, *sous-inspecteur*; Mineur, *contrôleur;* Lefevre, Leclerc, Jeannin, de Bonnet de Viller et Bunot, *vérificateurs de première classe*; Ganne, *commis principal de première classe*; Buyssens, Lefebvre, Lepidi, *commis principaux de deuxième classe*; Bize, *commis de première classe*; Lenouvel, *commis de deuxième classe.*

Blanc-Misseron, MM. Sautteau, *receveur;* Quès, *vérificateur de troisième classe*; Honoré, Ravel, *commis.* — Marchipont, M. Bouchez, *receveur.* — Sebourg, M. Courteville, *receveur.* — Bruay (route), M. Venet. *receveur.* — Bruay (canal), M. Lebeau,

receveur. — St.-Saulve, M. Nortier, *receveur.* — Marly. MM. Malet, *receveur*; Vanbambeke, *commis principal de deuxième classe.* — Crespin, M. Demarbaix, *receveur.* — St.-Vaast, M. Drapier (Gustave), *receveur.* — Bry, *receveur*, M. Valin. — Eth, *receveur*, M. Gosselin.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal*, à Feignies; Huentz, *sous-inspecteur*; L'hôte, *vérificateur de première classe*, Bellon, Meurisse, *vérificateurs de deuxième classe*; Guiomar, *commis principal de première classe;* Sbarbaro, *commis principal de deuxième classe*; N..., *commis de première classe;* Jausions, Capé, Personnat, *commis de deuxième classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Pichoir, *receveur;* Pivron, *commis.* — Hergies, M. Le Buhotel, *receveur.* — Hon, M. Mercier, *receveur.* — Malplaquet, M. de Hangest, *receveur.* — Gognies-Chaussée, M. Fournier, *receveur.* — Le Quesnoy, M. Cocquelet, *receveur.* — Pont-sur-Sambre, M. Huet, *receveur.* — Bavai, M. de Valensart, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. St. Quentin, *receveur principal;* Sacase, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; Lebrun, Deman, de St.-Martin-Beyrie, Ponchau, *vérificateurs de première classe*; Honoré, Grosgurin, *vérificateurs de deuxième classe;* Dumont, Hiéblot, Bonnefoy, *commis principaux de première classe;* Brienne, *commis principal de deuxième classe*; Schillinger, *commis de première classe;* Choffez, Gérard et Ravaux, *commis de 2e classe.*

Bettignies, MM. Rolier, *receveur*; Lardeur, *commis.* — Villers-sire-Nicole, M. Fisné, *receveur.* — Vieux-Rengt, M. Fosset, *receveur.* — Maubeuge (ville), MM. Feret, *receveur.* — Maubeuge (station), M. Jaugeon, *receveur.* — Hautmont, M. Billet, *receveur.* — Mineur, *commis principal de première classe*; Aubry, *commis de première classe;* Lelièvre, Pierquet, *commis de deuxième classe* (à la fabrique de soude). — Aulnoye, M. Herbecq.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Willemin, *inspecteur*; Rousset de Pomaret, *receveur principal;* De Lamustière, *vérificateur de deuxième classe*; Lécuyer, *commis principal de deuxième classe.*

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur;* Laplace, *commis.* — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur.* — Solre-le-Château, MM. Rognion,

receveur. — Clairfayts, M. Loth, *receveur.* — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur.* — Wallers, M. Lemoine, *receveur.* — Trélon, M. de Varènes, *receveur.* — Ohain, MM. Bouteleux, *receveur*; Loth (Gustave), *commis.* — Avesnelles, M. Lefevre, *receveur.*

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Gérard, *capitaine*, à Lecelles, Lefevre, *lieutenant*, à Saméon; Lesrel, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Derbecq, *capitaine*, à Hasnon; Germain, *lieutenant*, à Tilloy; Bruyère, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Landon, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Dineur, *lieutenant*, à Bruille; Colmant, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'HONNAING. MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing, Beuzard, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Grandmaître, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Lomenil, *capitaine*, à Valenciennes; Jacquart, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Ridon, *lieutenant*, à Anzin; Coupard, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Coquelet, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Paris, *lieutenant*, à St.-Vaast; Moucheront, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La

Longueville ; Louvel, *lieutenant*, à Bavai ; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station); Desbordes, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Pécheux, *lieutenant*, à Berlaimont ; Gaillard, *lieutenant*, à Beaudignies

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Huart, *capitaine*, à Maubeuge; Aubert, *lieutenant*, à Villers-sire-Nicole ; Robert, *lieutenant*, à Cerfontaine ; Sindely, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Vallette, *capitaine*, à Solre-le-Château; Beaudet, *lieutenant*, à Hestrud; Canneaux, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon ; Bertholet, ✠, *lieutenant*, à Trélon; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Willies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Mondelli, *lieutenant*, à Dompierre; Petit, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes ; de Percy, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai. — *Contrôleurs*, MM. Louis et de Villereau, à Valenciennes ; Fallague, à Onnaing ; Couplet, à Bouchain ; Tabourin, à Cambrai ; Gaffet, à Denain ; Jossé, à Saint-Amand ; Beaujeu, à Famars ; Couturier, à Jenlain ; Taviaux, à Solesmes.

SERVICE GÉNÉRAL.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Kolb; *sous-inspecteur*, M. de Lestang, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Tanton; *deuxième id.*, M. Guillaume; *troisième idem*, M. Carlier; *contrôleurs*, MM. Gavan et Lucas, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demogue, à Valenciennes; *contrôleur de garantie*, M. Lucas, à Valenciennes; *receveur particulier*, M. Peignot.

RÉSIDENCE D'ANZIN. *Contrôleur*, M. des Arcis; *receveur particulier sédentaire*, M. Lucas. — RÉSIDENCE DE SAINT-AMAND. *Contrôleur*, M. Guilmin, *receveur particulier sédentaire*, M. Borry — RÉSIDENCE DE CONDÉ. *Contrôleur*, M. Sausverd; *receveur particulier sédentaire*, M. de Monmoton; *receveur de navigation*, M. Leveuf. — — RÉSIDENCE DE FRESNES. *Receveur particulier et de navigation*, M. Touchebœuf. — RÉSIDENCE DE DENAIN. *Contrôleur*. M. Seigne; *receveur particulier sédentaire*, M. Danthon; *receveur de navigation*, M. Thiriet. — RÉSIDENCE D'ONNAING. *Receveur particulier sédentaire*, M. Duquesne.— RÉSIDENCE DE VIEUX-CONDÉ. *Receveur de navigation*, M. Perrad. — RÉSIDENCE DE BOUCHAIN. *Receveur ambulant*, M. Thibault. — RÉSIDENCE DE DOUCHY. *Receveur ambulant*, M. Degrave. — RÉSIDENCE D'ESCAUDAIN. *Receveur ambulant*, M. Callau. — RÉSIDENCE DE MAING. *Receveur ambulant*, M. Guillemin. — RÉSIDENCE DE MARLY. *Receveur ambulant*, M. Gouëre. — RÉSIDENCE DE MORTAGNE. *Receveur ambulant*, M. Lannoy.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Letocart, à Avesnes; *sous-inspecteur*, M. Biard, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Morisot, idem. *Premier commis*, M. Brondel; *deuxième idem*, M. Lemire. *Contrôleur*, M. Tressange, à Maubeuge. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Hazard, à Maubeuge; Prioux, à Landrecies. *Receveurs ambulants*, MM. Delahaye, à Avesnes; Jan et Delcourt, au Quesnoy; Laby, à Solre-le-Château; Georges, à Bavai; Godard, à Berlaimont; Gérard, à Trélon; Delanchy, à Maroilles; Hecquet, à Jeumont; Lepine, à Hautmont.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI,

Inspecteur, M. Meunier, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Dupuich. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Maës, à Cambrai. *Premier commis*, M. Parisel; *deuxième idem*, M. Vandermarcq. *Contrôleur de ville*, M. Huguier, à Cambrai. *Receveur de navigation*,

M. Arbinet, à Cambrai. *Receveurs particuliers,* MM. Monget, à Cambrai, Bailleul, au Câteau; *Receveurs ambulants*, MM. Coupois, à Cambrai; Terrien, à Carnières; Seguin, au Câteau; Galy, à Clary; Hublé, à Gouzeaucourt; Desert, à Iwuy; Dhaussy, à Masnières. Largillière, à Solesmes; Girardin, à Walincourt.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux. Par suite de cette décision, Lille est devenue chef-lieu d'une direction qui comprend la manufacture de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins et la culture du département du Nord.

Un décret postérieur du 9 novembre 1865, a ajouté aux attibutions, de la Direction générale des Tabacs la fabrication des poudres de chasse, de mine et de commerce, ainsi que le raffinage des salpêtres pour former une administration unique sous la dénomination de *Direction générale* des manufactures de l'Etat.

DIRECTION DES TABACS DE LILLE.

Le département du Nord est autorisé, pour 1866, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 1,000 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816.

Ces 1,000 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 kilogrammes de tabac.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, M. Drouet d'Aubigny, ✻, à Lille. — *Ingénieur intérimaire de la manufacture*, M. Méryot. — *Sous-ingénieur*, M. Tannery. — *Contrôleur*, M. Décocq. — *Garde-magasin*, M. Lesueur.

Bureaux.—MM. Ricouard, *premier commis;* Labitte, *deuxième commis;* Durigneux, *commis de première classe*; Lemasson, *commis de deuxième classe*; Canet et Dardenne, *commis de troisième classe*; Chatenet, *commis de quatrième classe.*

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.
Contrôleur de magasin, M. Louet, idem.

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Mourgues, à Lille ; *commis de l'inspection*, M. Blandin.

MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — *Entreposeur*, M. Méral ; *contrôleur de magasin*, M. Poignant ; *commis aux écritures*, M. Caille ; *contrôleur de culture ; intérimaire*, M. Charpentier.

Magasin N° 2. — *Entreposeur*, M. Héron ; *contrôleur de magasin*, M. Mallard ; *commis aux écritures*, M. Bon ; *contrôleur de culture*, M. Halouchery.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Daudé, à Merville ; *contrôleur de magasin*, M. Guillou, à Merville ; *contrôleur de culture*, M. Planiol, à Merville.

RAFFINERIE IMPÉRIALE DES SALPÊTRES DE LILLE.

Directeur, M. Violette, Henri, (O. ✻). — *Ingénieur*, N... — *Garde-magasin*, N... — *Maître raffineur*, M. Baratte, Alphonse. — *Maître raffinenr-adjoint*, M. Libert.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares ; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares ; la forêt de Fourmies, de 900 hectares ; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières, y compris celles de Chambéry et de Nice.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Béraud, à Amiens.

MM. Petit, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation*; Roisin, *brigadier sédentaire, chargé de la comptabilité*; de Villelongue, *brigadier-sédentaire*, Leroy, *garde-sédentaire*; Cotte, *commis*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Lyon, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Sorreau, *brigadier-sédentaire, attaché à l'inspection*; Cayet, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; de Pelet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondiss. d'Avesnes et de Cambrai.

MM. de Maillier, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Pintiaux, *garde-sédentaire, attaché à l'inspection*; Lambert, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Dambrun, *garde général*, à Landrecies; Manceaux, *garde général adjoint, chargé de l'intérim du cantonnement de Trélon*; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

POSTE AUX LETTRES (1).

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Chapuis, ✲, *directeur des postes et relais du département*, à Lille.

Contrôleur, M. Dericault.

MM. Louvart de Pontlevoy, *premier commis de direction*; Lematre, *deuxième commis, idem*.

Brigadiers-facteurs. MM. Dutoit et Willems.

Il y a dans le département du Nord soixante-dix-neuf bureaux de postes aux lettres : sept bureaux composés, soixante-deux bureaux simples et dix distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

BUREAUX COMPOSÉS. Lille. MM. Labitte, ✲, *receveur principal;*

(1) Un décret impérial en date du 27 novembre 1864, inséré au *Moniteur* du 11 décembre suivant, décide que les *Inspecteurs* s'appelleront désormais *Directeurs;* les *Directeurs comptables*, *Receveurs principaux;* les *Directeurs* prendront le nom de *Receveurs*.

Méo, Granger, *commis principaux; — receveuses des bureaux supplémentaires:* Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme Asbroucq, quartier de Wazemmes.—Avesnes, M. Lorentz, *receveur.* — Cambrai, MM. Rousseau, *idem;* Bernage, *commis principal.* — Douai, MM. de Beaune, *receveur;* Bourroux, *commis principal.* — Dunkerque, MM. Robinet, *receveur*; Deriége, *commis principal.* — Roubaix, M. Veilhan, *receveur.*— Valenciennes, M. Louf, *idem*; M. Boys, *commis principal.*

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy; Anzin, Mlle Aubertin; Arleux, M. Delcambre; Armentières, M. Houde; Bailleul, M. Dehaisnes; La Bassée, Mme Watier; Bavai, Mme Salles; Bergues, Mme François; Berlaimont, Mlle Poullard; Bouchain, M. Chanudet; Bourbourg, Mlle Desjardins; Busigny, Mme Belin; Carnières, Mme Boubay; Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, M. Campion; Caudry, Mlle Béra; Clary, Mme Lucas-d'Agenville; Comines, Mme Hanguillart; Condé, Mlle Bossel; Crespin, Mlle Cartier; Cysoing, Mlle Bauvin; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Mme Caron; Estaires, M. Duretz; Etrœungt, Mlle Godbille; Fourmies, Mlle Sévené; Fournes, Mlle. Tancrez; Gravelines, Mme Veillot; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, Mlle Delaporte; Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle Chassaing; Iwuy, Mlle Dehaisnes; Jeumont, M. Disneur, ✻; Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Mme Simon; Marchiennes, Mme Baillet; Marcq-en-Barœul, Mlle Duchet; Maroilles, Mlle Barthélemy; Masnières, Mme veuve Mollien; Maubeuge, M. Morel; Merville, Mme Barthès; Onnaing, Mme Mahistre; Orchies, Mlle Royer; Pont à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Dubuisson; Le Quesnoy, M. Cat; Raches, Mme Dumay; Raismes, Mme Legrand; St.-Amand, M. Daussy; Seclin, Mme Bocquet; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme veuve Duvet; Tourcoing, M. Noel; Trélon. Mme Balasse; Walincourt, Mlle Cornillot; Watten, Mme veuve Letu, Wormhoudt, Mme Cabotse; Ascq, Mme Ve Werquin; Baugnies, M. Lelong; Catillon, Mme Wniliot; Mortagne, Mlle Lebrun.

Bureaux de distribution. Cousolre, Mlle Lemoisne; Crespin, Mlle Cartier. Gouzeaucourt, Mme Devaux; Halluin, Mme Wallard; Lourches, Mlle Nicolet; Sains, M. Georges; Templeuve, Mme Pottier; Ascq, Mme Ve Werquin; Beugnies, M. Lelong, Catillon, Me Vuillot; Mortagne, Mlle Lebrun.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM. Laporte, à Lille; Seigneur, à Busigny; Courtin, à Cambrai; Cendro, à Douai; Logié, à Hazebrouck; Vial, à Somain; Lejeune, à Valenciennes.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute

l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes, la Gouvernante des Enfants de France, le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, le surintendant-général des théâtres, idem, des beaux-arts.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées : l'Empereur, l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la princesse Marie-Clotilde Napoléon ; le prince Lucien Murat.

La dame d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'Etat, les aides-de-camp de l'Empereur, de service ; les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, la Gouvernante des enfants de France; les membres du conseil-privé.

Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation ; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des contributions directes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques, le directeur du service des dons et secours de la maison de l'Empereur.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a six ans, dans notre recueil, les notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des colonies françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a eu de changements depuis cette époque que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyions pas devoir les indiquer ci-après :

1er TARIF.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 gr. inclus.	0 20	0 30
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclus	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusq. 100 gr. inclus.	0 80	1 20
Au-dessus de 100 gr jusq. 200 gr. inclus.	1 60	2 40
Au-dessus de 200 gr. jusq. 300 gr. inclus.	2 40	3 60

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchiss.

2e TARIF.

Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 10	0 15
De 10 à 20 gr. id.	0 20	0 30
De 20 à 100 gr. id.	0 40	0 60
De 100 à 200 gr. id.	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement et 60 c. en cas de non-affranchissement.

3e TARIF.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté).

Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies
	fr. c.
Jusqu'à 15 gr. exclus.	0 10
De 15 gr. à 30 gr. exc.	0 20
De 30 idem à 60 idem	0 30
De 60 idem à 90 idem	0 40
De 90 idem à 120 idem	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles paient 1 p. % de la valeur estimée à partir du 1er janvier 1863. (Loi du 2 juillet 1862.)

Indépendamment du droit de 1 p. %, l'expéditeur doit acquitter un droit de timbre de 20 centimes pour la reconnaissance qui lui est donnée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. % depuis le 1er janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, jusqu'à concurrence de 200 francs, dans certains bureaux de France et d'algérie. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et italiens autorisés à émettre et à payer des mandats franco-italiens ou franco-suisses existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. %, un droit de timbre de 20 centimes (loi du 8 juin 1864). Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit

préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes, à la condition d'y déposer une demande, dressée suivant la forme qui leur sera indiquée et contenant leur signature dûment légalisée.

Dans le département du Nord, toutes les distributions de postes, moins celle de Sains et de Beugnies, sont autorisées à émettre et à payer des mandats pour des sommes de 50 fr. et au-dessous.

Nota. L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donne avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paie d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Henry, *vérificateur;* Boone, *premier vérificateur adjoint;* Delavenne, *deuxième vérificateur adjoint :* N..., *troisième idem;* à Lille; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Sire-Delahaye, *idem*, à Hazebronck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wantier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membre honoraire.

M. de Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission.

Bureau: MM. De Coussemaker, ✲, ✠, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✠, *vice-président*; Chon, ✲, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général;* Ch. Vincent, chef de bureau à la préfecture, *secrétaire-archiviste.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire, photographe; l'abbé Carnel; Colas, professeur à l'école de pein-

ture; De Caulaincourt, prop., Deligne, Jules, professeur; De la Phalecque, propriétaire; Desplanques, archiviste du département; Marteau, architecte du département; Paeile, ✠, bibliothècaire et archiviste; Van Hende, chef d'institution; Verly, architecte.

Membres titulaires non résidants.

MM. Brun-Lavainne, secrétaire en chef de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; l'abbé Dervaux, à Comines; Th, Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing.

Sous-Comité de l'arrondissemeat d'Avesnes.

MM. Cabaret, ✲, ancien receveur particulier des finances, à Avesnes, président; Caverne, Eliacin, pharmacien à Avesnes, secrétaire; Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes; Baron de la Torre, membre du Conseil général, maire de St Waast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai, président; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire; De Baralle, architecte à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Tailliar, ✲, conseiller à la Cour impériale de Douai, président; Brassart, Félix, avocat, secrétaire; Brassart, pêre, secrétaire des hospices à Douai; Asselin, maire de Douai; Cahier, ✲, président à la Cour impériale de Douai; l'abbé Dehaine, sous-bibliothécaire-archiviste de la ville; Preux, avocat-général à la Cour de Douai.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Derode, négociant à Dunkerque, ancien membre résidant, président; Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement de Dunkerque, secrétaire; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Cousin, Louis, avocat, à Dunkerque; Delaroiere, ancien maire de Bergues; Demeunynk, ✲, docteur en médecine, à Bourbourg; Develle, architecte à Dunkerque; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. N..., président; Debaecker, ancien juge-de-paix, prop., à Noodpeene, secrétaire; Arnould Detournai, à Estaires; David, ancien magistrat, à Wemaers-Cappel; Deschodt, membre du conseil général, à Hazebrouck; De Smyttère, maire à Cassel.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✲, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président; Martin, Adolphe, secrétaire-général de

la société impériale des sciences, secrétaire; Cellier, membre de la commission des archives; Grimault, architecte à Valenciennes; Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Hédouin, commissaire de surveillance au chemin de fer du Nord, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Balson, ✲, conseiller de préfect. du Rhône, ancien membre résidant; Beaussire, profess. à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✲ ingénieur à Lens (Pas-de-Calais); De Ste-Suzanne, ✲, sous-préfet, à Sceaux; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, ancien agent de change, à Paris; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard; baron de Bry (O. ✲), ancien président de la Commission, à Paris; de Courmaceul, ancien juge-de-paix, à St-Amand, imprim ,à Nantes; de Fontenay, président de la Société-Eduenne, à Autun; de Girardot, (le baron) O. ✲, secrétaire-général de la Préfecture de la Loire Inférieure, à Nantes; de Godefroy de Menilglaise, ✲, propr. à Paris; de Linas, ✲, propr., à Arras; Didron aîné, directeur des annales archéologiques à Paris; de Rosny, Lucien, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris; De Saulcy (O. ✲), sénateur, membre de l'Institut; De Smyttère, ancien médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille, à Auxerre; J. Lefebvre, ✲, ✠, préfet d'Ille-et-Vilaine; Robert (O. ✲), intend. milit., directeur au ministère de la guerre, à Paris; Vincent, membre de l'Institut, à Paris.

Correspondants à l'étranger.

MM. de La Frémoire, ✲, ingén. du chemin de fer, à St-Quentin, ancien membre résidant; De Roisin (le baron) propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour impériale; le procureur-général impérial; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école

d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✲, président honoraire du Tribunal de St.-Omer; Preux (O. ✲), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine; Danel, (O. ✲), membre du conseil général et président honoraire à la Cour impériale; Honoré père ✲, avocat à la Cour impériale; Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite; Lagarde, ✲, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, ✲, président honoraire à la Cour impériale; Lequien, ✲, docteur en médecine; Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire; Corne, ancien représentant; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Cahier, ✲, président à la Cour impériale; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Nutly, juge-de-paix.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Maurice, ✲, *président;* A. Dupont, *premier vice-président;* Corne père, *deuxième vice-président;* Preux fils, *secrétaire*; le comte De Guerne, ✲, *économe;* Paix, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✲, conseiller à la Cour impériale; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; Delplanque, médecin vétérinaire; Paix, négociant; De Maingoval, propriétaire; comte de Guerne, ✲, conseiller à la Cour impériale; Dupont, avocat à la Cour impériale; Petit, ✲, président honoraire à la Cour impériale; Mercklein, ✲, professeur des sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la Cour impériale; Meurant, architecte; Thurin, propriétaire; baron Fréd. de Guerne, propriétaire; Copineau, ✲, officier supérieur en retraite; Asselin, maire de Douai; Leroy, Emile, avocat, ancien maire; Delannoy, docteur en médecine; Courtin, ✲, conseiller à la Cour impériale; Butruille, négociant; Offret, professeur de physique au lycée; Dehaisnes, prof. à l'institution Saint Jean; Tarlier, propriétaire; Preux, avocat général; Lecq, maître de postes; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, avocat; Ricour, professeur de mathématiques au lycée; Maugin, docteur en médecine; Maurice père, ✲, ancien maire; R. de Bailliencourt, propriétaire; Duchet, proviseur du lycée; Evrard, chimiste; Corne, fils, avocat.

Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Girardin (O. ✲), *président;* Benvignat, *vice-président*; Guiraudet, *secrétaire-général*; Houzé de l'Aulnoit, avocat, *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; Chrestien, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Moulas, littérateur.

Membres de droit.

MM. Le Recteur de l'Academie; l'Inspecteur d'Académie, à Lille.

Membres résidants.

MM. Delzenne, ✲, correspondant de l'Institut; Verly, architecte; Kulhmann (O. ✲), chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✲, propriétaire; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve, ✲, docteur en médecine; Delerue (O.A.), juge-de-paix; Bachy, propriétaire; Chon, ✲, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, chimiste-agronome: Lavainne, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, professeur à l'école de médecine; Lamy, ✲, professeur à la Faculté des sciences; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✲, imprimeur photographe; Colas, peintre; Violette (O. ✲), directeur de la raffinerie impériale des salpêtres; Garreau, ✲, professeur à l'école de médecine; Girardin, (O. ✲), doyen de la Faculté des sciences; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, ✲, manufacturier; Paeile, ✲, bibliothécaire de la ville; Violette, Ch. (O. A.), professeur à la Faculté; Mathias (✲, ✠), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; de Melun, ✠, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; Van Hende, chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, professeur à la Faculté des sciences; De Coussemacker (✲, ✲, ✠), juge; Dareste, professeur à la Faculté des sciences; le baron Meunier, ✲, conseiller municipal; Houzé de l'Aulnoit, avocat; De Norguet, propriétaire; Lethierry, entomologiste; Lemaître, ✲, ingénieur en chef chargé de la voirie municipale; Vandenberghe, architecte; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix; Kuhlmann fils, chimiste; Desplanques, archiviste; Kolb (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Reynart, ✲, conservateur du musée; Gosselet, professeur à la Faculté; Roussel-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing; Gripon, professeur à la Faculté; Mossol, professeur au lycée.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Verly, architecte; Chon, ✲, professeur d'histoire au lycée; N....

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette (O. ✲), Corenwinder; Bachy, à Fives; Kuhlmann (O. ✲); Meurein; Girardin (O. ✲).

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU POUR 1866. MM. Binaut, docteur en médecine, *président ;* Parise, *vice-président ;* Rey, *secrétaire-général ;* Féron, *secrétaire-adjoint ;* Daga, ✲, *secrétaire des consultations gratuites ;* Chrestien, *bibliothécaire ;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (O.✲), conseiller d'état ; Despinoy, pharmacien ; Simon, idem.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Brequin, Binaut, Cappelle, Castelain, Cazeneuve ✲, Charles, Chrestien, Daga, ✲, Daubresse, Delage, Dewaele, Dujardin, Féron, Godefroy, Houzé de l'Aulnoit, Huidier, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, fils, Parise, Petit, Pilat, Pommeret, Pucelle, ✲ ; Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem et Wannebroucq.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✲, Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

BUREAU : MM. Faucheux, docteur en médecine, *président* ; Maugin, idem, *secrétaire* ; Frey, idem, *trésorier* ; Léonardi, idem, *archiviste*. — *Membres* MM. Duhem, docteur en médecine ; Fontaine, idem ; Watelle, idem ; Bagnéris fils, idem ; Gelez fils, idem ; Maugin, idem ; Deleplanque, vétérinaire ; Bagnéris, père. — *Membre honoraire*, M. Lequien, ✲, docteur en médecine.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts,

et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président* ; Lefebvre, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Lestoquoy, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai, MM. Pietri (C. ✲), préfet du Nord; Fleury ✲, recteur de l'Académie; Comte de Hogendorp, ✲, sous-préfet de Cambrai; Brabant, maire de Cambrai.

Membres résidants.

MM. Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Abel Berger, directeur de la même école; Boucher, bibliothécaire de la ville; Bruyelle, receveur des hospices; Carion, rédacteur en chef de *l'Émancipateur*; Crépin, agriculteur; de Baralle, architecte; Durieux, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Hardy, avocat; Hardy, docteur-médecin; Houzé, secrétaire de la mairie; Lefebvre, régent au collége; Leleu, agriculteur; Roth, négociant; Renard, avocat; comte Charles de Vendegis; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance; Lestoquoy, juge-de-paix; Erard, ✲, ingénieur civil.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, maire, *président*; F. Robaut, *vice-président*; l'abbé Dehaisne, *secrétaire*; Cellier, *secrétaire-adjoint*; de Bailliencourt, *trésorier.* —MM. Delannoy, Demont, Houdouart, Lepollart, Robaux père, Watelle, Al. de la Grange, Wavrin, Anatole Potiez, *administrateurs.* — MM. le comte de Guerne, ✲, E. Desmarest, Lequien, ✲, J. Maurice, *membres honoraires.*

Société des Amis de l'Industrie, à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par le Préfet le 19 du même mois.

MM. Asselin, maire, *président*; Lequien, ✲, *vice-président*; Thorez-Corbitt, *secrétaire*; le comte de Guerne, ✲, conseiller à la Cour impériale; Petit, ✲, président à la Cour impériale; Robaut (Félix), propriétaire.

Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé

par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., ✲, *président*; Defontaine, *premier vice-président*; V. Bultot, *deuxième idem*; Martin, Ad., *secrétaire-général*; Tardieu, *secrétaire-adjoint*; Cellier, *archiviste*; Blondeau, *trésorier*; Lecat, *bibliothécaire*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, ✲, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Boudousquié (O. ✲), ingénieur en chef des mines; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✲, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à Saint-Saulve; Lewille, ✲, adjoint au maire, ancien capitaine d'artillerie; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collége, idem; Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, ✲, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur à Valenciennes; Monchicourt, Achille, industriel à Marly; Debettignies, fabricant de porcelaines, à Saint-Amand; Bultot, substitut du procureur impérial; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; de Warenghien, ✲, président du tribunal civil; Tardieu, ingénieur civil; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufacturier à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem; Louise, professeur de seconde au collége, idem; Boulan, suppléant de juge-de-paix, idem; Normand, directeur de l'Ecole primaire, idem.

Association lilloise

pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté du Préfet, du 17 septembre 1836, compte un grand nombre de membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public

et des occasions de se produire ; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association ; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département ; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. le comte de Melun, ✠, propriétaire, *président* ; Kolb-Bernard, ✲, *vice-président* ; de Vogelsang; *idem* ; Fockedey, *secrétaire général* ; H. Pajot fils, *trésorier* ; de la Chaussée ; Arnold ; Ch. Huet ; J. Philippe fils ; Fiévet-Laurent ; G. Constant ; L. Lefebvre ; J. Millot ; Frappé fils.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

BUREAU. MM. Cousin, *président* ; Gojard, (O, ✲.), *vice-président* ; Derode, *secrétaire-perpétuel* ; Duriau, *secrétaire-adjoint* ; Muotz, *archiviste* ; Allart, négociant, *trésorier*.

M. Delelis, ✲, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, banquier ; Bernaert, banquier ; Bonvarlet fils, négociant ; Bonvoisin, inspecteur primaire ; Boutoille, principal du collége ; Carlier, Am., ✲, négociant ; Conseil, ✲, ancien capitaine de port ; Cousin, ancien magistrat ; de Clebsattel, ✲, conseiller-général ; Delaeter, doyen-curé ; Derode (Victor) ; Desmit, professeur de peintur ; Develle, architecte de la ville ; Duriau, docteur en médecine ; Everhaert, idem ; Flament, architecte-adjoint de la ville ; Gojard (O. ✲), ingénieur en chef des ports ; Güthlin, professeur de seconde au collége ; Hovelt, notaire ; Mollet, ✲, ancien maire ; Muotz, propriétaire ; Nys-Boudin, propriétaire ; Plocq, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Quiquet, directeur du cours professionnel ; Studler, professeur au collége ; Terquem, professeur d'hydrographie ; Zandyck, docteur en médecine.

Membres titulaires non résidants. MM. Bergerot, à Esquelbecq; Herwyn, propriétaire à Bergues; Lebeau, propriétaire, à Wormhoudt; Vernaelde, conseiller municipal, à Bergues; Morael, docteur en médecine à Wormhoudt; Lernout, docteur en médecine, à Wormhoudt.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✲, ✲, ✲), *président*; Victor Derode, *vice-président*; l'abbé Carnel, *secrétaire*; A. Bonvarlet, *idem*; Ch. Verly, *trésorier*; E. Vandercolme, *archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Cabaret, ✲, *président;* Michaux, *vice-président*; Caverne, *secrétaire*; Hannoye, *trésorier*; Gossart, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire; Cabaret, ✲; Caverne, pharmacien; Michaux, receveur municipal; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (Cyr); Colinet (Elisée), sous-inspecteur des enfants trouvés; Fiévet, architecte; Hannoye, propriétaire; Tordeux, filateur; Viroux, imprimeur; Pauquet, propriétaire; Gossart aîné, négociant; le comte de Mérode, propriétaire; de Colnet, idem; Bourgeois, juge-de-paix; Ledoux, capitaine du génie; Dagalier, agent-voyer principal; Guillemin, architecte; Richebé, sous-préfet; Hardelin, ingénieur du chemin de fer; Yves, conservateur des hypothèques.

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur*; Tripiez-Jonglez, *président*: Lemoinier, *vice-président*, Paillart, *trésorier.*

Conseil d'administration. MM. Aldebert (Amand), horticulteur; Bernard (Paul), propriétaire; Cousin, idem; Danel, ✲, idem; Descamps, Ed., idem; de Vogelsang, idem; Dibos, ✲, idem; Du-

bus, négociant; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Schlacter, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 35,469 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire-adjoint*.

Commission de surveillance. MM. Richebé (O. ✲), maire, *président*; Paillart, propriétaire; Girardin (O. ✲), doyen de la Faculté; de Coussemaker, ✲, ✲, ✠, juge; P. Legrand, avocat; H. Violette (O, ✲), Van der Straeten, conseiller d'arrondissement; Paeile, ✠, *secrétaire*.

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, savoir : les dimanches et fêtes, de dix heures à une heure, les mardis, jeudis et samedis de neuf heures à midi et les six jours de la semaine, de quatre à neuf heures du soir. Elle contient environ 4,500 volumes imprimés et 26 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 18.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. —Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, Houzé.

Bibliothécaire, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi et de deux à quatre heures. Ce dépôt est peu fréquenté; c'est à peine si 4 ou 6 lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 21,000 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 7,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* A. Philippe, propriétaire; Caux, secrétaire de la mairie.
Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, Cassine, Maréchal. — *Conservateur,* N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,100 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,331 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Conservateur, N...; M. Fosset, *adjoint.*

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,366 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de dix heures à midi et de deux à quatre ou à cinq heures, en hiver ou en été.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.
Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,113 volumes dont 10 manuscrits

Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, ✲.

Commission de surveillance. MM. Reynard, ✲ *président*, ; Grodée; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Benvignat, architecte; Blanquart-Evrard, ✲, photographe, H. Fockedey; Houdoy; L. Sauvaige

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition:

MM. Benvignat, architecte, président ; Colas, professeur à l'Académie ; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart, ✲, L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillance. MM. Violette, (O, ✲), adjoint, président ; le doyen de la Faculté ; le président de la Société des sciences ; Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté des sciences ; Chrestien ; de Norguet.

Conservateur des collections. M. Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. de Coussemaker, ✲, ✲, ✠, *président*, Van Hende, Benvignat, de Melun ; H. Bernard ; Chon, ✲, C. Gaudelet.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit :

MM. Ch. Bachy, *président ;* Chrestien, docteur en médecine ; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Girardin, (O. ✲), *président ;* Bachy ; Ch. Violette ; Bernot Chrétien.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance. MM. J. Houdoy, *président*; de Vicq; Ed. Reynart, ✲; C. Vanderhelle; Van der Straeten, conseiller d'arrondissement.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* A. Philippe, *vice-président*; Gaspard fils, *secrétaire*; Schoutheer fils; Develle; Dagneau; Cuel (O.✲); Duthoit fils; Ponchez fils; Fr. Darras; Lambert; L. Caux; G. Hubert; E. de Forcade, *conservateur.*

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul les premiers éléments d'un musée, dûs à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué, à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur préparateur, M. Potier, Louis.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président;* Cahier, conseiller à la cour, *vice-président*; Watelle, *secrétaire-général*; Gelez fils, *secrétaire-adjoint.*

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Copineau (O.✲), propriétaire, *président;* Honoré, ✲, conseiller municipal; Moutée, docteur en médecine, *secrétaire;* Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller; Taillar, ✲, président de chambre honoraire; le comte de Guerne, ✲, conseiller; Rossignol, idem; Moutée, docteur ès-lettres, Estabel-Luce, Clavon, avocat, *bibliothécaire;* l'abbé Dehaisne, *bibliothécaire-adjoint.*

Section d'archéologie et des médailles. MM. Cahier, *président;* Preux, *secrétaire;* de la Phalecque, avocat; de Warenghien, ✲, conseiller; Delannoy, pharmacien; Dubrulle fils, architecte; R. de Baillencourt; Thomassin.

Section d'histoire naturelle. MM. de Guerne, ✲, propriétaire, *président;* L. Maurice, *secrétaire;* Gelez fils, *secrétaire-adjoint;* Delplanque, vétérinaire; Desmarets, Emile, avocat; Tesse, docteur; Potier, Anatole; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur; Foulon.

M. Potiez fils, *conservateur préparateur* pour l'histoire naturelle et *conservateur* pour l'archéologie.

Membres honoraires. MM. Pons, Serval (O. ✲), lieutenant de vaisseau; Demont, propriétaire.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846, qui renferme des tableaux, des statues en marbre, quelques bas-reliefs, des médailles anciennes, des collections d'oiseaux et de coquillages.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président;* Evrard, ✲, ingénieur civil; Berger père, professeur de dessin; Bruyelle, receveur des hospices; le comte de Vendegies; Dufrenoy, Ed.; Flayelle-Motte.

VALENCIENNES.

Les musées de Valenciennes sont composés de belles galeries de peinture, de sculpture et de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission. Les membres de cette Commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. Delanoue, géologue, *vice-président;* E. Pesier, chimiste, Charles Courtin, naturaliste; Dutemple, chirurgien; Delgrange, naturaliste; De Bracquemont, ingénieur civil.

ROUBAIX.

MUSÉE INDUSTRIEL.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° treize carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° vingt carnets d'échantillons de nouveautés pour robes et pantalons provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur. M. Th. Leuridan.

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860.)

Cette collection naissante renferme 15 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863, faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, donnent des représsntations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES ET COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les aus-

pices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'École fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président;* Danel, ✲, *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Théry, Th. Herlin.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles : 1re classe. M. Français, 2e classe, M. L. Delannoy. Pour les garçons, les deux cours sont dirigés par les mêmes professeurs. Classe élémentaire, (garçons), M. Bar. (Demoiselles), Mlle Planard. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne; 2e classe, Mlles. Platel, Meyronnet et Robinson. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Vauchelet, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Reynart, ✻; Benvignat, architecte; Barrois, manufacturier; Kolb (O. ✻), ingénieur en chef; Herlin, négociant; Marteau, architecte; comte de Melun, ✠, propriétaire; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Verly, architecte.

Peinture, M. Colas, *professeur*.

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur-directeur*; Rondeau, *professeur en second.*

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur*.

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur*.

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. Houzé de l'Aulnoit, *professeur*.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Granofski, *professeur*.

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive, M. Granofski, *professeur*.

Dessin géométrique et levée de machines, M. Granofski, *professeur*.

Dessin linéaire, M. Vanriscotte, *professeur*.

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — *Commission de surveillance*; MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire, Steverlynck-Mallet.

Directeur du manége, M. Ruelens, Ferdinand.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, ✻, *vice-président*, A. Dewarlez; H. Scrépel, Ed. Ferrier, Delattre-Guichard.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Godey, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques.*

ÉCOLES DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. Brun-Lavainne, *président*; J. Lagache, ✻, *vice-président*; P. Parent, Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége (hommes), M. Victor Delannoy; solfége (demoiselles), Mme. Seynaeve; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, flûte, hautbois et basson, M. Lebacqz; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Heinewetter.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative.* MM. le maire, *président*; F. Defontaine, *président honoraire;* J. Leblan, *vice-président*; Élie Brun, *secrétaire*; Caulliez-Cateaux, conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine.

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur*.

Architecture, M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur-directeur*. *Professeurs-adjoints*, MM. Boissière, Desbonnets, Nauwelaers, Lengrand.

Dunkerque.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Flamant dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président;* Béhaghel, conseiller général; Plichon, Ild.; Stoppelgast, conseiller d'arrondissement; Van Merris, Alloo, Crocs, Durie, Bacquart, P. Behaghel.

Professeur, M. Swynghedauw.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs;* MM. de la Brunière, adjoint, *président*; de Liénard, Pagniez-Delloye, Evrard, ✻, Petit, Ch.

Professeurs, MM. Tingy, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir d'escompte; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies; — *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, ✻, de Baralle fils, architecte ; professeur, M. Grohain.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, *président*; M. Bailiand, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire* ; Robaut fils, propriétaire ; N...

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président* ; E. Desmarets, avocat, *secrétaire* ; Landry, Campion, Thomassin, propriétaire.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, M. Malet fils, *professeur*.

École d'architecture, M. Malet fils, *professeur* ; M. Pèpe, *professeur-adjoint*.

École de dessin, M. Petit; *professeur-adjoint*, M. Cellier.

École de modelure, M. Potiez, Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. Dehahaye, professeur de solfége (cours supérieur) ; Hochet, professeur de solfége (garçons) ; Mme. Copin, idem (demoiselles) ; MM. Helbecque, professeur de flûte ; Dubus aîné, professeur de hautbois; Lefranc, professeur de violon; Decarpentrie, professeur de clarinette ; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide.

Cours de demoiselles. Mme. Copin, professeur de piano ; Mlle Sarrazin, idem ; Mlle Martinache, professeur de solfége.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; de Warenghien, *vice-président* ; Ewbanck. *secrétaire* ; Ed. Hamoir, Ch. Courtin, de Saint-Ouen, Hédouin, Dutouquet, Prignet, Cellier, Verdavainne, Courtin, Alb.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Housez, professeur de dessin et de peinture Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture ; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique* ; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Teinturier, *vice-président*; Girard, *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Delame, Carlier.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; Mohr, clarinette; Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Danel, Louis. ✻; Lefort, Léonard Danel, Reboux, Danel-Bigo, Lefebvre, Horemans, Leleux, Destigny, Béhague, Mme Ducatteau, Wilmot, Ve. Blocquel, Petit, Bouchez, Ve Fournier, Degans. — A Armentières, M. Cado. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Lefrançois. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Ve. Dhubert, Ve. Kien, Belval. — A Bergues, MM. Focqueur, Christiaens. — A Hazebrouck, M. Guermonprez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Carion, Régnier. — Au Câteau, M. Lempereur. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois, Poulet. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Lévêcque, Burgnies. — A Douai, Ve. Ceret-Carpentier, MM. Wartelle, Dechristé, Crépin, Adam. — A Orchies, M. Détré. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Horemans, Danel Léonard, Mme. Bayart, Lévy, Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Petit, Bayard, Jules; Choquet, Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Dubois, Roussel, Potié, Prat. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve. Béghin, Hazebrouck, Florin, Lesguillon, Gravelle. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Lefrançois. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Courmont. — A Bergues, M. Sifantus-Maes. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Ve. Dhubert, Belval. — A Hazebrouck, M. Guermonprez. — A Cambrai, MM. Simon, Jean; Simon, Henri; Lepage. — Au Câteau, MM. Terrin, Lempereur. — A Avesnes, MM. Dubois, Poulet. — A Bavai, M. Jouglez. — A Fourmies, MM. Buissart, Cazeaux. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Beugnies. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Wartelle, Adam. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour. — A Valenciennes, MM. Giart, Torret, Prignet fils, Henry.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout.

Libraires. A Lille, MM. Lefort, Foucart, Dlle. Fremaux, Laurent fils, Reboux, Danel-Bigo, Druart, Horremans, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Labitte, Rousselle, Wilmot, Billaux, Danel, Dubois, Salomé, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Langlet, Cufay, Béhague, Cambray, Dubois, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Destigny, Courtois, Bauchet, (Réné); Couttenier, Ghémar, Vallet, Blocquel (Ve), Garemin, Petit, Mouque, Devriendt, Ve. Blasor, Bailliez, Ve. Castiaux, Dehen, Choquet. — Annœullin, MM. Couvreur, Beghin, — A Armentières, M. Cado, Legrand (Dlle), Ve. Nollent. — A La Bassée, Mme Bailly, M. Cambiez. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Martel (Dlle). — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Lefrançois. — A Dunkerque, M. Gillet, Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Vancauwenberghe, Maillart, Théry (Dame), André. Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Ve Lachèvre, Dhubert (Ve.), Dame Demaret, MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Belval, — A Bergues, MM. Barbez, Debever, Coudeville (Ve). — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq fils. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon, Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraeve. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, M. Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour. — A Hazebrouck, MM. Réant fils, Guermonprez, Gobrecht (Dame), Barbez. — A Merville, MM. Wantier, Ve. Delepierre. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Baladier, Dewitter (Dame), Dubus, Lécluselle, Carion. — Au Câteau, MM. Lempereur, Terrin (Dlle.), Vaille. — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve). — A Avesnes, MM. Michaux, Vandepitte (Dame), Dubois. A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Dlle Hallez. — A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet. — A Maroilles, Ve Bévenot. — A Maubeuge, Dlle Virlet, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque — Au Quesnoy, Navez (Dlle), Mme Bellain, Beaugrand (Dlle), M. Dauverchain, Carlier, Brasselet. — A Solre le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Vinois, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressole, Dubourg, Adam, Tilloy. — A Orchies, M. Dubois, — A Somain, M. Mio. — A Saint-Amand, MM. Raviart, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Santo (Dlle). — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Giart, Ségard, Désert, Binois, Dame Blary, Dame Rombaut, Prignet, Henry, Lemaître, Marlière.

INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

A Lille, M. Druez, *inspecteur de* 1re *classe;* à Valenciennes, M. Dubouys, *id. de* 2e *classe;* à Dunkerque, M. Dessurne, *id. de* 4e *classe.*

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire ou du Gérant.	NOMS du Rédacteur en chef,	NOMS de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille. . . .	L'Écho du Nord.	Leleux, gér. .	Leleux . .	Leleux.
Idem. . . .	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France. . .	Bouteau. . .	Destigny. .	Destigny
Idem. . . .	Le Propagateur du Nord et du Pas de-Calais . . .	H. Lefebvre .	H. Lefebvre.	Lefebvre-Ducrocq.
Idem . . .	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord.	L. Danel. .	. . . . .	L. Danel.
Tourcoing .	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix.	Mathon . . .	Mathon. . .	Mathon.
Roubaix . .	Le Journal de Roubaix. .	Reboux . . .	Reboux. . .	Reboux.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes	Le Courrier du Nord. . .	Henry. . . .	Cellier. . .	Henry.
Idem. . . .	L'Écho de la Frontière. .	Boulan frère et Lemaire. .	Lemaire . .	Prignet
Idem. . . .	L'Impartial du Nord. . .	Prignet . . .	Prignet . .	Idem.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque .	L'Autorité	Ve. Kien . .	Habar. . . .	Ve. Kien.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai. . .	L'Indépendant.	P. Adam. . .	P. Adam. .	Vve. Adam.
Idem. . . .	Le Courrier Douaisien . .	Vve. Céret et Lacquement.	Lacquement .	Vve. Céret.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai . .	L'Émancipateur.	Carion (Louis)	Carion (L.).	Carion (L.)
Idem. . . .	La Gazette de Cambrai. .	Renoud . . .	. . . . .	Renier, Boutteau
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck.	L'Indicateur d'Hazebrouck	Guermonprez	Guermonprez	Guermonprez
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes . . .	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes. . .	Viroux . . .	Dubois. . .	Dubois.

JOURNAUX NON POLITIQUES.

ARRONDISSEMENTS.	VILLES.	TITRES ET SOUS-TITRES.	NOMS des PROPR.-GÉRANTS.	NOMS des IMPRIMEURS.
Lille. . . .	Lille . . .	L'Écho de Lille.	Petit. . . .	Petit.
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Écho populaire de Lille et de l'arrondissement. .	Petit. . . .	Petit.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Journal du Peuple . .	Horemans . .	Horemans.
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Écho de Roubaix. . . .	Lesguillon. .	Lesguillon.
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Indicateur général de Roubaix	Idem	Idem.
Idem . . .	Idem. . . .	Journal circulaire du marché linier	Delerue . . .	Petit.
Idem. . . .	Tourcoing. .	L'Industriel de Tourcoing.	Lefrançois . .	Lefrançois.
Dunkerque .	Bergues. .	Journal de Bergues . . .	Focqueur, aîné	Focqueur.
Idem. . . .	Dunkerque .	Le Pilote dunkerquois . .	Vve D'Hubert.	Ve D'Hubert
Douai. . .	Douai. . .	Jurisprudence de la Cour impériale.	Delebecque. .	Obez.
Idem. . . .	Idem. . . .	L'Industrie du Nord et du Pas-de-Calais.	Crépin. . . .	Crépin.
Idem. . . .	Idem. . . .	Journal d'Orchies. . . .	Crépin. . . .	Crépin.
Idem. . . .	Idem.. . .	L'Écho de l'Industrie. . .	Crépin. . . .	Crépin.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Courrier Artésien. . .		
Cambrai. . .	Le Câteau. .	Le Journal du Câteau et du département du Nord. .	Dumesnil . .	Dumesnil.
Idem. . . .	Cambrai. .	L'Industriel.	Morcrette . .	Simon.
Avesnes . .	Avesnes. . .	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arr. d'Avesnes.	Carton. . . .	Carton.
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Nouvelliste d'Avesnes.		

Par arrêté en date du 14 octobre 1865, M. le Préfet du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1865, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés :

Pour l'arrondissement de Lille, le *Mémorial de Lille* ; pour l'arrondissement d'Avesnes, l'*Observateur d'Avesnes ;* pour l'arrondissement de Cambrai, la *Gazette de Cambrai* ; pour l'arrondissement de Douai, l'*Indépendant* ; pour l'arrondissement de Dunkerque, l'*Autorité* ; pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'*Indicateur d'Hazebrouck* ; pour l'arrondissement de Valenciennes, le *Courrier du Nord* et l'*Impartial du Nord.*

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 34 lettres. Le coût du N° justificatif est fixé à 50 centimes.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le *Mémorial de Lille,* un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✲), conseiller général, *vice-président*; Vercoustre, *secrétaire*; Delaetre, propriétaire, à Dunkerque; Dufour, cultivateur, à Bronckerque; Vandercolme, ✲, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivat., à Petite-Synthe; Dewaele, maire d'Hoymille.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, propriétaire à Mer ville, *vice-président*; Deberdt, propriétaire, *secrétaire*; Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Claudorez, idem, à Hazebrouck; Duquenne, ✲, conseiller général, maire de La Gorgue; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Des Rotours, ✲, député, conseiller général et maire à Avelin, *vice-président*; Beaucarne-Leroux, cultivateur et maire à Croix, *secrétaire*; Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies; Demesmay, ✲, cultivateur à Templeuve; Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec; Kuhlmann (O. ✲), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, à Bois-Grenier; O'Delant, propriétaire à Hellemmes; Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur à Lille; Deleplanque, cultivateur à Loos; Bonduelle fils, cultivateur à Bousbecque; Lecat-Butin, ✲, cultivateur à Bondues; Ed. Defontaine, ✲, ✠, conseiller général à Marquette; Heddebault, cultivateur à Houplin; Fauvarque, adjoint au maire et cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, cultivateur à Auben-

cheul-au-Bac, *vice-président*; Boulanger, cultivateur et maire à Doignies; Raoult, cultivateur et maire à Iwuy; Leleu, idem, à Tilloy; Seydoux (O. ✲), maire du Câteau; Bauchart, cultivateur et maire à Ligny; Telliez, cultivateur et maire, à Carnières.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Darche ✲, maire de Gognies-Chaussée, *vice-président;* De Colnet, conseiller général à Dompierre; Delhaye, propriétaire et ancien notaire à Bavai; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur à Ghissignies; Bever, adjoint et cultivateur à Solre-le-Château; Mary, agriculteur à Aymeries; Godart-Desmarest, ✲, ancien député, à Trélon; Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies; Caverne, à Avesnes; Manesse, conseiller d'arrondissement à Fresnoy; Postiaux, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre à Cantin, *vice-président*; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, id. à Somain; N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Grar, Ed., ✲, raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valenciennes, *vice-président*; Hamoir, ✲; cultivateur à Saultain; Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, ✲, agriculteur à Denain; Bonnier, juge-de-paix à Condé; Blanquet, cultivateur et maire à Famars; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand; Gomez, *secrétaire.*

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote

BUREAU. MM. Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, *président*; Harcourt, *trésorier*; Bessat, *secrétaire.*

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✲, *vice-président*; Carlier, ✲, président du tribunal de commerce; Nys, propriétaire à Dunkerque; Delelis, adjoint au maire de Dunkerque; de Causans, propriétaire, idem; Debavelaere, cultivateur à Coudekerque-Branche; Foubel, cultivateur à Teteghem; Caudilier, propriétaire à Dunkerque; Bigorne, idem; Steen, maire à Uxem; Walkens, médecin, idem; Lebecque-Gomel; Romain-Daullé, maire à Teteghem; Debaveclaere, cultivateur à Teteghem; Wemaere, cultivateur à Leffrinckhoucke.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu fils, *vice-président*; Plock, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Hubert aîné, pro-

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts.*

priétaire à Dunkerque ; Gaspard père, idem, idem ; Gaspard fils, docteur en droit, idem; Cardock, cultivateur à Petite-Synthe ; Clément, idem à Grande-Synthe ; Maegherman, maire à Petite-Synthe; Coquillier, cultivateur à Grande-Synthe.

Canton de Bergues. MM. N..., *vice-président*; Wæmaere, cultivateur à Armboutscappel; Courtroy, fabricant à Steene; Vanhove, cultivateur à Pitgam ; Herrewyn, percepteur à Bergues ; Demazure, à Bergues; Gerrsen, vétérinaire, idem; Demeesemaker, propriétaire, idem ; Ryssen, cultivateur à Socx; Coudeville, cultivateur à Bierne ; Meezemaker, idem, idem ; Duewel, cultivateur à West-Cappel ; Lelieur, cultivateur à Quaëdypre; de Breyne, idem, idem; Janssens-Benynck, idem, idem ; Dousselaert, idem, idem ; Dewaele, idem à Pitgam ; Decrocq, idem, idem ; Debaecque, homme de lettres à Bergues ; Boutten, cultivateur à Armsbouts-Cappel; Verhille, propriétaire, idem; Dewaele, cultivateur à Hoymille; Demeesemaker fils, propriétaire à Bergues ; Miksels, médecin à Quaedypre.

Canton de Wormhoudt. MM. Vandenkerkhove, *vice-prés.*, à Volkerinckove, Vanhoutte, cultivateur à Herzeele ; Houtters, id., idem; Bergerot, maire à Esquelbecq; Sapelier, cultvateur à Zeggers-Cappel ; Blanquaert, idem, idem; Marcotte, idem, idem ; Deseize, idem, à Wormhoudt; Denielle, idem, idem ; Dehaële, idem, idem; Liévin, Ate, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. MM. Regodt, *vice-président*, aux Moëres; Danotte, cultivateur à Killem ; Wemaere, idem à Rexpoëde ; Dewaële, idem, idem ; Vandaele, idem à Warhem ; Bollingier, idem, idem ; Vandenbavière, idem, à Bambecque; Vandermeersch, id., à Hondschoote; Lelieur, idem, idem ; Coppens, idem, idem.

Membres résidants hors de la circonscription. MM. Hamereel, cultivateur à Spycker ; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg ; Bortier, proprétaire à Ghistelle, près Furnes ; Landron, cultivateur à Brouckerque.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✲, maire de Bourbourg, *président*; Vandenbavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint* ; Deschodt, propriétaire, *trésorier-bibliothécaire.*

Membres honoraires. MM. Vanwormhoudt, conseiller d'arrond., à Gravelines.

Membres titulaires.—Canton de Bourbourg. NM. De Coussemaker, ✲, ✲, ✠, conseiller général, à Bourbourg ; Decarpentry,

juge-de-paix, idem ; Vercoustre, propriétaire, idem ; Deschodt, cultivateur, idem ; Lysesnoone, horloger, idem ; Verspieren, négociant, idem, Delecourt, pépiniériste, idem ; Porquet-Dourin, cultivateur, idem ; Duval, vétérinaire ; Tettart, Aug., idem ; Belle, père, propriétaire, idem ; Belle, Ed., cultivateur, idem ; Vercoustre, Vict., idem, idem, idem ; Ryckevaert, idem, idem ; Duytsche, idem, idem ; Desmidt, idem, idem ; Waguet, idem, idem ; Meesemacker, idem, idem ; Dereudre-Dehorter, idem, idem ; Macrez-Louf, idem, idem ; Deherrypon, idem, idem ; Louf, idem, idem ; Dufour, idem, à Brouckerque ; Debavelaere, idem, idem ; Francke, idem ; Landron, idem, idem ; Vitse, idem, idem ; Dambre, idem, idem ; Mahieu, idem, à Cappellebrouck ; Ponceel, idem à Holque ; Ghys, idem, idem ; Meesemacker, idem, idem ; Déricke, idem, idem ; Deram, idem, idem ; Landron, Désiré, idem, idem ; Bellangé, idem, idem ; Hauw, idem, à Looberghe ; Bogaert, idem, idem ; Wemaere, maire à Spicker ; Senaene, J., culttvateur, idem ; Senaene, B., idem, idem ; François, idem, à Saint-Pierrebrouck ; Porteman, idem, à Millam ; Ponceel, idem, idem ; Vanderhaeghe fils, à Saint-Pierrebrouck ; Massemim, idem, à Watten

Canton de Gravelines. MM. Vanwormhoudt, entrepreneur et cultivateur à Gravelines ; Geersen, idem, à Craywick ; Desmidt, idem, Longueval, maire à Laon ; Fétel, cultivateur, idem ; Caron, idem, idem ; Fétel-Longueval, idem, idem ; Hubert, idem, idem ; Fournier, idem, idem ; Backeroot, idem, idem ; Stevenodt, adjoint à Loon ; Devos, cultivateur, idem ; Louf, Pierre, à Saint-Georges ; Louf, David, idem, idem.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président* ; Deschodt, *vice-président*, Deberdt, *secrétaire* ; Margerin, *trésorier*.

Membres. MM. Senellart-Pannier, à Merville ; Cleenewerck, ✲, conseiller général ; Villette, à Pradelle ; Joie, à La Gorgue ; Barois, idem ; Dequidt, à Ste.-Marie-Cappel ; Bouillez-Verhaeghe, à Merville ; Cappon, idem ; Beck, à Steenvoorde ; Dumont, à Ebblinghem ; Schrevere, à Zuyd-peene ; Lutun, à Merville ; Mooreel, à Ecke ; Deschodt, à Hazebrouck ; Lobbedez, idem ; Duquenne, ✲, à La Gorgue ; Demeersseman, à Borre ; Loridan-Hullebert, à Estaires ; Vandaele, à Zermeezeele ; Claudorez, à Morbecque ; Reumaux, à Wemaers-Cappel ; Robart, à Estaires ; Warein, à Hazebrouck ; Lespagnol, idem ; Bieswal, idem ; Smagghe, idem ; Margerin, idem ; Debaecker, idem ; Guermonprez, idem ; Houvenaghel, idem ; Omaere, Louis, idem ; H. Omaere, idem ; Joetz, idem ; de la Serre, à Renescure ; de Palmaert, à Ebblinghem ; Carlier, à Steenbecque ; Hadout, à Merville ; Cattoir-Flahaut, à La Gorgue ; Vandenbussche, à Arnêke ; Decanter, à Steenvoorde ; Deroo, cultivateur à Morbecque ; Coustenoble, à

Merville ; Lerouge, à Estaires ; Gombert-Dupont, à Merville ; Stockeel, à Winnezeele ; Houvenaghel, à Hazebrouck ; Pocqueur, à Staple ; Cousin, idem ; Deboudt, idem ; Oudoize, à Borre ; Léturgie, à Ste.-Marie-Cappel.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Behaghel, conseiller général, *président ;* Lotthé, maire, *vice-president* ; Salomé, *secrétaire-trésorier.*

Membres résidants. MM. Gourmez-Caboche ; Stoppelgast ; De Coussemaker, Henri ; Declercq ; De Coussemaker, Maximilien ; Delerue ; Delangre ; David ; Hopsomer ; Dumetz, docteur en médecine ; Deswarte ; Devos ; E. Flahaut ; H. Flahaut ; Vandewalle, Henri ; Hopsomer H. ; H. Lotthé ; Decherf ; Guyse ; Van Merris, D. ; Van Merris, B. ; Béhaghel, Henri ; Gantois ; Buns ; Baelde ; Olivié ; Savoye ; Becue ; Bieswal ; Deswarte ; Hindré.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 180 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président* ; le secrétaire-général de la Préfecture ; le maire de Lille ; J. Lefebvre (O. ✲), *président honoraire* ; le général commandant la division.

Bureau. MM. Heddebault, cultivateur, *président* ; Ern. Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents* ; Lethierry, *secrétaire-général ;* de Norguet, *secrétaire-adjoint* ; Defontaine, F., propriétaire, *bibliothécaire-archiviste* ; Fromont, *bibliothécaire-adjoint* ; Tripier-Durieux, idem, *trésorier.*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président* ; Tordeux, E, *vice-président* ; Caverne fils, *secrétaire* ; Fosset, *secrétaire-adjoint* ; Delflache, *trésorier* ; Bourgeois, *bibliothécaire ;* Mailliart, *biblioth.-adjoint.*

Membres. MM. Tordeux, filateur à Avesnelles ; Legrand, Th., filateur à Fourmies ; Azambre, propriétaire à Avesnes ; Hennet, à Bavai ; Mary, propriétaire à Aymeries ; Boy, Casimir, idem, au Quesnoy ; Lelong, maître de postes à Avesnes ; Douai-Macaretz, fabricant de sucre à Ghissignies ; Dequesnes, maire à Landrecies ; Godard-Desmaret, ✲, ancien député, à Trélon ; Wagnier fils, idem, à Semousies ; Poncet, vétérinaire au Quesnoy ; Waquier, idem, à Dourlers ; Hédon, idem, à Cartignies ; Sury, idem, à Berlaimont ; de l'Epine, ✲, conseiller général, au Quesnoy ; de l'Epine fils, propriétaire, idem ; Blanchard, propriétaire à Baslieu ; Evrard, juge-de-paix à Avesnes ; de Colnet, propriétaire à Dompierre ; Brillet, négociant à Dourlers ; Juniet, propriétaire à St-Hilaire ; Lambert, notaire à Cartignies ; Gosse, propriétaire à Petit-Fayt ;

Letorel, idem, à Trélon; Legrand, propriétaire à Fourmies; Hiroux, idem, à Sains; Collart fils, à Baslieu; Madoulé, vétérinaire à Landrecies; Noquet, idem, à Maroilles; Hulin, propriétaire à Cartignies; Bevière-St.-Fleury, idem, à Avesnes; Bourgeois, juge-de-paix, à Trélon; de Préseau, propriétaire à Avesnes; Maillard, id., idem; F. Motte, idem, à Landrecies; Dineux-Havée, id. à Avesnes; Dubreucq, cultivateur à Wargnies-le-Grand; Emond, notaire à Berlaimont; Compagnie, propriétaire à Landrecies; Hubert, banquier, idem; Lelong, à Landrecies; Bricart, propriétaire à Boulogne; Bricart, Emile, idem, idem; Couppé-Brillet, négociant à Dourlers; Brochet, ingénieur civil, à Landrecies; Viroux, propriétaire à Avesnes; Renaux, meunier à Floursies; Bachy, pharmacien à Maroilles; Brulin, instituteur, idem; Demoulin, notaire à Dourlers; Ansieau, brasseur à Trélon; Dubois-Viroux, imprimeur à Avesnes; Cuvillier, adjoint à Trélon; Coquelet, filateur à Fourmies; Defontaine, instituteur, idem; Malengreaux, propriétaire à Trélon; Collignon, maître de verries, idem; Hostelet, propriétaire, idem; Marcoux, idem, idem; le comte H. de Nédonchel, idem, à Jolimetz; Blanchard, propriétaire à Baslieu; Renoirt fils, à Flaumont; Lefebvre, propriétaire à Saint-Hilaire; Lamendire, à Baslieu; Devaux, propriétaire à St.-Hilaire; Bonnaire, brasseur à Landrecies; Samain, propriétaire à Cartignies; Fremin du Sartel, idem à Potelle; Laurent, idem à Villereau; Boulanger, brasseur à Forest; Lenain, maire à Prisches; Burlion, propriétaire à Prisches; Ducarne, Henri, propriétaire à Avesnes.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire*; Levecque, receveur municipal, à Maubeuge, *trésorier*; de la Torre, conseiller-général, maire à Saint-Vaast, président du comice de Bavai; Coulmon, conseiller d'arrondissement, à Bavai, vice-président du Comice de Bavai; Bever, notaire à Solre-le-Château, président du comice de ce canton; Rouez, conseiller-général et maire à Solre-le-Château, vice-président de ce comice.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Bultot, ✻, *président*; Huart, *vice-président*; — *horticulture*, M. Courtin, *vice-président*; M. Normand, *secrétaire*.

CONDÉ. — M. Bonnier, juge-de-paix, *président*; M. St-Quentin, *secrétaire*.

SAINT-AMAND. — M. Chotteau, *président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*.

DENAIN. — M. Deslinsel, ✻, *président*; M. Gouvion, J., *secrétaire*.

CAMBRAI.

Bureau. MM. N..., *président* ; Crepin, ✲ ; Leleu, membres du conseil général, *vice-présidents* ; Boulange, maire de Doignies, *secrétaire-général* ; Evrard, ✲, ingénieur civil, Ch. Roth, conseiller municipal, *secrétaires* ; Ledoux, notaire, *trésorier*.

Haras.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1853.

Il existe dans le département cinq stations d'étalons impériaux ; elles sont placées à Lille, Valenciennes, Avesnes, Le Cateau et Bourbourg, et comprennent ensemble 15 étalons.

Les étalons départementaux, au nombre de vingt-deux, sont répartis dans les divers arrondissements.

Outre les étalons désignés ci-dessus, il existe dans le département du Nord 13 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte.

Des fonds sont affectés, depuis plusieurs années, au budget départemental, à l'amélioration de la race chevaline, et le Conseil général a inscrit au budget de 1864 une somme de 3,000 fr. destinée à encourager l'achat d'étalons par l'industrie privée.

Des encouragements de trois natures sont accordés pour favoriser l'amélioration des races de chevaux.

1° Des étalons sont mis gratuitement à la disposition des éleveurs pour les consacrer au service de la monte. Les détenteurs souscrivent l'engagement de se conformer aux dispositions d'un arrêté préfectoral du 17 janvier 1854 qui a réglé les conditions du placement ;

2° Des étalons achetés par le département sont revendus à prix réduit à des cultivateurs ou éleveurs. Ces derniers souscrivent un engagement spécial. Ils sont tenus de les consacrer à la reproduction pendant cinq ans, à péril par eux de rembourser au département la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, plus une somme de cinq cents francs pour tenir compte au département tant des menues dépenses auxquelles les acquisitions donnent lieu, que du préjudice résultant de la revente de l'étalon ;

3° Des primes sont accordées aux meilleurs étalons appartenant à l'industrie privée. Les lauréats du concours prennent l'engagement de se conformer aux conditions du programme.

L'acquisition directe, par les particuliers, d'étalons départementaux de valeur est souvent impossible, parce que ces animaux, même quand on les désire, sont très-difficiles à trouver et à choisir. Le mode d'achat avec primes et de revente par le département, stimulera les marchands de chevaux à se procurer de jeunes sujets dans les pays producteurs. Les amateurs, par suite, auront la certitude de pouvoir aire, au chef-lieu du département, à jour fixe, les meilleurs choix dési-

rables, et la question de l'amélioration de la race chevaline entrera dans une voie sérieuse et féconde en heureux résultats.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétéraine, à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853 par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Kuhlmann (O. ✲), *président*; Verley, ✲, *vice-président;* Wattine-Bossut, Loyer, ✲, Scrive-Bigo, ✲, Descat-Leleux, ✲, Bonte, Vanderhagen, Bernard, Delesalle, ✲, Descamps, Decroix, V. Saint-Léger, Derode, A. Longhaye, Blondeau

Membres correspondants. MM. Wallerand, ✲, *dans l'arrondissement de Cambrai;* Patoux, ✲, Giroud, *dans l'arrondissement de Douai.* — *Secrétaire de la Chambre*, M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. Morel-Agie, ✲, *président*; Zoz. Choquet, *trésorier*; A. Carlier, Becq, ✲, Choquet, Hector Féron, ✲, Lefebvre, Vaucauwenberghe, Petyt, Broquant, Bourdon. — *Secrétaire de la Chambre*, M. E. Delbeke.

VALENCIENNES. MM. Blanquet, ✲, *président*; Canonne, ✲, *vice-président*; Delame, *trésorier*; Bracq, ✲, Hamoir, A.; Renard, Boca.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Hamoir, Réné, maître de forges, à Maubeuge; Lucq aîné, à Maubeuge; Clavon, filateur de Fourmies; Dumont, maître de forges, à Ferrière-la-Grande. — *Secrétaire de la Chambre*, M. E. Bouton.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Cinq chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président;* F. Masurel, Leplat-Desnoulet, Jourdain-Defontaine, Ph. Motte, L. Nollet, Ph. Lamourette, A. Laloy, Lorthiois-Desplanques, H. Deroubaix, Duvillier-Duriez; *secrétaire*, M. Leurent.

ROUBAIX. MM. Paul Defrenne ✲, *président;* C. Descat, ✲, Réquillart-Screpel, Delfosse-Motte, Wattinne-Bossut, Scrépel, Jean-Baptiste; Louis Lefebvre, F. Roussel, Toulemonde-Nollet, A. Boissière, J Delattre, L. Eeckman; *secrétaire*, M. Delfosse.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✲, *président*; J. Tilloy, Petit-Courtin, ✲, J. Brabant, A. Lallier, Passet, Bertrand, Huart, Cornaille, Seydoux, ✲, Chappellier, Pierson; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES MM. Mailliet, ✲, *président*; Rouez, Godard-Desmarest, ✲, Coquelet, R. Hamoir, Sculfort, Herbecq, George, Crapez, Clavon, Hazard; *secrétaire*, M. Tordeux.

DOUAI. MM. Vuillemin, *président*; Hanotte, *vice-président*; Fiévet, ✲, à Masny; Cuillier, à Douai; Butruille, idem; Boulanger, Bacley, idem; Patoux, ✲, à Aniche; Paix, à Douai; Schotsmans, idem; Picot, à Somain; *secrétaire*, M. Dupont.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. C. Descat, ✲, J. Lagache, ✲, P. Parent, conseillers municipaux; Delfosse, A. Mimerel fils, ✲, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur, M. A. Musin.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, H. Deroubaix, Leplat-Desnoulet, Lorthioir-Desplanques, Fr. Masurel

Directeur, M. Dubrulle.

BUREAU DE PESAGE POUR LES MATIÈRES TEXTILES.

Institué à Roubaix, par arrêt préfectoral du 27 août 1858.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. le Préfet (G. O. ✲), *président*; De Melun, conseiller-général, *vice-président*; Durieux-Forret, *secrétaire*; Dupont, inspecteur; Malfait, propriétaire; Caux, vérificateur des poids et mesures; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal civil; Fr. Defontaine, propriétaire; De Caulaincourt, propriétaire; de Germiny, propriétaire; Jonglez-Deligne, propr.; Vandercuyssen fils, idem; Bulteau, brasseur. à Pont-à-Marcq; Six, tanneur, idem; Decottignies, commerçant, idem; Briffault, cultiv, à Flers; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin; Leclercq-Grandel, propriétaire, à Lille; Brasme, rentier à Haubourdin; Auffray, capitaine en retraite, idem; Lecomte, propriétaire, à Moulins-Lille; Denniel, idem; Jeanson, anc. pharmacien, à Armentières; Prevost, conseiller municipal, à Templeuve; Lefebvre-Crombez, négociant, à Tourcoing; Célarier, ancien commissaire-priseur, à Loos; Billon, docteur en médecine, idem; Billet, marchand, à Halluin; Demeestère, ✲, propriétaire, idem; Dujardin, propriétaire, à Roubaix; Prouvost, propriétaire, idem; Pennel, propriétaire, à Ronchin; Flippo, idem, idem; Dubar-Delespaul, négociant, idem; Delahaye, pharmacien, à Seclin; Messéan, percepteur, à Comines: Catteau-Lauwick, propriétaire, idem; Nollet, négociant, à Tourcoing; Masnou, avocat, à Lille; Derbigny, conseiller de préfecture, propriétaire, à Haubourdin; Duverdyn, propriétaire, id.; Bonte, idem, idem; Flamen-Charvet, propriétaire, à Lille, Debuchy, idem, à Roubaix; Brulois, idem, idem; Delemer-Peuvion, idem, à Lille; Lepercq, brasseur, à Quesnoy-sur-Deûle; Ollivier-Charvet, propriétaire, à Lille; Henry, docteur en médecine, à Seclin; Dujardin, rentier, idem; Quecq, avocat, à Lille; Taillar fils, propriétaire, idem; Honoré, idem, à Marcq-en-Barœul; Poullet-Brunel, idem, idem; Gruez, capitaine de Douanes en retraite, à Wambrechies; Butin, pépiniériste, idem; Destombes-Leroy, propriétaire, à Tourcoing; Delputte, fabricant, idem; Appiederis, propriétaire, idem; Beaudoux, ancien notaire, à Phalempin; Pipelart, marchand, idem; Brulois, cultivateur, à Wasquehal; Selosse, idem, idem; Mille, propriétaire, à Lille; Mourcou, idem, à Lille; Guichard-Evrard, idem; Rouzé, propriétaire à Willems; Moutardier, receveur, à Tourcoing; Rameau, propriétaire, à Templeuve;

Lefebvre, propriétaire, à Hellemmes; Rouzière, idem, à Lille; Houzé de l'Aulnoit, avocat, idem; Dupire-Duponchel, propriét., à Roubaix; Ducourouble, idem, à Lille; Brice, ancien notaire, idem; Jules Lefebvre, propriétaire, idem; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, à Lille; Ployette, propriétaire, idem; Dorémieux, ✲, vice-président du Bureau de Bienfaisance, idem; Dechin, rentier, à Lille; Gennevoise, avoué, idem; Romont, propriétaire, idem; Collet, professeur, idem; Chombart, avocat, idem; Delerue, propriétaire, à Ascq; Garreau, professeur à la Faculté; Lorthioir, propriétaire; baron Pagès, idem; Capelle, cultivateur; Desmazières, marchand; Herbaux, propriétaire, à Comines; Delespaul, propriétaire, à Lille; C. Desurmont, à Tourcoing; Duprez, idem.; Welcomme-Calens, idem; Lepers, adjoint, à Croix; Chrétien, docteur en médecine, à Lille; D'halluin, maire, à Quesnoy-sur-Deûle; Gamonet, propriétaire, à Lille; Dervaux-Louage, idem, à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St.-Eloi à Dunkerque; Morel, conseiller municipal, idem; Meneboo, ✲, docteur en médecine, id.; Bonvoisin, inspecteur primaire, id.; Deleflie, maire de Watten; Hilst, id., à Armbouts-Cappel; Favié, receveur d'enregistrement à Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Béhaghel, membre du conseil-général, à Bailleul; Arnould, négociant à Merville; Delassus, idem, idem.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, au Câteau; Sartiaux, propriét., id.; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; idem; Crépin, conseiller gén., ✲, à Noyelles; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé, à Rumilly; Sorlin, prop., à Banteux; Delafons, id., au Câteau; Flayelle, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.; Rousseau-Charlet, négociant au Câteau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wery, propriétaire à St-Hilaire; Darcy, père, id., à Stains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, prop., à Etrœungt; Marsy, pharmacien, à Landrecies; Philippe, brasseur, à Maubeuge; de Lagorce, prop., id.; Mathieu, médecin, à Hautmont; Marchand, prop., à Maubeuge; Baillon-Pluchart, prop., au Quesnoy; Lustremant, médecin, à Wargnies-le-Petit; Carlier fils, prop., à Villers-Pol; Lefebvre-Douay, prop., au Quesnoy; Couvez, marchand de bois, à Solre-le-Château; Divry, notaire, à Fourmies; Delloue, prop., à Anor; Delhaye, ancien notaire, à Bavai; De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Bernaille, maire, à Anor.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Boutique, avoué, à Douai; Imbert de la Phalecque, avo-

cat, idem; Lavoix, ancien receveur municipal, idem; Desuède, propriétaire, idem; Branque, maire, à Lécluse: baron de Bouteville, conseiller général, à Hornaing; Piédanna, médecin, à Marchiennes; Danniaux, conseiller à la cour; Desprez, juge-de-paix; Descamps, inspecteur primaire; Caille, docteur en médecine.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, maire, à Bruille-St.-Amand; Deslinsel, ✲ maire, à Denain; Loriaux, vérificateur des poids et mesures, à Valenciennes; Renard, ✲, membre du conseil général, à Fresnes; Bouchez, conseiller d'arrondissement, à Bouchain; Deslinsel, propriétaire, à Onnaing; de Monchaux, contrôleur, à Valenciennes; Barbieux, notaire, à St.-Amand; Bouchelet, maire, à Lourches; Morelle, idem, à Haspres; Waterneau, médecin; Castiaux, maire, à Vieux-Condé; Bracq, ✲, idem, à Valenciennes; Trancrède fils, idem, à Marly; Lecuyer, ✲, idem, à Saint-Saulve; Manouvrier, médecin, à Valenciennes; Courtin, propriétaire à Valenciennes; Dutouquet, architecte, idem; David, sous-inspecteur des enfants assistés.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

Directeur, M. Verley, ✲; *administrateurs*, MM. Bernard, Descamps (Alfred); Gihoul; Heurté; Huet; Scalbert, A.; Verstraete, Em.; N.... ; *censeurs*, MM. Marracci; Pollet; Crespel-Tilloy.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Delcourt-Dubois, (✠ St. G.); *administrateurs*, MM. Piérard; Dupont; Lefebvre; Dècle; Hollande; Ewbanck; Bracq-d'Abancourt, ✲, Hamoir; Harpignies père; *censeurs*, MM. Canonne, ✲; Lebret, ✲; Blanquet, ✲; *caissier*, M. Van den Brule; *comptables*, MM. Bourriot et Bourbon.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du 13 juin 1855.*— *Directeur*, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Beck père; Thierry; Vancauwemberghe; Collet-Taverne; Z. Chocquet; Bonvarlet; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✲; Féron, ✲; de Cleebsattel, ✲; *caissier*, M. Hernu; *comptable*, M. Fournier.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 mai 1854.

Directeur, M. Kiener; *caissier*, M. Grimbel; *conseil d'administration*, MM. Catel-Béghin, Derode, P.; Descat-Leleux, ✲; Droulers, ✲, Gentil, Arthur; Grandel-Parvillez; Groulois; Honnorat; Kuhlmann (O. ✲), Loncke-Maccartan; Noyelle; Scrive; *censeurs*, MM. Richebé (O. ✲), Maracci, Vanderhagen, Alex.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers.* MM. L. Deman, *syndic*; Spiers, *premier adjoint*; Leroy, *deuxième adjoint*; Lefebvre, Alibert, Sauvage, Vandercolme, Debaecker, Plaideau, Hans-Birck, Sapelier, Sergent.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change.* MM. Ch. Duquesnoy, *syndic*; Verbiest, Liagre, Prat, Labielle, Fevez.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Salembier, *syndic*; Mercier, *premier adjoint*; Roland, *deuxième adjoint*; L. Colle, Degueuser, Blancho, Desmyttère, Werquin, Boudin, Tailliez.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change courtiers de commerce.* MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire-trésorier*; Campion, Cambier, Dumortier, Jeannin, Pochet, Pennequin.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Courtiers de commerce. MM. Denoyelle; Derombies, Maqueron, Canu, Delgrange, N. .

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; Bourdon, consul de Prusse; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, et vice-consul des États-Unis d'Amérique; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Jodocius aîné, vice-consul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Plaideau aîné, consul d'Autriche; Foort, délégué consulaire d'Italie et vice-consul d'Espagne; E. Darras, consul de Mecklembourg; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique; Norman-Pringle, consul d'Angleterre; Vanderest, consul de la Confédération-Argentine; L. Debaecque, vice-consul de Russie; Collet, consul de la république de Vénézuela; G. Beck, consul d'Oldenbourg.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique; Alwin Staar, consul de Saxe-Weimar-Eisenach; Urb. Rouvière, consul de Portugal, vice-consul d'Espagne; F. Favarcq, consul d'Italie.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

TOURCOING. M. Sioen, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de départements ou d'arrondissements comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de départements et d'arrondissements. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les commissions cantonales de statistiques du département du Nord sont composées comme suit :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Cantons de Lille. MM. le Préfet du Nord, *président*; le maire de Lille, *vice-président*; Bernard, négociant; Kuhlmann, id.; Honoré, doyen-curé; Aernouts, id.; Leconte, ✻, id.; Bafaleur, idem; Renard, (O. ✻), directeur des contributions; Leroy, directeur des douanes; Bourdon, juge; Lejosne, juge-de-paix; Dancoisne, id.; Bougenier, id.; Delerue, id.; Cazeneuve, docteur-médecin, Bernot, dir. de l'école prof.; Verley, dir. de la b.; Marteau, architecte; Marquette, agent-voyer chef hon.; Brigandat, docteur; Cleenewerck de Crayencour, v.-prés. du cons. de préf.; Binaut, doct.; Desrousseaux, notaire; Deledicque, id.; Delannoy, avocat; Théry, avocat; Degrimonpont-Vernier, filateur; Delesalle, idem; Longhaye, nég.; Scrive, fabricant; Dorémieux, propriét.; Machu père, fabricant; Mas, nég.; Verstraete, id.; Charvet, id., Toussin, fil.; Steverlinck-Mallet, nég.; Bernard. id.; Danel, imp.; Ricouart, entrep.; Steverlinck-Desmons, fil.; Daumas, nég.; Courbon, filateur; Calaisse, négociant; Fays, propriétaire; Derode, prop.; Séon, vétérinaire; Delefosse, av.: Werquin, propr.; Bacq, idem; Defontaine, id.; Obert, id.; Sénéchal-Ovigneur, id.; Venot-Cazier, id.; Hautbois, méd.; Frappé-Leloir, cult.; Richebé, prop.; Bachy, prop.; Castel, fab.; O'Delant, filat.; Montaigne, id.; Bajeux, cultivat.; Bigo-Tilloy, fabricant; Houvenaghel, propriét.; Vanlaton, curé; Mourmant, adjoint; Loyer, propriétaire; Herlemont, curé; Lefebvre, fab.; Olivier, docteur; Lesaffre, maire; Gadenne, cult.; Picavet, id.; Cornille, id.; Masquelier, id; Hochart, percept.; Desmazières-Maquet, prop.; Defives, ferm.; Bailly, pép.;

Salembier, maire; Leroy, adj.; Claies, cult.; Danset, man.; Vte. Obert, maire; St.-Léger, curé; Delos, cult.; Pollet, id.; Catry, prop.; Desbonnets, cult.; Morelle, maire; Panckoucke, percept.; Dubuisset, cult.; Lefebvre, maire, Baudoux, cult.

Cantons d'Armentières. MM. le maire d'Armentières, *président:* Pouchain-Boutry, adj.; Rogeau, cult.; Jeanson, anc. ph.; Cerf, perc.; Bouvart, princ.; Dernoncourt, rec. mun.; Musin-Lespagnol, écon.; Briait, maire; Brame, adjoint; Decoster, sec. de la m.; Villers, maire; Decherf, adj.; Duhem, maire; Deron, cult.; Samyn, sec. de m.; Roussel, cult.; Delobel, id.; Pollet, maire; Denoyelle, cult.; Legourmand, maire; Delannoy, brass.; Wicart, march.; Messéan, aimre; Prin, adj.

Cantons de La Bassée. MM. le maire de La Bassée, *président*; Ybert, méd; Leleux, rent.; Denabrif père, id.; Costement, géom.; Cousin, not.; Duchâteau, inst.; Lesage, vét.; Lestarquit, cult.; Béghin, id.; Dilly, id.; Marsy, id.; Denis, id.; Lefebvre, id.; Degruson, curé; Lemaire, cult.; Nepveu, cult.; Barbry, fab.; Danel, id.; Dubrulle, cult.; Chombart, maire; Brunelle, adj.; Cogez, fab.; Desurmont, prop.; Haage, cult.; Boulogne, id.; Chombard, maire; Chombard, cult.; Lezie, id.; Caudrelier, curé; Romon, maire; Brassart, curé; Lallemand, cult.; Conia, cult.; Méplaux, id.; Lecocq, id.; Pionnier, id.; Delfosse, rentier; Waymel, id.; Dutilleul, not.; Denis, pharmac.; Lys, méd.; Boidin, prop.; Catteaux, id.; Tilloy, fab.; Sauvage, march.; Ridez, cult.; Chombart, maire; Delgrange, perc.; Adam, cult.; Canyn, curé; Carré, cult.; Lefebvre, id.; Pannequin, curé; Cordonnier, maire; Brasme, cult.; Leroy-Leroy, fab.; Féron, méd.; Derom, not.; Adam, cult.; Leclercq, id.; Piquet, brass.; Appourchaux, cabar.; Leclercq, cult.; Leroy-Dubois, maire; Rigaut, cult.; Delemazure, id.; Rigaut, id.; Delerue, id.; Desnoulet, inst.; Becquet, cult.; Bonnel, id.; Vincent, id.; Lemaire, id.; Gruson, id.; Delangre, curé; Leclercq-Mortelecque, maire; Delecourt, cult.; Pionnier, curé; Pollet, cult.; Duchatelet, inst.; Mortelecque, marchand; Houde, dir. de poste; Beghin, greff. de just.-de-paix; Playoust, juge-de-paix; Leroy, rec. m.; Morel, rec. enreg.; Dufossé, inst.; Boulinguez, id.; Fardel, prof.; Triquez, id.; Legrand, c. de p.; Bacle, adj.; Danisset, cult.; Chombart, cons. gén.

Canton de Cysoing. MM. le maire à Cysoing, *président;* Brame, cons. gén.; Monteuuis, j.-de-p.; Delerue, adj.; Rousselle, curé; Legentil, adj.; Desmons, brass.; Lefebvre, cult.; Druon, maire; Dauchy, cult.; Maigret, id.; Huin, maire; Carpentier, secrét.; Foutry, maire; Lecocq, cult.; Deffontaine, adj.; Thierrie, cult.; Cretin, adj.; Mulle, cult.; Carpentier, id.; Dufresnoy, id.; Caby, id.; Mouque, id.; Castel, id.; Lefebvre, maire; Dutilleul, cult.;

Pollet, maire; Pollet, cult.; Pollet, B., id.; Baratte, maire; Lancelle, doyen-c.; Delannoy, ex-percept.; Cocheteux, fab.; Demesmay, agron.; Wartel, adj.; Hovine, maire.

Canton d'Haubourdin. MM. le maire d'Haubourdin, *président;* Ravaux, doyen-curé; Tierce, juge-de-paix; Derbigny, conseiller de préfecture; Thomas, rec. de l'enr.; Labbe, arpenteur; Delesalle, maire; Delfortry, curé; Cazier, maire; Desplanques, curé; Cazier, Ed., propriétaire; Lutun, cult.; Lelong, maire; Picavet, J.-B.; Descamps Le Nory; Sauvage, L.; Lefebvre, Jules; Hochart, id.; Bécuwe, curé; Platel; De Garsignies, maire; Foucart, adj.; Carlier, maire; Lutun, adj., Coisne, ancien maire, Vandenem, pr.; Josson, not.; Billon, maire; Hochsteter, chim.; Platel, ferm.; Galloo; Defives, adj.; Bernard, maire; Fremaux, cult.; Salomé, maire; Becquart, adj.; le comte O. D'Hespel, maire; Deleporte, meun.; Menu, not.; Flament, prop.

Canton de Lannoy. MM. le maire de Lannoy, *président;* Brame, adjoint; Delecroix; de la Girennerie, maire; Reuflet, id.; Havez, id.; Salembier, id.; Duquennoy, id.; Crespel, id.; Libert, id.; Loridant, id.; Salembier, id.; Delannoy, id.; Hespel, adj.; Rouzé, id.; Agache, cult.; Deleplanque, maire; Delahaye, id.; Boutemy, id.; Delattre, secrét. de mairie; Romain, maire.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. le maire de Pont-à-Marcq, *président;* Dujardin, curé; Delecluse, j.-de-p.; Mantoulet, percept.; Six, adj.; Carton, inst.; Delemer, propr.; Roger, maire; Lefebvre-Durot, cult.; Legrand fils, march.; Cormon, cult.; Des Rotours, député; Jacquart, cult.; Theys, prop.; Wartelle, cult.; Lefebvre, fab. de sucre; Bernard, cult.; Levaillant, maire, Durot, fab.; Chardot, percept.; Lepeuple, cult.; Lambelin, maire; Favier, adj.; de Maulde, prop.; Trézé, cult.; Lecoufre, idem; Lemesre, maire; Delannoy, curé; Chuffart, cult.; Mathias, off. de s.; Lemire, cult.; Lecouffe, id.; Wauquier, fab.; Tiers-Mallet, cult.; Dancoisne, id.; Mazingue, maire; Denneulin, cult.; Vallois, fab.; Bruneau, maire; Leboucq, prop.; d'Hancarderie, id.; Wigniolle, instit.; Durieux, maire; Heddebault, prop.; Devienne, cult.; Choquet, meunier; Vallois, maire; Desmoutiers, c. gén.; Deregnaucourt, doyen-curé; Lefebvre, cult.; Boutry, id.; Agache, id.; Dubois, maire; Duprez, cult.; Liétard, id.; Pollart, id.; Dillies, maire; Coget, fab.; Pipelart, march.; Delval, fab.; Brunet, cult.; Denneulin, maire; Cogent, fab; Heddebault, prop.; Duquesnes, prop.; Duflot, cult.; Moreau, maire; Favier, cult.; Broutin, prop.; Havet, cult.; Grauwin, maire; Plouvier, prop.; Macquart, cultiv.; Legrand, cultivateur.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. le maire de Quesnoy, *président*; Desplanque, juge-de-paix; Fauvarque, dist.; Desrumeaux-Caillieret, ind.; Lepercq, fab.; Delattre, rec. de l'enr.; Lambelin,

J.-B., cult.; Lepercq, J., brass.; Gervoson, gr. du j.-de-paix; Ghestem, rent.; Cuvelier, percepteur; Régnier, d.-curé; Meurillon, adj.; Cuvelier, doct.-médecin; Desbonnets, adj.; Messéan, perc.; Catteau-Béghin, man.; Cuvelier, Ed., cult.; Goeman, id.; Chouff, rec. des douanes; Vandermersch-Paret, adj.; Dumortier, secrét. de m.; Liénard, cult.; Ghestem, idem; Duthoit, maire; Delattre, cult.; Pollet, adj.; Fauquembergue, maire; Deleforterie, adj.; Castelain de Lispré, prop.; Lambelin, maire; Flipo, march. de ch.; Ghestem, adj.; Delebecque, maire; Billard; id.; Vanelslande, adj.; Duflos, march. de lin; Philippo, fabr.; Vanelslande, cult.

Canton de Roubaix. MM. le maire de Roubaix, *président*; Herrengt, d.-curé; Lanvin, notaire; Dethoor, rec. des cont. indir.; Roussel-Dazin, fab.; Grimonprez-Bossut, adm. des hospices; Destombes, id. du bur. de bienf.; Liagre, doct.-médecin; Lepers, arch.; Brulois, prop.; Chieus, méd.-vét.; Boyaval, prop.; Débuchy, id; Leconte, percept.; Delebecq-Desfontaines, cult.; Lepers-Villers, id.; Ducateau, id.; Richard-Juvenelle, boulang.; Fournier, meun.; Mazure-Prouvost, boucher; Sy, rec. de l'enregistr.; Pannerot, cont. des contrib.; Musin, ch. du bur. de cond.; Brun-Lavainne, sec. de la mairie; Dubar-Delespaul, prop.; Lefebvre, cult.; Lepers, id.; Tiers, id.; Beaucarne, maire; Briet, prop.; Direz, curé; Delannoy-Descamps, prop.; Gadenne, id.; Ducroquet, march. de charbon; Selosse, adj.; Béghin, maire; Singier, curé; Bettremieux-Willoquet, prop.; Fourlinnie, écon. de l'hosp.; Droulers, cult.; Mulliez-Desreumeaux, idem; Lezy, fab.; Duthoit, cult.; Brulois, maire; Delannoy, curé; Houssez, cult.; Spriet, id.; Sabreux, inst.

Canton de Seclin. MM. le maire de Seclin, *président*; Collette, cons. gén.; Duport, adj.; Desmazières, id.; Delacourt, sec. de la mairie; Mollet, cult.; Fournier, id.; Dujardin, id.; Duquesnes, prop.; Collette, maire; Delespaul, j.-de-p.; Flinois, sec. de m.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Mauroy père, maire, Debarge, adj.; Denoullet, id.; Mauroy fils, cult.; Courmont, sec. de m.; Lemaire, maire; Godin, méd.; Marsillies, inst.; Gravelaines, maire; Le Conte, sec. de m.; Delacourt, cult.; Vandaele, curé; Ledoux, maire; Desprez, adj.; Dorlencourt, inst.; Fiévet de Chaumont, maire; Deleval, adj.; Dufour, inst.; Marquant-Couvreur, maire; Delebecque, adj.; Couvreur fils, inst.; Tourtois, cult.; Marquant fils, adj.; Descamps, maire; Dubois, inst.; Descamps, cult.; Parent, maire; Heddebault, prop.; Liénard, cult.; Bonnet, inst.; Durot, cult.; Marchand, maire; Taffin-Peuvion, fab.; Lamblin, sec. de m.; Carpentier, inst.; Malfait, maire; Debuchy, cult.; Legrain, maire; Thobois, cult.; Grard, fab.; Isbled, sec. de m.; Lefebvre, curé; Dassonville, cult.; Delezenne, inst; Dilly, id.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Gravelaines, maire; Leconte, sec. de m.; Delacourt,

cult.; Marquant fils, cult.; Descamps, maire; Descamps, cult.; Bonnet, inst.; Durot, prop.; Marchand, maire; Carpentier, inst.; Legrain, maire; Isbled, sec. de m.; Carré, cult.; Hocedez, maire; Waymel, adj.; Pouille, arp.; Desprez, inst.; Carpentier, s. de m.

Canton de Tourcoing. MM. le maire de Tourcoing, *président*; J. Leblan, adj.; Bernard, adj.; Duchochois, juge de p.; Hassebroucq, notaire· Vandebeulque, cult.; Toulemonde, march. de grains; Plouvier, cult.; Dassonville-Stras, grain.; Montagne-Ducroquet, cult.; Lerouge, id.; Dalle-Facon, maire; Bonduelle-Dalle, fab.; Courouble, rent.; Pollet, cult.; Demeester, maire; Lemaître, fab.; Lemaire, idem; Mignon, cult.; Lefebvre, maire; Clarisse, cult.; Vanandreswelt, idem; Mullié-Catteau, cultivat.; Dewitte-Lemaître, cultivat.; Rousselle-Samain, idem; Ghestem-Catteau, rent.; Labbe, maire; J.-B. Destombes, cultiv.; J.-B. Lelong, idem; Lecat-Butin, propr.; de Wazières, prop.; Botelle, cultiv., Lefebvre, id.; Delos, maire., Ducrocq, not.; Despatures, adj.; Honorez, id.; Ducroquet, cult.; Liénart-Binault, brass.; Bourgeois, maire; Picavet, cult.; Desbouvrie, id; Mullier, id.; Deswitte-Tiers, prop.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Cantons de Dunkerque. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque, *vice-président*; de Clebsattel, cons. gén.; Cuel, cons. gén.; Carlier, id.; Verlingue, directeur des douanes; Delaetre; doyen-curé; Deconinck, id.; Lambert, vérificateur des domaines; Féron, négociant; Choussy, juge-de-paix; Plocq, ingén. des ponts-et chauss.; Beck, cons. mun. Bessat, id.; Lemaire, médecin des épidém.; Delaetre, prop.; Derode, nég.; Hovelt, not.; De Boe, id.; Bonvoisin, insp. prim.; Vandewalle, prop.; Demorcourt, contr. des contr. dir. Lebleu, ag. v. princ.; Lemaire, présid. des Waet.; Bigorne, cult.; Schodduyn, maire; Mathieu, maire; Candeliez fils, fab.; Caudron, maire; Cabaret, cons. mun.; Evrard, prop.; Leuregaus, maire; Wemaere, cult.; Geersen, maire; Clément, cult.; Maegherman, maire.; Cardock-Lebecque, cult.; Pacquet, prop., Daulle, maire.; Deschilt, curé; Waelkens. prop.; Steen, maire Paraviccini, recev. des douanes; Adam, maire; Vanoudendyck, id.; Sauvage, indust.; Delaeter, desservant.

Canton de Bergues. MM. le maire de Bergues, *président*; Delautre, grand-doyen; Deberdt, j.-d.-p.; Pluvier, cons. mun.; Michiels, doct. méd.; Alavoine, percept.; Vanhoucke, id.; Duhamel, prop.; Vernaelde, cons. mun.; Demeezemaker, anc. maire; Deblock, cons. mun.; Delporte, not.; Demol, rec. de l'enr.; Deschamps, rec. mun.; Gersen, vét.; Demeunynck, nég.; Carpentier, secrét. de la mairie; Hilst, maire; Meezemaker, maire; Bastaert, cons. mun.; Caenens, maire; Cooren, id.; Cokenpot, cult.; Beyart, cult.; Decrocq, maire; Dewaele, ancien maire; De-

bavelaere, maire ; Debreyne, cult.; Denide, c.-m.; Deroubaix, perc ; Vanhove-Vanoudendicke, cult.: Stevenoot, id ; Lelieur, id.; Duyck-Quenton, maire ; Ruyssen , cult.; Delylle, maire ; Deuwel, cult.; Verriele, maire ; Meneboo , maire; Decourtroy, indust.; Dumont, maire.

Canton de Bourbourg. MM. le maire de Bourbourg, *président* ; Decarpentry, j.-de-p.; Cadet. doyen-curé, Vercoustre, cond. des Waet.; Blaevoet, prop.; Deschodt, adj.; Joos, sec. de m.; Bondu, prop.; Belle, maire; Meullemeestre, cult.; V. Vercoustre, id.; Stevenoodt, id.; Francke, cons. mun.; Banraet, maire; Isoré, sec de la m.; Desmidt, maire; Maegherman, adj.; Dauchel, anc. maire; Vanderhaeghe, cult.; A. Meesmacker, adj.; A. Bellanger, cult.; D. Landron, id., Moreau, cult.; Porteman, maire; Castier, maire; Boin, brass.; Wemaere, prop.; Delrue, inst.; Landeau, fab.; Casella, huissier; Drieux, maire; Deleflie, id., Coolen, sec. de la m ; Vergriete, adj.; François, id.; Vanderhaeghe, id.; Lysensoone, cult.; Poncel, id,; Desmidt, maire.

Canton de Gravelines. MM. le maire de Gravelines, *président ;* Deborde, recev. des douanes : Malot, id. de l'enreg.; Landsheere, doyen-curé; Hautefeuille, doct. en méd. ; Noël-Catrice, id.; Lootdregt-Gerard, not ; Salomé, id.; Vanwormhoudt, entrep.; Anquez Caron, cult. ; Debavelaere, id. ; Vandenbavière, maire; Delattre, curé; Petit-Anicet, cult.; Fournier, id.; Tettart, maire; Bacquet, id.; Geerssen, id.; Tassaert, cult.

Canton d'Hondschoote. MM. le maire d'Hondschoote, *président* ; Bollengier, adj. ; Duvet, j.-de-p.; Salomé, doyen-curé ; Goudaert not. ; Cornaille, comm. de p. ; Outters, brasseur ; Favié, recev. de l'enreg.; Dabbadie, percept.; Demeerseman, nég ; Vanderheyde, cl. de not.; Rolo, brig. de gend.; Vanbokstael, maire; Atteleyn, cult. ; Blankaert, id.; Loby, maire ; Millevieille, rec. des douanes; Deswaert, cult ; Debrauw, maire, Dannoot, cult., Mallengier. maire; Bollengier, cult.; Gérard, maire; Cahaniez, rec. des douan.; Deprez, maire ; Dewaele, cult.; Vanbokstael, id.; Galle, maire ; Wemaer, id.; Dezeure, officier de santé ; Vandael, cult.

Canton de Wormhoudt. MM. Dehaene, maire, *président*; Deram, cult.; Bergerot, maire; Bilvas, garde for.; Bogaert, cult., Bous, arpent.; Caillié, doyen-curé; Dewulder, maire ; Creton, cultivat.; Cloet, id.; Coloos, prop.; Quenson, secrét. de mair.; Debavay, percept.; Debreyne, not.; Decorte, maire ; Denièle, cult.; Devey, not.; Heem, prop.; Hoets, rent.; Lebeau, rec. des cont. ind.; Liévin, brass.; Dujardin, percept.; Morael, doct. en méd.; Marcotte, cult. ; Outters-Hilst, maire ; Seize, cult.; Stevenoot, id.; Vanden-

bilke, maire ; Vandenkerckhove, idem ; Vandenkerckove, prop. ; Vandercolme, id. ; Vanhaecke, cult.; Vankerseeke, id.; Vanhoocke, id.; Woestelandt, cult.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Cantons d'Hazebrouck. MM. le sous préfet, *président* ; le maire d'Hazebrouck, *vice-président* ; Deschodt, conseiller général ; Vandewalle, propriétaire ; Decapol, man. ; Daubigny, cont. des cont. dir.; Cleenewerck, cons. gén., Bieswal, juge-de-paix ; Massiet du Biest, idem ; Caboche, greffier du trib. ; Prevost, médecin ; Schmit, insp. des cont. ind. ; Pouvillon, propriét.; Omaere, cult.; Waringhem, maire ; Deberdt, id.; Declerck, maire ; Degroote, id.; Dupuis, id.; Hanotte, id.; Cousyn, id.; Vermesch, id.; Delattre, id. ; Joots, id.; Legillon, id.; Villette, adj. ; Claudorez, maire ; Coubronne, id. ; Ruckebusch, id. ; Lobbedez, id.

Cantons de Bailleul. MM. le maire de Bailleul, *président*; Bacquaert, doyen; Delesalle, receveur de l'enregistrement ; Plichon, conseiller mun.; Behaghel, conseiller gén.; Lotthé, notaire; Hie-Vandermeersch, man.; Salomé, vét.; Lauwerière, agr.; Delerue, id.; Meurant, ag.-v.; Vermersch, curé ; Petitprez, cultiv.; Réant, curé; Vannuxem, maire ; B. Vannuxem, brass.; Savage, meunier ; Billiau, maire ; Plactevoet, curé ; Naye, brass.; Henebel, maire ; Debout, curé ; Goethals, rent. ; Savaete, cult.; Leurs, prop.; Plouvier, adj.; H. Plouvier, doct.-méd.; Jourdin, cult.; Delangre, maire ; Cornette, curé; Schodduyn, emp. des contribut.; Chieus-Brasme, brass.; Dervaux, cult.; Plouvier, maire ; Lefranchois, curé; Seingier-Legris, cons. mun.; Peuvion, fab.; Plouvier-Hennion, brass.; Decherf-Hennion, cult.; Wicart, maire; Degraeve, adj.; Acquaert, curé ; Lagersie, brass.; Castrique, march.; Cappon, agr.

Canton de Cassel. MM. le maire de Cassel, *président* ; Windrif, méd.; Behaghel, c.-nég.; Colpaert, cult.; Merchier, perc.; Baelde, vét.; Régent, marchand ; Pastoors, sec. de m. ; Barbier, maire ; Dequidt, id.; Barbier, id.; Baelen, id.; Duvet, id.; Pierrens, id.; Faes, id.; Looten, id.; Reumaux, id.; Franchois, id.

Canton de Merville. MM. le maire de Merville, *président* ; Gombart-Dupont, adj.; Lutun, agr.; Verhaeghe Duquenne, not.; Du hamel, man.; Hennion, maire; Loridan-Hullebert, agr.; Depecker, idem; Duquenne, cons. gén.; Marsy, cult.; Petitprez, maire; Dequirez, idem.

Canton de Steenvoorde. MM. le maire, *président* ; Vangraeschepe

adj.; Beck, j.-de-p.; Bailleul, sec. de m.; A. Legrand, greff. du j.-de-p.; Vanbambeke, rec. de l'oct.; Cordier, huissier; Klein, nég.; Venière, offic. de santé; Decanter, maire; Damman, curé; Merchier, cult.; Giloots, maire; Maes, curé; Moreel, prop.; Devick, maire; Legrain, curé; Staes, march. brass.; Vanthielke, maire; Ruyssen, curé; Muylle, ag. d'aff.; Blavoet, maire; Duvertie, curé; Deschoit, prop.; Serien, maire; Briche, cult.; Boulangier, cult.; Deschoit, maire; Falcke. cult.; Carolus, cult.; Wickaert, maire; Verhiele, cultiv.; Stoffaes, notaire; Sockeel, prop.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cantons de Cambrai. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Cambrai, *vice-président*; Delloye, industriel; Monier, cultivateur; Brabant aîné, manuf.; Wallerand, idem; de Baralle, arch.; Lermoyer, ingén. des ponts et-chauss.; Bruyelle, ag.-voy.-princ.; Wilbert, avocat; Bruyelle, rec. des hosp.; Houzé, sec. de la m.; Banse, vét.; Bouchez, vérific. des poids et mes.; Millot, agr.; les maires d'Awoingt, Cagnoncles, Cauroir, Escaudœuvres, Etrun, Eswars, Forenville, Iwuy, Naves, Niergnies, Ramillies, Thun-d'Evêque, Thun-Saint-Martin, Abancourt, Aubencheul-au-Bac, Bantigny, Blécourt, Cuvillers, Fontaine-Notre-Dame, Fressin, Haynecourt, Hem-Lenglet, Morenchies, Neuville-Saint-Remi, Paillencourt, Raillencourt, Sailly, Sancourt, Tilloy.

Canton de Carnières. MM. le maire de Carnières, *président*; Bouly, j.-de-p.; Lansiaux, greff. du j.-de-p.; Lecouvez, secr. de m.; les maires de Saint-Aubert, Avesnes-lez-Aubert, Beauvois, Béthencourt, Bévillers, Boussières, Cattenières, Estourmel, Fontaine-au-Pire, Saint-Hilaire, Quiévy, Rieux, Séranvillers, Villers-en-Cauchies, Wambaix.

Canton du Câteau. MM. le maire du Câteau, *président*; Carlier, cons. d'arr.; Sartiaux, adj.; Taine, id.; Wauters, j.-de-p.; Delvart, greffier de la justice-de-paix; Collart, secrét. de la mairie; Durieux, agr., les maires de Basuel, Beaumont, Saint-Benin, Catillon, Honnechy, Inchy, La Groise, Mazinghien, Montay, Neuvilly, Ors, Pommereuil, Reumont, Saint-Souplet, Troisvilles.

Canton de Clary. MM. le maire de Clary, *président*; Saucourt, j.-de-p.; Gaillièque, greff. de la j.-de-paix; les maires d'Audencourt, Bertry, Busigny, Caullery, Deheries, Elincourt, Esnes, Haucourt, Ligny, Malincourt, Maretz, Montigny, Selvigny, Villers-Outréau, Walincourt.

Canton de Marcoing. MM. Malet, maire, *président*; Crépin, cons. gén.; Boulanger, prop.; Savary, j.-de p.; Dron, greff. de la

j.-de-paix; les maires d'Anneux, Banteux, Bantouzelle, Boursies, Cantaing, Crèvecœur, Flesquière, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Rumilly, Villers-Guislain, Villers-Plouich.

Canton de Solesmes. MM. le maire de Solesmes, *président*; Decaux, j.-de-p.; Taisne, greff. de la j.-de-p.; Robache, secrét.; Richez, agr.; Dhouailly, inst.; les maires de Beaurain, Bermerain, Briastre, Capelle, Escarmain, Haussy, Saint-Martin, Montrécourt, Saint-Python, Romeries, Saulzoir, Sommaing, Saint-Vaast, Vengies, Vertain, Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Cantons d'Avesnes. MM. le sous-préfet, *président*; le maire d'Avesnes, *vice-président*; Georges, j.-de-p.; Evrard, id; Lambert, perc.; Lecousturier, insp. des cont. ind.; Adam, dir. des postes; le présid. du trib.; Fosset, direct. de l'école prim.; Fiévet, arch.; Mailliet, cons. gén.; Collinet, insp. des enf. tr.; Denis, doyen-c., Caverne, pharm.; Lelong, m. des postes; Carniaux, gr. du trib.; Trifet, doct.; Cabaret, anc. rec. des fin.; Maillart; Dubois-Viroux, lib.; Hazard, maire; de Colnet, cons. gén.; Brillet, maire; Maillard, id; Pecquerieaux, fil.; Herbecq, meun.; Renaux, cult.; Piérard, maire; Contesse, id.; Edmond, prop.; Caullery, cult.; Maufroid, maire; Darcy, régiss.; Devise, c. d'arr.; Wery, prop.; Gérard, cult.; Michaud, id.

Canton de Bavai. MM. le maire de Bavai, *président*; Gravis, méd.; Crapez, anc. perc.; Delay, anc. not.; Gravis, not.; Collez, rent.; Lebrun, cult.; Peyron, id.; Levent-Motte, id.; Decroué, br.: de La Torre, cons. gén.; Marchand, cult.; Prévot, maire; Prévot, cult.; Moreau, maire; Maudron, id; de Fourmestraulx, id.; Hottelart, id.; Lerat, ex-maire; Brasseur père, cult.; Glineur, maire; Carlier, adj.; Defrance, cult.; Brasseur, maire; Prévot, id.; Crasquin, id.; Deharveng, id.

Canton de Berlaimont. MM le maire de Maubeuge, *président*; Delcroix, j.-de-paix; Hennet, perc.; Legrand, doyen-curé, Emond, not.; Eliez, id.; Piérard, rec. de l'enr.; Soyez, offic. de santé; Guilbert, maire; Dollet, anc. maire; Belot, maire; Minaire, id.; Lucq, marbrier; Ohresser, indust.; Collard, maire; Haplancourt, idem; Courtin, id., Grard, idem.

Canton de Landrecies. MM. le maire de Landrecies, *président*; Béthune, j.-de-p.; Desse, doyen-curé; Dequesnes, cons. d'arr.; Descamps, rec. mun.; Marsy, pharm.; Stievez, not.; Bonnaire, rent.; Madoulé, secr. de m.; Daussy, maire; Boucher-Pottier. arpent.; Hallez, maire; Deruez, id.; Bachy, id.; Lenain, id.

Canton de Maubeuge. MM. le maire de Maubeuge, *président*; Deladrière, adj.; Babeur, doyen-c.; Horrie, j.-de-p.; Quivy. perc.; De Carnières, rec. de l'enr.; Autier-Carion, banq.; Levecque, rec. mun.; Lucq, rec. des hosp.; Ouverlaux, not.; Deharveng, Philippe, brass.; Bayart, Pierre: Hamoir, dir. des hauts-fourn.; Renau, adj.; Trempont, prop.; Jenot, maire; Bulteau, prop.; Debavay, brass.; Darche, maire; Fournier, rec. des douanes; Gillet, maire; Loiseau, prop.; Michaux, maire, Blavier, maire; Renon, maire; Labbé, prop.; Poulet, maire; Hannoye, arpent.; Parée, maire; Gilloteau, id.; Jouf, cult., Colson, prop.; Leroy, maire; Drapiez, id.

Cantons du Quesnoy. MM. le maire du Quesnoy, *président*; Lotte, doyen-c.; De l'Epine, cons. gén.; Dupont, rec. de l'enreg.; Baillon, rec. de l'hosp.; Blaringhem, principal du collége; Piette, j.-de-p.; Jan, rec. des cont. ind.; Beauvois, adj.; Dupont, perc.; Delesalle, ag.-voyer; Carion, greff.; Lefrancq, not.; Vandamme, sec. de m.; Lesne, cult.; Cren, id.; Douay. prop.; Lambert, doyen-curé; Carlier, prop.; Flament, maire; Cantineau, prop.; Carlier-Gravelle, prop.; Gravelle, maire; Noël, gér. de suc.; Manesse, prop.; De l'Epine, fab.; Michaux, maire; Wattremez-Guyot, id.; Willot; id.; Banteignies, cult.; Boulanger-Lecuyer, idem; Boez, maire.

Canton de Solre-le-Château, MM. le maire de Solre-le-Château, *président*; Béver, not.; Michaux, nég.; Baligant, secrét. de mairie; Plaucq, maire; Suin, id.; Lhomme, id.; Planart, id.; Payen, id.; Lefebvre, id; Levecq, id.; Henry, id.; Solasse, id.; Harlet, id.; Imbert, id.; Geoffroy, id.; Bever, id.

Canton de Trélon. MM. le maire de Trélon, *président*; Godard-Desmarest, conseil. gén.; Larsonneur, doyen-curé; Macaigne, suppl. du j.-de-p.; Loones, sec. de m.; Perin, rec. des douanes; Sant, cap. id.; Malengraux, propr.; Letoret, meun.; Denent, cult.; Pobled; Boutard, filat.; Bousis, maire; Th. Legrand, filat.; Clavon, id.; Moutier; Hufety, maître de forges; Renon, perc.; Basselart, maire; Blaise, id.; Cavrois, id.; Bertaux, id., Hancart, id.; Plotteaux, id.; Gillion, cult.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Cantons de Douai. MM. le sous-prefet, *président*; le maire de Douai, *vice-président*; Lequien, cons. d'arr.; Fiévet, conseiller; Nutly, j.-de p.; Desprès, id.; Bertin, ing. des p.-et-ch.; Héroguer, gr.-doyen; Dumont, not.; Vasse, prof. de phys.; Cahier, prés. à la cour; Bagnéris fils, médecin; Locoge, prop.; Parsy, secr. de la

sous-préf.; Brassart, sec. des hosp.; Dubrulle, arch.; Thurin, prop.; Lavoix, rec. mun.; Wantier, vér. des poids et mesures; Raison, agent compt.; Coulmont, secr, de m.; Dupuis, maire; Buisset, id.; Moguet, id.; Luce, id.; Jacquart, id.; Humez, id.; Marquette, id.; Larosse, id.; Caron, id.; Fiévet, id.; Dovillers, id.; Debruille, id.; De Chatenay, id.; Becquet de Mégille, id.; De Castro, id.

Canton d'Arleux. MM. le maire d'Arleux, *président*; Luiset, j.-de-p.; Carpentier, maire; Ladrière, id.; Dupuis, prop.; Lanvin, maire; Cambrai, id.; Wyart, id.; Grivilliers, id.; Parsy, id.; Billet. man; Quiquempois, doyen; Pannequin, not.; Branque, pharm.; Tétin, sec. de m.; Lepeuple.

Canton de Marchiennes. MM. le maire de Marchiennes, *président*; Horrie, j.-de-p.; Théry, not.; Rousselle, doyen; Poitau, sec. de m.; Dauchy, maire; Marécaux, id.; Defontaine, Delin, id.; Copin, id. Vilain, id.; Caudrelier, id.; Wilbaut. id.; Morelle, id.; Briquet; Lenoir, idem, Mottez, id.; Leclercq, adj.

Canton dOrchies. MM. le maire d'Orchies, *président*; Cordonnier-Jacquart, adjoint; Girard de Saint-Gérand, juge-de-paix; Gamonet. notaire; Caille, doct.-méd.; Defontaine, maire; Quique, id.; Leleu, id.; Larose, id.; Poupart, secrétaire de mairie; Piquet, maire; Leprêtre, id.; Quique, id.; Robert. id.; Delannoy, percepteur.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Cantons de Valenciennes. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Valenciennes *vice-président honoraire*; Charamond, j.-de-p.; Paillard, id.; Masquelez, ing. des ponts-et-chaussées; Ed. Grar, Dayez père, cult; Stiévenard, maire; Durieux, cultivat.; Cheval, maire; Cheval, Ad., cult.; Peutin dit Tancrède, maire; Monchicourt, fab.; Deslinsel, maire; Fréville, fab.; Dassonville, maire; Tacquet-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adj.; Boulangé, maire; Sauteau, receveur des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Tacquez-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adjoint; Boulangé, maire; Sauteau, receveur des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Debièvre, cultiv.; Hamoir, maire; Moty, cultiv.; Legrand, maire; Delcroix, cult.; Quillacq, maire; Pluchart-Dupas, brasseur, Maillard, maire; Gosselin, cultivateur; Lengrand, maire; Delfosse, cult.; Guigand, maire; Landrieu, propriét.; Hautcœur, maire; Dorchies, brasseur; Chevalier, adjoint; Lécuyez, maire, Durieux, adj.; Berteaux, id.; Dumez, adj.; Berteaux, brasseur; Guérit, maire; Dhaussy, cultiv.; Leduc, maire; Miroux, cultivat.; Blanquet, maire; Dolobel-Lesens, adjoint; Mocq, maire; Tison, brasseur; Breucq, maire; De Baillencourt, fab.; Ledieu, maire;

Dupas, cultivat.; Delsart, curé ; Hallette, maire; Mambre, maire; Bassuaux, maire; Clément, secrét. de m.; Mariage, maire; Chermiret, fab.; Fontaine, maire; Leclecq, maître de forges; Bailleux, maire; Dhainaut, desservant.

Canton de Bouchain. MM. Regnier, maire, *président*; Nutly, juge-de-paix; Bouchez, cons. d'arrond.; Coyez, maire; Guillemot, brasseur; Despinoy, maire; Lanthiez, cult.; Deslinsel, maire; Lebret, conseiller-général; Jenart, brass.; Waternau, maître de forges; Rigault, maire; Bridoux, cult.; Hayez, maire; Remy, adj.; Flamant, cult.; Cartigny, maire; Jonas, cultivat.; Morelle, maire; Moreau, curé; Sorreau, maire; Carron, cultivat.; Varlez, maire, Brassart, cult.; Caudmont, maire; Ghienne, secrétaire de mairie; Bruneau, maire; Fauville, brasseur; de la Perrottière, maire; Mathieu, directeur de mines; Leroy, maire; Cachera, cultivateur; Coquelle, cultiv.; Leriche, maire; Fauville, cult.; Flamen, maire;

Canton de Condé. MM. Mention, maire, *président*; Caudron, docteur; Cornet, rec. de l'enr.; Petit, sec. de mairie; Carlier, adj.; Srintenois, maire; Defrennes, cultivat.; Delannoy, maire; Tassin, cult.; Crépin, cult.; Clément, maire; Alglave, adjoint; Renard, maire; Wargny, adj.; Guiot, secrét. de mairie; Defermez, maire; Dupas, cult.; Pouille, id.; Hecquet, maire; A. Bocquet, cultivat; Gilmant, maire; Mayeur, cult.; Pisson-Verchain, maire; Dahiez, cult.; Richard, id.; Castiaux, maire; Haubourdin, brass.; Decout, secrétaire de mairie.

Cantons de Saint-Amand. MM. de Moncheaux, maire, *président*; Sterlin-Dubois, négociant; Davaine, cult.; Lorthioir, secrétaire de la mairie; Lemer, maire; André, adjoint; Camberlin-Lemer, cult.; Despret, maire; Camberlin, adj.; Barbieux, maire; Cateau, négociant; Lenclud, maire; Tison, institut.; Baligand-Cochin, maire; Morival, adjoint; Leleu, maire; Blaise; ex-inst.; Leroy, maire; manouvrier, fab.; de Braquemont, direct. de mines; Dupont, juge-de-paix; Hennocq, maire; Dubois, cult., Remy, maire; Debéthune, cult.; Monnier, maire; Legrand, prop.; Hornel, maire; Gorez, cult.; Lecocq, maire; François, institut.; Legrand, maire; F. Legrand, cult.; Liermain, maire; Desauw, cult.; Dubois, maire; Doby, cult.; Raviart, maire; Hourdeau, cult.; Chatelain, cult.; Gaignot, nég.; Risbour, maire; Cousille, cult., Bouchez, maire; Fournet, cult.; Deslinsel, maire; J. B. Deslinsel, cult.; Lahure, maire; Bracq, cult

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extremité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 1 kilomètre seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le

Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre

importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pène, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*. qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre maréca geuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchemènts, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe,

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants Les vents dominants sont: ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 660 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 660 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences ; ville d'industrie et de commerce. — Population : 131,827 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population, 43,274 âmes.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville d'industrie. — Population : 33,498 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 32,113 habitants. — Distance de Lille : 78 kil.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée avec citadelle — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,966 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire ; faculté des lettres ; place fortifiée. — Population : 24,486 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,557 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 16 kil. de Lille. — Population : 11,901 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 10,557 habitants.

Denain. Ville forte, à 11 kil. de Valenciennes. — Population : 10,254 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,210 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 10,102 habitants. — Distance de Lille : 29 kil.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,312 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 8,273 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 7,113 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,521 habitants. — Distance de Lille, 36 kil.

Gravelines. Chef lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,428 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. Population : 6,022 habitants.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 5,838 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 5,804 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,260 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,193 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 3,978 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée.— Population : 3,758 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,757 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,516 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,708 habitants.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 3,654 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,293 âmes.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,180 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 2,958 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,615 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,646 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,638 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,501 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,104 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959 75	72160 32
	Bourbourg	13	14081 41	
	Dunkerque (Est)	8	6713 »	
	Dunkerque (Ouest)	4	4715 28	
	Gravelines	4	6942 93	
	Hondschoote	8	13638 58	
	Wormhoudt	10	14109 37	
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595 75	69320 07
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787 07	
	Cassel	13	11758 81	
	Hazebrouck (Nord)	10	12330 25	
	Hazebrouck (Sud)	7	8383 26	
	Merville	5	8272 95	
	Steenvoorde	9	11992 88	
Lille.	Armentières	8	6277 76	87438 78
	Bassée (La)	11	7009 86	
	Cysoing	14	9617 23	
	Haubourdin	16	8730 67	
	Lannoy	16	7878 83	
	Lille — Nord-Est	2	1572 57	
	Lille — Centre	2	285 12	
	Lille — Sud-Est	3	1216 79	
	Lille — Sud-Ouest	»	1151 35	
	Lille — Ouest	4	2967 90	
	Pont-à-Marcq	15	11643 05	
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497 81	
	Roubaix	4	3780 79	
	Seclin	16	9487 21	
	Tourcoing-Nord	6	6222 67	
	Tourcoing-Sud	3	3097 15	
Cambrai.	Cambrai-Est	14	8896 01	89260 33
	Cambrai-Ouest	17	7901 64	
	Carnières	16	10149 »	
	Câteau (Le)	17	15925 96	
	Clary	17	13672 02	
	Marcoing	20	19942 95	
	Solesmes	17	12772 64	

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES. . .	Avesnes (Nord).....	14	12963 76	
	Avesnes (Sud).....	12	15119 07	
	Bavai.....	18	12725 15	
	Berlaimont.....	14	8747 ((	
	Landrecies.....	10	11467 93	
	Maubeuge.....	15	20829 69	139723 21
	Quesnoy (Est).....	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest).....	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon.....	13	18370 35	
DOUAI. . . .	Arleux.....	15	8573 20	
	Douai Nord.....	6	5956 85	
	Douai Sud.....	10	5787 66	47205 85
	Douai Ouest.....	11	6345 55	
	Marchiennes.....	15	10279 81	
	Orchies.....	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	
	Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	Bouchain.....	21	14227 19	
	Condé.....	10	8346 21	62978 29
	Valenciennes Nord.....	8	6735 36	
	Valenciennes Est.....	10	8002 29	
	Valenciennes Sud.....	14	8560 28	
		660	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 60 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	7	48	71	922	8826	28	2954	16422
Bergues	»	9	66	6022	52304	16	8306	87035
Bierne.	2	10	68	492	8392	27	2507	15394
Bissezeele.	7	16	62	421	2765	79	2206	6692
Crochte.	6	15	70	769	6020	27	2061	14267
Éringhem.	12	19	66	726	6564	53	3869	13588
Hoymille.	2	11	68	508	5312	55	3372	11551
Pitgam	9	15	68	1628	16329	16	3090	28810
Quaëdypre.	5	14	65	1702	16068	51	8823	34155
Socx.	4	13	64	728	6898	39	3067	12891
Steene.	6	13	100	946	9463	23	2769	16320
West-Cappel.	8	16	62	774	5878	71	4654	13900
Wylder.	9	19	60	320	2124	74	1977	5735
Totaux....				15958	146247	33	49655	273762
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	»	19	74	2615	18756	28	5244	31585
Bourbourg-Camp.	»	19	74	2372	23524	8	2040	37387
Brouckerque.	7	13	71	953	6911	36	2530	12751
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1200	10982	22	2504	19200
Dringham.	10	19	64	304	2653	61	1683	6100
Holque.	11	28	67	513	3126	61	1957	6971
Looberghe.	7	18	67	1534	12227	12	5242	23508
Millam.	12	26	66	904	8719	35	3129	16825
Momelin (St -)	20	33	66	340	3354	27	1050	6290
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	551	5962	21	1373	9085
Spycker.	10	10	75	660	5350	50	2614	10116
Watten.	14	29	67	1307	10219	69	6981	24139
Wulverdinghe.	18	29	70	387	2068	60	1348	4491
Totaux....				13636	113871	33	37691	206378
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	6	6	73	500	7546	38	2829	14775
Coudekerque-Br.	2	2	72	976	12898	8	1018	20326
Dunkerque Est.	»	»	76	15577	293803	13	37170	480757
Leffrinckoucke.	7	7	81	294	2594	63	1914	5894
Rosendael (Le).	3	3	79	2140	7813	29	2246	14325
Téteghem.	7	7	81	1240	12372	58	7614	25465
Uxem.	10	10	73	447	1414	8	353	7124
Zuydcoote.	10	10	81	303	934	83	732	2386
Totaux				21471	342374	46	53926	571052

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	6	6	77	344	4454	36	1579	8334
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	16536		»	»	
Mardyck.	11	11	87	448	3161	48	1461	6597
Synthe-Grande.	7	7	84	1572	8435	51	4296	17514
Synthe-Petite.	4	4	82	2290	13209	35	4296	26173
Totaux....				21190	29259	40	11632	58618
Canton de Gravelines.								
Craywick.	10	13	83	380	4803	50	2393	9846
Georges (St.-).	4	2	95	320	3776	30	1166	7244
Gravelines.	»	20	97	6428	33680	8	2672	53364
Loon.	7	12	89	2060	16074	36	5813	30498
Totaux....				9188	58333	24	12044	100952
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	10	21	67	1050	8995	66	5906	18670
Ghyvelde.	10	12	84	1944	9732	27	2663	17279
Hondschoote.	»	20	82	3757	28365	8	2286	46656
Killem.	4	20	81	1154	8812	49	4302	19715
Moëres (Les).	6	17	75	873	7512	65	4991	17198
Oost-Cappel.	7	23	82	479	3218	50	1611	6580
Rexpoëde.	6	19	78	1883	12988	33	4375	23288
Warhem	9	14	74	2454	19830	36	7389	37871
Totaux....				13894	99452	34	33523	187237
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	11	25	65	1718	14276	43	6372	26787
Broxeele.	15	27	65	335	2938	74	2386	6822
Esquelbecq.	3	20	63	1919	12526	50	7477	26591
Herzeele.	5	24	64	1712	12799	60	7684	27540
Lederzeele.	17	29	66	1524	10928	42	4448	21521
Ledringhem.	4	24	57	650	5299	82	4778	12539
Merckeghem.	14	27	63	816	5463	38	2396	10643
Volckerinckhove.	15	27	66	896	7663	65	4781	15832
Wormhoudt.	»	20	58	3811	28103	32	9107	52989
Zeggers-Cappel.	6	19	66	1739	13020	43	5668	25639
Totaux....				15140	113015	49	55097	220904

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	5280	68665	38	26046	131468
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1070	5766	75	4340	12819
Nieppe.	9	26	20	4060	24275	90	19073	52061
Steenwerck.	6	19	26	4786	25679	115	29609	69769
Totaux....				15196	124385	65	79038	266117
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	»	17	28	4822	Voir Bailleul Nord-Est.			
Berthen.	6	16	35	583	3658	66	2149	8402
Flêtre.	7	10	35	1078	7386	54	3986	15837
Merris.	6	10	35	1149	6972	52	3626	14981
Meteren.	3	14	32	2623	16012	73	11702	36479
Vieux-Berquin.	8	12	37	3267	17013	69	11792	39113
Totaux....				13522	51044	66	33525	115013
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	20	58	1125	10962	64	7035	24884
Bavinckhove.	3	10	55	885	6289	61	3856	13623
Buysscheure.	12	19	63	821	5502	72	3951	13345
Cassel.	»	10	51	1260	27998	20	5708	17927
Hardifort.	3	13	54	529	1282	50	2179	8847
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	777	6123	54	3304	12975
Noordpeene.	7	26	58	1135	9753	63	6183	20956
Ochtezeele.	7	20	57	167	1162	74	3312	11008
Oxelaëre.	2	10	52	507	3681	37	1360	7189
Rubrouck.	12	21	63	1396	12112	39	1794	21079
Wemaers-Cappel.	1	13	51	176	3173	69	2197	6801
Zermezeele.	1	11	55	385	3310	60	2031	7116
Zuydpeene.	7	13	55	803	7890	16	3613	15783
Totaux....				11166	105869	17	19520	211836
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	12	12	56	1113	12072	75	9092	27805
Caëstre.	7	7	38	1556	10551	73	7691	21331
Ebblinghem.	9	9	51	751	5558	11	2313	11271
Hazebrouck-Nord.	»	»	15	1286	61161	30	18575	112208
Hondeghem.	1	1	50	1325	10102	10	1088	20290
Lynde.	9	9	55	765	6165	80	5198	11919
Renescure	12	12	57	1139	11989	51	6120	27561
Sercus.	7	7	51	180	3873	87	3770	9120
Staple.	8	8	53	972	7918	66	5197	17621
Wallon-Cappel.	5	5	50	662	1811	62	2996	10512
Totaux....				11109	135106	19	65910	275681

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut directes. pour 1865.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton d'Hazebrouck-Sud.								
Boeseghem.	11	11	56	1018	6127	67	4086	13981
Borre.	4	4	44	733	4895	60	2906	10204
Hazebrouck-Sud	»	»	55	3987	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3733	19208	23	4349	37092
Pradelles.	5	5	4	362	2509	98	2452	6299
Steenbecque.	7	7	52	1894	11088	76	8470	24633
Strazeele.	8	8	38	584	3980	67	2625	8932
Thiennes.	10	10	51	1094	6339	83	5263	16469
Totaux....				13405	54446	56	30451	117640
Canton de Merville.								
Estaires.	7	20	30	7113	41182	34	13891	76009
Haverskerque.	7	10	45	1594	7766	106	8209	19688
La Gorgue.	5	17	32	3293	18267	34	6193	34191
Merville.	»	12	37	6521	38888	53	20525	79574
Neuf-Berquin.	4	15	34	1393	5849	98	5717	15624
Totaux....				19914	111952	49	54509	225086
Canton de Steenvoorde.								
Boëschepe.	9	16	36	2011	9023	50	4509	18813
Eecke.	4	10	40	1116	8552	63	5105	19688
Godewaersvelde.	5	15	40	1670	8854	83	7312	21045
Houtkerque.	9	20	58	1274	9005	50	4586	18111
Oudezeele.	6	16	54	983	6003	84	5064	15253
Steenwoorde.	»	11	18	3993	27251	53	11318	51081
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	16	1010	7018	51	3565	11197
Terdeghem.	4	10	53	592	6098	15	2712	12116
Winnezeele.	4	15	52	1126	9213	81	7751	23107
Totaux....				11077	91017	61	55252	197011
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.								
Canton d'Armentières.								
Armentières.	»	16	16	11901	93195	29	26702	166573
Bois-Grenier.	5	16	16	1191	7087	87	6115	17180
Capinghem.	8	8	8	287	2175	113	2160	5778
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	2531	13761	77	10519	32675
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1823	11138	77	8559	25911
Frelinghien.	5	13	13	2119	11818	88	13006	39901
Houplines.	3	16	16	2596	18011	67	12128	39031
Prémesques.	7	9	9	1013	5738	109	6251	15195
Totaux....				23551	166226	52	85803	312389

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de La Bassée								
Aubers.	10	23	23	1840	8767	62	5443	19046
La Bassée.	»	24	24	2958	22565	41	2416	35942
Fournes.	9	16	16	1548	11848	39	4600	22593
Fromelles	10	23	23	1328	6427	79	5108	15675
Hantay.	5	24	24	465	2567	78	2007	6508
Herlies.	7	20	20	1018	6481	72	4659	14286
Illies.	4	24	24	1540	8949	81	6563	22329
Marquillies.	8	21	21	1129	6384	31	1974	11708
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2203	9049	58	5321	18467
Salomé.	3	24	24	1035	7803	32	2547	11237
Wicres.	6	19	19	243	2297	74	1704	6070
Totaux....				15307	93107	46	42312	186864
Canton de Cysoing.								
Bachy.	4	18	18	910	5231	55	2871	10668
Bourghelles.	2	16	16	1260	6465	60	3891	15253
Bouvines.	3	13	13	579	3291	41	1328	6369
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1408	7134	62	4389	15910
Cappelle.	8	18	18	1421	8385	52	4310	17433
Cobrieux.	4	17	17	461	2101	114	2411	5299
Cysoing.	»	14	14	2993	17283	63	12696	39294
Genech.	5	16	16	1154	5273	65	3430	11715
Louvil.	3	14	14	707	2842	66	1890	6257
Mouchin.	9	23	23	1433	7389	72	5339	16640
Péronne.	5	12	12	680	2200	72	1574	5145
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1828	11024	23	2563	20572
Templeuve.	7	18	18	3114	20627	65	13398	45209
Wannehain.	4	18	18	564	2617	67	1759	5804
Totaux....				18512	101862	61	61849	221568
Canton d'Haubourdin.								
Beaucamps.	6	13	13	964	4862	72	3770	11095
Emmerin.	3	10	10	1688	5495	37	2047	10907
Englos.	3	10	10	389	1705	84	1460	4124
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1635	10518	62	6515	22976
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	233	1592	100	1595	4091
Escobecques.	5	12	12	272	1808	103	1852	4690
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	683	4861	88	4288	12685
Haubourdin.	»	7	7	3654	32193	49	15489	63964
Le Maisnil.	10	17	17	518	2718	146	3988	8642
Ligny.	6	13	13	432	866	8	69	1429
Lomme.	7	6	6	2952	19285	63	12169	43936
A reporter...				13117	85903		53212	188809

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut directes. pour 1865
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				13117	85903		53212	188809
Loos.	3	5	5	5472	25004	52	12918	50940
Radinghem.	8	15	15	1170	6741	76	5153	16547
Santes.	3	10	10	1696	10520	81	8540	24271
Sequedin.	3	10	10	640	4121	132	5429	12157
Wavrin.	7	14	14	3106	14750	42	6241	29546
Totaux.. .				24901	147006	62	91493	322000
Canton de Lannoy.								
Annappes.	7	6	6	2118	14004	49	7404	31072
Anstaing.	9	10	10	550	3275	53	1700	5941
Ascq.	8	8	8	2030	10673	42	4358	20509
Baisieux.	9	15	15	1997	11345	65	7360	25063
Cherong.	8	12	12	1429	6386	51	3201	11138
Flers.	8	6	6	2893	16652	49	8744	33975
Forest.	5	12	12	804	2363	51	1237	4983
Gruson.	10	12	12	394	2815	75	2122	6450
Hem.	3	11	11	1516	15774	54	8261	32451
Lannoy.	»	13	13	1638	10058	32	3111	19365
Leers.	4	16	16	3210	10384	80	8224	22588
Lys-lez-Lannoy.	1	11	11	1700	7475	79	5878	15345
Sailly.	3	11	11	1026	5348	61	3127	11940
Toufflers.	2	11	11	1100	3953	89	3929	11196
Tressin.	7	10	10	161	2626	62	1618	7277
Willems.	5	15	15	2093	9000	59	5296	20111
Totaux....				25962	132372	57	75530	282652
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	1	1	1	1265	8557	68	5779	18188
Lille Nord-Est.	»	»	»	27883	1626675	18	286329	2697757
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1557	7758	73	5615	16693
Totaux....				30796	1612990	16	297753	2732638
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	»	»	»	18781	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	1015	28263	83	23121	68581
Totaux...				30705	28263	83	23121	68581
Canton de Lille Sud-Est								
Faches.	6	6	6	2505	9539	71	6751	20991
Lezennes.	6	6	6	1381	3879	109	3065	9891
Lille Sud-Est.	»	»	»	18538	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	5	5	5	1780	9138	70	6325	19968
Totaux...				21201	22556	75	17011	50850

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1865
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	»	»	»	51465	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	3	3	3	1467	13877	59	8207	29859
Lambersart.	3	3	3	1615	13759	70	9667	30798
Lille Ouest.	»	»	»	15160	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	5	5	5	2489	15977	63	10114	33949
Wambrechies.	7	7	7	2849	26956	42	11273	49574
Totaux ...				24580	70569	55	39264	144580
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	4	14	14	853	6264	56	3524	13550
Avelin.	3	12	12	1728	14448	50	7452	29935
Bersée.	5	19	19	1755	11237	32	5610	22960
Ennevelin.	3	17	17	1601	10253	75	8294	23842
Fretin.	5	11	11	2011	13092	38	4947	25705
La Neuville.	7	17	17	388	2272	34	761	4486
Mérignies.	2	16	16	948	7614	41	3104	14882
Moncheaux.	9	23	23	1030	4770	79	3781	11465
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1944	13906	71	9863	31955
Ostricourt.	11	23	23	855	5083	67	3433	11697
Phalempin.	8	15	15	1442	10902	80	8727	26930
Pont-à-Marcq.	»	14	14	830	6138	82	5006	14437
Thumeries.	8	19	19	928	6203	28	1836	11386
Tourmignies.	3	16	16	550	2352	59	1401	4993
Wahagnies.	8	19	19	806	5137	36	1828	9841
Totaux . .				17669	119671	58	69561	258064
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	8	18	18	5838	38655	36	13718	72413
Deûlémont.	5	16	16	1943	13071	76	9936	30163
Lompret.	7	8	8	635	3891	90	3498	10360
Pérenchies.	6	8	8	1179	8282	100	8233	22060
Quesnoy-sur-Deûle.	»	11	11	4446	32823	68	22096	73880
Verlinghem.	4	7	7	1697	10803	134	14462	32132
Warnéton-Bas.	6	16	16	267	2753	60	1645	5414
Warnéton-Sud.	5	15	15	409	1497	45	675	2975
Wervick-Sud.	10	18	18	2608	12759	44	5575	24870
Totaux.. .				18722	124534	64	79838	274067

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Roubaix.				
Croix.	3	8	8	2593	14167	79	11345	33228
Roubaix	»	11	11	49274	560141	7	11172	857241
Wasquehal.	4	7	7	2504	13210	65	8575	30466
Wattrelos.	4	15	15	12315	38735	11	16664	81930
Totaux ...				66683	626283	12	77726	1002865
				Canton de Seclin.				
Allennes-les-Marais.	7	17	17	1003	6106	92	5837	15262
Annœullin.	3	19	19	3883	20184	15	2977	33207
Bauvin.	13	24	24	1731	8260	10	3242	15667
Camphin-en-Carem.	6	17	17	918	7912	31	2485	16017
Carnin.	6	17	17	103	2754	67	1828	5232
Chemy.	4	15	15	385	3599	59	2100	7525
Gondecourt.	4	15	15	1806	10315	73	7557	22929
Herrin.	6	16	16	186	2898	92	2078	7026
Houplin.	3	14	14	1136	8117	11	3111	16612
Lesquin.	7	7	7	1296	10031	71	7239	22875
Noyelles.	7	9	9	353	2533	28	701	1583
Provin.	11	20	20	1397	6162	19	2988	12609
Seclin.	»	11	11	3978	38279	39	18112	80102
Templemars.	1	8	8	866	5085	66	3353	11221
Vendeville.	6	8	8	182	2171	121	2871	6717
Wattignies.	5	7	7	2233	10107	11	1302	20130
Totaux....				22651	115176	19	71717	298107
				Canton de Tourcoing-Nord.				
Bousbecques.	8	16	16	1892	11358	79	8892	27099
Halluin.	9	17	17	10110	19828	60	29979	105175
Linselles.	7	13	13	1086	21191	85	18011	19908
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	3121	12012	37	1297	26001
Roncq.	5	11	11	1918	22961	56	12871	51167
Tourcoing-Nord.	»	11	11	11891	282550	28	76868	500265
Totaux.. .				37011	399936	38	150921	760218
				Canton de Tourcoing-Sud.				
Bondues.	7	8	8	3375	20208	73	11690	15511
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	5922	38391	67	25867	81282
Mouveaux.	3	10	10	2583	11653	58	6671	25180
Tourcoing-Sud.	»	11	11	21601	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....				70162	70162	67	17231	155216

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	6	6	65	524	4592	44	2036	9599
Cagnoncles.	7	7	66	864	5952	47	2770	12215
Cambrai-Est.	»	»	59	9498	222942	21	46371	379668
Cauroir.	6	6	65	670	5436	66	3444	11494
Escaudœuvres.	3	3	62	1770	8463	27	2264	15244
Estrun.	11	11	58	582	2747	115	3413	7486
Eswars.	7	7	63	489	2694	144	2883	7632
Forenville.	7	7	63	67	2209	31	684	4100
Iwuy.	9	9	62	3770	18021	21	3782	34129
Naves.	7	7	66	876	5257	66	3454	11794
Niergnies.	5	5	64	575	3342	109	3611	9089
Ramillies.	5	5	65	526	5319	55	2891	11053
Thun-Lévêque.	8	8	63	824	5015	64	3216	12337
Thun St.-Martin	8	8	66	867	6725	45	2994	14354
Totaux....				21899	298414	28	84480	537494
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	7	7	54	606	5305	61	3213	11526
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	492	3487	6	213	5463
Bantigny.	7	7	62	511	3022	86	2596	7124
Blécourt.	6	6	56	417	3301	87	2888	8064
Cambrai-Ouest	»	»	59	13059	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	6	6	56	387	2221	100	2222	5830
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1915	9402	44	4152	18481
Fressies	10	10	51	727	3736	53	1949	6014
Haynecourt.	7	7	54	476	5257	90	4762	12999
Hem-Lenglet.	10	11	54	734	3958	25	994	7094
Morenchies.	3	3	59	127	1344	8	108	2184
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	1007	5534	94	5175	13688
Paillencourt.	10	11	60	1274	6067	69	4231	11724
Proville.	3	3	62	497	5618	39	2193	11487
Raillencourt.	5	5	65	1022	7840	54	4176	14810
Sailly.	5	4	56	540	3120	87	2708	7253
Sancourt.	6	6	53	452	3680	65	2394	8504
Tilloy.	3	3	57	390	2852	63	1777	5684
Totaux ..				24633	75747	61	45750	160959
Canton de Carnières.								
Aubert (St-)	8	15	74	2516	9659	74	7112	21108
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3228	8660	62	5330	19154
Beauvois.	5	12	71	1307	6439	84	5381	16064
A reporter.. .				7051	24758		17823	56326

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1865
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				7051	24758		17823	56326
Béthencourt.	9	16	74	1397	6199	96	5973	16849
Bévillers.	4	14	73	1161	4517	125	5618	14212
Boussières.	2	12	71	912	4055	123	4988	12121
Carnières.	»	11	70	1760	10251	90	9209	26358
Cattenières.	5	10	69	1129	4417	79	3506	12098
Estourmel.	4	8	67	701	3611	123	4413	9163
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1380	5654	81	4528	13311
Hilaire (St.-).	7	14	72	2161	7375	94	6955	18399
Quiévy.	6	18	76	3371	10515	110	11547	30602
Rieux.	5	11	69	2056	8689	8	673	13936
Séranvillers.	8	9	66	552	3165	85	2717	7321
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1481	7003	103	7182	15549
Wambaix.	6	9	68	781	4358	161	7101	10113
Totaux....				25899	101567	88	92236	256691
Canton du Câteau.								
Basuel.	4	28	87	1256	8136	89	7221	20217
Beaumont.	7	17	76	911	3211	61	2038	7009
Benin (St.-).	4	28	87	722	3493	100	3501	8823
Câteau (Le).	»	21	83	9212	71131	27	20253	135155
Catillon.	8	31	90	2662	19257	18	9202	10905
Honnechy.	8	26	81	1360	1518	88	3910	10518
Inchy.	6	18	77	1711	6081	96	5817	13822
La Groise.	11	35	93	1035	7981	61	1919	15973
Maurois.	8	25	83	881	3062	88	2712	7581
Mazinghien.	9	33	80	1262	5163	86	1181	12801
Montay.	2	26	85	161	1253	11	1738	8171
Neuvilly.	5	25	81	2357	10911	60	6580	22550
Ors.	7	31	90	1119	8391	77	6123	19878
Pommereuil	1	28	87	1551	6817	89	6058	15629
Reumont.	6	25	82	1036	2856	111	3179	7685
Souplet (St.-).	6	30	89	2806	9236	81	7770	21113
Trois-Villes.	6	22	81	2096	8138	129	10171	22300
Totaux				32531	186001	57	106105	393836
Canton de Clary.								
Audencourt.	6	17	76	307	1137	119	1700	1098
Bertry.	3	23	82	2819	9513	80	7605	25819
Busigny.	8	28	85	3112	17878	197	19078	16195
Caudry.	5	15	71	1121	16551	81	13109	37771
Caullery.	2	17	77	890	2502	93	2323	6607
Clary.	»	20	77	2597	8732	196	17081	30979
Deheries.	6	17	77	61	660	91	602	2127
Elincourt.	5	20	78	1821	5260	110	5721	13701
A reporter....				16365	62566		67519	167267

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux		TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				16365	62566		67549	167627
Esnes.	8	11	69	1602	10096	58	5909	21381
Haucourt.	6	13	71	656	2479	104	2606	6719
Ligny.	4	16	74	1991	7756	118	9122	20007
Malincourt.	8	18	75	975	4748	106	4968	12448
Maretz.	4	24	82	3138	14530	62	8939	35115
Montigny.	2	20	79	1146	3888	102	3985	10180
Selvigny.	4	17	75	790	3083	110	3412	8397
Villers-Outreau.	10	21	78	2866	7035	97	6804	18049
Walincourt.	5	15	74	2411	9717	83	8023	26042
Totaux ...				31930	125898	97	121284	325965
Canton de Marcoing.								
Anneux.	6	9	68	539	4217	53	2218	8912
Banteux.	9	14	82	880	3673	115	4228	9189
Bantouzelle.	10	14	83	1072	4866	88	4320	11206
Boursies.	12	15	74	794	6533	44	2874	13415
Cantaing	4	8	67	650	5681	94	5351	13325
Crévecœur.	6	10	79	2328	20328	85	17361	48367
Doignies.	13	17	76	860	6907	50	3438	11044
Flesquières.	9	13	72	737	4795	95	4562	11405
Gonnelieu.	8	16	75	1008	4014	91	3641	10595
Gouzaucourt.	9	18	77	2550	11609	41	4742	24432
Honnecourt.	10	17	76	1671	9253	46	4237	19341
Lesdain.	8	12	71	1071	4862	73	3450	11033
Marcoing.	»	8	66	1811	10756	14	1503	18984
Masnières.	3	7	66	1766	13845	48	6597	27360
Mœuvres.	12	14	73	880	5188	78	4177	12019
Noyelles.	2	6	64	651	5760	54	3136	12133
Ribecourt.	3	12	68	682	5513	52	2840	11205
Rumilly.	4	6	64	1890	7677	63	4852	16517
Villers-Ghislain.	10	18	77	2036	10162	56	5793	22500
Villers-Plouich	6	16	75	942	6284	73	4623	16582
Totaux....				24818	151920	61	93843	332568
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	5	25	84	454	1337	192	2504	4706
Bermerain.	10	24	82	1281	6065	64	3877	13294
Briastre.	4	21	79	958	7598	54	4058	19823
Cappelle.	8	28	83	374	3571	41	1483	6989
Escarmain.	7	27	81	1200	5702	79	4548	13600
Haussy.	5	19	85	3174	14758	63	9346	33682
Martin (St.-).	9	29	82	700	4283	32	1387	7947
Montrécourt.	8	19	89	324	2223	109	2383	6204
Python (St.-)	2	18	77	1871	8811	55	4835	18690
A reporter.				10336	54278		34421	124875

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1865.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
1	2	3	4	5	6	5	6	7
Report..				10336	54278		3442f	124875
Romeries.	3	23	82	957	5897	77	4518	13209
Saulzoir	9	20	80	2422	10805	62	6690	23104
Solesmes.	»	20	89	6000	40943	35	14140	84250
Sommaing.	10	30	79	597	2943	109	3169	7799
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1325	6809	35	2351	12665
Vertain.	4	24	85	1268	5744	65	3684	12488
Viesly.	6	19	78	2977	10997	64	7016	24807
Vaast (St.-).	6	14	73	1803	5903	62	3675	11460
Totaux....				27685	144289	55	79664	341687
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
Aubin (St.-).	6	6	92	538	5686	29	1651	10411
Avesnes-Nord.	»	»	105	2338	30240	8	2362	48118
Bas-Lieu.	3	3	102	442	5206	31	1602	9495
Beugnies.	8	8	109	559	5114	49	2549	11955
Dompierre.	8	8	92	1005	8851	26	2307	15603
Dourlers.	7	7	99	950	7068	48	3370	14157
Felleries.	8	8	114	1723	12189	49	5984	24167
Flaumont et Waud.	4	4	109	388	3292	67	2224	7220
Floursies.	8	8	100	248	2167	37	873	4172
Hilaire (St -).	3	3	93	900	7865	19	1557	13869
Ramousies.	9	9	115	511	3476	97	3407	9972
Semeries.	6	6	111	782	6600	65	4301	14779
Semousies.	6	6	93	316	2116	66	1397	4738
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	853	7015	54	3844	15521
Totaux....				11523	106885	35	37428	203875
Canton d'Avesnes-Sud.								
Avesnelles.	2	2	107	1333	11638	19	2220	22567
Avesnes-Sud.	»	»	105	1178			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	558	3738	74	2734	8582
Boulogne.	7	7	101	446	5541	50	2775	11231
Cartignies.	8	8	96	1913	11906	67	10024	33157
Etrœungt.	7	7	113	2306	21331	19	10119	12312
Fayt-le-Grand.	11	11	93	596	6268	39	2474	13230
Fayt-le-Petit.	10	10	95	135	1159	11	1956	9331
Floyon	11	11	108	1227	10771	60	6511	23890
Haut-Lieu.	1	1	111	398	1299	60	2591	9557
La Roullies.	9	9	116	523	1176	19	2055	8169
Marbaix.	7	7	97	898	5630	15	2192	11131
Sains.	8	8	105	1653	12830	31	1382	23330
Totaux....				13161	105587	18	50630	216193

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1865
1	2	3	4		6	7	8	9
Canton de Bavai.								
Amfroipret.	6	26	74	319	1566	89	1434	3923
Audignies.	2	23	75	176	1867	37	665	3392
Bavai.	»	24	73	1646	13733	9	1110	21595
Bellignies.	4	28	77	873	5801	39	2276	11152
Bermeries.	5	26	62	448	3373	63	2158	6970
Bettrechies.	5	29	73	335	2596	65	1699	6404
Feignies.	9	21	85	2247	11832	31	4563	27369
Flamengrie (La	6	30	70	344	1673	49	845	3491
Gussignies.	7	29	80	170	3090	55	1713	6116
Honhergies.	4	28	77	1081	10526	43	4532	19599
Houdain.	2	26	73	904	9305	37	3393	18699
Longueville (La)	5	21	77	1246	12084	11	1320	19843
Louvignies-Bavai.	1	23	74	804	6330	31	1935	11776
Mecquignies.	3	22	73	984	1161	35	1172	7769
Neuf-Mesnil.	9	18	83	165	1520	36	539	3084
Obies.	4	22	77	1152	1978	32	1603	9264
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1249	13123	38	5115	25761
Waast (St.-)	3	27	70	676	6871	24	1673	12195
Totaux...				15119	117732	32	38018	218705
Canton de Berlaimont.								
Aulnoye.	1	11	83	109	5663	29	1690	10123
Aymeries.	2	11	81	262	2971	23	585	5188
Bachant.	5	11	89	895	5913	19	2928	11923
Berlaimont.	»	11	82	2619	19679	8	1563	35270
Boussières.	11	16	85	300	2328	23	532	1316
Ecuelin.	8	9	90	151	1159	68	1018	3329
Hargnies.	7	18	80	590	3180	15	1578	6895
Leval.	1	11	87	619	5130	17	2371	9750
Monceau-St.-Waast.	5	9	88	665	1236	53	2219	8713
Noyelles.	8	13	95	173	6525	33	2171	11315
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1135	10538	23	2316	18316
Rémy-Chaussée(St.-)	6	8	88	710	3822	15	1728	8391
Sassegnies.	3	17	85	138	3631	53	1911	8118
Vieux-Mesnil.	8	18	85	123	2813	33	928	5519
Totaux.. .				10052	78818	30	23577	117255
Canton de Landrecies.								
Bousies.	6	25	79	1809	8070	52	1200	18087
Croix.	9	28	80	601	3065	55	1710	7085
Favril	1	19	85	695	6203	50	3121	15102
Fontaine-au-Bois.	1	23	83	1150	6885	8	518	12330
Forest.	9	28	81	1765	7600	31	2552	11231
A reporter....				6023	31823		12131	66838

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1865
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report...				6023	31823		12134	66838
Landrecies.	»	19	82	4193	35501	11	4097	57718
Maroilles	6	13	88	2142	27113	32	8561	49882
Preux-au-Bois.	6	24	76	1660	4800	62	2982	10406
Prisches.	8	13	90	1481	11819	18	5644	25504
Robersart.	5	24	77	291	1863	78	1487	5018
Totaux.....				15790	112919	31	31900	215393
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	4	21	89	157	1118	50	712	2934
Beaufort.	8	11	96	1318	7197	20	1185	11040
Bersillies.	6	24	93	186	1695	73	1269	3943
Bettignies.	6	25	92	186	2166	62	1542	5373
Boussois.	5	23	92	529	3926	50	1929	7873
Cerfontaine.	5	19	91	425	2112	59	1219	1171
Colleret.	9	21	95	1156	8782	19	1699	15131
Damousies.	8	14	96	304	1585	58	917	3115
Eclaibes.	10	10	97	332	2158	35	773	3966
Ellesmes.	1	23	91	513	1212	19	2084	8515
Ferrière-la-Grande.	1	18	90	2016	13881	8	1109	21691
Ferrière la-Petite.	6	17	91	836	1615	33	1515	8111
Gognies-Chaussée.	8	27	95	883	1828	55	2611	10519
Hautmont.	5	15	86	3335	31158	16	1985	53938
Jeumont.	10	29	96	1731	17201	8	1311	28685
Limont-Fontaine.	9	10	97	589	3385	27	917	5131
Louvroil.	2	17	89	1168	11102	38	1327	22119
Mairieux.	5	23	92	503	3813	18	708	6608
Marpent.	8	25	91	700	3915	23	908	7286
Maubeuge.	»	19	87	10557	71119	»	»	110718
Obrechies.	9	11	97	297	1960	12	850	1032
Quiévelon.	9	23	91	268	1178	93	1091	2955
Recquignies.	6	23	91	911	6800	16	1125	12013
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	8	11	93	535	3089	59	1790	7303
Rousies.	1	20	91	537	1598	31	1110	8915
Vieux-Reng.	8	27	91	928	7202	27	1955	12667
Villers-Sire-Nicole.	8	27	95	1290	9335	37	3110	17716
Wattignies.	10	12	99	211	1511	57	856	3097
Totaux....				32767	237131	19	11635	113825
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	5	31	71	1235	6631	25	1669	11626
Engle-Fontaine.	7	26	71	1882	9118	37	3101	19067
Ghissignies.	1	29	70	566	1731	37	1735	8789
Hecq.	9	25	76	519	1931	68	1308	1137
Jolimetz.	1	26	71	962	6000	10	2111	11600
A reporter....				5191	28117		10537	59519

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux. Nombre	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
1	2	3	4	5	6	7	8	
Report ...				5194	28447		10537	59516
Locquignol.	8	22	75	635	6271	41	2587	19154
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1120	7331	49	3591	15144
Neuville.	8	31	75	656	2823	92	2565	7601
Poix.	8	28	74	1943	8431	62	5227	16939
Potelle.	3	27	70	254	2806	46	1300	5594
Quesnoy-Est.	8	8	67	1899	28051	21	5945	46488
Raucourt.	6	24	72	286	1301	77	1002	2916
Ruesnes.	4	33	70	530	4576	32	1464	9230
Salesches.	8	30	74	601	3864	80	3044	9677
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1137	6763	65	4441	17995
Totaux....				14255	100664	41	41703	206257
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	9	31	63	360	2195	75	1663	5086
Eth.	10	32	62	318	3286	34	1123	6104
Frasnoy.	5	28	71	504	5958	24	1436	10406
Gommegnies.	6	25	68	3308	18149	35	6277	33866
Jenlain.	7	35	60	979	6875	48	3344	14012
Maresches.	7	35	58	947	5895	49	2898	12029
Orsinval.	3	31	64	486	3824	28	1102	7266
Preux-au Sart.	7	27	66	433	3834	38	1463	7349
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1859	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	7	35	60	884	4851	44	2236	11513
Villereau.	3	27	68	992	6392	72	4601	12627
Villerspol.	5	32	61	1458	11185	27	2965	20237
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	860	6140	28	1710	11353
Wargnies-le-Petit.	6	29	65	809	5123	46	2351	11587
Totaux....				14197	83704	40	32169	163435
Canton de Solre-le-Château.								
Albes.	8	19	100	344	2608	54	1416	6072
Beaurieux.	3	17	106	305	2073	70	1465	4391
Berelles.	5	19	101	194	1537	64	971	3829
Bousignies.	15	29	105	666	4748	8	380	7537
Choisies.	8	15	98	96	694	51	362	1348
Clairfayt.	3	16	107	405	2817	93	2593	6583
Cousolre.	12	26	102	1912	13467	8	1018	21104
Dimechaux.	5	13	99	272	1703	34	571	2847
Dimont.	11	11	101	449	2867	43	1251	5351
Eccles.	4	18	104	188	861	82	737	2032
Fontaines (lez).	3	13	101	368	1789	28	493	2885
A reporter....				5199	35161		14257	63979

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut directes, pour 1865.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....			109	5199	35161		11257	63979
Hestrud.	6	20	119	503	2606	26	704	4848
Liessies.	7	13	106	1061	4617	27	1270	9618
Sars-Poteries.	5	10	103	1392	7264	56	1049	11294
Solre-le-Château.	»	14	103	3001	21464	8	1611	35781
Solrinnes.	1	16	102	211	1513	86	1239	3673
Totaux....				11367	72655	28	20160	132193
Canton de Trélon.								
Anor.	9	22	121	2929	11587	7	1107	22192
Baives.	7	23	121	283	2212	8	177	3626
Eppe-Sauvage.	10	25	121	772	7171	8	587	11873
Féron.	8	12	117	655	6018	51	3261	12599
Fourmies.	9	17	115	5357	11202	19	8729	75396
Glageon.	2	11	112	1199	8323	3	211	12821
Moustier.	10	25	121	195	2201	11	913	1399
Ohain.	3	18	117	1126	1887	3	387	7606
Rainsars.	12	8	111	261	2291	28	611	11185
Trélon.	»	16	111	2135	20950	8	1657	33223
Wallers.	6	21	120	162	2808	21	615	1835
Wignehies.	10	15	108	2256	15130	11	1613	21737
Willies.	9	15	111	156	1981	58	658	3523
Totaux....				18687	132800	16	20619	221318
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
Canton d'Arleux.								
Arleux.	»	11	17	1660	15159	11	1729	21678
Aubigny-au-Bac.	7	11	17	1037	5311	18	926	9018
Brunemont.	6	13	16	535	2311	22	585	1139
Bugnicourt.	1	11	11	778	6120	16	1007	11713
Cantin.	5	8	11	968	12977	52	6712	25751
Erchin.	8	10	11	182	1760	67	3178	10111
Estrées.	3	9	12	1062	6155	30	1890	10510
Fechain.	12	17	13	1219	5182	11	2315	10281
Fressain.	8	13	36	813	6738	31	2071	12117
Gœulzin.	6	6	39	938	6700	31	2063	12350
Hamel.	3	13	11	180	3611	19	687	6223
Lécluse.	7	13	16	1730	7315	8	581	11613
Marcq.	12	22	53	518	5630	62	3115	11815
Monchecourt.	10	15	50	810	8727	23	2007	15762
Villers-au-Tertre.	7	13	15	122	1091	17	1927	7868
Totaux				13512	101153	31	31186	186312

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Douai-Nord.								
Anhiers.	8	8	28	440	2193	27	597	3981
Douai-Nord.	»	»	33	8871	266744	8	22764	422279
Flines-lez-Raches.	12	12	28	3849	23325	11	2651	37010
Lallaing.	8	8	38	1991	7673	8	613	12394
Sin.	3	3	35	3931	21670	8	1717	34294
Waziers.	3	3	39	1454	7741	20	1537	14134
Totaux....				20506	329346	9	29879	524092
Canton de Douai-Sud.								
Aniche.	14	14	45	4156	21431	19	3964	36383
Auberchicourt.	13	13	48	1744	11650	30	3478	21356
Dechy.	4	4	36	1620	10626	8	836	17015
Douai-Sud.	»	»	33	5821	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	12	12	37	663	4826	35	1685	9292
Ferin.	6	6	39	724	8311	35	2949	13729
Guesnain.	6	6	43	440	1760	26	1246	9016
Lewarde.	7	7	40	1161	7051	24	1660	12803
Loffre.	7	7	40	208	2581	56	1458	5470
Masny	10	10	44	925	8757	17	1134	16703
Montigny.	10	10	46	772	6186	13	793	9992
Roucourt.	7	7	42	286	3478	34	1188	6670
Totaux....				18520	89357	26	23391	158119
Canton de Douai-Ouest.								
Auby.	7	7	40	1177	9812	13	1257	16180
Courchelettes.	4	4	40	261	3667	28	1056	6729
Cuincy.	4	4	37	1022	10322	27	2623	18596
Douai Ouest.	»	»	33	9794	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	6	6	38	624	5690	15	851	10304
Flers.	5	5	35	1021	8515	51	1315	17878
Lambres.	3	3	37	899	13186	35	1716	25511
Lauwin-Planque.	1	1	37	681	5387	28	1121	9182
Raches.	7	7	26	1551	9607	31	2981	17617
Raimbeaucourt.	9	9	28	2185	11338	22	3113	25116
Roost-Warendin.	7	7	28	1868	9152	8	738	15078
Totaux...				12085	90336	26	23177	162521
Canton de Marchiennes.								
Alnes	1	23	37	672	3051	63	1969	6801
Bouvignies.	5	15	18	1861	9591	39	3791	18810
Bruille-lez-March.	6	11	17	851	1557	81	3816	10970
Erre.	9	18	13	1109	5588	22	1219	9851
A reporter....				1196	22793		855	16135

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1865
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4		6	7	8	9
Report.....				4496	22793	»	10855	46435
Fenain.	8	17	42	1960	9327	8	744	14919
Hornaing.	10	20	40	1180	8735	36	3133	16102
Marchiennes-Ville.	»	19	34	3180	22950	3	674	36504
Marchiennes-Camp.	5	16	39	427	3305	53	1764	6906
Pecquencourt.	8	12	42	1426	10413	8	825	16617
Rieulay.	5	16	39	459	1742	82	1386	4224
Somain.	6	15	40	3650	22796	17	3831	38050
Tilloy.	4	24	38	538	3338	52	1733	7027
Villers-Campeau.	7	16	40	169	2268	21	433	3772
Vred.	6	15	39	1429	3690	8	295	5950
Wandignies et Ham.	4	24	38	1006	6199	34	2093	11496
Totaux...				19920	117526	23	27766	207999
Canton d'Orchies.								
Aix.	5	23	32	1021	6910	95	6529	17426
Auchy.	3	19	23	1690	10019	32	3073	18457
Beuvry.	4	21	30	1936	12558	65	9399	29782
Coutiches.	5	13	28	2119	14147	23	3244	22769
Faumont.	10	12	21	1543	10202	28	2843	18466
Landas.	5	22	31	2271	14667	78	11514	35678
Nomain.	4	21	30	2388	20461	78	15889	47354
Orchies.	»	17	26	3708	35135	8	2752	54822
Saméon.	8	26	34	1802	10303	75	7761	24363
Totaux....				18478	134102	47	63004	269147
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint-Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	»	13	37	5212	80570	8	6250	131792
Bruille-St.-Amand.	7	17	44	2029	11284	49	5524	22894
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	807	5020	43	3179	11321
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1907	11694	25	2843	20829
Hasnon.	5	18	39	3584	13582	3	405	21234
Mortagne	8	21	38	1104	7569	8	640	12041
Petite-Forest-de-R.	14	4	51	885	4448	91	4229	10788
Raismes.	8	5	44	4305	31824	8	2465	50383
Totaux....				19833	165491	15	25505	281249
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	»	13	37	4998	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	341	2662	23	642	4314
Brillon.	8	20	34	704	4987	16	802	8986
Lecelles.	4	16	33	2149	18349	8	1402	29433
A reporter....				8192	25988		2846	42733

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1865.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1865.
1	2	3	4	5	6	5	6	7
Report. ..				8192	25988		2816	42733
Maulde.	7	20	37	1191	5661	8	449	9169
Millonfosse.	3	16	38	599	4130	8	330	6430
Nivelle.	3	16	40	1200	6556	40	2579	13048
Rosult.	6	19	34	1340	10864	49	5486	22376
Rumegies.	8	20	29	1600	9298	25	2294	16347
Sars et Rosières.	7	20	31	568	3197	41	1305	6224
Thun.	4	17	43	620	3618	28	1011	6637
Totaux....				15310	69319	23	15960	122964
Canton de Bouchain.								
Abscon.	8	19	42	1608	10832	8	833	17146
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1728	9752	131	12726	24390
Bouchain.	»	19	49	1501	19832	7	1565	31385
Denain.	10	11	49	10254	59106	25	14648	103778
Douchy.	6	12	53	1897	12844	58	7187	25983
Émerchicourt.	7	26	49	191	1110	28	1228	8083
Escaudain.	8	15	44	2635	14685	75	11037	30110
Hasprcs.	11	17	57	3315	14024	8	1127	22393
Haveluy.	14	14	50	830	1279	8	339	6923
Hélesmes.	15	15	45	1188	6116	8	484	9798
Hordain.	3	20	52	1133	7015	63	1380	11528
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	728	1661	122	5751	11730
Lourches.	7	15	51	3352	10107	7	732	15829
Marquette.	5	22	19	2152	10003	28	2839	17819
Mastaing.	1	19	17	819	6197	50	3113	13611
Neuville-sur-l'Esc.	6	15	51	910	6708	13	2832	11620
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	681	5222	115	5991	12671
Rœulx.	6	16	19	1301	6119	33	1986	11381
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	832	1185	35	1608	8817
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	326	3018	8	212	1811
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	713	1171	27	1136	7597
Totaux....				38121	223882	36	82081	110136
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	6	18	57	330	1887	16	791	8301
Condé.	»	11	51	5801	13831	8	3185	70016
Crespin.	7	11	58	1500	17118	8	1310	27123
Escaupont.	2	10	51	1031	7330	3	217	11810
Fresnes.	2	10	19	5017	36578	3	1082	55785
Hergnies.	6	18	17	3255	13530	8	1061	21627
Odomez.	7	15	11	151	2313	52	1198	1977
Thivencelles.	1	16	55	555	5017	32	1696	9188
Vicq.	5	10	52	906	1656	8	372	7510
Vieux-Condé.	2	16	19	5131	22376	8	1763	35558
Totaux....				23989	157696	8	12978	252225

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1865.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut directes. pour 1865
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	6	6	56	1174	9510	57	5420	20412
Etrœux.	7	7	57	566	6304	104	6579	15049
Marly.	2	2	54	4532	20889	60	12082	44847
Onnaing.	6	6	55	3544	23924	22	5365	42050
Préseau.	7	7	57	1894	9338	102	9516	24340
Quaroube.	8	8	55	2433	15439	33	5009	29824
Quiévrechain.	12	12	61	988	7324	34	3486	14953
Rombies.	12	12	59	560	4614	53	2444	9544
Saultain.	4	4	54	1053	8174	91	7477	20200
Sebourg.	10	10	60	1773	13729	63	8560	30775
Valenciennes-Est.	»	»	50	7192	274078	8	22974	455918
Totaux....				22703	410320	22	88942	707582
Canton de Valenciennes-Nord								
Anzin.	2	2	48	6305	50364	8	3877	79979
Aubry.	5	5	53	924	5162	84	4385	12283
Bellaing.	9	9	51	394	3235	51	1658	6658
Beuvrages.	4	4	48	1303	6380	75	4814	14277
Bruai.	5	5	52	3060	15539	55	8530	33242
Saulve (St.-)	2	2	52	2031	22070	34	7418	41669
Valenciennes-Nord.	»	»	50	8440	Voir Valenciennes-Est.			
Walliers.	12	12	48	3460	19288	8	1543	30965
Totaux....				25884	122038	27	32225	219043
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	9	9	59	969	7916	77	6065	17830
Aulnoy.	3	3	52	1740	9631	78	7483	21616
Famars.	5	5	55	849	7551	46	3426	11638
Haulchin.	9	9	53	771	8023	52	4184	16378
Hérin.	7	7	53	1383	7660	51	3945	16012
Maing.	8	8	57	1873	13159	26	3317	22012
Monchaux.	14	14	56	494	1186	60	2536	9113
Oisy.	8	8	52	246	2083	36	767	1097
Prouvy.	8	8	53	801	5013	27	1366	9085
Quérenaing.	8	8	58	540	3911	11	1613	7617
Rouvignies.	8	8	53	256	2553	24	604	1527
Thiant.	12	12	51	1208	9904	39	3871	20622
Trith-St.-Léger.	7	7	55	3271	22105	13	2978	36696
Valenciennes-Sud.	»	»	50	9361	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	11	11	59	1397	9595	51	1920	21813
Totaux....				25162	113690	11	17015	222116

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1865. 4	Centimes communaux. Nombre 5	Centimes communaux. Montant 6	TOTAUX des contribut. directes pour 1865 7
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.						
DUNKERQUE.	Bergues.	15958	146943	33	49655	273762
	Bourbourg.	13636	113871	33	37605	206378
	Dunkerque-Est.	21471	342374	16	53926	571052
	Dunkerque-Ouest.	21190	29259	40	11632	58618
	Gravelines.	9188	58333	21	12044	100952
	Hondschoote.	13594	99452	34	33523	187237
	Wormhoudt.	15140	113015	49	55097	226904
	Totaux.....	110177	903247	28	253572	1624903
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.						
HAZEBROUCK.	Bailleul Nord-Est.	15190	121385	65	79038	266117
	Bailleul Sud-Ouest	13522	54041	66	33525	115043
	Cassel.	14166	105869	47	49520	214836
	Hazebrouck Nord.	14409	135106	49	65940	275684
	Hazebrouck Sud.	13405	54146	56	30151	117610
	Merville.	19914	111952	49	54539	225086
	Steenvoorde.	14077	91047	61	55252	197044
	Totaux.....	104689	670548	55	367965	1411390
ARRONDISSEMENT DE LILLE.						
LILLE.	Armentières.	23554	166226	52	85803	342889
	Bassée (La).	15307	93107	46	42312	186861
	Cysoing.	18512	101862	61	61849	221568
	Haubourdin.	24901	147006	62	91493	322000
	Lannoy.	25962	132372	57	75530	282652
	Lille Nord-Est.	30705	1642990	16	297753	2732638
	Lille Centre.	22796	28263	83	23424	68581
	Lille Sud-Est.	24580	22556	75	17041	50850
	Lille Sud-Ouest.	51465	»	»	»	»
	Lille Ouest.	24580	70569	55	39261	144580
	Pont-à-Marcq.	17669	119671	58	69564	258064
	Quesnoy-sur-Deûle	18722	124534	64	79838	274267
	Roubaix.	66683	626283	12	77726	1002865
	Seclin.	22654	145476	49	71747	298407
	Tourcoing Nord.	37044	399036	38	150924	760218
	Tourcoing Sud.	33484	70162	67	47231	155246
	Totaux.....	458242	3894013	34	1234493	7104686
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.						
CAMBRAI.	Cambrai Est.	21899	298414	28	84480	537194
	Cambrai Ouest.	24633	75747	61	45750	160959
	Carnières.	25899	104567	88	92236	256694
	Câteau (Le).	32531	186001	57	106405	393836
	Clary.	31930	125898	97	121304	325965
	Marcoing.	24818	151920	61	93843	332560
	Solesmes.	27687	144289	55	79164	311687
	Totaux.....	189395	1086836	58	623662	2318900

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1865 4	Centimes communaux. Nombre. 5	Centimes communaux. Montant 6	TOTAUX des contribut. directes pour 1865. 7
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.					
AVESNES.	Avesnes (Nord.)	11523	106885	35	37428	203875
	Avesnes (Sud.)	13464	105587	48	50630	216493
	Bavai.	15419	117732	32	38048	218705
	Berlaimont.	10052	78248	30	23577	147255
	Landrecies.	15790	112919	34	34903	215373
	Maubeuge.	32767	237431	19	44635	443825
	Quesnoy (Est.)	14255	100664	41	41703	206257
	Quesnoy (Ouest.)	14197	83704	40	33169	163435
	Solre-le-Château.	11367	72655	28	20160	132193
	Trélon.	18687	132800	16	20649	221318
	Totaux.....	157521	1148425	30	344872	2138749
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.					
DOUAI.	Arleux.	13542	101153	31	31186	184342
	Douai (Nord.)	20506	329346	9	29879	524092
	Douai (Sud.)	18520	89357	26	23394	158449
	Douai (Ouest.)	21085	90336	26	23177	162521
	Marchiennes.	19920	117526	23	27766	207999
	Orchies.	18478	134102	17	63004	269147
	Totaux	112051	861820	23	198403	1506490
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.					
VALENCIENNES.	Amand (St.) (rive-g.)	19833	165491	15	25505	284249
	Amand (St.) (rive-d.)	15310	69319	23	15960	122964
	Bouchain.	38424	228882	36	82084	410436
	Condé.	23989	157696	8	12978	252225
	Valenciennes (Est.)	22703	110320	22	88912	707582
	Valenciennes (Nord)	23884	122038	27	32225	219043
	Valenciennes (Sud.)	25162	113690	11	17045	222146
	Totaux.....	171305	1262436	25	304719	2215645

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION. 2	Principal des quatre contributions directes pour 1864. 3	Centimes communaux Nombre 4	Centimes communaux Montant 5	TOTAUX des contribu. directes pour 1864. 6
Dunkerque.	110177	903247	28	253572	1624903
Hazebrouck	104689	670546	55	367965	1111390
Lille.	458242	3894943	31	1231493	7104686
Cambrai.	189395	1086836	58	623662	2318900
Avesnes.	157521	1148425	30	344872	2138749
Douai	112051	861820	23	198403	1506490
Valenciennes.	171305	1262436	25	304719	2215645
Totaux.	1303380	9827293	33	3324686	18317763

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1865.

Le 21 août 1865, à deux heures de relevée, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 12 juillet précédent, s'est réuni à l'hôtel de la Préfecture, au lieu ordinaire de ses séances. — Après avoir donné communication du décret précité, M. le Préfet lit un autre décret, en date du 2 août, qui nomme *Président du Conseil général, pour la session de* 1864, M. MIMEREL, sénateur; *Vice-Présidents*, MM. DANEL, Président de Chambre à la Cour impériale de Douai, et le comte DUBOIS, Conseiller d'État; *Secrétaires*, MM. DE CLEBSATTEL, ancien député au Corps législatif, MAILLIET, adjoint au Maire d'Avesnes.

Voici le résumé, par ordre alphabétique, des délibérations du Conseil, pendant la session de 1865 :

AGRICULTURE. — M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics a fait connaître à M. le Préfet que le vœu émis en 1863 et 1864 pour les livrets à imposer aux ouvriers des campagnes obtiendra une solution prochaine dans le code rural actuellement soumis au Conseil d'État. Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite à cet égard au Conseil. — Renouvellement des autres vœux émis en 1863 et 1864 : 1° pour l'embrigadement des gardes champêtres ; 2° pour l'échenillage ; 3° pour la prompte promulgation du code rural. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à une société immobilière formée à Paris dans le but de rattacher le travailleur à la terre, de transformer et d'améliorer les propriétés rurales, et de créer sur des bases nouvelles le crédit agricole. — Le Conseil général, ému des souffrances de l'agriculture qui ne trouve plus dans la culture du sol la rémunération de ses travaux et de ses frais, prie M. le Préfet d'appeler sur cette situation l'attention la plus sérieuse et la sollicitude la plus bienveillante de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. — Appui au vœu de la Société d'agriculture de Bourbourg pour que l'exhibition d'animaux de boucherie qui a lieu tous les ans à Bergues, le dimanche des Rameaux, soit transformée en concours départemental lorsque le concours régional ne se tiendrait pas dans le

Nord. — Le comice agricole de Cambrai, qui vient de se reconstituer avec un chiffre de cotisations de 3,000 fr., est admis au nombre des associations participant aux subsides du département; — Le vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour que les deux sociétés d'agriculture d'Hazebrouck et de Bailleul soient réunies ne peut être admis, attendu que rien ne fait connaître si ce projet de fusion est accepté par l'une et l'autre société; — appui itératif au vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes qui tend à ce que les prêts soient rendus plus faciles et moins dispendieux à l'agriculture. — Vote d'un crédit de 15,700 fr. pour subsides aux associations agricoles, avec addition exceptionnelle et extraordinaire d'une somme de 1,000 fr. en faveur du Comice agricole de Lille, eu égard à l'importance de ses publications en 1865.

Allumettes chimiques. — Acte à M. le Préfet de la communication des lettres de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, concernant la fabrication et la vente des allumettes chimiques.

Amélioration du cheval français. Rejet de la subvention de 500 fr. demandée en faveur de la Societé d'encouragement fondée à Caen, pour l amélioration du cheval français de demi-sang.

Animaux nuisibles. — Vœu contraire à la proposition du Comice agricole de Lille, tendant à ce que l'autorisation accordée aux cultivateurs de chasser les pigeons domestiques à l'aide du fusil, du 1er octobre au 15 novembre, soit prorogée jusqu'au 15 décembre. Il n'y a donc pas lieu de modifier à cet égard l'arrêté de M. le Préfet du 15 février 1862. — Vote du crédit de 100 fr. pour la destruction des animaux nuisibles sous cette réserve qu'il sera spécialement affecté à la destruction des pies qui dévorent les couvées de perdreaux.

Appareils a vapeur. — Acte à M. le Préfet de ses communications sur les avantages qui doivent résulter de la mise en vigueur du décret du 25 janvier 1865, sur les appareils à vapeur. Le Conseil croit, toutefois, devoir faire remarquer qu'il paraîtrait utile de réclamer de la bienveillance de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, d'examiner s'il ne serait pas possible d'indiquer par une circulaire un moyen pratique d'application de la disposition relative à la combustion de la fumée.

Archives. — Les rapports de M. l'Archiviste départemental témoignent des soins consciencieux qu'il donne à ses fonctions. L'inspection des Archives communales et hospitalières aidera puissamment au classement de nombreux titres du plus précreux intérêt. — Vœu pour que l'inspection des Archives communales se renou-

velle aussi souvent que les ressources le permettront. — Vote des dépenses du service des archives pour 1866.

Asiles d'aliénés. — On constate sous le rapport médical une meilleure direction et un nombre de guérisons aussi satisfaisant que dans les maisons du même genre les mieux favorisées. — Vote des sommes à payer pour dépenses arriérées, du crédit nécessaire pour les dépenses de 1866 et de la 2e annuité (20,000 fr.) du subside accordé à l'asile de Bailleul. — Discussion pour la situation financière de l'asile de Bailleul, elle ne donne lieu à aucune resolution; — discussion sur la question de la réuion des deux asiles de Bailleul et d'Armentières; le Conseil à cet égard remercie M. le Préfet de sa communication et lui donne l'assurance que, dans cette question qui embrasse des intérêts divers et également respectables, il s'en rapporte à sa sollicitude et à ses lumières.

Banque de France. — Renouvellement du vœu tendant à ce que des succursales de la Banque soient établies dans les villes de Douai et Cambrai; — vœu pour qu'une succursale soit placée entre les villes de Roubaix et Tourcoing pour le service de ces deux villes.

Bornage. — Le Conseil ne croit pas devoir adopter un vœu qui lui est soumis par M. Fressynaud, juge-de-paix à Limoges, qui voudrait que le bornage des proprietés se réalisât le plus tôt possible. Un bornage général serait utile, mais le succès complet ne pourraît être atteint que par une loi qui le rendrait obligatoire.

Bourses dans les Lycées. — Adoption des propositions de M. le Préfet pour la création de bourses départementales dans les Lycées de Lille et de Douai.

Budget de 1866. — Vote des recettes des quatre sections du budget et du service de l'instruction primaire. Elles s'élèvent ensemble à 4,104,788 fr. 75 c. et forment balance avec les dépenses des mêmes sections et du même service présentant un même chiffre total de 4,104,788 fr. 74 c.

Cadastre. — Vœu itératif pour que l'art. 7 de la loi du 7 août 1850 soit modifié de manière à ce que les départements soient autorisés à pourvoir aux frais du cadastre par des centimes additionnels à la contribution foncière. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce qu'il soit obligatoire sous peine d'amende, d'indiquer la désignation cadastrale de tout immeuble dans les actes publics. — Rejet de la demande réitérée de la commune de Rosendael pour qu'il soit procédé au renouvellement de son cadastre aux frais du département.

Caisse départementale de retraite. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite au Conseil général de l'état de situation

de la caisse des retraites de la Préfecture — Vote : 1° en faveur de M. Guilbert, ancien directeur de l'asile d'aliénées de Bailleul, d'une pension de retraite de 2,638 fr.; 2° en faveur de M. Longuespée, ancien receveur du même établissement, d'une pension de 1,709 fr.; 3° en faveur de M. Pourpoint, ancien secrétaire de la Sous-Préfecture de Cambrai, d'une pension de 1151 fr.; 4° en faveur de M. Joly, ancien employé de la Préfecture, d'une pension de retraite de 1,244 fr.; 5° en faveur de la dame Desmulliez, veuve d'un garçon de bureau de la Préfecture, d'une pension de 141 fr., avec secours annuel de 150 fr. sur les fonds départementaux, de manière à élever à 300 fr. environ le chiffre de sa pension.

Caisse des retraites de la vieillesse. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que les percepteurs soient chargés de recevoir les dépôts pour cette caisse et pour que les comités de surveillance des caisses d'épargne interviennent aussi dans les opérations de la caisse des retraites.

Caisses d'épargne. — Acte à M. le Préfet de ses communications sur la situation des caisses d'épargne. Il résulte de cette situation que les dépôts dans les caisses du département se sont accrus en 1864, de 1,243,913 fr. 94 c., et que le montant total des sommes déposées s'élevait au 1er janvier 1865 à 21 millions, 686,432 fr. 79 c. Cette progression se justifie par le bon état des affaires commerciales et aussi par les habitudes de prévoyance qui se propagent de plus en plus parmi les classes laborieuses sur certains points du département.

Cathédrale de Cambrai. — Remercîments à M. le Préfet de la pressante sollicitude qu'il a apportée dans l'affaire de la reconstruction de cet édifice, et prière à ce magistrat de vouloir bien la continuer pour que l'œuvre reçoive un prompt accomplissement.

Centimes facultatifs. — Vote pour 1866 des 7 centimes 5/10 autorisés par la loi

Chemins de fer. — Vœux : 1° pour que M. le Préfet veuille bien insister auprès du Gouvernement et des compagnies pour la prompte et complète exécution des lignes concédées : de Valenciennes à Hirson par Aulnoye et Avesnes en sortant de Valenciennes par le sud de la gare actuelle, de Lille à La Bassée et Béthune, de Lille à Valenciennes et de Dunkerque à Furnes ; 2° pour la prompte concession du chemin de Valenciennes à Condé et Péruwelz et de l'embranchement d'Orchies à Somain. — Appui en principe aux projets de chemins de fer d'Armentières vers Ostende avec embranchement par Comines, et de Douai à Tournai par Orchies. — Vœu réitéré pour que le chemin de fer de Rousies à Ferrière-la-Grande soit relié à la ligne de Valenclennes à Hirson.

— Le Conseil ajourne à la session prochaine la discussion d'un vœu proposé par un membre pour la suppression, à Lille, de la bifurcation du chemin de fer de Dunkerque et de Roubaix et Tourcoing, ainsi que du passage à niveau de Fives, et prie M. le Préfet d'agir, en attendant, pour qu'il y soit donné la plus large satisfaction possible.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL. — Le Conseil général se pénétrant de toute la prudence recommandée par M. le Préfet pour échapper aux effets d'un entraînement irréfléchi, pense que la mesure de l'utilité comme la justification à une priorité d'exécution des voies nouvelles à créer se trouveront plus sûrement établies par l'initiative prise pour les études par les localités intéressées, et vote au budget de 1866 un crédit de 5,000 fr. pour les secours qui pourraient être demandés par les communes ou les intéressés en vue de faciliter les études de chemins de fer d'intérêt local, secours qui seraient limités au tiers de la dépense totale des études et seraient dans tous les cas subordonnés à l'opinion que M. le Préfet pourra concevoir des projets eux-mêmes sur l'avis de M. l'Ingénieur en chef du département.

CHEMINS VICINAUX. — Examen de la situation du service; il en résulte, pour 1864, une augmentation de 61 kilomètres de chaussées construites, dont 16 pour les chemins d'intérêt commun, et 45 pour les chemins vicinaux ordinaires. Les chemins de débouché sont achevés. La construction des chemins d'intérêt commun ne donne lieu à aucune observation, non plus que la répartition du fonds de 25 millions. L'épreuve d'une nouvelle réglementation de la police du roulage concernant les barrières de dégel est commencée; il s'agit d'en suivre les résultats. Pleine approbation est exprimée à M. le Préfet en ce qui touche les graves réparations des chemins d'intérêt commun L'emploi des prestations a été l'objet de critiques; l'attention de M. le Préfet est appelée à cet égard. Maintien des observations faites, en 1864, par le Conseil en ce qui concerne le personnel. Vote, à titre d'emploi des impositions extraordinaires autorisées, des crédits affectés au service de construction et des grosses réparations des chemins d'intérêt commun. — Renvoi à l'attention et aux soins de M. le Préfet, des vœux émis sur le service par les Conseils d'arrondissement. — Le Conseil est d'avis qu'une plus grande uniformité pourrait être établie dans le prix de journée du tarif des prestations qui varient suivant les arrondissements dans des limites trop étendues, et il appelle sur ce point l'attention de l'Administration et des Conseils d'arrondissements. Il adopte néanmoins le chiffre proposé par M. le Préfet pour le tarif de 1866.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION. — Le Conseil géné-

ral a décidé la restauration complète du réseau de ces chemins au moyen de ressources extraordinaires et a affecté au service d'entretien l'intégralité des cinq centimes spéciaux. Ces dispositions ont produit des résultats remarquablement sensibles, mais ils ne peuvent être complets qu'en persévérant dans les mêmes voies. — L'instruction du redressement du chemin N° 8 sur Raimbeaucourt et Roost-Warendin se poursuit, mais n'est pas encore terminée. — Acte à M. le Préfet du compte d'emploi des ressources mises à sa disposition pour l'exercice 1864. — Vote pour 1866 de 5 centimes spéciaux affectés au service ordinaire des chemins ; vote d'une imposition extraordinaire de 3 c. 2/10e pour chacune des années 1867 et 1868, applicables aux travaux de reconstructions et de grosses réparations ; inscription au budget de 1866 des 3 c. 2/10e autorisés pour la même destination par la loi du 4 mai 1864. — Vote du prolongement du chemin N° 17, par la rue Neuve d'Hondschoote, sous cette réserve que la ville d'Hondschoote, jusqu'au chemin N° 3, supportera seule la dépense nécessaire. — Prière à M. le Préfet d'intervenir auprès de son collègue du Pas-de-Calais pour que la partie du chemin N° 41 comprise dans ce département, depuis Carvin jusqu'à son entrée dans le Nord, soit mise en état.

Circonscriptions territoriales. — Acte à M. le Préfet de la communication concernant : 1° La division du canton de Roubaix en deux circonscriptions cantonales; 2° le changement de délimitation des communes d'Houplines et d'Armentières. Avis favorable à la demande de l'Association syndicale des matelots-pêcheurs du fort Mardyck, commune de Petite-Synthe, tendant à obtenir l'érection de cette section en commune particulière.

Colonie de Mettray. — La subvention accordée à cette colonie remonte à une époque où il n'existait pas d'établissement similaire dans le Nord, mais depuis lors, deux colonies s'y sont formées : celle de Saint-Bernard, à Loos, et celle de Guermanez, et il paraîtrait plus rationnel de subventionner ces dernières plutôt que la colonie de Mettray ; la proposition du 3e bureau est d'allouer encore le secours pour cette année, sauf à le supprimer pour l'année suivante. — Sur les observations de M. le Préfet, le crédit est voté sous la réserve proposée par le bureau.

Commissaires de police. — Appui au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai pour que les commissaires de police soient admis au bénéfice de la retraite.

Commission historique. — Les recherches savantes de la Commission historique ont fait connaître sur l'histoire des hommes et des monuments du département des faits et des documents précieux. Le travail entrepris il y a trois ans par cette Commission touche à sa fin, mais les frais de publication ont été considérables

et, d'accord avec M. le Préfet, le Conseil porte à 600 fr. pour 1856 le subside de 500 fr. qui était précédemment alloué à la Commission.

Compte départemental. — Le Conseil général après avoir vu et vérifié le compte départemental de l'exercice 1864, ainsi que les pièces produites à l'appui, arrête et fixe provisoirement les recettes et les dépenses de cet exercice, savoir : Recettes, 3,733,085 fr. 51 c.; dépenses, 3,668,530 fr. 30 c.; excédant des recettes, 64,554 fr. 12 cent.

Conseil de Prudhommes a Dunkerque. — Acte à M. le Préfet de la communication du décret du 17 juin 1865 qui a autorisé la création de ce Conseil.

Contributions directes. — ote d'un crédit de 6,440 fr. pour frais de division des cotes de contribution foncière et des portes et fenêtres entre les propriétaires et les fermiers. — Approbation du compte de non-valeurs et de réimpositions pour 1864 présenté par M. le Directeur des contributions directes; les résultats de ce compte seront inscrits au registre des délibérations du Conseil. — Maintien pour 1866 du prix de la journée de travail devant servir à l'assiette de la redevance proportionnelle. — Répartement des quatre contributions directes de 1866, suivant la proposition de M. le Directeur des contributions directes.

Cours d'arboriculture. — Rejet d'un crédit de 1,200 fr. proposé pour l'organisation, à Lille, d'un Cours d'arboriculture par M. Dubreuil, professeur au Conservatoire de Paris.

Courses de chevaux.— Vote d'un crédit de 4,000 fr. pour les courses de Lille et Roubaix, mais à la condition que les Sociétés de ces deux villes se fusionneront; prière à M. le Préfet de tenir la main à l'exécution de cette condition.

Culte israélite. — Vote d'une allocation de 500 fr. destinée à subvenir aux dépenses ordinaires de ce culte à Valenciennes; — Rejet de la demande faite par la Communauté israélite de cette ville d'un secours pour le paiement de sa dette résultant de la construction d'un temple, aucune justification n'étant produite à ce sujet.

Dunes. — Il s'agit de savoir si les communes propriétaires des dunes sises à l'Est du port de Dunkerque s'engageront à les fixer elles-mêmes, ou si elles consentiront à les aliéner ou à les affermer à charge de les planter. Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de surseoir quant à présent à toute décision à ce sujet jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'amélioration désirée : la fixation des dunes, demeurées à l'état de dénudation et de stérilité, ne peut s'accomplir sans avoir recours à la vente ou à la location par baux à long terme.

École de droit a Douai. — L'installation de la Faculté, dont le rétablissement avait été demandé par le Conseil général, a eu lieu en 1865. Les dépenses d'entretien sont couvertes par la ville de Douai, mais il reste à pourvoir aux frais de distribution de prix; un crédit de 500 fr. est voté pour cet objet au budget départemental de 1866.

École de Médecine et Maternité. — L'École préparatoire de médecine et de maternité continue, à Saint-Sauveur, dans la meilleure situation. — Des études ont été faites pour la création d'une maternité qui permit de former de bonnes sages-femmes En attendant l'établissement d'un internat qui exigerait des dépenses considérables, M. le Docteur Caseneuve, Directeur de l'École de médecine, propose la formation d'un externat sous la direction d'une sage-femme instruite.—Le Conseil vote le crédit ordinaire de 6,500 fr., dont 5,000 fr. à titre de subvention à la ville de Lille pour les dépenses générales de l'École, et 1,500 fr. pour le traitement du professeur du cours d'accouchement. — Remercie M le Préfet de ses communications relatives à l'internat et à l'externat à créer pour les élèves du Cours d'accouchement, et décide qu'il attendra pour formuler une opinion que les questions soulevées par ces projets aient été complètement instruites.

École d'horlogerie de Cluzes (Haute-Savoie).— Regrets itératifs de ce que les ressources limitées du budget ne permettent pas d'accorder, selon le vœu de M. le Ministre du Commerce, une subvention aux jeunes gens qui se proposeraient de suivre les cours de cette école.

École des mines a Valenciennes.— Le Conseil déclare ne pas s'associer au vœu réitéré du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour qu'une École d'application des mines soit créée dans cette ville.

École impériale des arts et métiers de Chalons. — Des examens ont eu lieu les 3 et 4 août pour les admissions à cette École. — Seize candidats se sont présentés; cinq ont été déclarés admissibles. Le jury n'a admis que les jeunes gens qui, dans l'ensemble des examens, avaient obtenu au moins 80 points. Le département entretient à Châlons trois bourses entières qui peuvent être divisées en 3/4 ou 1/2 bourses. — Vote d'un crédit de 1,800 fr. pour cet objet.

École industrielle de Lille. — Le recrutement de l'École est aujourd'hui assuré et le Directeur laisse entrevoir le temps prochain où les subsides du département pourront être réduits. En 1865, l'école a admis 66 élèves, dont 56 pensionnaires, 3 demi-pensionnaires et 7 externes. — L'École délivre à la fin des études des diplômes d'ingénieur industriel; il est désirable qu'après en avoir

conféré avec le Directeur, M. le Préfet veuille bien désigner, en dehors des fonctionnaires de l'établissement, un Jury d'examen composé d'ingénieurs et d'industriels dont les connaissances répondent aux quatre spécialités de l'école. — Vœu pour que la Commission administrative de l'établissement, qui a cessé de dépendre du ministère du Commerce, l'école étant aujourd'hui administrée aux frais et risques du Directeur, sous le patronage du département et de la ville, soit réorganisée. Cette reconstitution serait un motif d'émulation pour les professeurs, une occasion de patronage pour les élèves, et une garantie légitime pour le département.

Élèves artistes. — Pensions accordées à MM. Peinte, de Cambrai, sculpteur; Calot, de Douai, sculpteur; Truffot, de Valenciennes, sculpteur; Covin, de Landrecies, organiste ; Dutert, de Douai, architecte ; Quesnay, de Lille, flûtiste ; — Continuation des pensions anciennes à MM. Bodin, peintre ; Devos, peintre, et à Mlle. Oxtoby, chanteuse; — Maintien de la décision de l'année dernière qui refuse à M. Arnold, élève artiste, la continuation de sa pension pour une sixième année exceptionnelle. — Allocation à titre de félicitation et d'encouragement d'une somme de 500 fr. à M. Dutert, Arthur, architecte, qui a obtenu par son mérite le grand prix d'architecture au concours général de 1864 de l'École des Beaux-Arts.

Emprunts départementaux.— Vote des crédits montant ensemble à 386,804 fr. 94 c. destinés aux remboursements et aux intérêts des emprunts autorisés par les lois des 11 juin 1859 et 8 juillet 1865.

Enfants assistés.— Le Conseil témoigne à M. le Préfet sa satisfaction pour la manière consciencieuse et intelligente dont se fait ce service. Des améliorations y ont encore été apportées depuis l'année dernière et toutes sont appelées à être couronnées de succès. Les Comités de patronage fonctionnent utilement. Les placements sont l'objet d'une grande surveillance. Les élèves fréquentent assidûment les écoles communales ; ils assistent aux services religieux et lorsque l'âge ou les forces le permettent, ils apprennent un état qui puisse, à leur majorité, leur assurer une bonne position. Les enfants placés à la campagne jouissent pour la plupart d'une bonne santé ; le service médical, au besoin, ne leur fait pas défaut. La mortalité est rare chez les enfants en nourrice ou en pension ; elle ne se porte généralement que sur les jeunes enfants qu'on abandonne quelques mois après leur naissance. Les secours temporaires aux mères sont donnés avec beaucoup de discernement ; si ces secours ne réduisent pas le nombre des abandons, ils aident au moins à nourrir des enfants que des mères repentantes de leur faute veulent élever elles-mêmes. Un recueil d'instructions a été adressé à toutes les personnes qui, par leurs fonctions, sont appelées à concourir au bien-être des pupilles de l'assistance. M. le Préfet a eu là

une bonne pensée, le Conseil est convaincu de l'efficacité de cette mesure qui prouve tout le vif intérêt que l'Administration supérieure porte aux pupilles. En résumé, ce service important et très-compliqué se trouve dans des conditions qui font honneur à l'Administration de M. le Préfet. — Une demande en indemnité des visiteurs attachés aux hospices de Lille n'est pas accueillie.

ÉTAT-CIVIL. — Rejet d'une demande de souscription de M. Collier, secrétaire de la Mairie du 2e arrondissement de Paris, pour un ouvrage sur l'État-Civil destiné aux Mairies.

EXPOSITION ARTISTIQUE A LILLE.— M. le Maire de Lille se propose d'organiser une Exposition artistique qui aurait lieu en 1866 dans cette ville. Des solennités de ce genre ont été préparées sur les différents points de la France, et chaque fois les Conseils généraux ont bien voulu seconder les Administrations municipales. Le Conseil, dans le désir d'encourager les Beaux-Arts, accorde par exception le crédit de 5,000 fr. proposé à cet effet par M. le Préfet, à la condition que cette somme n'entrera que pour un quart minimum dans la dépense totale.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. — Allocation d'un crédit de 2,000 fr. destiné à pourvoir aux frais d'impression, d'écritures et autres menues dépenses du Jury qui a été constitué dans le département du Nord pour seconder la Commission impériale de l'Exposition.

FOIRES ET MARCHÉS. — Avis favorable aux demandes: 1° de la commune d'Hondschoote, pour l'établissement de quatre foires ou marchés aux bestiaux à tenir chaque année le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre; 2° de la commune de Walincourt, pour l'établissement de deux nouvelles foires; 3° de la ville de Maubeuge, pour reporter au 19 mars la foire annuelle dite de Saint-Joseph qui se tient chaque année dans cette ville le 18 mars; 4° de la commune de Clary, pour la création de trois nouvelles foires et le transfert au samedi du marché qui se tient hebdomadairement le vendredi; 5° de la commune de Fresnes, pour l'établissement d'un marché aux comestibles, les mardi et jeudi de chaque semaine. — Acte à M. le Préfet de la communication des arrêtés qui ont autorisé à Gommegnies et Maretz les nouvelles foires qui avaient été proposées par le Conseil.

FONDS COMMUNS. — La part accordée au département dans la répartition de ces fonds est, pour 1866, de 50,000 fr; cette part est toujours bien faible en présence d'un versement de plus de 400,000 fr. Une pareille situation ne peut durer plus longtemps. Le Conseil général reconnaît qu'une caisse de secours doit être créée pour venir en aide aux départements nécessiteux, mais les fonds généraux de l'État doivent seuls alimenter cette caisse; les départe-

ments ne sauraient y coopérer pour des centimes venant frapper la contribution foncière, alors que pour des motifs bien puissants cette contribution a été amoindrie de 17 centimes additionnels sur la proposition de l'Empereur et par un vote législatif. — Prière à M. le Préfet de faire parvenir ce vœu si pressant à M. le Ministre de l'Intérieur.

Forêts.— Rejet d'une proposition du 4e bureau du Conseil ayant pour objet d'appuyer un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour le défrichement de certaines parties de la forêt domaniale de Saint-Amand.

Frais d'administration.— Acte à M. le Préfet du compte d'emploi de la partie des fonds d'abonnement affectée pendant l'année 1864 au traitement des employés et gens de service de la Préfecture, ainsi que des délibérations des Conseils d'arrondissement sur l'emploi des frais d'administration des Sous-Préfectures.

Impositions extraordinaires.— Vote pour 1866 des impositions extraordinaires autorisées par les lois des 11 juin 1859, 2 mai 1864, et 8 juillet 1865, pour les services des chemins vicinaux et des routes départementales.

Industrie houillère.— Acte à M. le Préfet de ses communications concernant la situation de cette industrie dans le département.

Industrie métallurgique. — L'assemblée considérant que cette industrie est une des plus importantes du département, que ses travaux, que ses transports et ses consommations l'intéressent au plus haut degré et constituent une des branches principales de ses produits et de sa richesse; que si le décret du 15 février 1862 a atténué en partie le préjudice causé à cette industrie par celui du 17 octobre 1857, qui autorise l'introduction en franchise de droits au moyen d'acquits-à-caution et à charge de réexportation d'objets confectionnés les matières propres à l'industrie métallurgique, il ressort des faits et des plaintes renouvelés depuis trois ans que le but du décret de 1862 n'a point été atteint; appuie de tout son pouvoir les vœux des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes tendant à ce qu'il soit pris des mesures convenables pour assurer l'exécution du décret du 15 février 1862 et supplie le Gouvernement de faire cesser, soit après enquête, soit de son propre mouvement, la cause de l'inégalité que l'exécution des décrets précités laisse encore subsister entre les différentes parties de la France et qui donne lieu aux plaintes des maîtres de forges du Nord.

Inondations. — Vœu pour que l'Administration provoque l'exécution des travaux nécessaires à la préservation des inondations dont est affligé, à chaque pluie d'orage ou à l'époque de la fonte des neiges, le territoire des communes de Bailleul et de Steenwerck qui confine à la Becque.

Inspection des pharmacies. — Inscription au budget de 1866 d'une somme de 18,000 fr. pour la dépense des frais de visite des pharmacies; — Remercîments à M. le Préfet de son insistance à demander à M. le Ministre de l'Intérieur de laisser au département la disposition des excédants des recettes pour droits de visite sur les dépenses.

Instruction primaire. — Le Conseil général décide qu'il maintiendra cette année encore à son budget le traitement de l'Inspecteur primaire d'Hazebrouck qui devrait être à la charge de l'État, mais que ce traitement cessera d'y figurer à partir de 1867; — Rejette le vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à ce que les centimes communaux soient portés de 3 à 6; — Adopte le vœu du Conseil départemental de l'instruction publique pour l'interdiction de l'entrée des manufactures aux enfants âgés de moins de 12 ans, quel que soit leur degré d'instruction, avec cette condition que l'interdiction s'étendra à tous les ateliers, qu'ils aient plus de 20 ouvriers ou qu'ils en aient moins; — vote 2 centimes additionnels pour le service de l'instruction primaire devant produire 192,242 fr.; — Règle le budget de ce service pour 1866, en recette à 209,187 fr. 12 c. et en dépense à pareille somme.

Jeunes libérés. — Vote d'une souscription de 1,000 fr. à la Société de patronage des jeunes libérés du département, fondée par la Commission de surveillance des colonies pénitentiaires et agricoles de St.-Bernard et de Guermanez.

Justices-de-paix. — Appui aux vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Lille en ce qui concerne : 1° l'élévation des Justices-de-Paix de Roubaix et de Tourcoing à une classe supérieure; 2° L'amélioration de la situation générale des greffiers de justice de paix et des greffiers des tribunaux de police.

Jury d'expropriation. — Adoption de la liste des membres de ce jury.

Lignes télégraphiques. — Acte à M. le Préfet de sa communication concernant la situation de ce service.

Monument a Cassel. — Vote d'une somme de 300 fr. à titre de concours pour l'érection d'un monument commémoratif de la bataille qui a eu lieu près de la ville de Cassel le 11 avril 1677 et qui a été l'une des principales causes de la réunion de la Flandre maritime à la France.

Navigation intérieure. — L'industrie des transports par eau est dans un état déplorable qui s'aggrave de jour en jour; par l'abaissement de leurs tarifs, les chemins de fer lui font une concurrence redoutable : les transports de houilles qui, il y a dix ans, empruntaient les voies d'eau dans une proportion de 80 p. 0/0 se

BIBLIOTHECA BODLEIANA

divisent aujourd'hui par portions égales entre les deux modes de transport et la progression, pour le second, paraît devoir se continuer ; d'un autre côté, la batellerie a perdu, par la même cause, le transport des sucres. L'administration doit avoir l'œil attentif sur cette guerre de tarifs dont l'agriculture, l'industrie et le consommateur auraient à payer les frais le jour où l'un des concurrents venant à succomber, l'autre se trouverait en possession du monopole des transports. — En conséquence, vœux : 1° pour que le gouvernement rachète les canaux encore concédés ; 2° pour qu'il supprime les droits de navigation et pour que, au cas où cette suppression ne serait pas immédiate, il abaisse les tarifs et les rende uniformes; 3° pour que dans l'intérêt de la régularité, de l'économie et de la célérité de la navigation, on s'occupe sérieusement de la réorganisation du halage ; 4° pour que le gouvernement continue à encourager le perfectionnement de la traction des bateaux par la vapeur; 5° pour que des crédits suffisants pour l'exécution des travaux d'entretien et d'amélioration soient alloués par le gouvernement ; 6° pour que le gouvernement interdise aux compagnies de chemin de fer tout tarif qui ne serait pas approximativement proportionnel à la distance parcourue.

Nivellement général de la France. — Si un nivellement doit se faire quelque part, c'est bien dans le Nord, car il ne répond nulle part à des besoins plus multipliés, plus journaliers. Le Conseil général, reconnaissant l'utilité incontestable d'un nivellement général du département, décide que ce nivellement sera opéré dans le plus bref délai possible ; il accepte à cet effet les offres généreuses du gouvernement et de M. l'Ingénieur Bourdaloue ; il met à la disposition de M. le Préfet, sur le budget de 1866, un crédit de 5,000 fr. pour commencer les travaux de nivellement, et prie ce magistrat de provoquer une part contributive soit des associations syndicales, soit des grandes villes comme étant particulièrement intéressées dans ce travail.

Nouvel Hôtel de Préfecture. — Remercîments à M. le Préfet pour la sollicitude active et intelligente qu'il a donnée et qu'il donnera à la réalisation de cette œuvre importante; à M. Duban, inspecteur général des bâtiments civils, membre de l'Institut, pour son désintéressement et les précieux avis qu'il a donnés et qu'il a promis de donner à l'œuvre due au talent et au dévouement intelligent de M. Marteau, architecte du département. — Vote au budget de 1866, pour la construction du nouvel hôtel, d'un crédit de 163,735 fr. 36 c. sur fonds d'impositions extraordinaires et d'une somme de 491,000 fr. à réaliser par voie d'emprunt. — Acte est donné à M. le Préfet de son avis conforme à l'observation faite par un membre du Conseil sur la convenance de substituer la pierre à la brique dans la construction du soubassement de l'hôtel.

Observatoire impérial. — Crédit de 200 fr. pour l'impression des cartes spéciales nécessaires à la commission chargée dans le département de correspondre avec M. le Directeur de l'Observatoire pour l'étude des orages.

Octrois. — L'assemblée déclare ne pas s'associer au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille tendant à la suppression des octrois. Une opinion, ni un vœu sur cette question ne saurait être improvisé ; il s'agit, en effet, d'un déplacement de charges contributives qui porterait atteinte à des intérêts respectables et qui doivent être préalablement entendus, sans qu'il soit permis de croire et moins encore d'affirmer que ce sont ceux qu'on voudrait en voir profiter qui en recueilleraient réellement le bénéfice.

Ouragans. — Vote d'un crédit de 2,684 fr. pour distribution de secours aux communes des arrondissements de Cambrai, Avesnes et Valenciennes qui ont été dévastées par les ouragans des 7 mai et 17 juillet 1865 et à qui les ressources font défaut pour réparer leurs églises ou leurs écoles endommagées par ces ouragans.

Palais-de-Justice de Dunkerque. — Le Conseil aquiesce à l'arrêté du Conseil de Préfecture portant liquidation des sommes dues à l'entrepreneur des maçonneries de construction de l'édifice. Le recouvrement des condamnations prononcées contre l'architecte au profit du département pouvant entraîner des longueurs et des difficultés, vote les crédits demandés par M. le Préfet pour la liquidation immédiate des dépenses, sauf à porter en recette aux budgets des années ultérieures, les recouvrements qui auront lieu. — Délibérant sur une lettre par laquelle le sieur Develle, architecte, fait appel aux sentiments généreux du Conseil général, l'assemblée, après discussion, autorise M. le Préfet à mandater au profit du sieur Develle, à titre de gratification, une somme suffisante pour le couvrir des honoraires qui lui restent dus sur le Palais-de-Justice de Dunkerque et compenser celle dont il est comptable envers le département par suite de la condamnation prononcée à sa charge et dont le Conseil entend maintenir le principe dans toute son intégrité.

Pêche. — Adhésion sans réserve au projet de règlement sur la pêche communiqué par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics; — le projet d'établissement d'échelles pour la remonte du poisson, ne peut recevoir son application dans le Nord ; il en est de même pour l'établissement de réserves qui ne pourraient avoir lieu que sur quelques parties de l'Escaut non-navigable, sur l'Aunelle et sur la Rhonelle ; — Avis tendant à ce qu'il soit donné satisfaction aux réclamations des pêcheurs des canaux de Dunkerque et de l'Escaut, pour que M. le Ministre autorise pour la pêche de l'anguille l'emploi de filets à mailles de 15 millimètres.

PETITE-FORÊT DE RAISMES. — Avis favorable à la demande de la commune de Petite-Forêt-de-Raismes pour obtenir d'être désignée à l'avenir sous le nom de Petite-Forêt.

POLICE DE ROULAGE. — Le Conseil déclare n'avoir pas de vœu à émettre pour l'emploi des chariots à quatre roues pendant la fermeture des barrières de dégel.

POMPES A INCENDIE. — Remercîments à M. le Préfet de ses efforts pour amener toutes les communes à se pourvoir d'un matériel d'incendie. Vote du crédit ordinaire de 4,000 fr. à titre de subvention à distribuer aux communes pour achat de pompes à incendie.

PONT DE ST.-MOMELIN. — L'assemblée vote, en principe, le rachat, à compter de 1867, du péage de ce pont, ainsi que l'intervention du département du Nord jusqu'à concurrence de 20 p. 0/0 de la dépense à faire pour ce rachat, le département du Pas-de-Calais y intervenant pour 30 p. 0/0 et l'Etat pour 50 p. 0/0. Il exprime l'espoir que M. le Préfet obtiendra une petite atténuation sur le chiffre de 25,800 fr. formant l'évaluation du capital à payer au concessionnaire.

PORTS MARITIMES. — Vœu pour que le crédit d'entretien des deux ports soit porté à 100,000 fr. et celui pour grosses réparations à 90.000 fr. — *En ce qui touche le port de Dunkerque*, le Conseil général, appréciant l'urgence des travaux autorisés par le décret du 14 juillet 1861, émet le vœu que les allocations annuelles de crédit soient portées au chiffre minimum de deux millions, pour que ces travaux puissent être terminés dans un delai maximum de 6 à 7 ans; il demande de plus que les travaux soient exécutés dans l'ordre indiqué dans ses précédentes délibérations; — il insiste notamment pour que des crédits suffisants soient ouverts au prochain exercice, afin de terminer les travaux militaires entrepris pour l'organisation des nouveaux fronts de l'Ouest, et les travaux civils indispensables au raccordement de leurs fossés avec le canal de dérivation actuel; — il demande aussi que d'autres crédits soient ouverts pour entreprendre : 1° l'écluse des chantiers de construction; 2° l'élargissement et l'approfondissement de l'avant-port et du port d'échouage; 3° l'exécution de l'écluse du nouveau bassin dont le sas pourra servir de bassin de radoub; — Il prie le gouvernement d'intervenir auprès de la Compagnie du Nord pour que les quais de l'Est du bassin du Commerce soient reliés dans le plus bref délai possible avec la gare du chemin de fer. — *En ce qui concerne le port de Gravelines :* vœu pour qu'un crédit de 150,000 fr. soit accordé pour terminer en deux campagnes le barrage éclusé projeté en amont de l'écluse Vauban; — Demande très-instante qu'un décret autorise les travaux relatifs à l'organisation des moyens de halage pour l'entrée et la sortie du port

d'échouage, ainsi que ceux relatifs à la construction de murs de quai dans l'intérieur du port d'échouage et qu'un crédit soit ouvert pour les entreprendre aussitôt.

Postes. — Le Conseil appuie les vœux exprimés par les Conseils d'arrondissement de Lille, de Cambrai et de Valenciennes, en ce qui concerne le service des postes dans les villes et communes de Tourcoing, Bousbecques, Roncq, Gouzeaucourt, Fresnes et Vieux-Condé, et recommande ces vœux à la bienveillance de l'administration des postes.

Prisons départementales. — Une décision de M. le Ministre de l'Intérieur du 8 juin 1865, crée pour le département du Nord un emploi de directeur des prisons, conformément au décret du 12 août 1856. — La prison du chef-lieu doit comprendre un local convenable pour le logement de ce directeur. — A défaut de ce local, une indemnité de logement de 500 fr. est votée pour 1866 en faveur de cet employé.

Race chevaline. — Le succès obtenu en 1862 et 1863 par le système de revente à prix réduits des étalons acquis par le département à charge de les faire servir à la monte pendant six ans, ne s'est pas maintenu en 1864. Ce système offre quelques inconvénients; sans y renoncer, toutefois, il y a lieu de le combiner avec celui précédemment suivi de placement gratuit des étalons départementaux. — Vote: 1° de la remise au sieur Dubus de la somme de 1,000 fr. qu'il redoit sur le prix d'un étalon vendu, en 1864, par le département; 2° d'un crédit de 1,918 fr., pour couvrir le déficit du service des étalons départementaux en 1865; 3° d'une somme de 10,000 fr. pour achat d'étalons dont les uns seront revendus et les autres placés gratuitement dans les arrondissements dans la mesure des besoins qui seront appréciés par M. le Préfet; 4° d'un crédit de 3,000 fr. pour prime aux étalons de l'industrie privée; 5° d'une somme de 600 fr., pour honoraire au vétérinaire départemental.

Régates de Dunkerque. — La Société des régates a pour but de propager le goût et la pratique de l'art nautique. Son existence est assurée et le nombre de ses membres témoigne de la popularité dont elle jouit dans les populations du littoral du département. Vote à titre d'encouragement en faveur de cette société, d'une somme de 300 fr. à employer en achat de prix à distribuer en même temps que ceux accordés par M. le Ministre de la marine.

Routes départementales. — Renvoi à M. le Préfet pour qu'il veuille bien les soumettre aux études de MM. les Ingénieurs, des vœux des Conseils d'arrondissement qui paraîtraient susceptibles d'une suite sérieuse dans les sessions ultérieures; — inscription aux sous-chap. VII et XV du budget de 1866 des crédits montant

ensemble à 433,735 fr. affectés au service ordinaire des routes, dont 363,500 fr. pour l'entretien et 70,235 fr. pour les dépenses diverses et principalement pour le traitement des conducteurs et agents ; — Inscription au sous-chapitre XXII d'un crédit de 154,235 fr. 04 c. pour les dépenses extraordinaires des routes ; — vote pour 1867, d'une nouvelle imposition extraordinaire de 1 c. 5/10 additionnels applicable aux travaux de grosses réparations et d'amélioration des routes départementales.

Route départementale N° 21. — En 1862, le Conseil général avait alloué à diverses conditions au sieur Dupuy, bailleur de fonds du sieur Alexandre, entrepreneur, une somme de 1,500 fr. à titre de remise partielle et grâcieuse d'un débet par suite de réadjudication à folle enchère. Les conditions n'ayant pas été remplies, l'Assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu de maintenir plus longtemps le crédit au budget.

Routes impériales. — Vœux : pour que le crédit d'entretien et de grosses réparations soit augmenté de 200,000 fr. et reporté au chiffre de 760,000 fr. qui représente la moyenne des cinq dernières années ;— pour que les travaux d'élargissement et d'amélioration des ponts et passage des routes dans la traversée des fortifications des places de guerre soient entrepris sans retard, de manière à être exécutés dans un délai de cinq ans ; — en ce qui concerne la conversion des routes impériales en routes départementales, vœu pour que cette question soit, de la part de M. le Préfet et de M. l'Ingénieur en chef du département, l'objet d'une étude approfondie et pour que le résultat de cette étude soit soumis à l'assemblée a sa première session ; — vœu pour que la rue Ferrand, à Valenciennes, qui donne accès à la station du chemin de fer, soit classée comme annexe de la route impériale N° 45.

Salubrité. La situation continue d'être satisfaisante, mais il y a des exceptions. Les filatures et peignages de laine de l'arrondissement d'Avesnes et d'autres établissements industriels, ont donné lieu à des plaintes ; l'Espierre et le Trichon constituent toujours des foyers d'impureté ; les canaux de Lille laissent aussi grandement à désirer ; la fumée des cheminées des usines mues par la vapeur continue à se produire, malgré le décret du 25 janvier 1865 : un appareil réellement fumivore est encore à trouver. — Néanmoins, la situation est bien loin de ce qu'elle était il y a plusieurs années ; quoique lentement, le bien s'est accompli, et bientôt, sans doute, l'esprit éclairé des industriels, leurs sentiments d'équité et de justice et la bienveillante sollicitude de l'administration auront fait le reste.

Secours pour Églises. — Vote des crédits montant ensemble à 12,000 fr. destinés au paiement de subventions antérieurement accordées pour constructions d'églises.—Rejet de la demande de se-

cours de la commune de Verchain-Maugré, pour la reconstruction de son église. — Renvoi pour complément d'instruction de la demande de la commune de Béthencourt pour la reconstruction de son église; —rejet de la demande de la commune d'Estourmel pour l'obtention d'un secours pour travaux d'ornementation dans son église; —allocation d'un subside de 3,000 fr. en trois ans à la commune de Vendeville, pour la construction d'une église. — Secours de 3,000 fr. à la commune d'Ostricourt, en trois ans; — pareil secours à la commune de Neuville-St.-Remi, à la condition que par la subvention de l'Etat ou par d'autres ressources, elle complètera la somme nécessaire; — secours de 3,000 fr., aussi en trois ans, en faveur de chacune des communes d'Honnecourt, de Vieux-Reng et de Romeries.

Service hydraulique. — La situation de ce service est satisfaisante; tout fait espérer que d'ici à peu d'années, il ne restera plus de grands travaux à exécuter. — Le desséchement des marais de la Deûle est terminé; cette entreprise, l'une des plus difficiles qui se soient présentées jusqu'à présent s'est accomplie dans des conditions très-satisfaisantes; son achèvement fait le plus grand honneur à MM. Kolb et Menche de Loisne. — Le projet de desséchement de le rive droite de la Lys est en voie d'instruction, celui du marais de Bourlain et de Trith près Valenciennes est autorisé par M. le Préfet. — Le projet d'amélioration présenté par la 1re section des Waeteringues est soumis à M. le Ministre des Travaux publics et il y a lieu d'espérer qu'une décision favorable ne se fera pas attendre. — Le service des curages laisse le plus à désirer; il se fait avec soin et facilement dans les arrondissements de Lille, d'Hazebrouck et de Cambrai, mais il n'en est pas de même dans les autres arrondissements. — La nouvelle loi permettra peut-être de lever les difficultés qui se présentent dans les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes. — Appui au vœu réitéré du Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que des études d'ensemble soient faites à l'effet de doter la quatrième section des wateringues de voies d'écoulement indépendantes des canaux. — Pour conserver les eaux dans le canal de Bourbourg qu'épuisent fréquemment les tirages à la mer, le Conseil, dans l'intérêt de la salubrité comme dans celui de l'alimentation du territoire de la 2e section des Waeteringues, recommande à la sollicitude de M. le Prefet le vœu du Conseil d'arrondissement tendant à l'établissement de contre-portes à l'écluse du Guindal et à l'abaissement du radier. — Il appuie les vœux du Conseil d'arrondissement de Lille qui réclame la sollicitude du Gouvernement et du département pour les entreprises suivantes en cours d'exécution ou à l'étude : distribution d'eau à Lille; distribution d'eau à Armentières; formation d'une association syndicale

pour l'amélioration de la Marque ; établissement de fossés pour le desséchement de la vallée de la Lys moyenne et haute ; — Il appuie également le vœu du Conseil d'arrondissement de Douai pour la réalisation prochaine du projet consistant à rejeter les eaux du Bouchard dans la Scarpe au-dessous de l'écluse de Lallaing ; Il est d'avis qu'il y a lieu d'attendre le résultat des nouvelles tentatives qui seront faites par application de la loi nouvelle sur les associations syndicales pour l'irrigation et le colmatage de la rive droite de la Sambre, entre Landrecies et Leval.

Société du prince impérial. — L'assemblée donne acte à M. le Préfet de ses communications concernant la société du Prince Impérial et se joint à lui pour demander que la Société s'étende dans le département.

Société humaine de gravelines. — Il vient de se former à Paris sous le titre de *Société centrale de sauvetage des naufragés* et sous la protection de S. M. l'Empereur, une société qui est appelée à rendre de précieux et importants services sur nos côtes, si fréquemment le théâtre de sinistres maritimes. La société a l'intention de placer à Gravelines tout un matériel de sauvetage, tel que canot, mortier, porte-amarre, etc. Pour le service de ces appareils, il sera nécessaire d'organiser un personnel. — Le Conseil général pour faciliter l'exécution de ce service, accorde une subvention de 500 fr. à la société humaine de Gravelines.

Société de secours mutuels. — Ces institutions fonctionnent utilement ; elles distribuent d'abondants secours et leurs réserves vont néanmoins en augmentant ; neuf sociétés nouvelles ont été crées en 1865 ; le nombre des sociétés approuvées est aujourd'hui de 144. — Le chiffre des membres participants a augmenté de 2,390, mais le chiffre des femmes tend à diminuer. — Il serait cependant à désirer que le mari et la femme fussent ensemble membres de ces sociétés et que l'on pût introduire dans tous les règlements la clause qui existe déjà dans plusieurs d'entre eux d'après laquelle lorsque le père et la mère sont tous deux membres d'une société, tous les enfants reçoivent gratuitement jusqu'à l'âge de 16 ans les médicaments et les soins du médecin.

Sociétés savantes. — La Société impériale des Sciences et des Arts de Lille continue à mériter la sollicitude du Conseil général en raison des services qu'elle rend à la science par d'importants et nombreux travaux ; il lui est en conséquences alloué comme les années précédentes une subvention de 1,500 f. dont 500 f. pour l'entretien de son musée industriel. — Un subside de 500 fr. est en outre accordé comme témoignage de sympathie à la société d'émulation de Cambrai à la société Dunkerquoise et à la société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.

Sourds-muets et jeunes aveugles. — Les deux maisons de Lille et de Fives sont toujours bien dirigées et bien tenues ; les enfants que le département y envoie sont l'objet de soins soutenus et attentifs. Le nombre des bourses et demi-bourses départementales est aujourd'hui de 104, dont 55 pour la maison de Fives et 49 pour la maison de Lille. — Rejet d'une augmentation de 3,400 fr. proposée par le 3e bureau du Conseil sur le crédit d'entretien des bourses en 1866, et vote de l'allocation de 36,600 fr. demandée par M. le Préfet pour ce service.

Sous-Préfectures. — Prière à M. le Préfet de faire dresser le catalogue des livres de leurs bibliothèques ; — fixation de la valeur légale de leurs mobiliers à 20,000 fr. pour Valenciennes, et à 15,000 f. pour Avesnes, Cambrai Douai, Dunkerque et Hazebrouck.

Sucres. — Vœu pour que le Gouvernement recherche les causes de la situation fâcheuse de notre industrie sucrière et fasse étudier la question de savoir si les législations intérieures en Belgique et en Prusse ne constituent pas en faveur des sucreries belges et allemandes des priviléges qui favorisent l'importation de leurs produits sur le marché français ; — vœu pour que les raffinés étrangers ne puissent entrer en France qu'à la taxe réelle.

Tabacs. — Acte à M. le Préfet de sa communication sur l'accueil défavorable qu'a reçu de la part de l'administratton supérieure le vœu émis en 1864 contre l'interdiction de la culture des porte-graines ; — remerciements à ce magistrat des efforts qu'il fait pour concilier l'intérêt du planteur de tabac avec le droit de l'administration.

Thermes de Saint-Amand. — Le concessionnaire se refuse à faire les frais de l'entretien des chemins de la partie de la forêt annexée à l'établissement. En présence de cette difficulté, le Conseil d'arrondissement de Valenciennes serait d'avis de remettre à l'administration forestière la partie de la promenade louée par le département. Le Conseil général ne pense pas qu'il y ait lieu d'aller jusque là et espère que le concessionnaire remplira ses promesses.

Tour de Saint-Amand. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a bien voulu faire de ses démarches auprès de M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, relativement au projet de restauration de cette tour.

Travail des enfants dans les manufactures. — L'administration supérieure s'est plue à reconnaître que le département du Nord a agi avec sagesse et désintéressement, lorsque prenant l'initiative, il confiait à un inspecteur le soin de protéger l'enfant contre un travail forcé. En entrant le premier dans cette voie, le département espérait y être suivi par les autres départements industriels,

mais cet espoir a été déçu, car il y est resté longtemps seul. Il a fait entendre depuis longtemps ses réclamations pour que la loi fût appliquée partout comme dans le Nord. En attendant la réalisation des mesures nécessaires sur lesquelles il appelle de nouveau l'attention toute spéciale de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, le Conseil général, tout en maintenant en principe l'institution de l'inspection qui a pour mission d'assurer l'exécution de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, considère comme un devoir pour le gouvernement d'en étendre l'application à tous les départements manufacturiers et de prendre à sa charge la dépense à laquelle doit donner lieu le service de surveillance, dépense qu'un très-petit nombre de départements ont seuls supportée jusqu'ici par une anomalie contre laquelle ils sont en droit de protester. — Sous le bénéfice de ces observations, le Conseil vote le crédit ordinaire de 5,200 fr. pour les dépenses de l'inspection, en 1860.

Vinage des vins. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour qu'une réduction de droits soit accordée aux alcools destinés au vinage des vins, cette modification aux tarifs devant avoir pour effet de créer aux distilleries du pays, dont l'industrie est peu favorisée, de nouveaux débouchés vers le midi.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1866.

Première section. — Dépenses ordinaires.

SOUS-CHAPITRE Ier

Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.

Préfecture. — Peinture des façades	3,000	»
Réparations à la Sous-Préfecture de Cambrai	630	»
— de Douai	683	»
Salle d'assises de Douai	1,400	»
Tribunal civil d'Avesnes	700	»
Tribunaux civils et de commerce de Dunkerque	10,556	50
— de Lille	750	»
— de Valenciennes	1,350	»
Maison de justice de Douai	630	»
Maison d'arrêt de Lille	1,340	»
— d'Avesnes	564	»
— d'Hazebrouck	380	»
Dépôt de sûreté de Cassel	400	»
Caserne de gendarmerie du Quesnoy	340	»
— de Cambrai	85	»
— de Douai	950	»
— de Gravelines	725	»
— de Bailleul	740	»
— de Cassel	1,010	»
— d'Hazebrouck	160	»
— de Lille	3,710	»
— de Roubaix	1,350	»
— de Pont-à-Marcq	300	»
— de Bouchain	1,450	»

Entretien.

Hôtel et bureaux de la Préfecture	4,000	»
Sous-Préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes	1,800	»
Hôtel et bureaux des Archives	650	»
Tribunaux	2,500	»
Prisons	3,350	»
Casernes de gendarmerie	2,500	»
Dépôt de sûreté de Bailleul et de Cassel	150	»
Frais de vente des matériaux	50	»
Traitement de l'architecte du département	5,000	»
TOTAL du sous-chapitre I.er	53,223	50

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions. — Néant.

SOUS CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de Sous-Prefecture,

ARTICLE UNIQUE. Loyers des Sous-Préfectures	4,600	»

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobiliers des hôtels de Prefecture et de Sous-Prefecture.

Hôtel de la Préfecture	3,850	»
Hôtels des Sous-Préfectures	5,330	»
Frais de vente de mobilier hors de service	50	»
TOTAL du sous-chapitre IV.	9,230	»

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la gendarmerie.

Eclairage des casernes et remplacement de drapeaux	400	»
Loyers et frais de baux des casernes	41,595	»
Service des eaux de la caserne de Valenciennes	105	60
Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne	1,500	»
TOTAL du sous-chapitre V	43,600	60

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises et Tribunaux.

Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département		9,641	67
Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux		1,000	»
Achat ou renouvellement du mobilier :			
Tribunal d'Avesnes	294 »		
— de Cambrai	210 »		
— de Douai	600 »		
— de Dunkerque	3,323 »	5,855	»
— de Lille	1,195 »		
— de commerce de Valenciennes	231 »		
Frais de vente de mobilier hors de service		50	»
Menues dépenses et frais de parquet		18,300	»
Menues dépenses des justices de paix		5,950	»
Dépenses des bureaux d'assistance judiciaire		210	
Dépenses des Chambres d'Agriculture		1,700	»
TOTAL du sous-chapitre VI		42,706	67

SOUS-CHAPITRE VII.

Entretien des routes départementales.

Route N.° 1.	De Lille à Valenciennes	11,000	»
— 2.	De Lille à Ypres	14,500	»
— 3.	De Douai à Tournai	8,000	»
— 4.	De Cambrai à Tournai	11,000	»
— 5.	D'Avesnes à Philippeville	10,800	»
— 6.	De Landrecies à Chimay	35,000	»
— 7.	De Condé à Mons	6,200	»
— 8.	De Condé à Valenciennes	6,500	»
— 9.	De Lille à Saint-Omer	31,000	»
— 10.	De Valenciennes à Bohain	34,000	»
— 11.	De Cambrai à Guise	12,000	»
A reporter		180,000	»

Report	180,000	»
Route N° 12. D'Avesnes au Quesnoy.....	18,500	»
— 13 De Maubeuge à Maroilles.....	10,522	44
Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc.....	62,100	»
Frais d'impressions, etc.....	1,500	»
Indemnités proportionnelles accordées aux ingénieurs.....	3,230	22
TOTAL du sous-chapitre VII....	275,912	66

SOUS-CHAPITRE VIII.

Enfants assistés.

ARTICLE UNIQUE. Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 400 enfants :

Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc.....	39,850	»
Traitement de l'inspecteur, frais de tournée compris.....	4,200	»
Traitement de l'inspecteur-adjoint.....	600	»
Secours temporaires	3,000	»
Fournitures classiques.....	2,000	»
TOTAL du Sous-Chapitre VIII....	49,650	»

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 711 aliénés.....	179,883	»

SOUS-CHAPITRE X.

Impressions.

Frais d'impression de budget, comptes, etc.....	900	»
Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et du jury, etc.....	2,000	»
TOTAL du sous-chapitre X	2,900	»

SOUS-CHAPITRE XI

Archives du département.

Appointements du conservateur et des employés	9,100	»
Dépouillement extraordinaire des archives	900	»
TOTAL du sous-chapitre XI...	10,000	»

SOUS-CHAPITRE XII.

Dépenses diverses ordinaires.

Corps-de-garde de la préfecture. — Chauffage et éclairage.....	500	»
Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents.....	1,000	»
Mesures contre les épidémies.....	600	»
— contre les épizooties.....	1,000	»
Primes pour la destruction des animaux nuisibles.....	100	»
Frais de bureau de l'inspecteur d'académie.....	1,200	»
Redevance à la ville pour une prise d'eau.....	2	»
Indemnité de logement à l'inspecteur des prisons.....	100	»
TOTAL du sous-chapitre XII...	4,902	»

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dettes départementales ordinaires; complément des dépenses ordinaires des exercices 1864 et antérieurs.

§ Ier. — 1864.

Enfants assistés	1,953 90
Dépenses des aliénés	10,447 80

§ II. — 1863 *et années antérieures.*

Enfants assistés	968 24
Pensions d'aliénés dans divers établissements	1,658 26
TOTAL du sous-chapitre XIII	15,027 70

Deuxième Section. — Dépenses facultatives.

SOUS-CHAPITRE XIV.

Travaux neufs des bâtiments départementaux.

Appropriation d'un bâtiment pour l'agrandissement d'un quartier de la maison d'arrêt de Valenciennes, ci	3,950 »
Assurance des bâtiments départementaux	876 02
TOTAL du sous-chapitre XIV	4,826 02

SOUS-CHAPITRE XV.

Travaux des routes départementales.

§ 1er — Supplément aux fonds d'entretien.

Route N.° 13. De Maubeuge à Maroilles	977 56
— 14. De Lille à Courtrai	20,000 »
— 15. De Dunkerque à Furnes	8,500 »
— 16. De La Bassée à Estaires	5,500 »
— 17. D'Hazebrouck à Aire	7,000 »
— 18. De Cassel à la frontière	5,000 »
— 19. De Roubaix à Saint-Amand	25,000 »
— 20. De Cassel à la frontière	8,000 »
— 21. De Bergues à St.-Momelin	15,500 »
— 22. De Lille à Tourcoing	8,500 »
— 23. De Cambrai à la frontière	40,000 »
— 24. D'Hélesmes à Denain	6,000 »
— 25 Ceinture de Maubeuge	3,500 »
— 26. Ceinture de Cambrai	1,000 »
Indemnités proportionnelles aux ingénieurs	1,544 77
Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conducteurs	1,800 »
TOTAL du sous-chapitre XV	157,822 33

SOUS-CHAPITRE XVI.

Subventions aux communes.

Primes pour l'établissement de pompes à incendie		4,000 »
Subvention pour entretien des malades dans les hospices		3,000 »
Subvention à l'école secondaire de Médecine et de Pharmacie		5,000 »
Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises et autres édifices		18,000 »
Secours pour réparations aux édifices communaux ravagés par les ouragans		2,583 93
Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales		18,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVI		50,583 93

SOUS-CHAPITRE XVII.

Encouragements et secours.

Secours à d'anciens employés de la Préfecture ou à leurs familles		1,400 »
Indemnité aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général		2,200 »
Gratification pour belles actions		1,400 »
Sociétés d'agriculture	16,700 »	
Société vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais	300 »	
Exposition départementale d'agriculture	4,000 »	23,100 »
Concours départ. d'animaux reproducteurs	1,500 »	
Vérification des engrais	600 »	
Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires		1,575 »
Encouragement pour les courses de chevaux	8,000	
Achat d'étalons, primes, etc	11,600	19,600 »
Bourses à l'école de la maternité de Paris		2,791 »
Traitement du professeur du cours d'accouchement		1,500 »
Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité, traitement de l'inspecteur, etc		9,160 »
Entretien à l'école d'arts et métiers		1,800 »
Bourses dans les lycées		4,800 »
Bourses à l'école professionnelle		8,800 »
Conservation des monuments historiques		700 »
Souscription au monument de Cassel		300 »
Société des sciences de Lille	1,500 »	
— d'émulation de Cambrai	500 »	
— centrale de médecine	800 »	3,800 »
— Dunkerquoise	500 »	
— des sciences et arts de Valenciennes	500 »	
Encouragement aux sieurs Bodin, peintre	1,000 »	
— Devos, idem	1,000 »	
— à Mlle. Oxtoby, chanteuse	1,000 »	
— aux sieurs Peinte, sculpteur	1,000 »	
— Caton, idem	1,000 »	9,500 »
— Covin, musicien	1,000 »	
— Dutert, architecte	1,500 »	
— Quesnay, musicien	1,000 »	
— Truffot, sculpteur	1,000 »	
Souscription en faveur de la Colonie de Mettray		1,000 »
— du Mesnil-St-Firmin		250 »
Subvention à la Société du Prince Impérial		200 »
— à la Société humaine à Dunkerque		500 »
A reporter		94,376 »

Report			94,376 »
Subvention à la société humaine de Gravelines			500 »
— pour une exposition artistique à Lille			5,000 »
Souscription en faveur de la société de patronage des jeunes détenus libérés			1,000 »
Subvention pour prix à distribuer à l'école de droit de Douai			500 »
Société des régates de Dunkerque			300 »
Subvention à la commission pour l'étude des orages			200 »
TOTAL du sous-chapitre XVII			101,876 »

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Culte catholique.

Indemnités : à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicaires-généraux 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr.			18,600 »

Cultes non catholiques

Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé	1,200 »	2,200 »	
Secours pour le culte israélite	1,000 »		
TOTAL du sous-chapitre XVIII			20,800 »

SOUS-CHAPITRE XIX.

Assistance publique.

Dépenses des aliénés			20,000 »
Indemnité pour la propagation de la vaccine			2,400 »
Subvention aux sociétés de secours mutuels			1,500 »
Entretien des sourds-muets et aveugles dans les institutions spéciales . .			36,600 »
Maison de refuge du Bon-Pasteur			8,000 »
Secours effectifs en aliments dans le cas d'extrême misère			1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XIX			69,500 »

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses diverses.

Nivellement général du département			5,000 »
Etudes pour l'établissement de chemins de fer d'intérêt local			5,000 »
Frais de publication des délibérations du Conseil général			5,100 »
Achat d'ouvrages administratifs			600 »
Frais d'inspection des pharmacies, etc			18,000 »
Etablissement thermal de St-Amaud - Redevance au domaine			50 »
Frais d'illumination des édifices départementaux			200 »
Avances pour travaux d'intérêt public			50,000 »
Inspection des archives communales			500 »
Frais de publication de l'inventaire des archives			,750 »
Achat de volumes pour les archives départementales			400 »
Réserve pour dépenses diverses ou imprévues			1,000 »
Frais d'inspection du travail des enfants			5,200 »
Frais de division des cotes de contributions			6,440 »
Indemnité de logement aux aumôniers des prisons de Lille et de Douai			900 »
Part afférente au logement du capitaine de gendarmerie dans la caserne de Valenciennes			500 »
A reporter			99,640 »

Report.....	99,640 »
Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing.	250 »
Traitement des concierges de la Préfecture.....	1,400 »
— des Palais-de-Justice.....	1,700 »
Frais d'impression et d'écritures pour l'exposition universelle de 1867..	2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XX	104,990 »

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dettes départementales autres que celles ordinaires.

Complément de la pension d'élèves à l'école de Châlons.....	10 42
Reste dû pour acquisition d'étalons.....	1,918 90
Total du sous-chapitre XXI.....	1,929 32

Troisième Section. — Dépenses extraordinaires.

SOUS-CHAPITRE XXII.

Achèvement des routes départementales.

§ 1er — Loi du 6 juillet 1863.

Route N° 2. — Remaniement de la chaussée.....		2,719 55
— Honoraires des ingénieurs.....		27 20
Total.....		2,746 75

§ 2. — Loi du 2 mai 1862.

Route N° 2. — Remaniement de la chaussée		4,088 01
— Honoraires des Ingénieurs.....		40 88
TOTAL du § 2e		4,128 89

§ 3. — Loi du 8 juillet 1865. — *Fonds d'impositions extraordinaires.*

Route N° 2. — Remaniement			1,771 03
— 4. — Idem			5,500 »
— 5. — Rechargement de l'empierrement			3,000 »
— 6. — Idem	5,000 »		
Réduction de rampes	10,000 »		21,000 »
Reconstruction du pont de Sains	6,000 »		
— 7. Remaniement de chaussée			3,000 »
— 8. Idem			3,000 »
— 9. Idem	2,000 »		
Elargissement	6,000 »		14,000 »
Etablissement de zônes	3,000 »		
Ouvrages d'art	3,000 »		
— 10. Remaniement de chaussée	6,000 »		13,299 38
Remaniement et zônes	7,299 38		
— 11. Idem			6,000 »
— 12. Rechargement			4,500 »
— 14. Reconstruction de chaussée			15,052 50
— 17. Rechargement			3,500 »
— 19. Remaniement à la sortie de Roubaix	10,000 »		11,208 49
— Idem. à Bourghelles	1,208 49		
A reporter			104,831 40

Report		104,881 40
Route N°20. Etablissement de zônes.....	3,000 »	9,000 »
— Elargissement du pont de Steenvoorde.....	6,000 »	
— 21. Remaniement et zônes.....		4,500 »
— 22. Remaniement.....		5,000 »
— 23. Remaniement et zônes.....		5,587 09
— 24. Restauration du pont de Denain.....		3,000 »
— 25. Rechargement et fils d'eau.....		5,000 »
— 26. Construction.....		8,000 »
Honoraires des ingénieurs.....		1,449 18
Indemnités aux conducteurs.....		1,000 »
Total du § 3		147,367 67

Construction et achèvement des chemins vicinaux.

§ 1er. — Loi du 11 juin 1859.

Chemin N° 27. de Maubeuge à Solre	5,274 05
— 28. de Maubeuge à Binche	4,800 »
— 65. d'Etrœungt à Anor..	13,618 »
— 71. de Maubeuge à Erquelinnes	4,800 »
— 72. de Prisches à Etrœungt	3,200 »
— 67. de Steenvoorde à l'Hazewinde	18,000 »
— 70. de Vendegies à la Pyramide.	201 16
Total du § 1er.....	49,893 21

§ 2. — Loi du 28 juin 1861.

Subventions aux communes pour l'achèvement des chemins d'intérêt commun.....	5,494 87

3. — Loi du 6 juillet 1862.

Chemin N° 70. de Vendegies à la Pyramide.....	2,747 94

§ 4. — Loi du 2 mai 1863.

Chemin N° 70. de Vendegies à la Pyramide.....	8,476 71
Subventions aux communes pour travaux.....	101,675 03
Total du § 4..	110,151 74

§ 6. — Loi du 4 mai 1864. — *Chemins de grande communication.*

N° 7, de Lomme à Fournes	4,800 »
8, de Douai à Seclin.	24,000 »
9, de Mouveaux à la frontière.	16,000 »
11, de Cassel à Gravelines.	5,600 »
13, de Valenciennes à Somain	11,200 »
14, d'Armentières à Ypres.	8,000 »
15, d'Esnes à Busigny	15,600 »
16, de Solesmes à Caudry.	13,000 »
18, de Bailleul à Ypres.	2,400 »
19, de Sainghin à Pont-à-Marcq.	4,800 »
20, de Solre à Trélon	8,000 »
21, de Saint-Amand à Hélesmes	8,000 »
23, de Bailleul à Estaires et Merville.	5,200 »
24, de Gussignies à Avesnes..	7,200 »
25, d'Arleux à Orchies	7,200 »
28, d'Hazebrouck à Merris	4,800 »
A reporter....	147,800 »

Report....	147,800	»
33, de Douai à Saint-Amand	8,000	»
38, de Bailleul à Estaires	14,300	»
39, de Seclin à La Bassée	20,000	»
41, d'Haubourdin à Carvin	23.000	»
42, de Solre à Jeumont	8,000	»
43, de Landrecies à Solesmes	5,600	»
45, de Denain à Saint-Waast	9,600	»
47, d'Auberchicourt à Bugnicourt	6,400	»
49, de Denain à Mastaing	6,400	»
50, de Fresnes à Jenlain	12,800	»
55, de Bailleul à l'Abeele	8,000	»
57, de Caestre à Vieux-Berquin	6,000	»
58, d'Armentières à La Bassée	8,800	»
59, de Caudry à Aubencheul	10,400	»
62, d'Estaires à Don	13,600	»
63, de Cambrai à Metz-en-Couture	4,000	»
70, de Vendegies à La Pyramide	3.866	73
TOTAL du § 5.....	316,566	73

§ 6. — Loi du 8 juillet 1865. — *Edifices.*

Préfecture. — Construction d'un nouvel hôtel	163,735	36
Tribunaux de Cambrai	101,000	»
Total du § 6	264,735	36

§ 7. — *Service des emprunts départementaux.* — Intérêts, etc.

Lois des 11 juin 1859. — Chemins	356,804	24
— 11 juin 1859 et 8 juillet 1865: — Hôtel de préfecture. . .	30.000	»
TOTAL du § 7.....	386,804	24

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Dépenses imputables au fonds d'emprunt.

ART. 1. Préfecture.— Travaux du nouvel hôtel	491,000	»

Quatrième Section. — Chemins vicinaux.

SOUS-CHAPITRE XXIV.

Dépenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, votée par le Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.

ART. 1. Subvention pour travaux	419,803	16
2. Traitement des agents-voyers	86,600	»
3. Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses	2,000	»
TOTAL du sous-chapitre XXIV	508,403	16

SOUS-CHAPITRE XXV.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières, etc.

Fonds de subvention à répartir par le Préfet, par ligne vicinale	396,437	»

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1864.

NAISSANCES.

Les relevés récapitulatifs des naissances ont donné les résultats généraux suivants :

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	2031	1863	130	125	4149
— d'Hazebrouck	1857	1744	99	140	3840
— de Lille.....	8215	7765	1124	967	18071
— de Cambrai	2820	2689	310	352	6171
— d'Avesnes.....	2032	1863	202	217	4314
— de Douai.....	1632	1575	158	166	3531
— de Valenciennes..	2607	2504	276	275	5662
Totaux.,..	21194	20003	2299	2212	45708

Total général des naissances.	Garçons. ..... 23493 Filles.. 22215	45708
	Enfants légitimes .. 41197 — naturels ... 4511	45708

Les naissances avaient été, en 1863, de 44,958. Celles de 1864 les ont excédées de 750. Elles ont faiblement augmenté dans les quatre premiers arrondissements et un peu diminué dans les trois autres. Les différences sont peu sensibles et ne donnent lieu à aucune observation.

Le rapport des naissances masculines aux naissances féminines a été de 23 pour 22, comme en 1863. La tendance vers l'égalité entre les sexes se maintient.

La proportion des enfants naturels a encore un peu augmenté. Elle a été en 1864, de 1 à 9, 13; elle était, en 1863, de 1 à 9, 35, et précédemment de 1 à 10.

Les reconnaissances ont été au nombre de 1,428 sur 4,511 enfants naturels, ce qui fait une sur 3,15.

Les naissances se sont divisées par mois comme suit :

	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.
Janvier	2188	2071	Juillet	1906	1723
Février	2072	1887	Août	1951	1832
Mars	2112	2074	Septembre	1854	1658
Avril	1961	1884	Octobre	1812	1724
Mai	1919	1887	Novembre	1815	1787
Juin	1906	1804	Décembre	1997	1882

La moyenne mensuelle des naissances a été de 3,809. Les quatre premiers mois et le mois de décembre ont été au-dessus de cette moyenne ; les autres sont restés au-dessous.

Les naissances masculines l'ont emporté sur les naissances féminines dans toutes les périodes mensuelles.

Naissances multiples.

On a constaté, en 1864, sept naissances triples, composées, l'une de trois filles, cinq d'un garçon et deux filles, et une d'une fille et deux garçons. Elles ont produit 21 enfants dont 7 garçons et 14 filles; tous sont nés vivants.

Ces naissances appartiennnent aux arrondissements d'Hazebrouck, d'Avesnes et de Douai.

Les naissances doubles ont été au nombre de 652; elles ont produit 1,304 enfants, dont : Garçons, nés-vivants, 520; mort-nés, 119. — Filles, nées vivantes, 584; mort-nées, 81. — 191 de ces naissances ont produit deux garçons, 212 deux filles, et 249 un garçon et une fille.

MARIAGES.

Les mariages ont été, en 1864, au nombre de 10,525, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque ...	840	37	67	19	963
— d'Hazebrouck.....	661	31	74	19	785
— de Lille.....	3237	141	287	114	3779
— de Cambrai.....	1202	43	100	55	1400
— d'Avesnes.....	1196	43	64	36	1339
— de Douai.....	793	30	67	23	913
— de Valenciennes...	1148	44	100	54	1346
Totaux.....	9047	369	759	350	10525

Le nombre des mariages a diminué partout mais d'une manière peu sensible, excepté dans l'arrondissement de Lille, où il a faiblement augmenté.

Parmi les mariés, 13,436 ont signé leur nom, dont 7,121 hommes et 6,315 femmes; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne pas savoir écrire, sont au nombre de 7,604, dont 3,104 hommes et 4,214 femmes. Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 49; dix-huit avaient été l'objet d'oppositions.

3,212 mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 3 mariages entre oncles et nièces; 27 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 156 entre cousines et cousins germains.

Les veufs qui ont contracté mariage ont été au nombre de 1,109; 719 veuves seulement ont convolé en secondes noces.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 1,373; c'est donc un mariage réparateur sur 8 mariages. Le chiffre des enfants dont l'État-Civil a été ainsi régularisé est de 1,668.

DÉCÈS.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	110	65	5	8	188
— d'Hazebrouck.....	85	65	7	6	163
— de Lille.....	503	343	96	45	987
— de Cambrai.....	149	122	25	25	321
— d'Avesnes.....	101	53	11	10	175
— de Douai..... ...	56	53	5	3	117
— de Valenciennes..	154	102	22	13	291
Totaux.....	1158	803	161	120	2242

Le nombre des mort-nés est sensiblement le même qu'en 1863 et la division par sexe n'a guère varié; la classe des garçons l'emporte toujours beaucoup sur celle des filles. La moyenne générale par rapport aux naissances est restée de 1 pour 20.

Décès ordinaires.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	garçons.	hommes mariés.	veufs.	TOTAL.	filles.	femmes mariées.	veuves.	TOTAL.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	1020	415	143	1578	859	295	272	1426	3004
— d'Hazebrouck.....	711	271	158	1140	621	279	224	1124	2264
— de Lille.....	4506	1478	689	6673	4143	1538	928	6609	13282
— de Cambrai.....	1180	591	365	2136	1073	613	442	2128	4264
— d'Avesnes.....	730	591	340	1631	668	482	439	1589	3220
— de Douai.....	732	385	200	1317	637	373	302	1312	2629
— de Valenciennes..	1139	563	279	1981	1088	544	407	2039	4020
Totaux.....	10018	4294	2144	16456	9089	4124	3044	16227	32683

(Suite). *Développement des décès par âges.*

D'un jour à 3 mois.	2381	»	»	2381	1856	»	»	1856	4237
De 3 à 6 mois.. ..	870	»	»	870	754	»	»	754	1624
De 6 mois à 1 an..	1154	»	»	1154	1054	»	»	1054	2208
D'un à 15 ans.....	3337	»	»	3337	3293	»	»	3293	6630
De 15 à 50 ans... .	1628	1408	166	3202	1385	2049	159	3593	6795
De 50 à 90 ans.....	640	2880	1932	5452	735	2066	2779	5580	11032
De 90 à 100 ans...	8	6	46	60	12	9	76	97	157
De 100 et au-dessus	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux...	10018	4294	2144	16456	9089	4124	3014	16227	32683

L'examen des deux tableaux ci-dessus conduit aux observations qui suivent :

Le nombre des décès a augmenté dans les arrondissements de Dunkerque, Douai, Valenciennes et Lille ; assez faiblement dans les trois premiers, et d'une manière plus notable dans le quatrième. L'excédant pour ce dernier arrondissement, par rapport à 1863, est de 1164, soit de 1/11e. Par contre, la mortalité a diminué dans les trois autres arrondissements, particulièrement dans celui d'Hazebrouck, qui présente une réduction de 554, ou de 1/5. Au total, les décès ont éprouvé une augmentation de 601.

Cette différence en plus n'a pas grande importance. Mais si les résultats de 1864 s'écartent peu dans leur ensemble de ceux de l'année 1863, ils en diffèrent plus sensiblement par quelques détails. Ainsi les décès ont diminué dans la classe des garçons et dans celle des filles, de 1/70e pour les premiers et de 1/26e pour les secondes, et ont augmenté, d'un autre côté parmi les hommes mariés et veufs qui ont éprouvé un surcroît d'extinction de 462, et chez les femmes mariées et veuves qui ont subi une perte de plus de 659.

Si nous considérons les décès par âge, nous voyons que la mortalité de 1/20e s'est accrue parmi les garçons de la naissance à 3 mois, et de 1/11e dans les classes de 15 à 50 ans et de 50 à 90 ans, mais qu'une diminution de 1/7e s'est produite dans la catégorie des enfants d'un à 15 ans. En 1863, les filles de cet âge avaient été plus particulièrement atteintes que les garçons ; le mouvement de 1864 a ramené l'égalité à cet égard entre les sexes ;

les décès, dans la partie féminine, sont même restés un peu au-dessous de ceux qui ont frappé la partie masculine.

Les décès se divisent par mois et par sexes de la manière suivante :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier	1914	1971	3885
Février	1668	1656	3324
Mars	1562	1642	3204
Avril	1453	1432	2885
Mai	1367	1247	2614
Juin	1231	1148	2379
Juillet	1159	1102	2261
Août	1265	1179	2444
Septembre	1172	1222	2394
Octobre	1200	1100	2300
Novembre	1138	1172	2310
Décembre	1327	1356	2683
TOTAL	16456	16227	32683

Les mois qui ont produit le plus de décès sont ceux de janvier, février, mars, avril et décembre; les deux premiers notamment offrent une augmentation sensible sur les mois correspondants de l'année 1863. Ceux qui en ont fourni le moins sont les mois de juillet, octobre, novembre et juin.

Les décès ont été plus nombreux dans la partie masculine que dans la partie féminine de la population pendant les mois de février, avril, mai, juin, juillet, août et octobre. Dans les autres mois, c'est la partie féminine qui en produit le plus.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année, donne les résultats suivants :

	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.		Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
Janvier	4259	3885	374	Juillet	3629	2261	1368
Février	3959	3324	635	Août	3783	2444	1339
Mars	4186	3204	982	Septembre	3512	2394	1118
Avril	3845	2885	960	Octobre	3536	2300	1236
Mai	3806	2614	1192	Novembre	3602	2310	1292
Juin	3710	2379	1331	Décembre	3879	2683	1196

Les mois pendant lesquels l'excédant des naissances a été

le plus grand sont, comme on le voit, ceux de juillet, août, juin, novembre et octobre.

Nous indiquons ci-après la proportion des naissances et des décès de 1864 à la population du département :

Arrondissements :					
DUNKERQUE	Naissances,	une	sur	25	habitants.
	Décès,	un	sur	37	—
HAZEBROUCK	Naissances,	une	sur	27	—
	Décès,	un	sur	46	—
LILLE.	Naissances,	une	sur	25	—
	Décès,	un	sur	35	—
CAMBRAI.	Naissances,	une	sur	31	—
	Décès,	un	sur	45	—
AVESNES	Naissances,	une	sur	36	—
	Décès,	un	sur	47	—
DOUAI.	Naissances,	une	sur	32	—
	Décès,	un	sur	43	—
VALENCIENNES . . .	Naissances,	une	sur	30	—
	Décès,	un	sur	42	—

Moyenne pour le département :

Naissances,	une	sur	29	habitants.
Décès,	un	sur	40	—

Ainsi, c'est dans l'arrondissement de Lille et dans celui de Dunkerque que la proportion des naissances est la plus forte, mais c'est aussi dans les mêmes arrondissements que le nombre proportionnel des décès est le plus grand. Les arrondissements d'Avesnes, d'Hazebrouck et de Cambrai se font remarquer par la plus faible proportion de mortalité.

En résumé, les naissances ayant été de	45,708
Et les décès de	32,683
La population s'est augmentée pendant l'année d'un nombre d'individus de	13,025

Equivalant au 101e de la population totale du département.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Élections municipales.

Conformément à la loi du 5 mai 1855 et au décret du 28 juin 1865, il a été procédé les 22 et 23 juillet de cette dernière année, au renouvellement intégral des Conseils municipaux du département.

Le dépouillement des scrutins a donné les résultats numériques ci-après :

Arrondissements.	Nombre de conseillers municipaux élus.	Conseillers anciens.	Conseillers nouveaux.	Siéges vacants avant l'élection.
Dunkerque.....	815	586	229	143
Hazebrouck.....	782	594	188	122
Lille.....	2007	1462	545	258
Cambrai.....	1645	1140	505	180
Avesnes.....	1896	1275	621	115
Douai.....	913	577	336	137
Valenciennes...	1203	809	394	165
Totaux...	9261	6443	2818	1120

Sur 100 conseillers sortants, ont été réélus : dans l'arrondissement de Dunkerque, 87; d'Hazebrouck, 76; de Lille, 84; de Cambrai, 78; d'Avesnes, 72; de Douai, 75; de Valenciennes, 78; et dans l'ensemble du département, 79.

Sur 100 conseillers élus, on compte : dans l'arrrondissement de Dunkerque, 28 membres nouveaux; d Hazebrouck, 24; de Lille, 27; de Cambrai, 31; d'Avesnes, 33; de Douai, 37, et de Valenciennes 33. La moyenne pour le département est de 30.

RENOUVELLEMENT DES MAIRES ET ADJOINTS.

Il a été, après les élections municipales, procédé au renouvellement quinquennal des maires et adjoints conformément à la loi. Les tableaux ci-après indiquent les résultats de cette opération à l'époque du 1er novembre 1865.

A la nomination de l'Empereur.

Arrondissements.	Maires nommés.		PRIS		Adjoints nommés.		PRIS	
	anciens	nouveaux.	dans le Conseil municipal.	hors du Conseil.	anciens	nouveaux.	dans le Conseil municipal.	hors le Conseil.
Dunkerque...	5	1	6	»	8	3	11	»
Hazebrouck ..	10	1	11	»	17	4	21	»
Lille.....	23	3	26	»	43	14	57	»
Cambrai.....	8	4	12	»	13	8	21	»
Avesnes.....	10	»	10	»	11	5	16	»
Douai.....	6	2	6	2	6	9	15	»
Valenciennes.	13	4	16	1	23	10	33	»
Totaux...	75	15	87	3	121	53	174	»

A la nomination du Préfet.

Arrondissements.	Maires nommés.		PRIS		Adjoints nommés.		PRIS	
	anciens	nouveaux.	dans le Conseil municipal.	hors du Conseil.	anciens	nouveaux.	dans le Conseil municipal.	hors le Conseil.
Dunkerque...	46	8	54	»	37	17	54	»
Hazebrouck ..	31	10	40	1	30	12	42	»
Lille.....	81	21	102	»	84	28	112	»
Cambrai.....	73	29	102	»	56	51	107	»
Avesnes.....	115	27	142	»	87	56	143	»
Douai.....	42	18	60	»	37	23	60	»
Valenciennes.	53	11	64	»	43	22	65	»
Totaux...	441	124	564	1	374	209	583	»

Il restait au 1er novembre 22 nominations à faire dont 2 maires et 8 adjoints à la nomination de l'Empereur, et 5 maires et 7 adjoints à la nomination du Préfet.

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 2 octobre 1865, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	6
Bourbourg	5
Dunkerque-Est	8
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	3
Hondschoote	5
Wormhoudt	6
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est	6
Bailleul Sud.-Ouest	5
Cassel	5
Hazebrouck N	5
Hazebrouck Sud	5
Merville	8
Steenvoorde	5
Arrondissement de Lille.	
Armentières	9
Cysoing	7
Haubourdin	9
La Bassée	6
Lannoy	10
Lille-Centre	9
Lille-Nord-Est	12
Lille-Ouest	10
Lille-Sud-Est	9
Lille-Sud-Ouest	20
Pont-à-Marcq	7
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix	26
Seclin	9
Tourcoing Nord	14
Tourcoing-Sud	13
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	8
Cambrai-Ouest	10
Carnières	10
Clary	12
Le Câteau	13
Marcoing	10
Solesmes	11
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	4
Avesnes-Sud	5
Bavai	6
Berlaimont	4
Landrecies	6
Le Quesnoy-Est	5
Le Quesnoy-Ouest	5
Maubeuge	13
Solre-le-Château	4
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	5
Douai-Nord	8
Douai Ouest	8
Douai-Sud	7
Marchiennes	8
Orchies	7
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	15
Condé	9
St.-Amand, r. g	8
St.-Amand. r. d	6
Valenciennes-Est	9
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	10
	500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-six routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	28.27	8.65	36.92
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.40	»	54.40
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.22	»	96.22
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	58.44	»	58.44
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.74	10.29	40.03
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.22	»	34.22
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	39.15	»	39.15
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.19	2.48	55.67
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.25	13.87	60.12
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	26.31	16.39	42.70
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	535.99	54 07	590.00
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k
1		De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2		De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3		De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4		De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5		D'Avesnes à Philippeville	0.560	15.500	16.060
6		De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7		De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8		De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9		De Lille à St-Omer	46.320	»	46.320
10		De Valenciennes à Bohain	42 135	»	42.135
11		De Cambrai à Guise	18 663	»	18.663
12		D'Avesnes au Quesnoy	8.163	19.188	27.651
13		De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14		De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15		De Dunkerque à Furnes	0.700	12.935	13.635
16		De La Bassée à Estaires	0.685	4.605	5 340
17		D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18		De Béthune à Armentières	2.230	2.650	4.880
19		De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.567	»	43.567
20		De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21		De Bergues à St-Momelin	3.644	18.330	21 944
22		De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23		De Cambrai à la frontière	26.230	26.588	52.788
24		D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25		Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26		Ceinture de Cambrai	»	5.664	5.664
		TOTAUX	346 709	469.634	516.343

Les routes de ces deux catégories desservent une circulation agricole, industrielle et commerciale considérable. La moyenne diurne sur les routes impériales est de 585 coliers ; elle est de 388 coliers sur les routes départementales.

L'activité de cette circulation est une cause permanente de la dégradation des chaussées ; aussi laissent-elles généralement à désirer. D'importantes réparations y sont entreprises depuis plusieurs années, au moyen des allocations accordées sur les fonds de l'État pour les routes impériales et des ressources extraordinaires votées par le Conseil général pour les routes départementales.

L'entretien des routes impériales donne lieu dans tout l'Empire à une dépense moyenne de 610 fr. par kilomètre. Dans le département du Nord, le même entretien coûte annuellement 847 fr. Cette différence s'explique par l'extrême activité du roulage, le défaut de solidité du sol, les circonstances climatériques et la cherté des matériaux.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

	kilomèt.	
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé à la Compagnie du Nord par la loi du 15 juillet 1845. Longueur dans le département..	224	»
Embranchement de Saint-Quentin à Erquelines.....	63	»
Embranchement de Busigny à Somain par Cambrai..	51	»

Ces deux lignes ont été concédées à la même compagnie par décret du 18 février 1852.

Chemin de fer d'Hautmont à Mons, concédé par décret impérial du 19 août 1854, à M. le baron James de Rothschild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Il est exploité par la Compagnie du Nord.....	10	»
Chemin de fer des houillères du Pas-de-Calais, concédé à la Compagnie du Nord par décret du 26 juin 1857. Cette ligne est dirigée d'Arras sur Hazebrouck, par Lens, Béthune, Lillers (Pas-de-Calais) et Thiennes (Nord), avec embranchement de Lens sur Ostricourt...	11	00

Chemin de fer de la ligne de Saint-Quentin à Erquelines à la ligne de Soissons à la frontière. Un décret impérial du 6 juillet 1862, déclare ce chemin d'utilité publique et convertit en concession définitive la concession qui en a été faite à titre éventuel à la Compagnie du Nord par la convention du 21 juin 1857.

Le chemin dont il s'agit se détachera de la ligne de

Saint-Quentin à Erquelines, à Aulnoye. D'après le décret de concession, ce chemin devait avoir son point de départ à ou près Achette, mais sur les réclamations des localités et après enquête, un décret impérial du 6 août 1865, a reporté ce point de raccordement à ou près Aulnoye.

Un autre décret du 6 juillet 1862, déclare d'utilité publique et concède à la Compagnie du Nord :

1° Un chemin de fer de Valenciennes à la ligne de Saint-Quentin à Erquelines, à ou près Achette;

2° Un chemin de fer de Lille à la frontière belge, dans la direction de Tournai.

La Compagnie a un délai de 8 ans pour la construction de ces diverses lignes.

Le chemin de Lille à Tournai a été mis en exploitation en novembre 1865. Sa longueur, jusqu'à la frontière de Belgique, est de 12 67

LIGNES SPÉCIALES.

D'Anzin à Somain, concédée à la Compagnie des mines d'Anzin par décrets des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846 ..... 18 »

D'Aniche à Somain, concédée à la compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850 ..... 1 »

De Ferrière-la-Grande à Rousies, concédée à M. Dumont, ✻, maître de forges à Ferrière-la-Grande, par décret impérial du 23 avril 1859. Sa construction vient d'être terminée 3 50

Un décret impérial du 26 avril 1862 a déclaré l'utilité publique du chemin de fer projeté de Dunkerque à la frontière de Belgique vers Furnes. L'adjudication de cette ligne a eu lieu le 16 juin suivant, en faveur de M. Petyt, pour 98 ans, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part du Gouvernement. Longueur en France, 13 kilomètres 53.

Un décret impérial du 29 août 1863 a concédé à la Société houillère de Béthune un chemin de fer de Lille au canal d'Aire à La Bassée.

Un autre décret du 11 juillet 1864 a concédé à la Compagnie Guilbert, Hamoir et Viette, le chemin de fer de Lille à Valenciennes par Cysoing, Orchies et Saint-Amand.

Total de la longueur des voies ferrées construites dans le département 394 57

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 71. Nous en donnons ci-après le détail. (1)

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1210	18610	19820
3	D'Hondschoote à Watten	16164	19258	35422
4	De Bergues à Furnes	314	11535	11849
6	De Lille à Lannoy	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines	9350	25676	35026
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	1063	15950	17013
18	De Bailleul à Ypres	1119	2987	4106
19	De Samghin à Pont-à-Marcq	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	150	36254	36404
21	De Saint Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville	1831	19762	21593
24	De Gussignies à Avesnes	61	21724	21785
25	D'Arleux à Orchies	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies	7601	»	7601
32	D'Etrœungt à Landrecies	»	20270	20270
33	D'Hazebrouck à Merris	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon	4704	»	4704
35	De Douai à Saint-Amand	27222	»	27222

(1) Les chemins N.os 2, 5, 26, 29, 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.....	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau.....	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée.....	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.....	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.....	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont...	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes.....	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote.....	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele.....	»	10178	10178
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.....	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.....	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	8270	10440	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.....	4640	»	4640
52	Du Château à l'Arbre-de-Guise.....	»	5555	5555
53	De Courchelettes..... .	4118	»	4118
54	D'Étrœungt au Nouvion.....	»	4878	4878
55	De Bailleul à l'Abeele.....	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires.....	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin.....	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée.....	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois.....	6186	10370	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele.....	4500	6600	12118
62	D'Estaires à Don	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout.....	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor.....	»	12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde.....	450	3870	4320
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle.....	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	10400	10400
72	De Prisches au Nouvion	»	3394	3394
73	De Trélon à la Capelle.....	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry.....	»	4192	4192
76	De St. Waast à la Guizette	7544	»	7544
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
	TOTAUX... ...	420486	436791	857277

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 111, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos			Longueur Mètres
1.	Chemin	dit Straenstraet, de la route départementale N° 15, à Téteghem	4390
2.	Chemin	de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem	4910
3.	—	de Bergues au Sprewkot	10535
4.	—	du Maisnil à Radinghem	2950
5.	—	de Thun-l'Evêque à Cambrai	6580
6.	—	de Renescure au Schoubrouck	1093
7.	—	de Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière	9951
8.	—	de Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	4472
9.	—	de Bettrechies à Bellignies	1500
10.	—	de Féchain à Aubigny-au-Bac	4000
11.	—	de Douai à Roost-Warendin	3996
12.	—	d'Haubourdin à Wattignies	7090
13.	—	de Sequedin à Haubourdin	2868
14.	—	de Vendegies à Escarmain	7700
15.	—	de Bruille à Maulde	9663
16.	—	(Déclassé)	
17.	—	de Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes	7151
18.	—	de Lewarde à Fressin	7030
19.	—	de Wannehain à Baisieux	7000
20.	—	de Vred à Somain	4540
23.	—	de Steenwoorde à Winnezeele	5913
24.	—	de Lannoy à Baisieux	6806
26.	—	de Rumilly à Escaudœuvres	1210
27.	—	d'Avesnes au Nouvion et à Barzy	15764
28.	—	de Ribécourt à La Chapelle d'Anneux	6320
29.	—	de Clary à Troisvilles	8360
30.	—	de Bergues à Bambecque	9265
31.	—	de Tourmignies à Avelin	4190
32.	—	de Roost-Warendin à Auby	5281
33.	—	de Pecquencourt à Aniche	6325
34.	—	de Douchy à Noyelles	2887
35.	—	d'Ors à Basuel	3230
36.	—	de Ledringhem à Wormhoudt	4015
37.	—	de la Croix-de-Pierre à la Lys	8705

Nos			Longueur Mètres
38.	Chemin	de Villereau à Orsinval	2786
39.	—	de Roucourt à la route impériale N° 45	2568
40.	—	d'Esquerchin à Douai	4930
42.	—	de Fourmies au pont de Sains	6280
43.	—	de Sommaing à Vendegies-sur-Ecaillon	1000
44.	—	d'Haverskerque à Aire	7155
45.	—	de Cassel à Oudezeele	5069
46.	—	de Noyelles à Fontaine-Notre-Dame	4130
47.	—	de Baisieux à Bourghelles	2740
48.	—	d'Hazebrouck à Blaringhem	11645
49.	—	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	9616
51.	—	d'Hazebrouck à Hondeghem	8550
52.	—	de Villers-Guislain à la route impériale N° 17.	2860
53.	—	de Lederzeele à Watten	7003
54.	—	de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	4405
55.	—	de Rexpoede à Hondschoote	5880
56.	—	d'Esnes à Marcoing	11750
57.	—	de Saint-André à la Lys (chemin de Messine)	11014
58.	—	de Lille à Lambersart	3538
59.	—	d'Etreux à Saultain	2275
60.	—	de Valenciennes à Orsinval	11139
61.	—	d'Haveluy à Wallers	2392
62.	—	de Bois-Grenier à Wavrin	7717
63.	—	d'Ennetières-en-Weppes à Englos,	7116
64	—	de Bondues à Bousbecques	8415
65.	—	de Douai à Oisy	7875
66.	—	de Marcq à Marquette	2025
67.	—	de Saint-Souplet au Câteau	3900
68.	—	de Wavrechain à Denain	1365
69.	—	de Wulverdinghe à Bollezeele	8500
70.	—	de Cuvillers à Bantigny	1260
71.	—	d'Estrun à Paillencourt	4150
72.	—	de Dunkerque au pont de Leffrinckoucke	5295
73.	—	d'Arneke au Ménégat à Nordpeene	3518
74.	—	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-Saint-Amand	5266
75.	—	de Zermezeele à Cassel	2806
76.	—	de Niergnies à Cambrai	1080
77.	—	d'Estaires à Steenwerck	7920
78.	—	du bac de Wavrin	8430
79.	—	de Steenbecque à Ebblinghem	8700
80.	—	de Beugnies à Sains	11171
81.	—	d'Hornaing à Marchiennes	7761
82.	—	d'Avelin à Pont-à-Marcq	2250

Nos			Longueur Mètres
83.	Chemin	d'Ohain à la frontière.	2395
84.	—	de Bavai à la frontière	7061
85.	—	de Solesmes à Haspres	10100
86.	—	de Quesnoy au Câteau	17275
87.	—	de Gommegnies à Roisin	7233
88.	—	de Dunkerque au Rosendael	2225
89.	—	de Bailleul au Mont-Noir et à la frontière	3573
90.	—	de Genech à Baisieux	9530
91.	—	de Leers à Tourcoing	7850
92.	—	d'Aubers au Fin-de-la-Guerre	5852
93.	—	de Seclin à Haubourdin	5150
94.	—	de Seclin à Vendeville	5200
95.	—	de la Longueville au bois des Dames	8714
96.	—	de Berlaimont à Villereau	13110
97.	—	de Montigny à Lallaing	4370
98.	—	de Maing à Famars et Valenciennes	2651
99.	—	d'Hasnon à Raismes	5950
100.	—	d'Artres à la route départementale N° 10	2694
101.	—	de St.-Aubert à la route départementale N° 8	2011
102.	—	de Condé à Bruille-Saint-Amand	6367
103.	—	de Millonfosse à Sars et Rosières	4565
104.	—	de Neuville à Noyelles-sur-Selle	2120
105.	—	de Wallers à Hasnon	4800
106.	—	de Solrinnes à Dimechaux	3000
107.	—	de Caestre à Steenvoorde	5654
108.	—	de la Madeleine à la route départementale N° 14	2000
109.	—	de Ceinture à Douai	4820
110.	—	de Wattignies à Faches	3000
111.	—	d'Englefontaine à la Balance	5309
112.	—	de Ruesnes à Haspres	5520
113.	—	de Bergues à Dunkerque par Steen-Dam	8470
114	—	de Renescure à Campagne	1530
115.	—	de l'Arbre-de-Guise à la Laurette par Mazinghien	5460
116	—	de Quérénaing à Trith St-Leger	2945
		Total	632114

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

			ARRONDISSEMENTS.						TOTAL.
			Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes
			m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes	impériales		59403	67264	112127	115977	96486	52707	87136	591100
	départementales		35579	62454	101471	82459	135451	40962	58033	516409
	Total		94982	129718	213598	198136	231937	93669	145169	1107509
Longueur des chemins vicinaux.	de grande communic.		134636	110899	177099	99309	161647	81210	86102	850983
	ordinaires.	pavés ou empierrés	346109	285158	510116	330568	852156	239641	258725	2822473
		en sol naturel	400294	656347	794510	820754	303246	304452	496871	3776474
	Total		881039	1052404	1481725	1252983	1317049	625303	841698	7452201
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés			575727	525775	900813	625004	1245740	414520	489996	4777575
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel			976021	1182122	1695323	1445758	1548986	718972	986867	8554049
			h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement			72160	69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
Population de chaque arrondissement			110177	104689	458242	189395	157521	112051	171305	1303380

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Longueur correspondant à un hectare.	des routes impériales..	»,82	»,97	1,28	1,30	»,89	1,12	1,38	1,04
	des routes départementales.	»,49	»,90	1,16	»,97	»,97	»,87	»,92	»,91
	des chemins de grande communication.. .	1,87	1,75	2,03	1,11	1,16	1,72	1,37	1,49
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	4,67	3,99	5,69	3,62	6,00	5,06	3,96	4,86
	de toutes les voies construites.	7,85	7,46	10,15	6,92	8,82	8,76	7,64	8,30
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	13,53	17,05	19,39	16,20	11,86	15,23	15,67	15,05
Longueur par habitant.	des routes impériales..	»,54	»,64	»,24	»,61	»,61	»,47	»,51	»,45
	des routes départementales.	»,32	»,60	»,22	»,44	»,85	»,37	»,34	»,40
	des chemins de grande communication . .	1,22	1,06	»,39	»,51	1,03	»,73	»,50	»,61
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,06	2,64	1,08	1,71	5,32	2,13	1,46	2,12
	de toutes les voies construites.	5,14	4,94	1,94	3,26	7,82	3,69	2,81	3,62
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,85	11,29	3,70	7,63	9,83	6,42	5,76	6,56
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.	31	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	20	30	67	59	21	40	262
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	31	26	70	73	96	38	39	376
	isolées des voies de communication. . .	»	»	«	«	»	»	»	»

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1864.

ROUTES IMPÉRIALES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	500,000 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	177,600 »	718,334 »
Travaux extraordinaires	40,734 »	
RIVIÈRES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	183,295 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	258,846 »	592,141 »
Travaux extraordinaires	150,000 »	
CANAUX.		
1re catégorie.	184,229 »	
2e idem.	111,592 »	765,821 »
Travaux extraordinaires	470,000 »	
ÉTUDES ET DESSÉCHEMENTS.		
Dépenses.		4,200 »
PORTS.		
1re catégorie.	90,000 »	
2e idem.	111,252 »	574,729 »
Travaux extraordinaires	373,477 »	
		2,655,225 »

Travaux départementaux.

Exercice 1864.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures. . .	17,469
Idem tribunaux.	39,470
Idem maisons d'arrêt.	30,410
Idem casernes de gendarmerie	15,410
Idem dépôts de sûreté.	136
Idem archives départementales	650
Construct. et réparation des routes départementales .	497,967
Idem des chemins vicinaux de grande communication. . .	1,169,537
Total. . .	1,771,049

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1864, ont donné lieu à une dépense de 5,379,546 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	319829	158627	478456
idem d'Hazebrouck	89030	236694	325724
idem de Lille	1883983	465234	2349217
idem de Cambrai	227348	459885	687233
idem d'Avesnes	246285	446754	693039
idem de Douai	100998	205473	306471
idem de Valenciennes	273249	266157	539406
	3140722	2238824	5379546

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Cimetières.	Presbytères	Ecoles.	Salles d'asile.	Mairies.	Hospices.	Bibliothèque.	Marchés.	Lavoir.
Dunkerque	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hazebrouck	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
Lille	»	»	»	5	1	»	»	»	1	»
Cambrai	»	»	»	8	»	1	»	»	»	»
Avesnes	»	»	1	5	»	2	»	1	»	1
Douai	»	»	»	3	1	»	»	»	»	»
Valenciennes	»	»	»	5	»	1	»	»	»	»
Totaux	1	»	1	26	2	4	2	1	1	1

Récapitulation.

Travaux des ponts-et-chaussées	2,655,225
— départementaux	1,771,049
— communaux et d'hospices	5,379,546
Total	9,805,820

Chemins vicinaux.

Chemins de grande communication.

Ces chemins sont au nombre de 72, et ont ensemble un développement de 850 kilomètres 934 mètres, dont :

En pavé	404,634
En empierrement . .	446,300

Toutes les parties sont à l'état d'entretien.

Les dépenses du service des chemins vicinaux de grande communication se sont élevées, en 1864, à la somme totale de 1,447,492 fr., ainsi divisée :

Construction.	19,146	»
Grosses réparations et améliorations .	710,167	»
Entretien.	688,609	»
Frais de personnel	27,600	»
Dépenses diverses.	1,970	»
Total. . . .	1,447,492	»

Il a été pourvu à ces dépenses par le département et les communes dans les proportions suivantes :

Le département, sur ses ressources spéciales et extraordinaires	1,153,816
Les communes, sur leurs centimes spéciaux, leurs revenus ordinaires, leurs ressources extraordinaires et sur le produit des subventions industrielles.	293,676
Total. . .	1,447,492

L'administration poursuit, au moyen des ressources mises à sa disposition par le Conseil général, l'exécution des travaux de grosse réparation et d'amélioration entrepris depuis plusieurs années, afin de mettre le réseau des grandes lignes vicinales dans les conditions de bonne viabilité qu'exige l'importante circulation agricole et industrielle qui s'exerce si activement dans les diverses contrées du département.

Les dépenses faites depuis 1837, jusque y compris 1864, en exécution de la loi du 21 mai 1836, pour la construction, la restauration et l'entretien des chemins vicinaux de grande communication se sont élevées à 20,458,100 fr., et il y a été pourvu :

Sur les fonds départementaux jusqu'à concurrence de.	12,195,048 fr.
Sur les fonds des communes à raison de . . .	8,263,052 »

Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Leur consistance est indiquée ci-après :

	Nombre.	Etendue
Chemins d'intérêt commun. . .	105	604
Chemins vicinaux ordinaires. .	4,141	5,879
	4,246	6,483

Les ressources affectées à cette partie du service vicinal se sont élevées, en 1864, à 2,661,368 francs, savoir :

Revenus ordinaires.	224,271
Prestations en nature évaluées en argent. .	1,033,537
Centimes spéciaux	316,242
Impositions extraordinaires et emprunts . .	173,646
Autres ressources extraordinaires, fonds libres.	448,834
Impositions sur les propriétés de l'Etat. . .	2,638
Souscriptions particulières.	124,899
Subventions imposées à des établissements industriels, par suite de dégradations extraordinaires.	30,165
Allocations de l'Etat.	91,604
Allocations du département.	215,532
Somme égale. . .	2,661,368

Six communes ont été imposées d'office, savoir : 3 à des prestations en nature, 2 à des centimes spéciaux et 1 à des journées et des centimes. Ces communes se divisent ainsi par arrondissements : Cambrai, 1 ; Douai, 5. Les produits de ces impositions d'office sont compris dans les ressources générales déjà énoncées.

Les ressources générales ci-dessus indiquées ont été employées jusqu'à concurrence de 2,238,824 fr., et ont été distribuées de la manière suivante entre les deux parties du service :

Chemins d'intérêt commun.	720,726
Chemins vicinaux ordinaires.	1,518,098

Et ces sommes ont été réparties comme suit entre les arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS VICINAUX		TOTAL.
	d'intérêt commun.	ordinaires.	
	fr.	fr.	
Dunkerque.....	57,317	101,310	158,627
Hazebrouck.....	75,726	160,968	236,694
Lille	138,989	326,245	465,234
Cambrai	165,829	294,056	459,885
Avesnes..	151,979	294,775	446,754
Douai	95,505	109,968	205,473
Valenciennes.... .	35,381	230,786	266,157
Totaux	720,726	1,518,098	2,238,824

Les résultats matériels de ces dépenses sont :

La construction de 61,501 mètres courants de chaussées, dont 25,058 en pavé et 36,443 en empierrement, de 4 ponts, de 10 ponceaux et de 43 aqueducs; le relevé à bout de 23,006 mètres courants de chaussées pavées, le rechargemént de 80,670 mètres courants d'empierrement; l'entretien de 2,413,399 mètres de chaussées, dont 1,018,153 en pavé et 1,395,346 en cailloutis, de 9 ponts, 13 ponceaux et 149 aqueducs.

Les chemins d'intérêt commun ont reçu 32 % des dépenses, et les chemins de vicinalité ordinaire 68 %.

Les prix moyens du mètre courant de chaque espèce de travail se sont établis comme suit :

Chemins d'intérêt commun. Pavage neuf, 21 fr. 75 c.; relevé à bout de pavage, 6 fr. 42 c. — Empierrement neuf, 6 fr. 34 c.; rechargement, 2 fr. 02 c.; entretien d'empierrement, 59 c.; entretien de pavage, 24 c.

Chemins vicinaux ordinaires. Pavage neuf, 15 fr. 06 c.: relevé à bout, 3 fr. 59 c.; entretien de pavage, 20 c. — Empierrement neuf, 5 fr. 50 c.; rechargement, 1 fr. 62 c.; entretien d'empierrement, 35 c.

La situation des chemins vicinaux, au 31 décembre 1864, était celle-ci :

	CHEMINS VICINAUX		
	de grande communication.	d'intérêt commun.	ordinaires.
A l'état d'entretien. . .	855	527	1,977
— de premier empierrement . .	»	52	102
— de terrassement.	»	6	571
— de sol naturel. .	»	45	3,229
	855	630	5,879

CHEMINS DE FER.

Service et situation en 1865.

Voies. — Les voies continuent à se trouver dans de bonnes conditions. Le rail Vignole, à base plate, se généralise, et les disques-signaux ont été améliorés. Des passages souterrains pour piétons ont remplacé les passages à niveau à Phalempin, Erre, et Fenain.

Gares et Stations. — Des bâtiments définitifs sont exécutés ou sont en construction à Busigny, Le Câteau, Maubeuge, Jeumont, Bailleul, Cassel, Strazeele et Esquelbecq; les travaux d'agrandissement des stations de Roubaix et Tourcoing s'achèvent; la nouvelle gare intérieure aux marchandises de Lille est, en grande partie, terminée et fonctionne, et la façade de la nouvelle gare aux voyageurs de la même ville est en cours d'exécution.

Itinéraire des trains. — La Compagnie du Nord a transformé en train mixte un train de marchandises entre Dunkerque, Hazebrouck, Saint-Omer et Calais, pour les voyageurs de 1re et 2e cl.

Accidents. — Les accidents ont été très-peu nombreux en 1864; les personnes qui en ont été atteintes sont la plupart des agents de la Compagnie. Aucun voyageur n'a été atteint.

Nouvelles lignes. — Le Chemin de fer de Lille à Tournai a été mis en exploitation à dater du 1er décembre 1865.

Les emplacements des stations du Chemin de fer de Dunkerque à Furnes ont été déterminés et les expropriations pour l'établissement de la voie ont été faites. Les terrassements sont en cours d'exécution.

La Compagnie concessionnaire du Chemin de Lille à Béthune a aussi commencé ses travaux. La société Guilbert, Hamoir et Viette, a présenté le projet définitif de la ligne concédée de Lille à Valenciennes.

La question qui s'était élevée au sujet du tracé du Chemin de fer de Valenciennes à Anor, et dont nous avons fait mention dans l'Annuaire de 1864, a été résolue par un décret du 6 août 1865 qui a fixé à Aulnoye, au lieu d'Achette, le point de jonction des deux sections de Valenciennes à la ligne de St.-Quentin à Erquelines et de cette ligne à Anor.

Deux avant-projets nouveaux ont été soumis aux formalités d'enquête d'utilité publique, dans le cours de l'année 1865; l'un présenté par MM. Boittelle frères pour l'établissement d'une ligne de Calais à Dunkerque, par Gravelines; l'autre par la Compagnie belge de la Flandre Occidentale, pour le prolongement, sur le territoire français, jusqu'à Hazebrouck, du Chemin de fer de Poperingue à la frontière.

Exploitation commerciale. — Le progrès de l'exploitation continue. Le tableau ci-après donne, pour 1864, les produits des quarante-cinq gares comprises dans le département. Le total des péages s'est élevée à 29,581,670 fr.; il n'avait été en 1863 que de 27,111,762 fr. — La deuxième colonne du tableau indique le rang de chaque gare par rapport à l'importance des recettes.

NUMÉROS d'ordre. NORD.	NUMÉROS d'ordre. ensemble du réseau.	STATIONS	Nombre de voyageurs	RECETTES DONNÉES PAR LES Voyageurs.	Marchandises à grande vitesse.	Marchandises à petite vitesse.	RECETTES totales.
				fr.	fr.	fr.	fr.
1	2	Erquelines . .	58454	645363 13	234827 57	4245628 13	5125818 83
2	3	Lille.	837903	1574695 49	240948 94	2617354 74	4432998 64
3	4	Quiévy.	60573	564856 55	30043 64	3441834 05	4036734 19
4	6	Dunkerque . . .	87189	243869 97	267554 03	2012533 48	2523957 53
5	10	Somain	52499	87821 69	8592 63	1383850 67	1480264 99
6	11	Quiévrain	53368	189247 27	242584 77	993388 21	1425220 25
7	12	Valenciennes . .	128575	358448 95	75941 89	980622 11	1414982 95
8	13	Douai.	189988	466362 88	62529 40	734482 15	1263374 43
9	17	Mouscron	228632	380625 38	84404 85	488281 19	950308 42
10	18	Roubaix.	362565	299010 61	430769 79	466121 76	895902 16
11	22	Hautmont	28493	27840 05	2698 05	652748 30	683286 40
12	23	Cambrai	89871	260586 94	52319 92	299495 12	612401 95
13	25	Lourches.	11963	22495 85	1076 52	574904 60	598476 97
14	26	Maubeuge. . . .	72113	435007 95	48769 06	381018 64	534795 65
15	30	Raismes	20113	35400 71	2235 31	404849 95	442485 97
16	34	Landrecies	30509	90650 18	43039 55	265793 23	369482 96
17	35	Tourcoing	164492	123670 55	31322 60	178249 59	333242 74
18	38	Armentières . . .	97488	109749 66	9978 62	197235 90	316964 18
19	45	Aulnoye.	22374	50169 20	8818 84	221640 85	280628 89
20	49	Le Câteau	33383	88162 41	12222 10	131873 44	232257 95
21	56	Jeumont	13392	28492 19	14800 94	155478 66	198771 79
22	57	Hazebrouck . . .	56544	108408 42	7603 66	80674 65	196686 73
23	63	Bergues.	59085	71067 23	9622 32	78422 92	159052 47
24	81	Busigny.	28656	62564 06	7791 29	32243 90	102569 25
25	84	Strazeele.	14581	20731 12	1332 54	74040 67	96104 33
26	85	Bailleul.	34473	57729 71	4814 15	33446 30	95990 16
27	87	Seclin.	47720	44182 45	1452 34	49099 75	94734 74
28	88	Caudry	18699	35811 43	7147 23	50510 25	93468 91
29	93	Blanc-Misseron.	7662	6749 46	15325 45	58956 80	81031 71
30	99	Bouchain.	16984	27666 03	1706 96	33645 29	63018 28
31	100	Montigny.	12908	12872 88	645 49	45546 95	59035 32
32	104	Watten	15412	16607 43	3735 35	27284 27	47627 05
33	105	Cassel.	20424	30591 47	4795 98	12235 35	47622 80
34	106	Steenwerck. . . .	8962	10121 10	431 12	34025 80	44578 02
35	113	Cattenières. . . .	5584	8582 77	349 42	27839 55	36771 74
36	117	Bertry	8974	13696 16	1909 73	19990 05	35595 94
37	118	Esquelbecq. . . .	19654	23760 24	2355 89	9399 25	35515 38
38	120	Iwuy.	8958	14904 15	1690 31	10886 02	27480 48
39	124	Steenbecque. . .	3954	6405 70	500 »	15515 23	22420 93
40	125	Arnèke.	11623	15026 88	675 49	6627 80	22330 17
41	131	Feignies	6470	8701 78	821 47	8686 45	18209 70
42	132	Pérenchies	10844	9369 57	3839 82	3866 60	17075 99
43	133	Wallers.	7868	11818 02	799 60	4427 94	17045 56
44	135	Ebblinghem . . .	5974	7892 21	366 60	» »	8258 81
45	139	Thiennes.	2385	3004 70	427 19	3956 »	7087 89
		Totaux.	3078335	6410732 55	1622255 11	21548682 54	29581670 20

Le département du Nord entre pour 11 p. % dans la recette totale du réseau, recette qui s'est élevée à 71,651,571 fr. 34 c. La proportion était de 10 p. % pour l'année 1863.

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879; la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

Le port de Dunkerque a un tirant d'eau moyen de 6 mètres en vive eau et de 5 mètres en morte eau; il peut donc recevoir en vive eau des navires de 800 tonneaux ou frégates de 3e rang, en morte eau des navires de 500 tonneaux ou corvettes, et en tout temps les vapeurs de 4 à 500 chevaux.

Un décret impérial du 14 juillet 1861 a déclaré d'utilité publique les travaux à faire pour agrandir le port et compléter ses installations reconnues insuffisantes. Ces travaux sont évalués à 15 millions. Des crédits montant ensemble à 1 million y ont été affectés pendant les trois derniers exercices, dont 750,000 fr. mis à la disposition du Génie militaire pour les travaux relatifs au déplacement des fortifications.

Les résultats obtenus par les manœuvres de guideaux combinés avec les chasses continuent à être très-satisfaisants; la passe d'entrée est maintenue dans l'axe du chenal et les hauteurs d'eau qu'on y trouve au moment des pleines mers sont toujours de 6m 80 en vives eaux et 5m 80 en mortes eaux.

Le service du remorquage à vapeur établi par la Chambre de Commerce, en vertu de la loi du 18 juin 1859, produit toujours de très-bons résultats. Le second bateau remorqueur dont la Chambre a fait l'acquisition est entré en service depuis le mois de juillet 1864.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit les marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Il y est entré, en 1864, 2,572 navires jaugeant ensemble 324,310 tonneaux; il en est sorti 2,586 d'une capacité totale de 328,327 tonneaux. En somme, le mouvement a été de 5,158 bâtiments et de 652,677 tonneaux. Celui de

1863 avait été de 589,603 pour 5,115 navires. Ces augmentations quoique peu importantes, confirment néanmoins la progression croissante que suit depuis quelques années le commerce du port.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître que la marine militaire a exporté en 1864, de Dunkerque à destination de ses arsenaux et pour les approvisionnements de la flotte, 33,750 tonnes de charbon français, provenant des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, et que, d'un autre côté, il a été importé à Dunkerque 30,900 tonnes de charbon anglais pour les besoins de la Compagnie Parisienne de chauffage et d'éclairage par le gaz. Le mouvement d'exportation et d'importation des charbons par le port de Dunkerque est en voie d'accroissement et paraît devoir s'élever de 64,000 tonnes qu'il a atteint en 1864 à 80,000 tonnes environ en 1865.

Dunkerque a envoyé, en 1865, à la pêche de la morue dans les mers d'Islande, 102 navires jaugeant ensemble 10,293 tonneaux et montés par 1,661 matelots. Cette diminution dans l'importance des armements, est attribuée aux résultats peu satisfaisants de la pêche dans les dernières campagnes.

La pêche aux poissons frais et aux harengs occupe 90 à 100 bateaux, jaugeant ensemble 2,400 à 2,600 tonneaux et montés par 600 à 650 marins.

L'effectif de la marine marchande du port de Dunkerque a été, en 1864, de 328 navires, jaugeant ensemble 36,210 tonneaux, dont 10 navires à vapeur, jaugeant 1,738 tonneaux.

Les bâtiments mis à l'eau pendant le cours de 1864, sont au nombre de 13, formant un ensemble de 1,935 tonneaux.

Le nombre des navires naufragés en 1864, a été de 2, d'une capacité de 478 tonneaux. La perte qui en résulte a été de 174,600 f. On n'a pas eu de nouvelles de l'équipage de l'un de ces navires composé de 5 hommes, qui n'ont pas été retrouvés à bord et qui ont sans doute péri en cherchant à se sauver.

Les droits de douanes de navigation perçus en 1864 se sont élevés à 5,240,083 fr.; ils avaient été en 1863, de 5,144,680 fr.; la différence en plus est de 95,343 fr. L'amélioration est sans grande importance.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 30, en vive eau, et de 5 mètres 15 en morte eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en

Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1864 est représenté par les chiffres suivants: navires entrés 342, jaugeant ensemble 23,450 tonneaux; navires sortis 353, d'une capacité de 24,046 tonneaux, total 695 bâtiments et 47,856 tonneaux. Le mouvement avait été en 1863, de 694 navires et de 44,846 tonneaux.

L'importance du port continue ainsi à s'accroître.

Neuf navires, jaugeant 886 tonneaux, ont été armés en 1864, à Gravelines, pour la pêche de la morue. La pêche au poisson frais, aux harengs et aux maquereaux, y occupe, année moyenne, 56 bateaux, jaugeant 1,081 tonneaux.

La marine marchande du port a un effectif de 99 navires à voile, ayant ensemble une capacité de 4,638 tonneaux.

Il y a été mis à l'eau, en 1864, cinq navires de 166 tonneaux de jauge totale.

Un seul navire a fait naufrage en 1863, dans les parages du port de Gravelines. C'était un lougre de 38 tonneaux chargé de poisson frais; il s'est mis à la côte à 150 mètres à l'ouest du port. L'équipage a été sauvé; la perte en argent peut être évaluée à 4,000 fr.

Des travaux importants, évalués à 788,000 fr. sont projetés pour l'amélioration du port de Gravelines; on espère qu'ils seront prochainement autorisés. Un décret du 5 juin 1861 autorise d'autres travaux estimés 470,000 fr. pour assurer l'écoulement des eaux du pays et parer aux inondations de l'Aa. Ces derniers ouvrages sont en voie d'exécution. La partie qui en était confiée aux soins du génie militaire est terminée et les travaux civils ont été adjugés en 1864; l'exécution en a été entreprise.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de dix, savoir :

Noms des bâtiments.	Service auquel ils sont destinés. TRANSPORT de passagers. Maximum.	de marchandises.	Force des machines.	Station des Navires.	Transports effectués en 1868. Voyageurs	Marchandises.
			chevx			tonnes
Albert.....	60	400,000 k., plus 100,000 kilog. charbon	150	Indéterminée dans les limites du grand et du petit cabotage.	71	3500
Nord.....	60	380,000 k., plus 100,000 kilog. charbon.	180	Id.	150	5705
Baltique...	60	380 000 k., plus 120,000 kilog. charbon.	180	Id.	85	5300
France ...	60	450,000 k., plus 90,000 kilog. charbon.	118	Bordeaux.	10	8600
Néwa	50	320,000 kilog.	100	Indéterminée.	4	3900
Flandre....	20	200,000 k., plus 11,000 kilog. charbon.	59	Le Hâvre,	180	8800
Normandie.	20	180,000 k., plus 11,000 kilogr. charbon.	59	Id.	460	10705
Orphéon...	»	(Service des balises, etc).	112	Dunkerque.	»	»
Commerce..	»	(Service du remorquage).	188	Id.	»	»
Industrie..	»	Idem.	»	Id.	»	»

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8.701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longuenr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.*— Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* —Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*—Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*—Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* —Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* —La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule

voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en 1864.

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	TONNAGE			Recette des droits.
		Absolu.	Kilométrique.	Rapporté au parcours total	
Ligne de Paris en Belgique.			Tx	Tx	
Sambre canalisée . . .	Concédé.	823,548	36,926,940	678,230	917,537
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise . . .	Concédé.	696,022	40,662,043	606.606	1233,622
Canal de Mons à Condé .	Expl. par l'Etat.	989,885	4,965,647	981,741	12,324
Escaut	id.	2,864,282	68,962.764	1,772,605	181,938
Canal de Saint-Quentin .	id.	2,341,174	134,614,505	1,454,583	850,186
Autres lignes navigables du département.					
Canal de Dunkerque à Furnes	Concédé.	54,607	638,426	49,109	16,971
Canal de Bergues. . . .	Expl. par l'Etat	114,114	912,703	114,088	3,028
Canal de Bourbourg. . .	id.	292,170	5,338,368	254,208	15,741
Canal de la Haute-Colme.	id.	174,867	3,418.485	136,735	10,195
Canal de la Basse-Colme.	id.	58,116	345,231	29,057	1,009
Canaux d'Hazebrouck. .	id.	58,348	512,072	29,770	1,482
Rivière de la Lys. . . .	id.	389,564	8,306,865	156,723	25,841
Canal de Roubaix. . . .	Concédé.	132,418	784,383	94,468	60,548
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat,	1,622,906	47,363,704	722,007	135,272
Scarpe supérieure . . .	Concédé	689.240	4,317,548	625,732	13.443
Scarpe inférieure . . .	Expl. par l'Etat.	494,537	13,358,320	381,666	199,950
Canal de la Sensée . . .	id.	572,108	13.281,314	531,253	84,748

Situation du service de la navigation.

L'état matériel des voies navigables est généralement assez satisfaisant; il reçoit chaque année des améliorations lentes mais sensibles. Une alimentation abondante, un tirant d'eau constant, un service régulier d'écluses et des chemins de halage bien entretenus, assurent presque partout une navigation facile. Le service du halage livré à la concurrence laisse seul à désirer.

Des améliorations importantes ont été exécutées ou sont en voie de réalisation.

Le tirant d'eau sur la Deûle est porté à 2 mètres entre Douai et Don; la même mesure a été appliquée à la Scarpe supérieure et au canal de la Sensée, récemment rentré entre les mains de l'Etat. Les houilles du Pas-de-Calais peuvent ainsi être dirigées sur la ligne de Paris, avec les mêmes avantages que les houilles de la Belgique.

Les travaux d'achèvement du canal de Roubaix, déclarés d'utilité publique par décret impérial du 21 juillet 1861, sont entrepris. L'Administration a terminé les expropriations des terrains et un premier lot de travaux a été adjugé en juillet 1863.

Les travaux prescrits par le décret du 25 août 1861 pour convertir la navigation intermittente de la Haute-Lys en navigation continue sont adjugés depuis quatre ans. Ils sont terminés dans le Pas-de-Calais et ont été commencés en 1865 dans le Nord par l'ouverture de la dérivation de la Melde.

La question si laborieusement débattue depuis dix ans, des travaux à exécuter pour rendre la navigation continue entre les écluses des Rodignies et de St.-Amand a reçu une solution qui concilie tous les intérêts d'une manière heureuse. On a construit à Thun, une écluse à sas qui a été livrée à la navigation en 1863. Cette écluse et celle également à sas entreprise à Anthoing (Belgique), rendront la navigation continue dans les derniers biefs ds l'Escaut et de la Scarpe, en améliorant les conditions du desséchement.

Le mouvement de la navigation a augmenté d'une manière sensible en 1864, sur la Sensée, la Scarpe supérieure et la Deûle; il est resté à peu près stationnaire sur les autres lignes du Nord du département, mais il a diminué très-sensiblement sur les voies navigables de la Belgique sur Paris. Ce résultat, qui paraît une anomalie, s'explique cependant par l'exploitation de plus en plus active des houillères du Pas-de-Calais qui expédient la majeure partie de leurs produits sur Lille par la Deûle et sur Paris par la Scarpe et par la Sensée et en ce que par suite de l'abaissement des tarifs de la Compagnie du Nord, les charbons belges dont l'importance s'accroît d'une manière considérable et qui sont destinés aux dépots du centre de la France sont dirigés de préférence par la voie des chemins de fer. Le transport des sucres échappe aussi presque entièrement à la battellerie par une cause analogue.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Desséchements, Irrigations, Drainage.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque.	1re section.	9298
	2e —	10189
	3e —	8412
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres.		2320
Prés Duhem, territoire d'Armentières.		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes.		10614
Vallées de la Hayne et de l'Escaut.		3697
Prairies de Château l'Abbaye et de Mortagne.		120
Marais de Bruay et de l'Epaix.		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne.		140
Vallée de la Naville.		416
Vallée de la Vergne.		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche.		6418
— — rive droite.		72287
Vallée de la Moyenne-Sambre		7416
— Basse-Sambre.		2100
Marais de la Haute-Deûle.		1600
	Total.	144844

Les travaux du desséchement des marais de la Deûle sont terminés depuis 1864 et ont été définitivement reçus. On procède maintenant à l'évaluation des plus-values et à la formation d'un syndicat d'entretien. L'amélioration obtenue dépasse les prévisions; l'abaissement de la nappe d'eau a atteint 1m70 dans la partie inférieure, 1m dans la partie centrale et 0m 60 dans la partie supérieure.

Deux desséchements sont à l'état de projets : celui de la rive droite de la Lys entre Aire et Saint-Venant et celui du marais de Bourlaing et de Trith près Valenciennes. Une association syndicale est constituée pour ce dernier.

Le service des curages de cours d'eau se fait avec soin et succès dans les arrondissements de Lille, d'Hazebrouck et de Cambrai. Il laisse à désirer dans quelques-uns des autres à cause de l'étendue des artères d'écoulement qui y existent et des intérêts complexes qui s'y rattachent.

Aucune affaire d'irrigation ne s'est produite en 1864. Le seul projet d'utilité un peu général dont il puisse être question dans le département se réduit à l'irrigation et colmatage de la rive droite de la Sambre entre Landrecies et Leval. Sa réalisation a été ajournée jusqu'ici faute de bonne volonté de la part d'un certain nombre de propriétaires intéressés.

La situation du drainage reste à peu près la même dans le dépar-

tement. La superficie des terrains drainés était au 31 décembre 1863 de 27,900 hectares, elle s'est augmentée, en 1864, de 3,575 et n'est encore que de 31,565 hectares.

Cinquante-quatre fabriques de tuyaux existent dans le département. Elles ont confectionné, jusqu'au 31 décembre 1864, 79,912,748 tuyaux.

La dépense du drainage par hectare s'est maintenue, en 1864, entre 200 et 270 fr. Quant à la plus-value acquise, on peut l'évaluer à 10 0/0 tant en capital qu'en revenu.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1864.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de Puits d'ext.	Puits d'épuisement.	Aveloresses.	Nombre des ouvriers.	chevaux.	machines.	Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
Mine de Fresnes . . .	2073	Compagnie d'Anzin. .	3	2	»	650	24	3	659542
— de Vieux-Condé.	3966	Id	5	1	1	1299	53	6	1339072
— de Raismes. .	4849	Id	5	1	1	1318	129	7	1850975
— d'Anzin. . . .	11851	Id	21	5	1	4566	96	28	5096829
— de St.-Saulve . .	2200	Id	»	»	1	208	6	3	223143
— de Denain . . .	1344	Id	2	»	1	733	35	2	749220
— d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	2	»	1	»
— d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	7	2	2	2451	83	15	3430870
— de Douchy. . .	3119	— de Douchy . .	7	»	»	1196	71	7	1739990
— de Bruille . . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	Compagnie de Marly .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1488	— d'Anzin et cons .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt . .	2	1	1	380	26	4	410885
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	340	3	4	451622
— de Thivencelles .	981	— id. . . .	»	»	»	75	3	6	»
— de Saint-Aybert .	455	— id	»	»	»	»	»	»	»
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	649	60	6	973260
— de l'Escarpelle. .	1721	— de la Scarpe. .	3	»	»	895	43	6	1328404
— D'Annœulin. . .	920		»	»	»	210	6	1	193240
Totaux. . . .	62389		62	15	9	11972	638	99	18455442

Ce produit brut de 18,455,442 quintaux métriques de houille est évalué à 20,777,077 fr.

Les 14,972 ouvriers employés dans les mines de houille en 1864 ont donné 4,468,502 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 9,477,887 fr., soit 2 fr. 12 c. par journée.

Comme on l'a vu plus haut le nombre des concessions en exploitation est de 13; elles possèdent 56 puits d'extraction. La quantité de houille extraite par ouvrier du fond est de 1,500 quintaux; la main-d'œuvre par quintal est en moyenne de 0 fr. 50 c.

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent comme suit d'après leur valeur :

	Poids.	Valeur.	Prix moyen au quintal métr.
	quint.	francs.	
Anthracite. Fresnes, Vieux-Condé, Escaupont, Vicoigne .	3412499	3749773	1 10
Houille dure à courte flamme. Raismes, Aniche, l'Escarpelle.	9201014	10537895	1 15
Houille grasse à longue flamme. Raismes, Anzin, Denain, Aniche, Douchy, Azincourt	5486583	6294128	1 15
TOTAUX.	18100096	20581796	

Un fait, qui paraît anormal, est que la production a fléchi dans les mines du Nord en 1864, tandis que les importations belges se sont accrues et que l'extraction a augmenté dans le Pas-de-Calais. La consommation industrielle et individuelle n'en a pas souffert; il en est résulté, au contraire, un encombrement dans les dépôts et les prix ont baissé sans que les bénéfices des exploitants aient diminué.

La fabrication du coke et celle des agglomérés continue à progresser; la Compagnie d'Aniche suit à cet égard l'exemple de la Compagnie d'Anzin. Cette transformation des menus charbons est une industrie utile, qui ne peut manquer de prendre une grande extension par l'ouverture des nouvelles voies ferrées.

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1863 une quantité de. . . . . 18,455,442 q.

Il a été importé dans le cours de la même année.

Du bassin du Pas-de Calais. . .	4,954,500	
Des bassins anglais	379,820	
Du bassin de Mons.	24,170,100	
Du bassin de Charleroi. . . .	8,087,000	
	37,591,420	37,591,420
Total de la production et de l'importation.		56,046,862

La consommation dans le département, en 1864, est évaluée à une quantité de. . . 26,657,450

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements :

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, etc. . . .	28,883,912	
Sur l'étranger (Belgique) . . .	535,500	
Total égal. . .	56,046,862	56,046,862

Développement de la consommation dans le département, en 1864.

Mines, minières, carrières	1,431,450 quint.
Industrie du fer	4,376,000
Usines diverses (filatures, teintureries, sucreries, distilleries, etc.).	8,446,600
Industrie des transports.	435,700
Chauffage domestique.	11,967,700
Total.	26,657,450 quint.

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 11,967,790 quint, ce qui, pour une population de 1,303,380 habitants, donne une moyenne de 9 quint. 14 kil. par individu, ou environ 37 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 42 fr.

On a compté 109 accidents dans les mines de houille en 1864. Le nombre des ouvriers qui en ont été victimes est de 135, dont 27 tués et 82 blessés.

MINES DE FER.

Production des mines et minières métallurgiques pendant l'année 1863.

NOMS des MINES.	Etendue de la surface concédée.	NOMS des EXPLOITANTS.	NOMBRE DES ouvriers.	NOMBRE DES machines.	NATURE des PRODUITS.	POIDS. q.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
	h.							
Trélon et Ohain....	1,600	Mérode-Westerloo.	51	»	Peroxyde hydraté jaune	38,479	53,268	1 38
Glageon.....	275	Beuret et Cie.	50	1	Oligiste rouge ..	93,396	76,771	» 82
Féron.....	250	Id.	»	»	»	»	»	»
Fourmies.....	275	Id.	4	»	Oligiste rouge. .	1,550	1,631	1 05
Les Pizons.....	126	Hamoir-Serret et Cie.	»	»	»	»	»	»
Minières exploitées dans l'arrondissement d'Avesnes.. (groupe de Maub.)	»	»	595	»	Peroxyde hydrat.	802,971	1,021,555	1 27
	2,526		700	1		936,396	1,153,225	1 23

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoye. Les salaires des 700 ouvriers employés dans cette industrie ont été, en 1864, de 338,134 f.; chacun d'eux a reçu en moyenne 483 fr.

L'exploitation se fait par puits et galeries.

La quantité de minerai propre à la fusion, obtenue moyennement d'un quintal de minerai brut a été de 100 kil. dans les concessions de Glageon et Fourmies, de 60 kil. dans celle de Trélon et Ohain, et de 50 à 63 dans les minières.

Les redevances payés aux propriétaires du sol se sont élevées à 76,353 fr., c'est-à-dire à 0 fr. 08.15 par quintal de minerai extrait.

MINIERES, CARRIÈRES.

On compte dans le département :

250 minières de fer, réparties sur 35 communes, occupant 595 ouvriers, dont 244 à l'intérieur et 351 à l'extérieur.

220 carrières de pierres, sable, etc., dans l'arrondissement d'Avesnes ; 550 ouvriers y sont employés, tous à l'intérieur.

60 carrières de craie et de sable dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Lille, occupant 265 ouvriers, dont 95 à l'intérieur et 170 à l'extérieur.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes et restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation, pendant l'année 1864, a donné les résultats suivants :

	POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
	quint. mét.		
Arrondissement de Dunkerque. — Plateau comprenant les communes de Cappellebrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Teteghem, Warhem et Merckeghem (16 exploitations).	18,845	10,642	» 56
Arrondissement de Lille. — Vallées de la Deûle et de la Marque.	»	»	» »
Arrondissement de Douai. — Communes d'Arleux et de Féchain.	16,300	7,335	» 45
	35,145	17,977	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, de deux seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1864, 105 ouvriers dont le salaire a été de 10,350 fr.

USINES A FER.

Elles sont au nombre de 60, dont 33 situées dans l'arrondissement d'Avesnes, 25 dans celui de Valenciennes et 2 dans l'arrondissement de Cambrai. Les unes ne produisent que de la fonte, qu'elles vendent à l'état brut ou en objets moulés; d'autres convertissent en fer la fonte qu'elles fabriquent et quelques-unes se bornent à élaborer la fonte achetée au commerce.

Les usines de l'arrondissement de Valenciennes tirent la houille et le coke qu'elles consomment, pour la plus grande partie, des houillères de la Belgique. Celles de l'arrondissement d'Avesnes sont exclusivement alimentées par les charbons et les cokes belges provenant de Charleroi, du centre et du bassin de Mons. Ces combustibles étrangers sont sur les lieux de production d'un prix inférieur à celui des charbons de Valenciennes, mais, à cause du transport et des droits d'entrée, ils reviennent sur les usines à un taux égal à celui que paient les forges de la vallée de l'Escaut.

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont :

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 26 fours à puddler, 12 fours à réchauffer et 4 marteaux;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, au nombre de 2, comprenant en outre 2 cubilots, 13 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 2 marteaux, 1 marteau pilon et 4 trains de laminoirs;

Ceux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comcomprenant en outre 3 cubilots, 19 fours à puddler, 19 fours à réchauffer, 3 marteaux, 2 martinets, 1 marteau pilon et 11 trains de laminoirs;

Les hauts-fourneaux d'Aulnoye, au nombre de 2:

Celui de Fourmies, appartenant à MM. Godard-Desmarest et Cie., comprenant en outre 2 cubilots;

Ceux de Trélon, appartenant à M. de Mérode, au nombre de 2; comprenant en outre 1 cubilot, 1 foyer d'affinerie et 1 marteau;

Les hauts-fourneaux de la Compagnie des forges de Denain et d'Anzin, au nombre de 5, comprenant en outre 1 four à réverbère, 3 cubilots, 66 fours à puddler, 35 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 9 marteaux pilons, 2 presses et 12 trains de laminoirs;

Celui des forges de Crespin, appartenant à MM. Dupont et Cie, comprenant en outre 2 cubilots, 8 fours à puddler, 4 fours à réchauffer, 1 marteau pilon et 3 trains de laminoirs;

52 autres établissements possèdent 38 cubilots, 107 fours à puddler, 2 fours à réverbère, 21 foyers d'affinerie, 1 foyer de mazerie, 61 fours à réchauffer, 33 marteaux, 14 martinets, 14 marteaux pilons et 26 trains de laminoirs, outre divers appareils pour la fabrication de l'acier;

La consistance totale de ces divers établissements est de :

Hauts-fourneaux	22
Fours à réverbère.	3
Cubilots	55
Fabrication du fer.	
Foyers d'affinerie.	22
Foyers de mazerie.	1
Fours à puddler	229
Fours à réchauffer.	138
Fabrication de l'acier.	
Foyers d'affinerie.	7
Fours à puddler	1
Fours de chaufferie.	7
Fours de cémentation . . .	5
Fourneaux de fusion. . . .	16
Appareils pour l'étirage.	
Marteaux	44
Martinets	18
Marteaux pilons	23
Trains de laminoirs	56

Ces hauts-fourneaux et établissements sont mis en mouvement par 54 machines hydrauliques d'une force de 369 chevaux et 168 machines à vapeur d'une force totale de 4,135 chevaux.

Ils ont employé, en 1864, 4,934 ouvriers dont 4,481 hommes, 50 femmes et 403 enfants, lesquels ont fourni ensemble 1,446,250 journées de travail et ont reçu un salaire total de 5,136,710 francs.

Ils ont consommé 4,455,008 quintaux métriques de combustible de diverse nature et d'une valeur totale de 7,355,435 francs.

Ils ont élaboré 59,833,370 quintaux de matières premières évaluées à 19,604,381 fr.

Production en 1864.

	POIDS.	VALEUR.	PRIX moyen de vente.
	Quintaux		
Fonte brute et fonte moulée de 1re fusion	1264755	12440590	9,75 et 10 f.
— moulée, 2e fusion	65000	1755000	27 »
Fer affiné : Rails	336160	6736850	20 »
Fer affiné : Gros fers marchands	315170	6183702	19 et 20 60
Fer affiné : Petits fers marchands	196530	4206840	21 et 22 f.
Fer affiné : Fers spéciaux	210300	4777500	22,60 et 24 f
Tôle	72318	2123940	28,40 et 30 f.
Acier	12130	540187	45 et 140 f.
Totaux	2169663	38704609	

USINES A PLOMB ET ARGENT.

Il en existe une à Blanc-Misseron. Elle a employé, en 1864, 24,000 quintaux métr. de minerai de plomb argentifère, et a produit 14,000 quintaux de plomb doux argentifère, d une valeur de 700.0 0 fr., et 10 quintaux d'argent d une valeur de 223.000 f. Elle a occupé 66 ouvriers dont le salaire s'est élevé à 50,000 fr.

APPAREILS A VAPEUR.

TABLEAU des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1864

	NOMBRE des établissements.	MACHINES.		CHAUDIÈRES.		
		Nombre.	Force. chevaux.	Motrices.	Calorifères.	Récipients de vapeur.
Filatures	431	593	13390	748	256	829
Sucreries et raffineries de sucre	155	395	3713	223	147	2197
Distilleries	101	116	1112	110	101	581
Fonderies et at. de m.	205	212	1631	218	»	6
Teintureries, apprêts	69	89	1089	111	67	107
Mines de houille	89	150	5263	252	»	11
Huileries	31	31	110	13	»	27
Brasseries	92	90	583	91	1	32
Tissage	65	81	1382	97	16	173
Usines à fer	19	110	1286	178	»	»
Apprêts, blanchisser.	31	37	163	39	30	92
Minoteries	91	92	1050	101	»	3
Battage du blé (locom.)	93	99	551	99	»	»
Divers	515	571	5691	573	37	535
Totaux	1990	2735	10688	3013	958	1896

Ont chômé, en 1864, 70 établissements contenant 72 machines d'une force totale de 621 chevaux et 102 chaudières dont 83 motrices et 19 calorifères.

La distinction entre les chaudières motrices et calorifères n'est que nominale; la plupart d'entre elles servent alternativement aux deux usages.

Les chiffres indiqués pour la force des machines ne sont également que nominaux, la force réelle étant souvent plus que double de la force nominale et presque toujours plus de moitié en sus de cette dernière force (le cheval vapeur étant compté à 75 kilogrammètres). — Ainsi la force réelle des 2,735 machines actives ou inactives ne doit pas être évaluée à moins de 95,000 chevaux, soit 25,4 chevaux par machine, tandis que nominalement la force moyenne est de 14,1 chevaux.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 29 décembre 1864, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 924, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Officier de santé, 1.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine. 209; docteur en chirurgie, 1; officiers de santé, 277; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 138; sages-femmes reçues par le jury médical, 116; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 53; pharmaciens reçus par le jury médical, 129.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1864, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de naissances en 1864.	NOMBRE DE				Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
		vaccinations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole.	sujets, morts de la variole.	sujets, Défigurés ou restés infirmes.	
Dunkerque. . . .	4134	3049	73	6	12	74
Hazebrouck. . . .	3825	3176	»	»	»	83
Lille.	18211	17292	1392	180	132	95
Cambrai.	6171	4770	30	2	1	77
Avesnes.	4314	3296	140	16	24	76
Douai.	3520	2587	11	»	»	73
Valenciennes. . .	5672	4511	180	9	4	79
TOTAUX.	45847	38681	1826	213	173	85

Les vaccinations ne s'étaient élevées, en 1863, qu'au nombre de 30,567; celles de 1864 ont atteint le chiffre de 38,681 : la différence en plus est de 8,114. Ce résultat est très-satisfaisant et nous sommes heureux de le signaler; il témoigne du zèle et des efforts des vaccinateurs pour combattre l'épidémie de variole qui s'est manifestée dans un certain nombre de communes du département.

Les efforts et les mesures que l'administration a prises ont contribué à arrêter la propagation de la maladie. Comme l'indique le tableau qui précède, 1826 cas de variole ont été constatés et parmi les malades 213 ont succombé et 173 resteront estropiés ou défigurés. On comprend que les populations se soient émues en présence du danger et aient eu recours au moyen préservatif qui leur a été si souvent conseillé et recommandé par l'autorité.

Les vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1864, pour la propagation de la vaccine, sont :

M. Six, docteur en médecine, à Lille. . .	710	vaccinations.
Dᵉ Piédanna, sage-femme, à Lille	707	—
Dᵉ Desplanque, id., à Tourcoing. .	656	—
M. Legrain, officier de santé, à Lille. . .	655	—
Dᵉ Oubrard, sage-femme, à Trélon. . . .	513	—
M. Lequien, docteur en médecine, à Douai.	370	—
M. Zandyck, id., à Dunkerque.	367	—
M. Robert, id., à Ligny (Cambrai).	338	—

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1864. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine. La médaille d'or a été décernée à M. Six, docteur en médecine, à Lille. 64 médailles en argent, dont 34 de première et 30 de deuxième classe ont, en outre, été distribuées à un même nombre de vaccinateurs. 32 autres ont obtenu des livres de médecine.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un traitement de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1864.

La population de ces établissements était, au 1er janvier 1864, de 1,627 individus dont 1,167 hommes et 460 femmes. Il en est entré pendant l'année, 490. Il en est sorti par guérison 185, et par décès 201. Il y restait, au 31 décembre 1864, 1,721 malades, dont 1,217 hommes et 504 femmes.

Ce chiffre de 1,721 est réparti entre les asiles, comme suit: Armentières (hommes), 608; Lommelet (hommes), 609; Bailleul (femmes), 504.

Les causes de l'aliénation sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 62, idiotisme, 265; irritabilité excessive, 31; excès de travail, 46; dénuement, misère, 51; onanisme, 28; maladies de la peau, 8; coups, blessures, 22; maladies syphilitiques, 9; hydrocéphale, 20; épilepsie, convulsions, 107; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 40; excès alcooliques, 140.

Causes morales. — Chagrins, 130; amour et jalousie, 81; orgueil, 35; événements politiques, 23; ambition, 50; sentiments religieux poussés à l'excès, 53; causes inconnues, 732; hérédité, 158; aliénation simulée, 0.

Les 2.107 aliénés qui ont séjourné dans les asiles appartenaient aux professions ci-après.

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 143; rentiers, propriétaires, 151; artistes, 26; militaires et marins, 28; négociants, commerçants, 49; marchands en détail, 113.

Professions manuelles ou mécaniques.—Ouvriers en bois, 82; en fer, 89; en fer, en or et argent, 21; en autres métaux, 6; en filature et tissage, 176; en bâtiments, 33; en cuirs et peaux, 40; en teinture, 10; en objets d'habillements, 106; en comestibles, boissons et objets de bouche, 45; gens occupés de travaux agricoles, 262; domestiques, journaliers, 216; gens de peine, 131; sans profession, 263, professions inconnues, 146.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 1081; Pas-de-Calais, 387; Seine, 251; Somme, 187; Aisne, 109; divers autres départements, 41; États étrangers, 47; origine inconnue, 4.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations suivantes :

Les sorties par guérison, dont le chiffre a été de 185, se répartissent ainsi : Armentières, 46 ; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 6,2 p. %; Lommelet, 59 ou 8 %, Bailleul, 80 ou 13 p. %.

Les 201 décès se divisent comme suit : Armentières, 87 ou 12 p. %; Lommelet, 77 ou 10,4 p. %; Bailleul, 37 ou 8,7 p. %.

ÉPIDÉMIES.

Le rapport du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département contient les renseignements suivants sur le service des épidémies pendant l'année 1864 :

Dans l'arrondissement de Dunkerque, la seule commune de Rexpoëde (1,883 habitants) a été visitée par la variole, dont l'apparition a coïncidé avec l'arrivée, au commencement de septembre, d'une troupe de bohémiens ayant parmi eux quelques varioleux. L'épidémie régnant encore au moment où cette indication a été donnée, le médecin se réserve de faire un rapport détaillé et complet lorsqu'elle aura entièrement disparu.

A Buysscheure, commune de 821 âmes, arrondissement d'Hazebrouck, un jeune homme, à la suite d'excès, est atteint, à la fin de septembre, d'une maladie qui prend le caractère de la fièvre typhoïde et qui, successivement de cette époque au commencement de janvier, atteint sept autres personnes de la même famille et habitant sous le même toit. Sur ce nombre de huit malades, il y a eu trois décès. Cette affection ne s'est point propagée dans le reste de la population, et c'est avec raison que le docteur Prevot, médecin des épidémies à Hazebrouck, se refuse à la considérer comme due à une influence épidémique, mais bien à des circonstances particulières et tout à fait locales qui rendent parfaitement compte et de son développement chez le premier individu et de sa propagation aux autres membres de sa famille.

Ces dernières considérations s'appliquent très-bien à la fièvre typhoïde qui a sévi à Gruson, arrondissement de Lille. Cette commune, située dans un fond, sur les bords de la Marque, est encaissée entre les deux collines qui la bordent. Les habitations sont entourées d'arbres qui gênent la ventilation et y entretiennent une humidité qui a aggravé l'influence déprimante de l'atmosphère qui, depuis plusieurs mois, avait été remarquablement humide et qui a conservé ce caractère pendant le printemps et une partie de l'été.

Dans ces conditions topographiques et météorologiques, une jeune fille revient de Belgique à la fin de décembre et rentre dans sa famille dans un état douteux de santé, état qui s'aggrave et la conduit au tombeau. Sa mère, qui lui a donné des soins, tombe

malade à son tour, et successivement sa maladie passe d'un individu à ceux qui ont des rapports avec lui. C'est ainsi que de la fin de décembre 1863 en octobre 1864 cinquante-deux individus ont pu être atteints; trois seulement ont succombé. Les conditions météorologiques, signalées plus haut, ont donné à la maladie le caractère de lenteur et de faiblesse propre aux fièvres catarrhales ou muqueuses, mais la propagation de la maladie par infection miasmatique a été singulièrement favorisée par l'oubli et la négligence des règles de l'hygiène et surtout par l'encombrement dans les chambres des malades privées de ventilation, etc.

Du 13 novembre au 8 décembre, il y eut, dans la commune de Salomé, quatre accouchements, dont trois furent suivis de mort. La similitude des symptômes fit naître l'idée d'une cause épidémique, mais l'étude des circonstances dans lesquelles ces événements malheureux s'étaient produits fit reconnaître qu'il n'en était rien, qu'ils étaient dus à l'ignorance et à l'incapacité d'une de ces matrones ignorantes et sans aucun titre, qui là, comme dans toutes les communes de ces cantons, assistent les femmes dans leurs couches, et qui n'a réclamé les secours des médecins que lorsque ces secours étaient devenus impuissants. C'est donc à une cause patente et très-appréciable qu'il faut rapporter les revers éprouvés.

Le médecin des épidémies de l'arrondissement de Douai a constaté, à Somain, commune de 3,650 habitants, douze cas de fièvre typhoïde, qui a donné lieu à trois décès. Cette maladie, qui a été observée du 24 mars au 25 juin, est attribuée aux émanations d'un égoût à ciel ouvert. Aucun autre renseignement n'accompagne cette statistique.

Il en est de même d'une dyssenterie qui, en septembre et octobre, a sévi à Lécluse sur vingt-neuf sujets et a fait six victimes.

Dans l'arrondissement de Cambrai, le médecin des épidémies n'a fourni aucun document, aucun renseignement ne lui étant parvenu.

La variole a fait, au printemps, invasion dans l'arrondissement de Valenciennes, où elle est restée à l'état sporadique dans beaucoup de communes. Importée à Flines-lez-Mortagne, elle y a régné pendant six mois, y a attaqué trente-deux individus et a déterminé trois décès. A la fin de l'année elle régnait encore à Valenciennes.

Les documents fournis par l'arrondissement d'Avesnes, rédigés dans les bureaux de la Sous-Préfecture, constatent que dans la commune de Cousolre on a observé soixante-dix-huit cas de fièvre typhoïde concurremment avec onze cas de rhumatisme articulaire pendant l'automne et une grande partie de l'hiver (5 mois); cinq

malades ont succombé. Les conditions marécageuses et humides du sol sont la cause présumée de ces affections.

La variole a été observée dans des proportions diverses dans les sept communes d'Anor, Boussières, Glageon, Pont-sur-Sambre, Sepmeries, Trélon, Wallers, dont la population forme un ensemble de 9,942 individus sur lesquels il y a eu quatre-vingt-dix-neuf malades adultes et onze enfants; dix décès pour les premiers et un seulement pour les autres.

Quant aux autres maladies observées dans quelques communes, leur nombre relativement à la population ou au temps pendant lequel elles ont paru, ne permet de les considérer que comme des affections sporadiques.

CHOLÉRA.

Cette maladie qui, en 1865, a sévi d'une manière désastreuse à Paris et dans plusieurs autres villes de France, n'a heureusement exercé que d'assez faibles ravages dans le département du Nord. Un seul cas bien constaté et suivi de mort a eu lieu à Lille, où l'épidémie avait fait tant de victimes en 1832. Armentières, si cruellement éprouvée à la même époque et plus encore en 1849, a été épargnée, et il en a été de même dans presque toutes les autres localités du département. Roubaix seul a fait exception. Dans cette ville, la maladie a fait son apparition en octobre et a successivement frappé, jusqu'en décembre, 65 habitants appartenant à la population ouvrière, la plupart logés dans les cours sordides, étroites et malsaines, si nombreuses à Roubaix et dans le quartier de l'Épeule. L'autorité locale a été admirable de soins et de sollicitude dans ces moments difficiles, en organisant d'urgence un service spécial d'hôpital, en faisant évacuer les cours et logements infectés, et en plaçant les habitants de ces quartiers dans un bâtiment municipal où ils ont trouvé, non-seulement de meilleures conditions hygiéniques, mais aussi tous les secours propres à les préserver de la contagion. Grâce à ces mesures d'humanité, le mal s'est arrêté dans la seconde quinzaine de décembre; on avait eu néanmoins à regretter 33 décès, c'est-à-dire environ moitié du nombre des individus atteints. Plusieurs personnes se sont particulièrement distinguées par leur dévouement dans ces malheureuses circonstances et ont reçu les félicitations de l'administration supérieure. Nous citerons M. Renaux Lemerre, adjoint au maire, vice-président de la commission administrative des hospices; M. Wallet, commissaire-central; M. Delsaut, inspecteur des logements insalubres, les religieuses de l'hôpital et les sœurs de Bon-Secours chargées du soin des indigents malades à domicile.

SALUBRITÉ.

La situation générale va s'améliorant et de véritables progrès ont été réalisés. Ainsi, les sucreries et les distilleries n'ont donné lieu qu'à peu de plaintes et les exploitants des teintureries se sont la plupart conformés aux prescriptions de l'arrêté réglementaire du 25 août 1864, en sorte que l'état des cours d'eau, objet constant des préoccupations incessantes et légitimes de l'administration, s'est essentiellement amélioré.

Un certain nombre d'entre eux, toutefois, laissent encore à désirer, notamment dans l'arrondissement d'Avesnes par suite de déversement des résidus des peignages de laines sans purification préalable; en Haute-Deûle, à Lille, les eaux ont subi des altérations partielles qui ont eu, pendant quelque temps, des conséquences regrettables, mais les causes en ont été exactement constatées et il a été avisé un moyen de les faire disparaître.

Les fabriques de potasse et de noir animal sans soulever de réclamations sérieuses ne laissent pas que d'être toujours une cause de gêne et de désagréments à raison de l'expansion des gaz provenant de la calcination des vinasses et des os.

Dans l'arrondissement de Lille, des cas assez nombreux d'intoxication saturnine se sont déclarés chez les ouvriers employés dans les fabriques de céruse. L'administration s'occupe des moyens de prévenir le retour de ces accidents.

En résumé, on peut se féliciter à certains égards des résultats obtenus; les contraventions aux arrêtés d'autorisation sont moins fréquentes et l'on a lieu de compter sur le bon esprit des chefs d'établissements pour assurer l'effet des indications et des conseils qui leur sont donnés par le service d'inspection, dans le but de concilier les intérêts de l'hygiène publique avec ceux du travail industriel.

GARDE NATIONALE.

Deux corps d'artillerie sont organisés dans le département et se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé). .	500 hommes.
Valenciennes, de trois compagnies de (id).	323
Total.	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps des sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque.	11	507	34
Hazebrouck	17	666	31
Lille	76	3517	140
Cambrai.	43	1420	59
Avesnes	42	1246	59
Douai	25	1107	39
Valenciennes.	51	2118	80
Totaux.	265	10581	442

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1864, levée en 1865, a dû fournir 100,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 3,152 hommes sur 10,148 inscrits aux listes du tirage, savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	1025	319
—	d'Hazebrouck	883	275
—	de Lille.	2.910	904
—	de Cambrai..	1,672	519
—	d'Avesnes	1,202	373
—	de Douai..	938	291
—	de Valenciennes.. . .	1,518	471
	Totaux. . .	10,148	3,152

Le nombre des inscrits a diminué dans les arrondissements de Lille, Valenciennes et Avesnes. Il a augmenté dans les autres arrondissements, notamment dans ceux de Dunkerque et d'Hazebrouck.

13 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Les inscriptions se sont ainsi réduites à 10,135.

Parmi ces inscriptions figuraient 324 enfants naturels appartenant aux divers arrondissements dans les proportions suivantes:

Dunkerque, 25; Hazebrouck, 29; Lille, 84; Cambrai, 56; Avesnes, 35; Douai, 32; Valenciennes, 63.

Le Conseil a statué, pour former le contingent, sur 5,746 jeunes gens, dont :

Se sont présentés.	5,138
Se sont fait représenter.	488
Ont été examinés au lieu de la résidence. . . .	98
Absents, ne se sont pas fait représenter.	22
Ensemble. . .	5,746

Ont été exemptés:

Pour infirmités ou défaut de taille	1,571
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	1,023
Total.	2,594

Jeunes gens désignés pour former le contingent :

Que les cantons n'ont pu fournir.	»
Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850.	471
Déclarés bons pour le service.	2,659
Qui ne se sont présentés ni fait représenter. . .	22
Inscrits conditionnellement	»
Nombre égal au contingent. . .	3,152

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 4,390.

Les jeunes gens qui se sont fait exonérer du service, sont au nombre de 595, ainsi divisés par arrondissement : Dunkerque, 47; Hazebrouck, 61; Lille, 177; Cambrai, 93: Avesnes, 97; Douai, 50; Valenciennes, 70. — Une demande d'exonération irrégulière ou incomplète n'a point été admise.

Les exonérations ont été aux jeunes gens du contingent dans les proportions suivantes : arrondissement de Dunkerque, 15 pour %;

d'Hazebrouck, 22; de Lille, 20; de Cambrai, 18; d'Avesnes, 26; de Douai, 15; de Valenciennes, 19.—Moyenne pour le département, 19 pour cent.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire	356
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc.	64
Elèves de l'école polytechnique	3
Instituteurs adjoints des écoles publiques et élèves des écoles normales primaire	17
Membres ou novices des Associations religieuses vouées à l'enseignement	3
Elèves de l'école normale supérieure	»
Maîtres d'études, régents ou professeurs de colléges et lycées	1
Elèves des grands séminaires	27
Elèves pour les autres cultes	»
Total	471

26 jeunes gens ont été dispensés et comptés numériquement dans le contingent par application du § 1er de la loi du 4 juin 1864.

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque	745	40	232	37
Hazebrouck	624	20	235	3
Lille	2024	36	837	9
Cambrai	1073	7	550	39
Avesnes	827	42	238	33
Douai	605	15	295	21
Valenciennes	923	16	550	34
	6818	136	2867	176

Ces chiffres indiquent la mesure dans laquelle l'instruction est répartie sur les différents points du département. Ainsi, on voit que le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire est à celui des

inscrits dans les proportions suivantes : Arrondissement de Dunkerque, 72 pour cent ; d'Hazebrouck, 71 ; de Lille, 61 ; de Cambrai, 64 ; d'Avesnes, 74 ; de Douai, 65 ; de Valenciennes, 61. La moyenne pour le département est de 68.

Les arrondissements d'Avesnes, de Dunkerque et d'Hazebrouck sont au-dessus de la moyenne générale; les autres sont au-dessous.

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1m560 à 1m569. . . .	4	3	17	5	2	7	7	45
De 1.570 à 1.597. . . .	22	15	65	43	22	22	31	220
De 1 598 à 1 624. . . .	34	31	131	72	41	41	55	405
De 1.625 à 1 651. . . .	38	52	171	87	65	40	81	534
De 1.652 à 1 678. . . .	30	32	96	59	37	41	51	346
De 1.679 à 1 705. . . .	39	42	113	86	52	39	77	453
De 1.706 à 1.732. . . .	22	33	91	56	48	21	43	314
De 1.733 à 1.760 . .	15	18	44	30	22	12	33	174
De 1.761 à 1 787. . . .	5	6	5	4	7	4	7	48
De 1.788 à 1.814. . . .	3	3	18	6	7	2	1	30
De 1.815 à 1.841. . . .	1	»	2	2	3	1	2	11
De 1 842 à 1.868. . . .	1	»	1	»	»	»	1	3
De 1 869 à 1.895. . . .	»	»	1	»	»	»	»	1
De 1 896 à 1.922 . . .	»	»	1	»	»	»	»	1
Au-delà de 1m. 923. . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Dont on n'a pu connaître la taille.	105	10	113	69	67	61	82	567
	319	275	904	519	373	294	471	3452

L'arrondissement d'Avesnes est celui qui a fourni le plus grand nombre d'hommes de haute taille. Après lui viennent ceux d'Hazebrouck, Dunkerque et Valenciennes. L'arrondissement de Lille et celui de Douai ont fourni le plus grand nombre d'hommes de petite taille.

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

Ouvriers agricoles. . .	1,008	Tailleurs d'habits. . .	20
— en pierre . .	231	Chapeliers.	3
— en bois. . . .	236	Perruquiers, barbiers. .	20
— en métaux. .	187	Blanchisseurs.	10
— en cuir . . .	80	Bateliers, mariniers. .	29
— des manufactures. . .	532	Rouliers, cochers. . .	13
Meuniers	18	Chaufourniers, briquetiers.	15
Boulangers.	29	Potiers, verriers, etc. .	14
Bouchers, charcutiers.	25	Couvreurs.	4
Cuisiniers, cafetiers. .	2	Peintres, vitriers, etc	26
Imprimeurs, libraires, papetiers	9	Artistes, peintres, sculpteurs, musiciens, etc.	8
Horlogers, bijoutiers. .	8	Employés de bureau. .	164
Commerçants, commis, marchands, voyageurs, colporteurs. .	80	Professions diverses . .	342
		Propriétaires et rentiers	12
		Sans profession. . . .	27
		Total.	3,152

Enumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.

Système cutané. . . .	60	Organes du bas-ventre.	89
Appareil de la vue. . .	132	— génit urinair.	47
— de l'ouïe . .	30	Membres	123
— de la mastication . . .	50	Système osseux. . . .	122
— de la voix. .	13	— nerveux et encéphale . .	34
— de l'odorat. . .	1	Faiblesse de constitution	380
Région du cou	113	Infirmités diverses. . .	118
Organes de la poitrine.	26	Défaut de taille. . . .	233
		Total.	1,571

Les cas d'exemption pour cause d'infirmités se sont répartis entre les arrondissements de la manière suivante :

	NOMBRE		Proportion
	d'inscrits.	de réformés.	p. 100.
Dunkerque	1025	146	14,2
Hazebrouck	883	154	17,4
Lille	2,910	514	17,6
Cambrai	1,872	246	13,2
Avesnes	1,202	138	11,5
Douai	938	153	16,3
Valenciennes	1,518	220	14,5
	10,348	1,571	15,2

Les réformes pour les diverses causes indiquées ont diminué de près d'un quart comparativement à l'année précédente. Cette diminution s'est produite dans tous les arrondissements et surtout dans ceux de Cambrai, Douai, Valenciennes et Lille. Elle a été presque nulle dans l'arrondissement de Dunkerque.

Les cas de faiblesse de constitution ont également diminué ; ils sont inférieurs de plus de moitié à ceux constatés en 1864. C'est dans l'arrondissement d'Hazebrouck qu'ils ont été le plus nombreux, et dans celui d'Avesnes qu'ils ont été le plus rares. Les affections scrofuleuses ont été remarquées partout, notamment dans les arrondissements de Lille, Douai et Hazebrouck.

Le nombre des défauts de taille s'est élevé à plus de 2 p. 0/0 du nombre des inscrits. C'est dans les arrondissements de Lille et Douai qu'ils ont été surtout constatés.

Nature et nombre des exemptions légales.

Aînés d'orphelins	58
Fils de veuves	351
Petits-fils de veuves	»
Fils et petits-fils d'aveugles	5
Fils et petits-fils de septuagénaires	17
Puinés de frères aveugles	»
Puinés de frères impotents	4
Aînés de deux frères du même tirage	2
Frères de militaires sous les drapeaux	526

Frères de militaires:	morts en activité.		56
	réformés,	pour blessures. . . .	»
		pour infirmités. . . .	2
	admis à la retraite.	pour blessures. . . .	»
		pour infirmités. . . .	2
	Total.		1,023

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison centrale y a été aussi installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

Un autre établissement d'éducation correctionnelle existe, pour les garçons, au hameau de Guermanez, commune d'Emmerin.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1865.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 1er décembre 1865, de 1,186, savoir :

Criminels.	202
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement.	984
Total.	1,186

1024 d'entre eux étaient occupés à toute espèce de travaux; les 162 autres étaient inoccupés par diverses causes.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 380;

Pas-de-Calais, 152 ; Somme, 303 ; Aisne, 182; Oise, 119 ; Seine, 20 ; Marne, 22; Ardennes, 2; Seine-et-Oise, 1; Calvados, 1 ; Eure-et-Loir, 1 ; Gironde, 1 ; Meurthe, 1 ; Algérie, 1.

On comptait parmi ces détenus 88 sujets belges et 15 individus appartenant à d'autres nationalités étrangères.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 317 au 1er décembre 1865, dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	4
Idem, à plus de deux ans	16
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal.	297
Total. . .	317

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

Colonie agricole de Guermanez, autorisée en 1855, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Directeur, M. le docteur Faucher.

L'établissement renfermait, au 1er décembre 1865, 251 enfants, dont 12 condamnés en vertu des articles 67 et 69 du Code pénal et 239 acquittés par l'application de l'article 66, mais retenus en correction.

Cette colonie est à l'état de progrès et renferme tous les éléments d'un bon établissement de ce genre. Les terres qu'elle exploite ont une superficie de 105 hectares en majeure partie employée à la culture des céréales et de plantes potagères de toute nature. On y rencontre, en outre, des pépinières d'arbres fruitiers et forestiers et de vastes serres pour la multiplication des semis et des légumes de primeur.

Les élèves sont appliqués aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire. Outre les récompenses quotidiennes ou mensuelles accordées aux enfants qui se distinguent par la bonne conduite et le travail, il se fait, chaque année, une distribution solennelle de prix aux élèves les plus méritants.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	56	»	56

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 1er décembre 1865.

DUNKERQUE.

Détenus pour dettes	1	»	54
Prévenus ou accusés	6	»	
Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement	»	»	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	37	9	
Jeunes détenus.	1	»	

HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes.	»	»	53
Prévenus ou accusés	6	»	
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement. . .	35	10	
Condamné à plus d'un an. . . .	»	»	
Jeunes détenus.	»	2	

LILLE.

Détenus pour dettes	4	»	327
Prévenus ou accusés	11	3	
Condamnés à moins d'un an. . .	211	70	
Id. à plus d'un an. . .	2	2	
Jeunes détenus.	24	»	

CAMBRAI.

Détenus pour dettes	1	»	86
Prévenus ou accusés.	2	1	
Condamnés à moins d'un an . . .	60	18	
Idem à plus d'un an . . .	2	»	
Jeunes détenus.	1	1	

	Hommes.	Femmes.	Total.
AVESNES			
Détenus pour dettes.	4	»	
Prévenus ou accusés	9	5	
Condamnés à moins d'un an . . .	60	23	103
Id. à plus d'un an. . . .	»	»	
Jeunes détenus.	2	»	
DOUAI.			
Détenus pour dettes.	»	»	
Prévenus ou accusés	14	7	
Condamnés à un an et au-dessous. .	102	26	164
Id. à plus d'un an . . .	»	3	
Id. aux travaux forcés. . .	6	2	
Jeunes détenus.	4	»	
VALENCIENNES.			
Détenus pour dettes.	21	4	
Prévenus ou accusés	10	1	
Condamnés à moins d'un an. . .	21	7	69
Id. à plus d'un an. . . .	»	»	
Jeunes détenus	2	1	
Total.			856

Récapitulation.

Maison centrale	1,186
Établissements d'éducation correctionnelle.	568
Maison correctionnelle départementale	56
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	856
Total de la population des prisons. . . .	2,666

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Impositions extraordinaires.

Presque toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires, qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1864, se sont élevées, savoir :

1° Pour le traitement des gardes champêtres. . .	313,474fr.
2° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.	1,241,408
3° Pour le service ordinaire du culte paroissial. .	127,929
4° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.	286,278
5° Pour les chemins vicinaux.	451,017
6° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.	904,580
Total.	3,324,686

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir les dépenses du service ordinaire.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires.	TOTAL.
Arrondiss. de Dunkerque. . . .	181,978 »	71,594 »	253,572 »
— d'Hazebrouck	255,131 »	112,834 »	367,965 »
— de Lille	821,452 »	410.041 »	1,232,493 »
— de Cambrai.	469,277 »	154,385 »	623,662 »
— d'Avesnes	277,046 »	67,856 »	344,872 »
— de Douai.	254,286 »	44,117 »	198,400 »
— de Valenciennes . . .	260,986 »	43,733 »	304,719 »
	2,420,106 »	904,580 »	3,324,686 »

Cette somme de 3,324,696 fr., comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui montait, en 1864, à 9,612,047 fr., présente un taux moyen de 34 centimes additionnels, 59/100.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1864.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	49,260
Bourbourg-Ville	11,800
Bourbourg-Campagne	7,525
Coudekerque-Branche	1,621
Dunkerque	345,710
Gravelines	29,298
Hondschoote	11,564

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	68,828
Cassel	18,671
Estaires	34,691
Hazebrouck	70,797
La Gorgue	8,989
Merville	28,924
Morbecque	8,274
Steenvoorde	13,697
Vieux-Berquin	6,893

Arrondissement de Lille.

Annœullin	9,472
Armentières	160,000
La Bassée	5,820
Comines	14,157
Halluin	23,990
Haubourdin	15,090
Lannoy	»
Lille	2,290,262
Quesnoy-sur-Deûle	10,822
Roubaix	699,824
Seclin	18,223
Tourcoing	384,992

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	222,217
Le Câteau	51,306
Solesmes	16,856

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	29,704
Baval	7,348
Landrecies	19,204
Maubeuge	81,893
Le Quesnoy	21,930
Solre-le-Château	15,738

Arrondissement de Douai.

Aniche	13,375
Douai	276,668
Orchies	10,852

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	35,137
Anzin	37,890
Condé	22,941
Fresnes	10,385
Lourches	15,597
Denain	62,980
Valenciennes	281,119
Vieux-Condé	6,856

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	426,778
Hazebrouck	259,764
Lille	3,637,665
Cambrai	290,379
Avesnes	180,807
Douai	300,895
Valenciennes	472,905
	5,569,193

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 12 fr. 30 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

Une loi du 2 mai 1855 a établi une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	10	»
	chiens de garde	2	»
Dans les autres commmunes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	8	»
	chiens de garde.	2	»

L'application de ces taxes faite, en 1865, a donné les résultats suivants :

Arrondissement	de Dunkerque.	17,478 fr.
—	d'Hazebrouck	15,794
—	de Lille.	64,374
—	de Cambrai.	23,036
—	d'Avesnes.	27,638
—	de Douai	15,800
—	de Valenciennes. . . .	23,966
	Total. . . .	188,036

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1864 :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre.				RESSOURCES			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus ordinaires.	Recettes extra-ordinaires.	Total.	
Arrondissement de Dunkerque.								
Bergues	20	45	4	89	35856 »	305	36161 »	34012 »
Bourbourg	»	48	5	73	22710 »	4209	26919 »	18100 »
Bollezeele	»	11	»	11	2482 »	3990	6472 »	2515 »
Dunkerque	40	166	4	210	84295 »	10141	94436 »	86074 »
Gravelines	»	17	»	17	3793 »	487	4280 »	3133 »
Arrondissement d'Hazebrouck.								
Bailleul	18	110	19	142	25144 »	3798	28942 »	25673 »
Cassel	»	28	24	52	10811 »	7942	18753 »	10270 »
Estaires	»	15	»	15	4663 »	32390	37053 »	4310 »
Hazebrouck	11	49	»	91	21419 »	»	21419 »	21663 »
La Gorgue	»	12	»	12	2559 »	80	2639 »	2630 »
Merville	»	12	»	12	4955 »	»	4955 »	4727 »
Steenbecque	»	5	»	5	716 »	»	716 »	716 »
Steenvoorde(h.civ.)	»	28	»	28	8248 »	»	8748 »	10205 »
Steenwerck	»	46	»	46	11236 »	1000	12236 »	10074 »
Vieux-Berquin	»	13	»	13	3115 »	»	3115 »	3051 »
Arrondissement de Lille.								
Armentières (h.civ.)	27	74	52	153	50971 »	89360	140331 »	42388 »
La Bassée (h. civil)	»	27	14	41	11301 »	278	11579 »	10728 »
Bondues	»	42	»	42	12563 »	»	12563 »	10007 »
Comines	25	60	»	85	22976 »	»	20976 »	20526 »
Halluin	»	31	»	31	4112 »	2700	6812 »	4577 »
Haubourdin	9	16	7	32	5741 »	4000	9941 »	7294 »
Lille	382	1419	610	2211	769882 »	430106	1199988 »	826237 »
Linselles	»	26	»	26	5485 »	»	5485 »	4102 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	26	»	26	6008 »	1156	7457 »	5384 »
Roncq	»	18	»	18	2710 »	1800	4510 »	2697 »
Roubaix	92	129	135	356	144808 »	»	114808 »	145462 »
Seclin	35	72	»	107	55327 »	1306	56633 »	45313 »
Tourcoing	319	199	93	611	79165 »	5577	84742 »	79617 »
Wambrechies	»	27	»	27	7372 »	1100	8472 »	8390 »
Wattrelos	»	33	»	33	16538 »	26448	42986 »	10219 »

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
Arrondissement de Cambrai.								
Cambrai.....	19	200	163	422	242261 »	58868	301129 »	213288 »
Le Cateau.....	»	»	»	»	8328 »	1240	9568 »	9248 »
Arrondissement d'Avesnes.								
Avesnes.....	2	39	»	41	22652 »	»	22652 »	17668 »
Landrecies.....	»	25	»	25	10002 »	7987	17989 »	9288 »
Maubeuge.....	11	75	7	93	39976 »	»	39976 »	37303 »
Le Quesnoy.....	60	18	4	82	19089 »	14992	34181 »	26519 »
Solre-le-Château .	»	10	»	10	573 »	»	573 »	613 »
Arrondissement de Douai.								
Douai.....	81	371	108	560	219464 »	»	219464 »	251797 »
Orchies.....	8	28	15	51	18367 »	250	18617 »	17290 »
Arrondissement de Valenciennes.								
Amand (Saint-)...	»	96	24	120	34444 »	1658	36102 »	34074 »
Condé.....	»	10	»	10	3792 »	»	3792 »	3117 »
Valenciennes.....	70	462	82	671	274346 »	45185	319531 »	222333 »
Totaux.....	1264	4138	1248	6650	2330950 »	758601	3089551 »	2289329 »

La population des hospices et hôpitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 196 habitants.

La dépense de 2,289,329 fr., répartie sur les 6,650 individus formant la population moyenne des établissements hospitaliers, donne pour chacun d'eux, et pour l'année, une somme moyenne de 344 fr. 25 c., soit par journée, 0 fr. 94 c.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit de 3,000 fr. pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes secourus temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Le nombre des enfants à la charge du département au 1er janvier 1864, était de 406, dont 206 garçons et 200 filles. 49 se trouvaient alors dans les hospices dépositaires, soit pour infirmités, soit en attendant un nouveau placement ; les autres étaient à la campagne.

296 enfants sont entrés en 1864. 38 sont sortis par l'effet de l'âge, 51 ont été remis à leurs parents, 2 ont été renvoyés dans les départements de leur domicile de secours, 30 ont été rapatriés en Belgique, 61 sont décédés, enfin 2 ont été admis dans la catégorie des orphelins à la charge des hospices. Le chiffre total des sorties étant de 186, le nombre des enfants à la charge du département au 31 décembre 1864 était de 516.

Les élèves de 12 à 21 ans existant à la même époque étaient au nombre de 235, en sorte que les pupilles de l'assistance étaient alors de 751 placés dans 170 communes.

Tous les enfants fréquentent suivant leur âge les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

La santé des pupilles est bonne ; ils rentrent dans les hospices lorsqu'ils sont atteints d'affections sérieuses.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Où elle agit, elle produit de bons résultats.

On n'a constaté en 1864 que deux expositions sur la voie publique ; les enfants ont été placés dans les hospices dépositaires.

Les dépenses du service se sont élevées en 1864 à 48,962 fr. 61 c. dont 37,295 fr. 89 c. pour pensions, 2,597 fr. 08 c. pour secours temporaires, 4,800 fr. pour frais d'inspection et 4,269 fr. 64 c. pour frais de transport d'enfants.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il en existe dans toutes les communes du département. Les établissements dont les revenus sont évalués à 2,700,000 fr. au moins donnent l'assistance à plus de 200,000 indigents. Ils leur distribuent, surtout en hiver, des aliments, des vêtements et du chauffage.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, en outre, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité et sauf des exceptions bien rares la mendicité est interdite dans presque toutes les communes de département.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1864.

	Dunkerque.	Bergues.	Lille.	Cambrai.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	25276	13274	254905	22826	31160	42657	390098
Sommes prêtées sur ces gages.....	249875	74169	1838823	150280	192367	344804	2850318
Valeur moyenne de chaque article.....	9 fr. 70	5 fr. 59	7 fr. 21	6 fr. 58	6 fr. 17	8 fr. 08	7 fr. 31
Nombre de gages retirés.....	26302	16035	253281	22187	31271	40426	389502
Sommes recouvrées par les dégagements....	253759	116871	1733248	137850	195397	321266	2758400
Nombre de gages { vendus....	2435	1238	6293	701	1438	2212	14317
Nombre de gages { renouvelés	3129	2809	3886	2095	»	4777	16696
Produit des ventes et renouvellements....	85953	51085	150095	19736	9589	86743	403201

Le nombre des engagements a été dans tous les établissements inférieur à celui de l'année 1863, mais les sommes empruntées ont été plus fortes. De même les dégagements ont été moins nombreux et les remboursements plus élevés. Les renouvellements et les ventes indiquent également des quotités plus faibles et des recouvrements plus importants.

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est de 1 gage 61/100e par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 30 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3.34 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés a été de 7 fr. 08. Les dégagements ont été aux engagements dans la proportion de 99,8 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre de l'importance des nombres, sont ceux d'août, septembre, juin et mai. Ceux qui ont produit le moins sont les mois de septembre et de février.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois de juillet, et particulièrement plus rares dans ceux de février et janvier.

Le nombre des prêts se divise, par quotité, de la manière suivante : au dessous de 5 fr., 221,952; de 5 à 10 fr., 129,185; de 11 à 25 fr., 28,820; de 26 à 50 fr., 5,620; de 51 à 100 fr., 3049; de 101 à 500 fr., 1,939; de 501 à 1,000 fr., 21; au-dessus de 1,000 fr., 12.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné, en 1864, les résultats suivants :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1864.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1864.
	Existant au 1er. janvier 1864.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1864.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Armentières..	930	181	4	99	1016	323915	103953	12625	»	5044	76154	359295
Avesnes.....	1818	301	11	171	1959	653482	288176	22473	»	5443	303639	655049
Bailleul.....	1511	179	»	79	1611	607995	185997	21184	760	7838	179683	626415
Bergues.....	1417	371	7	138	1657	641400	258214	24740	»	10623	200123	713608
Bourbourg...	506	127	2	30	605	165917	83666	6153	125	3166	63228	189467
Cambrai	4325	740	41	664	4442	1344067	482516	48592	51	34380	470038	1370608
Cateau (le)...	»	19	5	3	21	»	5935	51	»	»	398	5588
Cassel	444	137	4	61	524	183477	84960	6905	»	9958	57050	206314
Comines	429	126	»	60	495	209119	80268	7978	»	1861	45346	250159
Douai.....	7372	1043	34	886	7563	2650557	782972	93286	195	23093	772676	2731240
Dunkerque. .	5952	707	25	377	4307	1796598	737147	65855	239	104080	657003	1838756
Estaires.....	263	55	1	38	281	76435	20540	2584	»	»	21558	78001
Gravelines ...	173	63	2	16	224	50384	37098	1948	»	2405	21336	65678
Hazebrouck..	1337	174	1	109	1403	421959	140440	15934	»	15920	120746	441667
Iwuy.....	20	28	»	5	43	4171	11148	296	»	»	1333	14282
La Bassée ...	330	60	2	18	374	159645	32647	6016	26	25902	»	172432
Landrecies...	286	129	»	»	344	56370	57215	2214	»	»	41055	74444
Lille	15710	3389	108	1917	17290	4945248	1739953	173951	1962	123543	1462201	5274470
Maubeuge...	2088	399	10	203	2294	796383	335569	30749	»	16371	253471	892860
Merville	361	28	1	18	372	93845	26680	3177	»	334	33412	89956
Roubaix.....	4801	1046	9	616	5240	2024821	581176	75213	194	47905	509550	2123945
Solesmes. ...	172	93	»	110	155	7595	25269	602	»	8692	»	25628
Steenvoorde..	271	81	»	27	325	129166	58139	4962	»	»	45788	146479
Tourcoing...	2375	527	5	235	2672	1225682	381044	47723	11	10091	245988	1398382
Valenciennes.	5571	1212	3	831	5985	1875432	574109	63840	»	37521	566660	1909199
	58462	11217	305	6782	63202	20441663	7114769	739050	3564	464175	6148438	21686433

Les fonds déposés dans les caisses d'épargne du département s'élèvent ainsi de 21 à 22 millions.

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous. . .	43,796	6,275,838	143,29
501 à 800 fr.	9,027	5,473,094	606,30
801 à 1,000 francs. . . .	6,149	5,479,166	891,46
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois. . .	4,160	4,287,759	1,030,71
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	70	170,576	2,436,80
	63,202	21,686,433	343,13

La moyenne des dépôts par caisse s'établit de la manière suivante : Armentières, 354 fr.; Avesnes, 335 fr.; Bailleul, 388 fr.; Bergues, 431 fr.; Bourbourg, 316 fr.; Cambrai, 308 fr.; Le Cateau, 266 fr.; Cassel, 394 fr.; Comines, 505 fr.; Douai, 361 fr.; Dunkerque, 227 fr.; Estaires, 278 fr.; Gravelines, 293 fr.; Hazebrouck, 315 fr.; Iwuy, 208; La Bassée, 461 fr.; Landrecies, 217 fr.; Lille, 305 fr.; Maubeuge, 389 fr.; Merville, 242 f.; Roubaix, 405 f.; Solesmes, 168 fr., Steenwoorde, 451 fr.; Tourcoing, 523 fr.; Valenciennes, 319 fr.

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1864 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers.	3,449	629,550
Domestiques	1,165	171,115
Employés	494	83,643
Militaires et marins . .	254	49,709
Professions diverses . .	2,815	630,501
Mineurs.	2,370	275,274
Société de secours mutuels.	3	2,400
	10,550	1,842,192

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

199 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1864, 207 inscriptions, montant ensemble à 4,030 fr.

534 autres titres de rente, d'une valeur totale de 21,065 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 540 déposants ; 9 autres, s'élevant à 314 fr., sont arrivés par transfert.

543 titres, montant ensemble à 20,687 fr., ont été retirés par 545 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 207 inscriptions appartenant à 202 titulaires, et d'une valeur de 4,722 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, en 1864, de 26, y compris celle de Clary, récemment instituée.

Quatorze succursales ont fonctionné ; une autre, celle de Clary, fondée depuis peu de temps.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre était, au premier janvier 1864, de 58,462 et au 31 décembre de 63,202 ; l'augmentation est de 8 %.

Les versements ont suivi la même progression. Ils s'étaient élevés, en 1863, à 6,885,191 fr., et ont été, en 1864, de 7,114,769 fr., soit en plus 229,178 fr. ; le crédit total des déposants, qui avait été de 20,449,643 fr., s'est fixé au 31 décembre 1864, à 21,686,433 fr., ce qui constitue, sur l'année précédente, une augmentation de 1,244,790 fr.

Le solde au dernier jour de l'année représentait 16 fr. 64 c. par habitant.

Le nombre des comptes-ouverts étant de 63,202 revient à un livret pour 21 habitants.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Résumé du service pendant l'année 1864.

	SOCIÉTÉS		
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
Nombre des membres honoraires des sociétés au 1er janvier 1864	4,621	16	4,637
Entrés pendant l'année	967	28	995
Ensemble	5,588	44	5,632
Sortis	376	1	377
Reste au 31 décembre	5,212	43	5,255
Nombre des membres actifs au 1er janvier 1864	23,771	12,492	36,263
Entrés pendant l'année	4,408	1,496	5,904
Ensemble	28,179	13,988	42,167
Sortis	2,567	1,404	3,971
Reste au 31 décembre	25,612	12,584	38,196
TOTAL des membres au 31 décembre 1864	30,824	12,627	43,451
Capitaux des sociétés au 1er janvier 1864	259,539	64,568	324,107
Recettes pendant l'année	307,543	149,843	457,386
TOTAL	567,082	214,411	781,493
Dépenses	293,090	150,397	443,487
Reste en caisse au 31 décembre 1864	273,992	64,014	338,006

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1864, au nombre de 144 et réparties entre les arrondissements de la manière suivantes :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres. honoraires	NOMBRE de membres. participants	Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins	Frais pharmaceutique.	TOTAL.
Dunkerque.....	5	403	1338	6667	2044	4760	13471
Hazebrouck.....	18	846	2501	10097	1791	2594	14482
Lille.....	97	2443	16793	110775	19691	20978	151444
Cambrai.....	3	277	318	1110	864	1421	3395
Avesnes.....	3	14	197	1312	1272	604	3188
Douai.....	7	428	2484	14454	2912	5525	22891
Valenciennes.....	11	831	1981	14268	2762	3340	20360
	144	5212	25612	158683	31336	39212	229231

Le département compte, en outre, 356 sociétét non approuvées. Elles ont dépensé pendant l'année une somme totale de 150.397 fr., qui a été employée en secours aux malades, veuves et orphelins, en pensions, honoraires de médecins, frais pharmaceutiques, frais de gestion et dépenses diverses.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves, s'élevaient au 31 décembre 1864, à 273,992 fr.

Depuis le 1er janvier 1864, douze nouvelles sociétés se sont créées: à Chemy, Seclin, Roubaix, Tourcoing, Bailleul, Cambrai, Merville, Valenciennes, Steenverck, Pecquencourt, Sequedin, ce qui porte à 156 le nombre des associations mutuelles approuvées fonctionnant sur les différents points du département dans les conditions du décret du 26 mars 1852. Leur organisation répond partout au but de leur institution. Ces Sociétés, partout où elles existent, viennent puisamment en aide aux bureaux de bienfaisance; elles contribuent à empêcher la mendicité et à introduire dans les ménages des habitudes d'ordre et de moralité et il est à désirer, à tous ces titres, qu'elles se propagent surtout dans les localités industrielles.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

L'école est toujours suivie par un grand nombre d'élèves. Les études y sont très-développées et très-fortes et les sujets qu'elle forme obtiennent presque tous les meilleurs rangs lorsqu'ils se présentent soit pour l'internat dans les hôpitaux de Paris, soit pour l'école de médecine militaire de Strasbourg. Les succès sont dus aussi bien à la direction attentive et intelligente de l'école qu'au zèle constant et éprouvé de MM. les professeurs.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des collèges communaux pendant l'année 1865 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	493	82	200	775
	Douai	276	46	94	416
COLLÉGES.	Dunkerque	29	»	180	209
	Bailleul	66	12	104	182
	Cassel	»	»	28	28
	Estaires	9	11	70	90
	Hazebrouck	26	»	35	61
	Armentières	29	7	183	219
	Tourcoing	182	34	200	416
	Cambrai	61	37	97	195
	Cateau (Le)	27	9	90	126
	Avesnes	64	3	61	128
	Maubeuge	66	7	101	174
	Le Quesnoy	86	4	39	129
	Saint-Amand	11	4	102	117
	Condé	1	1	68	70
	Valenciennes	132	43	208	383
	TOTAUX	1258	300	1860	3418

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Extrait du rapport du conseil départemental de l'instruction publique.

Chapitre 1er. — Situation matérielle.

Ecoles publiques. — Le département du Nord possède 1,139 écoles publiques, à savoir 484 écoles de garçons, 219 écoles mixtes et 436 écoles de filles. Nous avions l'année dernière 1,137 écoles publiques comprenant 484 écoles de garçons, 221 écoles mixtes et 432 écoles de filles; nous avons donc même nombre d'écoles de garçons, 2 écoles mixtes en moins et 4 écoles de filles en plus. Ces 4 écoles de filles de nouvelle création ont été établies dans des communes de plus de 800 habitants qui, jusqu'ici en étaient dépourvues; tout en nous félicitant sur le résultat obtenu, nous avons néanmoins le regret de vous dire que 28 communes de plus de 800 habitants n'ont pas encore d'écoles de filles, malgré les instances pressantes qui ont été faites; si nous étendons aux communes de 500 habitants et au-dessus, l'obligation d'avoir une école de filles, nous n'aurons pas moins de 120 écoles à créer, et dans ces communes de moindre importance, autant d'institutrices laïques à trouver.

Les travaux de construction et d'appropriation d'écoles se poursuivent toujours avec une activité croissante. Pendant l'année 1864, la dépense totale s'est élevée à 774,325 fr. dont 43,200 accordés par l'Etat, 36,380 par le département et 694,745 fournis par les communes. Nous avons en faveur de 1864 une différence de 123,956 fr., bien que les subventions de l'Etat et du département aient été beaucoup moindres.

Le Conseil départemental a examiné 76 projets, 26 pour écoles de garçons, 41 pour écoles de filles et 9 pour salles d'asile : nous n'avions l'an dernier que 44 projets, 20 pour écoles de garçons, 21 pour écoles de filles et 3 pour salles d'asile; nous constatons avec satisfaction que le nombre des projets pour écoles de filles a doublé, et que les projets de salles d'asile entrent dans la voie d'un progrès sérieux.

Des 484 écoles de garçons, 426 sont laïques, 58 congréganistes; des 219 écoles mixtes, 209 sont dirigées par des instituteurs laïques, 10 par des institutrices dont 4 laïques et 6 congréganistes. Les 436 écoles publiques de filles sont exactement par moitié laïques et congréganistes.

L'état des écoles spéciales de garçons ou mixtes offre en moins 2 instituteurs laïques d'école mixte d'une année à la suivante; pour les écoles spéciales de filles, 5 écoles laïques en plus et une école congréganiste en moins.

La population totale de nos écoles publiques était au 31 décembre 1864 de 143,506 élèves. On n'a compris dans ce nombre que les élèves fréquentant les écoles primaires publiques proprement dites.

On compte dans les écoles de garçons 69,245 garçons ; dans les écoles mixtes, 9,137 garçons et 7,285 filles ; dans les écoles de filles, 57,839 filles ; total : 143,506.

On trouve ainsi 78,382 garçons et 65,124 filles.

L'excédant du nombre des garçons sur celui des filles est donc de 13,258 ; cet excédant est dû à la facilité qu'ont les institutrices congréganistes d'ouvrir des écoles libres sur la présentation d'une lettre d'obédience : cet excédant se trouve en sens inverse dans l'enseignement libre.

La population moyenne d'une école de garçons est ainsi de 143 enfants, d'une école mixte de 80 et d'une école de filles de 133.

Ces nombres présentent fort peu de différence avec ceux de l'année précédente.

Les établissements laïques ont reçu dans les écoles de garçons 50,159 garçons, dans les écoles mixtes, 8,917 garçons et 7,052 filles ; dans les écoles de filles, 22,586 enfants ; total 88,714.

Les établissements congréganistes ont reçu dans les écoles de garçons 19,086 élèves ; dans les écolee mixtes, 220 garçons at 233 filles ; dans les écoles de filles, 35,253 enfants ; total : 54,792 enfants.

Comparativement à l'année précédente, il y a accroissement de 2,122 élèves en faveur des établissements laïques, diminution de 2,457 dans les écoles congréganistes. Ce mouvement, en faveur des écoles laïques, qui porte principalement sur les filles, vient en partie de l'accroissement du nombre des écoles publiques laïques de filles.

La population moyenne d'une école laïque de garçons est de 117 élèves, et de filles de 103.

La population moyenne d'une école congréganiste de garçons est de 329 élèves, et de filles de 161.

Les écoles congréganistes sont donc en moyenne plus de 2 fois plus peuplées que les écoles laïques ; cette différence tient à ce que les premières sont établies surtout dans les grands centres de population.

Le nombre des enfants gratuits s'élève à 74,855 dont 31,587 reçus dans 112 écoles entièrement gratuites, et 43,268 dans les 1,027 écoles payantes Dans ces dernières, la proportion des enfants payants au nombre total des enfants, est à peu près 0,4. Le

système de la gratuité est donc largement appliqué dans le départ du Nord, et nous pouvons affirmer que s'il existe encore chez nous un si grand nombre d'enfants privés d'instruction, ce ne peut jamais être pour cause d'indigence, surtout si l'on considère que les communes, et au besoin le département, donnent libéralement aux enfants gratuits toutes les fournitures de classe.

La durée moyenne de la fréquentation des écoles surpasse huit mois, elle présente une légère amélioration sur l'année précédente.

Le nombre des instituteurs laïques est de 635, congréganistes 58; instituteurs-adjoints laïques 121, congréganistes 236; en tout 1,050 instituteurs titulaires ou adjoints dans le département du Nord. Un personnel aussi considérable n'a donné lieu qu'à un bien petit nombre de plaintes : on compte dans le courant de 1864, 5 révocations, 1 suspension et 1 réprimande. Nous n'avons en général que des félicitations à adresser à nos instituteurs sur leur zèle, le dévouement dont ils font preuve toutes les fois qu'on fait appel à leur bonne volonté.

Cinq exceptés, tous les instituteurs laïques ou congréganistes sont munis au moins du brevet obligatoire; parmi les instituteurs-adjoints, 73 laïques sur 121, sont brevetés, ou environ 3 sur 5; 2 congréganistes sont brevetés sur 236.

229 instituteurs sont sortis de l'École normale, c'est un peu plus du tiers, plus exactement, 0,36; tandis que pour certains départements tels que le Bas-Rhin, la proportion s'élève à 2/3, et pour la France entière à 0,49.

Nos 218 institutrices laïques, 6 exceptées qui n'exercent qu'à titre provisoire, sont munies de brevets; 6 institutrices congréganistes sur 218 sont brevetées. Elles n'ont donné toutes lieu à aucune plainte, à aucune peine disciplinaire.

Le revenu de nos instituteurs s'est élevé à 1,253 fr. en augmentation de 40 fr. sur l'année précédente : à savoir 1,035 fr a titre d'instituteurs, 26 fr. d'accroissement; 121 fr. pour secrétariat de mairie, 9 fr. en plus, et enfin 97 fr. à titre d'organistes, de chantres, etc., 5 fr. d'augmentation sur 1863. Cette moyenne est sans doute satisfaisante, mais si l'on a égard aux traitements des instituteurs de la 5e classe qui, pour la plupart n'ont que 600 fr., on ne peut s'empêcher de trouver cette somme trop minime pour un département où les choses nécessaires à la vie sont devenues d'un prix si élevé et où l'industrie, si florissante, ouvre une carrière plus lucrative à tout jeune homme qui possède une certaine instruction.

Une mesure libérale a été adoptée par le Conseil départemental du Nord dans sa séance du 6 décembre 1864; il a décidé en prin-

cipe que tout instituteur-adjoint aura un traitement minimum de 600 fr. plus le logement fourni par la commune, et qu'une subvention sera accordée par le département aux communes trop pauvres pour faire ce traitement. Cette disposition se rencontre dans le projet de loi soumis en ce moment au Corps législatif; mais le traitement minimum de 500 fr. et de 400 fr. assigné, suffisant pour d'autres régions de l'Empire, est insuffisant pour le Nord

Le revenu moyen des institutrices est de 831 fr. en augmentation de 89 fr. sur 1863; cette amélioration est due surtout à l'accroissement de la rétribution scolaire et à l'élévation du traitement des institutrices de Lille. Du reste un minimum de 600 fr. est garanti à toutes les institutrices; ce minimum même à été dépassé notablement en 1864, grâce aux subventions de l'État et du département.

Écoles libres.— Outre les 1,139 écoles publiques, le département du Nord possède 339 écoles libres, à savoir : 90 écoles de garçons, 66 laïques et 24 congréganistes, et 249 écoles de filles, 122 laïques et 127 congréganistes. Diminution sur l'année précédente de 15 écoles, 5 de garçons toutes laïques; 12 écoles laïques de filles ont été fermées et il s'est ouvert 2 écoles congréganistes de plus. Chaque année nous avons une nouvelle diminution à constater dans le nombre des établissements libres d'instruction primaire : on en comptait 707 en 1837, 404 en 1850, 354 en 1863, 339 en 1864; ce résultat est la preuve la plus manifeste des progrès de l'enseignement public.

Le nombre des enfants fréquentant les écoles libres s'élève à 33,040; sur ce nombre on compte 9,268 garçons et 23.772 filles. Les écoles spéciales congréganistes de garçons contiennent 4,509 enfants, 309 en moins sur l'année dernière, et laïques 4,759, — 243 de plus qu'en 1863. Les écoles de filles congréganistes comptent 15,159 élèves, laïques 8,613. Les écoles de filles laïques et congréganistes ont reçu le même accroissement. Nous constatons ici, comme pour les écoles publiques, un retour marqué vers les écoles laïques.

Ajoutons la population des écoles libres à celle des écoles publiques, nous obtenons un total de 176,546. Cette population se compose de 87,650 garçons et de 88,896 filles. La différence entre ces deux nombres, qui s'élève à près de 1,250, accuse un nombre considérable de garçons qui ne fréquentent pas les écoles primaires. Loin de trouver un excédant en faveur des filles, nous devrions trouver, pour concorder avec la proportion universelle 17/16, environ 5,500 garçons de plus, mais si l'on y réfléchit, ce resultat n'a pas lieu de nous étonner car, ce qui n'existe pas pour les filles,

les établissements secondaire publics ou libres contiennent 6,700 jeunes gens et en outre les écoles de midi renferment plus de garçons que de filles. La proportion universelle 17/16 des garçons aux filles est donc parfaitement vérifiée, et cette vérification vient servir de preuve à l'exactitude de la statistique qui vous est soumise.

A côté des écoles publiques et libres se trouvent les classes d'apprentis et de manufactures, où les enfants qui n'ont pas reçu ou ont peu reçu d'instruction, trouvent encore les moyens d'acquérir quelques connaissances. On compte dans ces classes 12,622 garçons et 10,342 filles, en tout 22,964 élèves. Nous retrouvons ici les garçons qui avaient échappé à notre premier recensement; toutefois il ne faut pas se dissimuler que l'instruction qu'ils acquièrent dans ces classes est bien minime et que les résultats ne répondent guère aux sacrifices qui sont faits pour les obtenir. L'enfant, fatigué de son travail, vient passer une heure avec un maître, et sur cette heure, une demi-heure à peine est consacrée à la leçon. Je ne puis que vous prier de répéter le vœu que vous avez émis déjà plus d'une fois, que les enfants ne puissent être admis dans les ateliers avant 12 ans révolus. La santé et le développement physique des enfants, leur instruction et enfin leur moralité ont tout à gagner a cette mesure urgente.

Enfin les cours d'adultes, les classes de dimanche, établis par nos instituteurs, et le plus souvent gratuits, reçoivent 10,770 jeunes gens et 9,188 filles, en tout 19,958 élèves au lieu de 6,500 l'année précédente.

Le nombre total des enfants qui reçoivent l'instruction primaire dans le département du Nord est donc de 199,510. L'accroissement sur l'année 1863 est de 6,924 enfants. Le progrès signalé les années précédentes non-seulement se maintient, mais il grandit encore.

Tels sont les nombres correspondants au 31 décembre 1864; mais depuis, le nombre des écoles dominicales s'est considérablement accru; les instituteurs ont entendu l'appel qui leur était fait et se sont empressés d'établir des écoles de dimanche.

Le nombre des élèves des cours d'adultes a plus que triplé; la génération déjà sortie des écoles ou qui n'a plus l'âge d'y aller, sent plus vivement que jamais l'infériorité où la place le manque d'instruction; elle se hâte de réparer le temps perdu; c'est d'un bon augure pour l'avenir.

Le Conseil départemental, dans les 6 premiers mois de 1865, a autorisé 93 instituteurs et 18 institutrices publics à ouvrir de nouveaux cours d'adultes.

Faut-il qu'avec tant de moyens d'enseignement, il reste dans le Nord un si grand nombre d'enfants privés totalement d'instruction? D'après les renseignements les plus dignes de foi, à la suite de recherches et d'enquêtes recommandées d'une manière toute spéciale aux soins de MM. les Inspecteurs primaires, il n'existerait pas moins de 15,531 enfants de 7 à 13 ans jusqu'ici entièrement privés d'instruction; le nombre de ceux qui ont, pendant l'année 1864, atteint l'âge de 13 ans sans avoir jamais fréquenté aucune école, ni reçu d'instruction à domicile, serait de 4,239, dont 2.137 garçons et 2,102 filles. Ces nombres ont subi une diminution notable sur l'année dernière. Tels qu'ils sont, ils ne doivent pas nous effrayer outre mesure : le nombre total des enfants de 13 ans est d'environ 30,000; le nombre des enfants illettrés serait donc à peu près dans la proportion de 17 pour 100, proportion considérable sans doute, mais inférieure à 35 pour 100, chiffre que, dans le Nord, ont jusqu'ici constaté les Conseils de révision. Remarquez en outre que certains nombres de jeunes gens pourront encore dans les classes d'adultes et les classes de dimanche acquérir quelque peu de l'instruction qui leur manque. Nous avons donc le droit d'espérer que dans 7 ans la proportion des conscrits illettrés sera réduite de moitié On peut signaler comme première cause d'un pareil abandon, l'indifférence des parents, et il faut l'avouer, l'indifférence de quelques communes dont les écoles trop petites ne peuvent contenir la population qui doit les fréquenter. Enfin quelques hameaux sont trop éloignés des chefs-lieux de commune, et les chemins en trop mauvais état pour que les enfants puissent suivre les écoles. Cette dernière question est à l'étude, et des mesures seront prises pour que les enfants ne restent pas privés d'instruction, par suite de leur éloignement de l'école. La gratuité est appliquée avec tant de libéralité que, sérieusement, il est impossible de mettre en avant l'insuffisance des ressources des familles, à moins toutefois que le travail de ces enfants dans les fabriques ne soit nécessaire à leur existence.

Salles d'asile. — Le département du Nord possède 116 salles d'asile publiques et 90 libres, en tout 206; l'année précédente, 113 publiques, 91 libres, total 204; 3 salles d'asile publiques en plus, une libre en moins, au total 2 en plus.

Les 116 salles d'asile publiques contiennent 23,950 enfants: 11,816 garçons et 12,134 filles; les 90 salles d'asile libres renferment 9,795 enfants : 4,761 garçons et 5.034 filles. La population totale atteint le chiffre de 33,745 enfants, en augmentation de 1,892 sur l'année précédente. Ce résultat témoigne hautement du progrès de ces utiles établissements; nous devons ajouter que pas un département de l'Empire ne présente autant de salles d'asile et une population aussi considérable qui les fréquente.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

A côté, mais au-dessous des salles d'asile régulièrement établies, il convient de placer les garderies ou petites classes, instituées dans des localités qui ne possèdent pas de salles d'asiles, et qui, peu à peu finissent par être remplacées par de véritables salles d'asile. Elles sont au nombre de 321; et contiennent 9,139 enfants.

Les rapports de MM. les Inspecteurs primaires et de Mme l'Inspectrice spéciale sont unanimes pour signaler les progrès et l'excellente tenue des salles d'asile dans notre département.

Le département possède 51 pensionnats primaires de garçons renfermant 1,566 élèves et 152 pensionnats de filles contenant 4,745 élèves, en tout 6,311.

Population totale des écoles publiques et libres. — Si nous récapitulons, tous les établissements publics donnent l'instruction à 167,456 élèves, et les établissements libres à 42,825, en tout 210,291 élèves; et, si nous ajoutons ceux des classes d'apprentis, de manufactures, nous arriverons à 253,213 élèves, non compris les garderies, les orphelinats, les ouvroirs spéciaux, qui ne contiennent pas moins de 12,000 enfants.

Chapitre II. — Enseignement.

L'enseignement religieux est donné dans toutes les écoles avec tous les soins qu'exige une partie si essentielle de l'instruction primaire : les instituteurs et institutrices se montrent partout les auxiliaires empressés de MM. les Curés. Dans la partie du département où l'idiôme flamand est encore en usage, une édition du catéchisme dans les deux langues, française et flamande, est mise entre les mains des enfants, et les instituteurs tiennent à ce que la lettre du catéchisme soit apprise dans l'une et dans l'autre langue. De cette manière l'enseignement religieux tourne au profit de la propagation de la langue nationale. Il faut bien le dire d'ailleurs : si en ce qui concerne les objets saisissables et matériels, la langue française peut s'enseigner aisément par la vue même de ces objets, ce n'est que par le catéchisme que l'instituteur pourra apprendre aux enfants à formuler les idées morales et religieuses. — L'histoire sainte et les évangiles sont l'objet des mêmes soins que le catéchisme.

La lecture se fait dans la plupart de nos écoles avec intelligence; l'enfant est habitué à rendre compte de ce qu'il a lu; c'est pour cette raison qu'il est indispensable de ne lui remettre dans les mains que des livres à sa portée, des ouvrages qui puissent l'intéresser.

Dans presque toutes les communes du département existe un accent local très-prononcé, au point que, dans certaines écoles, la

lecture devient complètement inintelligible. Il est recommandé aux instituteurs de lire souvent eux-mêmes certains passages à haute voix, et de les faire répéter à leurs élèves; mais ce remède n'a d'efficacité que dans le cas où l'instituteur lui-même n'est pas atteint par l'accent local.

L'écriture laisse un peu à désirer; l'abondance des méthodes fait qu'on n'en suit plus, et l'écriture se ressent beaucoup de l'incertitude du maître par une absence totale de principes.

L'orthographe usuelle laisse en général à désirer; on s'attache peut-être trop à faire étudier les règles de la grammaire, les exceptions qui ne se présenteront peut-être jamais, et on néglige d'enseigner l'orthographe des mots que les enfants rencontreront dans la vie : on leur fait écrire éternellement des verbes dont quelquefois on leur donne les cadres imprimés à l'avance, des analyses grammaticales et plus ou moins logiques, au lieu de leur donner en dictées des textes simples extraits de nos bons auteurs, et qui les conduiraient plus rapidement et plus sûrement que les grammaires à l'observance de toutes les règles usuelles.

Le calcul est une des parties les mieux soignées dans nos écoles, et, en général, les élèves avancés savent résoudre toutes les questions usuelles d'arithmétique qu'on leur propose. — L'étude du système métrique laisse un peu à désirer, on s'y prend généralement trop tard pour l'enseigner aux enfants; il convient de les familiariser avec l'emploi des mesures métriques, aussitôt que possible et de ne pas attendre leur dernière année d'école.

Je dois enfin mentionner une des matières les plus essentielles de l'enseignement dans les écoles de filles, les travaux à l'aiguille. Une heureuse innovation, due à l'initiative du Conseil général, a été introduite dans les écoles appartenant aux grands centres d'industrie, les machines à coudre, lesquelles, sans remplacer complètement la couture en sont devenues une auxiliaire redoutable et on peut dire presque indispensable. Les élèves du Cours normal d'institutrices sont exercées à l'emploi de ces machines et pourront dresser les enfants des écoles qui en seront dotées.

L'enseignement de la géographie se donne dans 268 écoles de garçons et 70 écoles de filles; nous aurons peu de chose à faire pour l'introduire partout, concurremment avec l'histoire de France; c'est une heureuse addition au programme obligatoire de l'enseignement primaire.

Des notions d'agriculture et d'horticulture sont enseignées dans 233 écoles de garçons; des jardins sont annexés à 548 d'entre elles, et dans 6 un jardin spécial pour l'enseignement permet aux maîtres d'instruire leurs élèves à la pratique de la greffe, de l'écusson et de différentes cultures maraîchères. Il convient à tous égards d'habituer l'enfant des campagnes aux travaux de la terre.

Les Comices agricoles, et, en première ligne, le Comice agricole

de Lille, n'ont pas peu contribué à ce mouvement en faveur de l'enseignement horticole, par les médailles et les encouragements donnés à nos instituteurs; nous devons les remercier de leur concours

Les bibliothèques scolaires continuent, lentement il est vrai, de progresser malgré les dons de l'Etat et du département. 146 écoles sont pourvues de bibliothèques et possèdent 9,168 volumes propres à être donnés en lecture.

Nous ne comptions l'année dernière que 145 écoles avec 7,160 livres; nous pouvons constater cette année un accroissement de plus de 2,000 volumes; mais le nombre de prêts n est pas en rapport avec celui des livres : il ne s'est élevé l'an dernier qu'à 10,249, d'après le dépouillement des registres.

Chapitre III. — École normale primaire. — Cours normal des institutrices.

L'Ecole normale de Douai renferme 59 élèves-maîtres. Le jeune D'Hérent décédé subitement au mois de janvier dernier n'a pas été remplacé.

L'Ecole ne peut contenir plus de 60 jeunes gens. En présence des besoins nouveaux qu'amène le développement de l'instruction publique, l insuffisance de l'Ecole normale devient frappante. Il y a quatre ans, en élevant à 60 le nombre des élèves-maîtres, le Conseil départemental donnait satisfaction aux besoins du moment; mais alors on laissait 130, 150 et même 180 enfants sous la main d'un maître unique. Le Conseil départemental a établi en principe, dans sa séance du 6 décembre 1861, que toute école contenant 100 élèves au moins en hiver, aurait un adjoint; de 200 en aurait 2, et ainsi de suite Si c'est là un bienfait pour les élèves, ce n'est pas un moindre bienfait pour les maîtres qui ne peuvent suffire a leur tâche qu'en sacrifiant leur santé : nous ne comptons, cette année, chez nos instituteurs laïques, pas moins de 10 décès et 3 congés pour raisons de santé. La mise à exécution de cette importante mesure exige un nouveau personnel d'une centaine de maîtres; le besoin ordinaire du service dans le courant de l'année dernière a demandé, en outre des 20 élèves-maîtres que nous a fournis l'Ecole normale, 42 jeunes gens étrangers à l'Ecole, dont 18 nés dans les départements voisins. Nous sommes ainsi obligés de prendre et les candidats qui ont échoué à l'Ecole normale, et aussi, je le dis avec regret, nos aspirants à cette Ecole, sans parler des étrangers que nous n'acceptons sans doute que munis d'excellents certificats, mais qui ne peuvent jamais inspirer une confiance absolue.

En résumé, la situation est bonne, témoin le rang que le Nord occupe sur la liste dressée dans la statistique générale d'après le nombre d'enfants fréquentant les écoles comparé à la population totale. De nombreuses améliorations ont été realisées, il en reste encore : ne nous arrêtons pas dans la voie du progrès.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1863 se sont élevés à la somme de 87,287,386 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	10.150.780
Enregistrement	12.541,927
Produits des forêts et de la pêche	1,636.173
Douanes et sels	17,226,915
Contributions indirectes	34,227,006
Postes	2,071,079
Produits universitaires	39,560
Produits spéciaux affectés aux dépenses départementales et communales	7,702,137
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	536,434
Produits divers	1,155,424
Total	87,287.385
Les mêmes produits pour l'année 1862 ont été de	87.424,171
La différence en moins pour 1862 est de	136,786

Les 89 départements de l'Empire produisent ensemble un revenu de 1,902,337,047 fr. Le département du Nord fournit dans ce produit un contingent de 87,227,385 f., équivalant à un *vingt-deuxième*.

Le département du Nord sauf celui de la Seine, qui est une exception, est un des trois départements qui fournissent les plus importantes recettes au Trésor. Ceux des Bouches-du-Rhône et de la Seine-Inférieure ne l'emportent sur lui que de faibles sommes et parce que les produits des douanes y sont beaucoup plus considérables.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de 332,427,573 fr., on voit que le produit des 88 autres départements est de 1,617,244,924 fr. et que l'apport de celui du Nord est égal à un *dix-huitième* de ce total.

La proportion des divers revenus du département, par rapport au total de chaque nature de produits s'établit comme suit : Contributions directes, 30e ; Enregistrement, 33e ; Forêts, 25e ; Douanes et Sels, 11e ; Contributions indirectes. 17e ; Postes, 35e ; Produits éventuels, 31e ; Retenues, etc., pour pensions, 23e ; Produits divers, 18e.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1862.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 16,643,685 fr., savoir:

Contribution foncière	8,692.231
Personnelle et mobilière.	2,325,718
Portes et fenêtres.	2.221,739
Patentes	3,986,642
Chevaux et voitures.	107,274
Taxe du premier avertissement aux contribuables	22 545
Total . . . . . (1)	17,356,149
Le montant des contributions directes a été, en 1862, de. .	16,643,685
Différence en plus en 1863	712.564

Les augmentations survenues dans les trois premières contributions proviennent de ce que les constructions et reconstructions ont été très-supérieures aux démolitions de bâtiments (2) et de l'accroissement des centimes départementaux et communaux.

Le nombre des patentés a été en 1863 de 61,185. Ce nombre représente le 27e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,645,773. Le nombre général des imposés à cette contribution était, en 1862, de 1,769,768, et dans le département de 63,671. Il a été diminué partout, excepté dans trois départements.

On compte dans le Nord une patente sur 21 habitants.

Les frais de poursuites, en matière de contributions directes, ont été, dans le département, de 9,425 fr., soit de 1/76 du total de 717,046 fr. auquel ils se sont élevés dans toute la France.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière.—Fonds de secours et de non valeurs, 2; centimes départementaux, 41,1; centimes communaux, 49,1; — total, 92,2.

(1) Y compris 7,205,420 fr. classés avec les produits spéciaux destinés aux dépenses départementales et communales.

(2) Les premières ont été de 49,732, et les secondes au nombre de 28,476.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 20,1 ; centimes départementaux, 41,1 ; centimes communaux, 35,6 ; — total, 94,7.

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 18.8 ; centimes départementaux, 15,9 ; centimes communaux, 31,3 ; — total, 66.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 15,8 ; centimes départementaux, 16,3 ; centimes communaux, 26,1 ; — total, 58,2.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc. .	8,890.994
	Greffes, idem . .	90,351
	Hypothèques, idem . .	84.292
	Amendes de toute nature idem . .	117.712
	Décime pour franc (lois du 14 juill. 1855 et 2 juill 1862)	817,428
	Décime pour franc sur des attributions des greffiers les droits de greffe (loi du 6 prairial an VII) . . .	2,252
	Décime pour franc sur les attributions (loi des 14 juillet 1855 et 2 juillet 1862)	2,252
	Passeports et permis de chasse	73,334
	Recouvrements des frais de justice	132,746
	Idem de poursuites et d'instances.	2,722
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies.		68
Timbre		1,843.304
Produits des Domaines.	Revenus des domaines.	5,597
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	130,704
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	186
	Rentes (arrérages et rachats)	744
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles. . .	343
	Epaves, déshérences et biens vacants	3,087
	Domaines et bois engagés ou échangés.	»
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures	212,351
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire . . .	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.	1,182
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		135,238
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat		»
	Total.	12,544,927
Les produits de 1862 se sont élevés à		12,502,340
Différence en plus en 1863.		39.587

PRODUITS DES FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'exercice 1863 effectuées par les agents forestiers.

Produits des coupes de bois.	Prix principal	1,496,814
	1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	22,879
	Prix des coupes de bois vendues en détail	2,580
Produits divers et droit de pêche. — Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	68,887
	Fruits, semences et herbes	255
	Minerai, terres, pierres et sables	4,492
	Redevances et indemnités	2,365
	Recettes diverses et imprévues	467
	Location de la chasse	27,022
	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc	1,184
	Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)	105
	Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	2,412
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	2,349
	Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc	1,104
	Recouvrement de frais de vente de coupes	»
	Salaires de gardes recouvrés sur les acquéreurs des bois de l'Etat	»
Produit de l'aliénation des bois de l'Etat		»
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois		3,230
	Total	1,636,173
Les produits de 1862 avaient été de		1,754,255
	Différence en moins en 1863	118,082

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1862.

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	14,930,433
		Tabacs de sanction d'habitude	15.373
		Sucres des colonies françaises	228,921
		— étrangers	1,019,339
	à l'exportation		124,432
Droits de navigation.		Francisation des navires	247
	à l'entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers	291,143
		Droit spécial sur les navires américains	4,438
		Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons	21,600
		Taxes locales pour l'entretien de certains ports	»

Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	600
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	634
	Droit de timbre	52,382
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	5,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt	443
	Recettes accidentelles	1.626
Produit des amendes et confiscations		92,808
Taxes de plombage et d'estampillage		45,072
Taxe de consommation des sels		377,128
	Total	47,226,919

Ces produits appartiennent 1° à la direction de Dunkerque, pour 5,500,720 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque		5,404,076
——— d'Hazebrouck		96.644
	Total	5,500,720

2° A la direction de Lille, pour 4,147,698 fr., et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières	269,805	
——— de Lille	3,855,105	
——— d'Orchies	22,788	
	4,147,698	4,147,698

3° A la direction de Valenciennes, pour 7,578,501 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé	1.796.798	
——— de Valenciennes	1.720,630	
——— de Feignies	1.263.969	
——— de Jeumont	2,729,745	
——— d'Avesnes	67,359	
	7,578,501	7,578,501
	Total	47.226.919
Les douanes ont produit en 1862		48,020.983
Différence en moins en 1868		794,064

Cette différence provient d'un ralentissement dans les importations de tissus de laine et de coton, de fer en barres, de fonte brute et de céréales.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1863.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	5.132,478
	Droit de fabrication sur les bières	5,732,256
Sels		5 376
Sucre indigène		13,962,587
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	287,306
	Navigation sur les rivières et canaux	802,490
	Bacs, passages d'eau, pêche, francs bords	24,684
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises	114,058
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	10,643
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	176,110
	Cartes à jouer	6,406
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	98,618
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	892
	Droits de dénaturation sur l'alcool	255
	Recettes extraordinaires	1.203
	Produit des amendes et confiscations	28.335
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	55,645
	Indemnité pour frais de surveillance des entrepôts de sucre	9.328
	Recouvrements sur avances pour divers services	85,893
Tabacs		7,458.274
Poudres		234,172
	Total	34.277.006
Les produits de 1862 se sont élevés à		32,592,836
Différence en plus en 1863		1,634,170

Cette augmentation de produit porte principalement sur le sucre indigène.

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1863.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	2,028,282
Droit de 1 p. % sur les envois d'argent	21,989
Droit de 1/2 p. % sur les valeurs déclarées et de 2 p. % sur les valeurs cotées	19,699
Recettes accidentelles	1,108
Total	2,071,078
Les produits de 1862 avaient été de	1,966,062
Différence en plus en 1863	105,016

L'augmentation du produit des taxes provient de l'accroissement progressif et normal des correspondances de toute nature.

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Inscriptions	1.975
Examens	20.900
Certificats d'aptitude	6310
Diplômes et visa	10,375
Total	39,560

Ces produits appartiennent :

1° A la Faculté des Sciences de Lille, pour	13.560
2° A la Faculté des Lettres de Douai, pour	21,830
3° A l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, pour	4,170
Somme égale	39,560

RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES RECOUVRÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES, SAVOIR :

Receveurs de l'enregistrement	17,964
Receveurs des douanes	190,602
Receveurs des contributions indirectes	111,243
Directeurs des postes	23,778
Receveurs généraux	106.449
Payeurs du Trésor	86,398
	536,434

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1863.

Taxe des biens de main-morte	111.991
Produits des mines	182.664
Droits de la vérification des poids et mesures	84.611
Produit de la taxe des brevets d'invention	40,350
Revenus de divers établissements spéciaux. (Ecoles vétérinaires, écoles des Arts et Métiers, écoles régionales, etc.)	21,516
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	43,616
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par décret du 31 mai 1862	189,853
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	7,374
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	182,367
Produit des taxes de la télégraphie privée	192,635
Divers produits	98,439
Total	1,155,425

RESSOURCES SPÉCIALES. (Produits affectés aux dépenses départementales.)

Contributions directes		7,205,420
Produits éventuels départementaux	Produits éventuels ordinaires	13,000
	Produits des propriétés départementales non affectées à un service public	»
	Subventions communales et particulières	40,500
	Produits d'emprunts	178,844
	Ressources affectées à la grande vicinalité	250,000
Ressources spéciales pour l'instruction primaire.	Ressources pour dépenses des écoles normales primaires	9,929
	Produits éventuels attribués à l'instruction primaire	»
	Subvention prélevée sur le produit des centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	»
	Produits divers spéciaux	4,444
	Total	7,702,137

TAXE DES BIENS DE MAIN-MORTE. — 1865.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'articles.	Contribution foncière des biens de main-morte en principal.	Produit de la taxe de 62 c. 1/2 pour frais.	Frais d'avertissements.	TOTAL
Dunkerque	359	9507	5942	78	5960
Hazebrouck	377	8203	5127	19	5146
Lille	930	49693	31058	47	31105
Cambrai	784	26569	16606	39	16645
Avesnes	679	27144	16965	34	16999
Douai	385	23792	14870	19	14889
Valenciennes	568	34853	27783	28	21811
Total	4082	179761	118351	204	112555

TAXE DE VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES. 1865.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'articles.	Montant des rôles.
Dunkerque	3851	9084
Hazebrouck	2872	7424
Lille	15014	35011
Cambrai	4095	10045
Avesnes	4288	10114
Douai	2781	6447
Valenciennes	4931	11018
Total	37832	88843

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1865.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque.....	468099	144608	117684	202859	903250
Hazebrouck.....	117158	85917	87165	80305	670545
Lille.....	1359768	495046	669370	1366872	3804006
Cambrai.....	578859	141696	133888	232395	1086838
Avesnes.....	650062	129691	123476	245391	1148620
Douai.....	472049	108058	109053	172690	861820
Valenciennes.....	637303	159399	151843	313888	1262433
TOTAUX.....	4583268	1234445	1392479	2614350	9824542

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus; 2e, de 5.000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
	1re Classe.	
1	Roubaix	L.
2	Lille (3e Division)	L.
3	Lille (2e Division)	L.
4	Anzin	V.
5	Lille (1re Division)	L.
6	Lille (4e Division)	L.
7	Halluin	L.
8	Valenciennes	V.
9	Tourcoing	L.
10	Denain	V.
11	Lille extra-muros	L.
12	Dunkerque	Dk.
13	Haubourdin	L.
14	Douchy	V.
15	Cambrai	C.
	2e Classe.	
16	Solesmes	C.
17	Douai	D.
18	Armentières	L.
19	Raismes	V.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
20	Maubeuge	A.
21	Clary	C.
22	Landas	D.
23	Marly	V.
24	Masnières	C
25	Avesnes-les-Aubert	C.
26	Condé	V.
27	Bouchain	V.
28	Comines	L.
29	Saint-André	L.
30	Quesnoy-sur-Deûle	L.
31	Fourmies	A.
32	Mons-en-Pévèle	L.
33	Rouvignies	V.
34	Teteghem	Dk.
35	Raches	D
36	Wormhoudt	Dk.
37	Pont-à-Marcq	L.
38	Marcq-en-Barœul	L.
39	Le Câteau	C.
40	Fresnes	V.
41	Annœullin	L.
42	Lewarde	D.
43	Famars	V.
44	Orchies	D.
45	Catillon	C.
46	Couzeaucourt	C.
47	Hazebrouck	H.
48	Le Quesnoy	A.
49	Cuincy	D.
50	Arleux	D.
51	Landrecies	A.
52	La Bassée	L.
53	Meteren	H.
54	Iwuy	C.
55	Croix	L.
56	Cysoing	L.
57	Seclin	L.
58	Onnaing	V.
59	Steenvoorde	H.
60	Steenwerck	H.
61	Lecelles	V.
62	Ebblinghem	H.
63	Gravelines	Dk.
64	Templeuve	L.
65	Inchy	C.
66	Bourbourg	Dk.
67	Lannoy	L.
68	Haussy	C.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
	3e *Classe.*	
69	Sin	D.
70	Fournes	L.
71	Saint-Amand	V.
72	Vil ers-Pol	A.
73	Berlaimont	A.
74	Solre-le-Château	A.
75	Abancourt	C.
76	Maroilles	A.
77	Neuville-St.-Remi	C.
78	Ligny	C.
79	Rexpoede	Dk.
80	Houplines	L.
81	Engle-Fontaine	A.
82	Bavai	L.
83	Santes	C.
84	Walincourt	C.
85	Vendegies-sur-Ecaillon	A.
86	Gommegnies	L.
87	Annappes	H.
88	Eecke	C.
89	Bugnicourt	H.
90	Cassel	Dk.
91	Hondschoote	H.
92	Arnêke	H.
93	Merville	A.
94	Avesnes	H.
95	Morbecque	A.
96	Colleret	A.
97	Cartignies	H.
98	Bailleul	L.
99	Baisieux	D.
100	Somain	A.
101	Villers-sire-Nicole	L
102	Baisieux	A.
	4e *Classe.*	
103	Estaires	H.
104	La Longueville	A.
105	Estourmel	C.
106	Mœuvres	C.
107	Sains	A.
108	Bollezeele	Dk.
109	Beauvois	C.
110	Wattignies	L.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.	N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
111	Beaufort.	A.	122	Looberghe.	Dk.
112	Marchiennes.	D.	123	Cousolre	A.
113	Trélon	A.	124	Saint-Waast.	A.
114	Pont-sur-Sambre. . .	A.			
115	Etrœungt	A.			
116	Ennetières-en-Weppes	L.		5e *Classe.*	
117	Pitgam	Dk.			
118	Cauroir	C.	125	Dourlers	A.
119	Pecquencourt	D.	126	Watten.	Dk.
120	Petite-Synthe . . .	Dk.	127	Eppe-Sauvage	A.
121	Quaedypre	Dk.			

AGRICULTURE.

Associations agricoles. Le département accorde chaque année aux Comices agricoles de Lille et de Cambrai et aux Sociétés d'agriculture de Douai, Valenciennes, Avesnes, Maubeuge, Bourbourg et Bailleul, des subventions qui, pour 1866, s'élèvent à 15.000 fr., sans préjudice des subsides qui leur sont alloués par M. le Ministre de l'Agriculture. Ces ressources permettent aux associations qui les reçoivent d'étendre leurs travaux et leurs études, de propager les bonnes méthodes par des publications utiles et d'encourager par des distributions de récompenses les efforts des agriculteurs intelligents et le dévouement des agents agricoles.

Vérification des engrais. L'Administration départementale continue à porter à son budget un crédit pour les vérifications des engrais. Les opérations, faites avec soin, ont amené depuis quelques années une plus grande régularité dans le commerce des engrais, et l'on n'a plus eu à constater d'aussi fâcheuses falsifications que par le passé.

Société vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais. Cette société, qui existe depuis 1844 et dont les réunions se tiennent chaque année à Douai, compte de nombreux membres honoraires et titulaires et on lui doit plusieurs publications qui témoignent de travaux sérieux, de recherches utiles sur différentes questions qui intéressent tout à la fois la médecine vétérinaire et la richesse agricole. Sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil général a voté en sa faveur un subside de 300 fr. sur les fonds de 1866, en continuation de celui alloué pour 1865.

Ecole impériale vétérinaire d'Alfort. Le département entretient, depuis de longues années, trois bourses et une demi-bourse à cette école. Ces bourses sont très-recherchées et on ne peut que se féliciter de voir des jeunes gens suivre une carrière utile à leur avenir et où ils sont appelés à rendre de précieux services à l'agriculture.

Industrie chevaline. L'Administration départementale ne cesse de porter une vive sollicitude sur toutes les dispositions qui peuvent contribuer à l'amélioration de la race des chevaux. Le système nouveau qu'elle a adopté et qui consiste à acquérir des étalons et à en faire la revente à charge d'affectation au service de la monte, n'a pas eu, en 1864, le même succès que les années précédentes, mais malgré les mécomptes dus à des circonstances toutes particulières et imprévues, les dispositions nouvelles n'ont pas moins paru de nature à contribuer à l'amélioration de la race des chevaux, tout en ménageant les ressources départementales. Le Conseil général a, en conséquence, alloué pour 1866, un crédit de 10,000 fr. pour achat de nouveaux étalons, en stipulant toutefois que les uns seront revendus et les autres placés gratuitement dans la mesure des besoins.

Courses de chevaux. Les courses de Lille et de Roubaix n'ont pas encore été fusionnées et le Conseil général en allouant un nouveau subside de 4,000 fr. pour ces courses a exigé l'exécution de cette condition. Les courses de Valenciennes, quoique contrariées par le temps, ont été brillantes. Les prix ont été disputés par des sujets d'élite, et de nombreux étrangers y assistaient.

RÉCOLTES.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables.

ÉPIZOOTIES.

Il résulte de l'examen des tableaux fournis par le service médical vétérinaire du département, que les affections signalées sont presque toujours invariablement les mêmes. La morve, le farcin et quelques maladies revêtant certaines formes typhoïdes, se sont fait remarquer dans les arrondissements de Lille, Douai, Valenciennes et Dunkerque sur l'espèce chevaline.

La pleuro-pneumonie et l'affection aphteuse, désignée sous le nom de *cocotte*, n'ont point encore cessé leurs ravages, qu'elles continuent d'exercer depuis un très-grand nombre d'années sur l'espèce bovine de notre département.

M. Delplanque, de Douai, signale douze cas d'une affection à caractères typhoïdes qui a régné sur l'espèce chevaline dans cet arrondissement. Il considère cette maladie comme contagieuse, bien qu'il signale trois cas qui se sont déclarés dans deux écuries éloignées de celles contaminées et que ces trois sujets atteints se soient trouvés au milieu de vingt-cinq chevaux restés sains et épargnés par la maladie.

M. Huart, de Valenciennes, décrit, sous le nom de *fièvre charbonneuse ou sang de rate*, une maladie à caractères rapides qui a régné dans les communes de Saultain et d'Onnaing.

L'exposé des symptômes ne paraît pas suffisamment établir l'analogie qu'il peut y avoir entre cette affection et celle désignée sous le nom de *fièvre charbonneuse, de sang de rate.*

La pleuro-pneumonie bovine, toujours aussi capricieuse dans ses évolutions, paraît diminuer d'intensité et s'attaquer à un nombre moins considérable d'animaux. Les pertes sont conséquemment moins élevées, résultat partout attribué à la pratique de l'inoculation dont l'efficacité préventive inspire de plus en plus de confiance.

La maladie aphteuse, désignée sous le nom de *cocotte*, a encore régné dans bon nombre d'étables et y a occasionné des pertes sensibles tant sous le rapport de la diminution du lait et de l'amaigrissement que sous celui d'une convalescence longue, alors que des désordres se manifestent vers les extrémités ongulées, ce qui entraîne assez fréquemment, dans ce cas, la perte d'animaux que l'on se trouve dans la nécessité de sacrifier. L'excessive contagiosité de cette affection lui fait envahir les étables avec une rapidité effrayante. Elle se communique surtout par les voies fréquentées par les animaux infectés et principalement par les animaux de commerce transportés dans les vacheries des chemins de fer qui la transmettent avec une promptitude égale à la vitesse de leur parcours.

Typhus. Le typhus contagieux s'est manifesté sur l'espèce bovine en Angleterre et en Ecosse et a pris une grande intensité. Un arrêté ministériel du 6 septembre 1865 *a prohibé* l'introduction en France et le transit des animaux de cette espèce. Grâce à cette sage mesure, ainsi qu'aux recommandations et aux conseils de l'autorité, la maladie qui, à l'origine, était apparue sur quelques points du département, a été promptement arrêtée dans sa marche et n'a fait aucun progrès dans notre pays.

Voici l'état du produit des récoltes pendant l'année qui vient d'expirer :

Récoltes en grains faites en 1865 *dans le département du Nord.*

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence a multiplié, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1865.	Produit par hectare en 1865.	Produit total de chaque espèce de grains en 1865.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1865
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	136615	1,86	12,17	11,44	21,23	2906976	75 »
Méteil.....	3973	1,65	11,85	11.04	18,22	72404	72 »
Seigle.....	9931	1,90	11,16	11,53	21,90	217564	71 »
Orge.....	12108	1,95	18,93	17,54	34,21	414238	58 »
Sarrazin.....	143	1,14	25 »	45,97	52,41	7522	65 »
Epeautre.....	2545	2,30	13 71	16,02	36,84	93770	56 »
Avoine.....	47638	2,62	17,49	16,65	43,64	2078857	44 »
Légumes secs.. ..	13906	2,55	10 38	7,72	19,68	273649	78 »
Autres menus grains	7641	2,42	13,29	7,11	17,22	131625	78 »
Totaux.....	284490					6196605	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
		h.	h.
FROMENT.			
Arrondissement de Dunkerque. .	17,512	18 56	324,857
id. Hazebrouck	18,217	19 80	362,577
id. Lille.	25,427	24 59	625,460
id. Cambrai. . . .	26,415	20 32	534,111
id. Avesnes	18,372	20 »	367,440
id. Douai	14,266	22 »	313,428
id. Valenciennes. .	15,796	24 »	379,104
Totaux. .	136,605	22 01	2,906,977
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	344	19 70	6,782
id. Hazebrouck . .	132	21 60	2,851
id. Lille.	972	26 40	27,607
id. Cambrai. . . .	993	18 88	18,748
id. Avesnes	1,224	16 »	19,584
id. Douai	62	22 50	1,398
id. Valenciennes. .	247	22 »	5,434
Totaux. . .	3,974	20 74	82,404

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	644	17 42	11,206
id. Hazebrouck . .	242	22 »	5,324
id. Lille.	1,399	27 46	38,413
id. Cambrai. . . .	2,220	19 54	43.379
id. Avesnes	1,615	17 »	27,625
id. Douai	1,233	22 »	27,167
id Valenciennes. .	2,578	25 »	64,450
Totaux. . .	9,931	21 94	217,564
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,382	30 97	73,780
id. Hazebrouck. . .	177	30 »	5.310
id. Lille.	503	44 30	22,294
id. Cambrai	4.890	34 07	166.602
id. Avesnes.	2,220	32 50	72,150
id. Douai	737	43 50	32.137
id. Valenciennes. .	1,199	35 »	41,965
Totaux. . .	12,108	34 21	414,238
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5.386	34 02	183,237
id. d'Hazebrouck .	3,619	42 »	151.998
id. Lille	8,123	51 57	418,960
id. Cambrai. . . .	9,190	44 04	404,728
id. d'Avesnes . . .	10,834	33 60	364,022
id. Douai.	5,909	59 »	349,947
id. Valenciennes. .	4,577	45 »	205,965
Totaux . .	47,638	43 62	2,078,857
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	3,134	20 57	64,470
id. d'Hazebrouck. .	7,137	24 »	124,758
id. Lille	1,419	26 58	37,729
id. Cambrai. . . .	820	22 14	18,155
id. d'Avesnes . . .	569	17 »	9,673
id. Douai	486	19 08	9,630
id. Valenciennes. .	342	27 »	9,234
Totaux . .	13,907	19 67	273,649

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment.....	3052627	12198	257206	3121	3325152
Méteil.....	189627	2644	8061	10	200342
Seigle.....	59472	113072	19256	114758	306558
Orge.....	120	35724	23821	782621	842286
Epeautre.....	26477	1498	10773	14117	52865
Sarrasin.....	»	11659	467	700	12826
Avoine.....	»	2229753	125158	19751	2374662
Légumes secs.....	145358	146646	34299	»	326003
Autres menus grains	942	114915	18320	1811	135958
Totaux.....	3474293	2668109	497361	936889	7576652

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1865 ont donné un nombre d'hectolitres de 6,196,605

Les consommations étant de 7,576,652

Il résulte un déficit de 380,047

Équivalant au 46e du montant des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1865, un nombre de 19,715 hectares qui ont produit chacun en moyenne 165 hectolitres, ce qui fait pour la totalité. . . 2,886,530 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	1,937,728	
Pour celle des animaux domestiques	691,943	
Pour les semences	315,178	
Pour les distilleries, etc . . .	32,611	2,977,460
Les produits de 1865 présentent conséquemment une insuffisance de		90,930

Les quantités de terres ensemensées ont été sensiblement les mêmes en 1865 qu'en 1864 dans chacune des espèces qui composent la culture du pays. La germination s'est opérée dans de bonnes conditions et a donné d'abord les meilleures espérances, mais des chaleurs précoces et une sécheresse qui, commencées dès le printemps, se sont prolongée jusqu'en automne, ont considérablement nui au développement des fruits. Le résultat de la campagne a donc été au-dessous d'une bonne année moyenne ; mais les produits obtenus sont de bonne qualité quoique un peu inférieurs sous ce rapport à ceux de l'année 1864. Quant au déficit de 380,000 hectolitres que présentent les quantités recueillies, il y sera facilement pourvu par les réserves des années antérieures qui, au 1er septembre 1865, étaient évaluées à 397,800 hectolitres, et au besoin par les arrivages des départements voisins et de l'étranger.

DRAINAGE.

La pratique du drainage ne reçoit pas dans ce département le développement que devraient lui assurer les avantages incontestables qu'elle procure. L'étendue susceptible de recevoir cette amélioration comprenait en effet environ 200,000 hect. La superficie des terrains drainés n'avait atteint au 31 décembre 1863 que 27,990 hect., elle s'est augmentée en 1864 de 3,575, en sorte qu'elle n'est encore aujourd'hui que de 31,565 hect.

Le prix de la dépense par hectare s'est maintenu entre 250 et 207 fr. Quant à la plus-value, elle est très-variable; le tableau suivant en donne la moyenne par arrondissement :

Arrondissements.	Valeur du terrain		Plus-value.	Prix de location	
	non drainé.	drainé.		non drainé.	drainé.
	fr.	fr.		fr.	fr.
Dunkerque.	5000	5500	500 ou 1/10	135	157
Lille....	7500	8300	800 ou 1/9	190	210
Cambrai	3500	4000	500 ou 1/7	90	105
Douai....	6500	7200	700 ou 1/10	165	181
Valenciennes.....	5000	5600	600 ou 1/8	135	152

Un hectare drainé rapporte en plus en récolte une somme de 35 fr., sur laquelle un tiers environ revient en revenu au propriétaire et s'ajoute au prix de location.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Berques, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras; le mardi avant la fête de l'Ascension; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de

juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour; le dernier jeudi d'octobre, un jour; de dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour; le lundi après le 12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour, — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième

jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour ; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement ; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin* le troisième lundi de mai, un jour ; le troisième lundi de novembre, un jour ; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours ; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, le 1er mai, neuf jours ; le 28 octobre, neuf jours ; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours ; franc marché le 22 de chaque mois, un jour.— *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour.— *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 4 de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 22 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour ; franc marché le 8 de chaque mois ; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours ; franc marché le 9 de chaque mois, un jour.— *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois.—*Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour.— *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour ; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour ; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché

le premier lundi de chaque mois, un jour.—*Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours ; franc marché le 28 de chaque mois, un jour ; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour ; le 12 mai, un jour ; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours ; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour ; le 1er octobre, un jour ; le premier mardi de chaque mois, un jour.—Trélon, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours ; le 1er octobre, quinze jours ; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour ; le dimanche après la Nativité, un jour ; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour ; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le premier octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours ; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi ; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi ; mardi pour les grains ; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux.— *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi ; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche.—*Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et

jeudi; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales.— *Armentières*, lundi, vendredi et samedi; lundi pour les grains — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi. — *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. —*Pont-à-Marcq*, vendredi.— *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche; mardi après-midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, samedi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et semedi; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi; lundi pour les légumes, le beurre, les fruits, et autres comestibles.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *Saint-Amand*, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vondredi pour les légumes, fruits et comestibles. — — *Lourches*, mercredi et vendredi.— *Marquette*, jeudi.— *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1865.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.....l'hect.	17 87	»	»	13 27	9 70	21 34	18 20
Bourbourg.....	17 24	»	13 95	12 94	8 33	»	17 64
Dunkerque.....	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul.....	19 67	»	»	»	8 »	»	»
Cassel.....	19 16	»	»	»	9 »	»	»
Estaires.....	19 75	»	»	»	»	21 12	»
Hazebrouck.....	19 66	»	»	»	»	»	»
Merville.....	19 10	»	»	»	»	20 93	»
Steenvoorde.....	18 71	»	»	»	»	»	»
Armentières.....	19 66	»	13 »	13 25	10 75	21 38	20 94
La Bassée.....	18 90	15 75	»	12 44	8 29	28 »	26 »
Cysoing.....	18 12	»	»	»	»	»	»
Lannoy.....	19 66	»	»	»	»	»	»
Lille.....	19 36	»	12 »	»	»	23 »	»
Roubaix.....	»	»	»	»	»	»	»
Tourcoing.....	20 »	»	»	»	»	»	»
Cambrai.....	16 51	»	11 51	12 06	7 29	»	»
Le Câteau.....	15 93	»	11 »	11 50	8 50	25 »	25 »
Solesmes.....	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes.....	»	»	»	»	8 35	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.....	14 95	»	»	»	»	»	»
Douai.....	18 12	»	12 15	12 »	8 27	»	»
Orchies.....	17 80	»	11 87	»	7 75	»	»
Marchiennes.....	18 »	»	»	»	8 »	»	»
Somain.....	16 43	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand.....	18 22	»	»	»	7 75	»	»
Valenciennes.....	16 36	»	»	»	»	22 »	23 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 44	» 32	» 24	4 59	1 70	1 50	1 70	1 70	1 70
Bourbourg	32 »	» 40	» »	» 27	4 53	1 70	1 70	1 70	1 70	1 60
Dunkerque	33 »	» 37	» 33	» 27	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 60
Bailleul	»	» 43	» 33	» 23	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 60
Cassel	»	» 42	» 29	» 24	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 50
Estaires	»	» 34	» 29	» 23	4 »	1 40	1 40	1 40	1 40	1 50
Hazebrouck	»	» 40	» 32	» 24	»	1 60	1 60	1 60	1 70	1 70
Merville	»	» 53	» 26	» 22	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Steenvoorde	40 »	» 42	» 28	» 24	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 40
Armentières	32 »	» 40	» 31	» 25	5 49	1 80	1 80	1 80	1 80	1 10
La Bassée	32 »	» »	» »	» »	4 50	1 50	1 50	1 60	1 80	1 80
Cysoing	32 50	» 40	» 31	» 24	»	1 60	1 40	1 80	1 80	1 60
Lannoy	33 75	» 40	» 34	» 25	»	1 40	1 40	2 »	1 60	1 70
Lille	33 75	» 40	» 31	» 25	»	1 80	1 80	2 »	2 »	1 65
Roubaix	»	» 31	» 28	» 25	7 50	1 80	1 60	2 »	2 »	2 »
Tourcoing	»	» 31	» 28	» 25	6 »	1 80	1 80	2 »	2 »	1 80
Cambrai	»	» 29	»	» 26	»	1 50	1 45	1 40	1 65	1 60
Le Câteau	32 »	» 32	» 28	» »	4 »	1 40	1 40	1 60	1 40	1 50
Solesmes	35 »	» 30	» »	» »	»	1 40	1 40	»	»	1 60
Avesnes	32 »	» 28	» 25	» 21	»	1 40	1 80	1 80	1 40	1 60
Le Quesnoy	»	» »	» »	» »	»	1 40	1 30	1 60	1 70	1 40
Maubeuge	34 »	» 30	» 26	» »	»	1 40	1 30	1 60	1 80	1 60
Douai	34 »	» 32	» 28	» 24	»	1 60	1 40	1 80	1 60	1 »
Marchiennes	»	» 30	» 28	» 25	»	1 40	1 »	1 40	1 50	1 60
Orchies	»	» 34	» 30	» 26	»	1 40	1 40	1 60	1 60	1 80
Somain	32 »	» 34	» 27	» 23	»	» »	1 40	1 70	1 60	1 50
Bouchain	35 »	» 33	» 31	» »	»	1 40	1 40	1 60	1 60	» »
Saint-Amand	»	» 32	» »	» 28	4 50	1 40	1 30	1 60	1 60	1 70
Valenciennes	»	» 32	» »	» »	»	1 50	1 50	1 80	1 80	1 65

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	10 66	5 42	11 50	10 50	3 16	2 84
Bourbourg	8 »	4 75	10 »	10 »	3 »	2 40
Dunkerque	11 01	5 85	»	11 »	3 75	2 35
Bailleul	5 »	6 »	6 »	9 »	1 75	2 50
Cassel	8 50	5 »	7 75	9 »	4 50	2 70
Estaires	7 35	3 20	»	»	2 50	2 »
Hazebrouck	10 »	4 25	10 »	12 »	2 50	2 »
Merville	10 »	4 »	7 »	12 »	2 »	1 80
Armentières	7 30	5 25	21 »	18 50	3 »	2 20
La Bassée	12 »	9 »	»	»	2 20	1 70
Cysoing	9 »	6 »	»	13 »	5 »	2 10
Lille	14 75	7 62	»	»	»	2 10
Roubaix	»	»	» »	» »	4 »	2 »
Tourcoing	4 »	6 »	9 »	7 »	2 25	2 50
Cambrai	11 90	5 53	15 »	14 »	3 »	1 65
Le Câteau	8 38	5 30	5 »	8 50	2 50	2 15
Solesmes	9 35	4 65	»	»	»	2 20
Avesnes	10 »	7 »	5 »	7 50	2 »	3 »
Le Quesnoy	7 35	6 »	6 20	7 »	2 20	2 10
Maubeuge	9 75	5 92	8 »	10 »	2 50	1 65
Douai	14 60	7 25	16 »	18 »	2 45	1 90
Marchiennes	15 »	11 »	8 »	»	1 60	»
Orchies	10 »	5 60	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	1 80
Bouchain	9 »	4 60	»	»	»	»
Saint-Amand	10 33	4 67	8 »	7 60	3 50	1 50
Valenciennes	10 »	5 62	9 »	»	2 50	1 50

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1865.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
Janvier. 1re quinz.	17 55	18 69	16 90	16 17	21,457
— 2e »	17 09	18 32	16 56	15 73	36,667
Février. 1re »	16 73	17 46	15 92	15 47	28,343
— 2e »	16 69	17 68	16 64	15 82	21,876
Mars. 1re »	16 86	17 53	15 97	15 63	33,798
— 2e »	17 41	18 20	16 36	15 80	28,836
Avril. 1re »	17 67	17 89	16 33	16 43	26,994
— 2e »	17 46	17 40	16 45	15 82	23,927
Mai. 1re »	17 47	17 52	16 36	15 86	34,111
— 2e »	17 31	17 43	16 22	16 23	27,334
Juin. 1re »	17 53	18 79	16 97	16 47	21,034
— 2e »	17 36	18 26	17 51	15 85	25,345
Juillet. 1re »	17 52	18 04	16 69	15 64	26,324
— 2e »	17 30	17 54	16 65	17 02	24,158
Août. 1re »	18 64	19 33	17 77	18 06	19,995
— 2e »	19 01	19 11	17 49	17 44	27,662
Septembr. 1re »	19 25	18 70	16 23	16 66	21,701
— 2e »	18 12	18 82	17 54	16 44	30,259
Octobre. 1re »	18 25	19 10	17 85	16 72	38,263
— 2e »	18 32	19 72	18 »	16 96	44,760
Novembre 1re »	19 02	20 52	19 12	17 25	24,845
— 2e »	18 25	19 26	17 98	16 59	34,166
Décembre 1re »	17 87	19 36	18 12	16 51	34,481
— 2e »	16 24	19 09	17 38	16 23	41,639
					707,975

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET BEAUX ARTS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 A PARIS.

Une exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts aura lieu en 1867, à Paris, conformément aux décrets des 22 juin 1863 et 1er février 1865.

Un autre décret de cette dernière date porte que l'exposition universelle est placée sous la direction et la surveillance d'une commission impériale présidée par S. A. I. le prince Napoléon, et nomme les membres de cette Commission.

En cas d'absence de S. A. I., la Commission sera presidée par M. le Ministre d'État ou par l'un de MM. les Ministres de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics et de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

Commissaire général de l'Exposition, M. Leplay, conseiller d'Etat, membre de la Commission impériale.

Secrétaire, M. Chancourtois, ingénieur en chef des Mines.

Le règlement général de l'Exposition délibéré par la Commission, le 7 juillet 1865, a été approuvé par décret impérial du 12 du même mois.

L'Exposition sera ouverte le 1er avril 1867 et sera close le 31 octobre suivant.

Conformément à l'art. 3 du règlement, la Commission impériale a constitué dans chacun des départements de l'Empire, un comité départemental ayant pour mission :

1° De faire connaître dans toute l'étendue du département les mesures concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules et demandes d'admission, ainsi que les autres documents émanant de la Commission impériale;

2° De signaler les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers dont l'admission à l'Exposition universelle semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité;

3° De provoquer les expositions de produits agricoles du département;

4° D'instituer une Commission de savants, d'agriculteurs et de manufacturiers, de contre-maîtres et autres hommes spéciaux pour faire une étude particulière de l'Exposition nniverselle et pour publier un rapport sur les applications qui pourraient être faites, dans le département, des enseignements qu'elle aura fournis;

5° De préparer par voie de souscription, de cotisation et par

toutes autres mesures, la création d'un fonds destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition aux contre-maîtres, cultivateurs et ouvriers du département, et à subvenir aux frais de publication du rapport mentionné ci-dessus.

Les membres du comité départemental du Nord sont :

MM.

Bernard (Henri), raffineur de sucre, à Lille ;
Benvignat, architecte, à Lille ;
Blanquet, ✻, fabricant de sucre, à Famars ;
Corenwinder, agronome, fabricant de sucre à Haubourdin, secrétaire pour la section agricole ;
Crespel, Charles, manufacturier, président du tribunal de commerce, membre du Conseil municipal, à Lille ;
Delattre, Henri, ✻, manufacturier, ancien maire de Roubaix ;
Descat, ✻, teinturier-apprêteur, adjoint au maire de Lille, président du Conseil des Prud'hommes ;
Descat, Constantin, ✻, manufacturier, membre du Conseil général, adjoint au maire de Roubaix ;
Desurmont-Desurmont, président de la Chambre consultative des arts et manufactures, à Tourcoing ;
Dikson, ✻, manufacturier à Coudekerque-Branche ;
Duquenne, ✻, membre du Conseil général, maire de La Gorgue ;
Ernoult-Bayart, ✻, apprêteur et filateur, maire de Roubaix ;
Fiévet, ✻, fabricant de sucre et maire à Masny, lauréat de la prime d'honneur en 1863 ;
Girardin (O. ✻), doyen de la Faculté des Sciences, à Lille ;
Heddebault (L.), président du Comice agricole, à Lille ;
Kolb, (O. ✻), ingénieur en chef du département, à Lille ;
Lamy, ✻, professeur à la Faculté des Sciences de Lille, secrétaire pour la section industrielle ;
Lebret, ✻, membre du Conseil général, à Anzin ;
Lefebvre-Ducatteau ✻, souscripteur au capital de garantie, à Roubaix ;
Mabieu-Delangre, filateur et fabricant, à Armentières ;
Mailliet, ✻, membre du Conseil général, président de la Société d'agriculture d'Avesnes ;
Patoux, ✻, maître de verreries et maire, à Aniche ;
Renard, ✻, propriétatre de verreries, membre du Conseil général et maire, à Fresnes ;
Roussel-Defontaine, ✻, fabricant, maire de Tourcoing ;
Saint-Léger (Victor), fabricant de fils, membre du Conseil général, à Lille ;
Seydoux, ✻, manufacturier, maire du Cateau ;
Scrive, Désiré, ✻, membre de la Chambre de Commerce de Lille ;

Ternynck, souscripteur au capital de garantie, à Roubaix;

Verley, Charles, ✻, vice-président, de la Chambre de commerce de Lille;

Vuillemin, président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Douai;

Wattine-Bossut, vice-président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix.

N...

INDUSTRIE.

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1865.

23 *Établissements de* 1re *classe.*

Amidonnerie, 1; — boues et immondices (dépôt de), 2; — boyauderie, 1; — citernes aux engrais, 2; — colle forte (fab. de), 1; — équarrissage (ateliers d'), 3; — fonderie de suif à feu nu, 1; — huile et graisse à lubréfier les machines (fab. d'), 1; — noir animal (fab. de), 2; — porcherie, 1; — revirification du noir animal, 2 — tueries, 3; — vernis (fab. de), 1; — verreries, 2.

147 *Établissements de* 2e *classe.*

Blanchisserie de fils, 1; — blanchisseries de toiles, 5; — briqueteries permanentes, 66; — carbure d'hydrogène (dépôt de), 1; — céruse (fab. de), 1; — chandelles (fab. de), 3; — chaudronnerie (atelier de), 1; — corroieries, 3; — crêmage de fils, 1; — fonderies de cuivre, 6; — fonderies de fer, 3; — fours à plâtre, 2; — fours à chaux, 8; — four à coke, 1; — fromages (dépôts de), 2; — gazomètres, 15; — gélatine (dépôt de), 1; — huile et graisse (fab. d'), 1; — huile de pétrole (dépôts d'), 7; — lessive caustique (fab de), 1; — marteaux-pilons, 1; — noir animal (revificat. de), 1; — os et chiffons (dépôts d'), 3; — panneries, 3; — poterie

(fab. de), 1 ; — sucre (raffin. fab. de), 1 ; — tanneries, 6 ; — torréfaction du café, 1 ; — tuiles (fab. de), 1.

209 *Etablissements de 3e classe.*

Brasseries, 7; briqueteries temporaires, 178 ; — chicorée (fab de), 9 ; — fours à chaux, 5 ; — four à plâtre, 1 ; — gazomètre. 1 ; — manége à broyer la chicorée, 1 ; — routoir, 1 ; — teintureries, 5 ; — torréfaction de chicorée, 1 ; — tueries, 2.

DISTILLERIES, SUCRERIES ET BRASSERIES.

Production dans le département.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.			QUANTITÉS FABRIQUÉES.		
	Distil-leries,	Sucre-ries.	Bras-series.	Alcool. (1)	Sucre. (1)	Bière. (2)
				h.	k.	h.
Dunkerque.....	12	3	88	11,879	1,332,816	175,527
Hazebrouck.....	»	»	86	»	»	120,269
Lille.....	28	32	100	136,227	10,992,354	790,821
Cambrai.....	10	19	147	9,753	7,082,285	515,618
Avesnes.....	11	8	165	2,045	2,380,006	478,124
Douai.....	10	34	79	19,493	12,793,693	242,271
Valenciennes....	26	64	148	43,355	20,986,389	421,524
	95	160	833	322,852	55,567,543	2,744,156

(1) Campagne industrielle de 1864-65. — (2) Campagne de 1864.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

Pendant sa tournée de 1864-65, M. l'Inspecteur spécial a visité toutes les communes du département qui comptent des établissements industriels. Il résulte du compte-rendu de ce service que la loi du 22 mars 1841 reçoit dans nos contrées une exécution suivie ; les chefs des usines et manufactures se conforment aux obligations qui leur sont imposées, et les jeunes ouvriers fréquentent assidûment les cours ouverts en leur faveur. Le nombre de ces jeunes gens est de 12,998. Cette situation satisfaisante est due aux soins intelligents des commissions d'inspection et de M. l'Inspecteur spécial.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Principales marchandises importées et exportées, en 1864, par les bureaux de douanes du département.

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES de Dunkerque.	de Lille.	de Valenciennes	TOTAL.
IMPORTATIONS.					
Acier en barres	kil.	78,661	1,935	13,711	94,307
Aiguilles à coudre	id.	1,521	277	6	1,804
Alcools	litre.	52,780	361,269	42,327	456,376
Application sur tulle	valeur.	»	1,680	1,814	3,494
Arachides	kil.	544,851	»	»	544,851
Argent brut	id.	»	4	25	29
Bœufs et vaches	têtes.	933	22.424	13,730	37,087
Beurre salé	kil.	2,551	23,725	733	47,009
Bois exotique de teinture	id.	2,198,998	6,198	»	2,205,196
Bois exotique d'acaj. en billes	id.	14,796	5,052	35	19,883
Cacao	id.	105,299	14,120	»	119,419
Café	id.	2,478,782	1,187,289	335,484	4,001,555
Châles de cachemire	pièce.	»	»	»	»
Chanvre teillé	kil.	1,268,423	582	7,841	1,276,846
Chapeaux de paille	pièce.	59	335	307	701
Charbon de bois	m. cube	121	920	1,024	2 065
Chevaux	têtes.	445	1,230	3,895	6,570
Cigares	kil.	6	21	559	486
Cire brute	id.	3,590	6,324	34	9,948
Cochenille	id.	»	»	»	»
Coke	quint.	»	37,550	3,380,475	3,418,025
Coton en laine	kil.	399,832	27,017	15,151	442,000
Cuivre	id.	111,719	63,914	19,259	194,892
Dentelles	valeur.	403,675	2,289,342	28,599	2,721,616
Étain brut	kil.	77,687	43,023	4,097	124,807
Écossines ouvrées pour la bâtisse (pierres)	valeur.	9,036	1,363,025	1,391,491	2,763,552
Fer étiré en barres	kil.	31,473	5,789	732,132	769,394
Fils de lin	id.	25,264	468,266	2,965	496,495
Fils de coton	id.	9.288	173,765	1,446	184,199
Fleurs médicinales	id.	34,929	1,755	10,727	48,391
Fonte	id.	9,108,979	79,446	6,076,567	15,264,992
Gommes exotiques pures	id.	19,859	4,120	»	23,979
Graines oléagineuses	id.	19,329,889	2,845,449	2,341,890	24,517,228
Graisses de bœufs, moutons et porcs	id.	650,447	521,658	195,767	1,367,872
Guano	quint.	105,068	21,819	65,339	272,226
Houblon	id.	243,770	314,021	112,730	670.521
Houille	quint.	319,119	2,205,083	27,471,769	20,025,971
Huiles d'Olive	kil.	581,193	183,474	839	765,506

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	TOTAL.
Huiles de palme de coco, etc.	kil.	458,078	11,095	»	469,173
Huiles de graines grasses ...	id.	3,083,352	256,141	111,784	3,451,277
Indigo	id.	10,656	7,073	324	18,053
Laines	id.	7,542,482	6,041,865	1,572,870	15,157,217
Lin teillé et étoupes	id.	7,926,827	24,320,857	86,749	32,334,433
Machines et mécaniques	id.	1,612,875	3,394,870	465,618	5,483,363
Manganèse	id.	3,483,190	379,809	239,794	4,102,873
Marbres en bloc et en tranches	id.	159,988	113,165	4,024 817	4,327,970
Mercerie	id.	955	26,111	7,201	34,597
Moutons et agneaux	têtes.	2,983	24,851	140,592	168,426
Nacre de perle	kil.	32,194	27	»	32,221
Nitrate de potasse	id.	»	1,131,188	»	1,131,188
Nitrate de soude	id.	»	»	»	»
Peaux brutes grandes fraîches.	id.	123,894	344,669	1,372.152	1,941,015
Porcs et cochons de lait	têtes.	3,042	24,900	18,220	46,162
Plomb brut	kil.	3,388,480	1,206,654	2,625,614	7,220,748
Poissons de mer morues	id.	1,610,089	5,123	99	1,614,611
Poissons de mer harengs	id.	162,898	6	»	162,904
Poissons de mer autres	id.	2,172	219,547	7,193	229,512
Poivre	id.	16,660	7,313	»	51,003
Potasse	id.	710,813	31,185	759	713,057
Racines de chicorée	id.	221,157	3,119,197	799.259	1,112,913
Riz en grains	id.	397,573	620,775	131,709	1,150,057
Rubans de soie ou de laine	id.	»	621	590	1,211
Sel brut et raffiné	id.	300	»	»	300
Soie écrue et bourre	id.	51,616	11,795	1,712	68,153
Sucres coloniaux et étrangers	id.	601,270	2,286,323	15,001	2,932,597
Thé	id.	319	6	11	369
Toiles de lin blanches	id.	38,185	1,156,155	5,361	1,200,001
Toiles de lin teintes	id.	11	662	718	1,391
Veaux	têtes.	118	11,719	1,003	19,170
Viandes fraîches	kil.	9,795	125,751	19,996	155,515
Viandes salées	id.	20,988	135,711	22,762	179,191
Vins	hectol	709	559	19,118	20,707
Zinc de première fusion	kil.	»	»	13,773,605	13,773,605
EXPORTATIONS.					
Alcool pur	litre.	96,265	2,870	7,331	106,166
Ardoises pour toitures	pièce.	»	»	1,198:800	1,198,800
Batistes et linons	kil.	»	16	8,130	8,176
Beurre	id.	69,760	26,110	611,956	711,126
Bois de fusil	valeur.	»	»	565	565
Boissellerie	kil.	2,913	16	195,969	198,898
Chapeaux, feutre ou paille	valeur.	9,900	8,337	12,986	31,223
Chardons-cardières	id.	»	560	15,832	16,392
Chevaux et mulets	têtes.	219	170	368	1,057
Déchets de laine	kil.	200,581	1,275,889	350,777	1,827,217
Eaux-de-vie	litre.	»	122,196	28,569	119,765
Graines à ensemencer	kil.	625,123	211,137	171,112	1,011,302
Graines oléagineuses	id.	290,777	1,326,706	117,805	1,765,288
Houilles	quint.	62,962	32,316	183,635	578,913

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES de Dunkerque.	de Lille.	de Valenciennes	TOTAL.
Huiles de graines	kil.	482,239	417,883	530,940	1,431,032
Légumes secs et leurs farines.	id.	329,247	33,486	24,827	387,560
Lin et chanvre	id.	1,600.209	4,632,640	1,290,809	7.523,628
Livres, gravures et lithographies	id.	25,576	29,575	12,774	67,925
Machines mécaniques	valeur.	186,690	175,148	172,339	534,177
Marne	kil.	27,072	6,000	»	33,072
Mercerie, bimbeloterie	id.	130,368	86,332	46,531	263,231
Meubles	valeur.	84,752	43,260	86,062	214,074
Modes	id.	58,360	160,703	129,424	348,487
Moutons	têtes.	1,376	1,853	4,376	7,605
Papiers peints	kil.	37,645	3,621	1,039	42,305
Pendules	id.	1,350	343	511	2,164
Perches	nombre	»	4,258	1,279,466	1,283,724
Poisson de mer, morue	kil.	»	170	»	170
Pommes de terre	id.	2,588,086	3,560 793	3,144,649	9,293,498
Porcelaine	id.	26,005	5 096	2.809	33,910
Porcs et cochons de lait	têtes.	7,782	1,186	2,042	10,980
Peaux tannées, gants, etc.	kil.	911	3,377	35.395	39,683
Soie écrue et bourre	id.	14,306	376	1,215	15,897
Sel marin	id.	971,200	»	»	971,200
Tissus de coton blancs ou teints	id.	1,363	1,284	43,828	46,475
Tissus de lin { dentelles	valeur.	166,732	18,938	32,512	218,182
Tissus de lin { toiles	kil.	»	61	152	213
Tissus de soie { autres que dentelles	id.	1,220	95,674	1,880	98,774
Tissus de soie { dentelles	valeur.	2,425	50	1,425	3,900
Tissus de laine, draps, mérinos, etc.	id.	788	3,475	121,332	125,595
Tourteaux de graines oléagin.	id.	4,878,520	13,949,039	2,699,435	21,526,994
Verres et cristaux	id.	2,804'001	137,348	2,056,404	4,997,753
Vins ordinaires	litre.	676,635	2,467,734	1,265,081	4,409,450

OBJETS DIVERS.

Construction d'un nouvel hôtel de préfecture.

Dans sa session de 1864, le Conseil général du département, sur l'avis du Conseil d'arrondissement de Lille et sur l'offre faite au nom de la ville par le Conseil municipal de Lille, d'abandonner gratuitement au département le terrain nécessaire à la construction d'un nouveau hôtel de préfecture, ainsi que les bâtiments et terrains de l'ancien hôtel dont elle avait la nue-propriété, a adopté les plans et projets des travaux et créé les ressources nécessaires à leur exécution.

Le 15 août 1865, jour de la fête de l'Empereur, il a été procédé, en présence des autorités civiles et militaires, à la pose de la première pierre du nouvel hôtel à construire sur la place NAPOLÉON III, d'après les plans et projets, et sous la direction de M. Marteau, architecte du département.

Deux discours ont été prononcés à cette occasion, l'un par M. VALLON, préfet, l'autre par M. MIMEREL, président du Conseil général.

La pierre a été posée dans l'axe du pavillon des fêtes, boulevard de l'Impératrice, près de l'angle de la place Napoléon III.

Le procès-verbal de l'opération a été renfermée dans une boîte de plomb avec une pièce de chacun des types en or, en argent et en bronze, à l'effigie de l'Empereur, actuellement en usage dans le système monétaire de la France.

NÉCROLOGIE.

DUMONT (de Ferrière-la-Grande) [1].

Une noble existence vient de s'éteindre, un homme de bien de terminer une carrière honorablement remplie : M. Pierre-François Dumont, né à Bouchain (Nord), le 12 janvier 1789, d'une famille issue de cultivateurs, est décédé maître de forges et de verreries, et maire de Ferrière-la-Grande, le 27 juillet 1864. Ses obsèques ont eu lieu samedi dans cette dernière commune, au milieu d'une affluence considérable d'assistants.

Parti en 1808, le sac sur le dos comme simple soldat, M. Dumont fit toutes les campagnes d'Espagne jusqu'en 1814. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille des Arapilles, il repassa la frontière avec le grade de capitaine, assista ensuite à la bataille de Toulouse, puis enfin en 1815, à la bataille de Waterloo.

Après 1815, M. Dumont, fut mis, comme tant d'autres officiers, à la demi-solde ; il se retira alors à Bouchain, près de ses parents; mais la vie inactive n'allant pas à sa nature, il crut devoir abandonner la carrière militaire pour se lancer dans l'industrie.

Par l'entremise de M. Dupire, son parent, dont l'influence était grande à cette époque à Valenciennes, il entra comme associé dans les forges de Raismes que M. Renaud avait depuis peu d'années importées de Belgique en France. Jusqu'alors les affaires de cet établissement avaient été languissantes; la présence de M. Dumont, son activité, son intelligence changèrent la face des choses, et les forges de Raismes acquirent bientôt cet état de prospérité qu'elles ont conservé jusqu'aujourd'hui.

Entre temps, M. Dumont, qui avait deviné la présence du minerai dans l'arrondissement d'Avesnes, y fit pendant plusieurs années de longues et patientes recherches, et il fut assez heureux pour le découvrir enfin à Ferrière-la-Grande, près Maubeuge, où il établit vers 1829 le premier haut-fourneau qu'on eût vu jusqu'alors dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

1 Nous n'avions pas pu nous procurer, l'année dernière, la notice nécrologique de M. Dumont. L'obligeance d'un de nos correspondants nous l'ayant mise en main cette année, nous nous empressons de réparer une lacune que nous regrettions vivement.

On peut donc dire sans crainte de se tromper que si M. Dumont n'a pas été l'*inventeur*, il a été du moins l'*initiateur* de l'industrie du fer dans le nord de la France.

C'est lui qui, de concert avec la famille Serret, de Valenciennes, a créé les hauts-fourneaux et forges de Denain qu'il abandonna bientôt après pour consacrer tout son temps à ses affaires de Ferriére, où il venait d'acheter les établissements de la fabrique d'armes de guerre, établissements qu'il a remplacés par toutes ces belles usines qu'on admire aujourd'hui.

Dans la vie publique, M. Dumont a été successivement conseiller d'arrondissement, puis conseiller général, puis enfin député de l'arrondissement de Valenciennes. Ces dernières fonctions lui furent conférées à trois reprises différentes par le choix de ses concitoyens.

M. Dumont, au moment de son décès, était membre de la chambre de commerce de Valenciennes et de la chambre consultative de l'arrondissement d'Avesnes. »

(Extrait de l'*Écho de la Frontière* du 4 août 1864)

M. WAREIN.

Le 18 janvier 1865 s'est éteint M. Warein, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien député, ancien maire de la ville d'Hazebrouck.

Le jour de ses funérailles, l'un de ses successeurs, M. Kien, actuellement en fonctions, a prononcé, sur la tombe du défunt, le discours suivant :

« Messieurs,

» Réunis autour de cette tombe où vient s'éteindre une de ces longues existences si honorablement remplies, nous ressentons tous une profonde et légitime douleur. Tous, nous regrettons et pleurons l'homme de bien dont le dernier souffle a reporté vers Dieu l'âme immaculée.

» J'essaierai de maîtriser l'émotion qui me domine pour accomplir, en ce moment d'adieu suprême, un devoir de pieuse affection et de sainte gratitude.

» M. Jean-François-Louis Warein, né à Hazebrouck le 30 août 1783, a consacré toute sa vie, toutes les forces de sa jeunesse, toutes les richesses de son intelligence, et plus tard toutes les ressources de son expérience et de sa raison, au bien être de sa ville natale. Le développement de cette cité fut la préoccupation de son existence entière, et il restera, vous le saurez, Messieurs, dans un moment, religieusement attaché à ses destinées, même au-delà de la tombe.

» M. Warein n'avait que vingt-trois ans, et déjà il entrait dans la vie publique et active : il était nommé sous-lieutenant, puis major dans la garde nationale. Depuis 1813 jusqu'à sa dernière heure, c'est-à-dire pendant plus d'un demi-siècle, il a fait partie de l'administration, soit comme membre du conseil municipal, du conseil d'arrondissement, de la commission administrative de l'hospice, soit comme adjoint, soit comme maire, ne rêvant à chacune de ces périodes et dans l'exercice de ces fonctions diverses, que la fortune et l'avenir de ses concitoyens. Aussi de 1830 à 1842, eut-il l'honneur de siéger à la chambre des députés et d'y représenter avec un zèle infatigable les intérêts d'un pays dont il avait, avec un noble orgueil, accepté un mandat aussi important. En 1834, il recevait du Gouvernement la récompense de ses nombreux services plusieurs fois offerte : la croix de la Légion-d'Honneur, qu'il n'avait point voulu accepter plus tôt pour des scrupules qui honorent sa délicatesse et sa loyauté. Enfin, à toute époque, quelles qu'aient pu être ses affections politiques, il est resté franchement dévoué à la cause de l'ordre, faisant bonne justice, avec une puissante logique, de toutes les utopies aussi impossibles qu'insensées de nos modernes révolutionnaires.

» En quelques mots, Messieurs, telle est la vie publique de celui qui n'est plus.

»Homme privé, c'était l'homme de bien par excellence : facilement accessible à tous, il accueillait chacun avec une rare affabilité, et jamais il n'a repoussé une misère honteuse qu'il enveloppait au contraire d'une ineffable bonté. Sa bourse était la bourse du pauvre, et quand il avait fait une bonne œuvre, il n'avait qu'un soin, c'était de la cacher et de la taire

» Mais le sentiment qui occupait la plus grande place dans ce cœur généreux, c'était un inaltérable amour pour la ville qui l'a vu naître et grandir, s'associant avec joie à ses succès et qui conservera, comme un dépôt des plus précieux, ses mortelles dépouilles.

» Il y a quelques mois, Messieurs, quand j'eus l'honneur d'être nommé maire de cette cité, M. Warein, déjà bien malade, vint me trouver et réunissant toutes ses forces, il me dit d'une voix haletante : « J'aime la ville d'Hazebrouck, j'y suis né, je l'ai longtemps administrée, je vous la confie. Je sens que je vais mourir, et avant de rendre mon âme à Dieu, j'ai voulu venir à vous pour recommander ma ville à vos soins. » Je n'oublierai jamais, Messieurs, ce moment solennel où j'ai reçu de ce respectable vieillard, de ce digne prédécesseur, au milieu d'un silence qui n'était entrecoupé que par le hoquet d'une respiration pénible, ce pieux legs du devoir et de l'honneur.

» Mais M. Warein ne m'avait pas tout dit : il y avait en lui un

secret que nous ne devions connaître qu'alors que notre reconnaissance ne pouvait plus l'atteindre en ce monde.

» Par un testament que vous lirez tout à l'heure, le cœur gros de larmes, où se reflète l'homme que je viens de dépeindre d'une manière trop imparfaite, M. Warein donne à la ville d'Hazebrouck le tiers de sa fortune. En nous accordant un pareil et aussi vaste bienfait, il a un double but : il veut veiller, ainsi que je vous le disais tout-à-l'heure, sur les destinées et l'avenir de sa ville, il veut favoriser l'embellissement de nos rues principales, créer des établissements charitables, mais il a voulu aussi, c'est lui qui le proclame, donner à l'ouvrier du travail et du pain. Admirable pensée qui résume tout un caractère, qui nous dévoile cet instinct généreux que la mort même, qui détruit tout, n'a pas su ébranler.

» Au nom de toute la cité, cher Warein, reconnaissance et merci.

» Votre souvenir éternel va vivre au milieu de nous, les mères apprendront à leurs enfants à prononcer votre nom comme un symbole de gratitude et d'amour, et plus d'une fois chacun de nous viendra s'agenouiller sur la pierre de votre tombe vénérée.

Adieu, cher collègue, du séjour des justes où vous recueillez le prix de vos vertus, veillez sur nous et soyez l'âme et l'inspiration de nos travaux.

» Encore une fois, adieu. »

M. LE BARON DE LA GRANGE.

Une perte cruelle est venue frapper encore cette année la ville de Douai, en enlevant à ses sympathies, le 26 mai dernier, l'un de ses dignes enfants, M. le baron Amaury de La Grange, colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, ancien député du Nord.

M. Delaby, faisant fonctions de Maire de Douai, ancien officier d'artillerie lui-même, a retracé, dans le discours qu'il a prononcé sur la tombe de son concitoyen et ancien frère d'armes, la vie tout entière du défunt. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire ci-après :

« Messieurs,

» En présence de toute une famille en pleurs, j'aurais voulu ne prendre part à cette cérémonie funèbre que par mes regrets et mes prières, mais le deuil de cette famille est aussi le deuil de toute la cité ; mais l'homme dont ce cercueil renferme la dépouille mortelle est l'une des gloires, l'un des bienfaiteurs de notre ville.

» Représentant de la population tout entière, je ferai un effort sur ma douleur et devant tous, au nom de tous, je redirai les vertus de celui que nous regrettons, je lui adresserai le suprême adieu.

» Né à Douai le 6 octobre 1788, Amaury-Prosper De La Grange trouva, dès l'enfance, au sein de sa famille, le modèle de cette élévation de sentiments, de cette loyauté chevaleresque et de cette prudente activité, qui furent jusqu'à son dernier jour les traits saillants de son caractère.

» En 1804, à l'âge de seize ans, il entre à l'école polytechnique; cinq ans après, lieutenant en second au 8e régiment d'artillerie, il reçoit le baptême du feu dans la glorieuse journée de Wagram; un de ses camarades est tué à ses côtés et un autre a la jambe emportée. C'était le capitaine Henry qui a été préfet du département de la Meurthe.

» Au camp de Boulogne, il était chargé du service des mortiers à plaque, qui tiraient à grande distance sur les vaisseaux anglais.

» Envoyé en Russie, il entre dans la vieille garde et prend part à toutes les grandes batailles. On le voit à Vitespk, la Moscowa, Krasnoé, la Bérézina, il va jusqu'à Moscou. Dans la retraite il a montré une rare énergie. Marchant toujours avec la colonne, soumis à toutes les privations qui l'accompagnaient, il ne s'est pas démenti un seul instant, encourageant ses hommes et ses camarades. Entré à Wilna avec trois de ses camarades et forcé par les Cosaques de partir au milieu de la nuit, il encourage vainement ses compagnons à le suivre; un seul l'accompagne, les deux autres à bout de forces et d'énergie préfèrent rester. Il sort et amène encore deux pièces jusqu'à la montée couverte de verglas, qu'on rencontre à la sortie de Wilna.

» Après la retraite de Russie, il fait la campagne de Saxe, on le voie à Dresde et à Leipsik. Plus tard il est à la grande armée en France, et assiste à toutes les grandes batailles, Montmirail, Champaubert, Craone, Laon, Reims, Saint-Diziers, Montereau.

» Il était à Fontainebleau lorsque l'Empereur fit ses adieux aux restes de la vieille garde, à ces débris de bandes héroïques qui, pendant vingt années, n'avaient jamais rencontré de vainqueurs Il était chef d'escadron, il n'avait que 26 ans.

» La patrie, il la servit avec la même loyauté sous la Restauration et le gouvernemant de juillet, qui comprirent son mérite et lui confièrent les postes les plus importants. Directeur de la fonderie de Douai, il met cet établissement en régie et fait construire la halle aux fontes. Il était lieutenant-colonel dans la garde Royale, lorsque la révolution de juillet éclata. On lui confia le commandement de plusieurs batteries dans Paris. Avec sa haute intelligence, il sut concilier les lois de l'humanité avec les devoirs de sa position; il fut, comme toujours irréprochable et épargna de grands malheurs à son pays.

» Il est ensuite sous-directeur à l'arsenal de Douai, directeur à Alger et directeur à Lille. C'est dans cette derniere ville que,

jeune encore, renonçant aux honneurs et aux grades qui l'attendaient, il se décida à prendre un repos que demandait sa santé ébranlée par tant de fatigues et de travaux.

» Le ministre de la guerre, le général Bernard, fait de vives instances pour le retenir dans l'armée, il savait que l'artillerie allait perdre un de ses officiers les plus distingués. Il persiste dans sa résolution; il est admis à la retraite du 30 juin 1839.

» Il était officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis.

» Il ne jouit pas longtemps du repos ; ses connaissances, son esprit pratique, son caractère ferme et droit l'avaient préparé à la vie publique. Ses concitoyens le comprirent, et, le 29 février 1852, il fut nommé représentant du département du Nord au Corps législatif, et le 11 août de la même année, membre du Conseil municipal de Douai. Nous ne voulons pas rappeler en ce moment ses travaux, ses actes qui prouvent son patriotisme éclairé, son zèle pour le pays et la cité.

» Au nom des Douaisiens, nous devons le remercier d'avoir eu sa part dans tous les grands travaux exécutés depuis quelques années dans notre ville. Ses collègues avaient retrouvé dans le conseiller municipal, le coup d'œil sûr et exercé de l'officier d'artillerie.

» L'homme privé se distinguait par cette grâce brillante et cette affabilité courtoise, qui sont les indices de la supériorité sociale. Cet héritier d'un nom honorable, qui faisait avec tant de charmes les honneurs de son salon et de ses collections scientifiques, n'oubliait pas les malheureux. On sait qu'il faisait le plus noble usage des biens que la Providence lui avait départis.

» Comme sa vie, sa fin est un modèle. Il fut longtemps sur une couche de douleur, sa famille l'entourait de sa vénération, de ses tendresses. La religion le consolait de ses secours suprêmes. Il était calme devant la mort, fidèle à son caractère, à sa famille et à son Dieu.

» Ah! je le sais, rien ne peut consoler la douleur de ses enfants. Du moins que la présence de cette foule si nombreuse, que les sympathies de toute la population douaisienne, que l'espoir d'une vie meilleure pour celui que nous pleurons tous, adoucissent un peu la tristesse de ces heures d'angoisse.

» Adieu, colonel de La Grange, adieu au nom de la cité, adieu au nom de tous ceux qu'honorait votre amitié; que votre âme repose en paix dans le sein de Dieu, c'est le vœu suprême et la dernière prière de toute la ville et de celui qui est son douloureux interprète.

» Adieu! adieu! »

M. Louis BRAMÉ.

C'est un des bienfaiteurs des pauvres, dont le nom ne s'oubliera pas, qui s'est éteint, le 31 juillet 1865, en la personne de M. Louis Brame, longtemps président, et toujours depuis membre honoraire de la Commission administrative des hospices et du bureau de bienfaisance de Lille.

« La constitution robuste de M. Brame lui avait permis d'atteindre un âge fort avancé (85 ans). Mais, depuis quelque temps, sans rien perdre de ses facultés intellectuelles, de sa vivacité d'esprit, et de sa fermeté remarquable de jugement et de caractère, il était miné par la douloureuse affection qui l'a conduit au tombeau. Il a eu, avant de fermer les yeux, la consolation suprême, conservant toute son intelligence, de recevoir, avec la plus grande force d'âme, les secours de la religion, de voir réunis autour de lui tous les membres de sa nombreuse famille, de partager entre eux les marques de son affection et de leur donner ses derniers conseils.

» A la tête d'une fortune considérable conquise par son travail, M. Brame, tout le monde le sait, en a, de son vivant, consacré une large part à des œuvres de bienfaisance. Appelé par ses actes de philanthropie à faire partie, dès 1831, de la Commission des hospices, il s'était sans cesse occupé, avec une sollicitude active, de l'administration du bien des pauvres dont il avait été constamment le vice-président pendant trente-et-un ans, c'est-à-dire de 1833 à 1864. A cette époque, après qu'il venait, comme témoignage de son dévouement au bien, de recevoir de l'Empereur la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, la situation de sa santé le força de délaisser ses fonctions. Mais il n'abandonna pas toutefois ses préoccupations charitables; il en donna plus d'une preuve en se faisant souvent rendre compte des intéressants travaux de la Commission et en y concourant encore.

» M. Brame était l'un des derniers survivants de la Garde-d'Honneur, formée à Lille pour recevoir le premier Consul en 1803 et l'Empereur en 1810. Il avait été délégué en 1804 pour assister au couronnement de Napoléon Ier. Il avait rempli pendant onze ans les fonctions de conseiller municipal et des grades d'officier dans la garde nationale pendant vingt-trois ans, de 1807 à 1830.

» Décoré en 1842, M. Brame avait été promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur au mois de février 1864. Sa carrière a été, on le voit, aussi longue que bien remplie, et nous ne sommes que l'écho affaibli de l'opinion en parlant du vide que sa mort va faire, en exprimant à sa mémoire ce faible tribut d'éloges et de regrets publics. »

(*Mémorial de Lille*, 1er août).

M. VALLON.

M. Paul-Marie-Athanase-Léonnar VALLON, préfet du département du Nord, Grand-Officier de l'Ordre-Impérial de la Légion-d'Honneur, Commandeur de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, Officier de l'Instruction publique, est décédé, à Rambouillet, le 5 novembre 1865.

Nous empruntons au journal le *Mémorial de Lille* les lignes ci-après qui rendent un juste hommage aux qualités et aux services de cet honorable magistrat :

« M. VALLON est né à Saint-Dyé-sur-Loire (Loir-et-Cher), le 4 mars 1805. Son père a été notaire et magistrat ; sa famille est une des anciennes familles bourgeoises du Blaisois, ayant, sous Louis XIV et Louis XV, fourni des échevins à la ville de Blois Le jeune Vallon a fait ses études au collége d'Orléans; aucune couronne ne lui a manqué ; il a obtenu tous les prix dans toutes les classes et dans toutes les facultés, et, à la sortie de la classe de philosophie, il reçut une médaille en or comme distinction spéciale et tout-à-fait exceptionnelle.

» Il avait à peine dix-neuf ans qu'il entrait dans la carrière administrative comme secrétaire particulier de M. le comte de Montlivaut, ancien intendant de l'Impératrice Joséphine, ancien préfet de l'Empire et alors préfet du Calvados. Il était à bonne école. Fidèle à ses habitudes de travail, il se fit inscrire à la Faculté de droit de Caen et fut reçu licencié tout en remplissant avec un zèle soutenu ses devoirs de chef de cabinet du préfet.

» La révolution de 1830 éclate; M. de Montlivaut donne sa démission, mais il conseille à son jeune secrétaire, dont il a pressenti le brillant avenir, de poursuivre la carrière administrative. Le successeur de M. de Montlivaut, de son côté, insiste pour conserver un auxiliaire précieux. Mais M. Vallon n'avait pas de fortune, et, par un sentiment facile à comprendre, il ne croit pas devoir accepter. Il quitte donc la préfecture du Calvados. Mais quelque temps après, M. de Montlivaut, après les plus flatteuses instances, donnait son jeune secrétaire à M. Leroy, alors préfet d'Ile-et-Vilaine et père de M. Leroy, aujourd'hui sénateur et préfet de la Seine-Inférieure.

» En 1836, M. Vallon, encore bien jeune, était appelé à la sous-préfecture de Rochechouart (Haute-Vienne). Nous allons le voir, dès ce premier poste, développer les qualités administratives dont plus tard le département du Nord et la ville de Lille ont pu apprécier les bienfaits. Aucune route n'existait pour arriver au chef-lieu et il n'y avait d'autre ressource que le cheval pour traverser ce pays de montagnes : Rochechouart n'avait ni sous-préfecture, ni hôtel-de-ville, ni tribunal, ni prison. Noble tâche pour les débuts

du jeune administrateur ! Deux ans après le pays était transformé : le vieux château de Rochechouart, — qui est le monument historique le plus remarquable de la Haute-Vienne, — était acheté ; bientôt tous les services, qui n'avaient jusque-là que de misérables masures, reçurent une installation convenable, et, comme si ce n'était pas assez dans une ville où il n'y avait rien la veille, M. Vallon créait d'admirables promenades publiques. En même temps l'arrondissement, qui n'avait pas de routes, voyait le chef-lieu et tous les cantons reliés par des chemins qu'on avait jusque-là crus impossibles dans ce pays de montagnes. La récompense de ces travaux intelligents fut pour M. Vallon, avec la sympathie publique, le premier grade dans l'ordre de la Légion-d'Honneur dont les plus hautes dignités lui étaient réservées.

» Deux ans et demi lui avaient suffi pour la transformation de Rochechouart. De là il fut appelé à Provins, puis à Bar-sur-Seine, où il montra les mêmes aptitudes et le même dévouement. Ce fut dans cette dernière sous-préfecture qu'il épousa la fille du général comte Grüdler, la pieuse femme aujourd'hui si cruellement éprouvée.

» Après Bar-sur-Seine, il était nommé à Louviers, où il resta sept ans, puis, au commencement de 1847, à Saint-Omer. Ce fut là que la révolution de 1848 le surprit : il se disposait à se démettre de ses fonctions lorsque tous, sans exception de parti, le supplièrent de rester ; une députation du conseil municipal nouveau allait à Paris demander que M. Vallon fût conservé. Le gouvernement d'alors tint compte de cette manifestation si honorable, et l'arrondissement dut à la situation exceptionnelle de son sous-préfet, à l'estime générale dont il jouissait ainsi qu'à son esprit de modération et de justice de traverser sans troubles et sans destitutions cette époque difficile. On s'en souvient encore à Saint-Omer et le deuil n'y est en ce moment ni moins vif ni moins unanime qu'à Lille.

»Au mois de décembre 1849, M. Vallon montait un échelon administratif: il était appelé à la préfecture des Pyrénées Orientales; mais il n'occupa pas ce poste : huit jours après, sur la demande de la députation de l'Eure, qui avait gardé un bon souvenir du sous-préfet de Louviers, le Prince Président le nommait préfet de l'Eure. Il ne devait pas rester longtemps à Evreux : au mois de mai 1850 il était, presque malgré lui, promu à la préfecture importante de Maine-et-Loire où il resta jusqu'en 1857. Ce fut à cette époque qu'il fut nommé officier de la Légion d'Honneur. Il avait eu à traverser à Angers la crise de 1852, difficile partout mais surtout dans ce pays d'opinions si diverses. La confiance de Napoléon en lui était telle, que le département qui lui était confié échappa aux rigueurs de l'état de siége qui pesaient sur les départements circonvoisins. C'est là certainement un des plus beaux titres de gloire de M. Vallon, et les populations lui en montrèrent une reconnais-

sance qui lui facilita sa tâche. Il eut à réprimer l'insurrection des ardoisiers d'Angers qui s'étaient presque tous engagés dans la société secrète la *Marianne*. Les circonstances étaient graves: M. Vallon, restant à leur hauteur, sut remplir ses devoirs sans faiblesse, mais aussi avec humanité. Grâce à sa modération pleine de fermeté, il épargna à ce pays si laborieusement tourmenté par les passions politiques l'effusion du sang, cette douleur de la guerre civile. Et cependant, près de 500 individus étaient arrêtés les armes à la main dans un des faubourgs d'Angers. L'insurrection était vaincue sans coûter un seul deuil.

» Mais, à défaut de deuil, il y avait bien des misères et bien des larmes. Que de familles sans pain laissaient ces malheureux entraînés par la passion! M. Vallon, qui n'avait frappé qu'avec douleur, se met aussitôt à l'œuvre pour soulager les misères et sécher les larmes; il prend sans retard des mesures pour assurer l'existence des femmes et des enfants et organise une souscription en tête de laquelle il s'inscrit pour une somme considérable. Généreuse initiative qui grandit l'autorité du fonctionnaire et fit bénir l'homme; grâce à elle, le calme, si long à renaître après les violences et les sévérités inexorables, revint promptement et un an ne s'était pas écoulé que M. Vallon sollicitait la clémence du chef de l'État et avait le bonheur de faire grâcier la plupart des condamnés dont un grand nombre avaient la triste perspective d'une détention perpétuelle. Il était alors nommé commandeur de la Légion d'Honneur.

» Jamais le gouvernement n'avait décerné une récompense mieux méritée; mais M. Vallon en recevait une autre, dont il ne fut à coup sûr ni moins heureux ni moins fier; nous voulons parler de la reconnaissance de la population au milieu de laquelle il s'était montré si ferme, si habile, si juste et si miséricordieux.

» En 1856, nous allons retrouver M. Vallon déployant encore la plus ardente sollicitude pour d'autres victimes. La Loire était débordée, promenant partout après elle la mort et la misère. On sait avec quelle touchante spontanéité l'Empereur, qu'on trouve partout où il y a du courage à montrer, des secours et des consolations à porter, était accouru dans les départements que baigne ce fleuve, comme il avait déjà visité Lyon et les autres villes désolées par le Rhône. Sur son chemin il rencontre M. Vallon, multipliant son dévouement et montrant, dans ces tristes circonstances, toutes les richesses de son cœur; le jugeant à l'œuvre, le souverain reconnut en lui un de ces rares auxiliaires qui font aimer le gouvernement qu'ils servent, et, quelques mois après, il lui confiait la grande préfecture du Nord, où il allait avoir à déployer toutes ses facultés.

» Les goûts simples de M. Vallon, ses mœurs privées et ses habitudes de famille étaient de nature à lui concilier vite à Lille et dans

la Flandre, la haute estime et l'affection respectueuse qu'il avait trouvées partout. Une fois qu'il se sentit adopté, il se mit résolument à l'œuvre. Avons-nous besoin de redire tout ce qu'il a montré, dans nos contrées, d'intelligence administrative, de courage au travail, d'initiative heureuse, de bienveillance pour tous et de constante sollicitude pour les classes laborieuses ? Le sous-préfet de Rochechouart qui, au début de sa carrière, avait presque créé cette ville, annonçait bien le préfet qui devait agrandir et embellir Lille. Le préfet d'Angers, si juste et si ferme, si courageux et si dévoué, nous promettait bien l'administrateur éclairé et bienveillant, si vigilant pour tous les intérêts, mais préoccupé surtout de ce qui pouvait améliorer l'existence physique et morale des travailleurs.

» Honoré tout à la fois et de la confiance du gouvernement et de la sympathie publique, il poursuivait sans difficulté son œuvre quotidienne, puisant dans la satisfaction du bien accompli un nouveau courage et une nouvelle force pour le bien à faire le lendemain, et se délassant au milieu des félicités de la famille. Mais le bonheur sur cette terre a de terribles retours ! Mlle. Vallon, dont le nom éveille le souvenir de toutes les grâces et de toutes les vertus, venait à peine de se marier : la ville entière avait souri à ses rêves de fiancée et s'était associée à la joie de ses parents, à l'orgueil de son jeune époux, et voilà que, six mois après, une cruelle maladie la frappe, quand son père, quand sa mère, venus pour la voir, l'avaient encore embrassée la veille toute rayonnante de santé. Deux jours ont suffi pour jeter toute une famille dans un affreux deuil. Ce fut alors que M. Vallon et sa sainte femme, accablés du même coup, ont pu comprendre de quelle affection ils étaient entourés : tout le monde ici partagea leur douleur, douleur immense sous laquelle on put craindre quelque temps que M. Vallon succombât.

» Grâce aux pieuses consolations de sa digne épouse, M. Vallon retrouva un peu de calme et chercha, non pas l'oubli, mais le courage dans le travail : laborieux toute sa vie, il devint infatigable, et cependant il portait déjà le germe de la maladie qui vient de l'enlever. Sa famille le suppliait de ménager une vie si précieuse. Ce fut, hélas ! la seule prière qu'elle lui eût vainement adressée.

» Quand il partit en congé, après la session du Conseil général, rien ne semblait annoncer que sa fin fût si prochaine. Il était allé d'abord se reposer en Champagne, dans une terre que possède Mme. Vallon ; puis, au commencement d'octobre, il avait passé quelques jours auprès d'un de ses frères, à Blois, dans le pays où il était né, sur les bords de la Loire, qu'il aimait à revoir. Ce fut là qu'il ressentit les premières atteintes du mal.

» Il se croyait convalescent quand il se mit en route pour re-

partir; mais il se sentait faible. Comme il avait encore quelques jours de repos devant lui, il ne voulut pas passer par Paris sans donner ses soins aux affaires de son département, et cependant il craignait de rester malade dans un hôtel ; il eut alors l'idée d'aller pour ainsi dire à la porte de Paris, chez le sous-préfet de Rambouillet, son neveu De là, disait-il, il lui serait facile d'aller dans les ministères pour y traiter les affaires, qui étaient toujours son unique préoccupation, et il espérait pouvoir en même temps prendre quelque repos.

» C'était, hélas ! un vain espoir; M. Vallon était à peine arrivé à Rambouillet que la maladie fit des progrès alarmants, et, malgré la sollicitude la plus vive de sa famille, accourue tout entière autour de lui, il a rendu l'âme le 5 novembre, à onze heures du matin.

» M. Vallon a vu venir la mort et il l'a attendue sans défaillance, comme un homme ayant le droit d'espérer en la justice divine. La veille il disait : « Dieu m'est témoin que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour bien faire et que ma conscience ne me reproche pas d'avoir sciemment fait de mal à personne », paroles qui dépeignent bien la bonté d'âme et les sentiments de droiture de l'honorable magistrat. Aussi, sa mort prématurée et inattendue a-t-elle causé dans tout le département de profonds et unanimes regrets.

» Les funérailles de M. Vallon ont eu lieu dans l'église de Rambouillet le 8 novembre. Les honneurs militaires ont été rendus par un fort détachement de lanciers et de la gendarmerie.

» M. le préfet de Seine-et-Oise, les officiers du régiment de lanciers, les fonctionnaires de tous ordres et une bonne partie de la population remplissaient l'église.

» Un certain nombre de fonctionnaires du Nord, une députation du corps municipal de Lille et plusieurs industriels de Lille et de Roubaix s'étaient rendus à Rambouillet pour assister aux obsèques; tous, à différents titres, avaient à cœur de donner au défunt une dernière marque de sympathie.

» Après le service religieux et l'absoute, le corps a été déposé au portail principal de l'église, et plusieurs discours ont été prononcés par M. de Ste.-Suzanne, sous-préfet de Cambrai, au nom de la famille administrative ; par M. Violette, adjoint au maire, au nom de la ville de Lille; par M. Kuhlmann, président de la Chambre de commerce de Lille, et par M. Mercier, membre du Conseil d'arrondissement de Lille, au nom des amis de M. Vallon.

» Puis le corps a été transporté dans le département de l'Aube, pour être inhumé à côté des membres défunts de la famille. »

Un décret impérial du 23 novembre 1865 a approuvé un arrêté pris par M. le Maire de Lille le 7 du même mois, pour donner au boulevard N° 5, de la nouvelle gare aux marchandises à la porte des Postes, le nom de *Boulevard Vallon*.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page 222
Académie de Douai 116
Administration académique. 116
Administrations communales .. 78et 381
Administration départementale 41 et 289
Administration diocésaine 132
Administrations des bureaux de bienfaisance 100
Administrations des hospices (personnel 100
Administrations générales des revenus publics..... 38
Administrations financières 173
Administration militaire. Intendance 168
Administration municipale.. .78 et 376
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département 243
Agents sanitaires..... 73
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires 62
Agriculture ....231 et 414
Aliénés.....105 et 366
Analyse alphabétique des votes du conseil général, en 1865..... 289
Anciens préfets du département.... 41
Appareils à vapeur.. 363
Architecte du département 63
Archives communales 50
Archives du département 50
Art de guérir. 364
Art vétérinaire..... 238
Artillerie..... 166
Asiles publics d'aliénés.....105 et 366
Assistance judiciaire..... . . 162
Association lilloise 212
Associations syndicales.—Desséchements..... 58
Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai ... 116
Aumoniers des prisons..... 76
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1re instance.)
Avocats à la cour impériale..... 145
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour impériale..... 145
Banque de France. — Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque 242
Bibliothèques publiques.. . 215 à 218
Bourses de commerce 243
Bureaux de conditionnement à Roubaix et à Tourcoing..... 239
Bureau de pesage à Roubaix..... 240
Budget départemental de 1866.... 310
Bureaux de bienfaisance (personnel. 100
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 387
Bureaux de la préfecture (personnel) 47
Cadastre..... 185
Caisses d'épargne..... 106 et 389
Caisse de retraites pour la vieillesse..... 109
Canaux et rivières.....258, 350 et 353
Chambres consultatives d'agriculture 231
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers..... 239
Chambres de commerce..... .. 238
Chanoines..... 133
Chemins de fer ..... 57, 330 et 340
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral57, 330 et 340
Chemins de fer (personnel)..... 57
Chemins d'intérêt commun.. 334 et 342
Chemins vicinaux.....332 et 341
Citadelle de Lille..... 166
Colléges communaux. 119 à 123 et 394
Colonie agricole de Guermanez. 77 et 378
Comices agricoles de Lille, Avesnes, Maubeuge, Valenciennes et Cambrai..... 235 à 237
Comités consultatifs..... 106
Comité flamand de France... . 214

Comités de vaccine 78
Commerce. — Industrie.....238 et 434
Comestibles divers 427
Commissaires de police 99
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de première instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 58
Commissions cantonales d'hygiène publique..... 71
Commissions cantonales de statistique 244
Commission départementale des bâtiments civils..... 63
Commissions des prisons..... 75
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 240 et 433
Commission historique du département du Nord 205
Commission sanitaire de Dunkerque 73
Communautés religieuses..... 137
Composition du conseil d'État..... 24
Communes (Tableau des).....83 et 267
Comptabilité communale..... 98
Comptoir d'escompte à Lille 212
Conditions des soies et laines à Roubaix et Tourcoing 239
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 137
Conseil académique..... 116
Conseils de guerre 168
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 51
Conseil départemental d'instruction publique..... 123
Conseil de préfecture..... 43
Conseils de prud'hommes..... 164
Conseil d'État..... 23
Conseils d'hygiène publique et de salubrité..... 70
Conseil général, Analyse alphabétique des votes. Session de 1865 289
Conseil général du département.44 et 289
Conseil général. — Renouvellement des membres..... 46
Conseils munic. des villes du département..... 78
Consommations diverses (tableau des)..... 426 à 430
Contributions directes..... 184 et 412
Contributions indir 188,191,196 et 409
Corps impérial des ponts-et chaussées (personnel)..... 54
Corps législatif..... 19
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 64 à 70
Cour impériale de Douai..... 144
Cours des chauffeurs..... 126
Cours d'eau non navigables..... 62
Culte catholique..... 132
Culte hébraïque..... 144
Culte protestant..... 144
Décanats..... 134
Décès en 1864..... 322
Délégués cantonaux de l'instruction primaire..... 127
Denrées (prix des)..... 426 à 430
Densité des voies de communication. 337
Département du Nord. — Aspect.. 256
——— Division du territoire. 262
——— État des divers sols... 266
——— Météorologie..... 261
——— Superficie..... 264
——— Topographie..... 256
Desséchements.....58 et 355
Desséchements. Moëres.. ...58 et 355
Diocèse de Cambrai..... 132
Directions d'artillerie..... 167
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 183
Direction des contributions directes. 184
Direction des manufactures de l'Etat..... 198
Direction des Tabacs..... 198
Direction des postes aux lettres ... 200
Directions du génie.....167 et 168
Division du diocèse..... 134
Division du territoire..... 262
Documents statistiques..... 256
Douanes. Direction de Lille.186 et 408
— Dir. de Dunkerque.189 et 408
— Dir. de Valenciennes.193 et 408
Drainage. — Service départemental.....238, 355 et 420
Eaux et boues de Saint-Amand.... 74
Écoles académiques..... 224
Ecole d'artillerie de Douai..... 166
École normale du département établie à Douai .....127 et 403
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie..... 118
Ecoles spéciales communales..... 222
Ecole Impériale des arts industriels et des mines..... 125
Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 229
Ecuyers de l'Empereur..... 11
Empereur des Français... 9
Empire français..... 9
Enfants assistés..... 386
Enregistrement et domaines.183 et 406

Enseignement primaire..... 126 et 395
Enseignement secondaire. .. 118 et 394
Enseignement supérieur .... 117 et 394
Épidémies..... ..... 70 et 367
Epizooties..... .. 415
Établissements dangereux, incommodes ou insalubres..... 432
Établissements et services de bienfaisance ..... 100, 384 à 394
Établissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques..... 124
Établissements libres d'enseignement secondaire, inst. laïques..... 125
Etat-major des places du département..... 166
État des divers sols du département. 266
Évêchés de France et des Colonies. 39
Exportations et importations 435 et 434
Exposition universelle de 1867. 430
Faculté de droit de Douai 117
Faculté des sciences de Lille..... 117
Faculté des lettres de Douai..... 117
Famille de l'Empereur. 9
Foires et francs marchés..... 421
Fonderie de Douai..... 167
Forêts (administration des). 199 et 407
Fourrages et combustibles..... 425
Franchises postales... 201
Francs marchés et foires..... 421
Garde nationale..... 99 et 370
Gendarmerie impériale..... 170
Génie..... 167
Gouvernement des Palais 10
Gouvernement général de l'Algérie.. 38
Grande Aumonerie de France..... 9
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur..... ... 38
Grandes routes..... 329
Haras..... 237
Hôpitaux et hospices..... 100 et 384
Hôpitaux militaires..... ... 169
Hospices et Hôpitaux ..... 100 et 384
Houilles (Mines de)..... 356
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour impériale .. 146
Hydrogaphie — École de Dunkerque 225
Impératrice des Français..... .. 9
Importations et Exportations 434 et 435
Impositions extraordres communales 381
Imprimeurs..... 227
Imprimeurs en taille-douce..... 227
Imprimeries et librairies....227 et 228
Imprimeurs-lithographes 227
Industrie.— Commerce. .... 238 et 432
Industrie minérale..... 356
Inspecteurs primaires..... 127
Inspections de la librairie étrangère. 229
Inspection départementale d'instruction publique..... 124
Inspection département. de salubrité. 72
Inspection du travail des enfants dans les manufactures.... 240 et 433
Institution de sourds-muets à Lille. 131
Institutions ecclésiastiques 124
Institutions laïques..... 125
Institut agricole de Guerrnanez. 77 et 378
Instruction primaire (Bureau de l'). 50
Instruction primaire, statistique... 395
Instruction publique ..... 116 et 389
Intendance militaire.... 168
Irrigations 355
Jardins botaniques..... 221
Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord..... 229
Jury..... 328
Justices de paix Avesnes..... 156
——————— Cambrai. 154
——————— Douai..... 159
——————— Dunkerque. 146
——————— Hazebrouck 148
——————— Lille. 150
——————— Valenciennes 160
Libraires..... ... 226
Lignes télégraphiques.....64 à 70
Liste des villes dont les revenus excèdent 20,000 francs..... 98
Liste des imprimeurs et libraires. . 226
Lycée de Douai.....118 et 394
Lycée de Lille... .....119 et 394
Maison centrale de détention de Loos..... 76 et 377
Maison correctionnelle départementale..... ....76, 378
Maisons d'arrêt du départem...75 et 379
Maison de justice de Douai... 75 et 379
Maison de S. M. l'Empereur... 9 à 12
Maison de S. M. l'Impératrice ... 12
Maison du Prince Impérial..... 13
Mairies .... 78 à 98
Maîtres des cérémonies..... 11
Marais 260
Marais de Bourlain et de Trith-Saint-Léger 60
Marais de la Haute-Deûle..... .. 59
Marais de l'Épaix et de Bruay .. 60
Marchés hebdomadaires..... 424
Mariages en 1864. 321
Marine et colonies..... 172
Médecins des prisons 76
Membres de la famille de l'Empereur 9
Membres des conseils d'arrond... 51

Membres du conseil général du Nord. 44
Membres du Corps législatif..... 19
Météorologie 261
Mines (personnel, statistique) 62 et 356
Mines de houille..... 356
Mines de fer 359
Minières..... 360
Ministères.....29 à 38
Moëres..... 58 et 335
Monastère du Bon-Pasteur..... 77
Monts-de-piété.....106 et 388
Mouvement de la population en 1864 319
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 366
Musées.. ..... 218 à 222
Naissances en 1864..... 319
Navigation à vapeur ..... 56 et 349
Navigation intérieure55, 56, 350, et 353
Navigation...55, 346, 349, 350 et 353
Nécrologie..... 433
Notaires. (*V.* tribun. de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 256
Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés..... 98
Octrois; produits. 382
Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.. 116
Organisation administrative du département du Nord..... 41
Organisation financière 173
Organisation judiciaire..... 144
Organisation militaire..... 165
Organisation municipale..... 78
Payeur du département 173
Perceptions (état des circonscriptions) et percepteurs..... 173
Perceptions (état de classem.t des). 412
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance 100
Personnel des chemins de fer..... 57
Personnel des employés des octrois. 98
Personnel des poids et mesures.... 205
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées..... 54
Poids et mesures. — .....205 et 411
Police de la pharmacie 72
Police sanitaire des ports..... 73
Ponts-et-chaussées. ..... 54 et 339
Population. Mouvement en 1864... 319
Ports maritimes.....56, 172 et 346
Postes électriques..... 64
Postes. (*Voir* aussi le tableau des communes, p. 83).....200 et 409
Poudres et salpêtres.....167 et 199
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 60
Prairies de Flines-lez-Mortagne... 60
Préfecture.....43 et 437
Préfectures (tableau des)..... 39
Prés Duhem..... 59
Princes français. 9
Prisons. ..... 75 et 377
Prix des denrées. .....426 et 430
Prix du froment..... .426 et 429
Production des distilleries, brasseries et sucreries..... 433
Produits financiers du département.. 404
Raffinerie de salpêtre .....167 et 199
Recette générale des finances 173
Receveurs municipaux..... 98
Récoltes en 1865..... .. 417 à 420
Recrutement de l'armée.....371 à 377
Renouvellement des membres du Conseil général..... 46
Rivières 258, 350, 353
Routes départementales..... 329, 332
Routes impériales..... 329 et 332
Ruisseaux 260
Salles d'asile..... 400
Santé publique..... 364
Sapeurs-Pompiers..... 99 et 371
Sciences et arts..... 205
Secours mutuels..... ...110 et 392
Secours publics 379
Secrétariat général de la Préfecture. 43
Séminaire diocésain. 133
Sénat..... 13
Services de santé. — Epidémies. 70, 367
Service des contributions indirectes..... 188, 191, 196 et 409
Service des douanes. . . . . .
. . . . . 186, 189, 193, 408 et 434
Services des routes, des irrigations et des desséchements... ..54 et 355
Service des Ports..... 56 et 346
Service des sucres .....189 et 196
Service des tabacs..... . 198
Service spécial de la navigation55et 353
Service spécial du canal de Roubaix et de la Deûle..... .55 et 354
Service de la voirie municipale, à Lille..... 57
Services publics et départem..... 54
Société archéologique d'Avesnes... 214
Société centrale de médecine du département, à Lille..... 210
Société charitable de Saint-François-Régis..... 116
Société d'Agriculture à Dunkerque. 232
Société d'Agriculture de Bourbourg 233
Société d'agriculture d'Avesnes.... 235
Société d'agriculture d'Hazebrouck.. 234
Société d'agriculture de Bailleul. . 235

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 211
Société de la Miséricorde..... 116
Sociétés de charité maternelle.... 114
Société d'émulation de Cambrai .. 210
Société des Amis de l'industrie, à Douai..... 211
Société des Amis des arts, à Douai. 211
Sociétés de secours mutuels 110, 392, 393
Société d'horticulture du département du Nord..... 214
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts..... 213
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 208
Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai..... 207
Société médicale de Douai..... 210
Sociétés savantes..... 205
Solre et canal de Bourgogne... . 62
Sourds-muets (institution de)..... 131
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement..... 51
Stations du chemin de fer— Produits 345
Statistique agricole.....414 et 421
Statistique électorale..... 326
Statistique des travaux..... 339
Statistique des voies de communicat. 329
Subsistances militaires..... 170
Superficie du département..... 264
Syndicat de Berlaimont 61
Syndicat de Maubeuge..... 61
Tabacs..... 198
Tableau alphabétique des communes. 83
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 173
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 353
Tableau des préfectures et des évêchés de France 39
Tableau statistique des communes par canton..... 267
Taxe des lettres..... 203
Taxe municipale sur les chiens.... 383
Taxe des biens de main-morte..... 411
Télégraphie. — Tarifs.....64 à 70
Théâtres..... 222
Topographie du département..... 256
Tourbières..... 360
Travail des enfants dans les manufactures. ..... 240 et 433
Travaux communaux..... 340
Travaux départementaux..... 339
Travaux des ponts-et-chaussées... 339
Travaux d'hospices..... 340
Trésorerie de la Couronne..... 11
Trésor public. 173
Tribunaux de commerce 163
Tribunaux de première instance:
——— Avesnes..... 156
——— Cambrai..... 154
——— Douai..... 159
——— Dunkerque..... 146
——— Hazebrouck..... 148
——— Lille..... 150
——— Valenciennes..... 160
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Usines à fer..... 361
Usines à plomb et argent..... 363
Vaccine.....73 et 364
Vaccine.—Comité central du départ. 73
Vallées 257
Vallée de la Basse-Deûle et de la Lys. 62
Vallée de la Basse-Sambre..... 61
Vallée de la Haute-Deûle..... 59
Vallée de la Haute-Sambre 60
Vallée de la Hayne et de l'Escaut .. 60
Vallée de la Naville 61
Vallée de la Scarpe..... 60
Vallée de la Vergne..... ... 61
Vénerie Impériale..... 11
Vétérinaires ..... 238 et 414
Waeteringues.....58 et 355

Lille-Imp. L. Danel
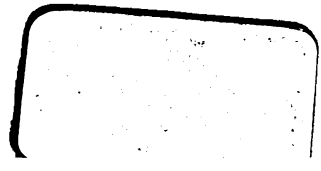
BIBLIOTHECA·BODLEIANA